Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)

David Vallat

▶ **To cite this version:**

David Vallat. Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités). Economies et finances. Université Lyon 2, 1999. Français. NNT : . tel-01638378

HAL Id: tel-01638378
https://shs.hal.science/tel-01638378

Submitted on 20 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Ecole doctorale Sciences Humaines et Sociales

Exclusion et liens financiers de proximité
(financement de micro-activités)

Thèse de doctorat (N.R.) en Sciences Economiques

Présentée et soutenue par

David VALLAT

le 14 décembre 1999

sous la direction de Jean-Michel SERVET

JURY

M. Eddy BLOY	Maître de conférences en Sciences Economiques Université Lumière Lyon 2
M. Jean-Louis LAVILLE	Chargé de recherches au CNRS LSCI - CNRS

Université Lumière Lyon 2 - 86, rue Pasteur - 69365 Lyon cedex 07
Tel. 04 78 69 70 00 - Fax 04 78 69 56 01

Mme Marguerite MENDELL	Professeur de Sciences Economiques Université Concordia (Canada)
M. Jean-Michel SERVET	Professeur de Sciences Economiques Université Lumière Lyon 2
M. Philippe STEINER	Maître de conférences en Sciences Economiques Université Paris Dauphine
M. Bruno THERET	Directeur de recherches IRIS - CNRS

Résumé

Dans une perspective de lutte contre l'exclusion (terme dont la définition est l'un des enjeux de ce travail de recherche), les liens financiers (que nous définissons comme des rapports de dette et de créance le plus souvent médiatisés par des instruments monétaires) peuvent être pensés comme des liens sociaux. Un apport monétaire peut permettre d'amorcer un processus de resocialisation s'il est conçu comme un lien financier (qui met en relation des personnes ayant des obligations réciproques) et non comme une mesure d'assistance qui contribue à stigmatiser l'assisté et donc à perpétuer un état d'exclusion.

Le point de départ de notre réflexion est l'observation des initiatives dites de finance solidaire qui instrumentent la finance de manière à en faire un lien social (implicitement ou non), en France et notamment dans la région Rhône-Alpes. Ces initiatives s'inscrivent dans une logique similaire à celle des programmes internationaux de microcrédit. Il s'agit d'aider à financer le démarrage de projets portés par des personnes au chômage. La dimension du lien entre créancier et débiteur dépasse une stricte opération marchande. La monnaie médiatise ici un lien de solidarité.

Nous cherchons, plus généralement, à montrer en quoi la monnaie ne peut être réduite uniquement à un moyen de paiement mais possède des attributs sociaux dont le plus remarquable est d'établir un lien avec la société pensée comme une totalité sociale.

Summary

To struggle against social exclusion (imprecise concept that we are trying to define in this research), financial links (i.e. monetary tie between creditor and debtor) can be used as social links. In the one hand, an income can be seen as a social aid that stigmatises poor people. In the other, it is a tool to help people create their own jobs.

The starting point of our work is to watch how, in France and especially in Rhône-Alpes, some organizations give loans to unemployed people to help them create their enterprise. What is called « microcredit » in international development programs is known in France as « finance solidaire ». In this case, creditors are not looking for benefits. With this kind of loans, money is a medium of solidarities.

More generally, the purpose of our work is to underline the social dimension of money. It is not only a means of payment but also a powerful tool to establish a link with the society as a whole.

Mots-clefs

exclusion, confiance, don, dette, finance, monnaie, petite économie, proximité.

REMERCIEMENTS

Cette thèse parle de finances et de dettes. Parlons des premières avant d'honorer les secondes. Nos recherches ont bénéficié du soutien de l'Agence Rhône-Alpes des sciences sociales et humaines (ARASSH-Région Rhône-Alpes) dans le cadre du programme *Exclusion, finance et médiation sociale* dirigé par Jean-Michel Servet.

Une thèse est la distillation individuelle d'un travail collectif. Une alchimie complexe est ici en œuvre. Elle découle de conditions de travail adéquates. Le Centre Walras a été pour moi un lieu d'apprentissage. De peur d'en oublier, je remercie collectivement les nombreuses personnes qui m'ont transmises un peu de leur savoir depuis mon arrivée dans ce centre.

Ces remerciements s'adressent également aux membres des différents groupes de réflexion auquel il m'a été donné de participer au sein d'organismes multiples : Association d'économie financière (AEF-Caisse des Dépôts et Consignations), Association Rhône-Alpes de formation de directeur d'établissement social (ARAFDES), Ecole d'architecture de Saint-Etienne, Ecole d'architecture de Lyon, SEL Lyon Rive-Gauche, association Espace projet interassociatif (EPI), *International Association of Investors in the Social Economy* (INAISE), Finansol, La Poste, Bureau International du Travail, Institut Karl Polanyi, Convention Ville de Vaulx-en-Velin/ENTPE/EAL, Fondation pour le progrès de l'Homme (FPH).

Je tiens à remercier, pour leurs conseils, les membres de l'atelier *Exclusion, finance et activité* (Centre Walras) et plus particulièrement Denis Bayon, Jérôme Blanc, Ababacar Dieng, Cyrille Ferraton, Isabelle Guérin, Gilles Malandrin ainsi que Ludovic Frobert.

Plusieurs personnes ont eu la gentillesse de relire tout ou partie du manuscrit : Denis Bayon, Hélène Blanc, Jérôme Blanc, Anne Deshors, Cyrille Ferraton, Christophe Guéné, Nicole Mollon, Numa Murard, Christine Piégay, Bénédicte Planche-Kuntzinger, André Tiran, Claude Vienney.

La transformation du plomb en or nécessite un alchimiste : je sais gré à Jean-Michel Servet d'avoir rendu ce travail possible.

Je remercie enfin ma femme, ma soeur et mes parents pour leur aide et leurs encouragements.

INTRODUCTION GENERALE

« Confrontation tragique.
D'un côté, la dette ; de l'autre, l'échéance. D'un côté, l'inextricable complication gothique, le serf, le seigneur, l'esclave, le maître, la roture, la noblesse, le code multiple ramifié en coutumes, le juge et le prêtre coalisés, les ligatures innombrables, le fisc, les gabelles, la mainmorte, les capitations, les exceptions, les prérogatives, les préjugés, les fanatismes, le privilège royal de banqueroute, le sceptre, le trône, le bon plaisir, le droit divin ; de l'autre, cette chose simple, un couperet.
D'un côté le nœud ; de l'autre la hache ».
Victor Hugo,
Quatrevingt-treize, pp. 475-476.

L'année 1996 marque en France un tournant dans la prise en compte des phénomènes de pauvreté communément désignés par le terme « exclusion ». La lutte contre l'exclusion devient une priorité nationale et en tant que telle fait l'objet, après le rapport du Conseil Economique et Social de juillet 1995[1], d'une loi-cadre dont une seconde mouture voit le jour en 1998 avec la nouvelle majorité. Les situations de précarité économique qui confinent souvent à la pauvreté persistent malgré une croissance économique retrouvée. La pauvreté ne peut plus être analysée comme un phénomène conjoncturel tributaire d'une hypothétique reprise économique. Si la « nouvelle » pauvreté tend finalement à s'enraciner, en France, mais aussi dans certains des autres États de l'Union européenne, il convient d'imaginer des dispositifs autres que les *minima* sociaux qui n'autorisent, pour l'instant, que la survie des bénéficiaires. Pauvreté et exclusion révèlent une crise du paradigme économique du travail[2]. Ces phénomènes induisent la prise en compte de dimensions sociales dans l'analyse de manière à produire un objet économique renouvelé qui n'est pas déterminant en lui-même mais partie prenante d'un tout plus vaste. En effet, de même que la sociologie a pénétré, en les enrichissant, des champs traditionnels de l'économie, il est possible à l'économiste d'intégrer des domaines du comportement social de manière à affiner sa perception des problèmes. Un des enjeux de cette thèse est de montrer que la pauvreté, la précarité, l'exclusion, sont des phénomènes complexes qui ne peuvent s'appréhender (et *a fortiori*

[1] « Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté », *Journal Officiel*, Avis et rapport du Conseil Economique et Social, session de 1995. Voir également Marie-Odile Gilles-Simon et Michel Legros, 1996.
[2] Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre introductif.

se régler) exclusivement dans une perspective économique.

La lutte contre la précarité économique dans les pays dits développés peut profiter de l'expérience accumulée depuis plus d'une vingtaine d'années dans le Tiers monde, notamment en matière de création et de financement de micro-activités. Les techniques financières visant à faciliter la création de micro-activités sont de plus en plus employées comme un outil de lutte contre la pauvreté. Le premier Sommet mondial du microcrédit qui s'est tenu du 2 au 4 février 1997 à Washington a consacré l'efficacité des systèmes financiers décentralisés comme outils de développement économique. Cette première manifestation a été suivie un an plus tard par un sommet de même nature à New York et un troisième à Abidjan. En novembre 1998, lors de la Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement (CNUCED) qui s'est tenue à Lyon, deux journées sur quatre furent consacrées à la micro-finance. Le remarquable succès de la *Grameen Bank* au Bangladesh est souvent présenté comme un modèle et son fondateur, le professeur Yunus, est devenu une figure emblématique de ce mouvement que les organismes internationaux cherchent à reproduire. Les pays en développement ne sont plus les seules cibles des programmes de microcrédit. Le Bureau International du Travail a lancé un programme d'action en 1998-1999 sur « la micro-finance dans les pays industrialisés : la création d'entreprises par les chômeurs ». Les pays pauvres apparaissent ainsi comme mettant en œuvre des pratiques financières de développement qui font office de modèles. Paradoxalement, du fait d'une forte médiatisation, ces modèles tendent à occulter les expériences très voisines de crédit populaire ayant eu lieu depuis le XIXe et le début du XXe siècle en Europe et en Amérique du Nord.

Dans une perspective de lutte contre l'exclusion (terme dont nous mesurons le caractère approximatif mais dont la définition est l'un des enjeux de ce travail de recherche), les liens financiers (que nous définissons comme des rapports de dette et de créance le plus souvent médiatisés par des instruments monétaires) peuvent être pensés comme des liens sociaux. Un revenu peut permettre d'amorcer un processus de resocialisation s'il est conçu en tant que lien financier (qui met en relation des personnes ayant des obligations réciproques) et non comme une mesure d'assistance qui contribue à stigmatiser une partie de la population et donc à perpétuer un état d'exclusion. En France

(et plus particulièrement dans la région Rhône-Alpes), un grand nombre d'organismes dits de « finance solidaire » instrumentent ces liens financiers de manière à leur faire jouer un rôle de lien social entre le créateur d'entreprise et le créancier. L'Association pour le Développement de l'Initiative Economique (ADIE) qui a été créée en France à la fin des années quatre-vingt, en s'inspirant du fonctionnement de la *Grameen Bank*, a adopté une formule résumant cette problématique : « faire crédit, c'est faire confiance ». L'accès au crédit dans l'optique de permettre à un chômeur de créer son entreprise est pensé comme un moyen de lutter contre la marginalisation. Se développent entre prêteur et emprunteur des rapports dépassant largement une stricte relation commerciale. Le crédit accordé initie une relation qui se veut riche et durable et qui se perpétue bien après la création de l'entreprise.

Le point de départ de notre réflexion est l'observation des initiatives qui instrumentent la finance de manière à en faire un lien social (implicitement ou non), en France et notamment dans la région Rhône-Alpes[3]. Plus généralement nous cherchons à montrer en quoi la monnaie ne peut être réduite uniquement à un moyen de paiement, mais possède des attributs sociaux dont le plus remarquable est d'établir un lien avec la société pensée comme une totalité sociale[4].

L'armature théorique de notre réflexion correspond aux travaux menés dans le cadre du séminaire de l'Association d'Economie Financière (AEF) et du Centre de Recherche en Epistémologie Appliquée (CREA), « Souveraineté, légitimité de la monnaie ». Ce séminaire a donné lieu à la publication de deux ouvrages collectifs sous la direction de Michel Aglietta et André Orléan, *Souveraineté, légitimité de la monnaie* en 1995 (AEF/CREA) et *La monnaie souveraine* (Odile Jacob) en 1998.

Dans l'optique de ces auteurs, la monnaie agit comme lien. L'étude des initiatives de finance solidaire nous conduit à préciser ce que nous entendons par « lien financier » à travers l'analyse des concepts de « don » et de « dette » ; nous mobilisons ici notamment l'apport des anthropologues. Il s'agit de dépasser une vision exclusivement « économique » de l'endettement en l'inscrivant, comme le font les représentants des organismes de finance solidaire, dans une problématique du don/contre-don.

Souvent la manière de poser un problème induit la démarche pour le résoudre. En ce qui concerne le phénomène exclusion les différentes techniques (souvent quantitatives) qui permettent de le cerner induisent les moyens de lutter contre. En ce qui concerne un facteur central d'exclusion, l'accès à l'emploi, les mesures mises en œuvre n'ont pas fondamentalement changé depuis plus de vingt ans[5]. Que le traitement du chômage soit économique (exonération de charges) ou social (contrat aidé) les mesures se succèdent (et s'empilent) sans changer véritablement de nature. Considérer que les liens financiers peuvent être instrumentés pour devenir des liens sociaux apparaît de ce point

[3] Un tableau synoptique de la thèse est présenté en annexe 1.
[4] Voir Michel Aglietta, André Orléan, éds, 1998.
[5] Pour un aperçu de l'empilement des mesures contre le chômage voir Norbert Holcblat, Pierre Marioni et Brigitte Roguet, 1999, p. 113.

de vue comme une innovation. Pour bien percevoir la portée de telles initiatives, qu'elles aient lieu au Bangladesh avec la *Grameen Bank* ou en France, il convient de les aborder sous un angle plus large que le strict regard économique. Une raison simple à cela. L'exclusion n'est en aucun cas un phénomène uniquement économique. Sa complexité illustre complètement l'assertion de Karl Polanyi selon laquelle l'économie est immergée (*embedded*) dans le social[6].

En procédant, à l'instar de Karl Polanyi, par comparaison entre divers systèmes économiques éloignés dans l'espace et le temps il est possible d'enrichir la réflexion sur les initiatives contemporaines visant à faire du crédit un instrument de lutte contre l'exclusion. Ce procédé relève de ce que Schumpeter appelle l'« histoire économique ». Selon Schumpeter, ce qu'il nomme « Analyse Economique » comporte trois techniques, histoire, statistique et « théorie ». Des trois il considère que l'histoire est la plus importante pour trois raisons :

> « D'abord, la matière de l'économie réside essentiellement dans un processus unique à travers le temps historique. *[...]* Ensuite, l'exposé historique ne peut être purement économique, mais doit inévitablement refléter aussi des faits 'institutionnels' qui ne sont pas purement économiques : aussi fournit-il la meilleure méthode pour comprendre comment faits économiques et extra-économiques *sont* liés les uns aux autres et comment les diverses sciences sociales *devraient* être liées les unes aux autres. Enfin, il faut alléguer, je pense, le fait que la plupart des erreurs fondamentales communément commises en analyse économique sont dues au manque d'expérience historique plus souvent qu'à toute autre insuffisance de l'outillage de l'économiste. Il faut bien sûr comprendre le mot 'histoire' en y incluant des domaines qui ont acquis divers noms par une conséquence de la spécialisation, comme la préhistoire et l'ethnologie (anthropologie) »[7].

Ce type de démarche induit une mise à distance qui permet de se prémunir contre les *a priori* hérités de l'« universalisme des valeurs occidentales »[8]. Si l'exclusion peut s'appréhender comme une difficulté d'accès à l'emploi, le recul que permet la comparaison de notre système économique à d'autres permet d'observer des modes d'intégration alternatifs au salariat. Nous nous attarderons à la notion de proximité qui donne une échelle d'étude à notre travail de recherche. L'observation de la *petite économie* (l'économie à petite échelle) peut apporter des pistes de réflexions sur de formes d'intégrations complémentaires au salariat, notamment en ce qui concerne les

[6] Karl Polanyi, [1944] 1983. On peut voir également Jérôme Maucourant, Jean-Michel Servet, André Tiran, éds, 1998.
[7] Joseph A. Schumpeter, [1954] 1983, p. 37 (souligné par l'auteur).
[8] Serge Latouche, 1999, p. 41.

rapports de réciprocité. Une autre notion fondamentale que nous allons étudier est celle de dette. Lorsque Victor Hugo dépeint la « confrontation tragique » dans le face à face entre la dette et l'échéance il oppose deux mondes, la monarchie et la révolution. Le premier est caractérisé par « l'inextricable complication gothique » de rapports sociaux hiérarchisés. Le second a pour symbole la guillotine. « D'un côté le nœud ; de l'autre la hache ». La guillotine « égalise » les rapports sociaux. A l'ancienne société fondée sur des hiérarchies sociales a été substituée une société reposant sur une idéologie individualiste et égalitaire. Louis Dumont a souligné que la différence fondamentale entre ces deux formes de société est le poids accordé au tout social (le groupe, la communauté, la société)[9]. Dans un cas il est la référence première, la société profane étant à l'image de l'ordre sacré ; dans le second il est subordonné à l'individu. Ces deux visions du monde induisent deux modes d'intégration et, ce qui est lié, deux conceptions de la dette. Elle est, dans un cas, fondatrice de l'ordre social. La société n'est ainsi qu'un entrelacs de dettes contractées auprès des dieux, des ancêtres et des autres hommes. Dans d'autres sociétés, les sociétés occidentales en l'occurence, la dette est perçue comme un déséquilibre que nous n'avons de cesse de résorber. Le recul qu'apporte l'« historique économique » (au sens large du terme, c'est-à-dire y compris l'anthropologie) permet d'appréhender le concept de dette dans toute sa richesse. La monnaie se révèle être l'intermédiaire privilégié du règlement des dettes. Elle apparaît ainsi comme un support essentiel du lien financier et dépasse, de ce fait, son rôle d'intermédiaire des échanges auquel l'économie la cantonne généralement. La monnaie tiers de l'échange fait intervenir un autre tiers, la totalité sociale, le groupe, toujours présent dans l'échange monétaire à travers l'image de la dette. De ce fait la monnaie est bien le support d'un lien social. Au-delà de la transaction commerciale, prêter de l'argent c'est offrir un accès à cette totalité sociale de référence.

Notre travail, qui consiste à souligner la dimension sociale de la finance (et de la monnaie) dans une perspective de lutte contre l'exclusion, s'articule autour de sept chapitres.

Dans un premier temps nous cherchons à établir la réalité et le contenu de la

[9] Voir Louis Dumont, [1977] 1985 et 1983.

notion d'exclusion (**Chapitre 1**). Le fil conducteur de ce chapitre est le souci de souligner l'impossibilité d'une analyse strictement économique de l'exclusion puisque ce phénomène se situe au croisement de plusieurs disciplines. Il en découle une approche en terme de micro-analyse qui implique plusieurs partis-pris méthodologiques qu'il convient d'expliquer.

Un travail d'investigation sur les problèmes d'exclusion ne peut être réalisé uniquement dans une perspective économique. Bien sûr la portée heuristique d'une approche économique en la matière n'est pas à remettre en question. Cependant la science économique connait assez peu le phénomène puisque c'est historiquement essentiellement à la sociologie qu'est revenue l'étude de la pauvreté[10]. Cette coupure semble aujourd'hui largement dépassée. De plus l'approche économique, même lorsqu'elle se dit micro-économique, n'envisage les phénomènes que d'un point de vue global, soit que l'on réfléchisse en termes de grandeurs économiques (la production, la consommation, le PIB, etc.), soit que l'on raisonne sur des comportements individuels agrégés.

Or comprendre l'exclusion n'est possible qu'en appréhendant la diversité des trajectoires individuelles, en suivant des « histoires de vie ». Ainsi adopter le point de vue d'une micro-échelle d'analyse semble le seul moyen d'envisager le phénomène « exclusion » dans sa complexité.

Deux leviers complémentaires peuvent être mobilisés pour renverser le processus d'exclusion car ils sont générateurs de solidarités. Il s'agit de la dette et de la proximité. Cette dernière est le socle sur lequel repose le lien de dette. Dans une **première partie** nous nous attacherons à explorer la dimension sociale de la finance. Les sociétés occidentales fondées sur des principes individualistes sont des sociétés d'équilibre. Les échanges se font à valeurs égales. D'autres sociétés, au contraire, reposent sur le déséquilibre, l'endettement. Dans ce cas, l'extinction des dettes n'est pas recherchée. Bien au contraire la dette est le gage d'une relation sociale qui perdure. L'observation de

[10] Voir Richard Swedberg, 1994. Sur les champs respectifs de l'économie et de la sociologie voir Raymond Boudon, François Bourricaud, [1982] 1994, p. 207 *sq* ; voir également Jean-Jacques Gislain et Philippe Steiner, 1995, p. 49 *sq*. La sociologie économique paraît être de ce fait l'approche qui convient le mieux pour étudier l'exclusion (sur le champ d'application de la sociologie économique voir annexe 2).

tels phénomènes permet de concevoir l'exclusion sous un nouvel angle : le déséquilibre peut intégrer. Un point fondamental mis en exergue ici est le rôle de la monnaie, instrument de paiement des dettes donc support du lien financier (**Chapitre 2**).

Nous cherchons ensuite à adapter les réflexions précédentes à la situation contemporaine et notamment aux populations pauvres. Comment la finance, soit à travers les liens de dette et de créance, soit par les usages de la monnaie, contribue à stabiliser les rapports sociaux ? Les liens financiers sont des rapports de dette et de créance le plus souvent médiatisés par des instruments monétaires. La monnaie est l'instrument de libération des dettes. Afin de mettre en exergue les liens financiers existant chez les populations pauvres nous nous attachons à examiner les rapports monétaires et les rapports aux monnaies (et à l'argent) de ces populations. Nous montrons que les comportements monétaires et financiers de ces populations sont fondés sur des hiérarchies de valeurs qui leur sont propres et qui ont comme dénominateur commun de contribuer à renforcer la cohésion du groupe. La monnaie est beaucoup plus qu'un outil économique facilitant les échanges. Révéler sa dimension sociale plaide pour un accès facilité à la finance (**Chapitre 3**).

La **seconde partie** permet de préciser plus avant l'échelle de l'analyse. Les réseaux de crédit, les créances et les dettes, l'argent, rythment les échanges d'une économie à petite échelle parfois qualifiée d'« informelle » qui a comme caractéristique essentielle de permettre la survie de ceux qui se situent en dehors des circuits de l'économie standard. Cette forme d'économie qui sort du cadre traditionnel formaliste et centraliste contribue aussi à pallier les défaillances du système dont la plus vive est la montée du chômage. Qu'est-ce que la « petite économie » ? C'est l'économie des « petits », des petites gens. Ce sont les échanges, les transactions, les flux de marchandises et de monnaie qui occupent les interstices laissés vacants par l'économie officielle. Du travail au noir aux micro-entreprises, ces activités plus ou moins légales visent autant à offrir un statut à des personnes marginalisées qu'à obtenir un revenu. Comprendre les ressorts de la petite économie permet de déterminer comment fonctionnent les liens financiers à petite échelle. De ce fait, mettre en lumière les leviers de la petite économie facilite l'instrumentation des liens financiers en vue de lutte contre

l'exclusion (**Chapitre 4**).

La petite économie ne se réduit pas à l'économie informelle car elle peut prendre place dans un cadre juridico-administratif parfaitement établi. Formelle, semi-formelle ou informelle, la petite économie n'est-elle pas d'abord un prétexte à l'échange ? Cette « économie de la débrouille », bien qu'elle ait comme objet avoué la survie par l'échange, fonctionne comme un puissant générateur de cohésion sociale. Les systèmes d'échange local (SEL), associations qui organisent des échanges sans recours à la monnaie nationale, utilisent le prétexte de l'échange pour créer du lien et posent la question de l'accès pour tous à l'« argent ». En se dotant d'une monnaie locale pour dynamiser les échanges, les SEL mettent en place un système d'endettement croisé source de cohésion sociale. Les SEL illustrent de manière emblématique un fonctionnement de société basé sur la dette, l'endettement mutuel (**Chapitre 5**).

Les liens financiers tels qu'ils sont instrumentés par les organismes de finance solidaire sont étudiés dans la **troisième partie**. Dans un premier temps, il s'agit d'inscrire la problématique des liens financiers dans un contexte historique. Le prêt à la création d'activité pensé dans une perspective solidaire n'est pas une invention récente. Le XIXe siècle a connu un grand nombre de mouvements mutualistes et coopérativistes au sein desquels les pratiques financières étaient pensées dans une perspective de solidarité. Le recours au crédit dans une perspective de consommation et comme capital de départ pour une entreprise était déjà envisagés comme un lien financier. Ainsi la célèbre controverse entre Pierre-Joseph Proudhon et Léon Walras sur le prêt à taux zéro reste d'actualité dans des organismes de finance solidaire. Ces pratiques financières solidaires furent, peu à peu, implantées dans des pays du Sud pour favoriser l'aide au développement. Certains succès remarquables (*Grameen Bank* au Bangladesh, *Banco Sol* en Bolivie, *BRI* en Indonésie, etc.) expliquent la volonté de transférer de telles pratiques au Nord pour lutter contre le chômage (**Chapitre 6**).

S'inspirant d'expériences réalisées au Sud, un nombre de plus en plus grand d'organisations utilisent la finance comme levier pour permettre à des personnes « exclues » de créer leur propre emploi, en ayant recours à ce qu'il est convenu d'appeler la « finance solidaire » sous ses différentes formes. Fonds éthiques, fonds de partage,

épargne de proximité, crédit solidaire sont autant d'outils innovants dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Ce dernier chapitre dresse un panorama de l'ensemble des initiatives de la finance solidaire en France (en développant notamment l'exemple des initiatives en Région Rhône-Alpes) et discute de la reproductibilité et de l'extension de telles initiatives. S'appuyant généralement sur des partenariats entre organismes de proximité et institutions financières, ces outils montrent que faire crédit aux « pauvres » est possible et peut même être viable. En France, les sommes empruntées par les microentrepreneurs sont modestes. La plupart des entreprises créées n'embaucheront jamais. Pourtant le crédit accordé a bel et bien permis une création d'emploi. Quel impact peut avoir le microcrédit dans la création d'emploi ? Cette question, même si elle est essentielle, doit être dépassée. En effet non content de permettre la création d'un emploi, le microcrédit induit une dynamique d'insertion sociale : le microentrepreneur va retrouver bien plus qu'un travail, il va retrouver une place dans la société, ce qu'un contrat initiative-emploi ou un contrat emploi-solidarité ne peuvent lui offrir. Les liens générés par la relation entre créancier et débiteur que nous qualifions de « liens financiers » s'affirment bien comme étant des liens sociaux (**Chapitre 7**).

SOMMAIRE DE LA THESE

Chapitre 1. (chapitre introductif) Le phénomène « exclusion »

Introduction du chapitre 1

Sommaire du chapitre 1

Section 1. Le mythe de l'exclusion, la réalité du travail

Section 2. Contre l'exclusion : le lien social

conclusion du chapitre 1

PARTIE 1. LES LIENS FINANCIERS

Introduction de la première partie

Chapitre 2. Dette et monnaie

Introduction du chapitre 2

Sommaire du chapitre 2

Section 1. La dette, « l'équilibre de déséquilibre »

Section 2. La monnaie instrument de paiement et de compensation

Section 3. Monnaie et totalité sociale : les questions de légitimité et souveraineté

Conclusion du chapitre 2

Chapitre 3. Argent, monnaies et pauvreté

Introduction du chapitre 3

Sommaire du chapitre 3

Section 1. Les pauvres et l'argent : un accès limité

Section 2. L'accès au crédit ou comment consommer sans argent ?

Section 3. Les usages sociaux des monnaies chez les pauvres

Conclusion du chapitre 3

PARTIE 2. LES RESSORTS DES LIENS FINANCIERS

Introduction de la deuxième partie

Chapitre 4. Exclusion et petite économie

Introduction du chapitre 4

Sommaire du chapitre 4

Section 1. Délimitation du champ d'étude de la petite économie

Section 2. Une grille de lecture polanyienne de la petite économie

Section 3. Les ressorts de la petite économie

Conclusion du chapitre 4

Chapitre 5. Un circuit d'endettement facteur d'intégration : l'expérience des systèmes d'échange local (SEL)

Introduction du chapitre 5

Sommaire du chapitre 5

Section 1. Insertion sociale par intégration communautaire, la dynamique des SEL

Section 2. SEL et lien financier

Section 3. Le SEL espace de proximités

Conclusion du chapitre 5 : le SEL permet d'évaluer le prix du gratuit

PARTIE 3. INSTRUMENTATION DES LIENS FINANCIERS

Introduction de la troisieme partie

Chapitre 6. Du crédit populaire à la finance solidaire

Introduction du chapitre 6

Sommaire du chapitre 6

Section 1. Solidarité financière et émancipation de la classe ouvrière : les principes fondateurs

Section 2. Les organismes de crédit populaire au XIXe siècle

Section 3. Le crédit populaire comme outil de développement : un essaimage international

Conclusion du Chapitre 6

Chapitre 7. Finance solidaire et lutte contre l'exclusion en France

Introduction du chapitre 7

Sommaire du chapitre 7

Section 1. Conditions légitimant la réactivation de la solidarité financière de proximité

Section 2. La finance solidaire dans la lutte contre le chômage

Section 3. Finance solidaire et développement de relations de partenariat

Section 4. Viabilité et pérennité des opérations de finance solidaire

Conclusion du chapitre 7

CONCLUSION GENERALE

Résumé de la problématique

L'avenir de la finance solidaire

Chapitre 1. (chapitre introductif)
LE PHENOMENE « EXCLUSION »

« Nous voguons sans cesse entre l'objet et sa démystification, impuissants à rendre sa totalité : car si nous pénétrons l'objet, nous le libérons mais nous le détruisons ; et si nous lui laissons son poids, nous le respectons, mais nous le restituons encore mystifié. *[...]* Et pourtant c'est cela que nous devons chercher : une réconciliation du réel et des hommes, de la description et de l'explication, de l'objet et du savoir ».
Roland Barthes,
Mythologies, 1957, p. 247.

INTRODUCTION DU CHAPITRE 1

Le livre de René Lenoir publié en 1974, *Les exclus, un Français sur dix*, est souvent considéré comme la première manifestation d'une notion qui fera florès quelques vingt années plus tard : l'exclusion. Peu importe à qui attribuer la paternité de ce terme[1], son usage appelle deux remarques.

D'abord malgré une longue période de croissance économique soutenue le phénomène de pauvreté persiste. La fondation de l'association Emmaüs créée en 1954 par l'abbé Pierre à la suite d'un hiver particulièrement froid, fait ressortir les carences de la société dans le domaine de l'aide aux plus démunis, notamment en matière de logements. Vingt ans plus tard les problèmes ne sont toujours pas résolus. Lionel Stoléru, dans un livre également publié en 1974[2] insiste sur le paradoxe de l'existence de la pauvreté dans les pays riches (en France notamment). Il estime que le chiffre avancé par René Lenoir (un Français sur dix, soit environ cinq millions de personnes exclues ce qui correspondrait environ à quinze millions de pauvres) ne colle pas à la réalité qui « semble plus proche de dix millions de personnes, c'est-à-dire que *un Français sur cinq subi certainement des conditions caractéristiques de la pauvreté* »[3]. Sa définition de la pauvreté repose, pour

[1] Serge Paugam fait remarquer (Paugam, dir., 1996, p. 9) que Jules Klanfer (qui se situe au sein du mouvement ATD-Quart Monde fondé en 1967 par le père Wrésinski) publie en 1965 un ouvrage intitulé *L'exclusion sociale. Etude de la marginalité dans les sociétés occidentales*.
[2] Lionel Stoléru, 1974.
[3] Lionel Stoléru, 1974, p. 52, souligné par l'auteur.

l'essentiel, sur l'idée d'un *manque* d'argent. Il distingue pauvreté et misère, la seconde impliquant un dénuement total. Tout le problème est, bien entendu, de définir un seuil caractérisant la pauvreté[4]. La pertinence du raisonnement de Lionel Stoléru se fait jour quand il dépasse une logique comptable de la pauvreté pour aborder les facteurs qui y conduisent. Il prend en considération l'aspect dynamique du phénomène et cherche dans les histoires personnelles des personnes affectées les moments de rupture qui déclenchent le passage d'un état à l'autre[5]. Nous rejoignons ici la notion de « basculement » qui est identifié par le Conseil Economique et Social comme l'une des trois voies pouvant conduire à la pauvreté[6].

René Lenoir insiste moins sur la notion de manque que sur celle d'*inaptitude* :

> « Dire qu'une personne est inadaptée, marginale ou asociale, c'est constater simplement que dans la société industrialisée et urbanisée de la fin du XXe siècle, cette personne, en raison d'une infirmité physique ou mentale, de son comportement psychologique ou de son absence de formation, est incapable de pourvoir à ses besoins, ou exige des soins constants, ou représente un danger pour autrui, ou se trouve ségréguée soit de son propre fait, soit de celui de la collectivité »[7].

L'inaptitude à se conformer à une norme socialement acceptée caractérise l'exclu. Nous pouvons d'ores et déjà avancer que pauvreté et exclusion ne sont pas des phénomènes analogues. Le handicapé mental que Lenoir définit comme un exclu n'est pas nécessairement pauvre ; de même le délinquant, exclu au sens de Lenoir, peut s'être enrichi de ses méfaits.

Définir ces termes reste, de nos jours, une question d'une profonde actualité. En effet, les phénomènes de pauvreté et d'exclusion ne sont pas résorbés. Leur persistance interpelle d'abord les modalités de production de richesse. Le paradoxe observé par Lionel Stoléru au début des années soixante-dix perdure. « L'Europe est un continent riche, mais une fraction importante de ces citoyens est pauvre »[8]. Nous touchons ici à une situation où la croissance économique ne parvient pas à résorber le chômage. Ensuite, les

[4] Voir *infra*, Section 1, Sous-section 2 de ce chapitre.
[5] Lionel Stoléru, 1974, p. 87 *sq*. Nous insistons plus loin sur l'importance de prendre en compte l'aspect dynamique du phénomène. Voir *infra* Section 1, Sous-section 3 de ce chapitre.
[6] Outre le basculement, le Conseil Economique et Social indique qu'un état de pauvreté peut être la conséquence d'un processus de reproduction sociale d'une génération à l'autre ou d'un empêchement, dû à un faible niveau scolaire, qui bloque notamment l'accès à un emploi stable. Voir Conseil Economique et Social, 1995.
[7] René Lenoir, 1974, p. 10.
[8] Tony Atkinson, 1998, p. 11.

mesures régulatrices mises en place par l'Etat pour tenter de lutter contre pauvreté et exclusion se trouvent être en question. Ceci, non pas du fait de leur coût qui peut être supporté, mais par l'effet d'éviction durable d'une partie de la population qu'elles autorisent. En France, 3,3 millions de personnes perçoivent l'un des huit *minima* sociaux[9]. Dans le même temps un rapport du Commissariat général du Plan indique que « la situation de près de 7 millions de personnes est directement affectée d'une façon ou d'une autre et plus ou moins gravement par l'évolution de l'emploi »[10].

Pauvreté et exclusion : nous tenterons d'abord d'éclairer les contours de ces phénomènes dans la société française actuelle. Le passage de la pauvreté à l'exclusion est-il un simple changement de vocabulaire pour désigner une réalité commune ? Est-ce que la problématique de l'exclusion enrichie la réflexion sur cette notion ancienne qu'est la pauvreté ; ou a-t-elle été introduite pour, d'une manière ou d'une autre, obscurcir les débats afin de masquer l'impuissance de la société à agir contre le phénomène (Section 1) ?

La notion d'exclusion appelle celle de lien social. Dans un tel cas de figure l'exclusion est pensée en terme dynamique, de processus. Cette grille d'analyse correspond à une acception particulière de la notion qu'il convient de justifier, notamment en montrant dans quelle mesure le thème du lien social renvoie à une pensée fondatrice de notre système politique : la solidarité. Aborder le phénomène d'exclusion à travers le prisme du lien social induit d'adopter un point de vue qui permette d'observer ce phénomène. Il s'agit ainsi de positionner le regard au plus près des personnes pour suivre leur parcours d'existence (Section 2).

[9] minimum vieillesse, minimum invalidité, allocation aux adultes handicapés, allocation de parent isolé, allocation d'assurance veuvage, allocation d'insertion, allocation de solidarité spécifique, revenu minimum d'insertion. Ce dernier revenu est perçu par plus d'un million de personnes actuellement alors qu'il n'a été mis en place que depuis une dizaine d'années. Voir CSERC, 1997, p. 5.
[10] Henri Guaino, dir., 1997, p. 173 *sq*.

SOMMAIRE DU CHAPITRE 1

Section 1. Le mythe de l'exclusion, la réalité du travail

Sous-section 1. De la pauvreté à l'exclusion, histoire d'une notion

Sous-section 2. Les contours d'une notion vague : l'exclusion conséquence de la précarisation de l'emploi

Sous-section 3. Le mythe de l'exclusion

Section 2. Contre l'exclusion : le lien social

Sous-section 1. Une approche de la pauvreté en terme de lien social : une spécificité française

Sous-section 2. Une petite échelle d'analyse

Sous-section 3. Méthodologie applicable à la petite échelle

Conclusion du chapitre 1

SECTION 1. LE MYTHE DE L'EXCLUSION, LA REALITE DU TRAVAIL

Cerner la notion d'exclusion appelle une approche historique afin de comprendre comment s'est constituée cette notion (Sous-section 1). Ensuite nous tentons d'en délimiter les contours en l'articulant avec la notion de pauvreté (Sous-section 2). Ces réflexions nous amènent à considérer une approche de l'exclusion sous la forme d'un mythe (Sous-section 3).

Sous-section 1. De la pauvreté à l'exclusion, histoire d'une notion

Si la notion d'exclusion fait consensus c'est autour de son caractère polysémique : « elle est saturée de sens, de non-sens, et de contresens ; finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi, y compris le dépit de celui qui ne peut obtenir tout ce à quoi il prétend »[11]. Pourtant l'exclusion apparaît, en France, comme un phénomène de société, au point que les pouvoirs publics la considèrent comme un objectif majeur d'action politique. Le projet de Loi de cohésion sociale du gouvernement d'Alain Juppé s'est métamorphosé, à la suite du changement de majorité, en Loi du 29 juillet 1998 (gouvernement de Lionel Jospin) dite loi contre les exclusions sociales. Au-delà des étiquettes politiques la préoccupation de lutte contre l'exclusion est affichée comme centrale.

Pourtant la pauvreté n'a pas toujours été le signe d'un dysfonctionnement de l'ordre social. L'historien Bronislaw Geremek se propose d'étudier, dans son ouvrage *La potence ou la pitié*, l'évolution de la condition de pauvre du Moyen-Âge à nos jours, non pas en étudiant le phénomène lui-même, mais en observant les changements d'attitudes vis-à-vis des pauvres[12]. Il insiste sur une approche historique du phénomène expliquant notre perception actuelle de la pauvreté comme une succession de points de vue évoluant dans le temps. Durant le Moyen Âge les pauvres sont insérés dans la société. Ils ont une fonction, celle de recevoir la charité des riches qui y gagnent le rachat de leurs fautes : « Dieu aurait pu rendre tous les hommes riches, mais il a voulu qu'il y ait des pauvres dans ce monde pour que les riches puisent racheter ainsi leurs péchés »[13]. En dehors des périodes de disette, le flux de miséreux est parfaitement contrôlé, régulé. Leur liberté de

[11] Julien Freund en préface de l'ouvrage de Martine Xiberras, 1996, p. 11.
[12] Voir Bronislaw Geremek, [1978] 1990.
[13] *La vie de saint Éloi*, cité par Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 29.

mouvement est admise (d'autant qu'elle peut se confondre avec des pèlerinages) sauf, ce qui se conçoit aisément, pendant les épidémies. Si la pauvreté structurelle est admise et contrôlée, c'est la pauvreté conjoncturelle qui pose problème. Les méthodes mises en place pour développer la production agricole (les enclosures)[14], pour faire face à la pression démographique, contribuent à chasser de la campagne des groupes de personnes qui n'y ont plus leur place. Un mécanisme fréquent en matière de pauvreté est ainsi mis en évidence : la pauvreté n'est que le produit de l'appropriation des richesses par un groupe de la population[15]. C'est ce qui fait dire à Karl Polanyi que les enclosures « étaient une révolution des riches contre les pauvres »[16].

Les pauvres se dirigent donc vers la ville dont l'un des attraits est que l'emploi n'y est pas fonction des saisons. Dans la première moitié du XVIe siècle à Nuremberg, Strasbourg, Ypres, des politiques centralisées d'assistance aux pauvres sont mises en place[17]. Même si ce changement peut partiellement être mis sur le compte de bouleversements idéologiques, notamment la Réforme[18], l'attention accrue portée aux pauvres correspond à une période de développement du paupérisme de masse. La crainte de voir des groupes d'indigents se concentrer fait que l'on interdit le vagabondage et qu'on enferme les pauvres[19]. On considère comme étant les seuls « vrais » pauvres ceux qui ne peuvent travailler en raison d'un handicap, pour les autres, la société détermine que « c'est du travail qu'il faut leur donner plutôt que de l'argent »[20]. Peu à peu, sous l'influence de la pensée humaniste[21], le travail devient le moyen d'éduquer les « mauvais pauvres » pour vaincre leur fainéantise. Le XVIIe siècle voit le développement des *workhouses* anglaises[22] et de l'Hôpital général en France[23].

---

[14] Bronislaw Geremek analyse en particulier les conséquences du développement du système des enclosures. Voir Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 141 *sq*.
[15] Nous verrons plus loin (Section 1, Sous-section 2) d'autres interprétations des causes de la pauvreté. La troisième sous-section (Section 1, Sous-section 3) nous ramène à cette interprétation initiale.
[16] Karl Polanyi, [1944] 1988, p. 61.
[17] Voir Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 161 *sq*.
[18] Luther condamne la mendicité qui consiste à s'enrichir sans rien faire, mais il a aussi conscience de la nécessité de programmes d'assistance sociale. A ce propos voir son projet de création d'une « caisse des pauvres » dans Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 234.
[19] Voir Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 263 *sq*.
[20] Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 238.
[21] Geremek montre comment l'éloge du travail chez Erasme et More amène à l'idée du travail obligatoire. Voir Bronislaw Geremek, [1978] 1990, pp. 238-240.
[22] Voir Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 277 *sq*.
[23] Voir Bronislaw Geremek, [1978] 1990, p. 280 *sq*. Sur l'enfermement voir plus généralement Michel

Avec la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe, l'image du travail est de nouveau modifié, tandis qu'un phénomène sans précédent, la « révolution industrielle », participe à l'accroissement de la pauvreté de masse. Durant cette « révolution industrielle », le capital se concentre sous la pression de la concurrence. La machine permet de forts gains de productivité qui se font au détriment des travailleurs. On assiste au développement de la prolétarisation. Ces pauvres, cette « armée industrielle de réserve » [24] fruit de la lutte des classes témoignent une nouvelle fois que le développement de la pauvreté est souvent la conséquence d'un partage inégalitaire des richesses :

> « Dans la même mesure où la bourgeoisie, autrement dit le capital, se développe, on voit se développer le prolétariat, la classe des travailleurs modernes, qui ne vivent qu'autant qu'ils trouvent du travail, et qui ne trouvent de l'ouvrage qu'autant que leur travail accroît le capital. Ces travailleurs sont obligés de se vendre morceau par morceau telle une marchandise »[25].

Parallèlement à la prise de conscience d'une vulnérabilité de masse se produit une transformation de la conception du travail. Il devient source de toute richesse. Pour Adam Smith le travail est la mesure réelle de la valeur d'échange de toute marchandise[26]. En libérant le travail, on libère l'initiative privée, voilà un puissant moteur de progrès. C'est une rupture totale avec la société d'Ancien Régime fondée sur des ordres, des statuts. Désormais le rapport de travail est réglé, « en toute liberté » par le contrat entre employeur et employé. La naissance du marché du travail[27] marque la disparition des protections sociales garanties par les métiers, les corporations[28].

La condition ouvrière du XIXe siècle[29] marquée par cet « indigne salariat »[30]

Foucault, [1975] 1981.

[24] « on dresse ainsi systématiquement une armée de réserve destinée à l'industrie et toujours disponible, décimée toute une partie de l'année par le travail forcé le plus inhumain, et réduite à la misère le reste du temps par manque de travail » (Karl Marx, [1872] 1993, p. 538).

[25] Karl Marx, [1848] 1994, p. 168.

[26] Voir Adam Smith, [1776] 1991, Livre I, Chapitre VI *Des parties constituantes des prix des marchandises* (tome 1).

[27] Polanyi fixe la création du marché du travail en Grande Bretagne à la fin de l'expérience de protection sociale dite loi de Speenhamland, soit en 1834 (voir Karl Polanyi, [1944] 1988, p. 113 *sq*.).

[28] Les anciennes corporations, bien qu'étant des monopoles, ont un rôle de protection des travailleurs : « La participation à un métier ou à une corporation *[...]* marque l'appartenance à une communauté dispensatrice de prérogatives et de privilèges qui assurent au travail un statut social. Grâce à cette dignité collective dont le métier, et non l'individu, est propriétaire, le travailleur n'est pas un salarié qui vend sa force de travail, mais le membre d'un corps social dont la position est reconnue dans un ensemble hiérarchique » (Robert Castel, 1995, p. 117).

[29] Zola, notamment, s'en fait l'écho dans l'*Assommoir* ou dans *Germinal*.

[30] Voir Robert Castel, 1995, p. 109 *sq*.

misérable va progressivement s'améliorer. La société se tertiarise et le salariat s'étend. La croissance économique a permis la croissance de l'Etat social. L'intervention de l'Etat se focalise pour l'essentiel dans trois domaines : en France par exemple, instauration de la Sécurité Sociale en 1945 qui institutionnalise la « propriété de transfert » ; l'Etat devient acteur économique (régulation keynésienne) et pilote l'économie ; il organise les relations entre les partenaires sociaux et donne au salarié un statut (création du SMIG en 1950, généralisation de la mensualisation du salaire à partir de 1970).

Le travail, valeur centrale des sociétés industrialisées, se réalise dans le salariat. Le travail tel qu'on l'entend, en occident, correspond à un ordre social hérité de la pensée libérale. La division du travail entre les individus s'impose dans la pensée économique libérale depuis Adam Smith[31] comme principal facteur de cohésion sociale. Un individu ne pouvant produire tout ce dont il a besoin, il doit entretenir des relations avec d'autres personnes pour obtenir ce qui lui fait défaut. Chacun à intérêt à se spécialiser dans le « créneau » où il est relativement le plus compétent afin de produire avec une rentabilité maximale et ainsi échanger sa production. Cette spécialisation induit une coopération entre les individus qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes. Chacun trouve ainsi sa place dans la société économique et les liens sociaux sont d'abord des liens d'échanges commerciaux. Tout « travailleur » est un *individu* au sens étymologique du terme c'est-à-dire partie indivisible d'un tout étant donnée que chacun participe au bien être général en proposant une production utile aux autres individus (ce qui est produit doit être utile sinon il n'y a pas échange). L'interdépendance entre les individus est totale et fait office de lien social.

Cette forme de cohésion sociale ne supporte qu'un seul statut de référence : « travailleur ». Le non travailleur est un *inactif* voire un « oisif » soit qu'il soit trop jeune ou trop vieux pour travailler, soit qu'il soit en cours d'apprentissage de son travail futur (étudiant) ou qu'il facilite la vie du travailleur (femme au foyer). La recherche avérée d'un travail suffit pour être considéré comme *actif*, non pas que l'on reconnaisse cette activité comme un *travail* mais *l'intention de travailler* suffit à préserver la cohésion

[31] Voir Adam Smith, [1776] 1991, Livre I, Chapitre premier *De la division du travail*. « Père » de de la notion économique de division du travail, Smith a parfaitement conscience de ses limites : « Un homme qui passe toute sa vie à remplir un petit nombre d'opérations simples *[...]* n'a pas lieu de développer son intelligence *[...]* et devient aussi stupide et aussi ignorant qu'il soit possible à une créature humaine de le devenir » (Adam Smith, [1776] 1991, tome 2, p . 406).

sociale car elle renforce l'importance du statut de « travailleur ». Ce statut reste le point de référence correspondant à l'aboutissement d'une démarche d'intégration sociale.

Que se passerait-il si malgré une forte intention de travailler les « travailleurs » potentiels ne parvenaient pas à trouver du travail ? Hannah Arendt a envisagé cette perspective : « Ce que nous avons devant nous, c'est la perspective d'une société de travailleurs sans travail, c'est-à-dire privés de la seule activité qui leur reste. On ne peut rien imaginer de pire »[32]. Cette situation correspond nous semble-t-il au phénomène de précarisation généralisée que nous constatons aujourd'hui et qui est communément appelé *exclusion.* Une caractéristique majeure des exclus actuels, par opposition à la pauvreté telle qu'elle était perçue antérieurement, est d'être des surnuméraires[33], de ne pas avoir de place dans la société. Rappelons-nous comment les pauvres au Moyen-Âge sont intégrés à la société. De même, l'existence d'une « armée industrielle de réserve » est justifiée par son appellation même : c'est une main d'œuvre disponible en cas de besoin. La première caractéristique du pauvre aujourd'hui qui explique peut être son caractère d'exclu est qu'il est inutile, cette inutilité étant socialement acceptée[34].

Sous-section 2. Les contours d'une notion vague : l'exclusion conséquence de la précarisation de l'emploi

Si la pauvreté signale un manque, l'exclusion témoigne d'une inaptitude. Quel lien peut-on faire entre pauvreté et exclusion et quelle place le chômage tient-il dans l'apparition de ces phénomènes ?

---

[32] Hannah Arendt, [1961] 1994, p. 38.
Le travail donne sa dignité à la personne, ce que Marx a parfaitement relevé : « Supposons, que nous produisions comme des êtres humains : chacun s'affirmerait doublement dans sa production, soi-même et l'autre. 1. Dans ma production je réalise mon individualité, ma particularité ; j'éprouverais, en travaillant, la jouissance d'une manifestation individuelle de ma vie, et dans la contemplation de l'objet, j'aurais la joie individuelle de reconnaître ma personnalité comme une puissance réelle, concrètement saisissable et échappant à tout doute. 2. Dans ta jouissance ou ton emploi de mon produit, j'aurais la joie spirituelle de satisfaire par mon travail un besoin humain de réaliser la nature humaine et de fournir, au besoin d'un autre, l'objet de sa nécessité. 3. J'aurais conscience de servir de médiateur entre toi et le genre humain, d'être reconnu et ressenti par toi comme un complément à ton être et comme une partie nécessaire de toi même, d'être accepté dans ton esprit comme dans ton amour. 4. J'aurais, dans mes manifestations individuelles, la joie de créer la manifestation de ta vie, c'est-à-dire de réaliser et d'affirmer dans mon activité individuelle, ma vraie nature, ma sociabilité humaine [Gemeinwesden]. Nos productions seraient autant de miroirs où nos être rayonneraient l'un vers l'autre » (Karl Marx, [1844] 1968, p. 33).
[33] Voir Robert Castel, 1995, p. 399 *sq*.
[34] Voir Philippe Sassier, 1990, p. 356 *sq*.

Nous avons abordé précédemment la notion de pauvreté. La définition d'un seuil pour mesurer cette notion résulte d'une convention. En effet, plusieurs mesures de la pauvreté peuvent être proposées[35] :

[35] Voir Stéfan Lollivier et Daniel Verger, 1999.

Tableau 1. Comparaison des approches de la pauvreté[36]

	Pauvreté « monétaire »	Pauvreté des conditions d'existence[37]	Pauvreté « légale »	Pauvreté subjective
Caractéristique	Insuffisance de revenu.	Manque de bien être matériel et social par rapport à la majorité.	Etre titulaire d'un minimum social	Opinion individuelle
Mesure	Définition d'un seuil de pauvreté.	Définition d'un « panier » de biens et services de référence.	Additionner les titulaires des huit *minima* sociaux	Réponse directe des ménages comme indicateur.
Exemple	L'INSEE fixe, en général, le seuil à 50% du revenu médian.	Le CREDOC estime, en 1988, lors des travaux sur le RMI que le poste « prêt mobilier, linge, électroménager » correspond à 100 francs par mois ou que celui « sport, téléphone, tabac » correspond à 50 francs.	minimum vieillesse, minimum invalidité, allocation aux adultes handicapés, allocation de parent isolé, allocation d'assurance veuvage, allocation d'insertion, allocation de solidarité spécifique, Revenu Minimum d'Insertion.	« Quel est le revenu minimum dont doit disposer un ménage comme le votre pour vivre ».
Fiabilité	Le nombre de pauvres évolue en fonction du seuil.	Le nombre de pauvres évolue en fonction du seuil.	Le nombre de pauvres évoluent en fonction de la création ou de la disparition d'un minimum social	Chaque catégorie de revenu se trouve plus pauvre que la catégorie supérieure.
Intérêts	Facilité des comparaisons historiques et internationales.	Enrichissement de la notion de pauvreté, qui n'est plus seulement un manque d'argent.	Chiffre facile à obtenir. Souligne l'implication de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté.	Introduit la notion de pauvreté relative.
Inconvénients	Quel revenu retenir ? Doit-on prendre en compte les revenus en nature ? Aucune indication sur le degré d'intégration des personnes dans le système social n'est donné.	Comment décider quels sont les biens de référence ? Cela revient, pour les experts à projeter leur échelle de valeur[38]. La norme des conditions d'existence évolue dans le temps et l'espace, ce qui rend difficiles les comparaisons.	Difficulté de comparaison dans le temps et l'espace.	Risque de surestimation du taux de pauvreté.

Selon que l'on adopte tel ou tel mode de calcul le nombre de la population considérée comme pauvre évolue[39]. Avec le seuil de pauvreté de l'INSEE pour 1994[40]

[36] Tableau réalisé en faisant la synthèse de Michel Glaude, 1998, pp. 38-39 et Olivier Mazel, 1996, p. 94 *sq*.
[37] Cette approche de la pauvreté est voisine de celle développée par Amartya Sen (voir Amartya Sen, 1999, p. 64 *sq*.).
[38] L'affrontement des hiérarchies de valeur est discuté dans le Chapitre 3, Section 3.
[39] Pour un florilège de seuils de référence et donc de comptage de la population pauvre en France voir Patrick Valtriani, 1993, p. 90 *sq*.

(arrêté à 3 800 francs par mois pour une personne seule, 5 650 francs pour un couple[41]), on totalise en France une population pauvre de 2,4 millions de ménages (10,4% de la population), ce qui représente 5,5 millions de personnes (dont 1,1 millions d'enfants de moins de 14 ans)[42].

Quelle est la cause de cette pauvreté et quelles en sont les conséquences ? La mesure du chômage est, elle aussi, fortement dépendante des définitions retenues[43]. En tendance générale, le chômage ne cesse de croître en Europe, et en France notamment depuis le milieu des années 1970. Environ trois millions de personnes sont inscrites à l'Agence Nationale Pour l'Emploi en 1998 contre approximativement 300 000 en 1970. Il est possible d'ores et déjà d'établir un lien entre chômage et pauvreté.

Tableau 2. Evolution de la pauvreté de 1984 à 1994[44]

	Proportion de ménages pauvres		**Nombre de ménages pauvres**		
	en 1984 (en % du nombre total de ménages)	**en 1994 (en % du nombre total de ménages)**	**en milliers (1984)**	**en milliers (1994)**	**évolution entre 84 et 94**
Personne de référence[45] **active :**					
- Chômeurs	32,4	39,1	255	519	+ 103 %
- Salariés	3,1	4,7	341	530	+ 55 %
- Indépendants	19,8	12,1	294	203	- 31 %
Personne de référence inactive :					
- Retraités	14	7,2	789	522	- 34 %
- Etudiants et autres inactifs	34,8	40,9	422	634	+ 50 %
Ensemble	10,3	10,4	2 100	2 408	+ 15 %

A la lecture de ce tableau on constate un lien direct entre chômage et pauvreté : le nombre de personnes au chômage considérées comme pauvres a augmenté de 103 % en dix ans. La proportion de chômeurs pauvres a gagné sept points pour atteindre environ

[40] Il est fixé à la moitié du revenu médian par unité de consommation.
[41] Le seuil est calculé en fonction des unités de consommation, soit le premier adulte du ménage équivalent à une unité de consommation, 0,7 UC pour chaque adulte supplémentaire, etc. (Voir Michel Glaude, 1998, p. 40).
[42] Voir Michel Glaude, 1998, p. 43.
[43] Voir Robert Holcman, 1997, p. 25 *sq*.
[44] Source : Enquête Budget de famille, INSEE (voir Michel Glaude, 1998, p. 48.).
[45] La personne de référence est dans le cadre d'un ménage composé d'un couple, le conjoint masculin. Pour les familles monoparentales, il s'agit du père ou de la mère des enfants. Dans les autres cas, il s'agit de la personne active la plus âgée ou dans un ménage d'inactifs, le plus âgé.

39% des ménages en 1994. En 1996, seulement 56% des demandeurs d'emplois sont indemnisés. Parmi ceux-ci, environ 36% touchent une indemnisation inférieure à 3 000 francs (pour 22% touchant 5 000 francs et plus)[46]. Quand il dure, le chômage accentue le phénomène de paupérisation. Or le nombre de personnes touchées par le chômage de longue durée[47] a tendance à s'accroître pour concerner 1,3 millions de personnes à la fin de 1997, contre seulement 60 000 en 1974. La proportion de chômeurs de longue durée est passée de 16,7% des chômeurs en 1975 à 33,7% en 1996.

Mais le chômage n'est pas le seul facteur en cause en matière de pauvreté, la précarisation du travail joue également un rôle prédominant. Si être salarié de plein droit[48] éloigne la menace de la pauvreté, il existe une nébuleuse de situations entre salariat et chômage. Cette nébuleuse regroupe les personnes travaillant à temps réduit sans l'avoir choisi, les personnes sans-emploi suivant des stages de formation professionnelle, les emplois subventionnés dans le secteur non marchand (ce qui correspond au traitement social du chômage : contrat emploi solidarité, contrat initiative emploi, etc.), les emplois intérimaires. Or l'emploi précaire « ouvre l'année suivante, à chance à peu près égale sur trois états : l'emploi stable, l'emploi précaire et le chômage »[49] ; entre 1996 et 1997, 27 % des emplois précaires ont trouvé un emploi stable, 39% n'ont pas changé de situation et 28% se sont retrouvés au chômage. N'a-t-on pas ici les prémisses si ce n'est d'une société duale au moins d'une « société en sablier »[50]. C'est en tous cas, ce que laisse penser la précarisation des l'emploi :

> « 6,7 millions d'adultes en âge de travailler, dont 467 000 en retrait anticipé d'activité, subissent les conséquences de la dégradation de la situation de l'emploi. Et ce chiffre qui est sans doute sous estimé, du fait des incertitudes sur la précarité subie, ne tient pas compte de l'environnement familial immédiat évidemment directement concerné par la situation des autres membres du ménage »[51].

Le lien de causalité entre chômage et pauvreté peut être fait, en France tout au moins. La conjonction de ces phénomènes mène à l'exclusion. Le chômage n'est pas la

[46] Voir Robert Holcman, 1997, pp. 50-51.
[47] Inscription à l'ANPE depuis plus d'un an; Pour une définition précise et une analyse du phénomène voir Claude Seibel, 1998, pp. 93- 112. On peut voir également Robert Holcman, 1997, pp. 73- 75.
[48] Nous entendons par ce terme être titulaire d'un contrat à durée indéterminé pour un plein temps.
[49] Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade, 1998, p. 126.
[50] Alain Lipietz analyse la crise du fordisme, et ses répercussions sur la société française, qui marque le passage d'une « société en montgolfière » à une « société en sablier » caractérisée par la montée de la pauvreté, dans Alain Lipietz, 1998, pp. 23-68.
[51] Henri Guaino, dir., 1997, p. 175.

seule cause de l'exclusion, mais en est certainement un facteur déterminant. Chômage et précarisation du travail remettent en question le mode d'intégration par le travail propre à la société salariale telle qu'elle s'est développée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. La société salariale implique deux formes particulières d'intégration. La première s'effectue par le travail qui offre une identité, qui conditionne l'appartenance à un groupe, ce qui, en définitive, revient à établir une norme. S'éloigner de la norme revient à se marginaliser vis-à-vis du groupe. Il est cependant possible d'imaginer que les personnes en marge du groupe dominant constituent des sous-groupes qui soient autant de micro-espaces d'intégration[52].

Outre l'intégration par le travail, la société salariale connaît une autre forme d'intégration. Il s'agit de la prise en compte, par le biais de la protection sociale, de ceux qui se situent justement en dehors des limites protectrices du travail. Si le travail constitue la norme, le rôle de la protection sociale est d'empêcher la marginalisation de ceux qui ne sont pas adaptés à cette norme, les *anormaux*[53]. Dès lors il convient simplement de définir des catégories regroupant les inadaptations : personnes âgées, handicapés, personnes ayant subi un accident du travail, chômeurs, etc. L'intégration de ces populations est double, monétaire d'une part et identitaire de l'autre. L'allocation reçue est la validation d'une reconnaissance sociale. L'identité de ces sous-groupes est définie en référence à la norme du travail. La question qui se pose actuellement est la multiplication de sous-groupes et la croissance de leurs effectifs. D'une part, pour qu'une norme perdure il est souhaitable qu'elle concerne une majorité de la population. D'autre part, le financement de la protection sociale, basé sur un principe de cotisation, est menacé d'un stricte point de vue comptable. Non seulement un accroissement de la proportion des personnes sans travail menace l'équilibre du système[54]. De plus, les cotisations sont proportionnelles au revenu, qui dépend d'un travail...[55]

Non contente d'être menacée, la fonction intégratrice de la protection sociale a

[52] C'est une problématique largement explorée par les tenants de l'interactionnisme symbolique. Voir notamment Erving Goffman, [1963] 1993 et Solomon Howard Becker, 1985.
[53] Voir François Ewald, 1994, p. 405 *sq*.
[54] Sur cette question voir Pierre Rosanvallon, 1995. Voir également François-Xavier Merrien, 1996 et Robert Castel, 1995, pp. 374-378. Un autre problème brûlant se pose : « un drame se profile pour après-demain : l'arrivée à l'âge de la retraite de celles et ceux qui seront restés précaires toute leur vie » (Alain Lipietz, 1998 p. 282).
[55] Voir Alain Lipietz, 1998 p. 282 *sq*.

été élaborée au détriment d'autres formes de solidarité. La protection sociale prise en charge par l'Etat est une configuration spécifique de pratiques qui ne se retrouvent pas, loin de là, dans toutes les collectivités humaines[56]. En effet des règles d'entraide différentes ont pu être observé dans d'autres sociétés : solidarité villageoise, familiale, etc. — on pourrait parler ici de socialité primaire[57]. Dans ce type de société la précarité de l'existence fait partie de la condition de tous et ne rompt pas l'appartenance communautaire. On pourrait ainsi parler par abus de langage de « communauté-providence ». Cette dernière a fortement été remise en question par la mise en place de l'Etat-providence. La solidarité instituée met en rapport la personne (« l'ayant-droit ») et une abstraction, l'Etat-providence.

> « L'intervention de l'Etat permet aux individus de conjurer les risques d'anomie qui *[...]* sont inscrits dans le développement des sociétés industrielles. Mais pour ce faire, ils ont pour interlocuteur principal, et à la limite unique, l'Etat et ses appareils. La vulnérabilité conjurée de l'individu se trouve ainsi reconduite sur un autre plan »[58].

Si le chômage peut induire la pauvreté, l'exclusion se nourrit des deux phénomènes : le chômage remet en cause la socialisation par le travail ; la pauvreté est un facteur d'isolement.

> « La participation à la vie sociale sur un mode égalitaire requiert davantage de ressources. Les ressources dont il s'agit sont les moyens financiers permettant aussi bien certaines consommations jugées socialement nécessaire que l'accès à certains lieux, à certaines informations »[59].

Bien entendu la causalité chômage-exclusion n'est pas univoque. Il existe des facteurs qui prédisposent au chômage et qui, de ce fait, peuvent être considérés comme des causes potentielles d'exclusion. Le rapport du Conseil Economique et Social identifie plusieurs facteurs explicatifs de situations de précarité : outre la pauvreté, on trouve le niveau scolaire, la structure familiale, la santé, la densité des réseaux sociaux, etc[60]. Une caractéristique des personnes en situation d'exclusion est qu'elles cumulent, fréquemment, plusieurs précarités. Nous trouvons une illustration de ce phénomène dans la figure ci-après.

---

[56] Voir Robert Castel, 1995, p. 34 *sq*.
[57] Voir Alain Caillé, 1986, pp. 363-375.
[58] Robert Castel, 1995, p. 395.
[59] Bernard Perret et Guy Roustang, 1993, p. 92.
[60] Voir Conseil Economique et Social, 1995.

Figure 1. Le cumul des précarités[61]

Les cinq précarités retenues sont : « l'absence de diplôme », « moins de 2 800 francs par mois par unité de consommation », « pas de logement stable », « état de santé dégradé », « au chômage ou sans travail ».

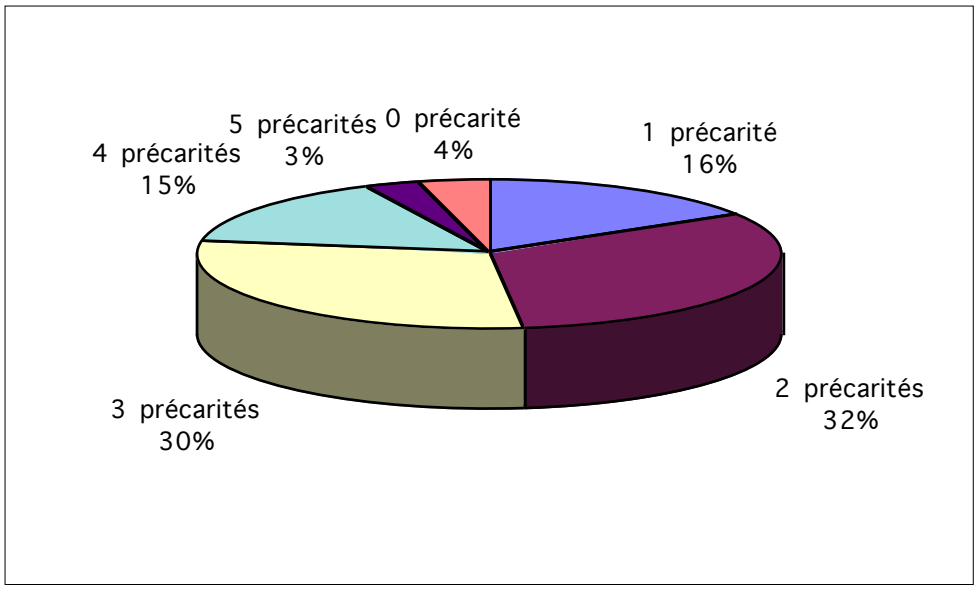

En définitive, la définition de l'exclusion que, dans un premier temps, nous pouvons retenir correspond à la conjonction des phénomènes de chômage et de pauvreté, ce qui ne prend en compte que deux indicateurs parmi d'autres. Ces indicateurs font, selon nous, office de plus petit dénominateur commun du phénomène exclusion. Leur choix se justifie car ils correspondent à des situations qui s'inscrivent dans une histoire commune, celle du salariat en France, ce qui apporte des éléments généraux de compréhension sur l'origine des situations d'exclusion. Ainsi, sans entrer dans le détail des parcours individuels, l'analyse de ces situations d'exclusion, au regard du phénomène chômage, implique des pistes de réflexion sur l'accès à l'emploi. Néanmoins, même après une définition restrictive du phénomène, l'usage de la notion d'exclusion n'est pas neutre. Il convient de discuter les représentations attachées à son utilisation.

[61] Source : Enquête du CREDOC auprès de 754 personnes sélectionnées selon la méthode des quotas pour le compte du Conseil Economique et Social, 1995. Voir également Marie-Odile Gilles-Simon et Michel Legros, 1996.

Sous-section 3. Le mythe de l'exclusion

Qu'apporte la notion d'exclusion à la compréhension de l'extension du chômage et de la précarité ? Concept vague, le terme d'exclusion, nécessite d'être précisé afin d'orienter la réflexion. C'est ce que nous avons tenté de faire dans la section précédente. Cependant définir ce que nous entendons par cette notion nous amène à nous interroger sur la pertinence de notre définition, à la lumière des multiples autres acceptions du terme. Ainsi, si l'on se réfère à son sens littéral le terme « exclusion » signifie une action d'éloignement physique (Œdipe doit quitter Athènes, victime d'une épidémie de peste, sanction divine pour un parricide resté impuni ; l'ostracisme, la peine de bannissement de dix ans prononcé à la suite d'un jugement du peuple dans certaines cités grecques, a ouvert le champ à un ensemble de peines qui font de l'éloignement une sanction). Ce terme est-il adapté à la situation actuelle de chômage et de précarité ? Cela paraît peu probable même si certains événements ont pu rendre le terme plus approprié qu'il ne paraissait de prime abord[62]. Un deuxième sens principal du terme exclusion est la privation de droits. Une politique de privation de droits, du type de celle menée par le gouvernement de Vichy contre les juifs, n'est pas concevable dans la France actuelle. Pourtant certaines populations du fait de difficultés d'accès à l'information, de situations de pauvreté, d'un faible niveau d'éducation, de difficulté d'expression, rencontrent des obstacles pour faire appliquer leurs droits[63]. Parfois même, la loi peut être excluante, le mouvement des « sans-papiers » en est une illustration[64]. Pourtant, parler d'exclusion peut paraître dans ces cas, même si des dénis de droits sont constatés, un abus de langage car aucune volonté publique allant dans ce sens ne se manifeste[65]. Personne ne prononce

[62] Nous faisons référence aux initiatives de plusieurs municipalités (Pau, Menton, Nice, Toulouse, etc.), qui à partir du mois de mai 1996, ont pris des arrêtés anti-mendicité réglementant le stationnement des sans-abri dans les centre-villes. Ces arrêtés se basent sur une circulaire du ministère de l'intérieur du 20 juillet 1995 visant à fournir un cadre restreint à des arrêtés de même nature qui avaient fait l'objet d'annulation par des tribunaux administratifs.

[63] Voir Marie-Thérèse Join-Lambert, 1995 et les conclusions du rapport du CREDOC au Conseil Economiques et social, 1995. Les interactions entre droit et exclusion sont également discutées par Daniel Lenoir, 1996.

[64] Le problème des clandestins résidant en France a été porté à la connaissance du public par le mouvement des « sans-papiers ». On peut dater le point de départ de ce mouvement au 18 juin 1996, date du début de l'occupation de l'église Saint-Bernard à Paris par des « sans-papiers » militant pour une réforme des lois Pasqua sur l'immigration.

[65] A l'exception notable de la politique mise en œuvre par les courants d'extrême-droite français dans certaines collectivités locales où ils sont majoritaires.

l'ostracisme, ce qui ne signifie pas pour autant que la marginalisation ne soit pas réelle.

S'il existe en France des personnes qui se situent en dehors du droit commun, ils ne peuvent être assimilés à la grande masse de ceux que l'on nomme, de manière abusive, les exclus. Pourtant la notion d'exclusion est elle-même excluante. Nommer les exclus c'est éloigner, exclure. Le terme « exclusion » ne laisse aucun espoir de changement. Le « *nouveau* pauvre » des années 1980[66] pouvait se targuer de n'être que *récemment* tombé dans la précarité, victime d'un soudain basculement de fortune, peut être encore réversible. L'exclu porte le poids d'une situation sans issue, d'un destin inéluctable. Il est vrai que la persistance du phénomène a rendu l'expression « nouvelle pauvreté » peu pertinente. Si le « nouveau pauvre » est encore un peu comme nous car le souvenir de sa vie antérieure est toujours présent, l'exclu appartient à un autre monde, que les médias assimilent fréquemment à celui de la rue. Le monde de l'exclusion est celui de la stigmatisation. De plus en plus l'exclu devient un intrus. On lui dénigre la reconnaissance d'une appartenance antérieure au groupe (ce qui n'est pas le cas pour le « nouveau pauvre »). En dernier ressort l'exclusion entérine un « refus de relation »[67] qui se nourrit de la stigmatisation des exclus.

Chez les Grecs, le stigmate représente les manifestations corporelles (brûlures au fer rouge par exemple) d'un statut moral inférieur et exécrable : esclave, criminel ou traître. C'est dans cette optique que la désignation « exclu » peut être comprise. Tout comme celui qui porte des marques de fer rouge est considéré comme anormal, l'exclu porte le stigmate de l'exclusion qui traduit une anormalité. « Le mot de stigmate servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler » [68]. En l'occurrence, l'anormalité de l'exclu n'est pas physique, mais sociale.

Le stigmate est employé pour rationaliser une peur, il permet de la cristalliser sur un phénomène concret, de l'objectiver. Quelles que soient les peurs — peur de la différence physique (handicap, monstruosité), ethnique, confessionnelle, etc. —

[66] L'ouvrage de Serge Paugam ([1991] 1994), *La disqualification sociale*, bien que sous-titré *essai sur la nouvelle pauvreté*, rend compte d'une réalité fortement similaire à celle connu aujourd'hui sous le nom d'« exclusion ».
[67] Voir l'avant-propos de Michel Wieviorka à *Logiques de l'exclusion* de Norbert Elias et John L. Scotson.
[68] Erving Goffman, [1963] 1993, p. 13.

stigmatiser l'étranger, l'anormalité, permet de souder le groupe afin de le protéger[69].

Quelle peur peut expliquer la stigmatisation par l'exclusion, la crainte du chômage sans doute. Mais ce terme d'exclusion ne traduit pas seulement la crainte de se trouver anormal par la perte de son travail, plus globalement, il entérine une vision du monde : « L'hégémonie du concept d'exclusion traduit la normalisation d'un processus par lequel les uns sont naturellement pensés comme intégrés, efficaces, productifs et les autres insuffisamment productifs, et progressivement marginalisés »[70]. A ce titre l'exclusion fait figure de mythe, au sens de Roland Barthes : « Le mythe est une parole définie par son intention »[71]. Quelle serait l'intention sous-jacente au mythe de l'exclusion ? Peut-être entériner une situation de *statu quo* : « L'exclusion est immobile. Elle désigne un état, ou plutôt des états de privation. Mais le constat des carences ne permet pas de ressaisir les processus qui génèrent ces situations »[72]. En effet comprendre ces processus revient à dévoiler les logiques de répartition des richesses. Or la pensée utilitariste, fortement ancrée dans l'inconscient occidental, est une pensée sacrificielle[73]. « L'utilitarisme, c'est la gestion rationnelle du mécanisme du bouc émissaire »[74]. La pauvreté, le chômage, l'exclusion de certains serait le prix à payer pour la survie de notre système économique et social. Tant que le bonheur du plus grand nombre est assuré, la pauvreté de certains reste acceptable et ne remet pas en cause le fonctionnement du système.

Essayons d'approfondir l'usage du mythe exclusion dans le maintien du *statu quo* économique et social. « Ce que le monde fournit au mythe, c'est un réel historique, défini, si loin qu'il faille remonter par la façon dont les hommes l'ont produit ou utilisé ; et ce que le mythe restitue, c'est une image naturelle de ce réel »[75].

Le mythe transforme donc l'intention historique en nature, la contingence en

[69] Norbert Elias et John L. Scotson ([1965] 1997) analysent ce processus dans une petite ville d'Angleterre à la fin des années 1950 entre les habitants de souche et les nouveaux arrivants.
[70] François-Xavier Merrien, 1996, p 426.
[71] Roland Barthes, 1957, p. 209.
[72] Robert Castel, 1995, p. 15. C'est pourquoi Robert Castel préfère le terme de *désaffiliation* qui rend compte d'un processus de perte de filiation, de liens sociaux, tandis que Serge Paugam ([1991] 1994), parle de *disqualification sociale* qui traduit « le refoulement hors de la sphère productive » (Serge Paugam, 1996, p. 569).
[73] Voir Jean-Pierre Dupuy, 1992, p. 107 *sq*.
[74] Jean-Pierre Dupuy, 1996, p. 54.
[75] Roland Barthes, 1957, p. 230.

réalité (et donc en éternité). Le mythe fait oublier le caractère historique des choses, leur contingence. Il fournit une unité atemporelle : la réalité. Toute l'histoire constitutive d'un réel est vidée et remplacée par le naturel. « Le mythe est une parole dépolitisée »[76]. Il neutralise les événements en leur donnant un sens qui n'est pas de l'ordre de l'explication mais du constat. . Le mythe évacue la complexité : on oublie l'histoire, les choix, les luttes, l'altérité, il n'existe qu'un ordre naturel des choses, celui dans lequel nous vivons. La pauvreté, la marginalisation dues au chômage sont « naturelles » et non le produit de choix politiques et économiques[77]. A propos de la pauvreté Roland Barthes se pose la question suivante : « J'en viens alors à me demander si la belle et touchante iconographie de l'Abbé Pierre n'est pas l'alibi dont une bonne partie de la nation s'autorise, une fois de plus, pour substituer impunément les signes de la charité à la réalité de la justice »[78].

Cette remarque peut s'actualiser. La mise en scène[79] de la pauvreté avec les Restaurants du cœur est un exemple d'événement médiatique substituant le spectacle à la réflexion. « La première vertu du spectacle est d'abolir tout mobile et toute conséquence, ce qui importe n'est pas ce que l'on croit mais ce que l'on voit » [80]. La télévision est un outil essentiel de la mythification puisqu'elle tend à banaliser et à simplifier la réalité[81]. Les émissions sur les exclus ne se comptent plus. Regarder un reportage sur le SAMU social à Paris, sur des clochards morts de froid, sur des occupations d'immeubles par des militants de Droit au Logement (DAL), contribuent non seulement à stigmatiser ces personnes (donc à les rendre étrangère), mais interdit toute mise en perspective des événements, car les images jouent plus sur l'émotion que sur la réflexion. L'exclusion est donc vue comme une donnée du réel et non un construit.

La « rhétorique réactionnaire »[82] alimente le mythe de l'exclusion et contribue à maintenir le *statu quo*. Cette rhétorique réactionnaire se nourrit de trois thèses selon

[76] Roland Barthes, 1957, p. 230.
[77] Rappelons nous les conséquences du choix d'enclore les champs pour accroître le rendement économique des terres (voir Chapitre 2, Section 1, Sous-section 1).
[78] Roland Barthes, 1957, p. 56.
[79] Le terme de mise en scène semble particulièrement approprié puisque, par exemple, les Restaurants du cœur bénéficient d'une large couverture médiatique liée à l'implication (ponctuelle ?) de vedettes françaises de la chanson dans ce mouvement. Les vedettes mettent (à leur corps défendant ?) la pauvreté en spectacle. Il ne s'agit pas ici de douter de l'engagement moral de milliers de bénévoles mais de comprendre comment nous en sommes arrivés là.
[80] Roland Barthes, 1957, p. 14.
[81] Voir Pierre Bourdieu, 1996.
[82] Voir Albert O. Hirschman, 1991.

Albert O. Hirschman : la thèse de l'effet pervers, la thèse de l'inanité et la thèse de la mise en péril. Voyons comment sont employées ces thèses vis-à-vis du problème qui nous préoccupe. L'aide aux pauvres (qui est un moyen d'éviter de faire des pauvres des exclus) a souvent été fustigée car on considère qu'elle entretient la pauvreté au lieu de la combattre (effet pervers)[83]. Les levées de boucliers contre les pauvres profiteurs sont encore de mise aujourd'hui avec notamment les critiques adressées par certains au dispositif Revenu Minimum d'Insertion qui est censé avoir des effets désincitatifs par rapport à la recherche d'emploi. Les RMIstes n'auraient pas grand intérêt à travailler puisqu'ils sont déjà payés pour ne rien faire... De ce fait, l'aide aux pauvres est inefficace puisqu'elle ne s'adresse pas aux « vrais » pauvres (thèse de l'inanité), ce qui, une nouvelle fois, la remet en question[84]. Plus généralement l'action normalisatrice de l'Etat-providence handicape le fonctionnement harmonieux de l'économie. Les actions de l'Etat en faveur des chômeurs, des pauvres, pèsent sur le fonctionnement des entreprises, à travers les impôts servant à financer ces actions, à travers les règlements mis en place (droit du travail), etc. Ainsi à vouloir aider une partie de la population on met en péril[85] le système tout entier, puisque ce sont les entreprises qui créent la richesse.

Ainsi l'emploi du terme « exclusion » valide un certain consensus qui consiste à considérer le caractère inéluctable du phénomène, sans se poser la question des processus d'exclusion. « Du point de vue symbolique, le pouvoir de donner un nom plutôt qu'un autre à un problème social a de grandes incidences sur le choix des mesures susceptibles de le résoudre »[86]. Nous allons voir dans la section suivante quelles actions impliquent cette vision spécifiquement française de la pauvreté qu'est l'exclusion

[83] Voir Albert O. Hirschman, 1991, pp. 50-63.
[84] Voir Albert O. Hirschman, 1991, pp. 104-119.
[85] Voir Albert O. Hirschman, 1991, pp. 197-201.
[86] Hilary Silver, 1994, p. 587.

SECTION 2. CONTRE L'EXCLUSION : LE LIEN SOCIAL

Considérer le phénomène pauvreté en terme d'exclusion sociale revient à introduire pour l'analyse le concept de lien social (Sous-section 1). Celui-ci implique une analyse à petite échelle, seule susceptible de rendre compte de la diversité des liens (Sous-section 2). Cette approche à petite échelle induit l'utilisation d'une méthodologie particulière (Sous-section 3).

Sous-section 1. Une approche de la pauvreté en terme de lien social : une spécificité française

La polysémie du terme « exclusion », qui participe à un aspect du mythe — le fait de déformer la réalité en la rendant inintelligible [87] — ne facilite pas l'analyse du phénomène. Dans son étude des *Mythologies*, Roland Barthes a élaboré un moyen de contourner la déformation mythique :

> « A vrai dire, La meilleure arme contre le mythe, c'est peut-être de le mythifier à son tour, c'est de produire un *mythe artificiel*. *[...]* Il suffira pour cela d'en faire lui-même le point de départ d'une troisième chaîne sémiologique, de poser sa signification comme premier terme d'un second mythe »[88].

Nous nous proposons de réaliser cette opération en substituant une analyse en terme de lien social à celle sur l'exclusion. Comme il se doit le mythe exclusion, à travers sa signification, devient le point de départ d'un autre mythe celui du lien social.

Le mythe est une chaîne sémiologique de deuxième niveau puisqu'elle repose sur le langage. Le mythe est une sorte de « méta-langage »[89] qui s'élabore à partir de la langue. Celle-ci est reléguée au rang de support (« langage-objet »[90]). L'image ou la langue transformées par le mythe deviennent un langage-objet porteur uniquement d'une fonction signifiante. La *signification* du mythe est fondée sur un signifiant et un signifié qui sont eux-mêmes de deuxième niveau (Roland Barthes les dénomme respectivement, forme et concept)[91].

---

[87] « le mythe ne cache rien : sa fonction et de déformer, non de faire disparaître » (Roland Barthes, 1957, p. 207).
[88] Roland Barthes, 1957, p. 222, souligné par l'auteur. Barthes illustre sa méthode en analysant la mise en place d'une mythologie artificielle dans le *Bouvard et Pécuchet* de Flaubert.
[89] Roland Barthes, 1957, p. 200.
[90] Roland Barthes, 1957, p. 200.
[91] Voir le tableau ci-après.

Tableau 3. Mythe et langage

Niveaux de compréhension	Langue	Mythe
A	signifiant	-
B	signifié	-
C = A+B	signe	-
A' = C+C+C+C...	sens	forme
B'		concept
C' = A'+B'		signification

Comprise par rapport au mythe du lien social, l'exclusion n'apparaît plus comme un phénomène homogène, faisant masse des exclus. En définitive « être exclu n'est pas une identité, mais le résultat d'un processus »[92]. De ce fait, prendre en considération l'exclusion s'est s'attacher à observer des trajectoires de vie individuelles afin d'identifier les racines du phénomène[93].

Bien évidemment, il ne faut pas se concentrer sur une analyse du lien social au point d'oublier de prendre en considération les effets structurels du phénomène (notamment l'aspect stigmatisant que représente le terme « exclusion »), ni le contexte socio-économique général (extension du chômage). Pourtant comprendre l'exclusion comme un processus permet de raisonner à rebours, sur comment inverser le processus.

Il ne s'agit pas ici de remettre en question les politiques globales de lutte contre la pauvreté, mais de montrer qu'elles peuvent être enrichies des pratiques de certaines personnes dites « exclues » qui vont tenter de pallier elles-mêmes leurs difficultés par diverses initiatives[94]. La supériorité du mythe du lien social sur celui de l'exclusion ne tient pas tant à ce que l'objet d'analyse soit moins confus, qu'à proposer une approche à visée opératoire. Il ne s'agit plus de dénombrer[95] des « stocks » d'exclus mais de raisonner à partir d'expériences concrètes où le processus d'exclusion a été inversé[96].

---

[92] Ainsi s'exprime Jean-Baptiste de Foucault, alors Commissaire au Plan, dans la préface de l'une des premières études du phénomène exclusion identifié comme tel (Voir Philippe Nasse, 1992).

[93] C'est précisément la méthodologie adoptée par le CREDOC pour le compte du Conseil Economique et Social (1995).

[94] Ces initiatives sont partie prenante de la « petite économie » dont nous abordons l'analyse dans la Partie 2 de la thèse.

[95] On pourrait se demander dans quelle mesure le traitement quantitatif de la pauvreté ne s'apparente pas à une vision statique du monde que dénonce Barthes : « le panache petit-bourgeois consiste à éluder les valeurs qualitatives, à opposer au procès de transformation la statique même des égalités (œil pour œil, effet contre cause, marchandise contre argent, sou pour sou, etc.) » (Roland Barthes, 1957, p. 86)

[96] La Partie 3 traite d'un processus particulier, celui de création d'activité, notamment par le biais de l'étude des moyens de financement obtenus par les créateurs, qui sont autant de *liens financiers*. De ce fait la question n'est plus celle de l'« exclusion de » mais de l'« accès à », qui est une manière plus dynamique de

Ramener le problème de l'exclusion social à un questionnement sur le lien social n'est pas la seule façon de concevoir le phénomène[97]. Il faut se souvenir que la manière de poser le problème conditionne les réponses possibles. Ainsi Hilary Silver identifie trois paradigmes de l'exclusion sociale ou plus précisément de l'intégration sociale, celui de la solidarité, celui de la spécialisation et celui du monopole. Il faut noter que le phénomène que nous connaissons sous le terme d'exclusion[98] renvoie de manière quasi-exclusive à une conception de l'intégration sociale basée sur la solidarité (le lien social), propre au système socio-politique français, même si les réflexions amorcées en France ont pu s'étendre[99]. Dans le premier paradigme l'exclusion traduit une coupure entre l'individu et la société[100]. Dans le second, fondé sur le libéralisme, la variété de statuts entre les individus est la sanction du marché pour des différences d'efficience. Sur les marchés ne s'échangent que des biens répondant aux deux conditions suivantes : être rare et utile. Le chômage sanctionne le non-respect de l'une de ces conditions. Le troisième paradigme, enfin, repose sur l'idée selon laquelle, la non-intégration est le fruit de l'existence de monopoles exercés par certains groupes sociaux. Des barrières de classe s'instaurent entre les groupes et entravent le passage des membres de la classe dominée vers la classe dominante. Notons que dans ce dernier cas et dans le précédent, la notion d'exclusion avancée par l'auteur ne correspond pas à celle en vigueur en France, tout simplement car le « tout social » (la société) n'est pas le référent à l'aune duquel se juge le degré d'exclusion. Les trois paradigmes mentionnés précédemment sont résumés dans le tableau ci-dessous.

poser le problème. Plus généralement nous posons dans la thèse le problème de l'accès à la monnaie, celle-ci pouvant devenir un lien social (voir Chapitre 2 pour la définition des liens financiers et leur instrumentation en liens sociaux).

[97] Voir Hilary Silver, 1994, p. 587.

[98] Une définition générale de ce terme pourrait être une rupture des liens avec la société considérée comme un tout.

[99] Voir à ce propos Hilary Silver, 1994, pp. 586-590.

[100] Nous y revenons plus loin.

Tableau 4. Trois paradigmes de l'exclusion sociale[101]

	Paradigme de la solidarité	Paradigme de la spécialisation	Paradigme du monopole
Référent en terme d'intégration	La société, le « contrat social »	Le marché	L'égalité
Facteur d'intégration	Intégration culturelle, assimilation	L'échange	Les droits du citoyen
Manifestation de la non-intégration	Exclusion	Discrimination	Inégalités
Pères fondateurs	Rousseau, Durkheim	Bentham, Smith	Marx, Weber
Idéologie	Républicanisme	Libéralisme	Social-démocratie

Revenons sur le paradigme de la solidarité puisque étant propre à la société française il nous intéresse au premier chef. Emile Durkheim fonde avec sa thèse de doctorat, *De la division du travail social*, soutenue en 1893, le concept de lien social tel qu'il est encore compris en France, de nos jours[102]. Dans cette fin de XIXe siècle, qui voit l'essor de l'industrialisation, Emile Durkheim ne peut que constater la justesse de la théorie d'Adam Smith sur la division du travail : « Aujourd'hui ce phénomène s'est généralisé à un point tel qu'il frappe les yeux de tous »[103]. Emile Durkheim pressent que cet état de fait a des répercussions qui ne sont pas uniquement d'un ordre économique[104], mais qui mettent en jeu l'organisation de la société : « quelque jugement qu'on porte sur la division du travail, tout le monde sent bien qu'elle est et qu'elle devient de plus en plus une des bases fondamentales de *l'ordre social* »[105]. Cette nouvelle organisation de la société fait une injonction forte à tous ses membres : « Mets-toi en état de remplir utilement une fonction déterminée »[106].

Afin d'évaluer l'impact de la division du travail sur le corps social, Emile

[101] Tableau inspiré de Hilary Silver, 1994, p. 595. Bien entendu, la réalité économique, sociale, politique d'une nation combine ces trois paradigmes qui ne sont pas exclusifs les uns des autres.
[102] Le précurseur en la matière est Rousseau à travers sa doctrine du contrat social. Durkheim donne de la notion de lien social une lecture moderne, toujours d'actualité, qui éclaire toute réflexion sur l'exclusion.
[103] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 1.
[104] « Mais si la division du travail produit la solidarité, ce n'est pas seulement parce qu'elle fait de chaque individu un échangiste comme disent les économistes ; c'est qu'elle crée entre les hommes tout un système de droits et de devoirs qui les lient les uns aux autres d'une manière durable » (Emile Durkheim, [1893] 1991, pp. 402-403).
[105] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 4 (souligné par nous). Ceci explique le titre de son ouvrage.
[106] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 6.

Durkheim procède par comparaison et oppose deux types de société qui correspondent à deux perceptions de la solidarité. La solidarité mécanique caractérise le lien social en vigueur dans les sociétés traditionnelles. Elle repose sur un principe de similitude. Les hommes sont peu différents les uns des autres, d'une part, car leur place dans le groupe sont équivalentes et d'autre part, car leurs représentations sont identiques : ils adhèrent aux mêmes valeurs. Dans les sociétés gouvernées par le principe de division du travail, la solidarité est dite organique (par référence à la biologie et à la complémentarité des organes). Le principe fondateur est celui de différenciation. C'est cette dernière qui autorise la coopération, puisque les hommes sont dépendants les uns des autres.

> « La vie sociale dérive d'une double source, la similitude des consciences et la division du travail social. L'individu est socialisé dans le premier cas, parce que, n'ayant pas d'individualité propre, il se confond, ainsi que ses semblables, au sein d'un même type collectif ; dans le second, parce que, tout en ayant une physionomie et une activité personnelles qui le distinguent des autres, il dépend d'eux dans la mesure même où il s'en distingue, *et par conséquent de la société qui résulte de leur union* »[107].

Dès lors il s'institue entre l'individu[108] et la société une forte relation d'interdépendance : « Parce que l'individu ne se suffit pas, c'est de la société qu'il reçoit tout ce qui lui est nécessaire, comme c'est pour elle qu'il travaille »[109]. Il n'y a pas aliénation de l'individu par le « contrat social » passé avec la société. Si l'individu est « la partie d'un tout, l'organe d'un organisme »[110], il n'y a pas de différence de nature entre l'homme et la société, cette dernière devant « regarder les membres qui la composent, non plus comme des choses sur lesquelles elle a des droits, mais comme *des coopérateurs dont elle ne peut se passer* et vis-à-vis desquels elle a des devoirs »[111].

Une fois déterminé le principe de solidarité[112] qui prévaut dans une société Emile Durkheim cherche à identifier de quelles manières les valeurs du groupe peuvent être remises en question, y compris jusqu'à aller vers une perte des valeurs — une anomie. Cette notion caractérise un état où l'individu se situe en dehors du groupe (exclusion). Nous retenons deux facteurs d'anomie qui illustrent notre propos[113]. D'abord, la division du travail peut être tellement poussée que la personne perd de vue la finalité de ses

[107] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 205 (souligné par nous).
[108] Nous prenons ici le terme dans son sens étymologique : partie indivisible d'un tout.
[109] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 207.
[110] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 207.
[111] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 208 (souligné par nous).
[112] Nous parlons plus facilement d'intégration que de solidarité.
[113] Les formes anormales de la division du travail sont explorées par Durkheim dans le livre III.

actions et devient prisonnier d'un travail sans âme : « Dans ce cas *[...]* l'individu, courbé sur sa tâche, s'isole dans son activité spéciale ; il ne sent plus les collaborateurs qui travaillent à côté de lui à la même œuvre que lui, il n'a même plus du tout l'idée de cette œuvre commune »[114].

Deuxièmement, la perte de lien avec la société est consubstantielle à la perte de travail qui peut être due aux « crises industrielles ou commerciales, *[aux]* faillites qui sont autant de ruptures partielles de la solidarité organique »[115]. La situation française actuelle a ceci de différent avec l'environnement socio-économique analysé par Emile Durkheim, que les ruptures sont de moins en moins partielles car la période de chômage est de plus en plus longue[116]. Ceci étant, l'analyse reste d'actualité à plus d'un siècle d'écart. Etre hors de la division du travail, c'est être privé d'un espace fondamental d'intégration.

Le Revenu Minimum d'Insertion[117], voté par une loi du premier décembre 1988 ne vise rien d'autre que réintégrer dans la société les personnes se trouvant à l'écart, notamment par l'absence de travail. En effet, un des principes premiers du RMI est qu'il est « à la fois une somme d'argent résultant d'un droit reconnu, mais aussi une dignité retrouvée avec un travail et une occupation »[118]. Ce dispositif témoigne de la conscience collective qu'une absence durable de travail remet en question le lien entre l'individu et le groupe et par là même affaiblie la société, qui n'est finalement que la somme de tous les liens.

Sous-section 2. Une petite échelle d'analyse

Le recours à une analyse en terme de lien social permet de contourner les imprécisions véhiculées par la problématique de l'exclusion, qui n'en demeure pas moins le point de départ de notre questionnement. Nous laissons de côté une approche statique

[114] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 348. Jean-Baptiste Say dit la même chose différemment : « C'est un triste témoignage à se rendre, que de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle » (Jean-Baptiste Say, [1803] 1972, p. 95). Se mettre à son compte est parfois motivé par le désir de créer une « œuvre » (au sens de Hannah Arendt, [1961] 1994, p. 187 *sq*.). Voir à ce propos Hélène Hatzfeld, Marc Hatzfeld et Nadja Ringart, 1999.
[115] Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 344.
[116] Voir Section 1 de ce chapitre.
[117] Les termes d'insertion et d'intégration sont utilisés, quand il s'agit de lutter contre l'exclusion, de manière relativement indifférenciée. Cependant les définitions de ces termes diffèrent. Intégrer signifie, selon son étymologie, rendre complet. En revanche insérer correspond à l'idée d'introduire. Si l'on se réfère à la conception française du lien social, le RMI doit intégrer plutôt qu'insérer.
[118] Discours de François Mitterrand à Lille le 29 avril 1988, cité par Michel Raymond, 1997.

du phénomène et, dans la lignée d'une approche en terme de lien social, prenons en considération une logique de processus. Comment identifier ces processus ? Il paraît peu à propos d'essayer d'en avoir une vision « moyenne », par une démarche consistant à isoler une population, à la dénombrer et à l'analyser. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'une approche dynamique de l'exclusion supposerait de suivre une population sur une longue période de temps afin d'identifier les processus de délitement de liens sociaux. Or il n'existe pas de population de référence, constituée dans le passée, à laquelle la situation présente puisse être comparée. De plus il apparaît que l'exclusion vue comme un processus n'est perceptible qu'à l'échelle de la personne. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de percevoir les entraves, les blocages qui handicapent l'accès à l'emploi de certaines personnes.

Même si le référent du lien social est la société, il importe d'identifier ce lien dans sa diversité. En effet, s'il est vrai que l'intégration par le travail est un phénomène essentiel, il convient de garder à l'esprit que bon nombre de facteurs vont la faciliter ou l'entraver à des degrés divers. Seule une approche à micro-échelle permet de cerner la diversité de ces facteurs[119].

Un cadre d'analyse pour une approche à micro-échelle peut s'appuyer sur les travaux de Fernand Braudel dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*[120]. Dans cet ouvrage, Fernand Braudel entreprend une histoire économique mondiale du XVe au XVIIIe siècle. Ses recherches le mènent rapidement à reconsidérer son approche pour prendre en considération la complexité de l'objet abordé. Ce qu'il doit étudier ce n'est pas une mais des économies. Quelles comparaisons faire entre l'activité de la Compagnie des Indes, les échanges sur les foires régionales et la production de légumes à des fins d'autoconsommation ? L'activité économique concerne des échelles diverses. Généralement nous avons de l'activité économique une idée préconçue :

> « Celle que l'on décrit de préférence aux autres c'est l'économie dite de marché, entendez les mécanismes de la production et de l'échange liés aux activités rurales, aux échoppes, aux ateliers, aux boutiques, aux Bourses, aux banques, aux foires et naturellement aux

[119] Le Conseil Economique et Social (1995) dresse une liste de ces facteurs : logement, santé, vie familiale et amicale, éducation, etc. Il est possible de se référer une nouvelle fois à Durkheim quand il identifie les formes d'anomies qui peuvent conduire au suicide anomique (Emile Durkheim, [1897] 1991, p. 264 *sq*.) : crise économique, pauvreté, « anomie conjugale » (il est vrai que les divorces sont des ruptures qui peuvent faire basculer dans la marginalité).
[120] Fernand Braudel, [1979] 1998.

marchés »[121].

Pourtant deux autres niveaux bordent « l'économie de marché » que Fernand Braudel qualifie de « zones d'opacité ». Coexistant avec l'économie de marché on trouve une « infra-économie, cette autre moitié informelle de l'activité économique, celle de l'autosuffisance, du troc des produits et des services dans un rayon très court »[122]. Ces activités sont difficiles à identifier et quantifier car elles interviennent, pour beaucoup, dans la sphère domestique, alors que l'économie de marché se révèle en plein jour. D'autres activités économiques sont également masquées, mais ici afin de « *[fausser]* l'échange à leur profit »[123]. « Ainsi des groupes d'acteurs privilégiés se sont engagés dans des circuits et des calculs que le commun des hommes ignore »[124]. Ces activités, que Braudel situe à un niveau au-dessus de l'économie de marché, concernent les échanges internationaux : « A cet étage élevé, quelques gros marchands d'Amsterdam, au XVIIIe siècle ou de Gênes, au XVIe siècle, peuvent bousculer, au loin, des secteurs entiers de l'économie européenne voire mondiale »[125]. C'est l'étage du capitalisme.

On peut se demander en quoi une grille de lecture élaborée pour comprendre une période antérieure au XVIIIe siècle peut être toujours d'actualité. Fernand Braudel répond lui même à cette question : « Ce qui m'a vraiment conforté dans mon point de vue, c'est d'apercevoir assez vite et assez clairement, à travers cette même grille, les articulations des sociétés actuelles »[126]. En quoi la tripartition braudélienne, actualisée et ramenée à une échelle française et non plus mondiale, nous permet d'envisager une approche à micro-échelle susceptible d'identifier les processus d'exclusion/d'intégration (ou, autrement dit, de tissage des liens sociaux) ? Notre point de départ de l'analyse du phénomène exclusion est de considérer l'effet fortement intégrateur d'une situation de salariat[127]. Chaque étage de la maison braudélienne induit des formes de solidarités (d'intégration) particulières. Le passage du premier étage, qui est celui de l'intégration par la participation à la division du travail, au rez-de-chaussée (étage de la « vie

[121] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 8.
[122] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 8. Braudel nomme cette « infra-économie », « civilisation matérielle ».
[123] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 9.
[124] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 9.
[125] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 9.
[126] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 9.
[127] Voir *supra* Section 1 de ce chapitre.

matérielle), remet en cause les formes d'intégration dominantes.

Tableau 5. Formes d'intégration à la maison braudélienne

	Noms	Caractéristiques	Exemples d'acteurs	Formes d'intégrations
Deuxième étage	« Capitalisme »	Monopole/oligopole, opacité des échanges.	Entreprises transnationales.	Accès à l'information.
Premier étage	« Economie de marché »	Concurrence, transparence des transactions.	Petites et Moyennes Entreprises.	Participation à la division du travail (socialité secondaire).
Rez-de-chaussée	« Civilisation matérielle »	Economie domestique, économie informelle, autoproduction, opacité des échanges, échanges non monétaires, don.	Ménages.	Proximité, confiance, (socialité primaire).

Le premier étage est celui de l'intégration par la participation à la division du travail. Appartenir à cet étage c'est faire partie intégrante de la société tout entière. Pour autant, il ne faut pas négliger le socle sur lequel repose cette appartenance : la « civilisation matérielle ». Etre intégré à ce niveau inférieur (à travers l'environnement familial, amical, etc.) facilite l'ascension vers l'étage supérieur. Le rez-de-chaussée agit comme un régulateur des déséquilibres se manifestant au premier étage :

> « dans le sillage de la dépression économique consécutive à la crise de 1973-1974, a commencé à proliférer une forme, moderne celle-là, d'économie hors marché : le troc à peine dissimulé, les services directement échangés, le 'travail au noir' comme on dit, plus les nombreuses formes du travail domestique et du 'bricolage' »[128].

Ce niveau inférieur peut être un tremplin pour atteindre l'étage central. La « petite économie » [129] est un premier palier vers une intégration plus complète[130], qui peut passer, et c'est là un des axes que nous explorons plus particulièrement, par la création d'une très petite entreprise[131].

L'analyse à petite échelle peut seule rendre compte de la diversité des parcours

[128] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 10.
[129] La « petite économie » dont nous parlons dans le Chapitre 4 tient de cet étage et de la limite inférieure du niveau central. En effet la frontière entre ces deux étages est ténue : « Ainsi c'est de part et d'autre d'une frontière indécise par nature que le rez-de-chaussée et le premier étage coexistent » (Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 15.).
[130] Nous voyons plus loin (Chapitre 5) une illustration de ce principe à travers l'étude des systèmes d'échange local.
[131] Nous analysons la « petite économie » essentiellement à travers la création d'activité, bien que ce soit un aspect parmi d'autres. Nous nous conformons à notre perception de l'exclusion qui tient à une difficulté d'accès à l'emploi.

d'exclusion (dans la perspective de les inverser). Quelle méthode employer pour la mettre en œuvre ?

Sous-section 3. Méthodologie applicable à la petite échelle

Une approche à la petite échelle seule susceptible de laisser place à la diversité des expériences particulières pose une question de représentativité. Comment le discours individuel qui, certes, fait ressortir les processus de marginalisation (et par symétrique les difficultés d'accès) peut-il être généralisable ? Ceci revient à reposer la question en ces termes : « Qu'apprend-on de généralisable à une société ou à une culture donnée à partir d'un récit centré sur l'individu ? »[132].

La science de l'homme en général (*anthropos* - *logos*) transforme le savoir local de l'autochtone en savoir global. Elle remet en question l'idée de progrès et de supériorité entre les civilisations puisque ces dernières reposent toutes sur un homme unique. Elle étudie les différences entre sociétés et cultures : l'objet de sa recherche est l'*autre*. A ce titre il semble possible d'étudier l'autre au sein d'une même culture soit qu'il soit en phase d'acculturation, soit qu'il ait été mis en marge de la société (exclu). L'exclu social représente cet « autre » proche et en même temps différent qu'il convient d'étudier (en se gardant des œillères de l'ethnocentrisme) pour comprendre le processus de différenciation (dans le but de l'inverser).

L'altérité a d'abord été pensée historiquement (le primitif) puis géographiquement (hors de l'Europe) et caricaturée : sauvagerie indienne, cruauté orientale, nonchalance africain... ou paresse des pauvres. Comment établir la distance suffisante lorsque l'on étudie un sous groupe de sa propre culture ? Pourquoi avoir cette distance ? Cette distance doit être posée uniquement en termes heuristiques justement pour éviter l'ethnocentrisme, c'est-à-dire juger des différences comme des anomalies. Il

[132] Pierre Centlivre, 1987, p. 1. Reprenons à notre compte cette phrase d'Oscar Lewis, parlant de la famille Sanchez, qui donne la tonalité de notre réponse : « Je me rendis compte qu'à elle seule cette famille semblait illustrer la plupart des problèmes sociaux et psychologiques des milieux pauvres de Mexico » (Oscar Lewis, [1961] 1993, p. 23). Oscar Lewis va plus loin : « Il me semble que la culture des pauvres comporte des caractéristiques universelles qui transcendent les distinctions régionales, rurales ou urbaines et même nationales. *[...]* j 'ai suggéré le fait qu'il existe des similitudes frappantes sur le plan de la structure familiale, des relations interpersonnelles, de l'emploi du temps et de l'argent, de la hiérarchie des valeurs, et du sens de la communauté entre les milieux pauvres de Londres, Glasgow, Paris, Harlem et Mexico » (p. 30).

s'agit de faire attention de ne pas réduire la pensée des autres à nos propres grilles d'interprétation. Symétriquement, considérer qu'il est possible de s'abstraire de tout *a priori* est un leurre[133].

Une approche du processus d'exclusion à petite échelle s'inscrit dans une dynamique de témoignages : témoignages sur la pauvreté et les comportements qu'elle induit (notamment en matière de finance puisque c'est notre objet d'étude), témoignages sur les processus mis en place pour s'extraire de cet état[134]. Plusieurs matériaux sont utilisés : récits biographiques et autobiographiques[135], enquêtes sur les comportements financiers des populations pauvres ou sur la création d'entreprise par les chômeurs et la finance solidaire. L'encadré ci-après précise nos terrains d'expérimentation.

Encadré 1. Terrains d'expérimentation

Notre thèse consiste à montrer que la monnaie ne peut être réduite uniquement à un moyen de paiement, mais possède des attributs sociaux dont le plus remarquable est d'établir un lien avec la société pensée comme une totalité sociale. Nous avons testé cette hypothèse de travail sur trois terrains d'expérimentation : les systèmes d'échange local (SEL), les représentations de l'argent chez les populations pauvres et la finance solidaire en France.

les systèmes d'échange local

Notre travail sur les systèmes d'échange local qui s'est intégré à une recherche collective dirigée par Jean-Michel Servet, nous a conduit à mener des enquêtes à Lyon et dans le Nord de la France. Ce travail a débouché notamment sur la rédaction d'un ouvrage collectif publié au Seuil début 1999 et intitulé : *Une économie sans argent : les SEL*. Nous nous sommes concentré plus particulièrement sur la compréhension des mécanismes d'insertion (médiatisée par la monnaie) en vigueur au sein des SEL. Nos enquêtes et publications sont plutôt orientées dans ce sens et ont également alimenté la réflexion sur le point suivant.

les représentations de l'argent dans les populations pauvres

Nos réflexions sur l'argent pensé comme un lien social ont été alimentées dans un premier temps par la participation à un travail d'enquête commandé par la Mission recherche de la Poste (Paris). Nous avons coanimé deux tables rondes autour du thème, *La Poste et le passage à l'euro pour les populations pauvres*. Plusieurs interventions auprès de travailleurs sociaux et des interventions à des colloques

[133] « Il fut un temps, qui n'a pas disparu, où les professeurs d'anthropologie demandaient aux chercheurs de 'n'avoir aucune idée' avant d'aborder l'étude d'une société, comme si l'esprit pouvait redevenir la table rase qu'il n'a jamais été » (Maurice Godelier, p. 8, dans l'avant propos à Robert Cresswell et Maurice Godelier, 1976).

[134] Le Chapitre 4 sur la « petite économie » dresse le cadre général de ces stratégies de survie. Les chapitres 5 (sur les systèmes d'échanges local), 6 (crédit populaire) et 7 (finance solidaire) témoignent d'initiatives où le crédit et plus généralement la finance (au sens de relation créancier/débiteur) sont pensés comme le moyen de retrouver le premier étage de la maison braudélienne.

[135] De nombreux récits sur la pauvreté, y compris autobiographiques (Orwell, Hoggart) sont présents dans la littérature. Pour comprendre la vie des personnes touchées par la pauvreté au XIXe siècle, André Gueslin a recours au témoignage des romanciers (Voir André Gueslin, 1998, p. 51 *sq*.)

(notamment le colloque organisé en septembre 1998 par l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris : *Les sciences sociales et l'argent*) ont permis d'affiner notre recherche.

La participation à un projet impliquant une dizaine d'associations de Vaulx-en-Velin et visant à la création d'un marché local des savoir-faire féminins nous amène à approfondir cette problématique des représentations de l'argent. Nous avons eu en charge de présenter à des collectifs associatifs l'intérêt d'un tel projet en terme d'insertion, en insistant ici également sur le caractère éminamment socialisateur des échanges monétaires.

la finance solidaire en France

Un autre large volet de notre travail nous a conduit à mener des enquêtes sur la finance solidaire en région lyonnaise et parisienne notamment. Cette étude s'est déroulée à partir de 1996 au sein du programme de l'Agence Rhône-Alpes des Sciences Sociales et Humaines (ARASSH) intitulé *Exclusion, finance et médiation sociale*. Une quarantaine d'acteurs d'organismes de finance solidaire ont été rencontrés. Ce champ de recherche relativement peu exploré en France, à ce jour, nous a permis de faire partie du groupe d'experts chargés par le Bureau International du Travail de procéder à l'analyse du cas français au sein du programme d'action sur « la micro-finance dans les pays industrialisés : la création d'entreprises par les chômeurs ». Ce travail, actuellement en cours, s'appuie également sur les informations rassemblées dans le cadre d'un colloque que nous avons coorganisé à la Bibliothèque Municipale de Lyon en janvier 1998 intitulé *Actions médiatrices, épargne et crédit solidaire dans la lutte contre l'exclusion*. Plus de 150 personnes étaient présentes et les interventions ont impliqué des chercheurs canadiens, des cadres de banques du secteur coopératif, des représentants d'organismes impliqués dans des actions de microfinance en France (dont la Fondation de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, La Poste, etc.), des universitaires et représentants d'organismes internationaux (BIT). Cette manifestation a été suivie par une *journée sur la microfinance en Rhône Alpes* que nous avons organisé en janvier 1999 et qui a rassemblé une quarantaine d'acteurs locaux œuvrant dans ce domaine.

Nous préparons un autre colloque sur ce thème pour février 2000 à Vaulx-en-Velin en partenariat avec la Ville de Vaulx-en-Velin, l'Ecole d'architecture de Lyon et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE). Ce colloque s'intitule *Création d'entreprise, création d'activité : dynamisme et financement de la petite économie locale* et vise à explorer les pistes de réflexions apportées par les initiatives de finance solidaire.

Les contributions à ces différentes manifestations ainsi que les contacts pris lors des enquêtes alimentent un rapport annuel que nous coéditons. Le premier volume du rapport *Exclusion et liens financiers* est paru en 1998 chez AEF/Montchrestien, le second en 1999 chez Economica. Un troisième est en préparation. Il bénéficiera des contributions au colloque de février 2000.

De nombreuses enquêtes qualitatives ont été menées pour une meilleure connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion[136]. Le reproche que l'on peut faire, en général, à ce type d'enquête, est un caractère anecdotique et un manque de représentativité. Cette faiblesse est scientifiquement une force au sens où la méthode et les résultats sont continuellement rediscutés puisqu'ils sont, du fait de leur nature intrinsèque, sujets à caution. Une technique propre à l'enquête qualitative est le récit de vie.

Les récits de vie, dont nous appréhendons toutes les limites[137], sont le produit

[136] On retient tout particulièrement l'enquête du CREDOC pour le compte du Conseil Economique et Social, 1995.

[137] Il faut ainsi préférer le terme « récit de vie » à celui d'« histoire de vie » de manière à toujours garder à l'esprit que c'est le sujet de l'entretien qui se raconte lui-même, de manière parfaitement subjective. Son

d'entretiens à mener avec les personnes. L'entretien, « utilisé pour étudier les faits dont la parole est le vecteur »[138], parce qu'il fait intervenir la subjectivité de l'informant[139], peut être considéré comme étant peu fiable pour collecter des informations. La subjectivité de l'informant fausse l'exactitude de certaines informations recueillies. Cependant la technique de récit de vie apporte une « richesse du détail et *[une]* masse d'informations nouvelles »[140] et des informations de première main. Pour réduire en partie le biais de la subjectivité il convient d'établir des relations de confiance avec l'informant, de manière à ce qu'il ne masque pas sciemment certaines informations.

Pour renforcer la confiance de l'informant il convient d'établir un « contrat d'entretien » de manière à ce que les rapports entre l'enquêteur et l'informant reposent sur des rapports réciprocitaires[141]. En effet, « si la relation d'enquête se distingue de la plupart des échanges de l'existence ordinaire en ce qu'elle se donne des fins de pure connaissance, elle reste, quoi qu'on fasse, une *relation sociale* »[142].

Tout en prenant soin d'éviter « les deux écueils les plus courants auxquels se heurtent les études sur les milieux pauvres : l'excès de sentimentalisme et la simplification grossière »[143], il convient de préciser notre approche des phénomènes de pauvreté et d'exclusion. Cette approche constitue le biais par lequel nous comprenons et rendons compte de ces phénomènes. L'objet étudié ainsi que le niveau auquel nous nous situons pour cette étude induisent un type d'approche particulier.

Lors de l'entretien, de l'échange, il y a confrontation de deux points de vue, deux représentations de l'objet de l'enquête : celui de l'enquêteur et celui de l'enquêté. La relation entre les deux souffre d'une dissymétrie au niveau des représentations mais aussi au niveau du pouvoir (l'enquêteur maîtrise la connaissance ce que leur jalousent souvent les enquêtés qui interprètent les questions pour déterminer le fin mot de l'enquête afin de pouvoir se positionner soit en se conformant à la demande soit en s'opposant à celle-ci) et

---

histoire personnelle n'est pas forcément totalement en rapport avec le récit qu'il en fait (voir Ababacar Dieng, 1998, p. 3).

[138] A. Blanchet et *alii*, 1987, p. 85.

[139] Nous empruntons le terme à Oscar Lewis ([1961] 1993) pour ne pas utiliser celui, fortement connoté, d'« informateur »

[140] Commentaire de *Soleil Hopi* (autobiographie d'un chef indien recueillie par Leo Simmons en 1942) par Claude Levi-Strauss dans l'Année Sociologique, cité par Marc Gonseth, Nadja Maillard, 1987.

[141] Voir Ababacar Dieng, 1998, p. 34 *sq*.).

[142] Pierre Bourdieu, 1993, p. 904 (souligné par l'auteur).

[143] Oscar Lewis, [1961] 1993, p. 14.

de la position sociale (en matière de capital culturel). Toute la difficulté est la réduction de la violence symbolique qu'implique ce faisceau de dissymétries.

Afin d'établir une communication « non-violente »[144] il s'agit de réduire les différences, d'instaurer la confiance, par la proximité (proximité sociale et/ou familiarité). La familiarité permet de passer du vous/nous au tu/on ; l'observateur s'implique, s'identifie. Le danger est que l'enquêté, en identification complète avec l'enquêteur passe sous silence ce qui va de soi (des choses qui paraissent évidentes).

> « Toute interrogation se trouve donc être située entre deux limites sans doute jamais atteintes : la coïncidence totale entre l'enquêteur et l'enquêté, où rien ne pourrait être dit parce que, rien n'étant mis en question, tout irait sans dire ; la divergence totale, où la compréhension et la confiance deviendraient impossibles »[145].

La neutralisation des dissymétries ne passe pas par une démarche d'identification, de projection de soi en autrui. Pierre Bourdieu pose que « comprendre et expliquer ne font qu'un »[146]. Une démarche réfléchie de compréhension de l'autre repose sur la

> « maîtrise *[...]* des conditions sociales dont il est le produit : maîtrise des conditions d'existence et des mécanismes sociaux dont les effets s'exercent sur l'ensemble de la catégorie dont il fait partie (celle des lycéens, des ouvriers qualifiés, des magistrats, etc.) et maîtrise des conditionnements inséparablement psychiques et sociaux associés à sa position et à sa trajectoire particulières dans l'espace social »[147].

Comme de nombreux rapports sociaux, l'entretien possède une dimension affective Pierre Bourdieu s'appuie sur celle-ci pour aller encore plus loin dans la compréhension.

> « L'entretien peut être considéré comme une forme d'*exercice spirituel*, visant à obtenir, par l'*oubli de soi,* une véritable *conversion du regard* que nous portons sur les autres *[...]*. La disposition accueillante, qui incline à faire siens les problèmes de l'enquêté, l'aptitude à le prendre et à le comprendre tel qu'il est, dans sa nécessité singulière, est une sorte d'amour intellectuel »[148].

Cet « amour intellectuel » rencontre fréquemment un besoin de communiquer, de s'expliquer (et parfois de s'auto-analyser) notamment de la part d'individus qui n'en n'ont pas souvent l'occasion.

Au-delà des apparences du discours, pour saisir les structures invisibles qui

[144] Pierre Bourdieu, 1993, p. 905.
[145] Pierre Bourdieu, 1993, p. 909.
[146] Pierre Bourdieu, 1993, p. 910.
[147] Pierre Bourdieu, 1993, p. 910.
[148] Pierre Bourdieu, 1993, pp. 912-914.

l'expliquent, l'engagement personnel est indispensable car c'est grâce à lui que l'interlocuteur va constituer son raisonnement (au-delà de ses propres prénotions). Chercher à comprendre l'autre lui donne la confiance et le temps de se comprendre lui-même. Ainsi « les instruments les plus efficaces de l'anthropologiste sont la sympathie et la compassion envers les gens qu'il étudie »[149]. Ces attitudes sont, semble-t-il, indissociables d'une approche à petite échelle. C'est peut-être ici que se trouve la principale limite de cette technique de recueil de données. Avoir conscience des limites d'une technique de recueil de données permet de réduire ses effets distordants :

> « Le rêve positiviste d'une parfaite innocence épistémologique masque en effet que la différence n'est pas entre la science qui opère une construction et celle qui ne le fait pas, mais entre celle qui le fait sans le savoir et celle qui, le sachant, s'efforce de connaître et de maîtriser aussi complètement que possible ses actes, inévitables, de construction et les effets qu'ils produisent tout aussi inévitablement »[150].

[149] Oscar Lewis, [1961] 1993, p. 24.
[150] Pierre Bourdieu, 1993, p. 905.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Le phénomène exclusion tel que nous le connaissons en France actuellement est pour beaucoup le fruit d'un essoufflement de l'intégration par le salariat. Ce phénomène n'est en aucun cas inéluctable pour peu qu'il soit abordé dans une perspective dynamique, comme un processus. Dans cette optique, seule une approche à petite échelle est à même de rendre compte de la diversité des parcours d'exclusion et symétriquement des multiples initiatives visant à les inverser. Si l'exclusion caractérise une situation d'accès difficile à l'emploi (ou, ce qui revient au même, au premier étage de la maison braudélienne) il convient de tenter de contourner le problème et d'explorer des voies autres permettant de trouver un travail. Les formes d'intégration au rez-de-chaussée de la maison braudélienne (proximité, confiance, socialité primaire) peuvent servir de point d'appui pour passer au premier étage. Il s'agit ici de jouer sur des solidarités à petite échelle pour finalement intégrer le premier étage. Comprendre comment fonctionne cette économie à petite échelle, cette « petite économie » permet de rendre plus efficace ces solidarités, voire de les instrumenter pour étendre leur champ d'application. C'est l'objet de la **deuxième partie** de la thèse de définir les leviers de la petites économie. Identifier ces leviers autorise une meilleure compréhension de l'aspect intégrateur des liens financiers, de la dimension sociale de la monnaie, points que nous abordons préalablement dans la **première partie** puisqu'ils constituent l'hypothèse de départ de notre travail. La **troisième partie** illustre l'emploi des liens financiers dans une dynamique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ceci à une petite échelle d'action et d'analyse.

PARTIE 1.
LES LIENS FINANCIERS

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Le chapitre précédent a établi qu'une difficulté majeure à laquelle notre société doit faire face est l'essoufflement du mode d'intégration social par le salariat de masse. Si le travail reste un levier fondamental de l'inscription sociale des personnes, sa forme traditionnelle d'emploi salarié à durée indéterminée tend à se raréfier. Que l'on songe à l'explosion des formes d'emplois dits précaires : contrat à durée déterminée, temps partiel subi, mesures de traitement social du chômage (contrat emploi solidarité, contrat initiative emploi, contrat emploi consolidé, etc.). Un emploi stable ouvre un accès de pleins droits à la protection sociale qui garantit le travailleur contre les aléas de l'existence : chômage, maladie, incapacité, vieillesse, etc. L'emploi autorise également un accès à la consommation et permet de se projeter dans le futur (par le biais du crédit). Inversement une situation de chômage se caractérise par des accès plus ou moins limités à la protection sociale, à la consommation. La protection sociale est réduite, de même que la consommation[1]. Quant au crédit il est quasiment inaccessible. Ainsi même si une situation d'exclusion n'est jamais totale au sens où il est possible d'accéder à une protection minimale [2], bon nombre de personnes connaissent des difficultés d'accès à certaines formes de reconnaissance sociale (notamment par la consommation).

Bien entendu limiter l'intégration sociale à l'accès à l'emploi, à la consommation, serait pour le moins réducteur. Il convient en effet de dresser les limites du « social » en question. Alain Caillé, on l'a vu, distingue deux types de socialité qui correspondent à des niveaux différents d'intégration. La socialité primaire[3] correspond aux liens sociaux que l'on peut considérer comme les invariants des sociétés humaines. La socialité primaire s'ancre fortement dans des relations de proximité[4] : on trouve ici les liens de parenté, les liens communautaires. Un autre lien social primordial mis en avant par les anthropologues (notamment Marcel Mauss dans l'*Essai sur le don*) est celui de réciprocité. Cette réciprocité n'est pas immédiate (sinon rien ne pourrait la distinguer du

[1] Nous approfondirons ce point dans le Chapitre 3.
[2] La couverture maladie universelle date seulement de 1999 en France. Auparavant existaient des mesures locales (passeport Rhône soin par exemple, voir Frank Déléaz *et alii*, 1998).
[3] Alain Caillé, 1986.
[4] Sur cette notion voir Chapitre 4.

troc). Faire intervenir le temps dans les relations de réciprocité c'est entrer dans le champ du crédit. Le lien qui met en relation le prêteur et l'emprunteur est un *lien de dette*. Tout don est porteur d'un contre-don futur du fait du poids de la dette. La proximité et la dette représentent des liens de socialité primaire qui intègrent la personne bien avant qu'elle soit en âge de chercher un emploi (que l'on peut considérer comme partie prenante de la socialité secondaire). Cependant, tout se passe comme si la forme d'intégration par la socialité secondaire (le travail) était devenue centrale. La division du travail qui fonde ce mode d'intégration va de paire avec la montée de l'idéologie [5] individualiste. L'individualisme « néglige ou subordonne la totalité sociale » en faisant de l'individu un « être *moral*, indépendant, autonome, et ainsi (essentiellement) non social »[6]. Sans porter de jugement sur le bien fondé de cette idéologie il convient de noter qu'elle remet en question certaines formes de solidarités primaires (par exemple la notion de communauté[7]) et ce au bénéfice de valeurs telles que la liberté, l'égalité. Or ces valeurs sont justement battues en brèche par l'exclusion.

Loin de nous l'idée de faire l'apologie des anciennes sociétés holistes (où l'on valorise la totalité sociale en niant ou subordonnant la personne). Il convient toutefois de garder à l'esprit que « l'idéologie n'a le pouvoir de transformer la société que dans certaines limites et qu'à ignorer ces limites on produit le contraire de ce qu'on a recherché »[8], en l'espèce des inégalités. En effet, « ce qui caractérise la modernité ce n'est pas l'égalité qu'elle assume mais bien celle qu'elle professe »[9]. Paradoxalement, avec la montée des inégalités, notre société produit une résurgence de ce qu'elle était censée combattre (les anciennes hiérarchies sociales fruits de l'idéologie holiste) sans pour autant assurer une intégration sociale (phénomène exclusion). Puisque l'intégration sociale par l'emploi semble connaître une crise pourquoi ne pas s'interroger sur les formes d'intégration des sociétés holistes qui nous ont précédés de manière à les adapter. Il ne s'agit pas de rétablir les anciennes hiérarchies sociales mais simplement de ne pas faire table rase du passé sous ce prétexte. Prenons simplement en considération que notre

[5] Au sens de Louis Dumont (1983, p. 304) : « ensemble des idées et valeurs communes dans une société ».
[6] Louis Dumont, 1983, p. 304 (souligné par l'auteur).
[7] Au sens anglo-saxon du terme (voir Chapitre 4, Section 1, Sous-section 4).
[8] Louis Dumont, [1977] 1985, p. 21.
[9] Jean-Claude Galey, 1984, p. XXIII.

société individualiste est une exception historique[10].

Les formes de socialité primaire de la dette et de la proximité caractérisant (parmi d'autres) les sociétés holistes peuvent être pensées de manière à lutter contre l'exclusion notamment en favorisant l'accès à l'activité. Par exemple, les liens familiaux et/ou amicaux (bref les liens de proximité) jouent un rôle central dans la capacité à trouver un emploi[11]. Ces formes de socialité caractérisent le rez-de-chaussée de la maison braudélienne et sont autant de marchepieds pour atteindre le premier étage caractérisé, selon nous, par une forme de socialité secondaire[12]. C'est dans cette perspective de marchepieds que nous situons notre réflexion. Le phénomène exclusion questionne les fondements de notre société. Mais cette dernière reste une donnée. Ainsi, compte tenu de cette donnée comment penser la lutte contre l'exclusion ?

En dernière analyse l'exclusion correspond à une crise des rapports entre l'individu et la totalité sociale. Ce phénomène est vécu par l'individu comme un rejet (qui peut être physique dans le cas du bannissement). Il n'est pas dans notre intention d'évaluer les différents leviers de la socialité primaire dans une perspective de lutte contre l'exclusion. Nous nous sommes attachés à explorer deux de ces leviers, la dette et la proximité, qui ont été expérimentés avec succès[13]. Cette première partie s'intéresse au premier de ces leviers.

Le **Chapitre 2** a pour objet d'étayer l'hypothèse selon laquelle les liens financiers (les rapports créancier/débiteur) peuvent être perçus comme des liens sociaux. Ce lien d'endettement passe souvent par une relation monétaire. Dès lors nous mettons en évidence la dimension sociale de la monnaie qui bien au-delà d'un instrument d'échange est un référent à la totalité sociale. Accéder à la monnaie c'est s'ouvrir un passage vers le tout social, la société.

[10] L'idéologie individualiste a été instaurée dans le monde occidental il n'y a guère plus d'une paire de siècles : Indépendance américaine, Révolution française. Ces évènements marquent l'entrée politique de cette idéologie. Pour une histoire de l'idée voir Louis Dumont, 1983.
[11] Le « marché du travail » intervient peu dans la recherche d'emploi comparativement aux réseaux de relations (voir Marc Granovetter, 1974).
[12] L'intégration par le salariat (voir Chapitre introductif).
[13] Les expériences sur lesquelles repose notre analyse sont les systèmes d'échange local (Chapitre 5) et les dispositifs de crédit populaire et finance solidaire (Chapitres 6 et 7).

Accéder à la monnaie devient, dans cette optique, un levier d'intégration sociale, y compris car elle autorise l'accès à la consommation. Inversement une difficulté d'accès est un facteur d'exclusion. L'étude du rapport à la monnaie, à l'argent, des populations pauvres menée dans le **Chapitre 3** illustre ce phénomène. Les usages spécifiques que les pauvres font de l'argent soulignent la dimension sociale de la monnaie.

Chapitre 2.
DETTE ET MONNAIE

« Il aura beau crier : 'A l'aide ! au feu ! à l'eau ! au meurtre !' personne ne ira à secours. Pourquoy ? Il n'avoit rien presté, on ne luy debvoit rien »
Rabelais, *Le Tiers Livre*, Chapitre III, « Comment Panurge loue les debteurs et emprunteurs », p. 342.

« si vous ne me remboursez pas tel jour, en tel endroit, la somme ou les sommes énoncées dans l'acte, qu'il soit stipulé que vous perdrez une livre pesant de votre belle chair, laquelle sera coupée et prise dans telle partie de votre corps qu'il me plaira ! »
Shakespeare, *Le marchand de Venise*, scène III.

INTRODUCTION DU CHAPITRE 2

La citation de Rabelais qui ouvre ce chapitre, illustre bien l'idée selon laquelle avoir des dettes et des créances revient à être inscrit dans un enchevêtrement de relations sociales. Notons que si la dette intègre l'individu dans la communauté, cette intégration est assortie d'un positionnement dans la hiérarchie sociale : il n'est pas neutre d'être créancier ou débiteur ; de plus la position du créancier dans la hiérarchie sociale a des répercussions sur le poids de la dette. Mieux vaut être endetté vis-à-vis d'un ami que de Shylock. Une dette contractée auprès d'un pair est plus aisément supportable que celle qui nous engage auprès de nos pères. La dette n'est pas une relation interindividuelle. Comme la dette inscrit la relation dans le temps, un tiers doit garantir tout comportement opportuniste consistant à ne pas rembourser. Ce tiers varie en fonction du créancier et plus généralement de l'idéologie dominante dans la société considérée. Dans une société de type holiste les dieux font peser une lourde menace sur celui qui trahit l'échange. Le contrat garantit l'échange dans les sociétés où l'individualisme prime. Toujours est-il qu'un échange équilibré se fait à trois. Le tiers est, en définitive, une représentation de la totalité sociale (les dieux ou la loi dans le cas du contrat). Nous voyons donc que les relations d'endettement font intervenir le groupe social de référence. Etre endetté suppose

l'aval du groupe, c'est déjà une marque forte d'intégration. Dès lors les rapports sociaux ne mettent pas en relation des individus égaux comme la fiction du marché pousse à le croire mais des fractions d'une totalité sociale (des *indivi*-dus, parties indivisibles d'un tout). Les individus sont transcendés par cette appartenance à un tout (le groupe, l'Etat, la Nation, etc.) et ils se trouvent inscrits dans des relations hiérarchiques[1].

La monnaie est l'instrument privilégié du règlement des dettes. Le primat du discours économique entraîne une perception de la monnaie comme un outil facilitant les échanges et qui est intrinsèquement neutre. Comme les dettes inscrivent les individus dans un tout social hiérarchisé, il est possible d'établir que la monnaie joue un rôle non seulement en tant que lien à la totalité mais comme « passeur » entre les hiérarchies[2]. La monnaie représente la société à plusieurs niveaux. Pour ne considérer, pour l'instant, que la monnaie prise sous sa forme contemporaine, elle porte triplement la marque de la communauté de référence. Premièrement, les images et les inscriptions portées sur les pièces ou les billets symbolisent la culture, l'histoire de la société (du pays) considérée. Sans parler des différentes représentations de personnages historiques difficilement interchangeables entre pays, pourrait-on inscrire sur les billets américains le troisième terme du triptyque républicain, « fraternité » ? De même, pourrait-on imaginer sur un billet français l'inscription *In God We Trust* ? Deuxièmement un billet de banque représente une créance sur la richesse d'un pays, créance qui est (troisièmement) garantie par l'autorité souveraine de ce pays.

Dès lors la monnaie est un triple lien à la totalité sociale. La référence à la communauté comme totalité pose la question de l'appartenance. Avoir de la monnaie c'est posséder une créance sur la société (garantie par l'Etat) c'est donc être en lien avec la société, c'est être partie prenante de la communauté. Ne pas obtenir de crédit c'est se voir refuser la possibilité d'appartenir à la communauté dont la monnaie représente un aspect métaphorique : la monnaie est une expression de la totalité et c'est en même temps

[1] Le discours individualiste nous masque la prégnance de ces phénomènes qui subsistent dans nos sociétés. Par exemple, le nationalisme s'inscrit d'autant plus fortement comme une des expressions de l'appartenance à un tout social lorsque l'on considère ce tout comme étant menacé (par, au choix : les étrangers, la communauté européenne, le « cosmopolitisme », etc.). De même les hiérarchies sont toujours bien présentes dans les sociétés individualistes malgré un discours lénifiant sur la fin des classes sociales.

[2] Ce rôle de « passeur » transhiérarchique trouve une forme idéale-typique à travers la notion de sacrifice (voir *infra* Section 1, Sous-section 3).

un puissant outil d'intégration sociale. Ne pas obtenir de monnaie c'est se voir refuser la possibilité d'appartenir au groupe, cela revient à être privé de crédit, de créance. Or « la notion de 'créance' se trouve élargie dès le commencement de la tradition en celle de 'croyance' »[3]. Une absence de crédit est une mise à l'écart, un rejet qui prive l'individu d'avenir. On peut ainsi avancer que ne pas obtenir de monnaie c'est non seulement se voir refuser la possibilité d'appartenir à un groupe mais aussi que l'absence de crédit oblitère le futur. Prenons l'exemple des systèmes d'échange local qui fonctionnent sur la base d'un réseau d'endettement[4]. L'acte fondateur du groupe est la dette mais l'acte intégrateur, l'acte d'accueil se manifeste, pour certains systèmes d'échange local, en créditant le compte du nouvel arrivant qui va obtenir un fragment de totalité et par là même se voir reconnaître le droit d'appartenir à la communauté et la possibilité de se projeter dans le futur.

La monnaie pour circuler doit être adossée à une souveraineté qui se porte garante de l'outil monétaire. Dès lors, se pose la question de la légitimité de cette souveraineté. Qu'est-ce qui la légitimise ? Le don. La force qui exerce sa souveraineté sur une communauté peut avoir donné la vie, la prospérité, le monde dans lequel on vit (tout ceci est généralement l'apanage des dieux) ou plus modestement une protection : protection de l'intégrité des personnes, justice, protection contre les maladies, la vieillesse, etc. Dans tous les cas la totalité sociale est fondée sur d'une part un don et de l'autre une dette. Le déséquilibre fonde la vie sociale[5]. Pour établir ce fait nous nous basons sur l'étude de sociétés anciennes, la notion de dette fondatrice ayant été observée dans un grand nombre de sociétés. Appréhender, avec un recul historique et/ou géographique, les réalités de la dette et de la monnaie permet de les concevoir sous un nouvel angle dans les sociétés occidentales : « la *monnaie* et la *dette*, bien que et parce que catégories issues des pratiques de nos sociétés, sont utilisables dans une réflexion plus vaste que celle qui porterait sur les seules sociétés à économie de marché »[6]. Un détour comparatif par l'histoire et l'ethnologie doit nous permettre de cerner le plus

[3] Emile Benveniste, [1969] 1993, p. 171.
[4] Voir Chapitre 5.
[5] Alors que l'on pourrait dire que depuis Smith et surtout Walras le courant dominant de la science économique repose sur une théorie de l'équilibre.
[6] Michel Aglietta, Jean Cartelier, 1998, p. 130.

complètement possible ces catégories et d'établir leur caractère central dans le jeu social[7].

Nous nous attachons d'abord, dans la lignée des travaux des chercheurs du séminaire « Souveraineté, légitimité de la monnaie »[8], (Section 1) à montrer les différentes facettes de la dette et quels sont ses fondements (notamment le sacrifice). Ceci nous permet d'inscrire les relations humaines dans le registre de la finance (au sens de rapport de crédits et de dettes). La monnaie, en tant que dette circulante, ne peut être cantonnée à un intermédiaire neutre des échanges. Elle joue un rôle de lien social. Pourtant son usage est ambivalent car elle peut tout aussi bien soutenir la relation que la clore, selon que le paiement soit compensatoire ou libératoire (Section 2). La monnaie est l'outil privilégié du paiement des dettes. Elle est le reflet de la totalité sociale. Son utilisation doit être garantie par une autorité souveraine dont la légitimité repose justement sur la dette contractée par les individus auprès de cette autorité. Ce système fonctionne pour peu que le groupe prime l'individu. Dès lors que la société s'individualise le sens de la dette s'inverse, cette dernière se trouvant désacralisée (Section 3).

[7] Cette démarche est à la base de l'ouvrage *La monnaie souveraine* (Michel Aglietta, André Orléan, éds, 1998). On peut voir notamment Jean-Michel Servet, 1998a, p. 289 *sq.* et Jean-Marie Thiveaud, 1998, p. 85 *sq*.
[8] Voir Michel Aglietta, André Orléan, éds, 1995 et 1998.

SOMMAIRE DU CHAPITRE 2

Section 1. La dette, « l'équilibre de déséquilibre »

Sous-section 1. Du profane au sacré

Sous-section 2. La dette dans l'Inde védique

Sous-section 3. Le sacrifice

Sous-section 4. Dette et finance

Section 2. La monnaie instrument de paiement et de compensation

Sous-section 1. Quelques précisions

Sous-section 2. Non fongibilité de la monnaie

Sous-Section 3. Ambivalence de la monnaie : monnaie qui lie / monnaie qui tranche

Section 3. Monnaie et totalité sociale : les questions de légitimité et souveraineté

Sous-section 1. La monnaie comme totalité sociale

Sous-section 2. Légitimité du tiers souverain

Sous-section 3. Crise du lien financier

Conclusion du chapitre 2

SECTION 1. LA DETTE, « L'EQUILIBRE DE DESEQUILIBRE »[9]

Nos représentations de la dette sont pour beaucoup influencées par la bancarisation de nos sociétés. Pourtant, les relations d'ordre économique sont loin de primer dans les rapports interpersonnels y compris dans les sociétés basées sur l'idéologie individualiste. Ce constat nous permet de faire entrer la dette dans l'ordre du sacré (Sous-section 1). Nous développons cette notion en se basant sur l'étude d'une société fondée sur la dette, l'Inde du Véda (Sous-section 2). La dette apparaît dès lors comme le point de départ du sacrifice (Sous-section 3). Ainsi les relations d'endettement peuvent être perçues comme constitutives des relations sociales. Le lien social est financier (Sous-section 4).

Sous-section 1. Du profane au sacré

Paragraphe 1. La dette un concept économique ?

La dette est consubstantielle à l'économie. Au XVIe siècle, des marchands viennent de toute l'Europe pour se réunir à Lyon lors des foires de paiement[10]. Les tireurs de lettre de change partent en quête des tirés. Créanciers et débiteurs règlent leurs comptes dans une vingtaine de monnaies après que les taux de change aient été définis en commun. Les débiteurs honorent leurs dettes en sollicitant sur la foire leurs propres débiteurs. Pour régler le solde on peut avoir recours à l'emprunt. Plus rarement le règlement se fait en espèces (moins de 5% du total). De nos jours aussi la circulation de dettes assure le bon fonctionnement de l'économie. Les banques compensent entre elles leurs débits et crédits d'une façon similaire aux marchands des foires de Lyon. Les lettres de change sont maintenant appelées des chèques. Pour les entreprises, le crédit (l'endettement donc) permet l'investissement, la projection dans l'avenir. L'endettement des entreprises baisse depuis 1993 (date à laquelle il était revenu au niveau de 1978 après une période de forts investissements), ce qui peut être analysé comme une mesure de précaution : « probablement pour limiter leur sensibilité cyclique, leur risque de faillite,

[9] L'expression est d'Alain Caillé, 1994a, p. 221.
[10] Voir Lucien Gillard, 1997.

les entreprises françaises souhaitent réduire leur taux d'endettement »[11]. Il est vrai que le crédit doit être remboursé avec intérêt, ce qui a un coût. Indépendamment de celui-ci, la dette ne peut être reportée indéfiniment sous peine de susciter la méfiance. Sans confiance plus de nouvel emprunt possible et il ne reste plus qu'à rembourser ou faire faillite. Cette logique vaut pour les entreprises, les ménages[12] et les Etats. Ces derniers doivent se plier à des politiques d'austérité y compris parfois en devant faire face à un service de la dette de l'ordre de 50% des importations nationales[13].

Paragraphe 2. Dettes et relations sociales

En définitive, si le crédit permet de se projeter dans l'avenir cela n'est pas sans coût. La dette est largement intériorisée comme une contrainte. Pour autant cette logique comptable n'est pas propre à toutes les formes d'échanges. Il est possible de concevoir la dette, le déséquilibre, comme porteur de relations sociales, l'aspect contraignant étant très secondaire. Dans son étude d'un club de moto, menée au début des années quatre-vingts dans une petite ville du centre de la France, François Portet[14] souligne l'importance de la dette dans les relations entre les motards. Les crédits négociés entre motards lors de la vente d'une moto se différencient des crédits bancaires par la personnalisation de la relation ; la confiance repose uniquement sur la parole donnée. Les positions de créanciers et débiteurs changent à mesure que les motos sont achetées et vendues entre les membres du groupe : « de nombreux individus sont ainsi pris dans un réseau, avec des situations de remises ou d'échanges de dette, lorsque les motos circulent plus rapidement d'un membre à l'autre que la dette ne s'éteint »[15]. Le fait d'emprunter au sein du groupe s'explique souvent par la difficulté d'accès aux crédits bancaires (contrainte qui semble partagée par un grand nombre des membres du club du fait de situations professionnelles précaires). De toutes façons un crédit bancaire obtenu est fréquemment remboursé par anticipation lors de la vente de la moto, ces objets (hautement symboliques) étant régulièrement changés. Ainsi les relations financières uniquement en direction des banques sont rares au profit de relations de crédit et de dette au sein du groupe. Ces

[11] Patrick Artus, 1998, p. 157.
[12] Pour le problème du surendettement des ménages voir le Chapitre 3.
[13] Cas du Brésil pendant les années quatre-vingt. Voir Bernard Maris, 1992, p. 336.
[14] François Portet, 1994.
[15] François Portet, 1994, p. 120.

pratiques mêmes si elles occasionnent des conflits restent la norme : « on peut également remarquer que les individus qui s'abstiennent de telles pratiques sont aussi ceux qui sont mal intégrés »[16]. La circulation des dettes monétaires soude le groupe[17]. C'est un constat fait également par Jean-François Laé et Numa Murard dans la cité de transit qu'ils ont étudié[18]. Dans ces cas le remboursement n'est pas une fin en soi ; renouveler les dettes est un garant du maintien des rapports sociaux. Cela ne signifie pas pour autant une absence de comptabilisation. Cette dernière n'a pas vocation à atteindre l'équilibre, l'équivalence, ou alors seulement temporairement. Lorsque l'on est invité à dîner le présent que l'on aura soin d'apporter (vin, fleur, etc.) n'a pas pour objet d'éteindre la dette. Il n'est pas question d'évaluer le montant du repas et de le « payer » en fleurs. Le cadeau vise à éteindre une partie de la dette en attendant d'obliger à son tour par une invitation ultérieure. « Il faut rendre plus qu'on a reçu. La 'tournée' est toujours plus chère et plus grande »[19]. Il est même des situations où l'on ne cherche pas à être quitte de la dette, ce que Jacques Godbout caractérise comme un état d'endettement mutuel positif[20]. « Dans ces relations, on ne rend plus, on donne seulement ; ou au contraire on est toujours en train de rendre, l'important ici étant que la différence entre rendre et donner s'estompe et n'est plus significative »[21]. Cet état rend compte de la circulation des biens et services dans la famille et repose sur les liens de parenté : « si ma petite sœur que j'adore venait manger chez moi le reste de sa vie et ne m'invite jamais *[...]* ça ne me dérange pas *[...]* elle est là, je l'aime, je n'ai pas besoin qu'elle m'invite »[22]. La dette est le moyen de poursuivre la relation. Donner en retour ne vise pas à éteindre la dette mais à souder encore plus la relation par une dette inverse. De même la dette de vie contractée auprès de ses parents ne pourra jamais être remboursée. La dette dépasse ainsi le champ du

[16] François Portet, 1994, p. 120.
[17] Serge Latouche illustre parfaitement ce phénomène dans la société africaine à travers l'étude d'une banlieue de Dakar (le Grand Yoff) : « Tout ce qui est reçu est placé immédiatement à l'intérieur du réseau, qu'il s'agisse de denrées ou d'argent, soit parce que qu'il est dû, soit parce qu'on anticipe la nécessité d'avoir à emprunter, soit aussi, et dans tous les cas, parce qu'on aime à faire profiter ses proches de ce que l'on vient de recevoir et qu'on cherche à leur faire plaisir. On est très conscient qu'un bienfait n'est jamais perdu. L'attitude générale est le sentiment de devoir beaucoup à ses reliés plutôt que celui d'être un créancier qui se fait toujours avoir » (Serge Latouche, 1997, p. 411).
[18] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985. Voir le chapitre suivant pour une analyse détaillée.
[19] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 259.
[20] Voir Jacques Godbout, 1994, p. 209 *sq*.
[21] Jacques Godbout, 1994, p. 210.
[22] Jacques Godbout, 1994, p. 210, extrait d'entretien mené par l'auteur, la question étant « est-il important d'être quitte ? ».

comptable et *a fortiori* de l'économique.

Paragraphe 3. Les racines de la dette

La non-équivalence des échanges et leur non-simultanéité entraînent la dette, le cas contraire (simultanéité et surtout équivalence des échanges) caractérisant l'échange marchand. La dette découle d'un don. Le contre-don (qui n'a pas vocation à éteindre le don mais à inverser l'obligation et/ou à poursuivre la relation[23]) s'inscrit dans le temps : « le don entraîne nécessairement la notion de crédit *[donc de dette]* »[24]. Revenons à notre réflexion précédente sur les parents et plus généralement les ancêtres. Ils nous ont fait don de la vie, une vie que l'on ne pourra pas payer en retour. Cette dette ne s'éteint pas avec leur mort et nous devons la porter durant notre existence et l'honorer de diverse façon : en perpétuant la famille par une descendance, en fleurissant les tombes, en faisant vivre la mémoire des disparus, etc.

Ces pratiques caractérisent notamment les sociétés humaines fonctionnant sur un principe holiste mais survivent dans les sociétés occidentales. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les comportements des personnes ayant hérité. « L'héritage, cadeau empoisonné, n'est autre que ce sentiment de dette, brusquement ravivé après des années de sommeil, voire d'oubli »[25]. Nous ne nous sentons pas complètement libre des dettes contractées auprès des ancêtres et des dieux. S'acquitter de cette dette passe par un don à ses propres enfants ou petits-enfants, bref à sa descendance. Ces dettes dues à nos ancêtres nous remémorent un endettement de même nature, mais de portée différente :

> « l'un des premiers groupes d'êtres avec lesquels les hommes ont dû contracter et qui par définition étaient là pour contracter avec eux, c'étaient avant tout les esprits des morts et les dieux. En effet, ce sont eux qui sont les véritables propriétaires des choses et des biens du monde »[26].

Comme « dieux et hommes 'ont commerce' »[27] il s'agit pour ces derniers de ne pas encourir le courroux divin. Rembourser totalement la dette paraît impossible, comment être quitte vis-à-vis des dieux ? Des remboursements partiels permettent d'entretenir ce « commerce », car l'essentiel ici est de toujours maintenir la relation pour

[23] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995.
[24] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 199.
[25] Anne Gotman, 1992, pp. 140-141.
[26] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 167.
[27] Louis Baslé, 1992, p. 16.

conserver la bienveillance de l'ordre supérieur. En donnant la vie les puissances supérieures accordent à l'homme une parcelle de pouvoir magique, une « force magique », un ***kred*[28], selon la racine indo-européenne. Emile Benveniste souligne la correspondance parfaite du latin *credo* et du sanscrit *sraddha*, termes qui correspondent à la croyance en un dieu. Emile Benveniste note que « nous avons là une des correspondances les plus anciennes du vocabulaire indo-européen »[29]. La racine commune à ces deux termes est ***kred-dhe-*** qui signifie « poser en quelqu'un une 'force magique' » qui n'est autre que le crédit, la croyance. Tout se passe comme si les dieux en créant l'homme, lui donnaient en même temps la possibilité d'honorer sa dette. L'homme place son ***kred*** dans les dieux, il croit en eux et les vénèrent. La dette de naissance n'a pas pour objet d'être remboursée. Le crédit placé par les dieux en l'homme trouve son écho dans celui que les hommes placent en leurs dieux. Ce crédit (ou cette dette) mutuel fonde un rapport de confiance gage de (bonnes) relations sociales. La perpétuation du déséquilibre de l'endettement stabilise les relations entre hommes et dieux. Les sacrifices sont autant de marques de la croyance des hommes en leurs dieux. Ils représentent par là même le moyen de vivre avec les dettes[30]. Rabelais par la bouche de Panurge souligne lui aussi l'importance de l'endettement vis-à-vis des dieux[31] :

> « je me donne à sainct Babolin le bon sainct, en cas que toute mas vie je n'aye estimé debtes estre comme une connexion et colligence *[un lien]* des cieulx et terre, un entretenement unique de l'humain lignaige — je dis sans lequel bien tost humains periroient ».

Il va sans dire que ces relations verticales de dette conditionnent la manière dont circulent les dettes entre hommes (dettes horizontales). Selon ces pratiques de la dette le paiement total signifie la fin de la relation donc la fin de la protection divine (en dernière instance la mort). Converti en langage profane l'absence de dettes est l'absence de relations sociales donc, une situation d'isolement où la protection du groupe n'est pas à espérer. En définitive les comptes doivent toujours rester ouverts de manière à inscrire les crédits et les débits qui sont le fondement des relations sociales. Une illustration exemplaire de l'importance du concept de dette dans le commerce entre hommes et dieux

[28] Voir Emile Benveniste, [1969] 1993, p. 171 *sq*. Les réflexions suivantes reposent sur Jean-Marie Thiveaud, 1995a, 1995b, 1997, 1998.
[29] Emile Benveniste, [1969] 1993, p. 172.
[30] Voir Section 1, Sous-section 3 de ce chapitre.
[31] Rabelais, 1965, p. 340.

nous est donnée par les textes védiques.

Sous-section 2. La dette dans l'Inde védique

Paragraphe 1. Au commencement était la dette

Le Véda, terme qui en sanscrit signifie « savoir », est un ensemble de textes constitués durant une période d'un millénaire, approximativement de 1500 avant Jésus Christ jusqu'à 500 après[32]. L'Inde de cette période nous est connue à travers ces textes. L'hindouisme, religion dominante dans l'Inde actuelle, est issu de ces textes[33]. L'étude du Véda est toujours une obligation pour les garçons des trois premières classes de la société. Cet ensemble de textes est fait de plusieurs couches qui se sont en quelque sorte sédimentées au fil des siècles. Les plus anciens textes sont des prières, des hymnes. Une deuxième couche correspond à des textes en prose (*Brahmana*) expliquant comment célébrer les sacrifices et le pourquoi de tels rituels. Un troisième groupe de textes discute les traités de sacrifice que sont les *Brahmana.* Le Véda est un texte sacré qui a été révélé à des « prophètes », des « voyants » (*rishi*). Bien que ces textes très abondants tournent autour de la notion de sacrifice, « ils nous offrent nombre de données sur la vie sociale et même économique : des *realia*, mais aussi et surtout une doctrine de la société, des relations sociales telles qu'elles sont perçues, à travers le prisme sacrificiel »[34].

Le terme signifiant dette en sanscrit est *rna*. Ce terme qui apparaît à de nombreuses reprises dans le Véda possède la particularité de n'avoir d'autre origine que lui même. C'est un mot sans étymologie, un terme premier : « on ne peut rattacher ce mot à aucune racine verbale à l'intérieur du sanscrit, ni lui trouver hors de l'indien des équivalents qui permettraient de construire une étymologie sur une base comparative »[35]. Charles Malamoud en conclut que « dans la langue sanscrite, la notion de dette est donc première, autonome et non décomposable »[36]. Un passage du Véda (*Satapatha-Brahmana*) vient illustrer cette assertion[37] :

---

[32] Les lignes qui suivent reposent sur Charles Malamoud, 1988, 1989, 1995, 1998.
[33] Même s'il s'en distingue sur des notions clefs comme pour la théorie du *karma* (renaissance perpétuelle) qui est étrangère au védisme.
[34] Charles Malamoud, 1998, p. 101.
[35] Charles Malamoud, 1989, p. 117.
[36] Charles Malamoud, 1989, p. 120.
[37] Charles Malamoud, 1989, pp. 121-122.

> « Tout être en naissant naît comme une dette due aux dieux, aux saints, aux pères, aux hommes. Si on sacrifie, c'est que c'est là une dette due de naissance aux dieux *[...]*. Et si on récite les textes sacrés, c'est que c'est là une dette due de naissance aux saints *[...]*. Et si on désire de la progéniture, c'est que c'est là une dette due de naissance aux Pères *[...]*. Et si on donne l'hospitalité, c'est que c'est là une dette due de naissance aux hommes *[...]*. Celui qui fait tout cela a fait tout ce qu'il a à faire ; il a tout atteint, tout conquis. Et parce qu'il est de naissance une dette due aux dieux, il les satisfait en ceci qu'il sacrifie ».

L'homme naît comme un paquet de dettes dues (par ordre décroissant d'importance) aux dieux, aux saints (ceux qui ont révélé le Véda), aux ancêtres et aux autres hommes. Cette dette n'a pas d'origine extérieure (il n'y a pas d'emprunt préalable), de même que le terme, *rna*, qui la caractérise n'a pas d'étymologie. L'homme *est* la dette, il y a identité entre les deux : « la dette fondamentale affecte l'homme et le définit dès l'instant où il naît »[38]. L'homme ne s'appartient pas, il n'est qu'une fraction d'un tout social mêlant le sacré et le profane. Vivre signifie satisfaire ses créanciers. Cette dette est aussi un lien qui unit l'homme au monde, elle est « un filet qui l'emprisonne en même temps qu'il le soutient »[39]. La dette sacrée qui définit la condition originelle de l'homme, dicte sa conduite et fonde la dette profane :

> « L'idée est développée très abondamment dans les textes védiques, que si des relations créanciers-débiteurs existent dans la société, si elles sont concevables, pensables, c'est parce que rituellement et par définition, l'homme dès sa naissance est considéré comme un débiteur. C'est donc la dette congénitale et fondamentalement rituelle qui sert de modèle à ces relations profanes. La dette rituelle se dit avec le même mot que la dette technique et ne signifie rien d'autre que dette au sens de relation au caractère économico-social, entre créanciers et débiteurs »[40].

Paragraphe 2. Dette et devoir

La dette due aux dieux n'est pas assortie d'une sorte de faute originelle qu'il conviendrait de compenser. En revanche la notion védique de dette fait référence à l'idée de manque. Le terme *rna*, qui rappelons le, signifie dette en sanscrit correspond également au 'moins' de la soustraction[41]. Endetté, l'homme est incomplet, il porte un « vide » qu'il convient de combler sous peine de rester un « homme fractionné » : « L'homme véritable est celui qui se reconnaît comme dette et fait ce qu'il y a à faire pour s'en acquitter. Autrement il est un homme de manière incertaine, il est un faux-semblant

[38] Charles Malamoud, 1989, p. 120.
[39] Charles Malamoud, 1988, p. 14.
[40] Charles Malamoud, 1995, p. 121.
[41] Voir Charles Malamoud, 1989, p. 120.

d'homme »[42]. L'homme véritable est celui qui fait face à ses devoirs.

Les dettes fondamentales auprès des dieux, des saints, des ancêtres et des autres hommes définissent autant de devoirs dont il faut s'acquitter pour être pleinement un homme. Le premier devoir est vis-à-vis des dieux. Il s'agit de compenser sa dette par les sacrifices offerts. Chaque sacrifice permet ainsi de fractionner la dette divine (sans pour autant chercher à l'éteindre complètement), mais surtout témoigne de la confiance, du crédit (le ***kred*) portés aux dieux. Rendre hommage aux saints passe par l'étude et l'apprentissage du texte sacré qu'ils ont révélé, le Véda. Rembourser sa dette aux ancêtres revient à s'assurer soi-même d'une descendance. La dette du père est transmise au fils :

> « si l'homme est, dès sa naissance, endetté envers les Mânes, c'est qu'il reçoit cette dette de son père. Mais cet endettement du fils est réitéré et confirmé à la mort du père. Le fils hérite des richesses que lui lègue son père parce qu'il hérite aussi de ses dettes *[...]*, ses dettes 'congénitales', aussi bien que ses dettes profanes, c'est-à-dire de l'obligation de restituer les biens matériels qu'il doit à ses créanciers humains »[43].

Enfin, les dettes envers les hommes qui accueillent l'individu à la naissance dans leur communauté se muent en devoir d'aumône. Ainsi dettes et devoirs sont intrinsèquement liés. Ceci explique peut-être pourquoi le sanscrit est une langue ne connaissant pas le verbe « devoir ». Le devoir n'est que l'autre face de la dette, cette dernière « nommée par un terme qui désigne aussi bien la dette économique *[...]* que la dette morale, est présentée, dans le brahmanisme, comme le prototype et le principe explicatif des devoirs »[44]. Ainsi « le sanscrit, qui ne possède pas de verbe autonome pour 'devoir', est la langue d'une pensée qui s'est ingéniée à élaborer l'idée d'une dette non précédée d'emprunt et d'un devoir qui n'a d'autre motif que sa propre notion »[45]. Les dettes primordiales engendrent des devoirs qui définissent le comportement des individus et structurent les rapports sociaux. La société indienne repose tout entière sur la notion de dette telle qu'elle est définie par les textes sacrés. Cette dette fondatrice est indissociable du créancier ultime, Yama, le dieu des morts.

Paragraphe 3. Dette et mort

La lecture du Véda indique la forte liaison entre dette et mort. En effet, les

[42] Charles Malamoud, 1989, p. 133.
[43] Charles Malamoud, 1989, p. 129-130.
[44] Charles Malamoud, 1988, p. 12.
[45] Charles Malamoud, 1988, p. 202.

hommes se voient confiés la vie en dépôt. Le créancier ultime reste la mort. C'est Yama, le roi des morts, qui accorde la vie à l'homme. Le bien emprunté, la vie, ne peut être rendu qu'en mourant. C'est le seul moyen d'annuler cette dette qui « domine et explique toutes les autres »[46]. L'échéance ultime peut être ajournée en remboursant sa dette par fraction. C'est l'objet du sacrifice qui fonctionne comme une mort partielle, un substitut à la mort définitive. Même si le sacrifice est adressé aux dieux, c'est Yama qui tient la comptabilité de chaque vie humaine, telle une sorte de banquier des dieux, en inscrivant, pour chaque homme ses débits et crédits. Les autres dieux ne sont en définitive « que les substituts ou les intermédiaires d'un autre créancier, qui est la mort, ou bien Yama, le dieu de la mort »[47]. Si le sacrifice a pour destinataire les dieux il n'est finalement qu'un arrangement entre l'homme et la mort.

Cette dette de vie marque de son empreinte l'existence humaine. Chaque dette profane fonctionne comme un rappel de la dette ultime. En chaque créancier se trouve la figure de Yama. « Tout se passe comme si les dettes contingentes et partielles que l'homme contracte au cours de son existence n'étaient que les symptômes ou l'illustration de la dette essentielle qui définit sa destinée »[48].

Seul le sacrifice permet de compenser (partiellement) cette dette et donc de faire reculer la mort. En permettant à l'homme de se fixer sur la terre, Yama définit de la sorte le lieu où l'homme pourra installer son feu sacrificiel[49]. Il lui indique de ce fait le moyen de faire face à sa dette.

Sous-section 3. Le sacrifice

Paragraphe 1. L'origine du sacrifice

Le sacrifice n'est pas propre à l'Inde védique. Pendant des siècles de nombreuses civilisations y ont eu recours : Grecs, Romains, Carthaginois, Gaulois, peuples de l'Amérique pré-colombienne, etc. Les libations offertes apaisent les dieux et permettent de leur demander des faveurs. En effet « on croit que c'est aux dieux qu'il faut acheter et

[46] Charles Malamoud, 1989, p. 125.
[47] Charles Malamoud, 1989, p. 125.
[48] Charles Malamoud, 1988, p. 194.
[49] Voir Charles Malamoud, 1989, pp. 126-127.

que les dieux savent rendre le prix des choses »[50]. Par le sacrifice les hommes entrent en relation avec les dieux, le profane communique avec le sacré. L'étymologie même du terme rend compte du passage du profane au sacré : sacrifier signifie « rendre sacré »[51]. Sacrifier permet avant toute chose de s'assurer un avenir auprès des dieux.

> « Une des manières de décrire le sacrifice consiste à le présenter comme un voyage qui emporte le sacrifiant jusqu'au ciel puis le fait revenir sur terre. Au cours de cette ascension, le sacrifiant se réserve dans le ciel une place qu'il viendra occuper à sa mort : il mourra, donc il rendra son bien à Yama ; cette mort ne signifie pas cependant disparition totale, car une forme de sa personne survivra et s'installera dans le lieu céleste qu'il est allé visiter et marquer »[52]

Paragraphe 2. Le déroulement du sacrifice

Les officiants participent au sacrifice de manière à garantir des résultats efficaces. Le caractère sacré du sacrifice varie en intensité. On distingue notamment le sacrifice « domestique » du sacrifice « solennel ». Le premier ne fait intervenir que le sacrifiant alors que pour le second des officiants « spécialisés » sont requis. Dans l'Inde védique, l'officiant est nécessairement un brahmane. Plus d'une quinzaine d'officiants sont nécessaires pour le sacrifice solennel[53]. Chacun d'eux est spécialisé dans un domaine particulier du rituel : chant, poésie, mouvements, etc. Ces officiants ont pour fonction de guider le sacrifiant jusqu'aux dieux, « car tel est le risque du sacrifice, que le sacrifiant se fourvoie et devienne fou »[54]. Le corps purifié (sacré) du sacrifiant accède jusqu'aux dieux tandis que son corps profane reste à la garde des sacrifiants. Pour s'assurer du bon déroulement du sacrifice et notamment du retour de son corps sacré vers son enveloppe profane, le sacrifiant offre des richesses aux officiants. Ces richesses offertes aux prêtres portent le nom de *daksina*. La *daksina* est le gage du bon déroulement du sacrifice. « Le sacrifice comme dispositif d'actes est comparé à un char ou à un bateau, et l'on nous dit que ce sacrifice métaphorisé en char ou bateau a besoin de lien pour que les différentes pièces tiennent ensemble »[55]. Ce lien est la *daksina*. Nous verrons plus loin[56] que ce paiement est l'acte fondateur de la monnaie.

---

[50] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 167.
[51] Emile Benveniste, [1969] 1994, p. 188
[52] Charles Malamoud, 1989, pp. 125-126.
[53] Voir Charles Malamoud, 1998, p. 38 *sq*.
[54] Charles Malamoud, 1995, p. 111.
[55] Charles Malamoud, 1995, p. 111
[56] Deuxième section de ce chapitre.

Paragraphe 3. La victime du sacrifice et la cuisson du monde

L'objet du sacrifice est de fonctionner comme une mort partielle, un substitut à la mort définitive. Il s'agit pour le sacrifiant de reculer l'échéance ultime. « Pour se libérer sans pour autant être anéanti, il faut faire accepter à Yama un substitut de ce qu'on lui doit : c'est le sacrifice »[57]. C'est ainsi que la victime première du sacrifice est le sacrifiant lui même qui, durant le sacrifice, meurt par procuration : « le véritable sacrifice est celui qui a pour offrande le sacrifiant lui même, les autres animaux n'étant que les substituts de cet homme qu'est le sacrifiant »[58]. On s'immole soi même par le sacrifice qui est un remboursement total simulé. « Pour négocier ce dépôt que représente toute vie, il faut trouver un gage symbolique entre l'homme-débiteur et le dieu-créancier »[59].

Les hommes doivent leur vie aux dieux, pourtant ces derniers ne peuvent se passer des hommes. Par les sacrifices les hommes nourrissent les dieux du crédit (**kred*) qu'ils placent en eux : « la croyance de l'homme repose sur l'idée que le rite qu'il accomplit lui donne une créance sur les dieux »[60]. Les créances et les dettes entre dieux et hommes s'entremêlent. Cet entrelacs fonde un monde où le sacré et le profane cohabitent, où le commerce entre les dieux et les hommes détermine celui des hommes entre eux et fonde la société. Le Véda décrit l'acte sacrificiel comme la « cuisson du monde »[61]. En « faisant la cuisine » le brahmane participe à l'élaboration d'un monde où hommes et dieux vivent en bonne intelligence.

> « Ce monde que cuit le brahmane, c'est le monde 'fait' qu'il fabrique et organise autour de lui dans le sacrifice. Mais n'allons pas opposer le monde cuit par le travail sacrificiel à un monde cru et naturel qui lui préexisterait. Car en fin de compte, tout est déjà cuit, il ne s'agit que de recuire »[62].

En perpétuant par le sacrifice l'alliance entre les dieux et les hommes, le brahmane reconstruit constamment le monde et assure ainsi la pérennité de la société des hommes.

---

[57] Charles Malamoud, 1989, p. 125.
[58] Charles Malamoud, 1989, p. 105.
[59] Jean-Marie Thiveaud, 1998, p. 98.
[60] Charles Malamoud, 1989, p. 131.
[61] Charles Malamoud, 1989, p. 35 *sq*.
[62] Charles Malamoud, 1989, p. 65.

Sous-section 4. Dette et finance

Paragraphe 1. Le sens de la dette

L'entrelacs de dettes dans lequel sont pris les hommes mêlent endettements verticaux et horizontaux. La relation verticale concerne le rapport aux dieux et aux ancêtres, c'est une communication avec le sacré. Les dettes entre hommes se règlent sur le plan horizontal du profane. Pourtant cette partition sacré/profane, dettes verticales/horizontales est moins tranchée qu'il n'y paraît. Toute dette possède une dimension verticale puisqu'elle fonde une relation de type hiérarchique. Certaines hiérarchies sont immuables. Hommes et dieux ont chacun une place respective. La dette profane ne fait que reproduire le lien hiérarchique de la dette sacrée. Dans le créancier se superpose la figure du dieu de la mort, Yama qui laisse la vie et dépôt et peut la reprendre. La dette fait toujours intervenir un ordre supérieur. Cette instance supérieure s'assure du bon remboursement de la dette puisque cette dernière, qu'elle soit sacrée ou profane, a comme caractéristique première de s'inscrire dans le temps. Dans l'Inde védique, le débiteur qui ne s'acquitte pas de son devoir de remboursement s'expose au courroux de Varuna qui étrangle le contrevenant avec son lacet. Le lacet de Varuna assimile le lien, la corde[63] à la dette. Le devoir, l'obligation (de *ligare*, « lier ») est lien. Le lien de dette qui peut être *lien de vie* devient *nœud mortel*[64] en cas de non-remboursement. Dans une société de type holiste la dette n'est pas perçue comme une contrainte puisqu'elle n'est pas extérieure à l'individu. L'homme, en tant qu'homme ne peut vivre en société que parce qu'il est un paquet de dettes dues aux dieux, aux ancêtres, aux autres hommes. De plus les dettes s'entrecroisent (ce qui fonde les rapports sociaux). Si l'homme est endetté auprès des dieux, ces derniers se trouvent également en situation de dette lors du sacrifice. Dans ce cas la dette est constitutive de la société. Le déséquilibre est fondateur.

Paragraphe 2. Inscrire les relations sociales dans l'ordre de la finance

Dans son acception économique (fortement médiatisée) la finance correspond à

[63] Voir Jean-Marie Thiveaud, 1998, pp. 92-93 et Jean-Michel Servet, 1998a, p. 297 pour la correspondance dans plusieurs langues entre « dette » et « corde ».
[64] Voir Charles Malamoud, éd., 1988.

l'affectation de capitaux à des investissements que l'on suppose non seulement viables mais aussi rentables. Dans cette optique technique la finance représente le marché des fonds prêtables indispensables au développement de l'économie.

L'histoire du mot « finance »[65] permet de dépasser le champ de l'économique. Que l'on se réfère au substantif *finis* ou au verbe *finio* les idées qui émergent sont celles de fin, de limite, de terme et de mort. L'ordre de la finance fait apparaître, comme un avertissement, le terme de la dette, le créancier ultime, la mort. La finance s'inscrit donc dans un ordre supérieur et reflète une verticalité, le rapport créancier-débiteur. Tout rapport financier est un rapport hiérarchique qui fait référence à un tiers, une souveraineté qui peut prendre plusieurs formes : des dieux à l'Etat (qui définit le cadre légal de la relation financière). Mais aussi, et surtout, la finance reflète l'entrelacs de crédits et de dettes qui fondent les rapports sociaux en mêlant le sacré et le profane. On pourrait ainsi avancer qu'une société de type holiste se caractérise par des *liens financiers qui sont* les *liens sociaux*.

Paragraphe 3. Dette et monnaie

Le lien financier est validé par le sacrifice, créances et dettes s'échangent, se croisent. L'acte sacrificiel, paiement partiel de la dette, permet de différer le terme ultime en mettant en communication les hommes avec les dieux. Le sacrifice intervient comme une alchimie complexe qui autorise le passage du profane au sacré. La dette fonde un monde qui transcende l'individu isolé pour le fixer dans un tout social. Le sacrifice joue un rôle central dans la vie de chaque individu que ce soit pour payer des dettes ou demander des faveurs aux dieux. Nous l'avons vu, le sacrifice fait intervenir trois parties : le sacrifiant, les dieux et les officiants. Les richesses offertes en sacrifice ne concernent pas uniquement les dieux, une fraction intervient comme la rémunération du service des prêtres. En Inde ancienne, les richesses données aux prêtres constituent la *dakshina*. Le sacrifice est un voyage vers la demeure des dieux durant lequel le sacrifiant quitte son enveloppe profane. Or « la *dakshina* est l'acte par lequel le sacrifiant fait du voyage qui l'emporte au-delà de sa condition de mortel un aller suivi d'un retour. C'est l'assurance de ce retour que paie le sacrifiant quand il paie, par la *dakshina*, les services qu'il

[65] Voir Jean-Marie Thiveaud, 1995b, pp. 41-42.

demande aux officiants »[66]. L'offrande faite aux prêtres est indissociable de celle faite aux dieux. Fixer un tarif sacrificiel n'est pas propre uniquement aux pratiques védiques. « Les tarifs sacrificiels existent aussi dans les religions à Tyr et Carthage, affichés dans les temples, à partir du VIe siècle avant J.-C., ils sont payés pour l'essentiel en sicles d'argent et accessoirement en nature »[67].

Le sacrifice, véritable institution sociale, nécessite, d'un point de vue pratique, une harmonisation des tarifs sacrificiels. Certains voient dans l'établissement d'une unité de compte qui permet d'évaluer l'offrande nécessaire au sacrifice l'acte de la naissance du phénomène monétaire.

> « La valeur émerge du rapport central dont dépend toute la cohésion sociale, le sacrifice rituel. L'estimation des biens a pour origine le calibrage des offrandes par les prêtres, lorsque la substitution sacrificielle conduit à remplacer les victimes vivantes par des objets sacrés. *[...]* Ce qu'il faut retenir, c'est que la *notion de valeur émane du principe de souveraineté* »[68].

La monnaie serait fondée en référence à une transcendance et non comme outil facilitant les échanges marchands. La monnaie procède d'une logique de paiement compensatoire. Si la monnaie doit faciliter des échanges c'est avec l'ordre du sacré, avec les dieux.

> « Ainsi il est possible d'imaginer un mouvement inverse de celui proposé dans la plupart des manuels d'économie politique ; les unités de compte n'ont pas pour fondement historique l'usage d'intermédiaires, mais au contraire, la codification des estimes par une unité de compte peut constituer une condition de leur matérialisation sous la forme d'un moyen de paiement. *[...]* La relation aux dieux et aux morts favorise la formation de richesses symboliques moyens de règlement qui remplacent les anciennes réalités offertes »[69].

La dimension sacrée de la monnaie perdure dans certaines pratiques actuelles comme le fait de jeter des pièces dans des fontaines consacrées avant de faire un vœu ou encore les rites monétaires de la mort[70]. Plusieurs pratiques consistent à déposer des pièces dans la main du mort, sur sa bouche, parfois sur ses yeux. Les interprétations de tels actes diffèrent, l'une des plus communes est le fait de considérer cette monnaie comme une obole à Charon.

La dette originelle caractérise la financiarisation des rapports sociaux. Le croisement de créances et de dettes qu'elles soient sacrées ou profanes fonde la société.

---

[66] Charles Malamoud, 1998, p. 42.
[67] Jean-Marie Thiveaud, 1998, p. 101.
[68] Michel Aglietta, André Orléan, 1982, p. 150 (souligné par les auteurs).
[69] Jean-Michel Servet, 1984, p. 94.
[70] Voir Alain Weil, p. 122 *sq*.

La monnaie intervient comme le moyen privilégié du paiement de cette dette et ce, dans un premier temps, lors de l'acte sacrificiel. Que la dette soit sacrée ou profane ce médium sacrificiel particulier qu'est la monnaie s'impose car il combine les avantages d'unité de compte et de moyen de paiement. Dès lors la monnaie apparaît sous un jour nouveau et prend une véritable dimension sociale. Connue comme instrument de paiement libératoire qui clôt la relation (lors de l'échange marchand par exemple), la monnaie est d'abord un instrument de paiement compensatoire qui vise à rembourser les dettes mais jamais en totalité, pour ne surtout pas les annuler.

SECTION 2. LA MONNAIE INSTRUMENT DE PAIEMENT ET DE COMPENSATION

La dimension financière de la monnaie mise en évidence dans la section précédente nous conduit à préciser ce que nous entendons par monnaie (Sous-section 1). La dimension sociale de la monnaie, sa non-neutralité se constate d'autant plus si l'on s'astreint à remettre en cause l'hypothèse généralement admise de fongibilité monétaire (Sous-section 2). En définitive la monnaie est ambivalente. Elle peut être l'instrument qui coupe la relation ou celui qui la fait perdurer (Sous-section 3).

Sous-section 1. Quelques précisions

Paragraphe 1. Vers une définition de la monnaie

La plupart des historiens et numismates s'accordent pour fixer l'origine de la monnaie frappée au VIIe siècle avant J.-C en Lydie (Asie mineure)[71]. Bénéficiant de la richesse en métaux précieux du fleuve Pactole, les rois lydiens font émettre les premières monnaies métalliques. Ces monnaies d'électron (mélange d'or et d'argent) auraient eu pour usage la rémunération des mercenaires[72]. Les premières monnaies métalliques auraient ainsi une origine politique et non commerciale. D'un point de vue économique, une pratique monétaire est associée à l'usage d'un instrument d'échange combinant les qualités de moyen de paiement, d'unité de compte et de réserve de valeur. Quantité d'objets pourraient se prévaloir de posséder une, voire deux de ces qualités. Seule la monnaie combinerait ces trois éléments. Or il faut garder à l'esprit que « ces fonctions de paiement, numération et réserve ne sont apparues ni simultanément ni à travers les mêmes objets et matières »[73]. Il serait ainsi réducteur de considérer comme monnaie la coexistence de ces trois qualités au sein d'un même instrument. « La croyance en une substance qui réunirait toutes les qualités fonctionnelles définissant le fait monétaire est largement répandue. Elle est née de la cristallisation des fonctions monétaires dans une même substance, c'est-à-dire d'une conjoncture historique particulière et transitoire »[74].

[71] Voir par exemple Jean-Marie Thiveaud, 1998, p. 111, Alain Weil, 1980, p. 18, René Sédillot, 1989, p. 60. Sur les réserves par rapport à cette hypothèse voir Jean-Michel Servet, 1984, p. 30.
[72] Voir Jean-Marie Thiveaud, 1998, p. 112.
[73] Jean-Michel Servet, 1984, p. 9.
[74] Jean-Michel Servet, 1984, p. 9.

Cela revient, en somme, à considérer l'exception comme la règle. La monnaie actuelle, la monnaie « moderne » n'est que l'aboutissement d'une uniformisation longue et encore inachevée[75] de pratiques monétaires diverses. Les monnaies métalliques ne sont pas les seules monnaies anciennes. De même, de nos jours, les monnaies nationales cohabitent avec des monnaies parallèles[76].

> « Dans toutes les sociétés qui ont précédé celles où l'on a monnayé l'or, le bronze et l'argent, il y a eu d'autres choses, pierres, coquillages et métaux précieux en particulier, qui ont été employées et ont servi de moyen d'échange et de paiement ; dans un bon nombre de celles qui nous entourent encore ce même système fonctionne en fait »[77].

Plusieurs monnaies peuvent ainsi cohabiter sur le même territoire. Ceci conduit à une segmentation des pratiques monétaires qui, d'ailleurs, peut parfaitement avoir lieu avec une seule et même monnaie[78]. Nous considérons pour la suite que les qualités d'instrument de paiement et de numération sont suffisantes pour parler de pratiques monétaires ou même de monnaie. La fonction de réserve de valeur découle des deux qualités précédentes. En effet, un instrument susceptible de faciliter les échanges est intrinsèquement précieux.

Paragraphe 2. Distinction monnaie/argent

Précédemment nous avons indifféremment utilisé les vocables monnaie et argent. Pourtant il nous paraît important de les différencier de manière à faire ressortir à quels usages l'un et l'autre font références. Il nous semble que sous les signifiants « monnaie » et « argent » coexistent plusieurs signifiés.

L'utilisation fréquente, par les médias, de termes économiques a contribué à connoter le signifiant monnaie d'un signifié fortement économique (*currency*). Ainsi il est souvent fait mention de la « monnaie européenne ». De même tout le monde est persuadé

---

[75] Nous voyons plus loin que l'uniformisation des pratiques monétaires est loin d'être réalisée. Des pratiques monétaires parallèles persistent encore de nos jours (voir Section 2 Sous-section 2 de ce chapitre ainsi que le Chapitre 3).
[76] Voir Jérôme Blanc, 1998.
[77] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 178.
[78] Nous développons ces points plus loin (voir Section 2 Sous-section 2 de ce chapitre ainsi que le Chapitre 3).

que la France doit avoir une « monnaie forte ». La multiplication des cartes de paiement et le développement exponentiel des réseaux commerciaux télématiques et informatiques ont consacré l'usage de l'expression « monnaie électronique ». Le langage des économistes utilise essentiellement le terme « monnaie ».

Lorsque l'on parle d'« argent » (*money*) on bascule dans le champ sémantique de la familiarité ce qu'illustrent bons nombres d'expressions populaires : « l'argent ne fait pas le bonheur » ; « le temps c'est de l'argent » ; « l'argent n'a pas d'odeur » ; « j'en veux pour mon argent » ; « prendre pour argent comptant » ; « jeter l'argent par les fenêtres », etc. Cette familiarité peut être exacerbée au point où l'argent devient une obsession. La fameuse tirade d'Harpagon qui découvre que sa cassette lui a été dérobée illustre l'extrême proximité existant entre l'avare et l'objet de son obsession[79] :

> « Hélas ! mon pauvre argent, mon cher ami, on m'a privé de toi ! Et puisque tu m'es enlevé, j'ai perdu mon support, ma consolation, ma joie ; tout est fini pour moi et je n'ai plus que faire au monde ! Sans toi, il m'est impossible de vivre. C'en est fait, je n'en puis plus, je me meurs, je suis mort. Je suis enterré ! N'y a-t-il personne qui veuille me ressusciter en me rendant mon cher argent ou en m'apprenant qui l'a pris ? »

On n'emploie pas, nous semble-t-il, avec autant de familiarité le terme monnaie que celui d'argent. Si la monnaie peut être immatérielle l'argent ne le peut pas. L'argent est manipulé, échangé de la main à la main. Ce sont des billets crissants ou des pièces cliquetantes qui s'échangent. Bien sûr on vous rend la monnaie. Mais ce terme ne désigne que la petite somme d'argent qui permet de faire l'appoint (*change*). On ne paye pas en monnaie mais en bon argent.

Le signifiant « argent » peut néanmoins être associé à un signifié n'induisant aucunement familiarité ou proximité : c'est le cas du titre de l'ouvrage de J.K. Galbraith, *l'argent*[80]. Dans ce cas précis le titre fait référence à la mesure de la valeur comme dans l'expression « cela fait beaucoup d'argent ». Employé comme terme générique « l'argent » qualifie la richesse : « il a de l'argent ».

Enfin le dernier sens qu'il nous semble important de préciser est celui de « monnaie » perçu comme un terme générique indiquant des instruments de paiement. Ceux-ci peuvent prendre la forme de la monnaie nationale sous sa forme matérielle, des pièces et des billets (on parle de « monnaie manuelle », c'est-à-dire échangée de la main à

[79] Molière, 1993, acte IV scène 7.
[80] John Kenneth Galbraith, 1975.

la main) ou sous une forme immatérielle — chèque, carte de crédits, etc. — (on parle alors de « monnaie scripturale » puisqu'elle se traduit par des jeux d'écriture sur des comptes en banque). Cependant les instruments de paiement peuvent prendre un grand nombre d'autres formes : pagnes tressés, perles, coquillages et autres paléomonnaies présentes dans les sociétés dites primitives[81]. On trouve un grand nombre d'instruments de règlement dans nos sociétés qui combinent les attributs d'unité de compte et de moyens de paiement : ticket de métro, ticket restaurant, bon d'alimentation, etc. Ces moyens de règlement constituent des monnaies parallèles[82]. Le tableau ci-après résume les notions décrites précédemment.

Tableau 6. Monnaie(s) / argent : quelques définitions

Signifié Signifiant	Acception économique	Acception familière	Terme générique
Argent	-	Pièces et billets que l'on s'échange de la main à la main (*money*).	Qualifie la richesse / mesure de la valeur (*money*).
Monnaie	Instrument de paiement ayant pouvoir libératoire sur le territoire national et possédant un taux de change officiel (*currency*).	Somme pour faire l'appoint (*change*).	Ensemble des instruments de paiement (*money*).

Paragraphe 3. Contre la fable du troc

La monnaie moderne est perçue comme le fruit d'un processus d'amélioration d'outils monétaires antérieurs qualifiés de « primitifs ». La monnaie est un « progrès » par rapport au troc. Elle serait un instrument inventé pour faciliter les échanges car fonctionnant comme équivalent général. Si le troc peut perdurer dans une société peu spécialisée il est inconcevable avec une société « moderne » reposant sur la division du travail. Cette interprétation que l'on attribue à Adam Smith repose sur un certain ethnocentrisme. On projette nos propres modes de pensée sur les peuples dits primitifs, sans aucunement chercher à coller à la réalité, pour élaborer une « fable du troc »[83] que

[81] Voir par exemple Josette Rivallain, 1994 et pour un aperçu complet, Jean-Michel Servet, 1984.
[82] Pour le développement et l'analyse de cette notion voir Jérôme Blanc, 1998.
[83] Voir Jean-Michel Servet, 1994.

dénonce Karl Polanyi :

> « En fait, les idées d'Adam Smith sur la psychologie économique du premier homme étaient aussi fausses que celles de Rousseau sur la psychologie politique du sauvage. La division du travail, phénomène aussi ancien que la société, provient des différences inhérentes au sexe, à la géographie et aux dons individuels ; et la prétendue tendance de l'homme au troc et à l'échange est presque entièrement apocryphe »[84].

Des pratiques monétaires sont constatées lors des échanges dans des sociétés dites primitives que l'on considère généralement comme des sociétés de troc. En Afrique par exemple les anthropologues ont pu dénombrer quantités de monnaies diverses depuis plusieurs siècles : manilles, cauris, barres de métal, etc[85]. Si le troc a pu être observé en Afrique c'est suite à la colonisation qui a conduit à une pénurie monétaire. En effet les lois coloniales interdisaient les anciennes monnaies au profit des monnaies occidentales.

> « La démonétarisation des anciennes monnaies par les colonisateurs, démonétarisation partielle pour ce qui est des échanges dits 'sociaux', a entraîné ce qui peut apparaître comme une sorte de régression monétaire, au sens où, faute de numéraire occidental suffisant, par refus de celui-ci et compte tenu du cloisonnement des usages de paiement, se sont localement développés d'une part des usages explicitement sociaux et culturels des monnaies européennes, et d'autre part des échanges par troc »[86].

Jean-Michel Servet insiste à raison sur les « usages sociaux et culturels » de la monnaie. Nous avons vu précédemment qu'elle découlait de pratiques sacrificielles. Ce n'est que récemment que l'on associe la monnaie exclusivement à l'échange marchand dont le troc est une forme non monétaire.

Sous-section 2. Non fongibilité de la monnaie

Paragraphe 1. « *Cooking money* »[87]

On considère comme étant propre à la monnaie une caractéristique essentielle, la neutralité dans l'échange, neutralité dont découle une seconde caractéristique la fongibilité. Traditionnellement on considère que la monnaie est un outil facilitant les échanges mais n'ayant aucune incidence sur ceux-ci : on parle d'un voile posé sur l'économie. La fameuse loi des débouchés de Jean-Baptiste Say imprègne durablement la pensée économique :

> « L'argent n'est que la voiture des produits. Tout son usage a été de voiturer chez vous la

[84] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 72.
[85] Voir Josette Rivallain, 1994. L'index de son ouvrage compte 126 références à des monnaies africaines.
[86] Jean-Michel Servet, 1998a, p. 292.
[87] Voir Janet Carsten, 1989.

> valeur des produits que l'acheteur avait vendus pour acheter les vôtres. *[...]* C'est donc avec la valeur de vos produits transformés momentanément en une somme d'argent que vous achetez, que tout le monde achète les choses dont il a besoin »[88].

Léon Walras défend lui aussi une vision de la monnaie comme un instrument neutre, qui n'est pas désiré pour lui même mais uniquement pour les biens qu'il permet d'acquérir.

> « En réalité, dans une société en marche, un consommateur, propriétaire foncier, travailleur ou capitaliste, sait très approximativement, à tout instant donné 1) quels approvisionnements de produits il doit avoir pour sa commodité, et 2) quelle encaisse il doit avoir soit pour rétablir ses approvisionnements et pour acheter des produits et des services consommables, au fur et à mesure de la consommation, en attendant les échéances de ses fermages, de ses salaires, de ses intérêts, soit pour acheter des capitaux neufs »[89].

Considérer la monnaie comme un instrument neutre dont l'objet unique est de faciliter les échanges amène à considérer cet outil comme parfaitement fongible. Cela signifie que l'acteur économique perçoit ses sources de revenus comme équivalentes. Ainsi le montant du salaire va s'ajouter à celui des allocations, des revenus de valeurs mobilières, des loyers perçus, des éventuels revenus exceptionnels (gains au jeu, héritage, prime de licenciement ou prime d'activité, etc.) pour finalement former le revenu total. Celui-ci prend donc la forme d'un pot commun dans lequel l'acteur va piocher pour faire face à ses dépenses.

Dans les sociétés dites primitives l'existence de monnaie (terme générique) est avérée. Des travaux d'anthropologues ont contribué à montrer l'existence de monnaies (ou plus précisément de paléomonnaies[90], c'est-à-dire de monnaies anciennes utilisées non pas pour des transactions commerciales mais comme paiements lors de rituels marquant des obligations sociales — mariage, naissance, décès, etc.) là où la plupart des observateurs voyaient des pratiques de troc[91].

Or ces pratiques monétaires sont fortement immergées dans les pratiques sociales. L'existence de plusieurs formes de monnaies circulant dans le même espace, à la même période mais pour des échanges de nature différente en témoigne. Ainsi, par exemple, Janet Carsten[92] décrit les relations à l'argent d'une communauté de pêcheurs

[88] Jean-Baptiste Say, [1803] 1972, p. 138.
[89] Léon Walras, [1874] 1988, p. 443.
[90] Voir Jean-Michel Servet, 1995d et Jérôme Blanc, 1998, p. 35.
[91] Voir *supra*.
[92] Janet Carsten, 1989.

malais. Etabli sur l'île de Langkawi cette communauté de 3 000 personnes vit essentiellement de l'agriculture et de la pêche. La plupart des ménages (au sens administratif du terme) comptent quatre à cinq membres. Les hommes et les femmes adultes ne vivent pas seuls dans une maison pas plus que les couples mariés avant la naissance des enfants. Un éventuel ménage constitué d'une seule personne est stigmatisé comme étant asocial. Le lieu principal de convivialité de ces maisonnées est la cuisine (*dapur*) où l'on se réunit pour les repas. Cette communauté de pêcheurs est fortement marquée par des relations d'entraide, de réciprocité. Ceci apparaît dans la manière dont sont organisées les activités de production. Les cultures des légumes et du riz sont dévolues collectivement aux femmes qui se partagent le produit des récoltes. En revanche la pêche est assurée uniquement par les hommes. L'achat d'un bateau représente un endettement fort long. Généralement on préfère emprunter à des intermédiaires (*middlemen*) chinois qui offrent plus de facilités de remboursement que le gouvernement. La contrepartie est que les pêcheurs se trouvent pris dans une « toile de dettes et d'obligations » (*web of debts and obligations*). En effet les intermédiaires chinois multiplient les « faveurs » (allongement des délais de paiement, prêts pour un nouvel équipement) et les font payer. Ce phénomène est parfaitement perçu par les pêcheurs. Ceux-ci sont obligés de revendre à bas prix une partie de la pêche aux intermédiaires comme remboursement. Une fois la vente réalisée, son produit est partagé équitablement entre les pêcheurs, de même qu'une partie des poissons restants.

Dans la communauté tous les revenus monétaires sont gagnés par les hommes. Les femmes n'accomplissent aucune activité commerciale. De même toutes les boutiques du village sont tenues par des Chinois. Quand l'homme rentre à la maison, la monnaie est transférée à la femme. D'individuelle, la monnaie devient commune au sein du couple. Mais le processus de « désindividualisation » ne s'arrête pas là puisque cet argent est employé pour les dépenses de la maisonnée tout entière (*belanja dapur*— littéralement « dépense pour la cuisine »). De même que les produits de la pêche qui vont être mangés collectivement, la monnaie est dépensée pour le groupe. L'aspect antisocial de la monnaie à travers les relations marchandes qu'elle induit (notamment vis-à-vis des créanciers chinois) est neutralisé. Le poisson, fruit d'efforts individuels devient un bien collectif après avoir été cuit pour la maisonnée dans la cuisine (*dapur*). De la même manière on

retire les attributs commerciaux, individualistes, liée à la monnaie par un passage au lieu collectif par excellence la cuisine (*dapur*) : de ce fait la monnaie commerciale (individualiste) devient de la « dépense pour la cuisine » (*belanja dapur*). Les femmes, tenues à l'écart de toutes activités commerciales, en « cuisant » la monnaie (*cooking money*) transforme un bien économique en bien social[93].

Nous pouvons avancer à partir de ces observations et des analyses de Janet Carsten que plusieurs monnaies cohabitent dans la communauté de pêcheurs. Selon l'origine de la monnaie celle-ci n'est pas considérée de la même manière. Ainsi avant d'être « purifiée » elle ne circule pas (sauf éventuellement vis-à-vis de l'extérieur pour rembourser par exemple des emprunts contractés auprès du gouvernement). En tant que bien économique elle n'est donc que de peu d'utilité. En revanche une fois transformée par la « cuisson » en un bien social elle sera utilisée pour les achats de la maisonnée[94]. De plus on constate également que la monnaie nationale n'est pas la seule en circulation. En effet les pêcheurs remboursent leurs emprunts à leurs créanciers chinois en poissons. Unité de compte et moyen de paiement, les poissons peuvent être, dans ce cas, considérés au sens développé par Jérôme Blanc comme une monnaie parallèle[95].

Force est de constater qu'il existe non pas *une* mais *des* monnaies dans cette communauté. Nous nous emploierons, par la suite[96], à montrer que l'utilisation simultanée de plusieurs monnaies attribuées chacune à un usage précis, ce que nous appellerons cloisonnement monétaire (en référence à l'usage cloisonné des monnaies), n'est pas propre à de rares sociétés dites primitives. Nous essaierons de montrer que, au contraire, c'est la conception de la monnaie comme un bien fongible qui représente une exception alors que le cloisonnement monétaire paraît être la règle[97].

[93] Par le rituel de la cuisson, les femmes, à l'instar des brahmanes (voir *supra*), édifie un monde harmonieux.
[94] Chaque sphère de l'existence est régie par une éthique spécifique à laquelle correspond une monnaie. Frances Pine constate le même phénomène chez les montagnards polonais où l'économie domestique fonctionnant sur une base réciprocitaire se passe de monnaie, les activités lucratives guidées par l'intérêt (économie informelle) sont rémunérées en dollars et la sphère intermédiaire des activités salariés est celle des zlotys (Frances Pine, 1994).
[95] Jérôme Blanc, 1998.
[96] Voir Chapitre 3.
[97] le cloisonnement des usages monétaires des populations pauvres est étudié dans le chapitre suivant.

Paragraphe 2. Des *special purpose monies* à la *all purpose money*

La *transformation*[98] qui se réalise lors du passage d'une société où les échanges économiques ne se distinguent en rien des échanges sociaux à une société guidée par l'idée de profit et marquée par un comportement individualiste, suppose un bouleversement des motivations : « le mobile du gain doit se substituer à celui de la subsistance »[99]. Ce passage entre deux sociétés est aussi celui entre deux conceptions de l'économie : substantive et réelle, la première caractérisant les sociétés primitives, la seconde les sociétés gouvernées par le principe du « marché autorégulateur »[100]. La monnaie, moyen d'échange et équivalent général est l'instrument qui permet de compter donc de vendre.

> « Le puzzle né de l'individualisation des rapports sociaux consécutive à l'institution d'un marché autorégulateur ne peut se reproduire en tant que société que si un intermédiaire (dans les comptes et dans les paiements) assure et manifeste l'interdépendance des individus et des activités »[101].

La monnaie en tant que moyen d'échange universel, ce que Karl Polanyi appelle la « monnaie tous usages » (*all purpose money*) est l'apanage des sociétés basées sur le principe du marché autorégulateur (i.e. les sociétés modernes)[102]. Elle est cet intermédiaire. Le fractionnement du système monétaire en différentes monnaies (le cloisonnement monétaire) caractérise de nombreuses sociétés primitives ou anciennes. Ainsi au sein de la société maya circulent simultanément plusieurs monnaies.

> « Le cacao constituait la monnaie la plus importante, mais servaient également de monnaie : les pièces de cotonnade d'une dimension donnée, les chapelets de coquillage rouge (*spondylus princeps*), les hachettes de cuivre et les grelots, de même que les perles de jade et le sel »[103].

Ce cloisonnement monétaire découle d'une part de la séparation des attributs monétaires de réserve de valeur, d'unité de compte et de moyen de paiement. Les instruments monétaires en circulation dans ces sociétés ne sont généralement porteurs que d'un ou deux de ces attributs.

> « Au XVIIIe siècle, à Ouidah, la monnaie-cauri était employée à des fins statistiques et les

[98] Sur la distinction entre *transformation* et *Grande transformation*, et plus généralement sur l'analyse polanyienne de l'économie, voir *infra* Chapitre 4, Section 2.
[99] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 69.
[100] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 54. Voir aussi *infra* Chapitre 4, Section 2.
[101] Jean-Michel Servet, 1993, p. 1143.
[102] Voir Karl Polanyi, [1957] 1975, p. 255.
[103] Anne C. Chapman, [1957] 1975, p. 154.

> fèves *dembas* (qui ne furent jamais utilisées comme monnaie) servaient d'étalon-or et en cette qualité étaient astucieusement utilisées dans la comtabilité. *[...]* Dans la Babylonie d'Hammourabi, l'orge était le moyen de paiement ; l'argent-métal était l'étalon universel ; pour l'échange, qui était très rare, tous deux étaient utilisés en même temps que l'huile, la laine et quelques autres denrées de base ».[104]

D'autre part, le cloisonnement monétaire se calque sur les hiérarchies sociales. Une monnaie est ainsi propre à une classe sociale bien définie et ne circule pas dans telle autre. La segmentation monétaire entérine les hiérarchies sociales[105]. Ainsi en Mésopotamie, l'argent-métal et l'orge constituent les monnaies des deux « classes ». Le fait que l'orge ne soit pas convertible en argent indique bien que la « mobilité inter-classes » est réduite. De même dans la Grèce d'Homère certains biens « de luxe » (chevaux de course, bijoux, métaux précieux, etc.) ne peuvent s'échanger qu'avec des biens de même qualité[106]. Les sociétés anciennes ou primitives ne connaissent pas la monnaie tout usage (*all purpose money*) mais un ensemble de monnaies spécialisées (*special purpose monies*)[107].

Contrairement aux présupposés économiques relatifs à la fongibilité, l'usage de différentes monnaies (ou l'usage différencié d'une même monnaie) n'est pas propre aux sociétés exotiques. Viviana Zelizer a montré[108] qu'une monnaie (moderne) pouvait être utilisée de manière cloisonnée, par exemple en compartimentant les dépenses. Préaffecter la monnaie à des dépenses spécifiques revient à différencier mentalement des monnaies spécialisées (*special purpose monies*) à partir d'un instrument de paiement unique. De plus, toujours à notre époque et y compris dans les pays dits « développés », plusieurs monnaies peuvent coexister avec la monnaie officielle[109], notamment des monnaies réservées aux pauvres[110].

---

[104] Karl Polanyi, [1957] 1975, p. 257.
[105] Nous voyons dans le chapitre 3 que, toute proportion gardée, la segmentation monétaire entre classes sociales persiste de nos jour.
[106] Ces exemples sont tirés de Karl Polanyi, 1977, p. 118.
[107] Voir Karl Polanyi, 1977, p. 98.
[108] Voir Viviana Zelizer, 1993, 1994.
[109] La fausse monnaie n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres de monnaies non officielles en circulation, que Jérôme Blanc caractérise comme étant des *monnaies parallèles* (voir Jérôme Blanc, 1998). La coexistence de nombreuses monnaies au sein d'une même nation y compris en Occident a longtempts été la règle. A nos yeux cette situation peut être qualifiée d'« anarchie monétaire » (voir Bernard Traimond, 1994).
[110] Sur ce point voir le chapitre suivant.

Paragraphe 3. Hiérarchies monétaires

La caractéristique centrale de la monnaie est d'être un moyen de *paiement* plutôt qu'un instrument facilitant les *échanges*. La fonction de paiement est première, celles d'unité de compte, de moyen d'échange ou de réserves de valeurs en découlent. Rappelons que le premier commerce des hommes est réalisé avec les dieux. Payer n'est pas un acte marchand mais sacré, qui consiste à apaiser les dieux[111]. Le commerce entre les hommes se passe d'un moyen d'échange universel. Les banques archaïques servent d'intermédiaires en pratiquant le change[112]. Notons que, de nos jours, les fonctions de paiement et d'échange apparaissent confondues puisqu'elles sont consubstantielles à la monnaie moderne[113]. Cette vision des choses qui pense l'échange comme premier pousse à considérer la monnaie comme un intermédiaire neutre. Pourtant l'usage monétaire entérine les hiérarchies à commencer par celle entre les hommes et les dieux, mais aussi celles existant entre hommes. En effet, instrument de *paiement*, la monnaie sert à compenser les dettes qui peuvent être de nature sacrée ou profane. Les monnaies vont ainsi varier selon le créancier. L'utilisation de monnaies diverses provient de la distinction entre des sphères de dettes différentes. La monnaie est consacrée par le rituel et celui-ci varie selon le type de devoir à satisfaire. Une monnaie consacrée aux ancêtres ne peut servir à payer les dieux qui s'en offusqueraient certainement. Seule la monnaie moderne est pensée comme pouvant régler toutes les dettes[114].

La hiérarchie monétaire qui se calque sur la hiérarchie sociale, est, dans les sociétés de type holiste, le simple reflet de la hiérarchie sacrée. L'organisation humaine n'est qu'une pâle copie de l'ordre divin. En la matière, la pensée occidentale contemporaine se caractérise, par ce que Louis Dumont appelle, une « aversion pour la hiérarchie »[115]. A nos yeux la hiérarchie est inégalité. Elle correspond à une détention et un exercice arbitraires d'un pouvoir hérité. A partir de l'étude du système de castes indien Louis Dumont donne une définition tout autre de la relation hiérarchique :

---

[111] Polanyi souligne ainsi que le *paiement* est dû aux dieux (voir Karl Polanyi, 1977, p. 105).
[112] Voir Jérôme Maucourant, 1998, p. 347 *sq*.
[113] Sur la distinction entre fonction de paiement et d'échange voir Karl Polanyi, 1977, pp. 104-107.
[114] Ce qui est la règle d'un point de vue juridique (versement de dommages et intérêts) n'est pas forcément une généralité (par exemple la dette et l'honneur sont à la base du fonctionnement des organisations mafieuses ; l'argent ne règle pas tout comme l'illustre Mario Puzo dans son roman *le Parrain*).
[115] Louis Dumont, 1978, p. 396.

> « Cette relation hiérarchique est très généralement celle entre un tout (ou un ensemble) et un élément de ce tout (ou de cet ensemble) : l'élément fait partie de l'ensemble, lui est en ce sens consubstantiel ou identique, et en même temps il s'en distingue ou s'oppose à lui. C'est ce que je désigne par l'expression 'englobement du contraire' »[116].

La totalité s'impose aux parties qui n'existent pas en tant que telles mais dans leur relation avec le tout social. « Dans la hiérarchie ainsi définie la complémentarité ou contradiction est contenue dans une unité d'ordre supérieur »[117]. La hiérarchie structure l'ordre social et intègre les individus. La monnaie n'est que le reflet de cette structure. Pourtant, toucher au reflet peut menacer l'ensemble. L'introduction d'une monnaie fongible dans une société holiste bouleverse l'ordre social ancien. « La fongibilité apparaît donc comme la transgression radicale de l'ordre social coutumier »[118]. La période coloniale voit se succéder les rencontres et mêmes les chocs d'imaginaires monétaires. La rencontre commence souvent par un *qui pro quo* où les colons considèrent les monnaies locales comme des instruments commerciaux d'échange. Réciproquement les indigènes voient dans les pièces de monnaie et les billets de banque des objets magiques[119]. Le *qui pro quo* se mue en choc lorsque les colonisateurs cherchent à remplacer les multiples monnaies locales par leur monnaie unique[120]. Les instruments monétaires des colonisateurs peuvent devenir tabous, ceci

> « parce que l'universalité proclamée potentielle de leurs usages, en détruisant la structure monétaire, transgresse l'ordre social ; cette universalité met en cause les hiérarchies essentielles entre hommes et femmes et entre aînés et cadets, et dans certains cas entre groupes familiaux »[121].

En définitive l'usage d'une monnaie unique ne fait que valider la marchandisation des échanges, le refus de se considérer en dette vis-à-vis du tout social. Dans un contexte d'individualisation des rapports sociaux et d'exclusion, certains réinventent l'idée de la dette fondatrice qui permet de faire société et par conséquent se dotent d'une monnaie spécifique[122]. Les hiérarchies sociales sont des modes d'intégration reposant sur la dette dont la monnaie est le moyen de règlement privilégié. Si par son pouvoir d'uniformisation *la* monnaie libère il faut garder à l'esprit que *les* monnaies

[116] Louis Dumont, 1978, p. 397.
[117] Louis Dumont, 1978, p. 400.
[118] Michel Aglietta, André Orléan, 1995, p. 28.
[119] Pour des exemples africains voir Jean-Michel Servet, 1995d, p. 294 *sq*.
[120] Voir Jean-Michel Servet, 1998a, p. 309 *sq*
[121] Jean-Michel Servet, 1998a, p. 317.
[122] C'est le cas des membres de systèmes d'échange local (voir Chapitre 5).

intègrent. C'est l'un des aspects de l'ambivalence de la monnaie.

Sous-Section 3. Ambivalence de la monnaie : monnaie qui lie / monnaie qui tranche

Paragraphe 1. La monnaie qui tranche

Nous avons vu précédemment[123] que la monnaie se constitue en référence à la dette. Il est de notre devoir de payer pour compenser la dette due aux dieux. Cette dette est fondatrice du tout social. La monnaie est ainsi un instrument sacré car elle permet de communiquer avec un ordre qui transcende l'individu, un ordre supérieur[124]. Cette pratique ne se cantonne pas aux sociétés dites primitives. Les Chinois continue de brûler des monnaies (billets, lingots confectionnés en papier et carton) lors de certaines commémorations, notamment pour être toujours en compte avec la « Trésorerie Céleste »[125]. Ces monnaies funéraires sont conçues pour cette utilisation spécifique mais revêtent la forme de monnaies officielles. Ainsi peut-on trouver chez certains commerçants chinois à Lyon même des billets ayant l'apparence de dollars américains, mais portant des marques les caractérisant comme monnaie funéraire. Ainsi le personnage reproduit sur le billet n'est pas issu de l'histoire des Etats-Unis mais représente l'« Empereur de Jade ». De même figure plusieurs fois sur les billets l'inscription « *Hell Bank Note* »[126].

La monnaie employée lors de l'échange marchand se démarque complètement de cette logique. Selon la théorie économique les biens et services s'échangent (par le biais de la monnaie qui n'est qu'un voile posé sur les échanges) à valeur égale. Le paiement libère de toute forme de relations ultérieures. Ce type d'échange vise à l'équilibre : les échangistes doivent se séparer en étant quittes. La monnaie permet en ce sens des transactions exemptes de relations sociales.

La monnaie dans une perspective de paiement libératoire neutralise la dimension sociale de l'échange. La monnaie permet ainsi de rentrer dans le champ des équivalences, des équilibres. Lors du sacrifice védique le paiement de la *dakshina* aux prêtres peut être

[123] Section 1 de ce chapitre.
[124] Voir Marcel Mauss, [1914] 1974, p. 106 *sq*.
[125] Voir Hou Ching-lang, 1988.
[126] Voir Jean-Michel Servet, 1996.

perçu comme un salaire, un paiement libératoire qui rend quitte. On ne cherche pas, en effet, à poursuivre des relations avec eux mais avec les dieux. Ce salaire est uniquement le garant du bon déroulement de la cérémonie : « la *dakshina* a précisément pour fonction d'empêcher qu'une relation de don ne s'installe entre les partenaires humains du sacrifice »[127]. Pourquoi, lors du sacrifice, vouloir neutraliser l'échange par le recours à un paiement libératoire ? Tout simplement pour se couper de la violence du rituel. Le sacrifice rituel est un crime[128]. Par exemple dans le sacrifice védique on immole une plante appelée *soma*. Or Soma est aussi le nom d'une divinité : « c'est un dieu que l'on met à mort pour permettre aux dieux de demeurer immortels ! »[129]. Jésus est également un dieu mis à mort pour sauver les hommes. Mais la responsabilité de cette mort revient à Judas payé trente deniers pour désigner Jésus[130]. Ainsi « la fonction la plus ancienne du paiement monétaire est de *remercier* le bourreau émissaire dans les deux sens du terme : de le récompenser de ses services et de le renvoyer de manière à couper toute relation avec lui »[131]. Par le paiement libératoire fait aux prêtres le sacrifiant bénéficie du sacrifice sans être souillé par la violence rituelle. Le paiement libératoire a donc cette fonction de neutralité qui permet de réaliser des transactions sans s'inscrire dans un entrelacs d'obligations réciproques.

Paragraphe 2. La pacification monétaire

Qu'il soit compensatoire ou libératoire le paiement est toujours un acte de paix. Payer c'est pacifier (payer vient du latin *pacare* qui signifie pacifier, apaiser). La pacification originelle est réalisée vis-à-vis des dieux : par un paiement compensatoire on s'assure leur bienveillance[132]. Voici pourquoi dans la diaspora chinoise on brûle encore des « dollars funéraires ». L'Occident communique aussi avec l'ordre supérieur par le biais de la monnaie. Le commerce des indulgences, défini clairement et strictement par la doctrine de l'Eglise au XIIe siècle, dérive au fil des siècles. Il débouche sur une situation où les pêchers sont rachetés de manière systématique par des dons d'argent à l'Eglise : « à

[127] Charles Malamoud, 1998, p. 45. L'auteur précise que deux écoles de pensées s'affrontent sur le sens de la *dakshina*, don ou salaire, mais que la seconde est la « conclusion autorisée ».
[128] Voir Henri Hubert, Marcel Mauss, [1899] 1968, p. 233 *sq*.
[129] Charles Malamoud, 1998, p. 40.
[130] Voir Mark R. Anspach, 1995, pp. 142-143, 1998, p. 67.
[131] Mark R. Anspach, 1998, pp. 67-68 (souligné par l'auteur).
[132] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 168 et p. 173

peine dans ce tronc est tombée une obole — du purgatoire une âme au paradis s'envole ! »[133].

Entre les hommes également le paiement (libératoire ou compensatoire) sert à maintenir la paix. La monnaie permet de compter, de mesurer donc d'élaborer les équivalents monétaires des valeurs des personnes[134].

> « Le rôle de l'argent à l'intérieur du système des évaluations monétaires peut se mesurer à l'évolution des amendes monétaires. Dans ce domaine s'impose à nous, comme un phénomène des plus frappant, la réparation de l'homicide volontaire par le paiement d'une somme »[135].

En réduisant le qualitatif au quantitatif la monnaie est le médium de la punition. Le régime d'équivalence mis en place grâce à la monnaie permet la substitution du paiement de dommages et intérêt à la loi du talion. Dans le cas du versement de dommages et intérêt pour une mort provoquée, le paiement est pensé comme essentiellement libératoire. En revanche, pour un cas similaire il est à dominante compensatoire dans la communauté des 'Aré'aré étudiée par Daniel de Coppet[136]. Si le membre a' du groupe A tue le membre b' du groupe B un risque de vendetta est à craindre. Pour éviter d'enclencher une série de représailles a' peut adresser à B une longueur de monnaie de perle dite « renouer le dialogue ». Si B accepte cette monnaie alors a' doit tuer quelqu'un de son groupe (A). Ceci fait la monnaie de perle retourne vers a' (B —> a'). L'équivalence est ici atteinte : un mort dans chaque groupe et une monnaie « renouer le dialogue » donnée puis rendue. S'en tenir là c'est oublier que cette communauté mélanésienne est une société de type holiste. Ainsi pour rappeler l'appartenance à la totalité sociale, pour marquer la poursuite des relations interindividuelles, cette suite d'événements ne peut s'achever sans un ultime don. Le groupe B offre à l'individu a' une forte somme de monnaie de perles appelée « monnaie du Neuf » (le nombre 9). « Ce Neuf, huit plus un, est la totalité complète, achevée (de même que la totalité de l'univers est faite des huit grandes îles de l'archipel, plus la neuvième implicite où l'on vit) »[137]. L'acte de paiement est pacificateur car la monnaie comble un vide, un manque. Alors

[133] Jean Tetzel moine dominicain, trafiquant d'indulgences cité par Alain Weil, 1980, p. 176.
[134] Voir les différentes méthodes d'évaluation de la vie humaine dans Denis Kessler, 1992.
[135] Georg Simmel, [1907] 1987, p. 445. Voir aussi Karl Polanyi, 1977, p. 106.
[136] Daniel de Coppet, 1998.
[137] Daniel de Coppet, 1998, p. 176. Selon Mark R. Anspach la « monnaie du Neuf » représente le paiement du « bourreau émissaire », a' en l'occurence, qui offre une victime expiatoire (voir Mark R. Anspach, 1998, p. 77 *sq*).

qu'un paiement compensatoire le comble partiellement un paiement libératoire cherche à le combler complètement.

Paragraphe 3. Paiement compensatoire / paiement libératoire

L'ambivalence de la monnaie tient au fait qu'avec le même instrument (théorique) il est possible d'effectuer un paiement qui intervient comme une validation d'une relation (paiement compensatoire) ou un paiement qui vient clore tout échange (paiement libératoire). En réalité la distinction entre les deux formes de paiement n'est tranchée que pour des cas exceptionnels. Dans les sociétés de type individualiste les échanges sociaux ne se bornent pas à des échanges commerciaux désincarnés. Un échange commercial n'est pas forcément clôt par un paiement. Le crédit est l'archétype de la relation financière commerciale inscrite dans le temps. Une relation d'entraide fondée justement sur ce lien financier peut se réaliser entre la banque et son client[138]. Inversement dans une société de type holiste les échanges (y compris les dons) ne sont pas exempts de la notion d'intérêt individuel[139].

A titre illustratif nous avons placé quelques types de paiement sur une figure comportant deux axes. L'axe horizontal (usage libératoire de la monnaie) représente le degré de neutralité du paiement considéré. L'axe vertical (usage compensatoire de la monnaie) prend en compte, pour le même paiement, l'importance accordée au maintien de la relation. Le sacrifice et l'échange marchand théorique se situent dans des sortes d'absolus opposés. Le premier apparaît comme un paiement purement compensatoire (-1,1) et le second comme un paiement complètement libératoire (1,-1). Le versement de dommages et intérêts est un paiement à visée libératoire. Mais est-on réellement quitte une fois ceux-ci versés ? Verser de l'argent est-il suffisant pour se racheter aux yeux des membres de la société dans laquelle on vit (même si elle est de type individualiste) ? Symétriquement dans une société de type holiste comme celle des 'Aré'aré le maintien des relations (la référence à la totalité sociale) est premier. Pourtant la « monnaie du

[138] Voir sur ce point le fonctionnement du crédit populaire (Chapitre 6) et des organismes de finance solidaire (Chapitre 7).
[139] Voir Alain Caillé, 1994b, p. 264.

Neuf » vient payer le service d'un « bourreau émissaire »[140]. A ce titre elle a vocation à la neutralité.

Le dernier point du graphique est l'échange marchand « réel », sorte de point moyen intégrant aussi bien une dimension libératoire que compensatoire dans le paiement.

Figure 2. Les usages de la monnaie

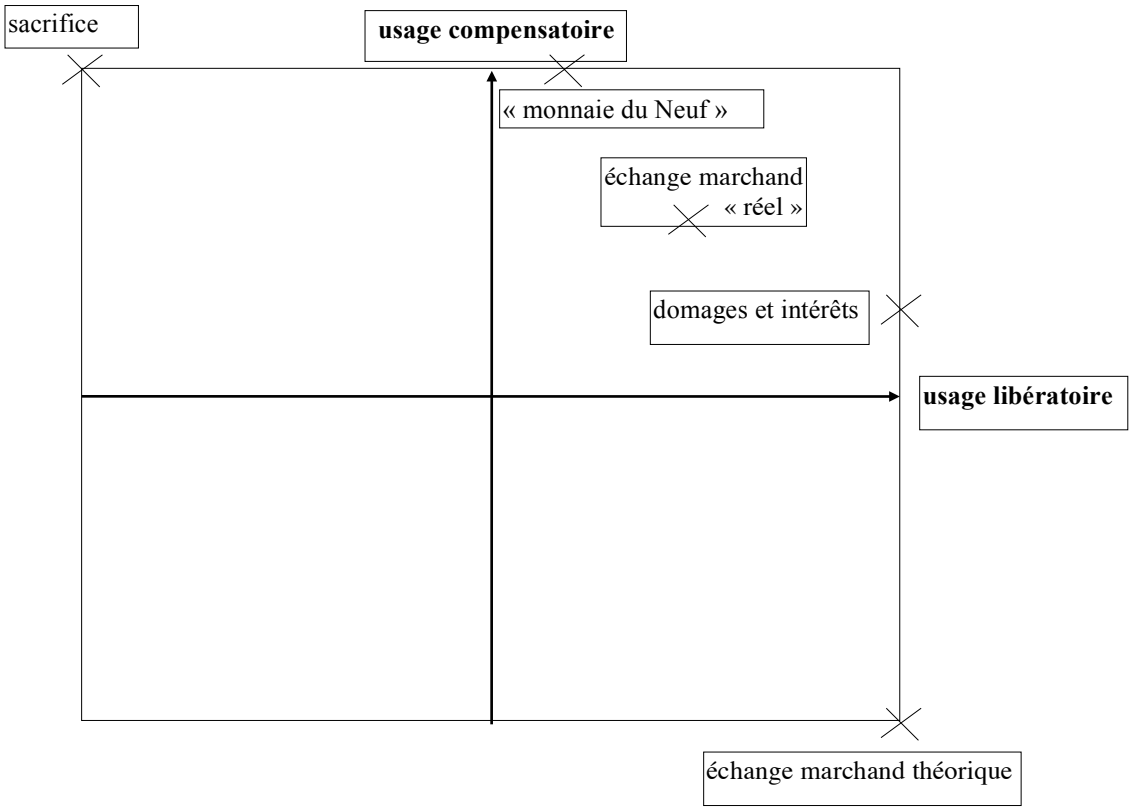

[140] Voir Mark R. Anspach, 1998, p. 77 *sq*.

SECTION 3. MONNAIE ET TOTALITE SOCIALE : LES QUESTIONS DE LEGITIMITE ET SOUVERAINETE

Une transaction monétaire ne peut mettre en présence seulement deux personnes. Dans l'échange un tiers (la totalité sociale que figure la monnaie) est toujours inclus (Sous-section 1). La monnaie est l'expression d'un pouvoir (souveraineté), d'une autorité communément admise dans laquelle on a confiance. Un pouvoir se légitimise par la protection qu'il accorde. Cette dernière garantie donc la stabilité de la monnaie (Sous-section 2). La désacralisation de la dette et son inversion découlant pour partie de la crise de légitimité du pouvoir souverain amènent une crise du lien financier (Sous-section 3).

Sous-section 1. La monnaie comme totalité sociale

Paragraphe 1. Difficulté de penser la totalité

La pensé libérale caractérisant les sociétés de type individualiste, et la science directement issue de cette pensée, l'économie, ne conçoivent que difficilement la référence à la totalité. Il est vrai que cette pensée s'est historiquement constituée en opposition aux hiérarchies des sociétés d'Ancien Régime. Dans nos sociétés la monnaie se veut un instrument désincarné. Perçue comme une entité économique la monnaie est nécessairement neutre. Sa seule dimension collective est d'être un instrument d'échange accepté par tous, dans une société où dominent les mobiles d'action individuels.

A l'inverse dans les sociétés de type holiste l'action individuelle est une aberration. Ainsi dans la société mélanésienne des 'Aré'aré, le mot *hora'aa* signifie vain, inefficace et *individuel*. Dès lors que l'action est individuelle elle est vouée à l'inefficacité, tout simplement car elle se situe en dehors de la société. Dans ce type de société la monnaie s'illustre par son caractère englobant. « Tout ce qui est *hora'aa* — vain, inefficace, individuel —, le sceau monétaire n'y a point été apporté. Le contraire de *hora'aa* s'applique lorsque le sceau monétaire est apposé à toute espèce d'action, de chose, d'être, d'être humain, de relation »[141]. Si l'usage de la monnaie introduit de la richesse dans les relations c'est parce qu'elle est une représentation de la totalité sociale (voire, dans le cas des 'Aré'aré, la seule représentation). Il est intéressant de connaître,

[141] Daniel de Coppet, 1995, p. 217.

par un jeu d'effet miroir, le point de vue des mélanésiens sur notre monnaie. Daniel de Coppet rapporte les observations faites par un mélanésien séjournant à Paris en 1982. Cette personne considère que ce sont les fleurs qui activent le lien social. Il dresse la liste de leurs usages :

> « — Il faut des fleurs pour rendre visite à des amis, et sur le chemin d'un rendez-vous amoureux.
> — Il faut des fleurs pour les fêtes qui jalonnent le cycle de la vie individuelle, baptême, mariage, funérailles, et pour décorer les lieux où se tiennent les cérémonies publiques.
> — Aux morts, les fleurs sont toujours offertes *[...]*. Autour du lit de mort elles entourent le corps, autour du cercueil elles sont là *[...]*.
> — A Paris, il y a, toute ornées de fleurs, des villes du pays des morts, comme la colline du Père-Lachaise et tous les autres cimetières.
> — Il est une fête catholique de tous les morts, le 2 novembre de chaque année, où des fleurs nouvelles viennent sur les tombes remplacer les anciennes toutes séchées *[...]*.
> — Pour célébrer la nation et la République, des fleurs sont régulièrement déposées auprès de monuments érigés en mémoire d'un événement historique, d'un champ de bataille, d'un homme illustre, et les frontons des bâtiments publics sont fleuris.
> — Plus étonnant encore, sur la tombe dite 'du soldat inconnu' de la Première Guerre mondiale *[...]*des fleurs sont régulièrement déposées *[...]*.
> — Les églises, les temples ont des fleurs offertes, en particulier sur l'autel, *[...]*.
> — Les fleurs se portent à la boutonnière, dans les cheveux des filles *[...]* »[142].

Pour l'observateur mélanésien les fleurs à Paris représentent, à l'instar de sa propre monnaie de perles, la « vraie » monnaie. Dès l'instant où elles circulent, les fleurs activent les relations sociales en faisant référence au tout de la société. En effet, si l'échange de monnaie « moderne » vise à l'équilibre donc à la fin de la relation, offrir des fleurs est un don qui appelle un contre-don. On entre ici de plain-pied dans la dimension sociale de l'échange soulignée par Marcel Mauss[143]. La vision économique de la monnaie nous fait oublier cette logique totalisante qui lui est intrinsèque y compris dans nos sociétés. Instrument dont l'utilisation est garantie par la puissance publique la monnaie moderne inclut, qu'on le veuille ou non, une forme de transcendance : ne serait-ce que la référence à l'Etat. Même si dans les sociétés modernes la monnaie a perdu une fraction de sa dimension totalisante, cette dernière n'a pas complètement disparu. La monnaie, même moderne, peut être perçue comme un instrument englobant (donc qui s'oppose à une logique d'exclusion) dès lors que l'on prend conscience du tiers inclus dans l'échange.

[142] Daniel de Coppet, 1998, p. 199.
[143] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995.

Paragraphe 2. Le nécessaire tiers

La logique individualiste dont procède l'échange marchand s'inscrit sur un plan horizontal. Cette pensée valorise l'individu et subordonne quand elle ne la nie pas la dimension sociale. L'échange se déroule entre égaux dont les intérêts individuels se croisent pour arriver à une situation d'équilibre. Théoriquement il n'y a ni gagnant ni perdant dans l'échange qui se fait à somme nulle ; ne s'échangent que des équivalences. Pourtant la recherche de l'intérêt individuel se heurte à une caractéristique forte de l'échange : son inscription temporelle. Une fois que A aura remis à B ce que ce dernier désir comme savoir si B ne va pas partir sans remplir sa part du contrat ? Ce cas de figure fait dire à André Orléan que « la logique marchande en tant que logique horizontale est radicalement incomplète »[144]. Une médiation est nécessaire pour que l'échange se réalise. Un tiers souverain se doit de garantir la réalisation de l'échange. Il peut s'agir de la règle juridique dans le cadre du contrat, de l'Etat qui se porte garant de la valeur de la monnaie, ou des dieux qui veillent à ce que le serment soit respecté. La monnaie introduit une dimension verticale dans l'échange. La monnaie ne circule qu'à la condition d'être garantie par un tiers supérieur. La nécessaire introduction d'un tiers dans l'échange y compris dans l'échange marchand amène à considérer la double dimension de la monnaie.

Elle peut être employée pour régler des dettes privées sur un plan horizontal. Il s'agit là d'échanges se déroulant théoriquement entre égaux. Mais une dimension verticale est également présente. Le fait qu'une transcendance autorise le bon déroulement de l'échange suppose une forme de paiement en retour. Dans le cadre d'une société holiste, les dieux forment le monde et la société et donne la vie en dépôt aux hommes. Ces derniers prouvent leur reconnaissance par le sacrifice, donc par un lien monétaire vertical. De même dans nos sociétés reposant sur les principes de l'individualisme doit se manifester une forme de reconnaissance vers la transcendance (l'Etat). Cette dernière non seulement garantit l'échange mais plus généralement la relative stabilité du monde dans lequel nous vivons. Ce paiement en retour peut prendre plusieurs formes dont l'impôt est la plus courante. Ainsi la monnaie apparaît aussi dans les sociétés de type individualiste comme s'inscrivant dans une hiérarchie au sens de

[144] André Orléan, 1995, p. 264.

Louis Dumont, c'est-à-dire ce qu'il désigne comme « englobement du contraire »[145]. La monnaie permet à la fois la mesure et le paiement des dettes privées (dimension horizontale) et des dettes sociales (dimension verticale). A ce titre la relation monétaire fait lien (y compris donc dans les sociétés de type individualiste) et, qui plus est, lien hiérarchique. Une dimension sociale est toujours présente dans l'échange monétaire, soit que l'Etat (émanation de la société) garantisse l'échange horizontal, soit que la relation soit directement verticale[146]. Ce point lance la question de l'appartenance sociale et de l'accès à la monnaie.

Paragraphe 3. Monnaie et appartenance sociale

Lors de la fête funéraire commémorative de l'un des membres de la communauté mélanésienne des 'Aré'aré chacun tient une branche de laquelle pend une longueur variable de monnaie de perle de coquillage. Ces monnaies sont accrochées à la plate-forme funéraire pour former un véritable rideau[147]. Celui-ci représente l'ensemble des relations du mort dans une verticalité soulignant, s'il en était besoin, l'aspect déterminant de la relation de l'individu au tout social. Le rideau de monnaie est l'image même de la totalité sociale de la société 'aré'aré. Il est possible de considérer cette monnaie comme un fait social total au sens de Marcel Mauss[148]. Toutes les dimensions de la société 'aré'aré sont concentrées dans sa monnaie : dimension juridique, religieuse, économique, esthétique, etc. Seul l'échange monétaire est un échange vrai car lui seul intègre socialement par le biais de l'usage de la monnaie qui est l'expression de la totalité.

> « La monnaie n'est pas seulement image et signe, elle est lien subreptice. Elle met en contact assurantiel les acteurs de l'échange et l'abstraite souveraineté. La monnaie crée les conditions pour qu'émane subrepticement de ses supports de circulation une intégrale dans laquelle acteurs et tiers souverain conjoignent, au point d'éprouver ensemble l'immédiate et indubitable patence du réel »[149].

Si la conjonction de l'acteur et du tiers souverain semble évidente dans la société 'aré'aré elle l'est moins dans les sociétés de type individualiste. L'égalitarisme qu'elles professent se combine mal avec les hiérarchies induites par l'usage monétaire. On

[145] Louis Dumont, 1978, p. 397.
[146] Nous explorons plus en détail la relation financière à l'Etat dans la troisième sous-section de cette section.
[147] Voir Daniel de Coppet, 1998, pp. 167-168.
[148] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 274.
[149] Jacques Birouste, 1997, p. 98.

cherche à présenter la monnaie comme un intermédiaire neutre des échanges. Pourtant la dimension verticale demeure puisqu'elle est l'essence même de la monnaie. Nous nous trouvons ainsi dans le cas de sociétés refusant l'organisation hiérarchique mais instrumentant une manifestation de la hiérarchie, la monnaie. Ceci débouche sur des inégalités qui ne sont pas englobantes comme elles peuvent l'être dans une société de type holiste. L'appartenance à un groupe se trouve validée entre autres par l'usage (et donc l'accès) de/à la monnaie. L'échange marchand ne peut se résumer à des pratiques contractuelles : le lien monétaire engage l'individu dans une relation avec le groupe tout entier. Un accès difficile à la monnaie est une manifestation d'exclusion sociale[150]. Par là même cette situation d'exclusion met en cause la capacité du tiers souverain à intégrer l'individu dans le collectif par le biais monétaire. La souveraineté émettrice et la légitimité de la monnaie se trouvent ainsi questionnées.

Sous-section 2. Légitimité du tiers souverain

Paragraphe 1. Souveraineté

La monnaie, nous l'avons vu, exprime une relation verticale et par là même induit une souveraineté. Dans les sociétés dites primitives l'autorité suprême est extérieure au groupe. Les dieux exercent leur souveraineté sur les mortels par l'entremise du représentant de l'ordre régulier : le roi. En effet le pouvoir du roi est d'abord divin. L'étymologie latine du mot « roi », *rex* a produit des termes dérivés dont le verbe *rego, regere*[151]. L'expression *regere fines* qui signifie « tracer en ligne droite les frontières » représente

> « l'opération à laquelle procède le grand prêtre pour la construction d'un temple ou d'une ville et qui consiste à déterminer sur le terrain l'espace consacré. Opération dont le caractère magique est visible : il s'agit de délimiter l'intérieur et l'extérieur, le royaume du sacré et le royaume du profane, le territoire national et le territoire étranger. Ce tracé est effectué par le personnage investi des plus hauts pouvoirs, le *rex* » [152] .

Le roi est une émanation du pouvoir religieux. A l'origine il n'exerce pas de pouvoir propre mais représente les dieux dans le monde séculier. Le premier acte de souveraineté est de borner l'espace, de fixer la limite. Dans la tradition védique lorsque

[150] Ce point est approfondi dans le Chapitre 3.
[151] Voir Emile Benveniste, [1969] 1994, p. 11 *sq*.
[152] Emile Benveniste, [1969] 1994, p. 14.

Yama indique à l'homme où fixer le feu sacrificiel il lui donne le moyen de payer sa dette[153]. Le premier acte de souveraineté du dieu des morts est de fixer la limite. En la fixant, il établit la règle (« *regula*, c'est 'l'instrument à tracer la droite' qui fixe la règle »[154]) des rapports entre le sacré et le profane. L'espace sacré étant délimité le paiement compensatoire sous sa forme sacrificielle peut avoir lieu.

La monnaie qui échoit, par les impôts, au prêtre-roi ne représente qu'une fraction du paiement compensatoire dû aux dieux. En ce sens sa légitimité est incontestable puisqu'il est partie prenante de l'ordre du sacré qui fonde le lien monétaire (par l'entremise du lien de dette). Revenons un instant sur cette légitimité de l'ordre du sacré.

Paragraphe 2. Légitimité monétaire et alliance

La légitimité de l'autorité suprême à exercer son pouvoir procède de la protection qu'elle offre à ses sujets. En accordant la vie, les dieux placent dans l'homme une parcelle de pouvoir magique, une « force magique », un **kred*[155]. Ce **kred* reçu, l'homme le place en retour dans les dieux à qui il accorde son crédit, sa foi. Cet échange scelle un pacte d'alliance pacificateur entre les dieux et les hommes (pacte qui permet notamment d'éloigner, pour un temps, la mort). Cette alliance fonde un ordre du monde fonctionnant comme une totalité où les relations entre hommes et dieux sont parfaitement réglementées. Les dieux doivent protection aux hommes qui payent en retour de leur foi. Le paiement sacrificiel est la contrepartie de cette protection. La légitimité politique du *rex* est tout entière en rapport avec le pacte d'alliance divin. Tant que la protection divine relayée par l'instance qui fixe la règle, le prêtre-roi, perdure, la légitimité de la monnaie ne peut être remise en question. Ainsi l'introduction d'une monnaie étrangère (comme cela a pu être le cas durant la colonisation) n'entame en rien la légitimité des monnaies locales. Quelle dette cette monnaie étrangère permet-elle d'honorer ? Quel pacte d'alliance vient-elle sceller ? La non-compréhension par les colonisateurs des représentations indigènes de la monnaie, sa dimension sociale notamment explique, par exemple, l'illégitimité de la monnaie des blancs en Afrique[156].

[153] Voir Charles Malamoud, 1989, pp. 126-127.
[154] Emile Benveniste, [1969] 1994, p. 14.
[155] Voir Emile Benveniste, [1969] 1993, p. 171 *sq*.
[156] Voir Jean-Michel Servet, 1998a.

Cette alliance divine structure autant les rapports entre hommes et dieux qu'entre les hommes eux-mêmes. La double dimension de la monnaie (dimensions verticale et horizontale) est à l'image de la double dimension de la société. Comme le montre la figure suivante l'alliance monétaire établie entre les hommes est comprise dans le tout que forme le pacte d'alliance avec les dieux. Ce ne sont pas les hommes qui forment société. Seuls les dieux ont le pouvoir de créer la société des hommes. Les rapports d'alliance ne sont pas neutres puisqu'ils établissent une souveraineté dont découle la société humaine. Les rapports de souveraineté déterminent un ensemble hiérarchique qui situe les dieux au-dessus des hommes, eux-mêmes en dessous des prêtres. Dans sa dimension horizontale la monnaie sert à régler les dettes profanes au sein du même échelon hiérarchique. Elle est également un instrument qui permet de communiquer avec les échelons supérieurs de la hiérarchie si on considère sa dimension verticale. L'alliance qui fonde la légitimité monétaire introduit un rapport de souveraineté donc des liens hiérarchiques, ces derniers ayant une fonction d'englobement, d'intégration.

Figure 3. Le Pacte d'alliance

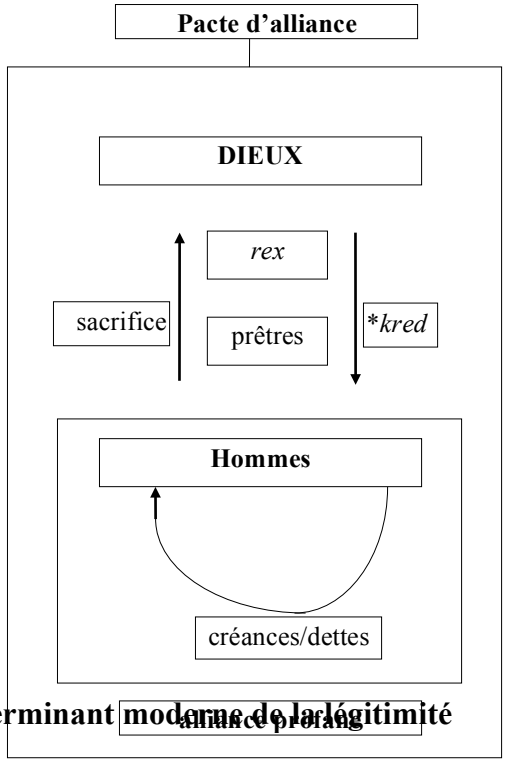

Paragraphe 3. Déterminant moderne de la légitimité

Dès lors que le passage de l'ordre régulier à l'ordre séculier est consommé (ce que nous pouvons considérer comme étant le cas dans les sociétés où l'individu est considéré comme premier) se pose la question des déterminants de la légitimité monétaire. Comparons les trinômes souveraineté/légitimité/monnaie des sociétés de type holiste et individualiste. Le tableau suivant met en vis-à-vis ces deux formes de sociétés.

Tableau 7. Comparaison du trinôme souveraineté/légitimité/monnaie dans deux types de sociétés

		PACTE D'ALLIANCE			
Forme de société	**Dépositaire de la souveraineté**	**Fondement de la légitimité**	**Forme du paiement en retour**	**Principe de l'échange (et son concept régulateur)**	**Formes de monnaies**
- type holiste (hiérarchie)	- dieux	- dette de vie - dépôt du **kred*	- sacrifice	déséquilibre (la dette)	- monnaies multiples (autant de monnaies que de niveaux d'endettement)
- type individualiste (égalité)	- Etat occidental moderne	- protections - démocratie	- impôt - exercice de la citoyenneté	équivalence (le marché)	- monnaie officielle unique

Le pacte d'alliance originel peut être adapté en des termes contemporains. La question de la protection est toujours le déterminant majeur de la légitimité. L'Etat puise ainsi sa légitimité dans l'ensemble des protections qu'il met en œuvre au bénéfice du citoyen (protection sociale, police, justice, etc.). La « monnaie tous usages » (*all purpose money*) des sociétés modernes traduit, en définitive, une simplification des rapports d'endettement. Dans une société de type individualiste il n'est plus question de la protection de divers dieux, d'ancêtres, de prêtres, etc. Toute la protection se trouve en théorie entre les mains de l'Etat[157]. La seule dimension verticale de l'endettement se situe à ce niveau. La plupart des autres dettes fonctionnent sur un plan horizontal et sont régies par le principe de l'équivalence[158]. Il s'agit bien évidemment des dettes contractées dans le cadre de l'échange marchand. La substitution de la protection étatique aux multiples protections sacrées ne va pas sans poser question notamment en ce qui concerne le sens de la dette.

[157] Voir par exemple le développement de l'Etat social dans Robert Castel, 1995, p. 374 *sq*.
[158] Nous cherchons à mettre en avant quelques exceptions à ce principe à travers plusieurs exemples comme le croisement des dettes privées vecteur de liens sociaux (Chapitre 3), les systèmes d'échange local (Chapitre 5), le crédit populaire (Chapitre 6) et la finance solidaire (Chapitre 7).

Sous-section 3. Crise du lien financier

Paragraphe 1. Désacralisation de la dette

L'individualisme en tant qu'idéologie[159] bouleverse l'antique lien de dette entre hommes et dieux. L'ordre du monde n'est plus fondé sur le sacré mais se sécularise. Ainsi le rapport d'endettement perd de sa substance. A la souveraineté divine se substitue celle de l'Etat. Le transfert de légitimité est subordonné à un transfert du rôle protecteur avec une différence notable : alors que l'individu est dans une relation de dépendance vis-à-vis des dieux qui lui accorde la vie, l'Etat démocratique n 'est « souverain que par emprunt »[160], par le suffrage. Lors de la Révolution française la hiérarchie entre homme et Etat est fixée par une inversion du sens de la dette :

> « Ainsi, chaque homme ayant droit à sa subsistance, la société doit pourvoir à la subsistance de tous ceux de ses membres qui pourront en manquer, et cette secourable assistance ne doit pas être regardée comme un bienfait, *[...]* elle est pour toute société une *dette inviolable et sacrée* »[161].

La société est en dette par le biais de son devoir de protection. De plus avec le développement du salariat de masse la protection sociale s'organise autour d'un système qui mêle assistance et assurance. Dès lors qu'elles cotisent (pour se garantir contre la maladie, le chômage, la vieillesse, etc.) les personnes se considèrent comme étant des créanciers de l'Etat social : « l'individu qui se voit verser une aide semble ne recevoir de bienfaits que de sa propre prévoyance, de sa propre épargne »[162]. A partir du moment où il est possible de mesurer le prix de la protection la dette entre dans le champ comptable et perd tout de sa dimension sacrée : « Ces formes de protection principalement fondées sur la monnaie et non plus dans le droit, en rendant la dette primordiale commensurable à des dettes désacralisées *[...]* subvertissent les fondements même de la représentation traditionnelle de la dette »[163]. Notons que le positionnement de la dette dans le temps change. Dès lors que l'on se situe dans le champ de la prévoyance il y a projection dans le futur. La dette de la société est une dette anticipée alors que celle due aux dieux était première, fondatrice.

---

[159] au sens de Dumont, voir *supra* Introduction de la première partie.
[160] Bruno Théret, 1998, p. 262.
[161] Rapport du Comité pour l'extinction de la mendicité de l'Assemblée constituante cité par Robert Castel, 1995, p. 184 (souligné par nous).
[162] Philippe Sassier, 1990, p. 370.
[163] Bruno Théret, 1998, p. 262.

Paragraphe 2. Remise en question du pacte d'alliance / crise du lien financier

Corrélativement avec la désacralisation de la dette son aspect englobant, intégrateur s'atténue. Si le pacte d'alliance, la protection, reflète le type de relations des hommes entre eux alors on peut considérer que nous sommes passés d'un endettement croisé source de liens (à l'image du commerce avec les dieux) à un endettement de type contractuel tel que celui qui lie la société à l'homme. Le paiement n'est plus compensatoire mais libératoire. Il s'agit d'abord et avant tout de rembourser les dettes. De ce fait le lien financier devient de plus en plus un lien économique, une opportunité pour l'investisseur mais surtout une contrainte à travers l'obligation de remboursement ; sa dimension intégrative diminue. Ainsi il n'est pas étonnant de constater que « la monnaie moderne perd enfin le monopole de la représentation du tout social comme elle a pu et peut encore l'avoir dans les sociétés peu différenciées »[164]. Par exemple à la question de savoir qu'est-ce qui pourrait représenter le mieux la société française on a plus de chance d'obtenir les réponses « la devise liberté-égalité-fraternité », « la Constitution », ou « les fromages » que « la monnaie » (le franc).

La crise du lien financier est non seulement due à la substitution d'une société de type individualiste au modèle ancien de société holiste, mais aussi à une crise de légitimité. Le pacte d'alliance entre l'Etat et les personnes se distend. Les forts pourcentages d'abstention lors des élections en sont une manifestation. Il est vrai que les quelques trois millions de chômeurs de la société française (ou les 7 millions de personnes affectées plus ou moins gravement par l'évolution de l'emploi[165]) questionnent la capacité de l'Etat à les protéger efficacement. Plus encore ce sentiment d'être créancier de l'Etat du fait des cotisations versées s'étend à tous, y compris à ceux qui n'ont jamais cotisé. C'est ainsi que les aides sociales sont perçues comme étant dues. Le versement d'une aide (revenu minimum d'insertion par exemple) n'est pas perçu par le bénéficiaire comme une dette vis-à-vis de l'Etat qui met en œuvre une protection bienvenue. Ainsi ce lien financier entre l'Etat et le bénéficiaire ne peut être considéré comme un lien

[164] Bruno Théret, 1998, p. 256.
[165] Henri Guaino, dir., 1997, p. 173 *sq*.

structurant, englobant, intégrateur[166].

[166] Voir Bernard Eme, 1999.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

L'intégration par le travail salarié traverse une crise dont le chômage est une première manifestation. Mobiliser des leviers de la socialité primaire pour combattre l'exclusion sociale qui découle de cette crise, peut être une piste à explorer. La force de la dette naît de l'obligation de rendre (mais pas de rembourser la totalité). A quoi bon, dans une société régie par des rapports d'équilibre, le règne de l'équivalence, penser la dette comme « équilibre de déséquilibre »[167]. L'approche anthropologique de la dette révèle sa permanence dans les sociétés humaines et son caractère éminemment intégrateur. L'instrument privilégié de règlement de la dette est la monnaie forgée par le sacrifice :

> « La dette motif du sacrifice, inscrit donc le phénomène financier dans la vie des sociétés comme sorte d'instrument unificateur du profane et du sacré en instituant, au-delà du dépôt fondamental que représente toute vie, la nécessité d'un gage entre l'homme-débiteur et le dieu-créancier, esquisse du lien symbolique que traduiera bientôt la monnaie »[168].

Quoi de commun avec les multiples monnaies des sociétés primitives et la *all purpose money* moderne ? Plus généralement en quoi la dette de vie due aux dieux peut-elle nous éclairer sur la situation actuelle ? D'abord cela contribue à relativiser l'emprise de la pensée économique sur la monnaie et l'endettement. Avec l'avènement puis le triomphe de l'idéologie libérale, la discipline qui s'en réclame le plus, l'économie, aspire à plier la société à ses conceptions (individualistes et utilitaristes) de la réalité. L'individu, placé au centre de ce champ analytique est pensé comme autonome vis-à-vis de la société, sans référence aucune avec la totalité sociale. Au contraire même, c'est cette dernière qui se trouve au service de l'individu. Le lien de dette se trouve inversé : la société est en dette vis-à-vis de l'individu. En confinant la monnaie à la seule sphère économique on confond la logique de la dette sociale avec celle de la dette économique. La dette sociale perçue à travers un prisme économique, devient contractuelle. Elle perd ainsi son caractère intégrateur.

Il ne s'agit pas, partant de ce constat, de promouvoir un retour en arrière (d'un point de vue historique) vers une société de type holiste supposée avoir toutes les vertus. Le questionnement, en revanche, pourrait se situer sur le rôle que la monnaie et plus

[167] Alain Caillé, 1994a, p. 221.
[168] Jean-Marie Thiveaud, 1995b, p. 20.

généralement la finance (au sens anthropologique du terme) peuvent jouer, compte tenu de l'existant, pour pallier autant que possible l'exclusion. Malgré la prégnance du discours économique la dimension sociale de la finance (et de la monnaie) subsiste. Ne serait-ce que parce que la monnaie est toujours le reflet d'une souveraineté, d'un pacte avec une transcendance. Le processus du passage à l'euro (avec notamment les stratégies employées pour susciter la confiance) est là pour nous rappeler que la monnaie est avant tout un phénomène social, culturel[169]. Cette dimension sociale de la finance enseigne deux choses.

1) Fondamentalement la dette est lien. Ceci dans une perspective de paiement compensatoire. Cet aspect a disparu avec le basculement de la dette dans la sphère économique et la substitution concomitante d'un instrument de paiement unique aux monnaies multiples des sociétés anciennes. Or ces monnaies multiples reflétaient une hiérarchie de dettes fortement intégratrices. Aujourd'hui seule la monnaie de l'Etat subsiste. Cette monnaie est employée pour payer la dette de la société à la personne. Pour autant rien n'interdit de se doter de monnaies locales pour fonder des micro-sociétés s'articulant avec la société globale (par le rétablissement d'une hiérarchie monétaire) ce à quoi s'emploient par exemple les systèmes d'échange local[170]. Cette hiérarchie monétaire qui reflète aussi une hiérarchie de dettes est là pour pallier les inégalités d'accès à la monnaie qui ne sont en définitive que le reflet de hiérarchies sociales voilées.

2) La monnaie moderne est encore une représentation du tout social même si cela se manifeste avec moins d'ampleur que dans la société 'aré'aré par exemple. Posséder de la monnaie c'est être raccordé au tout social d'un point de vue symbolique, mais aussi très concrètement car la monnaie permet de consommer donc d'exister dans une société de consommation. La monnaie détenue n'est que la contrepartie d'un ***kred* reçu. Elle valide une utilité sociale, une place dans la société (nous parlons ici de la monnaie reçue par le biais direct ou indirect du salaire et non de celle des *minima* sociaux, qui en revanche est stigmatisante ou vécue comme telle). Obtenir un crédit suppose d'avoir un projet (un futur) crédible. Le cas contraire est peu encourageant. Ainsi l'accès à la monnaie est une question primordiale car il conditionne non seulement l'accès au tout social mais aussi au

[169] Voir Jean-Michel Servet, 1998b.
[170] Voir Chapitre 5.

futur. Les organismes de finance solidaire dans la lignée des fondateurs du crédit populaire tentent d'instrumenter le crédit pour qu'il reprenne sa place de lien social[171]. Par définition ce problème d'accès à la monnaie touche les populations pauvres ; nous tentons de voir ce qu'il en est dans le chapitre suivant.

[171] Voir chapitres 6 et 7.

Chapitre 3.
ARGENT, MONNAIES ET PAUVRETE

« L'argent filait inéxorablement — huit francs, quatre francs, un franc, vingt-cinq centimes »
George Orwell, *Dans la dèche à Paris et à Londres,* [1933] 1993, p. 48.

« *If you deprive a person of the function of spending* [...] *you make that person poor indeed* »
Viviana Zelizer, *The Social Meaning of Money,* 1994, p. 122.

INTRODUCTION DU CHAPITRE 3

Associer les termes « argent » et « pauvre » semble pour le moins paradoxal. En effet ce qui qualifie les pauvres de manière évidente c'est leur manque d'argent. De ce fait une fois que le manque est constaté il ne reste plus, au mieux, qu'à évaluer l'ampleur de ce manque de manière à classer la population cible. Par exemple selon le Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts (CSERC) le seuil de pauvreté, correspondant à la moitié du niveau de vie médian des Français, s'établit pour une personne seule à 3 500 F par mois[1]. Est pauvre celui ou celle dont les revenus sont inférieurs à ce seuil. Remarquons que le montant du revenu minimum d'insertion est inférieur à ce seuil, de même que celui de l'allocation de solidarité spécifique. Dans ce cas l'argent est utilisé pour servir d'étalon de mesure d'un état, la pauvreté. On voit mal *a priori* quelles autres interactions il peut y avoir entre les « pauvres » et l'« argent ».

Postulons[2] ici brièvement ce que nous entendons par pauvreté. Plus que le manque c'est le non-accès qui nous parait caractériser les populations dites « exclues ». En effet, la notion de manque est très relative : une personne avec des goûts onéreux peut se trouver en situation de manque si elle ne trouve pas de cigares par exemple[3].

[1] CSERC, 1997, p. 98. Nous avons vu dans le chapitre introductif que la mesure d'un seuil de pauvreté est purement conventionnelle (voir Chapitre 1).
[2] Nous avons donné notre définition de l'exclusion dans le Chapitre 1. Dans ce chapitre nous ne faisons pas usage de la distinction entre pauvre et exclu que nous avons posé précédemment.
[3] Cette notion est discutée par Amartya Sen, 1991, p. 274 *sq*.

L'exclusion que nous étudions ici est celle d'un emploi stable et qualifié (donc rémunérateur) ou, de plus en plus souvent, de l'emploi tout court. Cette situation concerne des populations caractérisées différemment selon les auteurs et les périodes d'observation : nous utiliserons indifféremment les termes d'« exclus », de « pauvres », de « ménages modestes », parfois de « sous-prolétaires ». Nous considérons les « pauvres » comme un sous-ensemble des « exclus ». Le point commun entre ces catégories est une difficulté d'accès à l'argent.

Toutes les études menées sur le revenu des Français, les héritages, les donations, la répartition, les seuils de pauvreté délimitent un cadre conceptuel, en général implicite, essentiellement de type quantitatif. En dépit d'une portée heuristique incontestable ce type d'approche masque la fonction de l'argent comme médiateur des rapports sociaux et moyen d'affirmation des divisions sociales, et ce principalement du fait d'une échelle d'analyse prenant en considération d'abord et avant tout les flux de monnaie et non les acteurs des échanges d'argent. Cette perspective est typique de la pensée occidentale actuelle qui chosifie (notamment par un usage immodéré des sondages et des statistiques) et qui dès lors laisse de côté les informations que peut apporter l'étude des rapports sociaux. On sait par exemple que la France compte plus d'un million de RMIstes en 1997, plusieurs millions de pauvres et que le coût des *minima* sociaux est évalué à plus de 80 milliards de francs[4]. Ce que l'on sait mal en revanche c'est comment ces *minima* sociaux sont utilisés par les pauvres et plus généralement quels usages font-ils de la monnaie[5]. En quoi ces flux monétaires jouent-ils le rôle d'insertion qu'il leur est attribué ?

Pourquoi s'intéresser à l'usage que les pauvres font de la monnaie ? Une première raison pourrait être un souci de rentabilité. Les *minima* sociaux coûtent à la collectivité. Certains considèrent qu'il est normal d'avoir un droit de regard sur la manière dont ces sommes sont dépensées. Un argument de poids vient renforcer la légitimité de cette interrogation. La raison d'être de ces *minima* sociaux consiste à établir un filet de sécurité tendant à retenir ceux qui pour des raisons multiples se trouvent en

[4] CSERC, 1997, p. 5.
[5] Pour les précisions de vocabulaire sur la monnaie / l'argent, voir Chapitre 2, Section 2, Sous-section 1.

phase de marginalisation. On considère qu'un flux financier peut permettre de stabiliser une trajectoire de marginalisation et à plus ou moins brève échéance de renverser cette tendance. Observer l'usage que les pauvres font de l'argent permet d'évaluer l'impact de ces mesures. Or ceci ne peut se concevoir qu'à partir de l'observation des pratiques d'échanges des acteurs. Les comportements liés à l'usage de l'argent, la manière dont on se représente et on utilise la monnaie quand on est pauvre sont autant d'éléments permettant une analyse de l'argent pensé comme un lien social à l'Etat, aux institutions mais aussi aux autres.

En effet, il s'agit de montrer, dans ce chapitre, comment la finance soit à travers les liens de dette et de créance, soit par les usages de la monnaie, de l'argent contribue à stabiliser les rapports sociaux. Les liens financiers sont des rapports de dette et de créance le plus souvent médiatisés par des instruments monétaires. La monnaie est l'instrument de paiement des dettes. Afin de mettre en exergue les liens financiers existant chez les populations pauvres nous nous attacherons à examiner les rapports monétaires et les rapports aux monnaies de ces populations. Nous verrons que les comportements monétaires et financiers de ces populations sont fondés sur des hiérarchies de valeurs qui leur sont propres et qui ont comme dénominateur commun de contribuer à renforcer la cohésion du groupe.

Plus que le manque d'argent, c'est la difficulté d'accès à des sources de revenus qui caractérise la pauvreté (on peut ici parler d'exclusion). N'est pas considéré comme pauvre celui qui doit faire face à un manque d'argent temporaire qui peut être comblé en empruntant à la famille, aux amis ou à sa banque. Le prêt sera d'autant plus facilement consenti qu'un revenu régulier est attendu et que la personne n'a pas contracté d'emprunts dont le montant excède sa capacité de remboursement. Dans le cas contraire l'accès à l'argent devient beaucoup plus difficile. Comment obtenir une somme suffisante pour faire face à des dépenses toujours croissantes c'est là la pensée lancinante de nombreuses personnes dites « pauvres ».

Comment peut-on consommer, quand en l'absence d'un emploi fixe, il faut vivre d'expédients et d'aides de l'État ? Qu'est-ce qu'implique la gestion quotidienne du

manque d'argent ? Nous verrons dans la première section que l'accès à l'argent pour les populations pauvres répond non seulement à des impératifs physiologiques (il faut de l'argent pour consommer de la nourriture, pour se vêtir et avoir un toit) mais surtout à des impératifs sociaux. A quoi va servir l'argent obtenu par le pauvre ? Quels vont en être les usages ? Nous montrerons que l'usage fait de l'argent par les pauvres ne correspond pas aux représentations traditionnelles. Des formes de consommation propres aux pauvres révèlent une hiérarchie des besoins insolite pour la grille d'analyse de la rationalité économique. Cette hiérarchie des besoins illustre une hiérarchie des valeurs qui n'est pas forcément en adéquation avec celle considérée comme socialement « normale » mais qui est cohérente avec son objet : maintenir la cohésion du groupe (Section 1).

Consommer permet d'affirmer son appartenance à un groupe et inversement ne pas consommer remet en question la vie sociale. Dès lors la question de l'accès à l'argent se pose de façon lancinante et appelle une réflexion sur le droit au crédit (Section 2).

Des pratiques monétaires particulières révèlent la hiérarchie des valeurs en vigueur chez les pauvres. La troisième section cherche à mettre en avant les usages sociaux de l'argent. S'il n'existe pas une monnaie parfaitement fongible mais plusieurs celles-ci témoignent de micro-espaces d'intégration. Le cloisonnement des usages monétaires et leur implication dans les rapports d'endettement mutuel sont l'expression de l'envers social de la monnaie dont on n'étudie généralement que l'avers économique (Section 3).

SOMMAIRE DU CHAPITRE 3

Section 1. Les pauvres et l'argent : un accès limité

Sous-section 1. Gérer le manque : comptage et rétention forcée

Sous-section 2. Consommer, une fonction de subsistance...

Sous-section 3. ... et un acte social

Sous-section 4. Les hiérarchies de valeurs

Section 2. L'accès au crédit ou comment consommer sans argent ?

Sous-section 1. La question de l'accès au crédit et le *Crazy George's*

Sous-section 2. Une institution faisant crédit aux pauvres : le Crédit Municipal

Sous-section 3. Le surendettement

Sous-section 4. Un droit au crédit ?

Section 3. Les usages sociaux des monnaies chez les pauvres

Sous-section 1. Une budgétisation de survie

Sous-section 2. Un cloisonnement monétaire imposé : préaffectation autoritaire des revenus

Sous-section 3. Marquages affectif et social de l'argent : l'affrontement des hiérarchies de valeurs

Conclusion du chapitre 3

SECTION 1. LES PAUVRES ET L'ARGENT : UN ACCES LIMITÉ

Sous-section 1. Gérer le manque : comptage et rétention forcée

L'argent ou plus exactement son manque est source de rencontres lorsque justement celles-ci font défaut dans les situations d'extrême pauvreté :

> « 20% des personnes n'ont plus aucun contact avec leur famille et 25% avec leurs amis. Ces proportions sont encore plus élevées si les individus ont subi une rupture. Dès lors ils n'attendent que peu de secours de leurs proches. […] Ils tentent alors de rencontrer les travailleurs sociaux. Le manque d'argent est le principal sujet de ces rencontres, suivi par l'accès au logement et les démarches administratives »[6].

Selon l'enquête pauvreté du CREDOC pour le Conseil Economique et Social 26% de l'échantillon mentionnait « les problèmes d'argent » comme un thème abordé avec l'assistante sociale. Ce thème arrive en tête de la liste de tous les thèmes discutés avec les travailleurs sociaux par les personnes pauvres. Compter, recompter sans répit n'est pas uniquement le propre de l'avare. La série documentaire de Daniel Karlin et Rémi Lainé, *Les raisins de la galère*[7], permet à des personnes en marge du fait de la perte d'un emploi, de témoigner de leur situation. Dans le quatrième et dernier *opus* de la série Karlin et Lainé tracent entre autres, début 1997, le portrait de Philippe, graphiste au chômage résidant à Cahors. Durant une longue séquence, nous voyons Philippe faire ses comptes. Il aligne consciencieusement revenus — revenu minimum d'insertion et aide au logement (ce qui fait un total de : 2115 + 1293,5 = 3408,50 francs) — et dépenses pour aboutir à un solde négatif. Il recompte, les montants sont énoncés au centime près : quand on cherche à faire des économies on n'arrondit pas. Plus que des économies Philippe fait de l'économie, « l'économie est fille de la pauvreté » nous dit G.-H. de Radkowski[8] :

> « Cet intérêt que l'économie porte au coût des choses, cette injonction qui est la sienne de ' laisser tomber' dans l'action tout le superfétatoire, de le réduire au strict minimum, fait que l'économie est dans son essence une anti-activité : une ascèse, une rétention de la dépense ; de cette dépense qui diminue ou dissipe notre *avoir* actuel »[9].

Si la rétention dont fait preuve l'avare est d'ordre pathologique, celle qui caractérise Philippe conditionne sa survie. L'auxiliaire indispensable de ce

[6] " Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté ", *Journal Officiel*, Avis et rapport du Conseil Economique et Social, session de 1995.
[7] *France 2*, 12/10/97.
[8] Georges-Hubert Radkowski, 1980, p. 52.
[9] Georges-Hubert Radkowski, 1980, p. 22, souligné par l'auteur.

comportement de rétention est la calculatrice. Claudie que l'on découvre plus loin dans le reportage en emporte toujours une pour faire ses courses. Ce comportement de rétention qui oblige à compter continuellement, l'écrivain George Orwell l'expérimente quand il connaît une période de misère après sa démission de la police impériale britannique en Birmanie. Dans le roman qui retrace cette vie faite d'expédients, *Dans la dèche à Paris et à Londres*, les scènes de comptage se succèdent en livres, pence et shilling ou francs et centimes. La vie s'organise pour essayer de gagner quelques sous et d'en dépenser le moins possible. A la lecture de ce roman on est frappé de constater que ce qui définit avant tout un objet c'est son prix. Les prix sont d'ailleurs indiqués à l'unité près et les budgets connaissent deux postes de dépenses principaux : la nourriture et le logement.

Le mensuel *La Rue*, « le magazine contre l'exclusion », publie dans son numéro de juin 1996[10] le témoignage d'un dessinateur au chômage habitant la banlieue parisienne et allocataire du Revenu Minimum d'Insertion depuis plus de trois ans. La situation de cette personne prénommée Vlad diffère de celle de Philippe ou de Georges Orwell en ce sens qu'il ne se préoccupe pas de payer un loyer. Etant en instance d'expulsion depuis deux ans (l'immeuble va être démoli), Vlad a cessé d'acquitter les 1 600 francs de son loyer mensuel pour son studio. Le poste logement ne vient donc pas grever son budget qui se décompose ainsi :

- 800 francs de courses (nourriture essentiellement) au supermarché par mois (environ 50 francs par jour : pâte, riz, viande surgelée, etc.) ;

- 100 francs de téléphone ;

- 100 francs d'électricité (il avoue « bricoler » le compteur pour ne pas payer plus).

A ce stade pratiquement la moitié du Revenu Minimum d'Insertion est dépensée. Le reste servira à acheter un *T-shirt* de temps en temps ou à voir un concert à 30 francs dans un bar rock parisien (où la bière est à 10 francs). Il lui arrive de dessiner une affiche pour un groupe de passage ou de vendre un ou deux dessins : « Alors là je m'offre un *Mac Do* ».

Quand le revenu minimum d'insertion se trouve bloqué à la Caisse d'allocations familiales, les amis de Vlad lui prêtent de l'argent. Ils l'invitent aussi fréquemment à

[10] " Vivre au RMI ", *La Rue* n°30, juin 1996.

manger en fin de mois. Ce sont aussi les amis ou la famille qui offrent des vêtements. Là encore ce qui caractérise l'attitude de Vlad c'est un comportement de rétention, une anti-activité forcée, peut être moindre que celle de Philippe car Vlad ne paye pas de loyer et peut s'offrir quelques *extra* (café concert par exemple).

La pauvreté induit de manière systématique la nécessité de compter, un comportement de rétention. L'instinct de survie est à ce prix. Cependant les personnes ne peuvent se contenter de survivre pour exister socialement surtout dans les sociétés occidentalisées où l'acte de consommer est éminemment social. De ce fait le comportement de rétention pousse à vivre dans l'instant présent réduisant les échanges sociaux et hypothéquant l'avenir :

> « *[Avec la misère, vous]* avez découvert l'ennui, les petites complications mesquines, les affres de la faim, mais vous avez en même temps fait cette découverte capitale : savoir, que la misère a la vertu de rejeter le futur dans le néant »[11].

Ainsi le pauvre ne peut pas faire de projets. S'il lui est difficile de se projeter c'est surtout qu'il ne peut associer personne à ses projets. Dans les sociétés occidentalisées qui considèrent l'acte de consommer comme un acte social fondamental, celui qui voit son potentiel de consommation restreint peut faire le deuil de nombreux contacts sociaux comme nous le verrons plus loin.

Sous-section 2. Consommer, une fonction de subsistance...

En matière de consommation des populations pauvres, une idée implicite consiste à considérer que les pauvres n'ont à faire face qu'à des dépenses qui tiennent de la survie. Ces dépenses élémentaires sont : la nourriture, le logement et les vêtements.

La faim et la pauvreté forment un duo indissociable. La faim est le manque élémentaire par excellence qui accompagne constamment le pauvre et l'écrase comme une malédiction. Le destin de Jean Valjean dans *Les Misérables*[12] est scellé par la faim. Lors d'un hiver rude et étant sans travail il doit pour nourrir les sept enfants de sa sœur voler un pain. Pris sur le fait il est condamné aux galères dont il ne sort que dix-neuf ans plus tard. Les mineurs grévistes de *Germinal* précédés par leurs femmes endommagent

[11] George Orwell, [1933] 1993, p. 26
[12] Victor Hugo, [1862] 1995.

les puits de mine, pillent les boutiques au cris de « du pain ! du pain ! du pain ! »[13]. Le code pénal français reconnaît d'ailleurs que le vol peut être justifié si le voleur a agi par « état de nécessité ». Dans un tel cas le voleur ne sera pas poursuivi. Le 22 avril 1898 la Cour d'appel d'Amien acquitte Mme Ménard coupable d'avoir volé un pain. L'intention criminelle du vol n'est pas retenue car Mme Ménard a agi par nécessité pour nourrir un enfant malade[14]. Le 28 mars 1997, la Cour d'appel de Poitier juge Annick G., mère de famille de 36 ans aux revenus modestes (4 478 francs par mois comprenant un salaire d'aide cuisinière à temps partiel — 1 700 francs par mois — et des allocations — allocation logement, allocation familiale, etc.) arrêtée pour vol à l'étalage. Cette personne avait été relaxée lors du premier jugement car les magistrats avaient invoqué un « état de nécessité ». En effet le vol de viande dans un supermarché devait permettre de nourrir des enfants. Condamnée néanmoins par la cour d'appel à 3 000 francs d'amende avec sursis Annick G. s'est vue reprocher par le procureur le montant du vol (100 francs) et le fait d'avoir un revenu supérieur au Revenu Minimum d'Insertion qui « *[...]* a été créé pour que les plus démunis ne se trouvent pas en état de nécessité »[15]. Si le vol est le motif de la condamnation, l'argument qui établit que le vol est constitué, c'est-à-dire qu'il n'a pas pour motivation un « état de nécessité » consiste à démontrer que l'on se situe au dessus du niveau de subsistance.

Les pauvres doivent se contenter d'un niveau de subsistance qui se situe toujours aux frontières de la famine :

> « parmi les enfants qui meurent chaque année, il y en a une bien trop forte proportion chez les gens que l'on peut supposer incapables de donner à leur progéniture une nourriture et des soins convenables, exposés qu'ils sont, périodiquement, à une cruelle misère »[16].

Malthus considère que les subsistances ont tendance à croître moins vite que la population ; par conséquent les lois sur les pauvres destinées à offrir un minimum vital sont vouées à l'échec. Pour démontrer ce point il a recours à la métaphore du banquet :

> « Un homme qui est né dans un monde déjà possédé, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance qu'il peut justement leur demander, et si la société n'a pas besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la plus petite portion de nourriture et, en fait il est de trop au banquet de la nature ; il n'a pas de couvert vacant pour lui. Elle lui recommande de s'en aller et elle mettra elle-même promptement ses ordres à exécution s'il ne peut recourir à la

[13] Emile Zola, [1885] 1983, p. 335.
[14] Jean-François Laé, 1992, p. 182 *sq*.
[15] *Le Monde*, 3 mars 1997.
[16] Thomas Robert Malthus, [1798] 1980, p. 47.

> compassion de quelques-uns des convives du banquet. Si ces convives se serrent et lui font place, d'autres intrus se présentent immédiatement et demandent la même faveur. Le bruit qu'il existe des aliments pour tous ceux qui arrivent remplit la salle de nombreux arrivants qui réclament. L'ordre et l'harmonie des invités sont troublés, l'abondance qui régnait auparavant se change en disette et le bonheur des convives est détruit par le spectacle de la misère et de la gène qui règnent en toutes les parties de la salle et par la clameur importune de ceux qui sont justement furieux de ne pas trouver les aliments sur lesquels on leur avait appris à compter. Les convives reconnaissent trop tard l'erreur qu'ils ont commise en contrecarrant les ordres stricts à l'égard des intrus donnés par la grande maîtresse du banquet »[17].

Ceux qui n'ont pas d'utilité sociale, c'est-à-dire ceux qui ne travaillent pas, autrement dit les pauvres peuvent espérer se voir accorder un minimum alimentaire. Ceci a une conséquent immédiate : « d'autres intrus se présentent immédiatement et demandent la même faveur », entendons par là que le nombre de pauvres vivant de l'assistance va se multiplier selon Malthus par les effets de la croissance démographique. La « compassion de quelques-uns des convives du banquet » a pour effet de faire croître le nombre de pauvres. Or selon Malthus la population « en l'absence de freins, s'accroissait en progression géométrique, et les subsistances nécessaires à l'homme, en progression arithmétique »[18]. On l'aura compris la croissance démographique condamne les pauvres à un niveau de subsistance. Si le pauvre ne peut atteindre ce niveau de subsistance il mourra car « *[la nature]* lui recommande de s'en aller et elle mettra elle-même promptement ses ordres à exécution s'il ne peut recourir à la compassion de quelques-uns des convives du banquet ».

La pensée de Malthus influence durablement la vision que l'on peut avoir des pauvres[19]. Il n'est que de se référer au jugement de la cour d'appel de Poitier mentionné plus haut pour comprendre que la « normalité » pour un pauvre en matière de revenu consiste à se situer au niveau de subsistance. Rappelons que le procureur a précisé que le Revenu Minimum d'Insertion « a été créé pour que les plus démunis ne se trouvent pas en état de nécessité »[20]. Cette remarque cautionne l'idée que le montant du Revenu

[17] Thomas Robert Malthus, [1798] préface de la première édition citée par Maurice Baslé *et alii*., pp. 43-44. Les valeurs jacobines issues de la Révolution française constituent une menace pour l'Angleterre. Malthus se fait ici l'écho des craintes anglaises.
[18] Thomas Robert Malthus, [1798] 1980, p. 27.
[19] Il faut rendre justice à Malthus que ses recommandations visent à éviter les risques de famines. Il encourage pour limiter la croissance démographique, le mariage tardif et l'école gratuite et obligatoire. L'éducation est le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté en permettant de comprendre que les limitations des naissances permettent d'améliorer le niveau de vie des membres de la famille. On trouve ici un programme largement mis en pratique par les pays cherchant à maîtriser leur croissance démographique.
[20] *Le Monde*, 3 mars 1997

Minimum d'Insertion est suffisant pour qu'un pauvre puisse vivre.

Des observations et des enquêtes renforcent le point de vue selon lequel les pauvres ont un niveau de consommation qui correspond à un niveau de subsistance. C'est Ernst Engel[21] qui parmi les premiers a constaté que les dépenses ne croissaient pas proportionnellement au revenu. De ses observations il a tiré ce qu'on appelle depuis les « lois d'Engel ». Celles-ci indiquent que l'importance des différents postes de consommation varient selon le niveau du revenu. Ainsi plus le revenu augmente plus la part consacrée aux dépenses alimentaires diminue. Pour un revenu croissant, la proportion des dépenses de vêtements et de logement restent stables tandis que les « dépenses diverses » tendent à croître. Il devient dès lors possible de caractériser des groupes sociaux en fonction de leur mode de consommation. On tire généralement comme conclusion de ces observations que plus on est pauvre plus la part de l'alimentation dans le budget est importante. Cette « loi » implique par conséquent que le budget des pauvres, des ménages modestes, doit être tourné essentiellement vers le poste alimentation. Il est important de souligner que cet aspect normatif est présent aussi chez les personnes chargées de « gérer » les populations pauvres.

Sous-section 3. ... et un acte social

Une classe sociale peut-elle être caractérisée par ses structures de consommation ? Maurice Halbwachs a entrepris de répondre à cette question dans sa thèse de doctorat[22] en basant ses recherches sur des enquêtes faites en Allemagne, l'une par l'Office impérial allemand de statistique et l'autre par l'Union des travailleurs des métaux. Ces enquêtes menées auprès d'ouvriers pour étudier leur budget intéressent tout particulièrement Maurice Halbwachs car il postule que les ouvriers représentent un groupe homogène ce qui rend possible une étude précise de leur consommation. Maurice Halbwachs va donc tester les « lois d'Engel » en les confrontant aux enquêtes sur les modes de consommation des ouvriers. Ses observations allant à l'encontre des « lois d'Engel » il émet une première réserve vis-à-vis de ces lois car ne sont pas prises en compte les habitudes individuelles fruits de l'histoire personnelle :

[21] Ernst Engel publie en 1857 un article où il énonce sa fameuse loi selon laquelle la proportion de la dépense totale consacrée à la nourriture par une famille est inverse à son niveau de revenu.
[22] Maurice Halbwachs, [1912], 1970.

> « En réalité, Engel et ceux qui essaient d'expliquer ainsi par quelque lois simples toutes les tendances consommatrices des ouvriers, oublient que chaque ménage est dans la dépendance d'habitudes déjà anciennes »[23].

Maurice Halbwachs affirme que le niveau de revenu ne conditionne en rien la structure de la consommation. Aucun ordre de consommation n'est prédéfini pour un individu et *a fortiori* pour un groupe :

> « L'ouvrier dépensera presque tout son salaire en nourriture quand il aura faim. S'il reçoit son salaire alors qu'il a mangé à sa faim, il achètera des cravates, un vêtement qu'il remarquera et convoitera à une devanture. A un moment où ni la nourriture, ni les vêtements ne le solliciteront, il louera un appartement trop cher »[24].

Selon lui les ouvriers ne budgétisent pas leur dépense de manière rationnelle, prévoyant une part définie pour la nourriture en fonction des dépenses caloriques de chacun, une autre pour le logement, pour des vêtements ou des « dépenses diverses ». Au contraire il pense que c'est l'expérience de chacun qui enseigne la part à conserver pour la nourriture et ce qui peut être consommé en « dépenses diverses ». Il critique une vision utilitariste qui consiste à établir un budget selon des préoccupations rationnelles. Selon la vision utilitariste les individus comparent les utilités des différents besoins pour finir par établir une hiérarchie des préférences :

> « En effet, si le sou consacré à l'acquisition du dernier cigare qu'il fume dans la journée ne lui procurait pas une satisfaction égale à celle du sou consacré à l'achat du dernier journal, réflexion faite, il changerait l'emploi de ce sou, il achèterait un cigare de moins et un journal de plus »[25].

Pour les tenants de la pensée utilitariste les modes de consommation d'un groupe social sont structurés selon des budgets établis de manière rationnelle et communs à tous les membres du groupe du fait de revenus similaires. Maurice Halbwachs considère cette analyse comme incorrecte car elle ne prend pas en compte les relations sociales entre les hommes, ne considérant que l'agrégation de comportements individuels. Prenant le contre-pieds d'une pensée rationnelle qui considère que les premiers besoins à satisfaire sont d'ordre physiologique, Maurice Halbwachs affirme que les besoins sont d'abord et avant tout des besoins sociaux : « De toute cette analyse il résulte bien que la nature des

[23] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. 334.
[24] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. 395.
[25] Charles Gide, Gilbert Rist, *Histoire des doctrines économiques*, 1909, p. 613, cité par Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. 396.

besoins essentiels, et leurs nombres, s'expliquent par la société »[26].

Le point essentiel que Maurice Halbwachs met en évidence est l'existence d'une hiérarchie des valeurs propre à la classe ouvrière. Cette hiérarchie des valeurs va influencer la consommation : « C'est toujours par rapport aux biens regardés comme les plus importants dans chaque espèce de société que les classes se définiront »[27]. Les manières de consommer ne reflètent donc pas seulement l'étendue des besoins physiologiques à satisfaire, elles mettent en évidence les valeurs d'un groupe, donc, s'éloignent du comportement économique qui consiste à comparer des utilités marginales. Ainsi toute consommation ostentatoire va *a priori* à l'encontre d'un comportement rationnel. La consommation ostentatoire ne vise pas à accroître son bien être. Elle est une fin en soi : l'ostentation se substitue à la satisfaction que l'on peut tirer d'un objet ce qui a pour effet de remettre en question la représentation économique de la valeur fondée sur l'utilité et la rareté. Tel objet est cher, nous dit l'économie, parce qu'il est utile et rare ; dans le cas d'un comportement ostentatoire c'est parce qu'un objet est cher qu'il est convoité. Thorstein Veblen, qui a mis en évidence ce comportement ostentatoire, bouleverse ainsi la conception traditionnelle (économique) de la valeur.

Le comportement ostentatoire s'inscrit dans une perspective d'affirmation de la puissance. A l'instar des chefs de tribus nord-américaines qui sont supposés « gaspiller » en fêtes et banquets (parfois destruction pure et simple de richesses) lors d'un potlatch[28] des richesses accumulées (parfois durant plusieurs années) à seule fin d'impressionner les chefs des autres tribus rassemblés pour l'occasion, la présence de signes ostensibles de richesse (voiture de luxe, bijoux, vêtements de marque, etc.) constitue l'affirmation d'un pouvoir. L'échange par don caractérisant le *potlatch* n'est pas guidé par l'intérêt. On ne cherche pas l'acquisition mais le gaspillage pensée par George Bataille comme consubstantiel du développement de toute société :

> « Je partirai d'un fait élémentaire : l'organisme vivant, dans la situation que déterminent les jeux de l'énergie à la surface du globe, reçoit en principe plus d'énergie qu'il n'est nécessaire au maintien de la vie : l'énergie (la richesse) excédante peut être utilisée à la croissance d'un système (par exemple d'un organisme) ; si le système ne peut plus croître, ou si l'excédent ne peut en entier être absorbé dans sa croissance, il faut nécessairement le perdre sans profit, le

[26] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. 442.
[27] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. III.
[28] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 152.

dépenser, volontier ou non, glorieusement ou sinon de façon catastrophique »[29].

Alors qu'une économie raisonnable ne peut tolérer le gaspillage car il est inutile, le *potlatch* met en scène un gaspillage dont l'« utilité » se mesure à l'aune d'une rationnalité autre qu'économique. Le gain de pouvoir, l'affirmation de l'autorité découlant de la cérémonie du *potlatch* tient au fait de « s'enrichir d'un mépris de la richesse »[30]. Dans la perspective de Bataille c'est le prestige (le sacré) qui fonde la société et non l'utile (le profane). Le gaspillage de la richesse trouve tout son sens si d'autres en témoignent : en effet « pour s'attirer et conserver l'estime des hommes, il ne suffit pas de posséder simplement richesse ou pouvoir ; il faut encore les mettre en évidence, car c'est à l'évidence seule que va l'estime »[31]. Thorstein Veblen a étudié le comportement d'ostentation pour la « Classe de loisir » (sous entendu la classe de ceux qui peuvent se permettre de « gaspiller » leur temps en loisirs) en montrant que la consommation permet de témoigner de son appartenance à un groupe. Affirmer son appartenance à un groupe, à une classe consiste à se distinguer. Le comportement de distinction, tel que l'a analysé Pierre Bourdieu[32], est spécifique à la classe dominante et il consiste à se différencier suffisamment par la consommation de biens de luxe (notamment de biens dits culturels) tout en faisant en sorte que les valeurs mises en avant par ces consommations apparaissent comme désirables à l'ensemble de la société et soient de fait les valeurs communément admises. Les classes populaires vont dès lors se définir en négatif par rapport aux valeurs de la classe dominante et chercher à imiter mais toujours avec un retard sur la mode puisqu'elle est subie : il faut manger des produits naturels (biologiques) et peu caloriques, il faut écouter de l'opéra plutôt que de la chanson française, voir des films d'art et d'essai plutôt que des superproductions américaines, il faut faire des études supérieures et acquérir un savoir général (de la « culture générale ») plutôt que d'apprendre des compétences techniques, etc.

Sous-section 4. Les hiérarchies de valeurs

Ces réflexions sur la consommation donnent à penser que si celle-ci peut caractériser

[29] George Bataille, [1949] 1995, p. 60.
[30] George Bataille, [1949] 1995, p. 107. Voir aussi Jean Baudrillard, 1970.
[31] Thorstein Veblen, [1899] 1978, p. 27.
[32] Pierre Bourdieu, [1979] 1996.

un groupe ce n'est pas uniquement selon des motivations d'ordre rationnel visant à satisfaire des besoins physiologiques. Consommer est un acte social qui reflète des valeurs propres à chaque groupe : « *Consumption is an active process in which all the social categories are being continually redefined* »[33]. Dans cette perspective, l'acte de consommer s'apparente moins à la satisfaction des besoins physiologiques qu'à la nécessité de signifier l'appartenance à un groupe[34].

Les comportements de consommation décrits plus haut sont considérés comme irrationnels selon une grille de lecture très particulière qui est celle de l'utilitarisme. Cette grille de lecture caractérise un comportement rationnel en finalité (*zweckrational*) que Max Weber décrit comme étant l'attitude de celui qui met en balance la fin recherchée, les moyens mis en œuvre pour l'atteindre et les conséquences subsidiaires qui peuvent découler de l'action. La personne agissant de manière rationnelle en finalité « n'opère ni par expression des affects (et surtout pas émotionnellement) ni par tradition »[35]. Si l'on ne peut réduire les comportements de consommation à des motivations rationnelles en finalité comment peut-on les caractériser ? Nonobstant la rationalité en finalité, Max Weber souligne[36] que l'activité sociale peut être aussi déterminée par des aspects émotionnels (la publicité joue beaucoup sur cet aspect afin d'orienter la consommation), par des habitudes, la tradition (« on n'achète que Peugeot/Renault/Citroën dans la famille ») et enfin par un comportement rationnel en valeur (*wertrational*).

Nous avons vu que les hiérarchies de valeurs caractérisent un groupe et qu'elles se révèlent notamment par la consommation. Celle-ci trouve la justification de sa rationalité dans son objet qui est de mettre en avant les valeurs d'un groupe et de ce fait de consolider son identité. Ainsi Maurice Halbwachs explique que l'usine désocialise les ouvriers. Ils n'y trouvent aucun contact social étant isolés les uns des autres par la solitude du travail à la chaîne. Par conséquent son besoin d'appartenance à un groupe sera comblé ailleurs lors du repas familiale par exemple :

> « *[L'ouvrier]* n'obéit pas à l'instint animal (le plus remarquable) qui porte la mère à assurer la subsistance de ces petits, mais au besoin social d'assurer à sa famille (où il se confond) et de lui conserver sa place et son rang dans la société *[...]*. Un certain niveau de consommation,

[33] « consommer est un processus actif au sein duquel les catégories sociales se trouvent sans cesse redéfinies » (Mary Douglas, Baron Isherwood, [1979] 1996, p. 45).
[34] Voir Mary Douglas, Baron Isherwood, [1979] 1996, p. 38 *sq* et 118 *sq*.
[35] Max Weber, [1922] 1995, p. 57.
[36] Max Weber, [1922] 1995, p. 55.

> l'habitude d'une alimentation à la fois aussi régulière et variée que possible, où les aliments de qualités diverses se trouvent en des proportions définies, servent le mieux à entretenir dans le groupe domestique le sentiment de sa situation sociale »[37].

Un autre lieu de socialité pour les ouvriers est la rue. Maurice Halbwachs la décrit avec force détails[38] comme le contrepoids de l'usine dans laquelle les ouvriers se situent « hors de la société »[39]. La rue permet aux ouvriers de se rassembler par petits groupes ou en foule, pour discuter, assister à un spectacle ou regarder les vitrines. Ce désir de se retrouver en commun a, bien entendu, des implications sur la consommation ouvrière. Maurice Halbwachs remarque que les enquêtes de la consommation des ouvriers révèlent un détail frappant. Il observe que, contrairement à la loi d'Engel, la part du revenu consacrée au logement ne reste pas stable lors d'une augmentation de revenu et a même tendance à diminuer au profit de la part consacrée aux vêtements et aux « autres dépenses ». Pourquoi les ouvriers ne cherchent-ils pas à améliorer leur logement quand leur revenu augmente, ce qui semblerait un comportement rationnel ? Ce comportement rationnel en finalité se heurte à un comportement rationnel en valeur qui est tout autre : les ouvriers privilégient des dépenses sociales susceptibles de renforcer leur appartenance au groupe et « sacrifient le logement aux vêtements, aux distractions, à tout ce qui les met plus étroitement en contact avec les groupes de la rue et de leur classe »[40].

Consommer permet d'affirmer, de renforcer son appartenance à un groupe. Or le manque d'argent et les comportements de rétention qu'il implique[41] contribue à couper ou du moins à fragiliser les liens avec le groupe.

Nous avons vu précédemment que consommer permet non seulement de satisfaire des besoins physiologiques mais souvent de se positionner socialement. Comment dès lors obtenir l'argent nécessaire pour consommer quand les revenus que l'on obtient ne permettent que de maintenir son activité physiologique ? Comment justifier le fait que des personnes se voient accorder un revenu (que l'on qualifie de minimum *social* alors que les *minima* sociaux n'autorisent de par leur montant aucune consommation

[37] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. 422.
[38] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. 447 *sq*.
[39] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, p. 450.
[40] Maurice Halbwachs, [1912] 1970, pp. 444-445.
[41] Voir *supra* Section 1, Sous-section 1 de ce chapitre.

sociale — culturelle, relationnelle, etc.) qui va certes leur permettre de survivre mais en aucun cas permettre de se positionner socialement ? Plus généralement c'est la question de l'accès au crédit pour les populations pauvres que nous poserons dans la section suivante.

SECTION 2. L'ACCES AU CREDIT OU COMMENT CONSOMMER SANS ARGENT ?

Sous-section 1. La question de l'accès au crédit et le *Crazy George's*

La loi contre les exclusions cherche à répondre à un ensemble de phénomènes concourant à la marginalisation et plus particulièrement aux situations de grande précarité. Ces phénomènes pointés du doigt par des associations de lutte contre l'exclusion touchent aux conditions d'accès au logement, à la santé, à l'emploi, à la citoyenneté, etc. Assez curieusement l'accès au crédit (et plus largement à la finance, au sens de relation dette/créance) n'est que peu mentionné. Cette question de l'accès au crédit est pourtant essentielle car le lien financier peut être pensé comme une forme de lien social et de nombreux organismes (souvent associatifs) utilisent le levier de la finance pour insérer[42].

Ce n'est pourtant pas un organisme d'insertion qui a porté au premier plan la réflexion sur l'accès au crédit pour les personnes à bas revenu. Les vives réactions qui ont accompagné l'ouverture en novembre 1996 d'un magasin *Crazy George's* à Bobigny peuvent s'expliquer par le fonctionnement particulier de cette enseigne[43]. Cette chaîne de magasins fortement implantée en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (le groupe Thorn propriétaire de l'enseigne *Crazy George's* compte 1 300 magasins du même type aux Etats-Unis et 900 en Europe) propose à ses clients un système de location avec option d'achat pour de l'électroménager, de la hi-fi, des meubles, etc. La spécificité de cette forme de *leasing* est de viser explicitement une clientèle de personnes à très bas revenu. Chaque semaine, l'acheteur est tenu de venir au magasin régler le montant de sa location qui est le plus fréquemment compris dans une fourchette de 40 à 80 F. Dès le premier versement l'acheteur peut emporter le téléviseur ou la machine à laver qu'il achèvera de payer en général au bout de trois ans. Si l'acheteur ne peut assumer le montant de la location le magasin récupère l'objet puisqu'il en est légalement propriétaire jusqu'au dernier versement. Certains se sont émus de constater que le coût total de la location équivalait pratiquement au prix d'achat : le produit devenant en fin de location au

[42] Voir Chapitres 6 et 7.
[43] Il n'y a plus à ce jour de magasin *Crazy George's* en France.

minimum 50% plus cher que s'il avait été payé au comptant.

Le fonctionnement de *Crazy George's* n'a pas tant choqué par les défauts d'informations relevés par les inspecteurs de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes que par le ciblage d'une clientèle à très bas revenu ce qui a été assimilé à une forme d'exploitation de la misère. Pour la première fois en France la pauvreté est devenue un marché[44], une source d'enrichissement pour les plus riches.

Un point fondamental mis en exergue par l'ouverture du magasin *Crazy George's* de Bobigny est que les pauvres ne pensent pas uniquement à satisfaire les besoins élémentaires qui tiennent de la survie (nourriture, logement, vêtement) contrairement à une idée implicite véhiculée par la littérature économique notamment[45]. Or si des consommations spécifiques contribuent à caractériser un groupe particulier, la possession de certains objets est emblématique de l'appartenance à la société française voir à la culture occidentale. Celui qui arrive à survivre sans une télévision ou un réfrigérateur est regardé comme un arriéré (il peut néanmoins y avoir un certain snobisme à refuser de posséder certains de ces objets images de la société de consommation, la télévision notamment). Le taux d'équipement des ménages est de 94,6% en 1993 pour les téléviseurs contre 12,6% en 1960. Ces taux sont respectivement de 98,8% et 26,8% pour un réfrigérateur[46].

Le succès du concept *Crazy George's* nous montre qu'une forme d'exclusion essentielle que l'on a tendance à ignorer est l'accès à des formes de consommation qui passe pour les populations à faible revenu par un accès au crédit. Accorder un crédit c'est d'abord accorder sa confiance et donc réciproquement ne pas donner droit au crédit exprime une méfiance alimentant la stigmatisation. Une institution a été créée spécifiquement pour permettre aux pauvres d'obtenir un crédit : le Crédit Municipal plus connu sous le nom de Mont-de-Piété.

Sous-section 2. Une institution faisant crédit aux pauvres : le Crédit

[44] Dans son roman *L'an deux mil* (Paris : éditions Méréal, 1996) Daniel Apruz anticipait cette situation de quelques mois en présentant un monde où la pauvreté devient une richesse pour un pays ; " ainsi la pauvreté n'est plus un problème, voyez-vous, bien au contraire c'est une solution ".
[45] Voir *supra* la première section de ce chapitre et notamment la Sous-section 2.
[46] Gérard Abramovici, 1996, p. 385.

Municipal

Parfois appelé « ma tante » suite à la réflexion du fils de Louis-Philippe qui répondit à la reine surprise de ne point le voir porter une montre offerte, celle-ci étant engagée en secret au Mont-de-Piété : « Je l'ai oublié chez ma tante », le Crédit Municipal est plus connu sous le nom de Mont-de-Piété. Ce nom est la traduction de *Monte-di-Pieta* où *monte* désigne une mise en commun de fonds et *di pieta* souligne la finalité charitable de l'institution[47].

Fondé en 1777 par Louis XVI, le Mont-de-Piété de Paris doit beaucoup à Necker, alors directeur général des Finances, qui désire d'une part lutter contre la pauvreté par un autre moyen que la charité et d'autre part combattre l'usure. Des taux d'intérêts de 30%, 40% voir 50% par an ne sont pas rares à cette époque. C'est notamment à chaque terme de loyer (quatre par an : janvier, avril, juillet, octobre) que les difficultés financières des ménages pauvres sont les plus vives. Par mesure de précaution les commerçants ne font pas crédit à ces périodes. Pour faire face à leurs dépenses, les ménages populaires n'ont d'autre alternative que d'avoir recours à l'usurier qui fait figure de vampire comme dans ce portrait que Zola dresse de l'usurier Busch : « *[Dès qu'il tenait les débiteurs]* il devenait féroce, les mangeait de frais, les vidait jusqu'au sang, tirait cents francs de ce qu'il avait payé dix sous »[48].

Les lettres patentes du 9 décembre 1777 indiquent la mission du Mont-de-Piété :

> « Nous avons cru devoir rejeter tous les projets qui n'offrent que des spéculations de finance, pour nous arrêter à un plan formé uniquement par des vues de bienfaisance et digne de fixer la confiance publique, puisqu'il assure des secours d'argent peu onéreux aux emprunteurs dénués d'autres ressources »[49].

Le Mont-de-Piété a cette spécificité de prêter en priorité aux pauvres (même si certains de ces pauvres ne le sont que temporairement). Il emprunte des capitaux qu'il va prêter contre gages. Le taux d'intérêt appliqué correspond au remboursement du taux des sommes qu'il emprunte. Il va être sollicité pour un dépannage ponctuel qui permet de se remettre à flot, de faire face à une dépense urgente. N'ayant plus d'argent pour payer sa logeuse George Orwell porte au Mont-de-Piété une valise et des vêtements ne gardant que

[47] La dernière dénomination de cet établissement, le Crédit municipal, date d'un décret du 24 octobre 1918.
[48] Emile Zola, [1891] 1993, p. 34.
[49] Cité par Fabrice Laroulandie, 1991, p. 211.

ce qu'il a sur lui[50]. On peut également avoir recours régulièrement à cet établissement qui dès lors peut constituer l'ultime garde-fou contre la misère :

> « Le cas limite de cette nécessité sinistre est sans doute celui de cette vieille femme qui, au milieu du XIXe siècle, portait son matelas le matin, achetait avec son prêt des pommes de terre qu'elle revendait au détail avant de le dégager le soir avec le bénéfice de sa journée »[51].

Il pratique parfois la charité en permettant de désengager gratuitement lors de circonstances tragiques (hivers très froids par exemple) des biens de première nécessité comme des vêtements, des couvertures, etc.

Le passage du Mont-de-Piété au Crédit Municipal n'est pas seulement un changement de nom mais témoigne également de la transformation des activités, de la modification des sources de financement et du changement des tutelles (le Crédit Municipal n'est plus lié à l'Assistance publique depuis 1919, en revanche la municipalité est omniprésente : le Maire est président de droit). Cependant l'activité première du Crédit Municipal reste le prêt sur gage qui demeure, en France, un monopole. Ainsi toute personne physique soit financièrement dans la gêne, soit désirant un crédit peut déposer un objet corporel (objets ménagers, matériels audiovisuels, bijoux, tableaux, montres, vêtements, etc. — 90% objets gagés dans le Crédit Municipal de Lyon sont des bijoux). Après vérification de l'identité du déposant qui doit également fournir un justificatif de domicile et parfois une facture, un Commissaire-priseur réalisera gratuitement, et sous sa responsabilité, l'estimation de l'objet. L'objet est évalué entre 30% et 50% du prix de l'objet neuf afin de pouvoir être vendu, le cas échéant, sans perte. Si le déposant accepte l'évaluation il obtient une somme en liquide qu'il devra rembourser (avec les intérêts) pour récupérer le gage dont il reste propriétaire. Le contrat de nantissement a une durée de six mois renouvelable cinq fois par période de six mois. La brochure du Crédit Municipal de Lyon indique que le prêt sur gage est un « dépannage social » qui permet « d'attendre une ressource (allocations familiales, retraite, salaires différés...), d'éviter un découvert bancaire et par conséquent une interdiction bancaire, de passer une période difficile (chômage, maladie, décès familiale), de payer des impôts en évitant de se surendetter ».

[50] George Orwell, 1933, p. 27 *sq*.
[51] Eric Deschodt, 1993, p. 12.

Le Crédit Municipal de Lyon[52] effectue quotidiennement de 350 à 400 opérations qui se décomposent entre des engagements (entre 100 et 150) et des prolongations (le reste des opérations). Fin 1997, 36 000 contrats de nantissement étaient en cours concernant environ 20 000 personnes (42 000 contrats pour l'antenne de Saint-Etienne) pour un total d'encours de prêt de 93 millions de francs. La majorité de la clientèle est composée de personnes démunies. Le montant moyen des prêts est de 2 000 francs. Cette moyenne a tendance à être tirée vers le haut par une clientèle « haut de gamme » qui affectionne la facilité d'accès et l'anonymat des prêts du Crédit Municipal. Pour une large partie de la clientèle le Crédit Municipal permet de se procurer du liquide parfois simplement pour manger : certains prêts ne dépassent pas 50 ou 100 francs.

Le Crédit Municipal s'adresse ainsi essentiellement à ceux qui sont exclus du système bancaire par manque de garantie pour obtenir un prêt, du fait d'une situation précaire avérée ou considérée comme telle (une partie de la clientèle du Crédit Municipal de Lyon est constituée de Maghrébins ou de gens du voyage *a priori* exclus du système bancaire).

Sous-section 3. Le surendettement

Que ce soit le *Crazy George's* ou le Crédit Municipal, ces institutions prêtent avec une garantie réelle qui est celle de l'objet en location pour le premier et du gage pour le second. Dans l'un et l'autre cas si l'emprunteur ne peut faire face à ses échéances il ne fait que perdre un objet. Une défaillance de l'emprunteur, dans les deux cas précédents, ne peut l'entraîner dans une spirale de remboursements ce qui n'est pas le cas en matière de crédit bancaire. En effet le crédit, promesse d'un futur, possibilité offerte de consommer donc de s'inscrire socialement peut devenir un *nœud mortel*[53] étranglant le débiteur incapable de rembourser.

Le Lampadaire qui se qualifie d'« hebdomadaire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion » fait la couverture de son neuvième numéro avec ce titre : « Crédit : le guêpier ! ». L'exemple donné pour illustrer le dossier sur le crédit ne concerne pourtant

[52] Nous remercions monsieur Jean-René Baron, directeur du Crédit municipal de Lyon, qui nous a communiqué ces informations.
[53] Voir Charles Malamoud, 1988 et Chapitre 2.

pas un couple aux revenus modestes. L'appartement de trois pièces de ce couple parisien ressemble selon l'auteur de l'article « à une vitrine de Conforama », salon neuf, matériels hi-fi et électroménager récents et de marque, cuisine intégrée, etc. L'article du *Lampadaire* explique que tous ces achats ont été faits en l'espace de deux ans grâce aux crédits à la consommation relativement faciles à obtenir surtout quand les vendeurs sont prêts à ne pas tenir compte des autres crédits en cours (ou que les clients cachent le fait qu'ils sont déjà endettés) pour réaliser la vente. Officiellement le taux d'endettement autorisé ne doit pas dépasser 33% des revenus du ménage. Dans le cas du ménage pris comme exemple par le journal le montant de ses remboursements est de 8 700 francs mensuellement pour un revenu de 18 000 francs. Consommer pour maintenir un statut, pour faire « comme les autres » conduit à des situations où l'équilibre du budget est précaire. Il suffit qu'un des membres du couple se retrouve au chômage pour que les capacités de remboursement soient sérieusement remises en question. Le *Lampadaire* fait d'ailleurs la recommandation suivante à ses lecteurs : « quand vous empruntez, calculez d'emblée ce que vous toucheriez comme ASSEDIC si vous étiez au chômage. Est-ce jouable ? Sinon, abstenez-vous ».

Le surendettement change de nature : on passe d'un surendettement lié à une « frénésie » de consommation à un surendettement provenant d'une baisse des revenus notamment due au chômage. Le nombre de dossiers traités par les commissions de surendettement, instances mises en place par la loi Neiertz (loi n°89-1010 du 31 décembre 1989), du nom du secrétaire d'Etat à la Consommation de l'époque, est passé de 46 871 en 1990 à 73 930 en 1994[54]. Cette loi qui considère le surendettement comme l'impossibilité manifeste, pour une personne physique de bonne foi, de faire face à ses dettes vise à protéger autant que possible le patrimoine du débiteur sans pour autant apurer le passif. Le mercredit 4 mars 1998, Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, présente au Conseil des ministres le programme triennal de prévention et de lutte contre l'exclusion. Une réforme du traitement du surendettement est mentionné dans le détail des mesures envisagées du fait de l'accroissement du nombre de dossiers présentés aux commission de surendettement[55]. Les travailleurs sociaux confrontés au

[54] Charles-Henri Gallet, 1996, p. 14.
[55] *Le Monde*, 5 mars 1998.

quotidien des problèmes liés au surendettement souhaitent une meilleure prise en charge des personnes surendettées[56].

Toujours est-il que depuis la loi Neiertz les consommateurs sont mieux protégés car la loi définit des obligations en matière d'information, précise la notion de délais de rétractation et celle de taux usuraire. Ceci explique pour partie la modification du comportement des banques en matière d'octroi de crédit. D'une période où les crédits sont accordés facilement par les banques résultat d'un environnement beaucoup plus concurrentiel on passe à une situation où ces dernières vont étudier de près leurs débiteurs potentiels. La question de la segmentation de la clientèle suivant le niveau de risque se pose. Des techniques comme celle du *credit scoring* permettent de classer la clientèle en fonction du risque. Il s'agit de comparer le profil du client à des profils types établis statistiquement (comprenant des caractéristiques comme l'âge, la situation matrimoniale, la profession, le niveau d'endettement, les revenus, etc.) afin d'évaluer le « score » du dossier de demande de crédit. Ces pratiques peuvent-elles être discriminatoires ? La réponse de l'Association Française des Banques est que « la classification, qui permet *[à la banque]* certes de disposer de données comportementales déterminantes pour l'analyse du risque, ne constitue qu'une aide à la décision »[57]. C'est ici que la question d'un droit au crédit se pose pleinement.

Sous-section 4. Un droit au crédit ?

Obtenir de l'argent par le biais du crédit permet une consommation qui, nous l'avons vu notamment à travers l'exemple emblématique du *Crazy George's*, bien plus que de subvenir à des besoins d'ordre physiologique contribue à positionner la personne dans un groupe caractérisé par une hiérarchie de valeurs spécifiques. L'obtention d'un crédit peut aussi être le point de départ de la création d'une petite entreprise[58].

Rappelons que si la législation française permet à chacun d'avoir un compte bancaire (éventuellement sans chéquier) elle n'oblige aucunement une banque à accorder un crédit. Le non-accès au crédit n'est pas considéré comme un facteur excluant. A ce

[56] Voir à ce sujet l'initiative d'un cadre bancaire travaillant au service contentieux de la BNP : Dominique Dupuy, 1998.
[57] « L'activité commerciale des banques en question ? », *Actualité bancaire* n°287, 25 avril 1996.
[58] Voir les chapitre 6 et 7.

titre d'ailleurs un hypothétique droit au crédit n'apparaît nulle part dans l'éventail des droits que les moutures successives d'une loi sur l'exclusion tendent à défendre. Le Centre Régional de la Consommation[59] a mis à disposition du public des Ecoles de consommateurs une étude sur « Les relations contractuelles entre un banquier et son client »[60]. A l'instar des autres dossiers du Centre Régional de la Consommation, ce document se veut pratique et décrit de façon détaillée les démarches à suivre en fonction des situations que les personnes sont susceptibles de rencontrer dans leurs relations avec une banque (ouverture de compte, chèque sans provision, découvert bancaire, fermeture de compte, etc.). Le dossier insiste beaucoup sur le « droit au compte » (article 58 de la loi bancaire de 1984), il débute d'ailleurs par cette phrase « Aujourd'hui, neuf français sur dix possèdent au moins un compte bancaire ». Le document explique les démarches à accomplir auprès de la Banque de France qui désignera un établissement pour ouvrir un compte si deux refus préalables dans deux établissements différents ont été constatés. Il n'est, en revanche, fait nulle part mention d'un « droit au crédit ». Nous pouvons noter que ce qui concerne le crédit n'est pas abordé par ce dossier alors que c'est une activité courante pour les banques. Cette absence ressemble à une autocensure soit parce que l'on considère que le public des Ecoles de consommateurs n'y a que difficilement accès, soit car l'on estime qu'il vaut mieux éviter de pousser les personnes à s'endetter (il existe en revanche des documents du Centre Régional de la Consommation sur le surendettement).

Le droit au crédit n'est pas inscrit dans la loi française (alors que par exemple le *Reinvestment Act* aux Etats-Unis fait obligation aux banques de réserver une partie de leurs lignes de crédit pour des projets locaux de développement[61]) ce qui semble tenir à la nature du crédit. Nous pouvons relever quatre éléments permettant de cerner la notion de crédit[62] :

- le temps : l'existence d'un décalage entre l'octroi du crédit et son remboursement suppose la confiance que le créditeur peut avoir dans la volonté de

[59] Cette association du Nord-Pas de Calais édite des brochures d'information afin d'éviter les pièges de la consommation. Le Centre régional de la consommation contribue également à travers l'action des Ecoles de consommateurs à former et informer directement, au cours de réunions périodiques, les personnes en situations de précarité économique sur les moyens de consommer moins cher.
[60] Centre Régional de la Consommation, mars 1997.
[61] Voir Chapitre 6, Section 3, Sous-section 1.
[62] Alice Pezard, 1999.

rembourser du débiteur ;

- l'absence de spéculation : la rémunération du crédit est légale tant qu'elle ne dépasse pas des taux usuraires.

> « Un prêt usuraire est un prêt consenti à un taux effectif global qui excède au moment où il est consenti, de plus de un tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit, pour des opérations de même nature comportant des risques analogues »[63] ;

- le risque : le risque nul n'existe pas en dépit des garanties que la banque va tenter d'obtenir ;

- et la confiance.

Attardons-nous sur le dernier élément, la confiance. C'est, en effet un point essentiel dans la relation de crédit. C'est le fondement du contrat de crédit qui est passé *intuitus personae*, c'est-à-dire en considération de la personne : les qualités du cocontractant sont surtout prises en considération (par opposition aux contrats *intuitus pecuniae* où ce qui importe c'est le capital apporté — ainsi dans une société de capitaux on s'intéresse plus aux capitaux apportés par les actionnaires qu'aux actionnaires eux-mêmes).

Qu'est-ce que le banquier entend par confiance ? Lui suffit-il que le client soit de bonne foi ? Celle-ci est nécessaire mais non suffisante. Plusieurs éléments concourent à construire des relations de confiance entre le banquier et son client[64]. Le banquier peut avoir en *mémoire* (y compris en mémoire informatique par la consultation du fichier Banque de France qui répertorie les accidents de paiements) la *réputation* de son client qui se base donc sur l'expérience passée. La *proximité* existant entre le banquier et son client est déterminante pour construire la confiance. La proximité relationnelle va faciliter l'établissement de relations de confiance et donc l'obtention d'un crédit[65]. Cette proximité relationnelle s'alimente de la proximité géographique, sociale et mentale. « La proximité mentale peut être celle des savoir-faire et des connaissances partagées par un même groupe ethnique, professionnel, religieux, ou par ceux ayant une éthique ou une idéologie

[63] Charles-Henri Gallet, 1996.
[64] Pour l'analyse qui suit voir Bernoux Philippe, Jean-Michel Servet, dir., 1997 et plus particulièrement Jean-Michel Servet, 1997 ainsi que le Chapitre 7.
[65] Voir les exemples de relations de proximité susceptibles de faciliter l'accès au crédit développés par Mohammed Ould Raghani, 1997.

commune, etc. »[66]

A défaut de relations de proximités des garanties sont réclamées. La bonne foi est nécessaire à l'obtention d'un crédit car le contrat est rompu dès lors qu'il y a tromperie, mais cette bonne foi doit se doubler de garanties ou sûretés qui peuvent prendre plusieurs formes : sûretés personnelles (caution), sûretés réelles (gage, hypothèque, antichrèse) et sûretés fondées sur une réserve de propriété (crédit-bail).

La confiance invoquée par le banquier fait appel à deux registres. On trouve d'une part la *bonne foi* qui caractérise la confiance aveugle (*trust*)[67] et d'autre part une confiance construite à partir de faits objectifs (*confidence*)[68]. Le crédit est inégalitaire car il met en balance risque et garantie. Plus le risque est grand plus les garanties doivent être importantes. Les personnes modestes auxquelles l'octroi d'un crédit est considéré comme risqué ne peuvent pas, par définition, offrir de garantie et se trouvent donc exclues de l'accès au crédit. Cette exclusion résulte non pas *a priori* d'un quelconque jugement subjectif mais d'une évaluation commerciale. Dans ce cas la confiance est calculée, mesurée (*confidence*), ce n'est pas un acte de foi (*faith*/*trust*), elle traduit l'évaluation la plus objective possible de la capacité à rembourser. C'est en ceci que la conception du crédit par les banques s'oppose à celle des tenants de la « finance solidaire »[69] qui, en matière de prêt à la création de petite entreprise, considèrent que, pour reprendre le *credo* de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) « faire crédit, c'est faire confiance » et qui, dès lors, font crédit sur des bases éthiques et non plus commerciales[70]. Dans ce cas le terme crédit retrouve son sens étymologique : *credere* (croire).

Si l'accès au crédit pour les ménages démunis se heurte à la logique commerciale, l'Etat peut apporter des encouragements financiers ou des garanties. Les ménages les plus modestes (75% des ménages ayant bénéficié d'un prêt à taux zéro perçoivent mensuellement moins de 12 500 francs[71]) sont les premiers bénéficiaires du prêt à taux zéro créé en octobre 1995 par le ministre du Logement de l'époque, Pierre-

[66] Jean-Michel Servet, 1997, p. 31.
[67] La scène qui donne tout son sens au titre du film d'Hal Hartley, *Trust Me*, est celle où les deux protagonistes, successivement, se laissent choir aveuglément dans le vide en comptant sur l'autre pour l'attraper avant de toucher le sol.
[68] Voir Dorothée Rivaud-Danset, 1996, p. 952 *sq*.
[69] Voir chapitre 7.
[70] Ce sujet est discuté dans les chapitre 6 et 7.
[71] " Le prêt à taux zéro ", dossier du Centre Régional de la Consommation, février 1997.

André Périssol, pour relancer l'accession à la propriété. Le projet d'accession concerne un montant moyen de 569 000 francs et est entrepris par des personnes jeunes (70% ont moins de 35 ans). Les apports personnels sont faibles : 75% des accédants au prêt à taux zéro ont un apport personnel inférieur ou égal à 10% du montant de l'opération. Pour être éligible à un prêt à taux zéro il faut que les revenus du ménage ne dépassent pas un certain plafond ce qui est l'inverse de la logique de la garantie bancaire. Ces prêts sont distribués par les banques qui sont en charge d'évaluer le risque mais qui en même temps sont assurées qu'elles seront remboursées car la plupart des prêts sont garantis par l'État par le biais du Fonds de garantie à l'accession sociale. Les banques ont donc tout intérêt à prêter à cette clientèle qui ne présente aucun risque pour elles. Or l'équilibre financier de cette clientèle est fragile et n'est pas pris en compte. On considère que le revenu minimum nécessaire à la maîtrise d'une opération d'accession correspond à l'équivalent de trois SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) alors que 75% des ménages ayant bénéficié d'un prêt à taux zéro perçoivent mensuellement mois de 12 500 francs (soit 2,5 SMIC). Ce système semble cumuler des facteurs de surendettement alors que rien justement n'a été prévu pour contrôler cette possibilité. Ainsi en matière de crédit aux personnes démunis on semble constamment évoluer entre deux écueils : l'absence d'accès au crédit et le surendettement.

L'accès au crédit, à l'argent, même s'il peut mener à des situations de surendettement, s'inscrit dans une logique de consommation qui permet d'affirmer une position sociale et de revendiquer une place dans le groupe. Nous allons voir dans la section suivante que l'argent obtenu, d'une manière ou d'une autre, est utilisé de façon spécifique par les populations pauvres. Ceci met également en évidence une hiérarchie des valeurs propre. L'usage qui est fait de l'argent, des monnaies est constitutif de la cohésion du groupe ; en d'autres termes les liens financiers qui apparaissent dans les échanges monétaires des populations modestes resserrent les liens sociaux entre les membres du groupe.

SECTION 3. LES USAGES SOCIAUX DES MONNAIES CHEZ LES PAUVRES

Sous-section 1. Une budgétisation de survie

Les revenus d'un ménage ne sont pas pensés comme équivalents ; les personnes ne considèrent pas qu'ils tombent dans un pot commun où chacun pourra puiser selon ses besoins. Chaque type d'entrée d'argent est affecté à un type de dépense : la monnaie est compartimentée, cloisonnée. Nombreuses sont les personnes qui gèrent leurs comptes dans leur tête sans tenir ces comptes sur le papier ou à l'aide d'un logiciel informatique. Les déséquilibres se compensent d'un mois sur l'autre avec comme seul désagrément le paiement de quelques francs d'agios. Ce comportement ne peut perdurer dans un ménage modeste car les choix doivent être motivés étant donné que, même pour l'indispensable, tout ne peut pas être acheté. Ce qui caractérise le cloisonnement des usages monétaires des pauvres c'est le fait de gérer le manque. Cette gestion du manque pourrait expliquer que bon nombre de personnes aux revenus modestes habitant dans un quartier populaire parlent en anciens francs car cela « gonfle les poches »[72].

Paragraphe 1. Les instruments de paiement : liquide et Livret A

La préaffectation des dépenses est d'autant plus marquée que les revenus sont modestes. Nous avons vu plus haut[73] que plus on est pauvre plus on doit compter. Revenons aux personnes filmées par Daniel Karlin et Rémi Lainé dans la série documentaire *Les raisins de la galère*[74]. Lorsque Philippe (graphiste au chômage vivant du Revenu Minimum d'Insertion) doit faire ses courses il se rend à « sa banque » (le Trésor Public en l'occurrence) et retire une petite somme en liquide pour ses achats. Claudie, actuellement en contrat emploi consolidé (2 595 francs par mois), va à « sa banque » (Caisse d'épargne) pour retire la somme attribuée à ses courses. L'utilisation de liquide ne s'explique pas forcément par l'empêchement légal consécutif à des découverts fréquents d'utiliser d'autres modes de paiement. Même si plus de 95% de la masse

[72] Ce phénomène est relevé dans les deux ouvrages suivants : Colette Pétonnet, 1985 et Jean-François Laé et Numa Murard, 1985. Dans sa thèse sur la clientèle en difficulté de la Poste, Lamine Sagna le note également (Lamine Sagna, 1998a).
[73] Section 1, Sous-section 1 de ce chapitre.
[74] Voir Section 1, Sous-section 1 de ce chapitre.

monétaire circule sous forme de jeux d'écritures de compte à compte, les pièces et les billets (la monnaie qui passe de main en main, la monnaie manuelle) conservent non seulement un fort impact symbolique (on est toujours plus impressionné par un gangster ouvrant une mallette contenant des petites coupures que par un pirate informatique transférant plusieurs millions sur son compte après des manipulations ésotériques) mais sont utilisés plus volontairement par les personnes modestes. En 1996 le montant moyen d'un achat par carte bancaire est de 315 francs. Ce mode de paiement est en effet très prisé pour les gros achats, d'abord car il évite de transporter de fortes sommes en liquide, ensuite parce qu'il permet souvent (si l'on possède une carte à débit différé) d'obtenir un crédit à peu de frais (le prix du supplément à payer pour ce service) et enfin car il est très sûr pour le vendeur. Pourtant un tel montant moyen est exorbitant pour peu que l'on soit allocataire du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), chômeur en fin de droit, etc. Pour les populations pauvres une carte de crédit est un luxe à plus d'un titre : son obtention est coûteuse, son usage est généralement réservé à des transactions de plus de 100 francs et elle incite fortement à la dépense car ce n'est pas de l'argent qui passe de la main à la main mais un morceau de plastique : l'impact symbolique est bien moindre. Sur un chèque il faut inscrire la somme, donc il existe encore une référence matérielle à l'argent, alors qu'avec une carte il suffit de taper un code ce qui est beaucoup plus « indolore ». L'utilisation des cartes de paiement de grandes surfaces qui permettent de payer à crédit (*credit revolving*) pousse facilement à s'endetter voir à se surendetter[75]. La monnaie manuelle que nous qualifions d'« argent » semble être d'un usage beaucoup plus fréquent, pour les populations pauvres, que les autres formes de paiement (chéquier, carte bancaire) pour plusieurs raisons : pas de coût de transaction pour l'obtenir, n'incite pas à la dépense et est disponible même en cas d'interdit bancaire. Une note[76] du Centre Régional de la Consommation, intitulée « Gérer un budget, utiliser divers moyens de paiement » rédigées par le public de l'Ecole de consommateurs de Tourcoing dresse la liste des moyens de paiement que peuvent utiliser les personnes modestes avec les avantages et inconvénients de chacun. A la facilité d'utilisation (chèque, carte bancaire) s'oppose la maîtrise des dépenses (liquide).

[75] Voir Michèle Salmona, 1993.
[76] février 1994.

L'utilisation du liquide pour les populations pauvres induit un usage préférentiel pour certains produits d'épargne et notamment le Livret A qui combine la possibilité de retirer facilement de l'argent avec le versement d'un intérêt. Il est possible de supposer que la facilité de gérer son argent sur le Livret A concourt à son utilisation. En effet pas de comptabilité en partie double, dont on ne sait jamais à quoi correspond un solde débiteur ou créditeur, mais un solde et des opérations clairement identifiables : les ajouts sont précédés du signe « plus » et les retraits du signe « moins ». Le Livret A de la Poste permet une maîtrise totale de ses dépenses car tout retrait doit être fait au guichet et toutes les opérations sont mentionnées sur le livret : les comptes sont tenus par l'établissement bancaire. Dans une étude de la Caisse des Dépôts et Consignations[77] sur le comportement d'épargne de ménage modeste, à la question « Imaginez que vous ayez demain une rentrée supplémentaire de 2 000 francs qu'en feriez-vous ? » 32,9% des personnes ont répondu qu'elle la dépenserait, 36,1% qu'elle serait mise sur le compte commun et 12,9% sur le Livret A qui est donc cité en troisième position. C'est le premier outil de placement cité devant le Plan d'épargne logement (8,1%) et loin devant le CODEVI (5,2%). Les sommes en jeu sur le Livret A ne sont pas toujours de cette importance. Dans ses enquêtes sur un bureau de Poste d'un quartier populaire, Lamine Sagna indique[78] que 40% des retraits au guichet, lorsque l'on a passé la date de versement des allocations et du Revenu Minimum d'Insertion, sont d'un montant compris entre 10 et 100 francs. De tels comportements occasionnent un surcoût pour la Poste étant donné que le coût d'un retrait sur Livret A est évalué à 14 francs[79].

Paragraphe 2. Budgétisation et cloisonnement monétaire

L'utilisation du liquide permet de préaffecter les dépenses de manière aisée. Il suffit de retirer la somme correspondant au montant des achats. La préaffectation des dépenses peut induire une séparation spatiale des sommes dans des enveloppes, des boîtes, etc. Tel bocal contient les pièces jaunes qui serviront pour les cigarettes par exemple. La séparation spatiale des sommes en fonction de l'usage que l'on va en faire

[77] André Babeau et Didier Caylou, 1993.
[78] Lamine Sagna, 1998b.
[79] En ce qui concerne les surcoûts occasionnés, pour la Poste, par la gestion d'une clientèle modeste voir Faïz Gallouj, Jean Gadrey et Edwige Ghillebaert, 1996.

peut être réalisée en utilisant plusieurs comptes bancaires. Ainsi Philippe utilise son compte au Trésor Public pour retirer l'argent qui lui servira pour ses besoins de tous les jours. Il possède un compte spécial, sa « cagnotte » dans lequel il puise pour les coups durs. Non content de posséder un autre compte, ce qui permet une séparation spatiale des ressources, ce sont les parents de Philippe qui gèrent cette cagnotte. Ce sont eux qui envoient par exemple les chèques pour payer les « ardoises » que le Revenu Minimum d'Insertion ne suffit pas à acquitter. Ils envoient, sur la demande de Philippe qui donne montant, nom et adresse, directement le chèque au créancier. Dans ce cas la segmentation monétaire est double : comptes différents, gérés par d'autres personnes. Plus fréquemment on constate la multiplication de comptes bancaires, même pour les familles modestes, correspondant à une entrée d'argent particulière[80] : revenus du fils aîné, allocations familiales, revenus exceptionnels, etc. La multiplication des sources de revenus encourage la différenciation de l'usage de l'argent en fonction de son origine. La liste des aides de l'Etat s'égrène longuement : allocation pour jeune enfant, allocation de parent isolé, allocation parentale d'éducation, allocation de soutien familial, allocation logement, Revenu Minimum d'Insertion, prêt d'honneur, etc. Chacune de ces aides correspond à une dépense prévue à l'avance avec, bien entendu, comme première priorité la nourriture. Les allocations familiales qui constituent un revenu régulier servent généralement à payer la nourriture alors que d'autres aides peuvent être affectées à l'habillement par exemple. Jean-François Laé et Numa Murard ont participé pendant deux ans à la vie des habitants d'un quartier populaire qu'ils ont baptisé Blanchard. Ils témoignent dans leur livre[81] de ces pratiques :

> « — Lorsque le chèque [des allocations familiales] arrive, j'achète des provisions pour mon frigo.
> — c'est surtout pour manger ?
> — Ah, oui, que pour manger. J'achète du manger. *[...]*
> — Quand j'ai touché mon secours, j'ai acheté des godasses à mes filles en face de la cathédrale de Rouen »[82].

A la liste des aides de l'Etat on peut ajouter les revenus provenant de l'activité que celle-ci soit formelle ou non[83] (travail au noir par exemple). Les revenus d'un travail

[80] Voir Michèle Salmona, 1993.
[81] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985.
[82] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 82.
[83] Voir Chapitre 4.

intérimaire seront affectés à une dépense importante (achat d'un congélateur, réparation de la voiture). Les revenus du travail au noir, s'ils sont exceptionnels, sont déposés dans une « caisse noire ». C'est un argent gagné en trichant avec l'Etat, c'est un argent ludique, « c'est l'argent-revanche d'une micro-société contre l'Etat et c'est l'argent du plaisir partagé contre la contrainte »[84]. Cet argent ne sera pas dépensé « sérieusement » mais pourra être attribué à une fête, à une dépense somptuaire.

Paragraphe 3. « Manger » l'épargne

Un autre aspect du cloisonnement monétaire dans une situation de gestion du manque est la transformation systématique de l'argent en nourriture. Plutôt que de préaffecter une somme pour la nourriture en la plaçant sur un compte spécial ou dans une boite prévue à cet effet, il est possible de transformer directement la totalité de cette somme en nourriture. Par exemple, Laé et Murard décrivent le cas de Jeanine[85] qui vient de recevoir deux mille francs d'allocations postnatales. Après avoir remboursé quelques dettes Jeanine descend au supermarché où elle dépense l'intégralité de la somme restante. Elle constitue une provision de lait en poudre, de couches, de conserves, etc. « Elle s'organise pour soutenir un siège »[86], celui du manque, du besoin. Jeanine affecte immédiatement l'argent reçu à une dépense de nourriture et de biens de première nécessité car elle a le souvenir de périodes de manque[87]. Cette dépense forcée lui permet de conserver de la richesse sans être tentée ou obligée de la dépenser[88]. Si un créancier la sollicite, elle peut dire en toute bonne fois qu'elle n'a pas d'argent. En revanche, dans un cas extrême, Jeanine peut reconvertir sa nourriture en argent en la revendant à une personne de la cité : « tout est à vendre quand personne n'a le sou »[89] et de la moutarde tirée d'un pot de cinq kilos peut facilement être revendue « au détail » pour récupérer quelques francs[90]. Cette stratégie de survie qui consiste à convertir un revenu en nourriture induit nécessairement la possession d'un grand congélateur, dépense exagérée

[84] Michèle Salmona, 1993.
[85] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 84.
[86] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 84.
[87] Voir Section 1, Sous-section 3 de ce chapitre.
[88] Plusieurs notes du Centre Régional de la Consommation expliquent aux personnes modestes comment déjouer les pièges poussant à consommer plus (exposition à hauteur des yeux des produits apportant la plus grande marge au magasin, produits d'appels en tête de gondole, comment lire une étiquette, etc.).
[89] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 79.
[90] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 27.

selon les travailleurs sociaux[91].

Le comportement de Jeanine peut passer pour irrationnel. Un travailleur social présent au supermarché au moment où Jeanine remplit son caddie peut ressentir la sensation d'avoir été trompé : « alors que soi-disant elle n'a aucun revenu, comment peut-elle acheter autant ? ». Jeanine s'impose une contrainte à elle-même qui est du même ordre que celles discutées par Jon Elster qui étudie des exemples de rationalité imparfaite afin de relativiser la théorie des comportements rationnels des économistes : ainsi Ulysse se fait attacher au mat de son navire car il sait que sinon il succombera aux chants des sirènes ; Johnny Hodges, saxophoniste dans l'orchestre de Duke Ellington, insiste pour se faire payer sur une base journalière pour ne pas tout dépenser[92]. Néanmoins, à la différence des exemples précédents, il n'y a pas que sa volonté qui est en jeu. En effet en donnant la priorité aux dépenses alimentaires elle se conforme à une hiérarchie des paiements établie sous la contrainte du besoin. Elle sait qu'elle doit payer son loyer, son électricité, des dettes aux commerçants et que tous ces paiements sont « urgents ». En préaffectant ses dépenses elle détermine un classement de l'urgence.

Paragraphe 4. Hiérarchiser les urgences

Le cloisonnement monétaire, la préaffectation des revenus se constatent dans la manière dont les ménages modestes élaborent leur budget. L'allocation de Jeanine est prioritairement investie dans la nourriture. Si l'on se réfère à l'enquête « Observatoire national des produits financiers 1993. Les quartiers modestes » mentionnée plus haut, on constate qu'un revenu exceptionnel de 2 000 francs serait dépensé immédiatement par 32,9% des personnes interrogées. Si ce revenu était de 20 000 francs le résultat est de 37,7%[93]. Dans un cas comme dans l'autre, un revenu exceptionnel est immédiatement dépensé par un tiers de l'échantillon. Cela ne signifie pas, d'ailleurs que le reste sera épargné, puisque, selon l'apport exceptionnel, respectivement 36,1% et 21,9% des personnes placeront cette somme sur le compte commun, ce qui revient à l'affecter à une dépense dans un avenir proche. Le constat d'une propension à la dépense plus forte avec un revenu attendu plus élevé (32,9% pour 2 000 francs contre 37,7% pour 20 000 francs),

[91] Voir Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 85.
[92] Jon Elster, 1983, p. 101 *sq*.
[93] André Babeau et Didier Caylou, 1993.

alors qu'un comportement d'épargne serait plutôt attendu, peut s'expliquer par une consommation d'une autre nature. Avec un revenu de 2 000 francs les dépenses alimentaires sont prioritaires alors qu'avec 20 000 francs, une fois les dépenses alimentaires engagées, il est possible d'acheter autre chose : un congélateur, de l'électroménager, etc. La hiérarchie des dépenses varient selon le revenu des familles modestes. Les plus démunis réalisent en priorité les achats alimentaires et vestimentaires et s'ils le peuvent, règlent en partie leurs factures. La hiérarchie de leurs dépenses reflète un budget de survie. Pour les autres, les revenus excédents les dépenses de survie seront orientées vers le « confort » (rétablir l'eau chaude ou l'électricité si elles ont été coupées, pose de linos, de moquette, achat d'une télévision, d'un congélateur, etc.) ou vers des « dépenses d'investissement »[94], c'est-à-dire des dépenses permettant généralement des activités rémunératrices directement (outil pour travail au noir) ou indirectement (outil pour bricolage qui permet de faire des économies) à plus ou moins brève échéance (voiture pour faciliter la recherche d'emploi). On trouve également les dépenses « somptuaires » : achat d'une chaîne stéréo dernier modèle, d'aliments haut de gamme chez le traiteur, d'un magnétoscope, etc.

Ces différents types de dépenses ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs. Quel est le seuil au-delà duquel une dépense de confort devient une dépense somptuaire ? Un congélateur, s'il sert à stocker de la nourriture pour d'autres familles peut être considéré comme une dépense d'investissement (tout service se paye en retour) plutôt qu'une dépense de confort ? De même il n'existe pas une hiérarchie fixe entre les dépenses : on peut se priver d'un repas par jour pour payer sa mobylette. S'il est impossible d'établir une hiérarchie fixe des dépenses, il n'en demeure pas moins que des priorités sont définies. La hiérarchisation des dépenses qui induit un cloisonnement de l'usage de l'argent est le reflet d'une hiérarchie des valeurs propres aux personnes considérées. La question de la hiérarchie des valeurs des personnes modestes se pose dans la mesure où l'attribution des aides de l'Etat est conditionnée de manière explicite ou non par l'usage qui sera fait de ces aides : certaines dépenses sont encouragées alors que d'autres induisent une réprobation générale, voire sont interdites[95].

[94] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 85.
[95] Voir Section 1 de ce chapitre.

Sous-section 2. Un cloisonnement monétaire imposé : préaffectation autoritaire des revenus

Donner au pauvre butte sur l'écueil de la confiance que l'on a dans le donataire de faire bon usage du don reçu. Untel refuse de donner de l'argent aux clochards sous prétexte qu'ils vont le boire. Tel autre préfère donner directement de la nourriture ou des biens (ticket de bus, couverture, veste, etc.) plutôt que de l'argent pour les mêmes raisons. De façon plus globale les aides de l'Etat sont périodiquement mises sur la sellette car elles sont dit-on utilisées de manière impropre : le Revenu Minimum d'Insertion permet de vivre « dans l'oisiveté » plutôt que de contribuer à chercheur un stage d'insertion, les allocations de rentrée scolaire ne sont pas utilisées pour acheter du matériel scolaire pour les enfants, les allocations familiales servent à « payer des vacances » plutôt qu'à élever les enfants, etc. Il en va de même pour l'aide au développement vers les pays du Sud qui n'est pas exempte de ce type de préjugés (plus ou moins fondés). C'est ainsi que par le biais de crédit ciblé, les dépenses d'investissement sont décidées par l'organisme qui fournit le crédit[96]. Les pauvres n'ont pas l'entière maîtrise de l'utilisation des revenus obtenus de l'aide sociale : la préaffectation imposée des dépenses contribue au cloisonnement des usages de l'argent chez les pauvres.

Paragraphe 1. Une utilisation contestée de l'argent

Une constante ancienne de toutes les associations caritatives est d'enseigner aux personnes bénéficiant d'aides de provenances diverses comment utiliser leur argent correctement. Viviana Zelizer s'appuie sur des exemples tirés d'une littérature abondante sur les mœurs dans les Etats-Unis du XIXe siècle pour illustrer ses thèses sur la non fongibilité de la monnaie[97]. Elle cite l'exemple d'une veuve, Mrs C., mère de six enfants qui a été prise en charge par une œuvre caritative à la mort de son mari au début des années 1920[98]. Cette œuvre alloue 10$ par semaine à la famille sous forme de bons d'achats (*grocery orders*) à dépenser dans une épicerie désignée. Dans la perspective de l'obtention d'une allocation monétaire Mrs C. est tenue de garder une trace écrite de tous ses achats, ceux-ci devant être le meilleur marché possible. A la suite d'un contrôle il est

[96] Voir par exemple Isabelle Guérin, 1996, p. 45 et p. 177 *sq*.
[97] Viviana Zelizer,1994.
[98] Viviana Zelizer,1994, p. 120.

découvert que Mrs C. a consacré une partie de son budget à acheter des tomates fraîches alors qu'elle pouvait se contenter de tomates en boite moins chères. Dès lors la possibilité d'obtenir une allocation monétaire lui est refusée et une personne l'accompagne pour ses courses de manière à lui inculquer une meilleure discipline d'achat. Ce cas extrême révèle un double cloisonnement monétaire imposé. Des bons d'achats sont alloués plutôt que de l'argent. Ces bons d'achat n'ont un pouvoir libératoire que dans certains magasins qui s'engagent à ne vendre uniquement des produits de première nécessité. Ensuite, l'usage de cette *monnaie parallèle*[99] n'est pas libre. Seuls les biens les moins coûteux sont autorisés à l'achat, l'organisme caritatif se chargeant d'élaborer un budget pour la personne. Cette dernière n'est pas supposée capable d'établir elle-même un budget. Les organisations caritatives vont chercher à règler les comportements économiques des pauvres pour leur apprendre à dépenser prudemment (il faut apprivoiser l'argent — *taming money*[100] — pour ne pas le dépenser n'importe comment) : d'une part en offrant des bons d'achat c'est-à-dire en orientant leur dépense (segmentation monétaire imposée physiquement par introduction d'une monnaie à pouvoir libératoire réduit) et d'autre part en intervenant directement dans les dépenses familiales (en économisant voire en dépensant pour eux !).

Paragraphe 2. Des monnaies imposées

La mise en place de monnaies parallèles à destination des pauvres est très caractéristique d'un cloisonnement imposé des usages de la monnaie. Il s'agit bien ici de monnaie et non d'argent au sens où cela a été défini plus haut[101] : l'usage du liquide (de l'argent) est dénié aux pauvres. En annexe de l'ouvrage de Laé et Murard se trouve la photocopie d'un bon délivré par le bureau d'aide sociale « pour cinquante francs d'alimentation ». Il est précisé que les seuls achats autorisés sont : « pommes de terre, pâtes, œufs, lait ; pain, huile, sucre margarine ; petits pots pour bébé » [102].

Les bons d'alimentations constituent la seule ressource régulière de Bébert (à ce

[99] Voir Jérôme Blanc, 1998.
[100] Viviana Zelizer,1994, p. 131.
[101] Chapitre 2, Section 2, Sous-section 1.
[102] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 211.

titre il est baptisé « l'homme aux bons »[103]), ce qui représente 120 francs par semaine. Prenant ses repas chez des amis « une fois par semaine, le jour des bons c'est lui qui achète la viande du couscous ou les légumes : il peut donc faire bonne figure les autres jours »[104]. Les bons alimentaires voient leur utilisation détournée lorsque les personnes se les réapproprient. On peut soit revendre la nourriture achetée à l'aide des bons soit obtenir leur valeur en monnaie nationale[105] de manière à ne plus être contraint dans ses dépenses. Un autre moyen d'avoir un contrôle sur le comportement des pauvres par le biais d'une monnaie parallèle a été testé au Mexique en 1996[106]. Il s'agissait de réunir les dix-huit aides que l'Etat accordait aux pauvres. La somme totale est enregistrée sur une carte de crédit valable dans certains magasins. Le rechargement périodique de la carte de crédit est conditionné par la présence de la famille à des visites de soins préventifs.

En 1993 plus de 10% de la population américaine achetait sa nourriture avec des coupons[107]. Mais pas n'importe quelle nourriture (le contrôle moral est toujours présent) : on ne peut pas acheter avec les coupons de la nourriture pour animaux, de l'alcool ou du tabac, des aliments prêts à consommer chaud, des vitamines ou des médicaments. Les détaillants participants aux programmes de bons alimentaires peuvent en être exclus s'ils vendent des marchandises non autorisées.

Paragraphe 3. Un budget contrôlé

Si le contrôle des dépenses des pauvres peut se faire par la mise en place d'une monnaie à pouvoir libératoire limité, une autre forme de contrôle consiste à intervenir, par des conseils ou par des mesures autoritaires, sur le budget familial. Le passage au crible du budget des pauvres se justifie par l'idée selon laquelle la pauvreté résulte d'un ensemble de petites dépenses incontrôlées.

Viviana Zelizer rapporte diverses pratiques d'organismes caritatifs, datant de la fin du siècle dernier, visant à « moraliser » l'usage de l'argent des pauvres, par exemple en leur enseignant l'épargne. A cet égard des « visiteurs » de ces organismes font, chaque semaine, du porte à porte dans les quartiers populaires et collectent des petites sommes

[103] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 58.
[104] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 58.
[105] Voir Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 57 et Viviana Zelizer,1994, p. 197.
[106] " Fighting poverty with a credit card ", *The Economist*, 11 mai 1996.
[107] Viviana Zelizer,1994, p. 195.

qui seront restituées sous forme de marchandises :

> « *Fuel funds, flour ans shoe clubs, along with other special purpose savings societies were organized by different charity organizations throughout the country to steer the earnings of 'small wage-earners' toward morally safe and socially elevating purchases. In many cases, the organizers dis the buying themselves, often securing wholesale prices for club depositors* »[108].

Afin d'encourager les comportements d'épargne chez les plus pauvres une organisation caritative, *the Penny Provident Fund*, allait même jusqu'à ouvrir des comptes d'épargne pour des sommes de l'ordre du *cent* (alors que les banques n'acceptaient généralement pas de dépôt en dessous d'un dollar). Dès que la somme de 10$ était réunie sur le compte, l'argent était transféré sur un compte rémunérateur. Tout retrait devait être motivé[109].

Les Ecoles de consommateurs organisent souvent des réunions sur la tenue d'un budget. C'est l'un des cinq thèmes le plus fréquemment réclamés par les participants des écoles (avec l'alimentation, les assurances, les achats et la banque). C'est souvent un sujet que réclament les nouveaux arrivants d'une école. Un dossier a été constitué avec la participation des membres de l'école de Petit-Quevilly[110]. Quatre grands postes de dépense sont abordés. Les trois premiers postes sont les suivants :

- Les dépenses d'alimentation (poisson-boucherie, fruits-légumes, charcuterie, crémerie, produits surgelés, boissons, entretien-hygiène, boulangerie, épicerie),

- Les dépenses courantes (vêtements, entretien, santé, transport, argent de poche, sport-loisir, équipement maison, cadeaux et imprévu),

- Les inévitables (loyer, EDF-GDF, eau, téléphone, chauffage, voiture, éducation enfants, mutuelle, impôt, assurance, crédit).

Pour chacun de ces trois postes les comptes se font quotidiennement (il est conseillé de garder les tickets de caisse) et les totaux se font par semaine puis par mois (il est indiqué que l'on peut compenser des dépenses d'une semaine sur l'autre). D'ors et déjà il est possible de noter que les postes budgétaires retenus sont bien moins restrictifs

[108] Viviana Zelizer,1994, p. 137.
« Les fonds d'achat de mazout, les clubs d'achat de farine ou de chaussure, de même que d'autres associations d'épargne préaffectée à des achats particuliers étaient organisés par différents organismes caritatifs à travers le pays pour orienter les revenus des 'petits salaires' vers des achats moralement respectables et socialement gratifiants. Dans de nombreux cas, les organisateurs effectuaient l'achat eux-mêmes, obtenant souvent des prix de gros pour les épargnants ».
[109] Viviana Zelizer,1994, pp. 138-139.
[110] « Ca va mieux en comptant », Centre Régional de la Consommation, 1994.

que ceux considérés comme normaux pour les pauvres au XIXe siècle[111]. Sans aller jusqu'à proposer un poste « cigarettes », des postes comme sport-loisir, argent de poche, produits surgelés montrent que l'on revient sur les *a priori* touchant la consommation des ménages modestes. Ceci tient pour partie à ce que les intéressés ont participé à la rédaction de ce dossier. Le dernier poste du budget, qui intervient après les trois postes cités précédemment s'intitule « Au total que me reste-t-il pour rêver ? ». Le calcul est simple il suffit de retrancher aux ressources les trois premiers postes de dépense pour obtenir la part du rêve.

Un document réalisé, sous un format rappelant celui d'un chéquier, par la Confédération Syndicale du Cadre de Vie, l'Union Féminine Civique et Sociale et le Centre d'Information sur l'Habitat avec l'aide technique du Centre Régional de la Consommation, s'intitule « Banque du Rêve... ou vie de cauchemar ? ». Sur le *recto* du document apparaît « Banque du Rêve... ». Au *verso*, en dessous de la deuxième partie du titre il est indiqué qu' « Avec ce chéquier, testez si vous avez les moyens de réaliser vos rêves... ». Plusieurs questions sont posées avec des propositions de réponse. Il faut en cocher une et additionner les résultats des tests pour voir si l'on est un « consommateur averti ». Bien entendu toutes les « bonnes » réponses consistent à exprimer des envies raisonnables, à avoir un comportement d'épargne et à ne pas s'endetter. Face à ces recommandations qui tiennent du « bon sens » qu'en est-il du comportement des pauvres ? S'adaptent-ils au cloisonnement monétaire induit par les valeurs du groupe dominant ?

Sous-section 3. Marquages affectif et social de l'argent : l'affrontement des hiérarchies de valeurs

Le consumérisme du XXe siècle a transformé l'aide aux pauvres. Les dons d'argent liquide ne sont plus interdits mais le contrôle reste présent y compris en matière d'aides sociales de l'Etat. Ce contrôle induit un marquage de l'argent traduisant les représentations mentales des acteurs de l'aide sociale. Or ces représentations entrent parfois en contradiction avec celles des pauvres qui eux aussi vont procéder à un marquage de l'argent soit affectivement, soit socialement (le marquage affectif et le

[111] Voir les exemples donnés par Viviana Zelizer, 1994, p. 131 *sq*. Voir également la Section 1 de ce chapitre.

marquage social n'étant pas exclusif l'un de l'autre). Dès lors deux hiérarchies de valeurs exprimées par deux systèmes de cloisonnement monétaire entrent en conflit.

Paragraphe 1. L'argent véhicule du désir : le marquage affectif de l'argent

En regard des dépenses raisonnables prônées par les autorités, les pauvres sont taxés de goûts extravagants, on caractérise « l'imprévoyance des familles »[112]. Un rappel d'allocations familiales va être affecté à l'achat d'un téléviseur 16/9e au lieu de participer à l'amélioration du régime alimentaire. Louis Moreau de Bellaing constate des pratiques de ce type dans son étude du mode de vie des exclus :

> « Les achats avec le peu d'argent disponible, en utilisant quelques secours qui rentrent, se multiplient. Non, en priorité, achat de nourriture ou de vêtement, ou paiement de loyer, mais achat de télévisions, de sonos, de matériels culinaires, ou, en cité de transit, de meuble et de voitures. Faute de pouvoir suffire au nécessaire, la vie s'emplit de gadgets »[113].

Yvonne Quilès se demande si « à petits revenus, petites envies, est-ce la règle ? »[114]. Si l'on se reporte à l'exemple de budget cité dans le dernier paragraphe de la section précédente, la « part du rêve » est pensée comme résiduelle dans l'imaginaire de certains travailleurs sociaux. Mais « peut-on vivre tous désirs jugulés, une fois l'estomac plein et le loyer payé ? » s'interroge Colette Pétonnet en observant des ménages modestes vivant en banlieue[115]. Nous avons tenté de montrer que les besoins des pauvres ne tenaient pas uniquement de la survie.

> « Le but avoué des sous-prolétaires c'est de vivre. Or la misère n'est pas la vie, mais, tout au plus, la survie. Pour redonner un sens à leur vie, les sous-prolétaires qui connaissent cette dégradation de leur situation matérielle ne cherchent pas *[...]* à rationaliser leur budget diminué. Ils demandent au symbolique, voire à l'imaginaire, de redorer leur blason, tant pour le maintien de leur identité familiale dans la communauté que pour le plaisir de vivre »[116].

On ne vit pas *pour* satisfaire des besoins mais *en* les satisfaisant. Il existe un lien ontologique entre l'homme et ses besoins. On ne peut séparer l'homme de ses besoins : ils sont indissociables. Ce sont donc les désirs qui conduisent les dépenses des pauvres (comme celles de tous) :

> « L'économie tout entière sourd du désir, elle ne dérive aucunement du besoin. Car qui dit économie dit *calcul*. Calcul permettant aux humains de disposer, dans la condition de finitude qui est la leur (le temps, l'énergie, les ressources leur étant impartis en quantités limitées), de

[112] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 83.
[113] Louis Moreau de Bellaing, 1988, p. 94.
[114] Yvonne Quilès,1992, p. 170.
[115] Colette Pétonnet,1985, p. 165.
[116] Louis Moreau de Bellaing, 1988, p. 93-94.

> moyens en vue des fins orientant leurs activités. Et les fins sont chose du désir, de leur désir, cibles qu'il leur assigne »[117].

L'argent est le véhicule du désir et, à ce titre, ne peut s'avérer neutre comme le suggèrent les économistes. Non content d'opérer des séparations mentales ou spatiales entre les différents revenus selon leur provenance ou selon le budget (soit qu'il faille gérer le manque[118], soit que le budget[119] ait été imposé), les personnes cloisonnent leurs usages monétaires par leurs désirs. Richard Hoggart étudie les classes populaires en Grande-Bretagne au début du siècle. Il explique que les ouvriers même au chômage doivent avoir un peu d'argent de poche, c'est une question de dignité : « Il lui faut un peu d'argent pour ses cigarettes, ses consommations au bistro et éventuellement pour un petit pari sur les lévriers ou les matchs de football »[120].

En effet si l'on ne peut se permettre ces petits plaisirs c'est que l'on est dans la misère et que, effectivement, on a perdu sa dignité. Cet argent de poche qui selon l'expression de Colette Pétonnet « ne paie rien d'autre que la joie d'exister »[121] sera mis de côté quel que soit l'équilibre du budget familial. Une fraction du revenu est affectée à la satisfaction de menus plaisirs personnels. Cet « argent du désir » qui correspond à ce que Michèle Salmona appelle « l'argent de l'intimité »[122] contribue au cloisonnement des usages monétaires en marquant affectivement la monnaie. Une part des revenus est également affectée à des dépenses sociales.

Paragraphe 2. Affirmer son rang : la part de l'ostentation

Si les ménages modestes français suivent les « modes » de consommation mises en scène par les grandes surfaces qui conduisent à acheter un micro-onde, un téléphone portable ou de la paella pendant « la semaine espagnole » de telle grand magasin, si ces ménages sont friands d'offres promotionnelles, s'ils sont attentifs à la publicité considérée comme de l'information plutôt que de la réclame, s'ils sont persuadés de faire une affaire quand ils achètent une boite avec « 15% de produit gratuit en plus » (tout comportement

[117] Georges-Hubert Radkowski, 1980, p. 131, souligné par l'auteur.
[118] Voir Section 3, Sous-section 1 de ce chapitre.
[119] Voir Section 3, Sous-section 2 de ce chapitre.
[120] Richard Hoggart, [1957] 1991, p. 95.
[121] Colette Pétonnet,1985, p. 182.
[122] Michèle Salmona, 1993, p. 10.

que les écoles de consommateurs cherchent à rationaliser), si donc, comme le relève Colette Pétonnet, « les sous-prolétaires français sont hyper adapté à la société de consommation »[123] c'est que cette consommation est un signe d'appartenance au groupe[124]. L'achat ostentatoire permet d'affirmer une position sociale dans la communauté de ses pairs. Une partie du revenu est nécessairement consacrée à des dépenses permettant de gagner (ou de maintenir) la considération des autres.

> « Restent les dépenses somptuaires, celles qui déclenchent l'indignation des travailleurs sociaux, acharnés à maintenir un fragile équilibre budgétaire qu'ils voient détruit par un ruineux robot à mille francs, une ménagère en argent achetée à crédit, une bamboula de tous les diables où un homme grille sa paye en une soirée pour épater ses amis. On oublie que ces dépenses peuvent être rentables socialement »[125].

Le comportement des pauvres se veut être rationnel en valeur (*wertrational*), alors que celui des travailleurs sociaux, si l'on applique la grille de lecture wébérienne vue plus haut[126], est rationnel en finalité (*zweckrational*). Ces deux rationalités qui s'affrontent induisent chacune un cloisonnement monétaire spécifique. Affecter une partie de son revenu à des dépenses de prestige est fondamental pour les pauvres alors que la dépense de prestige correspond à une dépense résiduelle pour les travailleurs sociaux. En sus des repas, apéritifs et autres fêtes, l'ameublement contribue à élever le prestige d'une famille. Laé et Murard décrivent le cas de la famille Brisard qui a gagné au tiercé. L'achat de nouveaux meubles est un moment important. D'abord parce que l'on fait visiter son nouvel intérieur et ensuite parce que l'on donne les anciens meubles aux amis et voisins. Les dons de meubles et les invitations aux fêtes créent une chaîne d'obligations vis-à-vis des donateurs[127] : « Le pactole du tiercé a permis de renforcer l'importance des Brisard dans la cité, leur *surface sociale* si l'on veut »[128].

Paragraphe 3. Etre ensemble : la part du groupe

La valeur centrale qui semble déterminer la plupart des comportements de cloisonnement monétaire des ménages modestes est, selon nous, la recherche de la

[123] Colette Pétonnet,1985, p. 179.
[124] Nous avons traité ce sujet dans la Section 2 de ce chapitre.
[125] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 86.
[126] Section 1, Sous-section 4 de ce chapitre.
[127] Nous verrons les implications de l'endettement mutuel (et du liens financiers notamment) dans la Sous-section 6 de la Section 3 de ce chapitre
[128] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 87 (souligné par nous).

convivialité, la prééminence du sentiment que l'on n'existe par le groupe et non de manière individuelle, ceci peut être, comme le souligne Richard Hoggart, car le manque pousse à se tourner vers les autres et ainsi à développer des solidarités :

> « Il est certain que les membres des classes populaires ont le sentiment très vif d'appartenir à un groupe et que ce sentiment tire sa force de l'importance accordée aux relations de bon voisinage, de camaraderie et de coopération : « On est tous dans la même barque » — « Les petits ne doivent pas se manger entre eux » — « L'union fait la force ». On pense au mouvement ouvrier de la fin du XIXe siècle »[129].

Nous avons vu précédemment[130] avec Maurice Halbwachs que les ouvriers privilégient les dépenses sociales susceptibles de renforcer leur appartenance au groupe et ce au détriment des dépenses d'habitation par exemple. Il insiste beaucoup sur la rue comme espace de socialité pour l'ouvrier. Dans le même registre Pierre Bourdieu montre comment le café est un lieu collectif pour les classes populaires, où l'on serre la main à toutes les personnes accoudées au comptoir, où les conversations s'établissent de table en table, par opposition au café bourgeois « dont chaque table constitue un petit territoire séparé et approprié »[131].

Le vivre en commun s'exprime souvent par les dépenses de nourriture. Si une forte part des revenus est affectée à ce poste c'est bien sûr par peur du manque, mais aussi en prévision des repas pris en commun. Bébert (« l'homme aux bons ») paye les légumes du couscous avec ses bons d'alimentation, ce qui lui permet de prendre ses repas chez Mme Paul et son fils Henri sans apparaître comme un pique-assiette[132]. Le règlement d'une dette occasionne une vive dispute entre Murielle et Sylvie, ce qui n'empêche pas les deux femmes de partir, peu après, faire le marché pour le couscous du soir pris en commun par les deux familles[133]. Le repas en commun peut être pris régulièrement : « Deux familles ont même trouvé un moyen particulièrement économique et équitable : on mange un jour chez l'un et le lendemain chez l'autre »[134]. Le repas peut également avoir un caractère plus festif suite à un gain au jeu ou à un rappel d'allocation ou tout autre rentrée d'argent imprévue :

> « Une grande quantité de nourriture est achetée, qui épuise quasi immédiatement la somme

[129] Richard Hoggart, [1957] 1991, p. 125.
[130] Section 1, Sous-section 4 de ce chapitre.
[131] Pierre Bourdieu, [1979] 1996, p. 204.
[132] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 58.
[133] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 27 *sq*.
[134] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 76.

> encaissée. Cette nourriture est entièrement consommée, en un ou deux jours, au cours d'une 'grande bouffe' qui rassemble les membres de la famille, les parents, alliés, voisins, et des membres de la communauté, amis invités. La fête achevée, la pénurie recommence »[135].

Convertir une rentrée d'argent exceptionnelle en dépense de nourriture pour une fête peut paraître aberrant pour les travailleurs sociaux qui constatent que la fête passée la pénurie recommence. L'importance sociale de ce type de comportement n'est pas forcément perçue. Même dans le cas contraire, les priorités fixées par les travailleurs sociaux sont différentes et le besoin de vivre en commun n'est pas considéré à sa juste valeur. Laé et Murard rapporte le cas de Mme Lebras[136] qui sollicitant un prêt de l'aide social pour acheter un congélateur se voit obligée de le payer seule car on ne comprend pas pourquoi elle veut un 250 litres alors qu'un 100 litres est bien suffisant. L'usage collectif du congélateur n'est pas perçu. En effet les travailleurs sociaux considèrent l'objet congélateur selon l'usage qu'ils en feraient eux-mêmes, c'est-à-dire comme un instrument facilitant le stockage d'aliments de luxe (plats cuisinés, glaces, etc.). Mme Lebras voit dans le congélateur le moyen de stocker de la nourriture en prévision de repas collectifs. Les fonctions remplies par le congélateur sont hiérarchisées de manière différente selon les groupes sociaux : « *Goods are neutral, their uses are social ; they can be used as fences or bridges* »[137].

Paragraphe 4. L'argent des rites de passage et de l'honneur

Le marquage social de l'argent, toujours dans une logique d'appartenance au groupe, se constate également à travers des événements que l'on peut qualifier de rites de passages en ce sens qu'ils constituent un palier dont le franchissement confirme l'appartenance au groupe (appartenance personnelle ou appartenance de la famille). Peu importe que ces rites aient des origines religieuses anciennes ou soient le fruit de pratiques plus récentes, le fait que le rite se soit déroulé correctement fait rejaillir l'honneur sur la personne et ses proches. Parmi ces rites citons le mariage, le baptême, la communion, le ramadan, l'anniversaire des dix-huit ans où l'on convie le voisinage, l'enterrement, l'obtention du premier emploi pour lequel on se fait acheter des habits

[135] Louis Moreau de Bellaing, 1988, p. 93.
[136] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 85.
[137] " Les biens de consommation sont neutres, leurs utilisations sont sociales : ils peuvent être employés comme des barrières ou des ponts ". Mary Douglas, Baron Isherwood, [1979] 1996, p. xv.

neufs.

Pourquoi affecter une partie de son revenu à un baptême alors que les adultes dans la famille ne sont pas croyants et que tous les enfants ne sont pas baptisés ? Telle est la question que l'on peut se poser à la lecture de la cérémonie décrite par Laé et Murard[138]. Le baptême qui concerne deux des quatre enfants Brisard (les deux autres, plus vieux, ne sont pas baptisés) intéresse directement trois familles : les Brisard et deux autres familles comptant chacune un parrain et une marraine des enfants à baptiser. Plusieurs autres familles de la cité de Blanchard sont invitées à l'église qui se trouve en dehors de la cité. Les Blanchardins se font remarquer par la pagaille qu'ils occasionnent : les enfants distribuent des dragées aux enfants de cœur, les adultes mitraillent au flash « dans toutes les directions » avant le commencement de la cérémonie. Le premier geste de Michel et Sylvie (les parents des enfants à baptiser) envers l'abbé est de tendre l'enveloppe contenant l'argent de leur quête auprès de la famille et des amis au lieu de donner le livret de baptême. L'aspect religieux de la cérémonie est très secondaire pour les familles présentes. Michel et Sylvie ne se soucient guère des remontrances de l'abbé qui explique que les deux enfants non baptisés resteront dans le pêché. Ce qui importe est d'avoir consacré l'alliance entre trois familles. Les parrains et marraines sont considérés comme des membres à part entière de la famille désormais. Les repas de fête qui suivront la cérémonie seront étendus à quelques privilégiés seulement « pour ne pas dénaturer la fête ni troubler l'image prestigieuse de ces trois familles »[139]. L'argent investi dans cette cérémonie entretien le prestige des familles qui y ont pris part. « Les cadeaux sont exposés au milieu de la table bien dressée et chacun annonce le prix du couvert en inox, de l'horloge de cuisine, de la friteuse, offerts aux parents en l'honneur des filleuls »[140]. L'argent par le biais d'actes d'endettement réciproque[141] (repas offert / cadeaux rendus ; réalisation du rituel / don aux dieux) a permis de consacrer cette alliance[142].

Le décès est un autre moment où se mesure la considération qui est portée à une

[138] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 31 *sq*.
[139] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 35.
[140] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 35.
[141] En ce qui concerne le lien de dette voir le paragraphe suivant (Paragraphe 5) et plus généralement le Chapitre 2.
[142] Pour un approfondissement de cette notion voir le Chapitre 2 et Philippe Bernoux, Jean-Michel Servet, dir., 1997, pp. 48 *sq*, 112 *sq* et 440 ainsi que Jacques Birouste, 1995, p. 386.

famille. Il fait par conséquent l'objet d'une affectation d'argent spécifique. Certains se privent pour préparer un enterrement décent. Viviana Zelizer rapporte une enquête[143] menée en 1918 auprès de 3 000 familles ouvrières de Chicago : 82% des familles ont contracté une assurance vie dont l'objet est le paiement des obsèques. Hoggart rend également compte de telles pratiques : « Traditionnellement, on n'épargne et on ne pratique le paiement par anticipation que dans le cas très particulier des assurances sur la maladie et la mort »[144]. L'incompréhension entre les travailleurs sociaux et les pauvres est totale au niveau des dépenses d'enterrement.

> « *To the dismay of charity workers, insurance premiums were directly and almost exclusively converted into funeral fees, paying not only for « costly casket » bur also, in some cases, for an 'imposing corterge' of carriages* [...] *and sometimes a band to head the procession . If any money was left, it went for mourning garments*»[145].

Ne pas avoir les moyens de payer un enterrement décent à un membre de sa famille implique une déconsidération du groupe. De cet argent affecté aux dépenses mortuaires (que Zelizer appelle *blood money*[146]) va dépendre l'estime que l'on porte à la famille. Symétriquement les dons d'argent à la famille du défunt sont le reflet de sa position sociale. Le livre de Jean-François Laé et Numa Murard, *L'argent des pauvres*, débute par la mort du père Brisard renversé par une voiture. Le succès de la quête pour la pierre tombale traduit la bonne réputation du père Brisard, mais de toute façon :

> « Nul ne meurt à Blanchard sans être honoré par un 'souvenir du quartier' gravé sur une plaque de marbre, car tout décès doit être célébré, même si le mort est jugé comme le dernier des derniers. La réputation du défunt, son poids, sa popularité se mesurent à la somme recueillie qui peut couramment aller jusqu'à 800 francs »[147].

Paragraphe 5. L'argent de la dette

L'argent affecté aux relations financières (accorder un prêt / rembourser une créance) procède lui aussi d'une logique de renforcement des liens avec le groupe et apparaît par conséquent comme une autre manière de marquer socialement la monnaie.

---

[143] Viviana Zelizer,1994, p. 179.
[144] Richard Hoggart, [1957] 1991, p. 184.
[145] Viviana Zelizer,1994, p. 181.
" A la consternation des travailleurs sociaux, les primes d'assurances étaient directement et presque exclusivement converties en frais d'obsèque, ne servant pas seulement à payer un " cercueil coûteux " mais aussi, dans certains cas, un 'cortège impressionant' de voitures *[...]* et parfois une fanfarre pour ouvrir la procession. s'il restait de l'argent, il était dépensé en vêtements de deuil ".
[146] Viviana Zelizer,1994, p. 26.
[147] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 18.

Ce qui nous intéresse ici est la mise en évidence des comportements consistant à considérer les relations de dettes et de créances comme soutien des relations sociales. Ces comportements induisent l'affectation d'une partie des revenus à l'entretien des liens financiers interpersonnels soit pour créer des obligations, soit pour rembourser des dettes[148].

L'épisode du remboursement à Sylvie de la dette de Murielle que décrivent Jean-François Laé et Numa Murard[149] montre de manière exemplaire le poids des liens d'endettement. D'abord ils impliquent toute la communauté qui fait pression et sanctionne les mauvais payeurs (c'est un groupe composé de voisins de Sylvie qui attend Murielle lorsqu'elle revient des courses). Le remboursement se marchande (« ce qui ne se fait pas » d'habitude) pour montrer que l'argent est une chose importante. Le fait de réclamer publiquement la dette pour l'une ou de marchander le remboursement pour l'autre ne prêtent pas à conséquence dans les relations puisque Murielle et Sylvie partent peu après faire les courses pour le couscous. Au contraire même cet échange ne fait que souder les relations, les interdépendances : « Il n'est pas malséant d'être en dette, mais il convient d'effacer de temps en temps son ardoise »[150].

Le fait de tenir ses engagements de temps en temps permet de multiplier les dettes. Celles-ci ne sont pas bilatérales : le groupe est toujours présent. D'abord en tant qu'élément de contrôle et de sanction : il va délivrer une bonne ou une mauvaise réputation qui facilitera ou empêchera les endettements futurs. Ensuite les dettes sont croisées : si Murielle refuse d'acquitter sa dette, ses propres débiteurs pourront faire pression en menaçant de ne pas rembourser les leurs. De ce fait si le conflit s'envenime c'est toute une chaîne de créances et de dettes qui pourra être mobilisée. Un non-remboursement peut provoquer une crise de confiance plus ou moins générale, c'est pourquoi le groupe va faire en sorte de réguler les comportements déviants. L'état d'endettement permanent (« Chacun doit quelque chose à tout le monde »[151]) qui est plus ou moins masqué (les prêts d'argent peuvent être gagés par une télévision par exemple, ce qui prend l'apparence d'une location) permet de surmonter les périodes difficiles et

[148] Ce point a été abordé de manière générale dans le Chapitre 2.
[149] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 28 *sq*.
[150] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 31.
[151] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 30.

entretient la vie sociale même si cela ne se fait pas sans heurt : « Chaque dette autant qu'un gage de paix est une promesse de guerre »[152]. Ne pas créer des obligations autour de soi et réciproquement n'être endetté auprès de personne ne facilite en rien l'intégration dans le groupe[153].

Voilà pourquoi une part du revenu est prélevée pour rembourser des dettes ou faire des prêts. Les dettes sont hiérarchisées. Toutes n'ont pas la même importance. Une fois les achats de première nécessité effectués on rembourse d'abord les dettes qui engagent les proches, ceux de la communauté auprès de qui l'on est le susceptible de s'endetter à nouveau. Viennent en dernière position les dettes de ceux dont on sent le moins proches géographiquement ou culturellement (HLM, grands magasins, etc.). Certaines dettes vis-à-vis d'institutions sont cependant à privilégier. Payer les frais de justice s'avère être un bon calcul car l'on risque l'emprisonnement (qui n'annule pas la dette). Il est indispensable de régler EDF si l'on ne veut pas se voir privé d'électricité, d'autant que cette entreprise est prête à rééchelonner le remboursement.

Nous avons vu au début du chapitre[154] que la pauvreté est un frein à la projection dans l'avenir. Les stratégies de remboursement viennent nuancer ce propos : « La hiérarchie du remboursement relève de la prévision à long terme qui consiste à savoir patienter et faire patienter : spéculant sur les rentrées sûres, on fait attendre en promettant d'éponger l'ardoise sur les rentrées »[155]. Gérer ses liens financiers avec les autres membres du groupe consiste à affecter une part de son revenu au remboursement de dettes validant les liens entre les personnes et « placer » une autre part en accordant des prêts ne rapportant souvent rien d'autre (sauf parfois un petit cadeau compensateur de dette[156], mais de toute façon sans paiement d'intérêt) qu'un accroissement de ce que Jean-François Laé et Numa Murard nomment la « surface sociale »[157], c'est-à-dire la reconnaissance d'une existence sociale.

[152] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 29.
[153] Voir Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 87.
[154] Section 1, Sous-section 1.
[155] Voir Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 80.
[156] Colette Pétonnet,1985, p. 176.
[157] Jean-François Laé et Numa Murard, 1985, p. 87.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

La consommation s'inscrit avec force comme un acte social quel que soit le niveau de revenu. Les dépenses destinées à satisfaire des besoins physiologiques sont bien évidemment engagées prioritairement. Cependant, le fait que ces besoins soient globalement satisfaits ne doit pas faire oublier que l'on ne peut s'en contenter sous peine de ne pas être véritablement intégré dans la société. C'est ici que se pose la question de l'*argent des pauvres*. Comment arriver à consommer socialement lorsque les dépenses de logement et d'habillement ne sont pas complètement assumées ? Comment établir des priorités en matière de consommation ? Que révèlent ces priorités en terme de hiérarchie de valeurs ? L'obligation de gérer la rareté, de compter l'argent qui caractérise la situation de pauvreté implique que chaque dépense est pesée, mesurée, contrôlée. Tout indique que la gestion de la rareté implique un comportement rationnel. Or nous avons vu que la rationalité en jeu ici ne cherchait pas à faire correspondre des moyens à des objectifs mais à maintenir l'affirmation de valeurs. Le comportement rationnel en valeur (*wertrational*) consiste à privilégier une logique de groupe. Cette logique de comportement apparaît dans la structure de consommation qui reflète les hiérarchies de valeurs du groupe considéré. Ces hiérarchies ne correspondent pas toujours avec celles valorisées par la société dans son ensemble.

Les structures de consommation s'appréhendent à travers l'usage qui est fait de l'argent. Les comportements de cloisonnement monétaire qui consistent à différencier les sources de revenu pour les affecter à des dépenses spécifiques révèlent ces structures de consommation et soulignent, de ce fait les valeurs centrales du groupe étudié. Les usages de la monnaie peuvent être expliqués par sa qualité d'instrument d'échange. La monnaie peut également se concevoir à travers les significations sociales de son usage. Le marquage social de l'argent, les comportements de cloisonnement monétaires ne sont pas propres aux pauvres. Cependant ceux-ci se trouvant dans des situations de contrainte budgétaire forte, leurs usages monétaires sont d'autant plus chargés de significations. Les pauvres ayant moins à dépenser, leurs dépenses sont d'autant plus caractéristiques qu'elles vont souvent dans le même sens : celui de la préservation des relations au groupe.

Le manque occasionne la mise en place de liens de solidarité financière passant

par des rapports croisés d'endettement qui vont contribuer aux comportements de cloisonnement monétaires. Sans compter, enfin, que l'on cherche à contrôler leurs usages monétaires.

Nous avons tenté de montrer que le cloisonnement monétaire peut avoir plusieurs origines. Il peut être imposé par la *contrainte économique*. Dans ce cas, la personne n'a pas d'autres solutions que d'établir un budget qui permet de gérer, au mieux, le manque (budgétisation forcée). Il peut découler de *contraintes institutionnelles*. Un budget peut être imposé de manière à contrôler les dépenses des pauvres en amont. Le contrôle des dépenses peut avoir lieu en aval par la mise en place d'une monnaie à pouvoir libératoire limité. La multiplication des aides sociales (visant à établir un lien — solidarité financière — entre la personne et la société) contribue également au cloisonnement monétaire. Enfin, le cloisonnement peut découler de la pression du groupe (*contraintes sociales*) qu'il s'agisse d'affirmer une position sociale, de maintenir l'honneur (personnel ou des siens) ou de se plier à un rite de passage (voir *infra* tableau *Cloisonnement des usages monétaires chez les populations pauvres*).

D'autres éléments participent aux pratiques de cloisonnement monétaires. La *provenance* et la *fréquence* du revenu influencent son affectation à une dépense spécifique. Une allocation mensuelle ne sera pas dépensée comme un revenu exceptionnel. Un revenu issu d'activités illégales (travail au noir par exemple) aura un emploi différent qu'une allocation sociale. Le *montant* du revenu peut également influencer le cloisonnement : un faible gain au jeu servira d'argent de poche, une somme plus importante financera une fête.

Tableau 8. Cloisonnement des usages monétaires chez les populations pauvres

Objet du cloisonnement	Origine du cloisonnement	Forme monétaire du cloisonnement
Essai de contrôle de la consommation / contrôle du budget (contrôle en amont)	Etat par le biais des travailleurs sociaux	Cloisonnement de l'usage de la monnaie établi de manière autoritaire (budgétisation imposée)
Essai de contrôle de la consommation / contrôle de la dépense en aval	Etat par le biais des organismes (centre communal d'action sociale par exemple) qui gèrent la distribution des bons ou coupons	Monnaie sous forme de coupon ou de bon à pouvoir libératoire limité (bons alimentaires par exemple)
Etablir liens de solidarité financière avec la société	Etat	Allocations, *minima* sociaux
Gérer le manque	Les personnes elles-mêmes	Cloisonnement de l'usage de la monnaie établi par l'usage d'un budget (budgétisation forcée)
Gérer son intimité	Les personnes elles-mêmes	Argent de poche (« argent de l 'intimité »)
Marquer rites de passage	Les personnes en interaction avec le groupe	L'argent peut être affecté à la pierre tombale ou la plaque commémorative pour le mort, pour financer un baptême, un mariage, le repas d'anniversaire des dix-huit ans, etc.
Affirmer son appartenance au groupe	Les personnes en interaction avec le groupe	Dépenses somptuaires, consommation ostentatoire
Etablir ou maintenir l'honneur (le sien, celui de la famille)	Les personnes en interaction avec le groupe	Argent épargné pour des funérailles décentes (*blood money*)
Etablir ou gérer une identité de groupe	Les personnes	Donner aux œuvres / donner aux pauvres

Dans tous ces cas les personnes ont des usages monétaires différents qui correspondent chacun à une monnaie spécifique. L'affectation d'un montant du revenu à un usage spécifique peut parfois prendre la forme d'une monnaie parallèle (bon alimentaire par exemple)[158]. Le plus souvent, même si ce sont des moyens de paiement type pièces, billets ou comptes bancaires qui sont utilisés, une différenciation est faite selon les usages envisagés. Cette différenciation peut prendre la forme d'une séparation des avoirs sur différents comptes bancaires, dans des boites, des enveloppes en fonction de l'emploi projeté.

Cet ensemble de cloisonnements des usages monétaires soulignent la dimension sociale de la monnaie. L'accès à la monnaie n'est pas neutre car il conditionne

[158] Voir Jérôme Blanc, 1998, p. 315.

l'appartenance sociale par la faculté de consommer. Dans une perspective anthropologique l'accès à la totalité sociale (à la communauté/société) passe par l'accès à la monnaie car cette dernière est l'instrument privilégié de paiement des dettes notamment aux dieux. Les hiérarchies de dettes sacrées fondent celles des dettes profanes. La monnaie permet ainsi la communication entre toutes les sphères de la réalité. Si la sécularisation du monde a quelque peu bouleversé les hiérarchies de dettes, la monnaie reste néanmoins un instrument de communication, de lien social. Accéder à la monnaie est encore accéder à la société.

PARTIE 2.
LES RESSORTS DES LIENS FINANCIERS

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Nous avons posé dans le premier chapitre qu'une caractéristique majeure du phénomène « exclusion » est une difficulté d'accès à un emploi stable. Cette forme d'intégration sociale centrale dans les sociétés occidentales correspond à l'appartenance au premier étage de la maison braudélienne. Un accès malaisé à cet étage induit des stratégies de contournement. Il est possible de s 'appuyer sur des solidarités activées au rez-de-chaussée de la maison braudélienne (la « Civilisation matérielle ») pour accéder à l'étage supérieur. Il s'agit de mobiliser des facteurs de socialité primaire (proximité, confiance et surtout liens de dette). Ces stratégies s'inscrivent à une échelle micro-sociale et varient selon les personnes et les cas d'exclusion. Se développe ainsi une économie à petite échelle dont l'objet est de pallier le déficit d'intégration par le travail (dans sa forme traditionnelle de travail salarié à durée indéterminée). Nous qualifions cette économie à petite échelle, de *petite économie* pour ne pas employer le terme d'« économie informelle » qui nous semble mal adapté au contexte étudié.

L'observation des échanges au sein de cette économie à petite échelle, de cette économie de survie, est porteuse de multiples enseignements. La solidarité financière est éminemment présente au sein de la petite économie. Comprendre les ressorts de cette petite économie (la proximité, la confiance, la réciprocité) permet de mettre en évidence les principes de fonctionnement des liens financiers dans le but d'une mise en œuvre élargie[1]. L'accès à l'argent autorise la création d'un lien à la totalité sociale (à la société) d'abord par le rétablissement de l'accès à la consommation[2]. Ce lien à la totalité se manifeste aussi dans l'idée selon laquelle la détention de monnaie revient à posséder une créance sur l'Etat. Obtenir de l'argent c'est en définitive être validé socialement. Le crédit obtenu est la signification d'une marque de confiance qui n'engage pas seulement le créancier mais aussi le tiers garant de l'échange, la communauté.

Nous avons fait l'hypothèse que la lutte contre l'exclusion pouvait passer par l'établissement de liens financiers. Faciliter l'accès à la finance (dans sa dimension anthropologique de rapport dette/créance) suppose que l'on connaissent les règles de

[1] Dans le cas de la finance solidaire par exemple (voir Chapitre 7).
[2] Voir Chapitre 3.

fonctionnement des liens financiers. Pour ce faire l'observation des échanges au sein de la petite économie donne de nombreuses clefs de compréhension.

Le **Chapitre 4** a pour objet de tracer les contours de la petite économie qui ne correspond pas uniquement à l'économie informelle. Identifier les ressorts de fonctionnement de la petite économie permet de mettre en évidence par contrecoup les ressorts des liens financiers qui se situent à cette petite échelle d'analyse. La notion de réciprocité est ici essentielle. Les solidarités financières interviennent comme une garantie fondamentale de la pérennité des activités à petite échelle.

Les systèmes d'échange local (SEL) que nous étudions dans le **Chapitre 5** sont une manifestation exemplaire de la solidarité financière au sein de la petite économie. En se dotant d'une monnaie locale les membres des SEL organisent un système d'endettement croisé vecteur d'intégration communautaire. La dette retrouve dans le cadre de ces micro-sociétés sa dimension de lien social.

Chapitre 4. EXCLUSION ET PETITE ECONOMIE

« Les sociétés ont progressé dans la mesure où
elles-mêmes, leurs sous-groupes et enfin
leurs individus, ont su stabiliser leurs rapports,
donner, recevoir et enfin, rendre ».
Marcel Mauss, « Essai
sur le don », [1923] 1995, p. 278.

INTRODUCTION DU CHAPITRE 4

Le phénomène exclusion se pose en des termes d'accès à certains facteurs générateurs de liens sociaux. Nous avons souligné l'importance du travail comme facteur d'intégration[1]. C'est donc dans cette perspective que nous situons l'étude des démarches faites par les personnes subissant une « exclusion du travail » pour renverser ce processus d'exclusion. Si la marginalisation est le fruit d'une difficulté d'accès au travail une alternative potentielle peut être, à défaut d'accéder au salariat, la création d'entreprise dans une perspective d'auto-emploi et plus généralement la création d'activité[2].

La persistance d'un chômage de masse source d'exclusion conduit certaines personnes à pallier l'absence d'intégration salariale par des initiatives s'inscrivant dans des économies à petite échelle. Ces initiatives sont source de liens économiques mais aussi, et peut être surtout, sociaux. Elles s'inscrivent dans un champ qui dépasse celui, restrictif, délimité par l'économie informelle. Nous traçons dans un premier temps les contours de cette économie à petite échelle, cette *petite économie*. Nous isolons ensuite en son sein les champs que nous allons explorer plus particulièrement (Section 1). La petite économie ne semble pas être exclusivement un lieu d'échanges marchands, le rôle régulateur des échanges sociaux paraît déterminant. Les travaux de Karl Polanyi sur l'immersion (*embeddedness*) de l'économique dans le social enrichissent de leur éclairage l'analyse des échanges qui interviennent dans cette économie à petite échelle. La notion

[1] Voir Chapitre introductif.
[2] Nous incluons le cas des systèmes d'échange local (SEL) dans cette perspective (voir Chapitre 5).

de réciprocité est l'un des principes clef de la structuration de ces échanges (Section 2). Les rapports réciprocitaires reposent sur la confiance et la proximité (Section 3) qui sont, eux aussi, deux ressorts essentiels de la petite économie.

Identifier les ressorts qui sous-tendent le fonctionnement de la petite économie permet dans un premier temps de comprendre comment les échanges sont régulés à cette petite échelle d'analyse. Ces clefs d'analyse des échanges sont appliquées aux champs de la petite économie que nous allons explorer en détail : les systèmes d'échange local dans le chapitre suivant, le crédit populaire et la finance solidaire dans la dernière partie de la thèse. Ainsi nous pourrons approfondir la compréhension de la dynamique des liens financiers pensés comme liens sociaux[3].

[3] Voir *infra* chapitres 5, 6 et 7.

SOMMAIRE DU CHAPITRE 4

Section 1. Délimitation du champ d'étude de la petite économie

Sous-section 1. Création d'entreprises et économie informelle

Sous-section 2. De l'économie informelle à la petite économie

Sous-section 3. La petite économie comme champ d'étude des liens financiers

Sous-section 4. Des échanges personnalisés

Section 2. Une grille de lecture polanyienne de la petite économie

Sous-section 1. Cadre général de la pensée polanyienne

Sous-section 2. Des critiques fondées ?

Sous-section 3. Petite économie et construction sociale des marchés

Section 3. Les ressorts de la petite économie

Sous-section 1. Réciprocité

Sous-section 2. Proximité, confiance

Sous-section 3. Communauté

Conclusion du chapitre 4

SECTION 1. DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE DE LA PETITE ECONOMIE

Nous montrons, d'abord, en quoi, actuellement, les formes prises par la création d'entreprise en France doivent nous pousser à une interrogation sur les rapports entre création d'entreprise et économie informelle (Sous-section 1). Dans un deuxième temps nous tentons de cerner les contours de « l'économie informelle ». La difficulté de donner une certaine substance à ce concept nous contraint, à employer un terme qui nous semble plus adapté : celui de petite économie (Sous-section 2). Ensuite, nous délimitons au sein de la petite économie, le champ couvert par notre approche des liens financiers (Sous-section 3). Nous montrons, enfin, qu'une grille de lecture économique, *stricto sensu*, n'est pas suffisante pour la compréhension des échanges au sein de la petite économie (Sous-section 4).

Sous-section 1. Création d'entreprises et économie informelle

Le concept d'économie informelle est né dans le Tiers-monde d'une série d'enquêtes sur le marché du travail dans les villes africaines. Keith Hart[4], « découvreur » du concept a mis en avant, à partir d'enquêtes de terrain, deux types de revenus pour les personnes au travail, soit le salaire, soit le revenu d'une activité. Ce deuxième cas de figure caractérise ce que Keith Hart appelle l'économie informelle et qui correspond peu ou prou à une situation d'auto-emploi (*self-employment*). Le Bureau International du Travail pour le compte duquel Keith Hart a introduit la distinction entre ces différentes formes de revenu assimila *informel* à *pauvre*, ce qui cantonna les réflexions autour de ce concept au champ bien défini des économies en développement.

Quatre spécificités sont censées caractériser l'économie informelle :
- faible coût d'entrée en terme de compétence, de capital et d'organisation ;
- propriété familiale de l'entreprise ;
- petite échelle d'opération ;
- production faiblement capitalistique basée essentiellement sur le travail.

Essayons de confronter ces caractéristiques à la situation de la création

[4] Voir Alejandro Portes, 1994, p. 427.

d'entreprise en France actuellement. Selon l'enquête INSEE « système d'information sur les nouvelles entreprises » (SINE 1994), complétée par l'Agence nationale pour la création d'entreprise[5], 76% des créations pures (hors reprise) représentent des entreprises n'employant aucun salarié, 21% en emploient de 1 à 5, et seulement 2% emploient plus de 5 salariés. La création d'entreprise concerne donc essentiellement des entreprises de petite taille.

De plus ce type d'entreprise est très peu capitalistique : 53% des créateurs ont investi moins de 50 000 francs, 23% de 50 000 à 100 000 francs et seulement 5% plus de 500 000 francs. Sur 179 000 entreprises créées, 2 000 seulement (environ 1% des créations) correspondent à l'application d'une innovation technique marquante sur le modèle de l'entrepreneur schumpétérien. Plutôt que l'innovation c'est la reproduction de pratiques professionnelles antérieures (66% des créateurs ont une pratique antérieure dans le domaine), voire la reproduction d'une catégorie sociale qui prédominent (72% des créateurs ont un créateur dans l'entourage). Si l'on peut parler de culture d'entreprise au sens où les créateurs partagent des traits communs, celle-ci correspond plus à un esprit de reproduction sociale ou professionnelle qu'à une pensée innovante.

L'« esprit d'entreprise » semble difficile à cerner à la lumière des chiffres précédents. Les objectifs des créateurs viennent corroborer la remarque précédente : les deux tiers des nouveaux chefs d'entreprise cherchent seulement à vivre de leur activité, voire à ne créer que leur propre emploi[6]. C'est parmi cette population que l'on trouvera le plus grand nombre des créateurs « contraints », c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas d'autre alternative au chômage que la création de leur propre emploi. La précarisation de l'accès à l'emploi pousse de plus en plus de personnes en marge du marché du travail à créer leur entreprise : 47% des créateurs étaient auparavant au chômage[7].

Le niveau de scolarisation ne semble pas être un élément déterminant dans la création d'entreprise : 44% des créateurs ont le bac ou plus, donc 56% ont un niveau

[5] Lorsqu'il n'y a pas d'autres indications, les chiffres cités à la suite proviennent de : enquête INSEE « système d'information sur les nouvelles entreprises » (SINE 1994) cité dans Bertrand Larrera de Morel, 1996. Il est à noter que l'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE) se dénomme maintenant l'Agence pour la création d'entreprise (APCE) depuis les fortes réductions budgétaires qu'elle a connues en 1996 (son site internet est le suivant : http://www.apce.com).

[6] Emploi individuel qui implique souvent (pour ce qui est du commerce notamment) une participation à l'activité de l'épouse et des enfants.

[7] Voir Bertrand Larrera de Morel, 1996.

d'éducation inférieur au bac. Un haut niveau de diplôme n'est pas requis pour créer sa propre entreprise (bien qu'il intervienne certainement en ce qui concerne l'activité de l'entreprise). L'appartenance socioprofessionnelle des créateurs tend à confirmer ce point : la proportion d'ouvriers-employés est la même que celle de cadres-chefs d'entreprise.

Tableau 9. Catégories socioprofessionnelles des créateurs[8]

chefs d'entreprise	14%	employés	26%
cadres	19%	ouvriers	14%
agents de maîtrise	5%	**sous- total**	**40%**
sous- total	**38%**	autres	22%

Les créations et l'emploi dans le secteur privé concernent pour la plus grande part de très petites entreprises[9] (TPE). Il est vrai, cependant, que les 12,6 millions de salariés du secteur privé ne travaillent pas majoritairement dans les très petites entreprises.

Tableau 10. Répartition des emplois des salariés du privé en fonction de la taille de l'entreprise[10]

Entreprises	de moins de 10 salariés	de 10 à 499 salariés	de 500 salariés et plus	Total
en %	23%	47%	30%	100%

Si en terme de stock, seulement 23% des emplois des salariés du privé se trouvent dans des entreprises de moins de 10 personnes, ceci ne doit pas faire oublier que la majorité des entreprises nouvellement créées ne comptent aucun salarié et concernent une forte proportion de chômeurs. De plus même si en terme d'emplois les très petites entreprises n'ont pas un poids déterminant, elles sont en revanche majoritaires en terme de création, comme cela a été vu plus haut, et en nombre absolu.

[8] Bertrand Larrera de Morel, 1996.

[9] Nous désignons par « très petite entreprise », les entreprises de moins de 10 salariés. Ceci correspond à un seuil de mesure fixé par l'INSEE. Dans le Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE) des modalités sont distinguées en dessous de 10 salariés. En revanche au-delà de 9 salariés on ne trouve que la modalité « 10 salariés et + ». Ce seuil théorique fixé à 10 salariés ne doit pas faire oublier que 97% des entreprises créées emploient moins de 5 salariés.

[10] source : « Les nouveaux chefs d'entreprises en 1996 », Agence pour la création d'entreprise (APCE), juillet 1997.

Tableau 11. Nombre d'entreprises en fonction du nombre de salariés[11]

Entreprises	n'employant aucun salarié	employant entre 1 et 4 salariés	employant entre 5 et 499 salariés	employant + de 500 salariés	Total
nombre	1 200 000	900 000	200 000	2 300	2 300 000
% total	52%	39%	9%	0,1%	100%

Il est à noter que la création d'entreprise en 1996 est à l'origine de 541 000 emplois[12]. Parmi les 700 000 personnes qui se déclarent prêtes à créer une entreprise seulement 275 286 entreprises seront créées (171 641), reprises (46 041) ou réactivées (57 604)[13]. Un frein puissant à la création est la difficulté de réunir des fonds propres. Or les banques ne financent que 22% de l'ensemble des créations d'entreprises et se détournent des très petites entreprises (moins de dix salariés) en raison de risques estimés comme étant trop élevés. C'est ici que la solidarité financière peut jouer[14].

En définitive les entreprises créées en France sont faiblement capitalistiques et de taille très réduite. La création d'entreprise représente souvent une alternative au chômage pour des créateurs qui ne sont pas forcément très diplômés, autant de caractéristiques qui s'approchent fortement de la définition d'une activité informelle. De ce fait, il est possible d'envisager la création d'entreprise comme l'aboutissement d'un processus consistant à réunir les compétences et les fonds nécessaires à l'activité. La création de très petites entreprises en France possède, pour partie, des caractéristiques d'une activité informelle. Un point essentiel allant dans ce sens est l'inscription de la création d'entreprise dans un processus censé pallier une difficulté d'accès à l'emploi (perçu à travers son image traditionnelle, en France : le travail salarié). Pour autant, peut-on assimiler les très petites entreprises à des activités informelles ? Sans doute pas, ce qui nous conduit à préciser le concept d'économie informelle.

Sous-section 2. De l'économie informelle à la petite économie

Le concept d'économie informelle, comme nous l'avons vu plus haut, est issu de

[11] source : « banque-PME : vers un nouveau dialogue », Actualités bancaires, n°318, 31 janvier 1997 et « Les nouveaux chefs d'entreprises en 1996 », Agence pour la création d'entreprise (APCE), juillet 1997 (les résultats sont arrondis).
[12] « Les nouveaux chefs d'entreprises en 1996 », Agence pour la création d'entreprise (APCE), juillet 1997.
[13] « Les nouveaux chefs d'entreprises en 1996 », Agence pour la création d'entreprise (APCE), juillet 1997.
[14] Voir notamment le Chapitre 7.

l'observation de la réalité sociale dans les pays pauvres. La recrudescence de phénomènes de précarités dus à l'extension du chômage dans les pays dits développés, et notamment en France, a favorisé l'élargissement du champ d'application de ce concept. Non content de soustraire une grande partie des populations de pays pauvres à la misère, l'économie informelle apparaît maintenant comme un véritable « filet social » qui permet à certaines populations paupérisées des pays développés de ne pas tomber sous le seuil de pauvreté[15].

La création de très petites entreprises ne semble pas être, de prime abord, un élément constitutif du champ de l'économie informelle. Pourtant si l'on se réfère à l'une des premières définitions de ce champ qui correspond aux quatre spécificités citées plus haut, la création de petites entreprises peut être considérée sinon comme partie prenante de l'économie informelle du moins comme une émanation de réseaux informels. On touche ici une des limites de ce concept à savoir la difficulté de circonscrire son ou ses champ(s) d'application.

En effet qu'est-ce au juste que l'économie informelle ? Pour tenter d'apporter une réponse à cette question, nous pouvons nous interroger sur le contraire de l'économie informelle. Qu'est ce qui caractérise l'économie formelle ? La réponse à cette question nous met en présence de la figure de l'Etat et du rapport à la Loi. Les rapports entre l'Etat et l'économie informelle sont complexes. Il faut, en effet, dépasser l'idée selon laquelle l'économie informelle se situe contre l'Etat. Hernando De Soto[16] explique, dans cette logique, que l'informel est là pour briser les rigidités d'une société élitiste (au Pérou en l'occurrence), d'un Etat qui constitue « une barrière contre le développement »[17]. Ainsi l'économie informelle apparaît comme un retour du marché dans des sociétés où l'Etat édicte des règles au profit d'une élite : « *as a survival mechanism in response to insufficient modern job creation, informal enterprise represents the irruption of real market forces in an economy straitjacketed by state regulation* »[18]. Cependant ce type de

[15] Ce « filet social » est bien connu, par exemple, dans des quartiers défavorisés à la périphérie de grandes villes. L'Etat laisse faire certaines pratiques illégales (travail au noir notamment) qui sont considérées comme un moindre mal. Pour des exemples à Aulnay-sous-Bois voir Thierry Godefroy, 1999. On peut voir également Hélène Hatzfeld, Marc Hatzfeld et Nadja Ringart, 1999.
[16] Hernando de Soto, [1986] 1994.
[17] Hernando de Soto, [1986] 1994, p.5.
[18] Voir Alejandro Portes, 1994, p. 427. « Véritable mécanisme de survie face au manque de création d'emplois modernes, l'entreprise informelle représente l'apparition des mécanismes réels du marché dans une économie enfermée par les réglementations étatiques ».

définition, s'il correspond à une certaine réalité sociale dans des pays gouvernés par des Etats peu démocratiques, où effectivement le marché apparaît comme un instrument de liberté, n'est pas forcément valable partout. Ainsi en France l'Etat se positionne non seulement comme le garant du fonctionnement de l'économie (par exemple en édictant des normes sur la qualité des produits vendus) mais aussi comme un recours en cas de perte de sa place dans le fonctionnement économique (par maladie, maternité, vieillesse, chômage, etc.). Dans ce cas se soustraire au contrôle étatique c'est aussi renoncer à la protection de l'Etat et tomber dans le domaine de l'arbitraire.

Bien qu'en tenant compte des réserves faites plus haut, il apparaît évident que l'existence d'une économie informelle est liée directement à l'édiction d'une norme par l'Etat, norme qui va être transgressée. Ainsi nous pouvons convenir avec Bernard Lautier que le « rapport à la loi est à la base de la définition de l'économie informelle puisque la forme absente est celle que l'Etat est censé imposer »[19]. Peut-on réduire l'économie informelle aux activités qui échappent au contrôle de l'Etat ? Dans ce cas il faudrait prendre en considération les activités domestiques qui n'entrent pas dans le champ d'application de la normalisation étatique. De cette restriction découle une nouvelle définition de l'économie informelle: « [the informal economy] *is unregulated by the institutions of society, in a legal and social environment in which similar activities are regulated* »[20]. Pourtant la coupure n'est pas aussi nette que Manuel Castells et Alejandro Portes le laissent entendre.

D'abord parce qu'il existe au sein de l'économie informelle des activités qui n'ont pas d'équivalent dans l'économie officielle. On pense dans un premier temps à l'ensemble des activités illégales : trafic de stupéfiants, vol de voitures. Il ne faut pas oublier non plus les activités qui viennent pallier l'absence de « commerces formels » refusant de s'implanter ou de rester dans certains quartiers du fait de leur mauvaise réputation et des conditions de vie difficiles : coiffeurs, restaurants, garagistes. L'absence de « commerces officiels » conduit à une économie de la débrouille : restaurants ou coiffeurs à domicile, réparation « sauvage » des voitures sur les parkings, etc.

[19] Bernard Lautier, 1994, p. 99.
[20] Manuel Castells et Alejandro Portes, [1989] 1991, p. 12. « *[L'économie informelle]* se situe en dehors des réglementations mises en œuvre par les institutions dans un cadre légal et social au sein duquel des activités similaires sont réglementées ».

La coupure formel/informel est aussi difficile à cerner du fait de la forte interdépendance entre économie formelle et économie informelle. Bon nombre d'entreprises ayant pignon sur rue fonctionnent en partie car elles sous-traitent à des partenaires qui travaillent au noir dans le bâtiment[21] ou dans la confection par exemple. Les pratiques de sous-traitance informelle peuvent être à l'échelle d'une région comme c'est le cas en Emilie-Romagne[22].

L'économie informelle est de ce fait très difficile à définir en tant que secteur[23] puisqu'elle regroupe un ensemble de secteurs non homogènes, qui, de plus, combinent des aspects formels et informels plus ou moins interdépendants.

La difficulté de circonscrire le champ de l'économie informelle handicape un travail d'investigation au sens où les frontières de l'objet étudié étant mouvantes il faut continuellement les redéfinir. Voilà pourquoi nous faisons le choix de substituer le concept de « petite économie » à celui d'économie informelle. La petite économie, concept sans doute moins riche que celui d'économie informelle, apparaît mieux adapté à notre propos.

Rappelons ici, que nous cherchons à identifier les moyens mis en œuvre, par les personnes vivant un état de marginalisation vis-à-vis du travail, de contourner cet état en créant leur propre activité. La constitution du capital de départ est le fil directeur qui doit nous permettre de dérouler l'historique de la création de l'entreprise afin de faire ressortir les mécanismes de solidarité financière[24].

Qu'est-ce que la petite économie ? C'est l'économie des « petits », des petites gens. Ce sont les échanges, les transactions, les flux de marchandises et de monnaie à petite échelle, qu'ils soient considérés comme partie prenante de l'économie formelle ou informelle[25]. Comment délimiter l'échelle d'analyse ? Il s'agit ici de procéder à un découpage arbitraire, qui correspond néanmoins à un cadre de référence statistique pour

[21] Voir Jean-François Laé, 1989.
[22] Voir Vittorio Capecchi, [1989] 1991, p. 189 *sq*.
[23] Voir Bernard Lautier, 1994, p. 43.
[24] Ce point est abordé en détail dans les chapitres 6 et 7.
[25] Il faut néanmoins souligner que les pratiques informelles sont plus fréquentes dans les entreprises de petite taille (très petites entreprises) car elles sont moins souvent soumises à contrôle.

les entreprises déclarées : les très petites entreprises (de 0 à 9 salariés). Le choix de ce cadre est justifié par notre objet d'étude puisque 97% des entreprises créées en France emploient moins de 5 salariés[26]. Il nous faut souligner ici que notre travail d'étude ne prend en considération qu'une faible partie du champ que représente la petite économie.

En dehors de la taille cette dernière est caractérisée par une nécessité d'adopter une grille d'analyse qui prenne autant en considération les facteurs économiques que le cadre social dans lequel ils s'inscrivent. La petite économie n'est-elle pas d'abord un prétexte à l'échange ? Est-ce que les Maghrébins qui vendent, place du Pont dans le quartier de la Guillotière à Lyon[27], quelques habits éparpillés sur une couverture poursuivent un objectif purement commerçant ? Cette économie de la débrouille bien qu'elle ait comme objet avoué la survie par l'échange fonctionne comme un puissant générateur de cohésion sociale. De même, les systèmes d'échange local (SEL), associations qui organisent des échanges sans recours à la monnaie nationale, utilisent le prétexte de l'échange pour créer du lien et posent la question de l'accès pour tous à l'« argent »[28].

Les travaux de Karl Polanyi sont essentiels pour montrer en quoi, à l'instar des économies traditionnelles[29], lors des échanges au sein de la petite économie se croisent des préoccupations d'ordre économique encastrées/immergées (*embedded*)[30] dans des rapports sociaux. On touche ici à la distinction polanyienne entre approches formelle et substantive de l'économie. La première considère que l'intérêt est le principe explicatif de l'économie. La seconde en revanche postule que les échanges économiques ne peuvent être extérieurs à leur contexte social[31]. Cette distinction s'approche peu ou prou de celle entre économie formelle et économie informelle. La première repose sur le formalisme du contrat, la seconde sur les rapports interpersonnels. L'entrecroisement de ces deux notions (à savoir que des pratiques informelles existent partout) est un argument

[26] Bertrand Larrera de Morel, 1996.
[27] Voir Azouz Begag, 1997.
[28] Voir le Chapitre 5.
[29] Voir Karl Polanyi et Conrad Arensberg, [1957] 1975.
[30] « Immersion » est une traduction du terme *embeddedness* proposée par Jean-Michel Servet. Pour un approfondissement de cette notion on peut lire avec profit Jean-Michel Servet, 1993. On peut voir également Marc Granovetter, 1995.
[31] Voir Alfredo Salsano, 1998, p. 60 *sq*. Nous trouvons ici une problématique chère aux tenants du courant de l'économie solidaire (voir Jean-Louis Laville, 1994). La différence qui peut être faite entre petite économie et économie solidaire est pour l'essentiel une différence d'échelle d'analyse.

supplémentaire pour l'utilisation du concept de petite économie.

La régulation de la petite économie caractérisée, nous le rappelons, par sa taille et l'imbrication de déterminants économiques et sociaux dans l'échange, repose sur des rapports de confiance qui elle-même dépend de rapports de proximité. En effet, l'établissement de relations de proximité, personnalisées, dues à des contacts fréquents favorise la mise en place de liens de confiance.

Parmi les rapports interpersonnels, ceux qui concernent l'argent nécessitent des liens de confiances privilégiés. Si notre objet d'interrogation est le processus d'intégration par un accès à l'auto-emploi, le fil conducteur de l'étude est l'argent. La monnaie, médiateur traditionnel des échanges (elle « est un moyen de communication similaire à la parole, l'écriture ou les poids et mesures »[32]), est aussi un construit social[33] révélant les rapports entre les personnes. Comment constituer un capital de départ ? Quels réseaux faut-il solliciter pour le rassembler ? Les rapports d'argent s'appuient sur les ressorts de la petite économie à savoir la proximité et la confiance, et, en dernière analyse les solidarités[34]. La création d'une petite entreprise se trouve être, en effet, un catalyseur de solidarités. Nous faisons l'hypothèse que les rapports d'argent, les liens entre créanciers et débiteurs (ce que nous qualifions de liens financiers) matérialisent ces solidarités.

Sous-section 3. La petite économie comme champ d'étude des liens financiers

De nombreux moyens sont mis en œuvre par les personnes marginalisées pour inverser le processus d'exclusion. Si l'on se réfère à la maison braudélienne[35], la petite économie occupe le rez-de-chaussée, mais également une frange du premier étage. Une très petite entreprise ne peut être considérée comme une activité informelle (indépendamment des caractéristiques objectives allant dans ce sens) si elle est déclarée. Ainsi ce type d'activité ne fait pas véritablement partie de la « civilisation matérielle » car il apparaît au grand jour. Nous ne prétendons pas examiner de manière exhaustive l'ensemble des activités qui composent la petite économie. Même en circonscrivant notre

[32] Jean-Michel Servet, 1993, p. 1133.
[33] Sur la construction sociale de la monnaie voir les chapitres 2 et 3.
[34] Nous étudions les ressorts de la petite économie dans la dernière section de ce chapitre.
[35] Rappelons ici que la maison braudélienne comporte trois étages : le rez-de-chaussée ou « civilisation matérielle », l'étage intermédiaire ou « économie de marché » et l'étage supérieur, le « capitalisme ». Les échanges dans l'étage central sont les seuls à apparaître au grand jour (voir chapitre introductif).

champ d'étude aux liens financiers, le propos serait trop vaste[36]. Ce n'est donc qu'une mince fraction de la petite économie que nous allons explorer. La difficulté d'accès à l'emploi donne un point de départ pour l'analyse. En effet, considérant le processus d'exclusion comme fortement corrélé avec l'absence d'intégration par le travail, la petite économie peut être abordée à travers les processus de création d'activité formelle[37]. Ce processus tend à inverser la marginalisation consécutive à la perte d'un travail. Au sein même de ce processus des liens financiers vont se nouer.

La création d'une activité passe souvent un moment ou à un autre par la création d'une petite entreprise. Ce point sera abordé plus loin[38]. Auparavant il nous faut signaler des voies alternatives. Quand le travail fait défaut (au sens de travail salarié stable[39]) d'autres forment d'intégration peuvent être explorées. L'activité associative bénévole en est une[40]. Nous nous sommes concentrés sur l'étude d'une forme très particulière d'association qui entre de plain-pied dans notre domaine d'investigation. Les systèmes d'échange local sont des associations qui ont d'une part la particularité de se positionner dans une contestation de la perspective dominante d'insertion par le travail et d'autre part instrumente la monnaie pour en faire un outil de cohésion sociale[41].

La création d'une petite entreprise ne commence pas avec sa déclaration. Elle est le fruit d'un processus qui associe généralement de nombreuses personnes même si le créateur est seul. Certains vont aider à mettre en ordre le local, d'autres prêtent ou donnent du matériel, des fournitures. Les proches peuvent participer à l'activité sans être déclarés (la femme fait la comptabilité, la fille ou le fils tiennent le magasin en l'absence du père). Avant de créer son entreprise le créateur pouvait exercer la même activité au noir, ce qui lui permet de disposer déjà d'une clientèle et de fournisseurs. Des

[36] Nous donnons un aperçu des liens financiers au sein de la « civilisation matérielle » dans le Chapitre 2.
[37] Nous laissons de côté les activités informelles aux degrés d'illégalité divers (travail au noir, trafic de stupéfiants, etc.). Notons que les systèmes d'échange local sont des activités formelles puisqu'ils apparaissent le plus souvent sous la forme associative.
[38] Ce point est abordé rapidement dans la suite du texte et plus précisément dans la troisième partie de la thèse.
[39] Nous définissons cette « norme » dans le chapitre introductif.
[40] Voir la thèse en cours de Cyrille Ferraton sous la direction de Jean-Michel Servet
[41] Nous analysons les systèmes d'échange local dans le chapitre suivant.

arrangements sont pris pour échanger des « coups de main » plus ou moins réguliers. Ces multiples éléments, partie prenante de la création d'une entreprise oscillent à la limite de l'économie informelle (voire de l'illégalité). En revanche ils sont clairement identifiés comme constitutifs d'une petite économie. Les rapports interpersonnels tiennent une place prépondérante dans cette économie à petite échelle.

Les prêts d'argent accompagnent la création d'activité[42] puis la création d'entreprise. Ils sont le fil conducteur du processus sur lequel nous portons notre attention. Ces prêts témoignent de la solidarité du groupe (familial, ethnique, amical, etc.) vis-à-vis du créateur, de la confiance placée en lui et dans son projet. Les dettes contractées par le créateur sont autant de liens pouvant tout autant être positifs que négatifs. L'étude des rapports d'argent permet de dérouler l'historique de la création d'entreprise et des solidarités afférentes. Dans le cas d'une épargne familiale ou ethnique, le prêt consenti pour la création d'une micro-entreprise n'est par perçu dans une logique d'enrichissement individuel, mais pour rendre service à une personne appartenant au groupe. Le financement de la création d'une petite entreprise, qu'il soit le fait du groupe familial, ethnique ou d'organismes associatifs, s'inscrit pour partie dans des relations réciprocitaires qui dépassent le cadre du formalisme bancaire. L'entraide financière existant entre les membres du groupe est un autre moyen de resserrer les liens entre eux.

Certains réseaux financiers organisent la collecte d'une épargne (qui peut être ethnique avec l'exemple connu des tontines, mais aussi familiale, amicale, etc.)[43], permettant le développement de projets locaux (service aux personnes âgées, activité de soutien scolaire, financement de restaurants, de garages, etc.)[44]. Le financement de la création d'activité/d'entreprise peut prendre de multiples formes : épargne familiale ou communautaire (tontines africaines ou chinoises[45]), sociétés de capital-risque orientées vers la création d'entreprise en banlieue (comme le fonds commun de placement Génération banlieue), organisme de finance solidaire[46].

[42] Nous distinguons « activité » et « entreprise » pour faire la différence dans ce cas précis entre l'informel et le formel.
[43] Voir Seydi Ababacar Dieng, 1998b.
[44] Nous ne nous focalisons pas particulièrement sur les flux financiers générés par l'argent du trafic de stupéfiants que l'on présente souvent comme contribuant largement à la survie économique de certains quartiers.
[45] Voir Thierry Pairault, 1995.
[46] Pour une définition précise de cette notion voir David Vallat, 1998 et plus généralement le Chapitre 7.

Des associations[47], souvent en partenariat avec des collectivités locales et/ou des banques, soutiennent largement ces activités de financement solidaire que ce soit par le financement direct, le conseil, la mise en réseaux. C'est le cas par exemple au niveau de la Région Rhône-Alpes de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), de l'association Rhône Développement Initiative, de la Fondation France Active (à travers la mise en place de fonds de garantie pour les prêts aux créateurs), des clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne (CIGALE), de la fondation 3CI, de l'association Solidarité Emploi, de la Nouvelle Economie Fraternelle, etc. Toutes ces initiatives solidaires postulent implicitement ou explicitement que l'argent peut faire lien. Ainsi le *credo* de la Nouvelle Economie Fraternelle est : « Pour que l'argent relie les hommes ».

Nous nous concentrons, plus particulièrement, sur les rapports d'argent, les liens financiers formels à travers l'étude des acteurs et des mécanismes de finance solidaire[48].

Le financement de la création d'entreprise dans une optique d'inversion du processus d'exclusion pose la question de la confiance que l'on peut avoir dans le créateur. Celui-ci, par définition, se caractérise par une situation précaire. Comment faire en sorte, dès lors, que les engagements soient tenus ? Nous touchons ici aux ressorts de la petite économie, ressorts révélés d'autant plus nettement que les transactions que nous étudions correspondent à des échanges d'argent. En l'absence d'une garantie réglementaire la confiance intervient comme un élément régulateur des transactions au sein de la petite économie.

Avant d'aborder la grille de lecture polanyienne de la petite économie[49] il convient de justifier la pertinence de son emploi. Il s'agit dès lors de montrer que les rapports en jeu dans ce champ ne sont pas uniquement du domaine d'une recherche rationnelle de l'intérêt individuel. Pour ce faire nous isolons quelques sous-ensembles de

[47] Il faut souligner ici l'action considérable du secteur associatif qui retrouve, pour partie, le rôle de moteur de développement tant social qu'économique, qui était le sien au début du mouvement coopératif en France (voir la thèse en cours de Cyrille Ferraton).
[48] Les chapitres 6 et 7 sont centrés sur l'étude de ces mécanismes, qui font intervenir, banques, associations, collectivités locales, etc. Même si les systèmes d'échange local ne sont en aucun cas pensés dans une perspective de création d'entreprise, leur capacité d'intégration par le biais des liens financiers nous conduit à étudier plus précisément cet aspect de la petite économie (voir le chapitre suivant).
[49] Voir section suivante.

la petite économie pour les étudier plus en détail. Ainsi des enquêtes sur l'économie informelle, sur les systèmes d'échange local ou sur la finance solidaire mettent en avant une logique d'échanges qui ne repose pas sur la recherche du profit comme objectif unique ou majoritaire.

Sous-section 4. Des échanges personnalisés

En se référant à la tripartion braudélienne, nous considérons la petite économie comme occupant l'étage inférieur et une frange de l'étage intermédiaire (voir schéma ci-après). Si l'on se reporte à la forme d'intégration caractérisant chacun de ces étages force est de constater que la zone couverte par la petite économie s'appuie sur une forme d'intégration correspondant majoritairement à la socialité primaire[50]. Les frontières entre étages n'étant pas imperméables nous pouvons faire l'hypothèse que cette forme d'intégration est déterminante dans la frange de l'étage intermédiaire partie prenante de la petite économie.

Tableau 12. Place de la petite économie dans la maison braudélienne

	Noms	Caractéristiques	Exemples d'acteurs	Formes d'intégrations
Deuxième étage	« Capitalisme »	Monopole/oligopole, opacité des échanges.	Entreprises transnationales.	Accès à l'information.
Premier étage	« Economie de marché »	Concurrence, transparence des transactions.	Petites et Moyennes Entreprises.	Participation à la division du travail (socialité secondaire).
Rez-de-chaussée	« Civilisation matérielle »	Economie domestique, économie informelle, autoproduction, opacité des échanges, échanges non monétaires, don.	Ménages.	Proximité, confiance, (socialité primaire).

Pour vérifier cette hypothèse il convient d'observer les types de relations en vigueur au sein de la petite économie. Ce champ étant très vaste nous nous bornons à le circonscrire à, d'une part, un pan central de la petite économie, l'économie informelle, et d'autre part à des terrains que nous aborderons plus en détail : les systèmes d'échange local et la finance solidaire.

Les publications anglo-saxonnes sur l'économie informelle ne se focalisent pas,

[50] Voir Alain Caillé, 1986, pp. 363-375. Ce terme définit les formes de socialisation basées sur la parenté, la communauté. La proximité apparaît dans ce cas comme un principe socialisateur fort.

en général, sur les relations interpersonnelles mais plutôt sur une vision globale des économies informelles. La dimension sociale des échanges n'est pas un point central de l'analyse, quand cette dernière ne donne pas une vision néo-libérale de ce type d'économies. Ainsi Hernando de Soto dans *L'autre sentier*[51] voit dans le secteur informel une manifestation de la concurrence pure et parfaite proche des canons du libéralisme[52]. Dans cette perspective l'économie informelle se constitue contre les entraves au commerce (et à la liberté) mises en place par l'Etat (réglementation tatillonne, bureaucratie pesante souvent doublée de corruption, rigidité des salaires, etc.)[53]. En réponse à cette vision de l'économie informelle Alejandro Portes, dans une approche synthétique des économies informelles[54] pointe un paradoxe. « *The first paradox of the informal economy is that the more it approaches the model of the true market, the more it is dependent on social ties fot its effective functioning* »[55].

Ainsi au sein de l'économie informelle, les rapports sociaux forment l'armature sur laquelle s'adossent les échanges économiques. Alejandro Portes souligne le rôle essentiel de la confiance comme ciment social et du groupe comme instance de contrôle. La proximité géographique autant que culturelle favorise les relations de confiance. « *Trust in informal exchanges is generated both by shared identities and feelings and by the expectation that fraudulent actions will be penalized by the exclusion of the violator from key social network* »[56].

Pourtant les rapports sociaux semblent assez peu étudiés dans la littérature anglo-saxonne sur l'économie informelle. Doit-on les considérer comme allant de soi ou comme plutôt rares, les rapports d'exploitation étant, si ce n'est prédominants, du moins non négligeables ? Vittorio Capecchi oppose au sein de l'économie informelle les rapports d'exploitation aux rapports de complicité[57]. Ces rapports de complicité essentiellement

[51] Hernando de Soto, [1986] 1994.
[52] C'est le même *a priori* néo-libéral qui fait qu'Alain Madelin considérait les systèmes d'échange local comme une réalisation de la « libre entreprise » (voir Jean-Michel Servet, dir., 1999, p. 113).
[53] Dans le contexte de l'Etat péruvien, il est vrai, la critique de Hernando de Soto semble appropriée.
[54] Alejandro Portes, 1994, pp. 426-449.
[55] « Le premier paradoxe de l'économie informelle est que plus elle correspond au modèle du vrai marché, plus les liens sociaux garantissent son bon fonctionnement » (Alejandro Portes, 1994, p. 430).
[56] « La confiance dans les échanges informels provient d'une part d'identités et de sentiments partagés et d'autre part de l'espoir que les actes frauduleux seront punis de l'exclusion du contrevenant des réseaux sociaux clefs » (Alejandro Portes, 1994, p. 430).
[57] Vittorio Capecchi, [1989] 1991, p. 193 *sq*.

dirigés contre l'Etat, peuvent-ils faire lien ? La prise en considération de la notion de communauté[58] enrichit l'approche de l'économie informelle d'un volet social mais qui semble peu développé en tant que tel. Ainsi la communauté peut apparaître comme fournissant un avantage comparatif à la mise en place d'une économie informelle : elle tient lieu de réseau aisément mobilisable de clients et de fournisseurs[59].

Néanmoins d'autres exemples montrent la communauté comme le support de réseaux de solidarité. Dans leur étude de l'« économie populaire »[60] de Santiago du Chili, Ignacio Larraechea et Marthe Nyssens soulignent le rôle de l'organisation communautaire qui n'est qu'une facette de la dynamique réciprocitaire de l'économie populaire. Plus généralement la solidarité joue un rôle essentiel au sein de l'économie populaire. « Sans la mythifier, il existe une culture populaire où la gratuité, l'affectivité et la communauté ont une place importante »[61]. Cette solidarité donne au travail une autre dimension : « l'obtention de revenus, bien sûr, mais aussi l'insertion sociale, le développement personnel, l'affirmation d'une identité populaire, la recherche de rapports interpersonnels plus humains »[62].

Si l'on s'attache maintenant aux manifestations de la petite économie que l'on peut observer en France, force est de constater que les déterminants économiques dans l'échange ne sont pas exclusifs, loin s'en faut. Dans sa *lecture de travaux relatifs à*

[58] Au sens nord-américain du terme. « La 'communauté' doit être pris au sens de partage d'un même territoire, un 'quartier' conçu à la fois comme espace physique et comme mode d'organisation sociale d'un milieu d'appartenance où des réseaux se sont constitués. Elle fait donc référence à une certaine qualité de relations sociales et à un mode de vie (façon de penser et de se comporter, attachement à certaines valeurs)... ». La notion de *community* que l'on retrouve dans la littérature anglo-saxonne est donc plus riche que ce que nous qualifions de « communauté », puisque sont prises en compte des dimensions « démographiques et géographiques, *i.e.* un territoire, une psychologie collective liée au sentiment d'appartenance à un lieu donné, une culture et des micro-institutions qui lui sont propres, c'est-à-dire un réseau d'organisations reliées entre elles par un dénominateur commun, la participation de la population à l'amélioration de ce 'quartier' » (Louis Favreau, 1994, p. 97).

[59] Voir Saskia Sassen-Koob, 1989.

[60] Ce terme désigne une économie caractérisée non pas par son échelle d'analyse (petite économie) mais par ses acteurs. « L'expression d'économie populaire veut souligner la spécificité comme pierre de touche de l'analyse des acteurs, des entrepreneurs de ces activités qui s'inscrivent dans un contexte précis. Nous cherchons à mettre en évidence un sujet, le monde populaire, qui devient acteur économique » (Ignacio Larraechea et Marthe Nyssens, 1994, p. 183).

[61] Ignacio Larraechea et Marthe Nyssens, 1994, p. 198.

[62] Ignacio Larraechea et Marthe Nyssens, 1994, p. 198.

l'économie informelle[63], Liane Mozère souligne l'importance des rapports interpersonnels au sein de l'économie informelle.

> « En effet le travailleur au noir est, plus que tout autre, soumis à l'échange inégal qui caractérise tout échange social. Marcel Mauss a, le premier montré que l'égalité dans l'échange éteignait le contrat social *[...]*. C'est la dette qui structure le lien social. Cela est vrai dans la société 'officielle', c'est encore plus vrai serait-on tenté de dire, dans la sphère du travail au noir »[64].

Ces rapports reposent pour beaucoup sur la proximité entre les personnes, cette proximité étant souvent le fondement de rapports communautaires. La communauté ethnique vient, par exemple, pallier la précarité des activités informelles en organisant des mécanismes de solidarité entre ses membres[65]. Dans son étude approfondie de *la petite entreprise chinoise en France*, Thierry Pairault[66], montrent comment joue la solidarité communautaire (notamment pour ce qui est de constituer un capital initial pour l'entreprise, par le recours aux techniques de tontine) et surtout la solidarité au sein de cette micro-communauté qu'est la famille, qu'il aborde par le biais de l'analyse de l'entreprise familiale. Il explique que cette dernière « est par essence anti-capitaliste car ce qui anime ces petits entrepreneurs ne sera pas un *ethos* du profit, mais un *ethos* de la notabilité »[67].

Dans une communauté reposant sur une proximité territoriale, un quartier, des réseaux de solidarité se superposent également aux activités informelles[68]. Les préoccupations d'ordre économique ne priment pas dans les mobiles de l'échange. En définitive « cette économie *[de proximité]* qui s'inscrit dans une logique qui n'est pas celle du marché, où les relations priment l'échange marchand, se préserve de la concurrence par son réseau d'interconnaissance »[69].

Les systèmes d'échange local sont constitués dans une logique de proximité qui s'inscrit contre les rapports marchands pensés comme prenant le pas sur les autres formes

---

[63] Liane Mozère, 1997.
[64] Liane Mozère, 1997, p. 36.
[65] Hélène Hatzfeld, Marc Hatzfeld et Nadja Ringart, 1998, p. 113 *sq*.
[66] Thierry Pairault, 1995.
[67] Thierry Pairault, 1995, p. 103.
[68] Voir Hélène Hatzfeld, Marc Hatzfeld et Nadja Ringart, 1998, p. 73. Voir également Thierry Godefroy, 1999. Plus généralement on peut consulter Jean-François Laé et Numa Murard, 1985. Les auteurs, sur un mode romancé, montrent à quel point activités économiques et sociales sont entremêlées dans la vie d'un quartier à population pauvre.
[69] Thierry Godefroy, 1999, p. 343.

de rapports interpersonnels. Notre étude des systèmes d'échange local[70] fait ressortir une volonté largement partagée par leurs membres de promouvoir des relations d'entraide qui, même si elles prennent la forme d'échanges marchands[71], se situent au-delà de la logique de la recherche de l'intérêt individuel. Ici encore la communauté intervient comme garante des solidarités. Le cas des organismes favorisant la création d'entreprise par les chômeurs par l'octroie d'un prêt[72] est un peu différent puisqu'un collectif chargé de mettre en place des règles communes de fonctionnement (et donc de solidarité) est absent. Ces différents organismes travaillent de manière autonome. Néanmoins un dénominateur commun pourrait être une éthique spécifique de la création d'entreprise[73]. De plus certains organismes comme l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) considère que le processus d'aide à la création qui se fait en complète intelligence avec le créateur potentiel est déjà un succès qu'il soit suivi ou non d'une création d'entreprise. En effet les rapports entre les personnes ainsi tissés priment sur les critères de réussite de type économique.

Après avoir constaté la double dimension sociale et économique des échanges au sein de la petite économie il convient de comprendre sur quel fondement ils s'appuient. Quels peuvent être les ressorts de la petite économie ? Comprise comme un point de transition vers une intégration retrouvée à l'étage intermédiaire de la maison braudélienne, la petite économie est un espace privilégié pour la mise en application de la dynamique des liens financiers, ces derniers pouvant favoriser cette transition à des niveaux divers mais généralement dans une perspective de créer son propre emploi. Dès lors, l'identification des ressorts de la petite économie met en évidence les principes de fonctionnement des liens financiers en général, des systèmes d'échange local et de la finance solidaire, en particulier.

[70] Voir chapitre suivant.
[71] Le recours à une monnaie locale dans l'échange, le fait de négocier un « prix » pourrait faire penser à un échange économique standard.
[72] Ce que nous qualifions d'organisme de finance solidaire (voir Chapitre 7).
[73] Nous abordons également ce point dans le Chapitre 7.

SECTION 2. UNE GRILLE DE LECTURE POLANYIENNE DE LA PETITE ECONOMIE

Les exemples précédents montrent que les échanges, que l'on peut caractériser comme partie prenante de la petite économie, ne se fondent pas uniquement sur des motivations d'ordre économique. L'analyse polanyienne qui met en cause la logique de l'enrichissement et du profit comme uniques mobiles d'échange apparaît comme une grille de lecture appropriée de la petite économie. Nous présentons le cadre général de la pensée polanyienne (Sous-section 1). Celle-ci n'est pas exempte de critiques que nous tenterons de dépasser (Sous-section 2). Enfin, nous appliquons à la petite économie l'approche polanyienne des échanges (Sous-section 3).

Sous-section 1. Cadre général de la pensée polanyienne

Paragraphe 1. Eléments biographiques

Comment embrasser une œuvre aussi riche que celle de Karl Polanyi (1886-1964) ? Karl Polanyi est le témoin d'un changement politique fondamental : le libéralisme triomphant du XIXe siècle est progressivement remis en question pour être, en définitive, brutalement rejeté : telle est la *Grande Transformation* dont nous parle Karl Polanyi[74].

Connaître un tant soi peu l'auteur de la *Grande Transformation* et l'époque dans laquelle il vit[75] donne un éclairage supplémentaire aux thèses qu'il défend. Karl Polanyi était un « éducateur socialiste »[76]. Socialiste d'abord, il s'inscrit contre toute forme de dirigisme étatique. Son socialisme est ainsi plus proche de l'autogestion que du centralisme[77]. Il est surtout éducateur. Combattre l'idéologie bourgeoise passe par un travail de formation. Il cherche moins à remettre en question les formes concrètes de l'organisation capitaliste, l'industrialisation, que combattre l'idéologie libérale à travers

[74] Karl Polanyi, [1944] 1983.
[75] Pour des éléments biographiques voir la préface à la *Grande Transformation* par Louis Dumont ainsi que, dans le même ouvrage, une biographie écrite par sa femme, Ilona Duczynska Polanyi, en 1970. On peut voir également Kari Polanyi Levitt, 1998, et Kari Polanyi Levitt (ed.), 1990, notamment l'annexe D.
[76] Kari Polanyi Levitt, 1998, p. 21.
[77] Kari Polanyi Levitt, 1998, p. 16.

sa référence à la philosophie utilitariste et au construit théorique subséquent, le marché[78]. Karl Polanyi est cofondateur et premier président du Cercle Galilée (1908-1917) qui à l'image de sa figure tutélaire cherche à rompre avec les dogmatismes[79]. Ce mouvement rassemblant plusieurs centaines d'étudiants hongrois, d'abord société de secours mutuel[80], tend à « se consacrer à l'élévation du niveau de conscience social en apprenant et en enseignant, en faisant appel aux milliers et aux milliers d'étudiants vivant dans la misère »[81]. Pour ce faire « les galiléistes, comme on les appela, enseignèrent la lecture et l'écriture à des dizaines de milliers d'ouvriers et de paysans illettrés »[82]. Karl Polanyi poursuit ce travail d'éducation en Grande-Bretagne quand la montée des fascismes continentaux le contraint à émigrer. Il écrit en 1945 « Quarante ans de ma vie ont été consacrés au mouvement pour l'éducation des travailleurs, dont dix ans dans ce pays *[la Grande-Bretagne]* »[83]. La *Grande Transformation* est une étape dans ce travail d'éducation qui se poursuit aux Etats-Unis. Nommé de 1947 à 1953 comme professeur d'économie invité à l'université de Columbia (New York) il assure un cours d'histoire économique générale. Un groupe de travail composé d'économistes, de sociologues, d'anthropologues se forme autour de lui. Ces travaux impulsés par Karl Polanyi débouchent sur la rédaction d'un ouvrage collectif en 1957 : *Trade and Market in the Early Empires. Economies in History and Theory*[84]. Que ce soit par ses cours ou par ses ouvrages Karl Polanyi s'emploie sa vie durant à dénoncer l' « illusion de l'économisme »[85]. La *Grande Transformation* pierre de touche de son œuvre, développe

[78] « *La faiblesse congénitale de la société du XIXe siècle ne vient pas de ce qu'elle était industrielle, mais de ce qu'elle était une société de marché.* La civilisation industrielle continuera à exister quand l'expérience utopique d'un marché autorégulateur ne sera plus qu'un souvenir » (Karl Polanyi, [1944] 1983, pp. 321-322, souligné par l'auteur).

[79] « Le Cercle Galilée marqua une renaissance philosophique et scientifique, un défi au caractère rétrograde de l'université *[...]* et au bourbier omniprésent du cléricalisme, de la corruption, de l'opportunisme, du privilège et de la bureaucratie » (Kari Polanyi Levitt, 1998, p. 10).

[80] Voir Jérôme Maucourant, Jean-Michel Servet, André Tiran, 1998, éds, pp. XXIII-XXIV.

[81] Kari Polanyi Levitt, 1998, p. 11.

[82] Kari Polanyi Levitt, 1998, p. 11.

[83] Cité par Marguerite Mendell, 1998, p. 27. Pour un complément d'informations consacrées à l'engagement de Polanyi dans l'éducation populaire, notamment en Grande-Bretagne, se reporter à cet article.

[84] Curieusement la traduction française de cet ouvrage s'intitule *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie* (Karl Polanyi, Conrad Arensberg, [1957] 1975). L'opposition mise en avant par Polanyi, entre *trade* et *market* (voir *infra*), bien qu'essentielle n'apparaît plus dans le titre traduit en français.

[85] Nous traduisons ainsi l'expression « The Economistic Fallacy » qui est le premier chapitre de son ouvrage posthume *The Livelihood of Man* (Karl Polanyi, 1977, p. 5).

les thèses majeures de Karl Polanyi que ses recherches et écrits ultérieurs viendront compléter. Cet ouvrage écrit durant la seconde guerre mondiale :

> « apparaît comme un appel pressant à s'associer dans la solidarité pour protéger les communautés, les peuples et les nations contre l'atomisation de la société et la cannibalisation des ressources culturelles et naturelles de la planète par les forces rapaces des marchés capitalistes globaux »[86].

Paragraphe 2. Quelle *Grande Transformation* ?

Karl Polanyi, économiste[87], avance dans la *Grande Transformation,* ouvrage qui paraît, rappelons le, au cours de la seconde guerre mondiale, une thèse susceptible d'expliquer la montée du nazisme et plus généralement des forces anti-libérales en Europe. L'auteur explique que « Pour comprendre le fascisme allemand, nous devons revenir à l'Angleterre de Ricardo »[88]. Suivons le raisonnement de Karl Polanyi. Il conteste le phénomène « marché » non pas en tant que manifestation physique mais comme concept-outil d'une idéologie, le libéralisme. Il récuse l'idée selon laquelle la somme de comportements utilitaristes débouche, par le truchement des mécanismes autorégulateurs du marché (ajustement des offres et des demandes), sur un équilibre. Plus que cela, l'individualisme consubstantiel à un comportement utilitariste met en péril la société :

> « Notre thèse est que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même était purement utopique. Une telle institution ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert »[89].

Karl Polanyi ne remet nullement en question le libéralisme politique héritier des Lumières et matérialisé par la Déclaration des droits de l'homme de 1789. L'objet de sa critique est le libéralisme économique qui a, selon lui, comme père fondateur Adam Smith[90] et qui se développe avec la Révolution industrielle. Le libéralisme économique se manifeste en premier lieu dans l'Angleterre de la première moitié du XIXe siècle[91]. La

---

[86] Kari Polanyi Levitt, 1998, p. 21. La *Grande Transformation* qui paraît la même année que *La route de la servitude* de Hayek adopte donc un point de vue diamétralement opposé de celui de l'autrichien.

[87] On assimile plutôt ses travaux à de l'anthropologie économique ; il enseigne, pourtant, l'économie en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Voir Jérôme Maucourant, Jean-Michel Servet, André Tiran, 1998, éds, pp. XXIII-XXIV.

[88] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 54.

[89] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 22.

[90] Polanyi ne considère pas la formule des Physiocrates « laisser faire, laisser aller » comme représentative d'un libéralisme économique (voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 184 *sq*).

[91] « Ce n'est qu'à partir des années 1820 qu'il *[le libéralisme économique]* soutint les trois dogmes classiques : le travail doit trouver son prix sur un marché ; la création de monnaie doit être soumise à un

transformation que connaît la société britannique à ce moment là et qui commence à se répandre dans les pays occidentalisés n'est rien d'autre que l'avènement du libéralisme économique, qui à travers le mécanisme du marché, est pensé comme principe organisateur des sociétés :

> « Tous les types de sociétés sont soumis à des facteurs économiques. Seule la civilisation du XIXe siècle fut économique dans un sens différent et distinct, car elle choisit de se fonder sur un mobile, celui du gain, dont la validité n'est que rarement reconnue dans l'histoire des sociétés humaines, et que l'on n'avait certainement jamais élevé au rang de justification de l'action et du comportement dans la vie quotidienne. Le principe du marché autorégulateur dérive de ce principe »[92].

Le tournant fondateur du libéralisme économique est précisément daté, selon Karl Polanyi, à la remise en cause du *Speedhamland Act* qui instituait un système de secours pour les pauvres. Une pratique de marché autorégulateur naît ainsi, en 1834, de la réforme de la loi sur les pauvres[93]. Instauré en 1795 par les juges du Berkshire réunis dans la commune de Speedhamland ce système de secours correspondait à la mise en place d'un revenu minimum indépendant des autres revenus et indexé sur le prix du pain. Karl Polanyi souligne que « l'innovation sociale et économique dont il était porteur n'était rien de moins que le 'droit de vivre' »[94]. L'Angleterre du début du XIXe siècle vit un profond paradoxe, alors que le pays s'enrichit la pauvreté s'étend. Le problème du paupérisme de masse conduit à une réflexion sur la société et plus précisément sur la manière de trouver un équilibre, une harmonie sociale. Quelles lois président au fonctionnement d'une société ? L'abandon du *Speedhamland Act* dont le fonctionnement, il est vrai, était loin d'être parfait[95], permet l'introduction d'un marché du travail[96] : les pauvres sont de nouveau incités à travailler, de plus le facteur de production travail devient mobile. Peu

---

mécanisme d'autorégulation ; les denrées doivent être libres de circuler de pays en pays sans obstacles ni préférence ; en bref, le marché du travail, l'étalon-or et le libre-échange » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 184.).

[92] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 54.

[93] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 119. Pour un détail de ces réformes voir les notes de Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 117.

[94] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 115. On retrouve ici la problématique du revenu minimum inconditionnel (voir « Vers un revenu minimum inconditionnel ? » revue du M.A.U.S.S. n°7, 1er semestre 1996, Paris : La découverte/M.A.U.S.S.).

[95] Les salaires s'étant harmonisés sur ce « revenu minimum », la désincitation à travailler était forte.

[96] « Le mécanisme du marché s'affirmait et réclamait à grands cris d'être parachevé : il fallait que le travail des hommes devînt une marchandise. Le paternalisme réactionnaire avait en vain cherché à résister à cette nécessité. Echappés aux horreurs de Speenhamland, les hommes se ruèrent aveuglément vers le refuge d'une utopique économie de marché » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 144.).

importe que l'équilibre social passe par la disparition physique des pauvres[97], en laissant jouer les lois du marché on arrive à l'harmonie sociale[98].

Ainsi au XIXe siècle l'introduction du libéralisme économique dans un grand nombre de pays participe à l'autonomisation de la sphère économique centrée sur l'idée de marché autorégulateur. Cette sphère évolue à côté de l'Etat et non plus en son sein. La *transformation* est cet abandon, par l'Etat[99], la communauté, de sa souveraineté sur un pan, sans cesse croissant, de la société au profit de la régulation libérale qui vise à l'universalité. Des forces contraires à celles du marché autorégulateur se mettent en place et accompagnent l'extension du libéralisme économique à de nombreuses sphères de la société : ainsi le travail devient une marchandise[100]. Ce mouvement d'individualisation consécutif à l'adoption des principes du libéralisme économique s'accompagne d'un contre-mouvement[101] :

> « Simultanément, cependant, on s'engageait dans un contre-mouvement. Ce n'était plus la défense habituelle d'une société qui affronte le changement ; c'était une réaction contre une dislocation qui attaquait l'édifice de la société et qui aurait détruit l'organisation même de la production que le marché avait créée »[102].

La *Grande Transformation,* ou si l'on reprend l'expression de Louis Dumont qui traduit bien l'idée d'un mouvement inverse, le « grand retournement »[103], n'est que l'aboutissement de ce contre-mouvement qui consiste en une reprise en main de la société

---

[97] Voir Thomas Malthus, [1798] 1980.

[98] Pour illustrer ce propos Polanyi décrit une parabole qui a fortement influencé Malthus et qui suggère qu'il existe des lois sociales naturelles sans intervention d'aucune forme de gouvernement. Sur une île ont d'abord été introduites des chèvres qui se sont multipliées, puis des chiens censés faire disparaître les chèvres : « Mais, sur l'île de Juan Fernandez, il n'y a ni gouvernement, ni lois ; et pourtant il y a équilibre entre les chèvres et les chiens ; cet équilibre est assuré par la difficulté que trouvent les chiens à dévorer les chèvres, qui se sauvent dans la partie rocheuse de l'île, et par les inconvénients que rencontrent les chèvres quand elles se déplacent pour être à l'abri des chiens. Pas besoin de gouvernement pour maintenir cet équilibre ; il est rétabli par la faim qui tenaille les uns, la rareté de la nourriture pour les autres. Hobbes a soutenu qu'un despote est nécessaire parce que les hommes sont *comme* des bêtes ; Townsend insiste sur le fait qu'ils sont *réellement* des bêtes et que pour cette raison précisément, on n'a besoin que d'un minimum de gouvernement » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 159, souligné par l'auteur).

[99] L'Etat participe lui-même activement à sa perte de souveraineté. En ce sens le marché n'est pas « naturel » (voir le paragraphe suivant) mais un construit régulé par l'Etat (comme il l'est encore : les marchés boursiers ou le commerce international ne peuvent fonctionner en s'en tenant aux stricts préceptes du libéralisme économique).

[100] « Le mercantilisme, malgré toute sa tendance à la commercialisation, ne s'attaqua jamais aux garanties qui protégeaient ces deux éléments fondamentaux de la production qu'étaient le travail et la terre et les empêchaient de devenir des articles de commerce » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 104).

[101] Comme la reconnaissance des syndicats en Grande-Bretagne en 1870 ou la loi de 1901 sur les associations en France.

[102] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 179.

[103] Louis Dumont, préface de Karl Polanyi, [1944] 1983, p. II.

par l'Etat lui même. Le collectif s'affirme, par les régulations qu'il met en place, comme le seul moyen de faire société.

> « L'économie libérale a imprimé une fausse direction à nos idéaux. Elle a paru s'approcher de la réalisation d'espérances intrinsèquement utopiques. Aucune société n'est possible, dont le pouvoir et la contrainte soient absents, ni un monde où la force n'ait pas de fonction »[104].

La tragédie de ce retour de l'Etat est qu'il est passé par l'exacerbation des nationalismes dont le plus terrifiant eu lieu en Allemagne. Le totalitarisme nazi est une négation complète de l'individu et *a contrario* une glorification du collectif :

> « On peut décrire la solution fasciste à l'impasse où s'était mis le capitalisme libéral comme une réforme de l'économie de marché réalisée au prix de l'extirpation de toutes les institutions démocratiques, à la fois dans le domaine industriel et dans le domaine politique »[105].

Ainsi le nazisme n'est pas une aberration historique[106] mais une simple réaction à la société de marché au même titre que le socialisme. « Le fascisme, comme le socialisme, était enraciné dans une société de marché qui refusait de fonctionner »[107]. La solution prônée par Karl Polanyi à cette faillite du système du marché autorégulateur passe par la mise en place d'un socialisme à visage humain qui vise à reprendre un contrôle démocratique de la société[108].

Paragraphe 3. Economie formelle, économie substantive

C'est moins l'économie que son extension à toutes les sphères de l'existence que Karl Polanyi condamne. Il considère l'économie comme faisant naturellement partie de la société mais fonder une société sur la recherche de l'intérêt individuel conduit à une impasse :

---

[104] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 331.

[105] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 305. Hannah Arendt note dans ce sens que le totalitarisme s'appuie sur l'atomisation des sociétés née de l'individualisme libéral (Hannah Arendt, [1951] 1996 p. 39 *sq*.). Le système totalitaire se situe aux antipodes du « principe de réalité » de l'économie (qui cherche la maximisation sous contrainte) puisqu'il nie l'existence d'une réalité autre que celle énoncée par le pouvoir (Hannah Arendt, [1951] 1996 p. 76 *sq*.). Le politique prime la réalité et par voie de conséquence l'économie. La recherche du profit, les principes utilitaires sont absents de l'Etat totalitaire qui ne vise que la domination totale (Hannah Arendt, [1951] 1996 p. 73 *sq*.).

[106] « La civilisation du XIXe siècle n'a pas été détruite par l'attaque extérieure ou intérieure de barbares *[...]*. Sa désintégration a été le résultat d'un ensemble de causes tout différent : les mesures adoptées par la société pour ne pas être, à son tour, anéantie par l'action du marché autorégulateur » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 320).

[107] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 308.

[108] « Le socialisme est au premier chef la tendance inhérente d'une civilisation industrielle à transcender le marché autorégulateur en le subordonnant consciemment à une société démocratique » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 302).

> « Aucune société ne saurait naturellement vivre, même pour peu de temps, sans posséder une économie d'une sorte ou d'une autre ; mais avant notre époque aucune économie n'a jamais existé qui fût, même en principe sous la dépendance des marchés »[109].

La recherche de l'intérêt individuel est un comportement humain qui est tempéré par la crainte de se voir exclure de la société humaine[110]. Ainsi « *To narrow the sphere of the genus economic specifically to market phenomena is to eliminate the greatest part of man's history from the scene* »[111]. Il est vrai que l'extension de la sphère marchande n'est pas propre à l'époque analysée par Karl Polanyi. Ce phénomène est plus que jamais en vigueur de nos jours. Karl Polanyi compare la virulence de l'avènement du libéralisme économique à « la plus violente des explosions de ferveur religieuses qu'ait connues l'histoire »[112]. Il est vrai qu'à l'écoute des informations boursières qui tiennent une place considérable dans les médias, la litanie des cours psalmodiés d'une voix neutre par les experts financiers a quelque chose de liturgique. Plus inquiétante est l'extension du domaine marchand qui menace encore et toujours le collectif, l'espace public[113]. Cette extension touche la substance même de l'homme[114].

L'argumentation de Karl Polanyi qui condamne l'« illusion de l'économisme »[115], cette imposture qui consiste à considérer que le libéralisme économique est « naturel » est ainsi toujours d'actualité. Pour démontrer son propos, Karl Polanyi a recours à une méthode comparative. Il observe les sociétés anciennes et les sociétés dites primitives et cherche à identifier quelle place y occupe l'économie. Cette démarche permet de se prémunir contre un ethnocentrisme qui consiste à faire de la recherche de l'intérêt individuel une constante de toute société humaine. Se basant sur ses connaissances historiques et sur des travaux d'anthropologues (Thurwald, Malinowski)[116] Karl Polanyi explique :

> « En fait, les idées d'Adam Smith sur la psychologie économique du premier homme étaient

[109] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 71.
[110] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 75.
[111] « Réduire le champ de *l'économique* au concept de marché revient à occulter la plus grande part de l'histoire humaine » (Karl Polanyi, 1977, p. 6, souligné par l'auteur).
[112] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 54.
[113] Voir Bernard Perret et Guy Roustang, 1993, p. 168 *sq*.
[114] Le clonage à des fins de remplacement d'organes défaillants n'est qu'un des aspects que doit régulée une bioéthique encore à construire. Les organes humains font l'objet depuis longtemps de trafics. Le corps humain est une marchandise (voir Gérald Berthoud, 1991). La mort est elle-même entrée dans une logique marchande à travers la contractualisation d'assurance-vie (voir Viviana Zelizer, 1992).
[115] « The Economistic Fallacy » (voir Karl Polanyi, 1977, p. 5).
[116] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 351 *sq*.

> aussi fausses que celles de Rousseau sur la psychologie politique du sauvage *[...]* et la prétendue tendance de l'homme au troc et à l'échange est presque entièrement apocryphe »[117].

En définitive Karl Polanyi isole deux sens à l'économie ce qui est, selon lui, source d'imprécisions dans le discours général[118]. Dans son sens formel, l'économie met en relation les moyens aux fins. Dans ce sens il s'agit de maximiser son intérêt (son profit), en faisant donc en sorte de ne pas gaspiller : il faut économiser. L'économie formelle est l'apanage de quelques sociétés particulières, entendons celles organisées autour du libéralisme économique.

Le sens substantif est tout autre et concerne un plus grand nombre de sociétés. Prise dans son sens substantif l'économie est le processus qui permet de réaliser l'existence matérielle (*livelihood*) de l'homme. Or cette existence matérielle passe par des interactions avec les autres hommes et avec leur environnement naturel. Les interactions avec les autres hommes s'insèrent dans un cadre social car l'homme ne peut subsister en dehors de la société. L'économique est ainsi immergé, encastré[119] dans le social.

Sous-section 2. Des critiques fondées ?

Les théories polanyiennes ne sont pas exemptes de critiques d'autant plus vives que la thèse de l'auteur est novatrice. Reprenant à notre compte certains des concepts mis à jour par Karl Polanyi[120], il convient de prendre en considération ces critiques de manière à voir si elles sont fondées et si elles remettent en cause la pensée de l'auteur. Nous pouvons schématiquement les classer en deux catégories : les critiques concernant les conclusions avancées par Karl Polanyi ; celles orientées sur sa démarche scientifique.

Paragraphe 1. Remise en question des conclusions polanyiennes

Une question qui revient à propos de la *Grande Transformation* est de savoir si elle a réellement eu lieu. La crise économique des années trente se transforme en crise

[117] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 72. Dans cette ligne de pensée Jean-Michel Servet approfondit la représentation que les économistes ont du troc, pour montrer qu'il est une fiction (voir Jean-Michel Servet, 1994).
[118] Karl Polanyi, 1977, p. 19 *sq*.
[119] Voir *infra* Sous-section 3 de ce chapitre.
[120] Voir Sous-section 3.

politique pour déboucher sur la seconde guerre mondiale[121]. A ce titre Hitler peut être considéré comme le « fossoyeur adroit »[122] du libéralisme économique. Il est vrai qu'à la suite de cette guerre, les Etats adoptent des politiques économiques interventionnistes d'inspiration keynésienne. C'est le temps de la reconstruction et des « Trente Glorieuses ». L'Etat régule les perspectives économiques. En France, par exemple, des plans quinquennaux sont mis en place[123], des nationalisations sont effectuées soit pour sanctionner des industriels ayant collaboré avec l'ennemi[124], soit pour faciliter la reconstruction[125]. L'Etat prend en charge la solidarité nationale[126]. Ainsi, en France, sous l'inspiration du Plan Beveridge mis en place en Grande-Bretagne, l'institution Sécurité Sociale naît après guerre[127]. Quant à la monnaie, la stabilité du système monétaire international est organisée par les accords de *Bretton-Woods* en 1944[128].

D'autres éléments viennent cependant faire douter de la réalité de la disparition du libéralisme économique. Nous avons l'avantage du recul historique pour analyser les faits :

> « nous savons mieux qu'il y a quarante ans ce qui a survécu à la guerre, et n'entendons-nous pas chaque jour défendre les mérites de la libre entreprise et de la concurrence — qu'on pense à la réhabilitation du profit dans les pays communistes — et ceux de la liberté du commerce ? »[129].

Louis Dumont écrit ces lignes au début des années 1980 marquées par les politiques ultralibérales de Margaret Thatcher[130] et Ronald Reagan[131]. Plus de quinze ans

---

[121] « Finalement, le moment allait venir où le système économique et le système politique seraient l'un et l'autre menacés de paralysie totale. La population prendrait peur, et le rôle dirigeant reviendrait par force à ceux qui offraient une issue facile, quel qu'en fût le prix ultime. Les temps étaient mûrs pour la solution fasciste » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 304.).

[122] Louis Dumont dans la préface de Karl Polanyi, [1944] 1983, p. I.

[123] Création, en France, sous la direction de Jean Monnet, du Commissariat général du Plan en 1946.

[124] Renault, Berliet.

[125] Pour le domaine de l'énergie, l'Etat nationalise les houillères, les compagnies de gaz et d'électricité, la Compagnie française des Pétroles ; dans le domaine des transports les sociétés de transport aérien fusionnent avec Air France ; en ce qui concerne le crédit, la Banque de France est nationalisée ainsi que les quatre principales banques de dépôts : Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir national d'escompte de Paris et Banque nationale pour le commerce et l'industrie. Par la création du Conseil national du crédit l'Etat étend son contrôle sur l'ensemble des autres banques, y compris les banques d'affaires qui échappent néanmoins à la nationalisation.

[126] La solidarité inter-Etats est aussi une réalité à travers l'application du Plan Marshall.

[127] Aux Etats-Unis Harry Truman jette les bases du *Welfare State* en promouvant le *Fair Deal*.

[128] Le Système Monétaire International (SMI) est fondé sur le principe de parités fixes entre les monnaies. Fin 1945 deux institutions internationales voient le jour afin de contrôler le SMI : le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.

[129] Louis Dumont dans la préface de Karl Polanyi, [1944] 1983, p. VI.

[130] Elue en 1979.

après, Guy Roustang[132] reprend cette même critique et souligne l'extension mondiale de l'économie libérale qui triomphe même du modèle alternatif que constituait les économies socialistes. Les Pays de l'Est, l'ex-URSS et la Chine doivent désormais se plier aux préceptes du libéralisme économique.

A la lumière de ces faits contradictoires, faut-il jeter *La Grande Transformation* ? Il semblerait, tout au contraire, que le fait que la *Grande Transformation* annoncée par Karl Polanyi n'ait pas eu lieu n'en rende son ouvrage que plus intéressant. En effet ses analyses et ses critiques restent, de ce fait, toujours d'actualité. Guy Roustang souligne qu'y compris pour notre société actuelle « Karl Polanyi n'a-t-il pas raison de dénoncer le fait que l'économie de marché a pour corollaire la société de marché, qu'elle menace la culture et soumet la politique »[133]. Ainsi la critique polanyienne reste d'actualité. De plus, il est vrai que même si le libéralisme économique n'a pas cessé d'exister avec la seconde guerre il a été fortement atténué. C'est plutôt le libéralisme économique tel qu'il existait au XIXe siècle qui a bel et bien disparu.

> « Contrairement à ce que son nom suggérerait, c'était une doctrine intolérante, excluant toute intervention de l'Etat, une doctrine selon laquelle, le libre jeu de l'économie étant la condition de l'ordre, toute interférence était néfaste. L'institution centrale était le marché, le marché était considéré comme autorégulateur, et la société devait s'y soumettre quoi qu'il arrive. C'est cela qui a été balayé dans la tourmente et qui, en pratique, n'existe plus »[134].

Coexistent, dès lors des traces de cet ancien libéralisme économique tempérées par les résistances du collectif puisque « l'économie de marché, pour fonctionner a besoin de non-marchand, de la famille, de l'Ecole, de la recherche désintéressées, etc. »[135]. Il s'agit de maintenir le libéralisme économique sous contrôle tout en essayant « de conserver par tous les moyens à notre portée ces hautes valeurs héritées de l'économie de marché qui s'est effondrée »[136].

Paragraphe 2. Critiques méthodologiques

La critique polanyienne paraît non seulement valide et qui plus est d'actualité.

---

[131] Elu en 1981.
[132] Guy Roustang, 1998.
[133] Guy Roustang, 1998, p. 185.
[134] Louis Dumont dans la préface de Karl Polanyi, [1944] 1983, p. VI.
[135] Joseph Hadjian, 1998, pp.167-168.
[136] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 327. Ces « hautes valeurs » corollaire de l'économie du XIXe siècle sont, pour l'auteur, « les libertés civiques, l'entreprise privée et le système salarial » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 327).

Interrogeons nous maintenant sur la validité de sa méthode d'analyse. Karl Polanyi l'énonce clairement :

> « Ce que nous cherchons, ce n'est pas une séquence convaincante d'événements saillants, mais une explication de leur tendance en fonction des institutions humaines. Nous nous sentirons libres de nous arrêter sur des scènes du passé dans le seul but d'éclairer les problèmes du présent. Nous analyserons en détail des périodes critiques, et nous négligerons presque complètement les moments intermédiaires. Et en poursuivant cet unique objectif, nous empiéterons sur le domaine de plusieurs disciplines »[137].

Les comparaisons historiques entreprises par Karl Polanyi, de même que celles concernant des peuples dits primitifs représentent « une sorte de travail en laboratoire permettant de produire les concepts-outils adéquats à l'intelligibilité des faits sociaux en général »[138]. Le recours à une approche anthropologique remettant en cause la primauté du marché par référence aux pratiques d'échange des tribus mélanésiennes observées par Richard Thurnwald et Bronislaw Malinowski peut prêter le flanc à la critique. Critique que Fernand Braudel exprime en ces termes : « Mais autant recourir, à propos des règles du mariage en Angleterre, au temps de la reine Victoria, aux explications de Lévi-strauss sur les liens de parenté »[139]. Il est possible d'imaginer que l'économisme que l'on a reproché à Fernand Braudel[140] dicte ces paroles. La critique braudélienne bien qu'influencée et s'appuyant sur une lecture superficielle du texte[141] n'est pas invalidée pour autant. En fait c'est peut être moins la représentativité des exemples polanyiens qui compte que ce qu'il veut montrer :

> « Ce qui est en jeu, c'est le sens et la logique des événements au-delà de leur déroulement apparent. *[...]* Ce qui importe, c'est prendre conscience de la problématique retenue. Et comment le faire mieux *qu'en l'exposant explicitement au lecteur*. Au risque de caricaturer quelque peu, disons que Karl Polanyi nous propose un réductionnisme méthodologique qui s'oppose de fait à l'encyclopédisme faussement savant »[142].

---

[137] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 23.

[138] Jérôme Maucourant, Jean-Michel Servet, André Tiran, 1998, éds, p. IX. La démarche polanyienne qui consiste à analyser les échanges sous un jour anthropologique pour isoler les invariants des sociétés humaines (notamment la réciprocité) se heurte, selon Douglas C. North, à l'écueil de l'irréfutabilité. Il propose ainsi d'enrichir l'analyse de Polanyi à partir d'une réflexion sur les coûts de transaction (voir Douglas C. North, 1977). Les démarches entre les deux auteurs ne sont pas, nous semble-t-il, du même ordre, Douglas North cherche à *prévoir* les changements économiques alors que Polanyi veut *relativiser* la place de l'économie.

[139] Fernand Braudel, 1979, p. 195.

[140] Voir Alain Caillé, 1998 et 1986 notamment le chapitre IV : « Comment écrit-on l'histoire du Marché ? (critique de Fernand Braudel) ». Pour un dépassement de l'opposition Polanyi-Braudel voir Bernard Guibert, 1998.

[141] Braudel se trompe sur le sens de la *Grande Transformation* (voir Fernand Braudel, 1979, p. 194).

[142] Yves Crozet, 1998, pp. 197-198, nous soulignons.

Ainsi, même l'idéalisme anti-marché que certains reprochent à Karl Polanyi[143], car ils considèrent qu'il biaise la manière dont l'auteur analyse certains faits historiques ou certaines pratiques primitives, a des vertus didactiques. Pour peu que l'objectif de la démonstration soit clairement défini au lecteur, la thèse devient recevable puisque discutable *en toute connaissance de cause*.

Paragraphe 3. Dépassement des critiques

En proposant une vision alternative de la société à celle en vigueur dans les sociétés occidentales (vision fortement influencée par le libéralisme économique) Karl Polanyi pousse, si ce n'est à la remise en question, du moins à la réflexion : « voici que *[...]* nous cessons de nous prendre pour le nombril du monde : nous nous voyons relégués à un canton écarté de l'univers des sociétés humaines »[144]. La critique de l'idéologie sous-jacente au libéralisme économique vise à nous faire redécouvrir la société comme une totalité où certes, l'économie a sa place mais en aucun cas une place prépondérante. Cette critique est d'autant plus fondée que la *Grande Transformation* annoncées par Karl Polanyi n'a pas complètement eu lieu. Plus que jamais la vigilance est de rigueur afin d'éviter l'atomisation de la société.

Toutes proportions gardées nous avons abordé et aborderont plus loin une méthodologie proche de celle qui charpente les travaux de Karl Polanyi. Avant de remettre cette méthode en pratique avec l'étude des systèmes d'échange local et de la finance solidaire, nous tentons de confronter, dans la sous-section suivante, les outils analytiques de Karl Polanyi à la petite économie de manière à voir s'ils sont adaptés à ce cadre d'analyse. Les terrains que nous avons explorés et qui sont les bases de notre étude des liens financiers dans la petite économie ont comme point caractéristique la mise en second plan des critères d'analyse de type économique. Le profit n'est pas l'objet exclusif de l'échange, loin s'en faut[145] ; les critères de réussite sont d'ordre extraéconomique[146].

---

[143] Voir Bernard Guibert, 1998, p. 86. Voir également Alain Caillé, 1998, pp. 137-138. Voir plus généralement l'introduction de Jacques Godbout à Karl Polanyi et Conrad Arensberg, [1957] 1975.
[144] Louis Dumont dans la préface de Karl Polanyi, [1944] 1983, p. IX.
[145] Au niveau des SEL la référence à l'économique dans l'échange est taboue (voir *infra* le chapitre suivant).
[146] Ce qui n'est pas sans problème pour déterminer des critères d'efficacité des organismes de finance

Sous-section 3. Petite économie et construction sociale des marchés

Dans quelles mesures la méthode et les outils d'analyse mis au point par Karl Polanyi pour contester la primauté des rapports marchands dans les échanges peuvent-ils donner des clefs de lecture de la petite économie ? Qu'est-ce qui justifie le recours aux écrits de Karl Polanyi pour analyser les liens financiers présents dans la petite économie ? Notre hypothèse de départ est que ces liens financiers ne peuvent se comprendre si l'on se cantonne à en donner une lecture en terme d'échanges marchands.

Paragraphe 1. Petite échelle d'analyse : *trade* et *market*

La justification de l'adaptation de la grille de lecture polanyienne à la petite économie passe, dans un premier temps, par la prise en compte de différentes échelles d'analyse. Il s'agit de constater le cloisonnement des échanges économiques entre plusieurs sphères relativement imperméables. Au sein d'une même économie un grand nombre de zones d'échanges peuvent coexister. Nous retrouvons, en partie, la lecture braudélienne d'une économie fractionnée en trois étages[147]. Les entreprises françaises possèdent une clientèle surtout locale (39%) et régionale (38%). Seules 16% d'entre elles ont une clientèle nationale et 7% internationale[148]. Il existe bel et bien plusieurs niveaux d'échanges. Quant aux « services de proximité »[149] et aux systèmes d'échange local leur positionnent local est explicite. Selon le cloisonnement braudélien de l'économie seul l'étage intermédiaire fonctionne selon les lois de la concurrence, c'est l'étage de « l'économie de marché »[150]. L'étage supérieur, celui du capitalisme, est le règne des ententes commerciales, des monopoles. L'économie informelle se localise au rez-de-chaussée. Par son aspect hiérarchisé, la lecture de l'économie que fait Karl Polanyi n'est pas sans rappeler celle de Fernand Braudel.

Karl Polanyi oppose principalement deux formes d'échange[151], le commerce

solidaire (voir *infra* le Chapitre 7).

[147] Fernand Braudel, [1979] 1998.

[148] Les chiffres cités dans cette sous-section proviennent de : enquête INSEE « système d'information sur le nouvelles entreprises » (SINE 1994) complétée par l'Agence nationale pour la création d'entreprise (voir Bertrand Larrera de Morel, 1996).

[149] Voir Jean-Louis Laville, 1996.

[150] Fernand Braudel, [1979] 1998, p. 8.

[151] En fait tout comme Braudel, Polanyi mentionne « trois étages » (voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 92 *sq*.). Le commerce local, le commerce extérieur (« l'échange des lainages anglais contre du vin portugais en fut un exemple » — Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 92.) et le commerce intérieur. Ce dernier, essentiellement

(*trade*) et le marché (*market*). Le premier consiste à trouver à distance ce qui fait défaut localement. « A l'origine, le commerce extérieur relève plus de l'aventure, de l'exploration, de la chasse, de la piraterie et de la guerre, que du troc »[152]. Sur le marché ou plus précisément la place de marché s'échangent les produits locaux. Le marché n'implique pas forcément un fonctionnement marchand lié au triptyque offre-demande-fixation du prix, c'est en général le contraire qui prévaut[153]. Le marché local, quand il existe, ce qui n'est pas toujours le cas selon Karl Polanyi[154], ne fonctionne pas selon une logique marchande. Cette dernière est maintenue à l'extérieur de l'économie communautaire (nous prenons ici le terme « économie » dans son sens substantif — processus qui permet de réaliser l'existence matérielle, *livelihood*, de l'homme) :

> « En fait, l'histoire économique orthodoxe se fondait sur une conception immensément exagérée de l'importance des marchés en tant que tels. *[...]* Eu égard à l'organisation interne d'une économie, leur présence ou leur absence ne saurait faire de différence. Les raisons en sont simples. Les marchés sont des institutions qui fonctionnent principalement à l'extérieur, et non pas à l'intérieur, d'une économie. Ce sont les lieux de rencontre du commerce au long cours. Les marchés locaux proprement dits sont de peu de conséquence »[155].

C'est au collectif, à l'Etat, de faire en sorte que l'économie formelle du commerce (*trade*) ne viennent pas interférer avec celle substantive qui caractérise les marchés locaux (*market*). Les études de Rosemary Arnold sur le royaume africain du Dahomey au XVIIIe siècle[156], enrichies par Karl Polanyi[157], illustrent admirablement (même si elles sont critiquées par ailleurs[158]) ce phénomène. Le royaume du Dahomey dispose d'un port de commerce (*port of trade*) Ouidah[159] ouvert aux occidentaux pour le commerce des esclaves. Le roi du Dahomey restreint l'emprise du monde marchand aux portes de Ouidah. Les transactions avec les européens se font uniquement au port de manière à préserver la communauté des tentations corruptrices du commerce :

> « Les intérêts vitaux du Dahomey se trouvaient donc ainsi protégés par une organisation du

concurrentiel est né de l'intervention de l'Etat (à partir du XVe siècle) qui affirme ainsi son contrôle sur les marchands (voir Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 96 *sq*.).

[152] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 91.

[153] Voir Karl Polanyi, 1977, p. 124 et plus généralement Walter C. Neale, [1957] 1975, p. 331 *sq*.

[154] Voir le chapitre 2 de Karl Polanyi et Conrad Arensberg, [1957] 1975, intitulé « Le commerce sans marché au temps d'Hammourabi ». Polanyi nous apprend que l'économie babylonienne ne connaît pas la place de marché.

[155] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 89.

[156] Voir Rosemary Arnold, [1957] 1975.

[157] Voir Karl Polanyi, Abraham Rotstein, 1966.

[158] Voir Alfredo Salsano, 1998, p. 69.

[159] « Whydah » selon la forme anglo-saxonne.

> commerce intérieur qui lui en plaçait entre les mains le contrôle exclusif. En instaurant une organisation autonome du commerce, le Dahomey était certain d'isoler le commerçant étranger et d'assurer l'inviolabilité de la communauté. Sans cette organisation, la reddition à l'étranger aurait été inévitable »[160].

Nous verrons plus loin que les systèmes d'échange local fonctionnent sur un mode de régulation assez proche de celui fixé par le roi du Dahomey. En réalité, ce que tente le roi du Dahomey est d'éviter que l'économie s'autonomise du tissu social car, dans ce cas, elle risquerait de le détruire. Les systèmes d'échange local peuvent être lus comme un moyen de réintroduire l'économie dans le social, par conséquent de lutter contre le libéralisme économique, dont l'extension peut nous faire courir le risque d'une nouvelle *Grande Transformation*.

Paragraphe 2. L'économique est encastré (*embedded*)[161] dans le social

Le fonds de la thèse de Karl Polanyi est que l'on ne peut pas isoler l'économie du reste de la société[162]. Ce n'est que prise dans son sens formel que l'économie tend à s'autonomiser du reste du corps social ; dans ce cas on arrive à « *a whole society embedded in the mechanism of its own economy* — a market society »[163]. Karl Polanyi souligne :

> « La découverte la plus marquante de la recherche historique et anthropologique récente est que les relations sociales de l'homme englobent, en règle générale, son économie. L'homme agit, de manière, non pas à protéger son intérêt individuel à posséder des biens matériels, mais de manière à garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux »[164].

La recherche de l'intérêt individuel qui caractérise l'économie prise dans son sens formel menace la cohésion de la société puisqu'elle mène à la marchandisation de toute chose. C'est contre cette tendance que s'élèvent notamment les systèmes d'échange local. La recherche du profit, dans ce cadre, est fortement combattue par le collectif, y compris, mesure extrême, par l'exclusion du groupe. Pour ce qui est de la finance solidaire, la personnalisation des rapports entre les personnes (médiatisées par la relation de crédit) induit une approche de la création d'entreprise non pas en terme de rentabilité

---

[160] Rosemary Arnold, [1957] 1975, p. 185.
[161] Pour la traduction d'*embedded*, « immergé », « encastré », « imbriqué », etc. voir Jean-Michel Servet, 1993.
[162] Voir Karl Polanyi, Conrad Arensberg, Harry W. Pearson, [1957] 1975.
[163] « une société entière encastrée dans sa propre économie — une *société de marché* » (Karl Polanyi, 1977, p. 9, souligné par l'auteur). Voir aussi Karl Polanyi, 1977, p. 51 *sq*.
[164] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 75.

économique mais plutôt de rentabilité sociale[165]. Il est bien entendu qu'un projet qui a des chances d'aboutir est plutôt celui de quelqu'un passionné par son objet que celui d'une personne cherchant essentiellement à gagner de l'argent. En définitive, l'homme étant avant tout un animal social, le considérer uniquement guidé par une recherche de profit serait fortement réducteur. Un comportement économique est toujours imbriqué dans un tout social.

> « En réalité, comme nous le savons aujourd'hui, le comportement de l'homme, que ce soit à l'état primitif ou dans tout le cours de l'histoire, a été presque l'opposé de ce qu'impliquait cette idée *[recherche du profit/rationalité économique]*. La phrase de Frank H. Knight : 'Aucun mobile spécifiquement humain n'est économique', ne s'applique pas seulement à la vie sociale en général, mais même à la vie économique »[166].

Paragraphe 3. Formes de régulation des échanges

Karl Polanyi identifie quatre principes de comportement économique, trois au sens substantif et le dernier au sens formel. Ces principes sont associés à des modèles institutionnels en vigueur dans une société donnée. Ces modèles ont pour objet de faciliter la mise en œuvre des principes de comportement économique. Le premier principe est celui de réciprocité qui consiste à rendre une fois que l'on s'est vu offrir. La réciprocité peut prendre des formes multiples. Elle a comme caractéristique essentielle de concerner des individus semblables. « La réciprocité est énormément facilitée par le modèle institutionnel de la symétrie, trait fréquent de l'organisation sociale chez les peuples sans écriture »[167]. La redistribution, second principe de comportement économique, peut se schématiser en un premier mouvement de produits vers l'autorité centrale qui ensuite les diffuse. « De même, c'est le modèle institutionnel de la centralité *[...]* qui rend compte de la collecte, de l'emmagasinage et de la redistribution des biens et des services »[168]. Enfin, le principe de l'administration domestique qui consiste *grosso modo* à consommer ce que l'on produit soi-même, repose sur le modèle du groupe clos[169].

Ces trois principes de comportement économique, non exclusifs les uns des autres, représentent des formes d'intégration au groupe. Ils s'appuient sur des modèles institutionnels générés par le collectif. Adhérer à ces principes, les respecter, permet de

[165] Voir Chapitre 7.
[166] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 321.
[167] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 78.
[168] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 78.
[169] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 83.

s'inscrire dans la communauté[170]. Le quatrième principe est l'échange marchand basé sur le modèle institutionnel du marché. Dans ce cas la société ne détermine pas la place qu'occupent les individus en fonction de « la coutume et le droit, la magie et la religion ». C'est au marché que revient la fonction d'établir la position qu'occupe l'individu dans la société, et ceci d'une manière purement mécanique en croisant ses propres offres/demandes avec celles des autres acheteurs/vendeurs sur le marché considéré. Dans un tel cas de figure, le marché risque de devenir le seul lien « social » du fait de sa tendance à la dépersonnalisation.

Les trois principes caractérisant l'économie au sens substantif ne donnent pas d'indications particulières sur les relations entre les individus[171]. Ainsi pour déterminer les ressorts de la petite économie nous devons creuser ces principes de comportement économique qui sont autant de principes intégrateurs.

[170] « On peut affirmer, en gros, que tous les systèmes économiques qui nous sont connus jusqu'à la fin de la féodalité en Europe occidentale étaient organisés selon les principes soit de la réciprocité ou de la redistribution, soit de l'administration domestique, soit de la combinaison des trois. Ces principes furent institutionnalisés à l'aide d'une organisation sociale qui utilisait, entre autres, les modèles de la symétrie, de la centralité et de l'autarcie. Dans ce cadre, la production et la distribution ordonnées des biens étaient assurées grâce à toutes sortes de mobiles individuels disciplinés par des principes généraux de comportement. Parmi ces mobiles, le gain n'occupait pas la première place. La *coutume et le droit, la magie et la religion* induisaient de concert l'individu à se conformer à des règles de comportement qui lui permettaient en définitive de fonctionner dans le système économique » (Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 86, souligné par nous).

[171] Voir Bernard Ancori, 1998.

SECTION 3. LES RESSORTS DE LA PETITE ECONOMIE

Les transactions relevant de la petite économie n'obéissent pas aux mêmes règles de fonctionnement que celles prenant place au sein de l'économie formelle. Ainsi les échanges de biens et services dans les systèmes d'échange local ou les activités des organismes de finance solidaire ne sont pas guidés par une recherche de gain. Le fait qu'un comportement utilitaire n'est pas présupposé a comme conséquence que le recours à la contractualisation, soit n'est pas abordé du tout, soit intervient dans une phase ultérieure de la relation (si l'on envisage une institutionnalisation). Une différence essentielle entre économie substantive et formelle est que cette dernière pense les rapports entre les individus uniquement par le biais de la contractualisation. C'est une précaution, un gage de confiance, qui tend à tempérer la tendance à l'opportunisme que l'on anticipe chez le cocontractant puisqu'un comportement utilitariste semble être la norme.

Les formes de régulation des échanges au sein de la petite économie sont d'une autre nature. La réciprocité y tient une place prépondérante (Sous-section 1). Des rapports réciprocitaires ne sont envisageables que si les personnes échangent en confiance, cette dernière s'appuyant sur des proximités (Sous-section 2). Dès lors que les échanges dépassent le cadre strict de l'économie formelle se pose la question de la construction de la régulation du collectif, puisque cette construction n'est plus induite par le jeu aveugle du marché (Sous-section 3).

Sous-section 1. Réciprocité

En l'absence d'une contractualisation explicite apportant une garantie d'équivalence dans les échanges, ces derniers doivent être régulés d'une autre façon. *A priori* la régulation paraît essentielle puisque l'échange étant un processus temporel on peut tout à fait imaginer que l'une des parties ayant obtenu ce qu'elle souhaite ne remplisse pas sa part du contrat[172]. Le principe de réciprocité permet de stabiliser les rapports d'échange.

[172] Voir Laurent Cordonnier, 1997, p. 27 *sq*. L'auteur relève quels peuvent être les obstacles à la coopération partant du principe que les échangistes sont guidés par une recherche d'intérêt individuel.

Paragraphe 1. Les intuitions polanyiennes

Karl Polanyi relativise la place de l'économie de marché comme principe régulateur des échanges en ayant recours à des travaux d'anthropologues qui ont étudié les échanges pratiqués dans des sociétés dites « primitives »[173]. Dans ce type de société « l'idée de profit est exclue ; il est mal vu de chicaner et de marchander ; le don gratuit est loué comme une vertu »[174]. Dans *La Grande Transformation* et dans ses travaux ultérieurs, Karl Polanyi fait référence à des types spécifiques d'échanges : le *kula*, le *potlatch*. Le *kula* est étudié par Bronislaw Malinowski[175], en Mélanaisie, chez les indigènes des îles Trobriand. Bronislaw Malinowski a consigné ses observations, issues d'une enquête participante menée de juin 1915 à mai 1916, dans *Les argonautes du Pacifique occidental*[176]. Le *kula* est un circuit d'échanges réciproques qui n'ont pas vocation à répondre à une quelconque utilité économique[177]. Il existe deux sortes d'objets échangés, qui circulent en sens contraire : des bracelets et des colliers. Cette circulation s'étale sur des années et concerne plusieurs îles. Dans l'échange c'est le prestige qui est recherché, une position sociale qui est affirmée. Mais cet échange est très précisément codifié puisqu'il est le garant de la stabilité des rapports sociaux. « *The whole institution acted to minimize rivalry and conflict and maximize the joy of giving and receiving gifts* »[178]. Le *potlatch* observé chez les indiens Kwakiutl par Franz Boas est une autre source de réflexion pour Karl Polanyi. Ce terme qui en langage chinook signifie « action de donner » correspond à un type de cérémonie ayant lieu lors événements particuliers (mariage, funérailles, passage à l'état adulte, etc.) au cours de laquellle de la nourriture, des cadeaux sont généreusement distribués aux participants par l'organisateur. Donner permet d'affirmer, ici encore, une position sociale. L'échange par don n'est pas là non plus guidé par l'intérêt. On ne cherche pas l'acquisition mais le gaspillage. Cependant ce gaspillage obligé permet de gagner de la réputation, du pouvoir. Ce pouvoir tient au fait

[173] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 71 *sq*.
[174] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 79.
[175] Il se situe dans la lignée des travaux de Richard Thurnwald en Océanie (1906-1919) sur l'intégration culturelle dans une perspective fonctionnaliste : chaque élément doit être rapporté à la totalité à laquelle il appartient.
[176] Bronislaw Malinowski, [1922] 1989.
[177] Voir Bronislaw Malinowski, [1922] 1989, p. 144.
[178] « Cette institution dans son ensemble fonctionnait pour réduire rivalité et conflit et promouvoir le plaisir de donner et de recevoir des cadeaux » (Karl Polanyi, 1977, p. 51.).

que dans ce cas on « s'enrichit d'un mépris de la richesse »[179]. Cette richesse ne peut exister que si d'autres en témoignent. Paradoxalement le don se réduit à l'acquisition d'un pouvoir. C'est le prestige (le sacré) qui fonde la société et non l'utile (le profane).

Par ces illustrations Karl Polanyi fonde sa critique du mobile de l'intérêt comme étant le moteur de l'échange. Il conclut, pour les sociétés primitives, à la primauté du groupe sur l'individu, du social sur l'économique : « *it can be stated that the production and distribution of material goods was embedded in social relations of a noneconomic kind* »[180]. La régulation mise en place par le groupe est ce qui permet la survie de l'individu. Ainsi le don apparaît à Karl Polanyi, dans un premier temps, comme une garantie contre la rareté : « l'intérêt économique de l'individu l'emporte rarement, car la communauté évite à tous ses membres de mourir de faim »[181]. La règle de réciprocité est également, en tant que fondement des relations sociales, ce qui lie l'individu au collectif. Il est ainsi indispensable de la respecter sous peine de ne plus faire partie de la communauté. Karl Polanyi trouve deux raisons majeures au respect de cette règle :

> « D'abord, parce qu'en n'observant pas le code admis de l'honneur ou de la générosité, l'individu se coupe de la communauté et devient un paria ; ensuite, parce que toutes les obligations sociales sont à long terme réciproques, et qu'en les observant l'individu sert également au mieux ses intérêts 'donnant donnant' »[182].

Paragraphe 2. Formalisation maussienne de la réciprocité

Si la perception polanyienne de la réciprocité est un argument pour une critique du libéralisme économique, celle de Marcel Mauss est beaucoup plus conceptuelle. En effet Marcel Mauss cherche à établir une théorie générale du don[183] à partir de la question suivante : « Quelle force y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donataire la rend ? »[184]. Marcel Mauss inscrit également sa théorie dans une critique de l'utilitarisme économique : « Heureusement, tout n'est pas encore classé exclusivement en termes d'achat et de vente. Les choses ont encore une valeur de sentiment en plus de leur valeur

[179] George Bataille, [1949] 1995, p. 107.
[180] « il peut être établi que la production et la distribution de biens matériels étaient immergées dans des relations sociales de type non-économique » (Karl Polanyi, 1977, p. 51.).
[181] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 75. Il est rejoint ici par Marshall Sahlin : « on ne laisse jamais quelqu'un d'estimable aux prises avec les misères ou les souffrances, s'il est dans le pouvoir des membres de la communauté de l'aider. A cet égard ils *[indiens du Kansas]* sont d'une générosité extravagante » (Marshall Sahlin, [1972] 1991, p. 377).
[182] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 75.
[183] Nous en verrons une application directe dans le chapitre suivant sur les systèmes d'échange local.
[184] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 148.

vénale *[...]*. Nous n'avons pas qu'une morale de marchands »[185]. La méthodologie de Marcel Mauss est du même type que celle de Karl Polanyi. Il procède par comparaison en se référant aux travaux d'anthropologues sur les sociétés primitives notamment Boas et Malinowski (le *kula* et le *potlatch* tiennent une place de choix dans l'*Essai sur le don*) et à plusieurs sources juridiques (droit romain ancien, droit germanique, droit hindou, etc.).

La théorie du don de Marcel Mauss se construit autour d'une triple obligation, celle de donner, de recevoir et enfin de rendre. Il analyse minutieusement chacune des parties de cette triade. Le respect de ces obligations découle de gratifications et sanctions collectives. Il peut sembler paradoxal de parler d'obligation de donner. En fait l'obligation est complètement intériorisée et n'apparaît plus aux yeux des échangistes. S'appuyant sur les exemples du *kula* et du *potlatch,* Marcel Mauss souligne le caractère non-utilitaire des échanges. Il compare ensuite ces pratiques primitives du don contre-don à différents droits et montre que la figure du don est là encore présente dans des termes voisins. En définitive le don apparaît comme un acte d'alliance fondant le groupe[186], la seule alternative au don étant l'affrontement :

> « Dans toutes les sociétés qui nous ont précédés immédiatement et encore nous entourent, et même dans de nombreux usages de notre moralité populaire, il n'y a pas de milieu : se confier entièrement ou se défier entièrement ; déposer ses armes et renoncer à sa magie, ou donner tout : depuis l'hospitalité fugace jusqu'aux filles et aux biens. C'est dans des états de ce genre que les hommes ont renoncé à leur quant-à-soi et ont su s'engager à donner et à rendre »[187].

La réciprocité, le don contre-don apparaissent comme le fondement de l'alliance. Le don est l'institution qui garantie la paix, « l'*Essai sur le don*, c'est un *Contrat social* à l'usage des primitifs »[188]. Dans les sociétés ne possédant pas une autorité supérieure garante de la sécurité, le don remplit ce rôle de pacification des échanges, ce qui fait dire à Sahlin que « Le don est la manière primitive de procurer cette paix qui dans la société civile est assurée par l'Etat »[189].

A l'instar des cérémonies au cours desquelles il se manifeste (*kula, potlatch*) le don est un fait social total[190]. Il mobilise des aspects juridiques (à travers la notion

[185] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 258.
[186] Le don n'est que l'envers de la dette.
[187] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 277.
[188] Marshall Sahlin, [1972] 1991, p. 221, souligné par l'auteur.
[189] Marshall Sahlin, [1972] 1991, p. 221.
[190] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 274 *sq*.

d'obligation), religieux[191], économiques (« car l'idée de la valeur, de l'utile, de l'intérêt, du luxe, de la richesse, de l'acquisition, de l'accumulation, et d'autre part, celle de la consommation, même celle de la dépense pure *[...]* y sont partout présentes »[192]). C'est un reflet de la société, il en concentre les valeurs.

Paragraphe 3. L'actualité de la réciprocité

Les rapports réciprocitaires ne concernent pas uniquement quelques peuplades éloignées. Le propre du travail des anthropologues est de mettre en lumière les invariants des sociétés humaines. Le don semble en être un[193]. Par ses caractéristiques de référence au groupe, de personnalisation des rapports d'échange, de non-utilitarisme, la réciprocité semble un principe de fonctionnement sous-jacent de la petite économie, tout simplement car cette dernière fonctionne sur un mode interpersonnel, communautaire et relativement non-utilitaire. Pour autant le don peut expliquer un ensemble très vaste de relations sociales. Nous nous bornons ici, comme indiqué précédemment, à ne considérer la réciprocité comme principe explicatif de quelques sous-ensembles de la petite économie[194].

Dans le don prime le désir de maintenir le lien interpersonnel. C'est précisément ce fait qui situe le don aux antipodes de l'échange marchand. Lors d'une transaction commerciale le bien échangé a plus d'importance que les échangistes. En revanche, un échange par don est une relation sociale médiatisée par un objet d'échange ayant peu d'importance en lui-même. L'utilité de l'objet peu être très relative, voire nulle, cela n'enlève rien au don. Ce type d'échange nécessite la présence du groupe qui représente la référence implicite d'appartenance lors de l'échange, l'échange par don n'étant finalement qu'un témoignage d'appartenance. Ainsi, par exemple, la « tournée générale » est rendue pour marquer son appartenance au groupe d'amis, les cadeaux d'anniversaire sont échangés dans la famille pour en constituer les limites[195], les échanges réciprocitaires

[191] Voir Chapitre 2 pour les rapports d'endettement vis-à-vis des dieux.
[192] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 274.
[193] Ainsi Ahmet Insel explique que le don « représente dans la société française contemporaine une grandeur approximativement égale au trois quart du PIB » (Ahmet Insel, 1993, p. 234). Sur la problématique du don voir la masse considérable de recherches réalisées par Alain Caillé et le Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales (MAUSS).
[194] Voir *infra* Section 1 de ce chapitre et notamment la Sous-section 4.
[195] L'échange de cadeaux indique quelles personnes font réellement partie de la « famille ».

définissent également les limites du système d'échange local, etc.

La personnalisation des rapports d'échange, issue d'une proximité pouvant revêtir plusieurs formes[196], est une garantie de la pérennité de la relation. En effet le don est un pari, celui d'un retour, d'un contre-don. Il ne s'agit pas de rechercher une quelconque équivalence dans l'échange : « La réciprocité exige une réponse adéquate, non une égalité mathématique »[197]. Peu importe la forme que prend le contre-don, son existence même est suffisante car il inscrit la relation dans la durée. Ce pari est précisément celui fait par les organismes de finance solidaire quand ils accordent un prêt à une personne considérée, selon les critères bancaires classiques, comme insolvable[198]. La question n'est pas vraiment non plus celle d'une absence de recherche d'intérêt individuel. Don et recherche d'intérêt peuvent parfaitement aller de conserve, n'en déplaise à l'interprétation du don faite par Jacques Derrida[199]. Ainsi Marcel Mauss souligne :

> « Au fonds, de même que ces dons ne sont pas libres, ils ne sont pas réellement désintéressés. Ce sont déjà des contre-prestations pour la plupart, et faites même en vue non seulement de payer des services et des choses, mais aussi en vue de maintenir une alliance profitable »[200].

Marcel Mauss souligne dès l'introduction de l'*Essai sur le don* que ce phénomène implique simultanément gratuité et intérêt[201]. L'attachement à la communauté est le principe d'existence de base qui ne peut être remis en question. L'appartenance au groupe doit primer tout autre comportement sous peine de voir la communauté se déliter. Ainsi le collectif s'emploie par les règles qu'il met en place à limiter les comportements de recherche d'intérêt individuel. « Le prix conféré à la générosité est si grand, quand on le mesure à l'aune du prestige social, que tout comportement autre que le plus total oubli de soi n'est tout simplement pas payant »[202]. En définitive les comportements utilitaristes

[196] Sur la notion de proximité voir la section suivante.
[197] Karl Polanyi, (1957) 1975, p. 100.
[198] Voir Chapitre 7.
[199] Jacques Derrida considère que le don n'existe pas car le véritable don n'appelle aucun retour : « Pour qu'il y ait don, il faut qu'il n'y ait pas de réciprocité, de retour, d'échange, de contre-don ni de dette » (Jacques Derrida, 1991, p. 24) ; ainsi pour que cela soit possible le don ne doit pas apparaître comme tel au donataire: « S'il le reconnaît *comme* don, si le don lui *apparaît comme tel*, si le présent lui est présent *comme présent*, cette simple reconnaissance suffit pour annuler le don. Pourquoi ? parce qu'elle rend, à la place, disons, de la chose même, un équivalent symbolique » (Jacques Derrida, 1991, p. 26, souligné par l'auteur).
[200] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 268.
[201] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 147.
[202] Karl Polanyi, [1944] 1983, p. 75.

sont immergés (*embedded*) dans la matrice des relations sociales qui fonctionnent à base de réciprocité. Celle-ci repose sur des rapports de confiance issus de diverses proximités.

Sous-section 2. Proximité, confiance

Les rapports réciprocitaires qui caractérisent la petite économie sont rendus possibles par l'existence d'un climat de confiance. Ce dernier se nourrit d'une socialité primaire[203] basée pour l'essentiel sur des interactions sociales ancrées dans la proximité.

Paragraphe 1. Proximités[204]

Une approche commune de la proximité consiste à la définir par l'occupation d'un même espace, ce qui, techniquement, facilite les échanges mais surtout favorise le partage de valeurs communes. L'espace de référence peut être le village, le quartier, un immeuble, une allée, une courée, etc. Il faut ici distinguer la proximité issue d'un positionnement géographique commun de celle qui caractérise les groupes partageant les mêmes valeurs. Autrement dit, la proximité géographique n'implique pas nécessairement une forme de proximité socio-culturelle. Emile Durkheim opère cette distinction lorsqu'il analyse la division du travail. Selon lui la concentration de personnes dans un territoire donné n'implique pas nécessairement une densité des relations sociales. En réalité plus la population se densifie, plus la division du travail s'accroît[205] et plus la conscience collective s'affaiblit[206]. Ainsi Emile Durkheim différencie deux formes de densité. La première, la « densité matérielle » représente « non pas seulement le nombre des habitants par unité de surface, mais le développement des voies de communication et de transmission »[207]. A la lecture de la définition de Emile Durkheim nous pouvons donner une double dimension à la densité matérielle. Elle peut avoir une base territoriale, c'est la

[203] Voir Alain Caillé, 1986, pp. 363-375.
[204] Nous nous situons toujours ici à une micro-échelle d'analyse. Pour une réflexion plus générale sur le sujet voir Michel Bellet, Thierry Kirat et Christine Largeron, 1998.
[205] « La division du travail est donc un résultat de la lutte pour la vie : mais elle en est un dénouement adouci. Grâce à elle, les rivaux ne sont pas obligés de s'éliminer mutuellement, mais peuvent coexister les uns avec les autres » (Emile Durkheim, [1893] 1991, p. 253).
[206] « Enfin, à mesure que la société s'étend et se concentre, elle enveloppe de moins près l'individu et, par conséquent, peut moins bien contenir les tendances divergentes qui se font jour. *[...]* Or, comme dit un proverbe, on n'est nulle part aussi bien caché que dans une foule. Plus un groupe est étendu et dense, plus l'attention collective, dispersée sur une large surface, est incapable de suivre les mouvements de chaque individu ; car elle ne devient pas plus forte alors qu'ils deviennent plus nombreux » (Emile Durkheim, [1893] 1991, pp. 283-284)
[207] Emile Durkheim, [1894] 1992, p. 113.

proximité géographique classique. A une dimension supérieure, la proximité peut s'appuyer sur le temps. En effet, un éloignement spatial est d'abord et avant tout un éloignement temporel. Il induit la rareté des contacts puisque ceux-ci nécessitent du temps pour être réalisés. Réduire la distance temporelle peut suffire, sans réduction de la distance géographique, à rendre les contacts fréquents. La rapidité des modes de déplacement réduit cette distance. Si Paris était à une semaine de Lyon en calèche au XVIIIe siècle, elle n'est plus qu'à deux heures de TGV à la fin du XXe. Certains parlent même de « village mondial » en faisant référence à la révolution en matière de communications qu'a été l'avènement d'Internet. La deuxième forme de densité mise en avant par Emile Durkheim correspond à la proximité socio-culturelle entre les personnes. Avec la « densité dynamique » (ou « densité morale ») on entre dans le champ des rapports sociaux :

> « La densité dynamique peut se définir, à volume égal, en fonction du nombre des individus qui sont effectivement en relation non pas seulement commerciale, mais morale ; c'est-à-dire, qui non seulement échangent des services et ou se font concurrence, mais vivent d'une vie commune »[208].

Le croisement de ces deux formes de densité donne plusieurs types de proximité (voir la figure ci-après).

[208] Emile Durkheim, [1894] 1992, pp. 112-113. Durkheim insiste sur le fait que les rapports économiques ne sont pas suffisants pour faire société. Il ajoute un peu plus loin « car, comme les rapports purement économiques laissent les hommes en dehors les uns des autres, on peut en avoir de très suivis sans participer pour cela à la même existence collective ».

Figure 4. Croisement des densités matérielle et dynamique

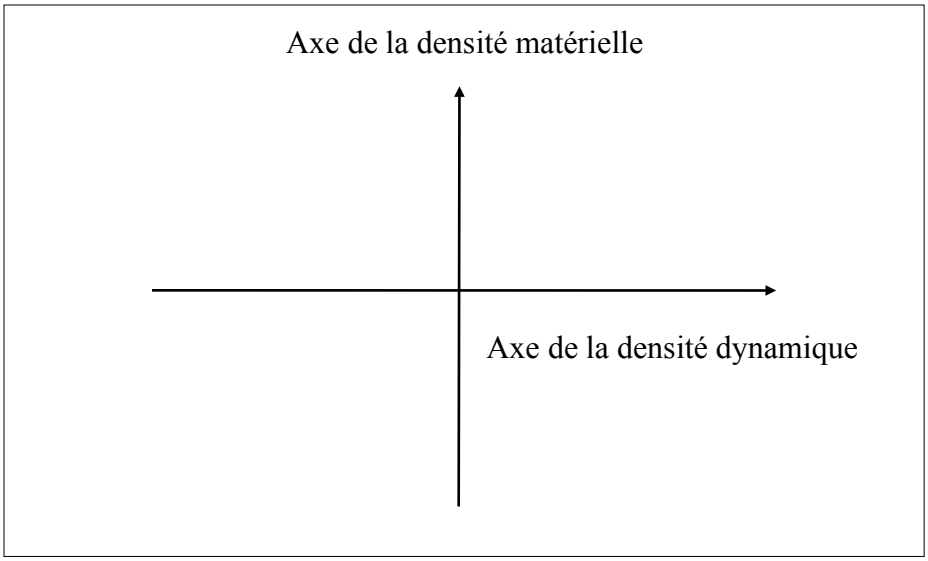

L'axe horizontal figure la progression de la densité morale ou densité dynamique tandis que l'axe vertical celle de la densité matérielle. La cadran sud-ouest rend compte d'une situation où il n'existe ni proximité socio-culturelle, ni proximité géographique. C'est le monde de l'isolement complet sans espoir de contacts : Robinson sans Vendredi. L'isolement qui caractérise le cadran nord-ouest est celui que l'on trouve dans les grandes villes. C'est l'anonymat de la foule. La proximité géographique, la densité humaine côtoie un fort individualisme. Les rapports sont complètement impersonnels. Il existe bien évidemment plusieurs degrés. Dans le métro parisien bien que tout le monde s'ignore consciencieusement, il arrive encore que l'on cède sa place à une personne âgée. Ce cadran correspond à une logique qui, poussée à son extrême, caractérise le modèle de l'*homo œconomicus*. A ce propos Emile Durkheim insiste sur le fait que les rapports économiques ne sont pas suffisant pour faire société : « les rapports purement économiques laissent les hommes en dehors les uns des autres, on peut en avoir de très suivis sans participer pour cela à la même existence collective »[209]. Dans les deux cadrans restant la société fait son apparition. Une densité matérielle faible n'implique pas une

[209] Emile Durkheim, [1894] 1992, p. 113.

densité morale de même ampleur. Le cadran sud-est décrit une situation ou la proximité géographique n'est pas indispensable pour établir une proximité morale[210]. Ce cas de figure caractérise les phénomènes de réseaux[211]. Le phénomène associatif caractérise particulièrement la densité morale propre au réseau[212]. Il est possible de penser que c'est grâce à cette densité morale que, en général, on trouve plus facilement un emploi par réseau[213]. Du Rotary Club aux associations sportives en passant par les *news groups* sur Internet, les réseaux rassemblent des personnes éloignées géographiquement, mais que des opinions, des principes, des désirs, des projets, rendent proches. Notre terrain d'investigation sur la finance solidaire entre dans ce cadre. Ainsi des personnes préoccupées par l'extension du chômage adhèrent à des clubs d'investissement pour soutenir des projets locaux[214]. Un réseau mondial, le Rotary Club, travaille dans une même perspective[215]. Enfin le dernier cadran rend compte d'une situation de double proximité : mentale et géographique. La tribu, le clan entrent dans ce cas de figure, de même que le petit village de campagne, le camp de *boy-scouts*, certains quartiers, ou les systèmes d'échange local. Nous considérons que le dénominateur commun à ces exemples est le principe de la communauté au sens anglo-saxon défini précédemment. Il existe bien entendu divers types de communauté plus ou moins ouvertes sur l'extérieur. D'ailleurs, fréquemment, et c'est le cas pour les systèmes d'échange local, les réseaux nourrissent la communauté[216]. Cette dernière peut apparaître comme un réseau de réseaux[217].

Qu'apporte la densité mentale (qui nécessite bien sûr un minimum de densité matérielle) aux échanges ? Simplement d'avoir comme domaine de référence pour l'échange, l'économie substantive et non l'économie formelle. Ainsi André Orléan se pose la question de savoir qu'est ce qui garantit la réalisation d'une transaction[218], sachant

[210] Nous parlons plus volontiers de proximité socio-culturelle, proximité mentale, proximité d'opinion ou proximité d'habitus.
[211] Voir sur la notion de réseau Alain Degenne et Michel Forsé, 1994.
[212] Voir Alain Degenne et Michel Forsé, 1994, p. 54 *sq*.
[213] Voir Marc Granovetter, [1974] 1995.
[214] C'est le cas des Clubs d'investissement pour une gestion alternative et locale de l'épargne (CIGALE). Sur ce point voir Jacques Dughéra et Yves Barnoux, 1999 et plus généralement le Chapitre 7.
[215] Voir Gabriel Minder, 1999.
[216] Voir Jean-Michel Servet, dir., 1999, p. 41 *sq*. et le chapitre suivant.
[217] C'est le cas de la communauté des cybernautes.
[218] André Orléan, 1994.

que c'est un processus temporel, ce qui induit qu'un des échangistes peut partir sans rendre l'équivalent de ce qu'il a reçu. Il pointe trois facteurs autorisant l'échange : le contrat, le serment, la réputation. Le premier intervient dans un cas où les seules relations sociales sont d'ordre judiciaire. Un tiers, la justice, est chargé de faire exécuter le contrat. Le serment met également en jeu un tiers, une divinité tutélaire. Ne pas respecter sa parole entraîne la colère divine. Ceci suppose de partager une croyance commune, donc cette relation nécessite une certaine densité morale. Le troisième facteur, la réputation, fait lui encore intervenir un tiers. La réputation se fonde sur la mémoire du collectif. Celui qui a trahi sa parole est exclu de fait de toute transaction car sa réputation le précède. Le collectif ne partage plus complètement avec lui une proximité socio-culturelle. Il a perdu la confiance du groupe. Ce collectif, ce groupe référent peut être parfaitement informel (voisins dans un quartier, groupe d'amis, gang, etc.) ou être codifié par des statuts (association par exemple).

La petite économie, nous l'avons vu, privilégie les relations aux contrats. La proximité intervient comme un facteur essentiel dans la construction sociale de la confiance qui sous-tend toute relation à cette échelle.

Paragraphe 2. Confiance[219]

Les relations à petite échelle, la petite économie, ne peuvent s'inscrire dans la durée que grâce à des rapports de confiance faits de quotidienneté, de proximité, d'un ensemble de contacts réguliers. Ces contacts, anodins pris isolément, se révèlent être essentiels quand on les considère avec recul. En effet, ils sont à la source d'un climat de confiance. La journaliste Jane Jacobs décrit ce phénomène dans le New York des années 1960 :

> « La plupart de ces contacts entre les usagers de la rue sont tout à fait superficiels, mais leur somme ne l'est pas. En effet, cette somme de contacts publics inopinés, dans le quartier, la plupart fortuits ou en rapport avec les courses quotidiennes, mais toujours effectués de plein gré et jamais imposés, est d'une grande richesse : elle constitue à la fois un sentiment d'appartenance à une identité commune, un réseau de confiance et de respect mutuel et un recours possible en cas de nécessité personnelle ou collective »[220].

[219] Pour un large panorama sur le thème voir Phillipe Bernoux et Jean-Michel Servet, éds, 1997. Voir également Jean-Michel Servet, 1995b, pour une conceptualisation de la notion de confiance.
[220] Jane Jacobs, [1961] 1991, p. 66. Pour une réflexion contemporaine sur ce domaine voir Nicolas Soulier, 1998.

Anthony Giddens assimile la confiance à un sentiment de sécurité lié à la contingence[221]. Devant l'incertitude des lendemains, de la fiabilité de telle ou telle mécanique, des rapports entre individus, entre peuples, nous n'avons pas d'autre choix que de placer notre confiance dans les institutions, les politiques, dans notre prochain, etc. La contingence découle de l'opacité du monde et des rapports interindividuels. Dans un univers de certitude totale la confiance n'a pas lieu d'être. Se doter d'institutions permet d'apporter quelques éléments de garantie. Les textes législatifs réglementent les comportements des individus en instituant des garde-fous. Ce type de confiance est dépersonnalisé. Ici ce n'est pas la confiance envers la personne avec qui je suis en rapport qui est importante mais celle que j'ai dans les institutions. Ainsi les règles de protection du consommateur expliquent la confiance que je peux avoir dans le produit que j'achète indépendamment de celle que j'ai dans le vendeur. Les transactions réalisées au sein de l'économie formelle ne nécessitent pas le même type de confiance que celles réalisées dans le cadre de l'économie substantive. Si elles ne sont pas d'ordre légal, les garanties proviennent de la proximité, de la mémoire et du groupe qui que ce soit à l'échelle de la communauté ou de la nation intervient toujours comme un tiers garant de la confiance dans l'échange. Dans le tableau suivant nous cherchons à identifier les formes prises par ce tiers en fonction des divers degrés de confiance[222].

[221] Anthony Giddens, 1994, p. 37 *sq*.
[222] Voir Jean-Michel Servet, 1997, p. 28 *sq*.

Tableau 13. Degrés de confiance et forme de régulation des échanges

Progression du degré de confiance	Défiance	Méfiance	Confiance	Foi
Description de l'échange	Absence d'échange (vol éventuellement)	Echange marchand	Inscription dans un cercle collectif d'échanges	Offrande
Fondement de l'échange	Recherche de l'intérêt individuel	Recherche de l'intérêt individuel	Réciprocité	Réciprocité, sacrifice
Type de garantie	Aucune	Réglementation / contrat	Parole donnée, pacte, serment	Sanction divine
Tiers de référence	Aucun	Etat	Communauté	Dieu(x), *rex*, prêtre
Sanction	Aucune	En terme de coûts	Exclusion du groupe	Solitude de l'apostat
Exemple de sanction	-	Le coût de la sanction est supérieur à l'espérance de gains de la tromperie	Exil, bannissement	Judas

Les degrés de confiance indiqués plus haut varient en intensité, d'une situation de méfiance agressive (la défiance, qui implique étymologiquement l'idée de défier), à une confiance aveugle, la foi. Chacun de ces degrés qui marque un processus continu et non des situations tranchées implique une forme particulière de régulation de l'échange. La recherche de l'intérêt individuel, principe premier du libéralisme économique, nécessite d'être régulée un minimum par l'Etat. Les réglementations liées à la protection du consommateur et du salarié, au maintien de la libre concurrence entrent dans ce cadre.

Lorsque l'on se place à l'échelle de la communauté, le tiers régulateur n'est plus

l'Etat mais le groupe de référence. Cette régulation peut être implicite comme dans un groupe d'amis ou reposer sur des règles élaborées en commun. Les systèmes d'échange local reflètent ce dernier type de fonctionnement. Dans certaines communautés un tiers supérieur transcende le groupe en matière de respect des règles : le sacré, le divin[223]. La finance solidaire se situe à la marge de la méfiance et de la confiance. Toute la problématique des organismes de ce type consiste à établir des relations de confiance avec les personnes qui s'adressent à eux de manière à suppléer leur manque de garantie d'ordre contractuel[224]. Le basculement de la méfiance vers la confiance est ici recherché de manière à contrebalancer la faiblesse du mode de relation des échanges que constitue la poursuite de l'intérêt individuel.

Sous-section 3. Communauté

Paragraphe 1. La communauté régulatrice des échanges

La communauté est un facteur essentiel du fonctionnement de la petite économie. La régulation des échanges par le tiers « groupe » est indispensable sous peine de déboucher sur une situation hors contrôle. L'intervention du groupe tend à pacifier les échanges dans la communauté, à faire en sorte que l'intérêt individuel ne soit pas l'unique moteur des transactions. A la fragmentation des relations induite par le libéralisme économique le groupe oppose le lien communautaire. Si les sociétés dites « primitives » étudiées par Karl Polanyi ou Marcel Mauss se sont perpétuées, c'est grâce au primat du collectif sur l'individu. L'avènement du libéralisme économique est venu menacer ce principe de régulation et a débouché sur la *Grande Transformation*, c'est-à-dire sur un violent retour du collectif, retour qui est passé par l'intervention d'Etats totalitaires. La régulation étatique n'est pas la seule en jeu. Les communautés[225] qui évoluent au sein de la petite économie (habitants organisés en Régie de Quartier, familles, systèmes d'échange local, marchands forains, associations, communautés ethniques, etc.) sont soudées autour du principe de proximités (géographique et/ou mentale). Des règles de fonctionnement en commun, permettent au groupe de réguler les tensions internes et

[223] Ce n'est pas uniquement le fait des communautés dites « primitives ». Il en va de même pour les sectes.
[224] Voir Chapitre 7.
[225] Nous employons ce terme toujours selon son acception anglo-saxonne.

notamment de maintenir à sa place la logique économique. Bien évidemment la communauté est à construire, ce qui se révèle d'autant plus difficile que les comportements individualistes sont très prégnants. La montée du chômage depuis la fin des « Trente Glorieuses » a conduit à la prise de conscience collective que l'économique doit être absorbé par le social pour éviter le cas inverse. On rejoint ici la logique du développement économique communautaire présente fortement en Amérique du Nord[226]. La communauté pallie, sur une base locale, un faible interventionnisme étatique en matière de politique sociale : « Déçus devant l'incapacité de l'Etat et de la grande entreprise à enclencher le développement économique, les citoyens des zones les moins prospères ont décidé de se 'prendre en main'[227] en se donnant une gouverne locale »[228]. Si la terminologie change en France [229] il existe également des initiatives de ce type. Le secteur associatif, joue un rôle essentiel notamment dans les quartiers défavorisés dans la dynamique qui est celle du développement social urbain[230].

Paragraphe 2. Une dimension politique non négligeable

Une caractéristique fréquente de l'action communautaire est non seulement de subordonner l'économique au social mais surtout de mettre en avant l'action politique. Le mouvement associatif, en France, joue un rôle non négligeable en matière de démocratie participative[231]. Ainsi les Régies de Quartiers arrivent, à l'instar des organisations anglo-saxonnes de développement communautaire, à jouer sur plusieurs plans :

> « les Régies de Quartier se revendiquent comme un dispositif d'accès à la citoyenneté. Elles veulent se situer et être comprises par leurs partenaires et par la collectivité comme lieu d'arbitrage possible entre trois pôles indissociables, le politique, le social et l'économique »[232].

La dimension communautaire ne peut se soustraire au champ du politique, d'abord pour une régulation interne et ensuite pour atténuer les contraintes économiques

[226] Voir Louis Favreau, 1994 et Benoît Lévesque et Louis Favreau, 1996.
[227] Il s'agit de prendre en main son environnement, par extension, sa « cité ». On investit ainsi le champ du politique (du grec *politikos* qui signifie « de la cité »).
[228] Benoît Lévesque et Louis Favreau, 1996, p. 166.
[229] notamment par l'absence à toute référence « communautaire ». La communauté est perçue en France soit comme une résurgence de la mouvance soixante-huitarde, soit comme une ghettoisation allant contre l'idée de l'assimilation républicaine.
[230] Voir *Economie et Humanisme* n° 346, novembre 1998. L'intervention de l'Etat, à travers l'action des collectivités locales, est ici essentielle.
[231] Voir Jean-Louis Laville, 1995.
[232] Charles Bouzois, 1995.

extérieures à la communauté (l'ensemble des difficultés liées au chômage). Bien évidemment une intervention simultanée sur ces trois pôles n'est pas aisée. Les systèmes d'échange local parviennent avec plus ou moins de réussite à concilier les trois[233]. Les organisations de finance solidaire interviennent, en général, plus à un niveau économico-social que politique, même si cette dernière dimension est présente à l'esprit de nombreux acteurs. Mentionnons toutefois certains organismes de capital risque (*Herrikoa* au Pays-Basque, *Femu Qui* en Corse par exemple) ou clubs d'investisseurs (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne — CIGALE[234]) qui s'inscrivent dans une logique de développement local d'où le politique n'est pas absent[235]. En bref une communauté constituée cherche d'abord et avant tout sa pérennité ce qui passe par l'atténuation de l'entropie économique et par l'investissement du champ politique.

[233] Voir *infra* le chapitre suivant.
[234] Voir Jacques Dughéra 1998 et Jacques Dughéra et Yves Barnoux, 1999.
[235] Voir *infra* le Chapitre 7.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Les difficultés d'accès à l'emploi poussent à envisager d'autres moyens d'accéder à la reconnaissance sociale. La création d'activité (y compris la création d'entreprise) en est une. La petite économie est un cadre d'analyse de ces initiatives visant à pallier un chômage de masse. Comprendre les ressorts des échanges à petite échelle permet éventuellement de construire de nouvelles initiatives et s'il y a lieu de réformer les projets inadaptés. La dynamique des échanges au cœur de la petite économie ne ressemble à pas à ce qui peut se passer aux deux autres étages de la maison braudélienne même si les frontières entre étages sont poreuses. Les spécificités des échanges à petite échelle ont été mises en lumière à la suite de travaux d'anthropologues qui ont montré l'importance des rapports réciprocitaires. Dans ce cadre la réciprocité s'oppose au formalisme du contrat car elle repose sur une confiance garantie par l'appartenance à une même communauté. Ce principe est mis en application avec succès, dans une perspective de solidarité financière, par les caisses de crédit mutuel et les coopératives du XIXe siècles[236]. On le redécouvre en France à travers le fonctionnement des systèmes d'échange local et des organismes de finance solidaire. Ils ne sont pas les seuls à l'appliquer, mais ont cette spécificité (qui n'est pas unique au sein de la petite économie[237]) de lutter contre le chômage sur une base généralement locale en instrumentant la finance pour en faire une source de liens sociaux. La finance prend ici une dimension sociale[238].

Le groupe apparaît comme une instance régulatrice forte[239] qui empêche une exacerbation de la logique de l'intérêt individuel. Il convient donc de garder à l'esprit que les initiatives s'inscrivant dans le cadre de la petite économie doivent reposer sur un collectif. Cette problématique se trouve ainsi en jeu dans le cadre des réflexions sur les services de proximité. Il est possible de les percevoir seulement comme des gisements d'emplois, voire comme un marché potentiel. Se pose rapidement la question de leur

[236] Voir Chapitre 6.
[237] Voir par ailleurs le Chapitre 3 sur les pratiques monétaires et financière des populations pauvres.
[238] Voir le Chapitre 2.
[239] En matière de prêts pensons à la technique de caution solidaire dont la *Grameen Bank* donne un exemple archétypale (voir Chapitre 6).

avenir. En revanche, ces activités peuvent être pensées dans la perspective d'un développement communautaire conciliant les pôles économique, social et politique. Vouloir que les acteurs et usagers des services de proximité prennent la parole c'est placer le débat non seulement dans le champ du développement communautaire mais aussi à une échelle nationale. On entre ici dans le champ de l'économie solidaire[240] qui correspond à un projet de société.

Plus modestement, les systèmes d'échange local et la finance solidaire montrent qu'une action sur une base locale, basée sur le levier financier peut agir efficacement dans la lutte contre le chômage.

[240] Voir les travaux menés au CRIDA-LSCI ; par exemple Jean-Louis Laville, dir., 1994 et Bernard Eme et Jean-Louis Laville, dir., 1994.

Chapitre 5. UN CIRCUIT D'ENDETTEMENT FACTEUR D'INTEGRATION : L'EXPERIENCE DES SYSTEMES D'ECHANGE LOCAL (SEL)[1]

« La monnaie n'est nullement un fait matériel et physique, c'est essentiellement un fait social ».
Marcel Mauss, « Les origines de la notion de monnaie », [1914] 1974, p. 106.

« — Et à quoi cela te sert-il de posséder des étoiles ?
— ça me sert à être riche.
— Et à quoi cela te sert-il d'être riche ?
— A acheter d'autres étoiles, si quelqu'un en trouve ».
Antoine de Saint-Exupéry,
Le Petit Prince, [1946] 1999, p. 51.

INTRODUCTION DU CHAPITRE 5

Dans le contexte d'expansion du chômage et de la pauvreté que nous avons abordé plus haut[2] comment compenser la perte de cette forme essentielle de lien social qui auparavant reposait sur le travail ? Comment combattre l'exclusion quand la possibilité d'avoir un emploi salarié durable s'amincie ? C'est ici que se situent les initiatives à petite échelle parfois qualifiées d'informelles mais dont nous préferons

[1] Ce chapitre est né de notre participation à un projet d'étude sur les systèmes d'échange local soutenu par le Mécénat de la Caisse des dépôts et consignations. Ce projet qui a débuté fin 1995 impliquait centralement six chercheurs du Centre Walras (Denis Bayon, Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Gilles Malandrin, David Vallat, avec et sous la direction de Jean-Michel Servet) et a donné lieu à de nombreuses enquêtes de terrain notamment au SEL de la Croix-Rousse à Lyon (voir Gilles Malandrin, 1997) et dans des SEL du sud de la France (voir Isabelle Guérin, 1997). Nous avons personnellement enquêté dans le SEL Lyon Rive Gauche (Rhône), le SEL Vivarais-Lignon (Haute-Loire) et le SEL de Villeneuve d'Asq (Nord). Ces enquêtes ont consisté à rencontrer des membres de SEL au cours d'entretiens individuels ou collectifs non directifs, ainsi qu'à participer à la vie d'un SEL sur une période d'une année environ (SEL de Lyon-Rive gauche). Une source essentielle d'information sur les SEL est Internet où des forums de discussion permettent d'échanger idées et expériences (voir sel-info@egroups.com et sel-net@egroups.com, par exemple). Plusieurs sites Internet permetent également de se documenter sur le sujet (http://www.selidaire.org ; http://www.asso.francenet.fr/sel ; http://www.altern.org ; http://www.gmlets.u-net.com ; http://www.letslinkuk.demon.co.uk).
Ce travail s'est nourri de réunions régulières entre tous les chercheurs, ceci de manière à confronter les observations, les opinions des uns et des autres. Ainsi, ce chapitre doit beaucoup aux remarques des membres du groupe de travail. Un grand nombre d'articles, de présentations à colloques ont fait et font encore suite à ces travaux. Le fruit du travail collectif est un ouvrage qui remanie très largement le rapport rendu au Mécénat de la Caisse des dépôts et consignations (voir Jean-Michel Servet, dir., 1999).

[2] Voir chapitre introductif.

rendre compte sous l'expression « petite économie ». Retrouver une place dans la société passe, le plus souvent, par un accès à un emploi. Quand l'emploi salarié vient à faire défaut l'alternative est de créer sa propre activité. Cette démarche fait l'objet de la troisième partie de la thèse avec une attention toute particulière portée sur les réseaux financiers qui rendent cette création possible. Pour autant aller à l'encontre du processus d'exclusion peut passer par bon nombre d'autres initiatives. Nous nous attachons dans ce chapitre à envisager, plus particulièrement, la dynamique intégratrice des systèmes d'échange local, et ceci pour deux raison. D'une part les systèmes d'échange local illustrent parfaitement la nature des ressorts de la petite économie (réciprocité, proximité, confiance, communauté). D'autre part, leur fonctionnement repose sur l'usage d'un système d'endettement qui fait véritablement des liens financiers des liens sociaux.

Le phénomène émergeant en France des systèmes d'échange local plus connus sous l'acronyme SEL questionne les mécanismes traditionnels d'insertion en promouvant un modèle de cohésion sociale non plus fondé sur le travail (sous sa forme traditionnelle de travail salarié avec un contrat à durée intéderminée) mais sur la multiplication de rapports de proximité. Ces rapports sont organisés autour d'échanges de biens et services en se servant de la monnaie[3] comme d'un outil d'insertion.

Le lien social si distendu par le chômage et la pauvreté peut être renforcé au sein d'un système d'échange local. Pour cela il convient de distinguer deux formes de liens sociaux : ceux reposant sur une socialité primaire et ceux qui relèvent d'une socialité secondaire[4]. La socialité secondaire s'inscrit dans des structures sociales élaborées et repose sur des médiations institutionnelles. Par exemple le travail tel qu'il appararaît sous sa forme standard en occident, le travail salarié, est le fruit d'une division du travail (héritée entre autres des formalisations et expérimentations de Taylor et Ford), division qui repose sur des cadres juridiques, historiques, culturels, etc. Ainsi le travail tel que nous le connaissons actuellement varie grandement selon les pays et leurs cadres historiques, juridiques, culturels propres. La socialité primaire correspond aux liens sociaux que l'on peut considérer comme les invariants des sociétés humaines. Elle s'ancre

[3] Nous considérons que les échanges au sein d'un SEL sont fondés sur la monnaie qui possède deux attributs centraux : unité de compte, moyen d'échange (voir Chapitre 2). Il s'agit d'une monnaie parallèle au sens de Jérôme Blanc, 1998.
[4] Voir Alain Caillé, 1986, pp. 363-375.

fortement dans des relations de proximité (liens de parenté, liens communautaires, etc.). Un autre lien social primordial mis en avant par les anthropologues est celui de réciprocité autrement dit le lien qui met en relation le prêteur et l'emprunteur : le lien de dette.

Une grille de lecture s'appuyant sur la distinction entre socialité primaire et socialité secondaire renvoie dos à dos deux modes de socialisation : par le travail, par la proximité. La « crise du lien social » telle qu'elle est vécue dans les pays occidentaux et notamment en France s'explique pour beaucoup par la fin d'un système de socialisation reposant sur le modèle fordiste du salariat de masse[5].

Les SEL semblent intervenir comme une réappropriation de la proximité comme facteur de socialisation à une époque où, d'une part, le travail perd de plus en plus sa fonction de lien social et, d'autre part, où les progrès des technologies de communication donne l'illusion d'une possible multiplication des contacts. Or ces contacts ne font pas liens et le « village planétaire » ne forme pas une communauté. Les SEL peuvent s'analyser à travers le reflet qu'ils donnent de ces deux fictions de socialisation : la réaction des SEL à la « fin du travail » est de proposer des activités ; aux réseaux de communication ils opposent un espace public. Si les échanges sont le pretexte des rencontres ce sont les liens de dette et de créance (les liens financiers) qui les organisent.

Nous verrons dans un premier temps que les SEL se situent centralement comme une alternative à un système économique créateur d'inégalités et de chômage. Ils se pensent explicitement comme des structures renforçant les liens sociaux (Section 1). Le SEL est fondé sur un endettement mutuel. La dette est le point de départ des rapports réciprocitaires (Section 2). Ces derniers fondent une communauté qui ne peut perdurer qu'en entretenant des rapports de proximité. Ils concourent à l'établissement de liens sociaux en faisant du SEL un espace d'échange (Section 3).

[5] Voir par exemple Robert Castel, 1995 et Dominique Méda, 1995.

SOMMAIRE DU CHAPITRE 5

Section 1. Insertion sociale par intégration communautaire, la dynamique des SEL

Sous-section 1. Qu'est-ce qu'un SEL ?

Sous-section 2. SEL et accès à la consommation

Sous-section 3. Une typologie des formes de disqualification sociale appliquée aux SEL

Sous-section 4. La dialectique insertion / intégration

Section 2. SEL et lien financier

Sous-section 1. SEL et réciprocité

Sous-section 2. Instrumentation financière de la réciprocité : la dette

Sous-section 3. Le « devoir rendre » facteur de cohésion sociale : importance de la médiation du groupe

Sous-section 4. Quand je donne, je me donne...

Section 3. Le SEL espace de proximités

Sous-section 1. La proximité facteur de confiance

Sous-section 2. La proximité facteur de socialité

Sous-section 3. SEL et espace public

Conclusion du chapitre 5 : le sel permet d'évaluer le *prix du gratuit*

SECTION 1. INSERTION SOCIALE PAR INTEGRATION COMMUNAUTAIRE, LA DYNAMIQUE DES SEL

Malgré les apparence les SEL ne sont pas créés comme systèmes alternatifs de troc (Sous-section 1). Ils permettent un accès à la consommation et à de nouvelles formes de valorisation personnelle (Sous-section 2). Pourtant toutes les personnes fragilisées ne peuvent prétendre à intégrer un SEL (Sous-section 3), même si ces derniers peuvent être perçus comme un palier vers l'insertion (Sous-section 4).

Sous-section 1. Qu'est-ce qu'un SEL ?

Paragraphe 1. Motivations présidant à la constitution d'un SEL

Voyons en simplifiant[6] quelle logique préside à la création d'un SEL par un exemple. Supposons trois personnages fictifs : Jean, François et Alphonse. Jean, depuis la fin de ses études est au chômage. Il perçoit le RMI et loge chez ses parents. Il a une passion pour le vélo ; il aimerait faire poser des étagères dans sa chambre. François, lui est menuisier au chômage. Il aime faire de périlleuses ballades en VTT le week-end ; il a besoin fréquemment de faire faire des réglages sur son VTT. Si Jean et François étaient amis et que l'un (Jean) veuille faire poser des étagères dans sa chambre tandis que l'autre (François) ait les rayons d'une roue à ajuster pour l'équilibrer ils pourraient parfaitement échanger « un coup de main ». Malheureusement Jean et François ne se connaissent pas et n'ont pas dans leur entourage des amis susceptibles de leur donner un coup de main sur ces points précis. Ils n'ont pas les moyens d'acheter les services dont ils auraient besoin : au sein de l'économie marchande ils ne peuvent échanger.

Si nous recensons ces possibilités de « coup de main » au niveau d'un quartier il est possible de constituer un catalogue avec d'une part des offres de « coup de main » et d'autre part des demandes. Ainsi si François a besoin de faire réparer son vélo il peut s'adresser à une personne qui offre des compétences de réparation de vélo dans le catalogue, Jean dans notre exemple. Jean n'aura pas forcément besoin des compétences

[6] Nous ne présentons ici que l'aspect pratique de la création d'un SEL. Si bien entendu un SEL permet d'échanger des coups de main, les créateurs de SEL ne visent pas en premier lieu à mettre en place une bourse d'échange mais un espace de convivialité, de solidarité (voir *infra*).

de menuisier de François à chaque fois qu'il effectura des réparations sur son vélo. Dès lors François dont le vélo a fréquemment besoin de réglage aura plus recours à Jean que l'inverse ; il va donc contracter et accumuler des dettes auprès de Jean.

Il peut attendre le moment ou Jean aura besoin de lui pour rembourser sa dette. Il peut également (et c'est le principe du SEL) rendre un service à une tierce personne de manière à ce que les dettes et les créances se compensent au niveau du groupe dans son ensemble et non pas de manière bilatérale. Ainsi Alphonse qui a de remarquables talents en électronique répare la radio de François qui pose les étagères de Jean qui répare le vélo de Patrice, etc[7].

Quelles observations peut-on tirer de cet exemple ? D'abord qu'il faut une unité de compte afin de faciliter les échanges et d'évaluer les créances et les dettes de chacun. Cette unité de compte, monnaie locale fictive, porte un nom différent selon les SEL, nom reflétant souvent une identité locale : *caillou* à Lyon dans le quartier de la Croix-Rousse, *piaf* à Paris, *rize* à Villeurbanne, *grain* en Ariège, *babet* en Haute-Loire, etc. Lors d'un échange la transaction est comptabilisée par les organisateurs au niveau du compte de chacun. Aucune monnaie ne circule matériellement. Les « monnaies » des SEL sont des monnaies scripturale : les mouvements monétaires se font de compte à compte. Ensuite il faut que le groupe puisse limiter les déséquilibres c'est-à-dire éviter de trop fortes positions créancières et débitrices risquant de conduire une personne à la « faillite » et ainsi remettant en question le fonctionnement du système dans son entier[8]. Enfin ces échanges ne peuvent fonctionner que dans le cadre d'un état de confiance généralisé, celui-ci étant garanti par des rapports de proximité.

Les SEL, qui sont dans leur majorité des associations loi 1901, ont pour objet de réactiver les échanges en faisant de la monnaie (et plus précisément de la monnaie de crédit) un lien social.

[7] Le Hors-Série de la Revue *Silence* intitulé « Les SEL : pour changer, échangeons » donne une illustration visuelle de ce principe en couverture.

[8] C'est pourquoi un montant plancher et un montant plafond ont été fixés. En général le solde d'un compte varie dans une fourchette du type + 2000 et - 2000 unités.

Paragraphe 2. Le formalisme du SEL

Les SEL se proposent de réinventer le vivre ensemble, la communauté telle que nous avons pu la définir dans le chapitre précédent. Un double écueil menace cette entreprise, le regard suspicieux de l'Etat républicain[9] et les risque de dissensions internes. Ainsi, en général, les SEL adoptent une forme associative (loi 1901) et un objet conforme à la législation en vigueur. Sur le plan interne une charte est élaborée de manière à organiser les règles de bonne conduite[10]. Les assemblées générales sont des moments d'amendement de la charte face aux nouveaux cas de figure se présentant dans le fonctionnement de l'association. Un journal d'information est distribué aux membres pour les avertir des manifestations collectives. Dans la charte est affirmée la véritable logique du SEL : il ne s'agit pas de faciliter les échanges. Par exemple, pour le SEL Lyon Rive Gauche l'article 1 de la charte fixe l'essence même de ce SEL : « la création d'un réseau convivial et solidaire entre les personnes vivant dans le quartier ». Cet objectif de solidarité, de convivialité hiérarchise les priorités du collectif : l'aspect convivial passe avant l'échange, l'économique est réintroduit dans le social[11]. Une unité de compte interne est créée pour faciliter les échanges. La monnaie apparaît explicitement comme un instrument au service du groupe.

Sous-section 2. SEL et accès à la consommation

Paragraphe 1. Une monnaie locale pour dynamiser les échanges

Echanger sans argent[12] telle est peut être la spécificité la plus marquante des systèmes d'échange local. L'idée pourtant n'est pas nouvelle. A la fin des années cinquante à Lignière-en-Berry (Cher) deux personnes soucieuses de lutter contre la désertification de leur village déclarent au Journal officiel du 26 avril 1956 la Commune Libre de Lignières-en-Berry[13]. Peu de temps après ils mettent au point un système d'achat

[9] Voir Jacques Godbout, 1999.
[10] Voir annexe 3.
[11] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983.
[12] Sans « l'argent » comme manifestation de la souveraineté de l'Etat et plus généralement comme manifestation du pouvoir. Dans le bulletin de liaison du SEL de Balizac, La Ruche, une citation d'un chef indien est mise en exergue en première page : « Quand l'homme aura coupé le dernier arbre, aura rendu muet le dernier oiseau, pêché le dernier poisson, il s'apercevra qu'on ne se nourrit pas d'argent ».
[13] Voir Richard Douthwaite, 1996, p. 99.

valables sur la commune et s'inspirant des écrits de Sylvio Gesell[14] ils veillent à ce que ces bons d'achat circulent le plus possible entre les habitants :

> « Voici comment fonctionne le système. On vient à la « Mairie » échanger sa monnaie légale contre des « bons d'achat ». Au verso de chaque billet, il y a douze cases, une pour chaque mois, le billet doit être affranchi par son possesseur d'un timbre de 1% — c'est à cette condition seulement qu'il reste valable d'un mois à l'autre. Ce timbre représente une taxe sur l'inertie ; personne n'a intérêt à immobiliser des bons chez lui »[15].

Vingt-huit ans plus tôt la théorie de Sylvio Gesell avait inspiré au maire de Wörgl (Autriche) une expérience similaire[16]. En 1983, Michael Linton créait le premier *Local Exchange and Trading System* (LETS — ou SEL en français pour Système d'échange local) à Vancouver (Comox Valley, Canada)[17]. A Ithaca (état de New York, Etats-Unis) circule parallèlement au dollar *l'Ithaca hour*, devise locale acceptée par plus de 1 400 commerces[18].

Qu'y-a-t-il derrière ces formes d'appropriation locale de la souveraineté monétaire ? Les organisateurs de ces expériences cherchent-ils à destabiliser l'Etat en s'attaquant à l'un des piliers de sa souveraineté : le pouvoir de battre monnaie ? De Lignière-en-Bery jusqu'à Ithaca la préoccupation de créateurs d'une monnaie locale semble plutôt résider dans le constat de la paupérisation de leurs concitoyens et du ralentissement corrélatif de leurs échanges. La monnaie locale est en quelque sorte pensée comme un instrument de relance économique car elle permet la multiplication des échanges. Il s'agit de dynamiser l'économie locale par le recours à l'initiative locale[19]. Pour autant, toutes ces initiatives ne sont pas philanthropiques, certaines ne visent qu'à dynamiser les échanges économiques. La logique qui préside à la mise en place d'un système d'échange local est voisine, créer une monnaie locale pour redynamiser les échanges :

> «*[Le]* LETS (Local Exchange and Trading System — Système d'échange local) propose aux communautés, où qu'elles se trouvent, une solution totalement neuve. Basée sur des stratégies économiques fondamentalement saines héritées du passé (la richesse de la Renaissance s'édifia sur des monnaie locales et des monnaies propres à chaque cité), les systèmes LETS

[14] Sylvio Gesell, [1911] 1948. Gesell a l'idée d'accélérer la circulation de monnaie par l'obligation de coller des timbres régulièrement sur les billets pour les rendre valides. De cette manière les échanges se multiplient. Un SEL a été crée sur ce principe (voir Armand Tardella, 1999).
[15] *Science et vie* n°488, 1958.
[16] Voir Richard Douthwaite, 1996, p. 96 *sq*.
[17] Voir Richard Douthwaite, 1996, p. 74 *sq*.
[18] Voir Richard Douthwaite, 1996, p. 80 *sq*
[19] Sur ce thème voir plus généralement Richard Douthwaite, 1996, p. 121 *sq*

> permettent aux gens, sur le plan local, de tirer profit de leurs marchandises et de leurs services, qu'ils possèdent ou non de l'argent »[20].

Paragraphe 2. Quand un revenu peut faire lien

Un revenu peut permettre d'amorcer un processus de resocialisation s'il est pensé en tant que lien financier (qui met en relation des individus ayant des obligations réciproques) et non comme une mesure d'assistance qui contribue à stigmatiser une partie de la population et donc à perpétuer un état d'exclusion. L'accès au crédit est une forme que peut prendre ce lien financier. Cette logique a présidé à la mise en place des organisations de crédit populaire[21] et plus récemment de finance solidaire[22]. Ce type d'accès au crédit est pensé dans une logique de création d'activité. En matière d'accès à la consommation plusieurs initiatives ont été envisagées précédemment[23]. Le SEL se situe dans cette perspective. Par le mécanisme d'endettement croisé, qui est le fondement de la monnaie de crédit[24] mise en place dans le SEL, des personnes limitées dans leur consommation retrouvent un accès à l'échange :

> « Si Olivier, berger dans les Pyrénées, a pu se faire aider pour reconstruire sa bergerie d'alpage par des adhérents de Cocagne, c'est parce que cinq autres adhérents depuis un an à Toulouse lui prennent chaque mois un agneau réglé en unité de compte 'cocagne'. Et si ces derniers malgré leur faible revenu ont pu s'offrir de la viande d'agneau, c'est parce que eux aussi rendent des services ponctuels à d'autres membres de l'association. L'un d'entre eux est venu réaliser une aquarelle de mon jardin que j'ai pu m'offrir parce que je prête ma voiture à la journée et donne des cours d'accordéon. Nathalie immigrée à Toulouse depuis dix sept ans, grâce à ma voiture est allée à la découverte de la région qu'elle ne connaissait pas, et Guillaume avec la même voiture a pu rendre service à sa mère. Quant à Guillaume il propose des travaux de jardin etc. Dans cette 'chaîne de personnes à personnes' adhérants de Cocagne, aucun de ces échanges ne se seraient réalisés sans unités de compte cocagnes comme autrefois à la campagne dans les chantiers d'entraide entre agriculteurs. Car aucun des partenaires n'avait l'argent nécessaire pour demander (s'offrir) ces services ponctuels et *aucune banque n'auraient accepté de faire crédit* »[25].

Nous verrons plus loin que l'une des spécificités du SEL est de permettre un nouvel accès à la consommation sans le recours à un crédit qu'il soit bancaire ou

---

[20] « The LETS Info Pack », *LETS Link U.K.*, 1994. Traduction réalisée et distribuée par le SEL Pyrénéen *Canterate*, 09600 Montbel. L'« Info Pack » est un document expliquant comment et pourquoi créer un SEL.
[21] Voir Chapitre 6.
[22] Voir Chapitre 7.
[23] Crédit municipal, Crazy Geroge's, etc. (voir Chapitre 3).
[24] Le « système financier d'endettement croisé » qui caractérise les SEL est analysé plus loin.
[25] François Plassard (SEL Cocagne, Université du temps choisi). Le texte a été extrait d'un message intitulé « Le SEL 'système d'échange local' à quelle distance entre : l'économie de marché et l'économie non monétaire de don et de réciprocité ? » (souligné par nous) disponible sur le forum des SEL : http://www.altern.com/sel/.

commercial. Ces types de crédit concourrent fréquemment à alimenter les phénomènes de surendettement de ménages ayant de faibles revenus[26].

La création d'un SEL s'inscrit donc clairement dans une perspective de lutte contre une forme particulière de marginalité née de la difficulté d'échanger. Le SEL fonctionne comme un mécanisme d'insertion (au sens traditionnel du terme : insertion sociale), même s'il n'est pas pensé comme tel par ses initiateurs. Il est vrai qu'on pourrait y voir « encore une voie de garage pour les pauvres ». Cet aspect est présent à l'esprit de bon nombre d'adhérents des SEL que nous avons rencontrés à tel point d'ailleurs que certains travailleurs sociaux se trouvent être maintenant initiateurs de SEL[27]. Dans le nord de la France certaines collectivités locales perçoivent les SEL comme un moyen supplémentaire pour lutter contre un phénomène de marginalisation dû au chômage[28]. Bien entendu le SEL doit être plus qu'un outil social au service des collectivités pour que son objet ne soit pas dévoyé :

> « Le SEL c'est pas de l'insertion au départ mais cela tend à le devenir même si c'est à l'Etat de s'en occuper ; cela tend à le devenir entre *nous [entre membres du SEL]* car on *devient amis*. Il faut être vigilant, il ne faut pas que l'Etat dise : 'tiens les SEL sont là, on va les laisser faire' »[29].

Il semble toutefois que l'essence même du SEL, la faculté de créer du lien social, soit bien perçu au niveau des collectivités. D'ailleurs dans la commune de Sailly-sur-la-Lys près de Lille c'est la municipalité elle-même qui a mis en place un SEL. Cette municipalité a organisé en septembre 1997 une journée d'information où l'initiative est présentée à la population de la commune. Plusieurs collectivités locales accordent des subventions à des SEL car les potentialités d'insertion sont bien comprises. Dans le Nord-Pas de Calais, la Région confrontée à une situation critique en terme de taux de chômage participe au fonctionnement d'une association qui s'occupe de la reprographie des journaux d'information de plusieurs SEL de la région.

Si certains SEL sont pensés en terme d'insertion, le plus grand nombre s'appuie sur l'idée que la société actuelle est inégalitaire et qu'il est possible à petite échelle

[26] Voir Chapitre 3.
[27] Une expérience a été tentée à Oyonnax (Ain) mais n'a pas abouti.
[28] C'est par exemple le cas de la municipalité de Sailly-sur-la-Lys.
[29] Un membre du SEL de Villeneuve d'Asq, souligné par nous.

d'œuvrer pour un autre modèle de société[30].

Pragraphe 3. Le SEL, une double fonction d'insertion

Sans préjuger de ce que pensent les membres des SEL, il convient néanmoins de constater les potentialités « insératrices » de ces associations. Sa fonction d'insertion le SEL la remplit à plusieurs niveaux. D'abord, il ne faut pas oublier que l'échange marchand représente une part essentielle de l'activité des personnes dans les sociétés occidentales. Or la privation ou plus précisément la limitation de cet accès à l'échange est un facteur stigmatisant. Quand la « normalité » passe par un téléviseur, de l'équipement électroménager, une voiture, des baskets *Nike* etc. on comprend que pour atteindre cette normalité on soit prêt à hypothéquer son avenir en s'endettant (voire en se surendettant). La polémique qui a eu lieu autour des pratiques de crédit aux personnes privées de ressources lors de l'ouverture du magasin *Crazy George's* à Bobigny exprime toute la difficulté de vivre dans une société de consommation sans pouvoir consommer :

> « *[Le fait de pouvoir à nouveau échanger grâce au SEL]* c'est la carotte, c'est le prétexte pour faire sortir les gens de leur isolement. Ils ont la certitude qu'il n'y a rien à faire. Pour toutes ces personnes l'avenir a toujours été noir. Cela c'est toujours mal passé. Il y a bien souvent une difficulté à regarder l'avenir. Il n'y a pas de perspectives. Et là le SEL rétablit une perspective. Cela permet de nouveau d'avoir envie de quelque chose et pas une envie frustrante mais une envie qu'on peut réaliser. Du coup l'avenir est moins noir. Quelqu'un au RMI qui voulait prendre des cours de violoncelle jusqu'à présent ne voulait pas y penser parce que de toutes façons ce n'était pas possible donc c'était pas la peine de se faire mal ; et là tout à coup il y a une porte qui s'ouvre »[31].

Le SEL rétablit donc une perspective en permettant aux personnes de se rencontrer à travers des échanges qui remettent sur les rails de la normalité par l'accès à la consommation. Ensuite, en favorisant l'échange de compétences (des « coups de mains ») le SEL permet la revalorisation de savoirs personnels « oubliés » du fait d'une trop longue période de chômage ou d'un manque de rentabilité de telles compétences au regard de la logique marchande. Bien évidemment il y a des professionnels qui savent réparer des vélos, des postes de radios, de télé, faire des gâteaux, donner des cours de yoga ou d'informatique. Leur professionnalisme se manifeste par leur persistance à résister à la concurrence. Comment dès lors faire confiance à un non professionnel ? Qu'il soit amateur éclairé ou professionnel au chômage il ne remplit plus les critères du

[30] Voir Denis Bayon, 1999.
[31] Mission locale, Villeneuve d'Asq.

professionnalisme. Dès lors il ne pourra faire profiter de son savoir que ses proches qui n'ont pas tous les jours de la moquette à poser, besoin d'apprendre l'anglais ou l'informatique. Le SEL donne la possibilité d'exercer une activité donc d'améliorer et surtout de revaloriser un savoir-faire et ainsi peut-être de reprendre confiance en soi.

Une enquête[32] menée en 1994 par Colin C. Williams (Université de Leeds) dans le LETS de Calderdale (sur 126 personnes membres du LETS, 46 répondirent) indique que 50% des membres du LETS ont un revenu inférieur à 40 000 francs par an. Le SEL Pyrénéen (Ariège, Aude) a envoyé, fin décembre 1996 un questionnaire à ses quelques 300 adhérents. Sur les 107 réponses obtenues les chômeurs, RMIstes et personnes en contrat emploi solidarité forment un total de 56 personnes, représentant plus de la moitié de l'échantillon[33]. Au vue des résultats des études menées auprès de SEL et de nos observations de terrain nous ne pouvons qu'aller dans le sens de la conclusion d'une enquête[34] menée auprès de cinq SEL en Grande-Bretagne (Hull, Cardiff, Manchester, Wrexham, Glasgow) en 1995 : « *LETS has considerable potential for low income communities. Through LETS, people have access to goods and services they might not otherwise have been able to afford in the cash economy* »[35].

Sous-section 3. Une typologie des formes de disqualification sociale appliquée aux SEL

La typologie des formes de disqualification sociale que Serge Paugam a élaboré[36] permet de mettre en relief les potentialités d'insertion d'un SEL. L'ouvrage de Serge Paugam a été réalisé à partir d'une recherche effectuée en 1987 à Saint-Brieu dans les Côtes-d'Armor. Il distingue trois populations en fonction du rapport entretenu avec les

[32] Colin C. William, « The Role of the Informal Sector in Regenerating Peripherical Areas : an Evaluation of Local Exchange and Trading Systems (LETS) », article présenté au Congrès *The Regeneration of Peripheral Regions*, University of Strathclyde, Glasgow, Ecosse. Le document est disponible au SEL Pyrénéen *Canterate*, 09600 Montbel.

[33] D'autres enquêtes minorent la proportion de personnes en situation précaire pour conclure « le SEL *[...]* n'a pas vocation à être un outil d'insertion » (Frédéric Hontschoote, 1998, p. 29). Nous avons au contraire constaté que, en général, l'implication dans le SEL est inversement proportionnelle au temps consacré à un travail salarié.

[34] Helen Barnes, Peter North, Perry Walker, « LETS on low income », *New Economics Foundation*, Londres, 1995 (neweconomics@gn.apc.org).

[35] « Le SEL possède un potentiel considérable pour les communités de personnes à faibles revenus. A travers le SEL, ces personnes ont accès à des biens et services qu'elles ne pourraient s'offrir dans l 'économie marchande ». Cette tendance forte dans les premiers SEL n'est pas commune à tous.

[36] Voir Serge Paugam, 1994. Nous avons approfondi cette typologie dans Isabelle Guérin, David Vallat, 1998.

services d'action sociale. Ces trois populations correspondent à trois phase du processus de disqualification sociale : fragilité, dépendance, rupture de lien social.

Paragraphe 1. Fragilité

Cette phase exprime une situation de difficulté d'insertion professionnelle. La personne alterne des « petits boulots » et des périodes de chômage. Ce qui caractérise les personnes en situation de fragilité c'est la peur de tomber plus bas. Les personnes ne souhaitent pas être considérées comme des assistés car elles ont conscience du jugement moral porté à l'encontre des « profiteurs » du système. Elles multiplient les démarches pour accéder à un meilleur statut. La fragilité peut conduire à la dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux parce que la précarité professionnelle durable entraine une dégradation des conditions de vie et un recours accru aux aides sociales.

Pour ces personnes le SEL ouvre la possibilité d'un retour à cette fraction de « normalité » qui réside dans l'accès à la consommation des biens et services proposés dans le SEL avec la satisfaction d'avoir « gagné » la possibilité d'acheter (personne ne peut vous taxer de profiteur dans un SEL puisque tout ce que vous acquérez est « payé » par les biens et services que vous allez offrir). Si la personne arrive à échanger beaucoup dans le SEL cela lui permet de consacrer une plus grande part de son budget en monnaie nationale pour la consommation de biens et services hors SEL : fréquenter des lieux de « normalité » (café, restaurant, cinéma, etc.), prendre sa voiture pour aller voir plus souvent famille ou amis, partir en week-end toutes choses impensables auparavant.

Le SEL interdisant l'usage du prêt à intérêt les personnes accèdent à un crédit gratuit pour financer (ce qui est rare tout de même) caravane, voiture ou même construction d'une bergerie ou d'une maison. En contrepartie du bien obtenu la personne verse des mensualités ce qui l'oblige à échanger régulièrement favorisant ainsi le fonctionnement du SEL. Les réunions rassemblant les adhérents (goûters, marchés, assemblées générales, réunions de constitution du SEL) sont autant d'occasion de créer des réseaux de relations, élément à ne pas négliger quand on est à la recherche d'un emploi. Enfin le SEL est l'occasion d'exercer ses talents et donc de d'améliorer ou du moins d'entretenir ses capacités.

Paragraphe 2. Dépendance

Les personnes se trouvent dans une situation de découragement et de lassitude. Elles se reposent de plus en plus sur les services d'action sociale et disposent quasi uniquement de revenus liés à la protection sociale. Elles cherchent à trouver des compensations à leur échec professionnel en s'activant dans d'autre sphères (vie familliale, entraide, petits travaux bénévoles).

Le SEL peut prendre la place de l'activité professionnelle perdue mais il a cette supériorité sur le bénévolat que la reconnaissance des activités est validée au sein du groupe par un paiement. S'il valide l'activité, le paiement est aussi une marque de reconnaissance du travail effectué. Si quelqu'un paye pour le service que je rends c'est que je vaux encore quelque chose. L'état de dépendance envers le travailleur social peut être stigmatisant. A l'opposé l'interdépendance organisée des membres du SEL (qui se traduit par des échanges de coups de main) permet de conforter l'estime de soi. Ainsi le SEL peut autoriser le cheminement ascendant de la dépendance vers la fragilité.

Paragrahe 3. Rupture de lien social

Les personnes cumulent de nombreux handicaps sociaux (chômage, absence de logement, problèmes de santé, perte de contacts avec la famille, etc.) ; une accumulation d'échecs les situent en marge même de l'aide sociale. Si ces personnes perdent le contact avec les services d'aide sociale elles s'enfoncent quasi irrémédiablement dans la misère.

Il semble peu probable qu'une personne en rupture de lien social puisse accéder spontanément à un SEL. Elle est, en effet, coupée de nombreux réseaux d'informations. De plus les échanges dans un SEL sont organisés autour d'un catalogue comportant les offres et les demandes de chacun. Quand une offre paraît intéressante on prend contact avec la personne : cela suppose qu'elle ait une adresse (et un téléphone) ce qui n'est pas, par exemple, le cas des marginaux entrant dans la catégorie sans domicile fixe (SDF). Ainsi la personne en rupture de lien social ne sera pas à même de profiter du fonctionnement du SEL et de sa dynamique de groupe que si cette démarche est organisée par des travailleurs sociaux. Ceci souligne simplement le fait que les SEL sont des réseaux et qui comme tels sont relativement fermés d'autant que souvent les SEL sont

créés par essaimage[37].

Sous-section 4. La dialectique insertion / intégration

Généralement le terme employé pour caractériser la démarche qui va voir l'exclu retrouver une place dans la société est celui d'insertion. L'action d'insérer revient à « introduire (une chose) dans une autre de façon à incorporer »[38]. Même si cette définition peut rendre compte d'une certaine réalité (notamment le fait que l'on prenne peu en compte les aspirations des individus dans une démarche d'insertion : si un stage est disponible la personne en phase d'insertion se doit de l'accepter qu'il l'intéresse ou non ; ainsi on « incorpore ») elle n'en est pas moins exagérée. En effet, les spécificités des personnes en marge ne sont pas ocultées par une démarche d'insertion. En insérant : « il s'agit de faire une place parmi les autres, comme les autres, au sein de l'espace de la communauté nationale. Malgré ses différences, il s'agit donc d'accueillir l'exclu avec des droits »[39]. Perçu comme différent l'exclu n'en conserve pas moins la possibilité de prendre une place dans la société, place dont il doit se satisfaire. La démarche « insératrice » exprime quand même une relative absence de choix de la part de la personne qui en bénéficie.

En revanche, suivre une démarche d'intégration induit un effort supplémentaire de la collectivité. En effet cette démarche « suppose le choix et la participation des nouveaux membres de la communauté nationale. Cette dernière notion souligne ainsi l'intention de faire de la place parmi les autres, mais en cohérence avec celle des autres »[40]. Si l'on applique cette terminologie au fonctionnement d'un groupe SEL chaque nouveau membre du SEL est intégré au groupe ce qui éventuellement peut être une force pour s'insérer dans la société. Cette dynamique d'« intégration insératrice » repose sur une caractéristique essentielle du SEL : il est fondé sur le mécanisme de la dette[41].

[37] Voir Jean-Michel Servet, dir., 1999.
[38] *Le Nouveau Petit Robert*, dictionnaire de la langue française, Paris : Dictionnaires le Robert, 1993.
[39] Martine Xiberras, 1996, p. 24.
[40] Martine Xiberras, 1996, pp. 24-25.
[41] Voir Chapitre 2.

SECTION 2. SEL ET LIEN FINANCIER

Le SEL a comme spécificité d'être une communuaté dont le point de départ est la mise en place d'une monnaie locale. Cette monnaie donne son identité à chaque SEL par son nom (le *caillou*, la *pistache*, le *grain*, etc.) et par sa valeur. Pour certains SEL une unité de compte équivaut à un franc, pour d'autres à une minute de travail (quel que soit le travail). Définir la monnaie du SEL permet d'affirmer son identité, de lui trouver une connotation[42]. Un SEL « libéral » vise à dynamiser les échanges. Celui de Saint-Quentin-en-Yveline avec sa monnaie fondante se situe dans cette perspective[43]. Un SEL « libertaire » a une approche contestataire du système économique dominant. Dès lors la valeur de la monnaie est assise sur le temps passé. La hiérarchie des professions est mise de côté et une heure de cours d'anglais équivaut à une heure d'informatique ou une heure de cuisine.

Dans tous les cas de figure les SEL sont issus d'un projet de développement de solidarités. Le groupe prime sur l'individu. On retrouve la logique d'une économie substantive[44]. La réciprocité est ainsi le rapport de base du système (Sous-section 1). La monnaie est instrumenté pour faciliter cette réciprocité (Sous-section 2). Le groupe joue un rôle régulateur central (Sous-section 3) dans des relations où le collectif prime sur l'individu (Sous-section 4).

Sous-section 1. SEL et réciprocité

Paragraphe 1. Le déroulement d'un échange

Chaque SEL édite régulièrement un catalogue rassemblant les offres et les demandes de biens et services des adhérents. Une personne intéressée par tel bien ou service dans la liste se reporte aux coordonnées de la personne le proposant. Un appel téléphonique permet de fixer un rendez-vous (et éventuellement de faire le choix entre plusieurs personnes offrant le bien ou service désiré). Une fois que les personnes se sont mises d'accord sur le montant de la transaction (en marchandant) l'échange proprement

[42] On peut distinguer trois types de SEL : « libéraux », « libertaires », « solidaires » (voir Jean-Michel Servet, dir., 1999, p. 52 *sq*.).
[43] Voir Armand Tardella, 1999.
[44] Voir *supra* Chapitre 4, Section 2.

dit peut avoir lieu. « L'acheteur » remplit une « reconnaissance de dette » (jamais qualifiée comme telle ; dans le SEL Lyon Rive Gauche les « reconnaissances de dette » sont appellées des « souvenirs d'échange » — on utilise plus généralement l'expression « bon d'échange ») qui se présente sous la forme d'un document en trois volets[45]. Sur chaque volet est reporté le montant de la transaction, la nature du bien ou service échangé, les noms du débiteur et du créancier. Un volet est conservé par le débiteur pour tenir sa comptabilité. Les deux autres sont remis au créancier lors de l'échange. Celui-ci en gardera éventuellement un pour conserver une trace de l'échange et enverra l'autre aux personnes qui gèrent les comptes du SEL. Chaque échange se traduit par le débit du compte du demandeur et le crédit de celui de l'offreur. Une pratique voisine du « bon d'échange » est la « feuille de richesse partagée ». Dans certains SEL chacun tient sur une feuille l'état de ses échanges (ce que l'on a reçu, ce que l'on a offert, auprès de qui a eu lieu l'échange et son montant). La feuille une fois remplie est envoyée aux animateurs centralisant les informations.

Dans le SEL la monnaie ne circule qu'entre des comptes gérés (le plus souvent) informatiquement. Ce système de paiement est voisin de celui qui verrait les clients d'une même banque échanger uniquement entre eux et payer avec des chèques ou des cartes de crédit. Dans un tel cas la création monétaire est virtuellement sans limite. Dans un SEL deux mécanismes évitent les déséquilibres. D'une part les soldes de comptes positif ou négatif sont bornés ; d'autre part une position débitrice même si elle peut être maintenue durablement conduit forcément à un comportement d'offre de biens ou services si l'on souhaite continuer à acquérir des biens ou services proposés. Le solde de chaque compte (mais pas le détail des transactions) est publié avec le catalogue des offres et des demandes. Cette transparence correspond à un contrôle du groupe garant de confiance.

Paragraphe 2. Le SEL : une organisation de la réciprocité

Pour les organisateurs des SEL les échanges ne sont aucunement une fin en soi mais le prétexte à des rencontres à une redynamisation de la vie sociale. Marcel Mauss disait[46] : « Les sociétés ont progressé dans la mesure où elles-mêmes, leurs sous-groupes

[45] Voir annexe 3.
[46] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 278.

et enfin leurs individus, ont su stabiliser leurs rapports, donner, recevoir et enfin, rendre ». C'est ce triptyque que les SEL proposent de redécouvrir. Même si un SEL n'a pas pour vocation initiale l'insertion, l'idée selon laquelle il permet de densifier les liens sociaux au sein d'un quartier est non seulement présente chez les membres fondateurs mais représente souvent son objet premier. Par exemple la chartre d'adhésion du SEL Lyon Rive Gauche énonce dans son article premier que « Son objet est la création d'un réseau convivial et solidaire entre les personnes vivant dans le quartier ». L'article 2 des statuts du SEL Canterate (Montbel) indique que :

> « Cette association a pour but de faire prendre conscience de la dimension humaine existant derrière tous les échanges *[...]*, de promouvoir des solidarités dans le cadre du développement local *[...]*, de mettre en place, coordonner, surveiller et assurer la réciprocité de tels échanges ».

Quel que soit les types de SEL (« libéral », « libertaire », « solidaire ») cette logique de promotion des solidarités est plus que centrale, elle est la source de l'existence du SEL.

Paragraphe 3. Les échanges-SEL ne sont pas du commerce

Les membres de SEL font une distinction fondamentale entre le commerce et l'échange alors que dans la pensée libérale ils sont confondus. « La maxime de tout chef de famille prudent est de ne jamais essayer de faire chez soi la chose qui lui coûtera moins à acheter qu'à faire »[47]. De cette maxime découle une forme d'organisation sociale dans laquelle chacun est supposé se spécialiser dans le domaine où il est, en terme de rentabilité économique, le plus efficace. La division du travail qui touche tous les individus (productifs) de la société implique que ces individus devenus des agents économiques mus par leur égoïsme ne se rencontrent que pour obtenir ce qui leur fait défaut :

> « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons par à leur humanité mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons mais toujours de leur avantage. *[...]* Comme c'est ainsi par traité, par troc et par achat que nous obtenons des autres la plupart de ces bons offices qui nous sont mutuellement nécessaires, c'est cette même disposition à échanger qui a dans l'origine donné lieu à la *division du travail* »[48].

[47] A. Smith, [1776] 1991.
[48] Adam Smith, [1776] 1991, pp. 48-49 (souligné par l'auteur).

Cette vision utilitariste de la société inquiète les adhérents des SEL comme elle inquiètait Marcel Mauss dans les années vingt :

> « Ce sont nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme un 'animal économique'. Mais nous ne sommes pas encore tous des êtres de ce genre. *[...]* L'homo œconomicus n'est pas derrière nous, il est devant nous ; comme l'homme de la morale et du devoir ; comme l'homme de la science et de la raison. L'homme a été très longtemps autre chose ; et il n'y a pas bien longtemps qu'il est une machine, compliquée d'une machine à calculer »[49].

L'adhésion à un SEL manifeste le désir de s'extraire de la logique mercantile dominante. Les membres de SEL se pensent autrement que comme des « machines, compliquées d'une machine à calculer ». On n'adhère pas à un SEL pour faire des affaires. Ce type de comportement entraîne une forte stigmatisation débouchant parfois sur une exclusion de fait (même si elle n'est pas prononcée ouvertement ; le « profiteur » trouvera de moins en moins de membres du SEL pour échanger). Ainsi le profit, l'intérêt, la rentabilité sont des notions bannies (y compris dans le vocabulaire) des SEL. François Terris[50] résume le fonctionnement des SEL ainsi :

> « Ce n'est plus l'économie de profit, l'économie de mettre de côté, l'économie de s'enrichir c'est l'économie où on a donné quelque chose à l'autre et où on a reçu quelque chose. On a partagé. On a changé un petit peu notre société, et on a peut-être essayé de remettre d'aplomb les morceaux de la fracture en se rencontrant. On a rencontré l'autre »[51].

Plus généralement tout ce qui, dans le vocabulaire, fait référence au champ de l'économique est le plus souvent éludé. Les SEL n'ont pas de « monnaies » mais des « unités de compte », *grain, caillou, piaf*, etc. On ne parle ni d'« achat », ni de « vente » mais d'« échange ». Bien évidemment toutes les notions économiques n'ont pas pu être évacuées mais l'opposition à un discours strictement économique est très nette. Cette opposition est renforcée par l'idée que la place de l'économique n'est pas forcément toujours aussi centrale : l'histoire des SEL en témoigne.

Paragraphe 4. Le don contre l'échange marchand

Le don est, comme l'a analysé Marcel Mauss, un des fondements du liens social car la triple obligation de donner, recevoir et rendre entretient des liens de dépendance

---

[49] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 271.
[50] Animateur de SEL'idaire et l'un des premiers membres du SEL de l'Ariège.
[51] *A Faire*, Lettre du Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire, n°39, hivers 1997, Actes des rencontres des 31 mai et 1er juin 1996 à Marseille, « Economie citoyenne, économie solidaire, économie durable », p. 30.

entre les différents membres d'un groupe. C'est cette réciprocité organisée qui densifie les relations sociales. Les trois éléments qui forment la relation de réciprocité interviennent à des degrés divers dans le fonctionnement d'un SEL, toutes proportions gardées car il convient de distinguer les « communautés-SEL » des communautés étudiées par Marcel Mauss. C'est le rituel qui fait obligation de *donner*, de *recevoir* et de *rendre* dans les sociétés dites « primitives ». En se conformant au rituel on assure, sans en avoir conscience, la cohésion du groupe. Les organisateurs des SEL, en revanche, sont parfaitement conscients de la marche à suivre pour pérenniser le système. La triple obligation de donner, recevoir et rendre est perçue comme la condition d'un bon fonctionnement du groupe, comme une assurance de densification des liens.

La relation de don/contre-don n'apparaît pas là où on l'attend. Ce n'est pas dans l'échange d'un bien ou service contre des *grains* (ou toute autre unité de compte) de SEL que l'on trouve la réciprocité dont parle Marcel Mauss et qui est le moteur du SEL. En effet extérieurement la transaction correspond aux canons de l'économie marchande : deux individus se rencontrent pour échanger, fixent un « prix », l'un « paye », l'autre « encaisse » et la « marchandise » change de « propriétaire ». Outre les motivations des membres de SEL qui diffèrent sensiblement de la logique marchande, dans le SEL l'échange se traduit par une créance et une dette. La dette oblige à rendre non pas à celui qui a donné mais au groupe tout entier. L'échangiste qui a offert (*donné*) un bien ou service n'a pas une créance sur celui qui a débité son compte (qui s'est endetté donc) pour le payer. C'est le groupe qui s'approprie cette créance. Pour renflouer son compte celui qui a reçu va devoir *rendre* c'est-à-dire proposer à son tour un bien ou service. Cet échange (contrairement à l'échange marchand) s'inscrit dans la durée, dans le temps :

> « il est, dans toute société possible, de la nature du don d'obliger à terme. Par définition même, un repas en commun, une distribution de kava, un talisman qu'on emporte ne peuvent être rendu immédiatement. Le « temps » est nécessaire pour exécuter toute contre-prestation »[52].

L'échange marchand qu'il soit monétaire ou non (troc) prend fin avec la transaction (même s'il se fait à crédit car un contrat oral ou écrit fait office de paiement). L'échange-don ne prend virtuellement jamais fin car chaque don appelle un contre-don qui lui même appelle un don à son tour car les dons ne visent jamais à se compenser

[52] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 199.

(contrairement aux échanges sous forme de troc[53]). Les échangistes ne cherchent pas un paiement qui les libèrerait de leur dette car dans ce cas ils n'auraient plus de raison d'échanger alors que la raison du SEL est l'échange. Paradoxalement l'utilisation d'une unité de compte sert à mesurer une équivalence dans un échange : on va évaluer tel service à 50 unités de compte. Le paiement des 50 grains contre le service ressemble à acte d'échange économique standard. Dans ce cas une relation de réciprocité, un don/contre-don ne se constate pas. Ce n'est pas au niveau de l'échange bilatérale que la réciprocité apparaît mais quand on pense cet échange comme partie du tout constitué par les échanges dans le groupe.

Paragraphe 5. La réciprocité organisée du SEL

Lorsque l'on adhère à un SEL on remplit une fiche sur laquelle on indique ses coordonnées ainsi que généralement cinq (au moins) biens ou services dont on aurait besoin et cinq que l'on se propose d'offrir. L'inscription à un SEL implique automatiquement le désir de donner et de recevoir.

Or échanger ne va pas forcément de soi car les personnes éprouvent des réticences à s'endetter. C'est ainsi que pour impulser les relations de réciprocités il arrive fréquemment que les organisateurs d'un SEL nouvellement créé « consomment » (plus qu'ils n'en ont besoin) des biens et services offerts (donnés). En s'endettant d'abord ils s'obligent à proposer des biens et services (pour créditer leur compte) ensuite ils montrent l'exemple aux autres adhérents. Certains de ceux-ci ayant des comptes largement créditeurs considèrent qu'ils peuvent « consommer ».

Recevoir c'est accepter de s'endetter auprès du SEL dans son entier (et non avec son partenaire dans l'échange) : le compte est débité contre l'obtention d'un bien ou service. L'acte de recevoir implique automatiquement le fait de rendre (proposer un service afin de créditer son compte). Le contre-don concerne le groupe dans son entier : il vise à « rembourser » le groupe puisque c'est celui-ci qui « juge » de la position financière de chaque compte (le solde de chaque compte est publiée avec le catalogue des offres et des demandes).

[53] Le troc est un échange marchand sans monnaie. L'acte de troquer est guidé par l'intérêt. Dans l'échange-SEL l'échange est le prétexte à une rencontre. Voir Jean-Michel Servet, 1994.

La triple obligation de *donner*, de *recevoir* et de *rendre* organise des liens de réciprocité. Derrière le la notion de réciprocité se profile celle de dette.

Sous-section 2. Instrumentation financière de la réciprocité : la dette

Paragraphe 1. « L'argent c'est autrui »

La réciprocité du don suppose une communauté constituée. L'« entraide » ne concerne que les proches, les voisins, bref des personnes partageant une même histoire (une même culture, les mêmes rites, etc.) . La réciprocité ainsi organisée (par la culture qui détermine les rites) devient dans ce cas la condition de pérennisation de la communauté. L'originalité des SEL consiste à constituer des communautés en instrumentant la réciprocité du don par introduction de la monnaie. Les fondateurs de SEL (à la suites des écrits de Michael Linton) considèrent la monnaie non pas comme un instrument de paiement mais comme un lien dans sa fonction de médiateurs d'échanges.

> « Nous sommes tous habitués à cette idée : l'argent est un moyen d'échange, mais le côté ironique de l'argent conventionnel c'est qu'il entrave l'échange autant qu'il le facilite. Dans une région pauvre en argent, malgré l'existence d'une richesse sous forme de savoir-faire et de ressources, tout échange est bloqué par manque de numéraire. *[...]* Avant tout le LETS se contente de réinventer ou de récupérer, en lui donnant la forme d'un service de renseignements, le but original de l'argent en tant que moyen d'échange »[54].

Karl Marx dans les « Manuscrits parisiens de 1844 »[55] définit l'argent comme le médiateur entre le besoin (qui est selon lui l'affirmation ontologique de la nature de l'homme) et sa satisfaction. Dans cette hypothèse l'argent aurait deux caractéristiques. D'abord il lie les hommes entre eux : « L'argent est l'*entremetteur* entre le besoin et l'objet, entre la vie et les moyens de vivre. Mais ce qui sert de médiateur à ma vie *médiatise* aussi l'existence des autres pour moi. Pour moi l'argent, c'est *autrui* »[56].

Les hommes doivent se rencontrer pour échanger les biens et services permettant de satisfaire leurs besoins : la monnaie est le médiateur de ces échanges (et donc des rencontres). La deuxième caractéristique de l'argent c'est qu'il transforme littéralement les désirs en réalités. C'est-à-dire qu'il crée le besoin dans la mesure où il offre la possibilité de le satisfaire.

> « *[L'argent]* transforme mes vœux — êtres imaginaires — et les transfère de leur existence

[54] « The LETS Info Pack », *ibid*.
[55] Karl Marx, [1844] 1994.
[56] Karl Marx, [1844] 1994, p. 189 (souligné par Marx).

> pensée, figurée ou voulue, dans une existence sensible, réelle ; il les fait passer de l'imagination à la vie, de l'être figuré à l'être réel. Cette fonction médiatrice fait de l'argent une puissance véritablement créatrice »[57].

Ces deux caractéristiques de l'argent soulignées par Marx illustrent tout à fait l'utilisation faite par les SEL des monnaies locales. Pensée comme médiateur d'échanges et de rencontres, la monnaie du SEL permet de multiplier ces rencontres à l'infini. En effet les adhérents des SEL se découvrent sans arrêt de nouveaux besoins parce qu'ils savent à l'avance pouvoir les satisfaire. Apprendre à parler espagnol, suivre des cours sur les chants d'oiseaux ou sur la fabrication des *nem* ne deviennent des besoins que quand la possibilité de les satisfaire semble effective.

La monnaie locale d'un SEL est donc non seulement un outil organisant des rencontres, un lien entre les adhérents ; elle est, de plus, un lien virtuellement inépuisable puisque l'émergence de nouveaux besoins qu'elle favorise, annonce de nouvelles rencontres. Les SEL font de la monnaie non pas un obstacle à l'échange comme c'est le cas pour ceux qui sont privés de monnaie mais un lien social.

> « Si l'argent est le lien qui m'unit à la vie humaine, qui unit à moi la société et m'unit à la nature et à l'homme, l'argent n'est-il pas le lien de tous les liens ? Ne peut-il pas nouer et dénouer tous les liens ? N'est-il pas, de la sorte, l'instrument de division universel ? vrai moyen d'union, vrai force chimique de la société, il est aussi la vrai monnaie 'divisionnaire' »[58].

En pointant ces caractéristiques de l'argent, Marx montre quels peuvent être les limites. Etre privé d'argent, c'est être privé de lien. L'introduction d'une monnaie comme médiateur pour organiser des réciprocités (la monnaie des SEL en l'occurence) peut être perçu comme un facteur de marchandisation des échanges. Les rapports interpersonnels seraient de ce fait objectivés par la monnaie (ce que Marx appelle le fétichisme de l'argent)[59]. Dans le cadre du SEL, la valorisation des échanges ne se fait pas au détriment des relations sociales. Loin de réifier les échanges, la monnaie du SEL tend à les humaniser en les personnalisant.

Paragraphe 2. L'imaginaire de la dette

La monnaie est rarement matérialisée dans un SEL (sur certains marchés-SEL les

[57] Karl Marx, [1844] 1994, p. 192.
[58] Karl Marx, [1844] 1994, p. 191.
[59] Pour approfondir ce point voir Bernard Guibert, « le fétichisme de l'argent », in Roger-Pol Droit (ed.), Comment penser l'argent ?, Paris : Le Monde édition, 1992, p. 267.

adhérents reçoivent des « petites coupures » pour les échanges de faible montant). Ce qui s'échange le plus souvent entre les adhérents ce sont des dettes. Nous avons vu que les bons d'échange sont des reconnaissances de dette qui, une fois prises en compte par les personnes qui centralisent les opérations, se manifestent par le débit d'un compte et le crédit d'un autre. La monnaie-SEL pensée comme outil générant des liens sociaux est l'instrumentation du principe fondateur de la réciprocité (la dette). C'est par le recours à la monnaie de SEL que des liens d'endettement mutuels vont être mis en place d'une maniée implicite. Comment cette notion de dette peut-elle constituer le principe fondateur de la réciprocité ? Dans la littérature anthropologique la dette est un lien vertical qui engage le débiteur vis-à-vis du créancier derrière lequel se profile le créancier à qui chacun doit rembourser tôt ou tard sa dette de vie : la mort. En effet les dieux donnent la vie en dépôt aux hommes qui naissent de fait comme un nœud de dettes, vis-à-vis des dieux, mais aussi des ancêtres, des géniteurs, etc. Les sacrifices peuvent être perçus comme des « remboursements » destinés aux dieux, aux ancêtres pour les payer en retour du don de la vie, de la santé, de la prospérité, etc. qu'ils nous ont fait[60].

Ce lien de dette qui relie préteur et emprunteur donne une nouvelle dimension à ce qu'il est convenu d'appeler la finance : celle-ci apparaît ainsi d'abord comme un phénomène anthropologique qui dépasse le champ de l'économie dans lequel on l'a cantonne habituellement. Ce n'est finalement que récemment que l'on considère la dette comme une donnée du bilan de l'entreprise reflètant son assisse financière. « L'acte de prêter et d'emprunter n'est pas seulement un échange d'argent mais aussi un échange culturel. C'est-à-dire que les relations de crédit *[donc de dettes]* si elle sont économiques, sont aussi des relations sociales hautement personnalisées »[61]. Les membres du SEL contractent une dette vis-à-vis du collectif dès lors qu'ils « consomment » au sein du système. Il s'agit donc de rembourser non pas bilatéralement mais au groupe dans son entier tout simplement en offrant des biens et services à l'échange.

Paragraphe 3. Une vision anti-utilitariste des échanges

Le libéralisme économique en faisant l'apologie de la rationalité (*homo*

[60] Voir Chapitre 2.
[61] John Brewer et Laurence Fontaine, 1997.

œconomicus) a introduit l'idée d'équivalence dans l'échange[62]. Alors que les échanges économiques étaient *immergés*[63] dans les échanges sociaux, l'avènement de l'individualisme libéral fait de l'échange économique une réalité autonome qui fait abstraction de tout cadre socio-culturel. L'échange économique existe dans un monde où tout lien est sensé s'achèver quand l'échange prend fin (les seuls liens que les « hommes économiques » — mus par leur intérêt — conçoivent sont des liens commerciaux) : dettes et créances sont pensées uniquement d'un point de vue utilitariste et contractuel et non comme un engagement réciproque, un *lien de vie*[64]. L'échange marchand représente un transfert de droit de propriété. Aucun des échangistes n'est endetté après l'échange, aucune obligation réciproque ne vient sceller un pacte d'alliance. Même si la vente a lieu à crédit, une fois le crédit remboursé le débiteur sera quitte. De l'imaginaire de la dette lien de vie nous n'avons retenu que l'aspect de dette-contrainte :

> « — Est-ce que les personnes s'endettent facilement dans le SEL ?
> — C'est dur; je suis le seul à être dans un compte de grande négativité. Il faut bien faire fonctionner donc je donne. Les premiers membres du SEL, les piliers commencent à comprendre qu'il faut être en négatif pour permettre du positif mais il faut toujours que l'équilibre soit là. Et les gens qui sont toujours en positif il faut leur faire comprendre que ça sert à rien de thésauriser elles *[leurs unités monétaires mesurées en* feuilles *en l'occurence]* ne feront pas de petits, il faut les utiliser. Mais ils craignent de s'endetter, c'est le *traumatisme bancaire classique*, on a peur, on est aux aguets du découvert »[65].

Les utilisateurs des SEL opposent à la vision libérale des échanges une approche partant du constat que la monnaie *c'est autrui*[66], c'est-à-dire qu'elle est désirable non pas pour elle-même mais comme outil facilitant les échanges (sociaux... et économiques), densifiant le tissu social. Les systèmes d'échange local apparaissent donc pour pallier une situation de crise qui se traduit pour nombre de personnes par une pénurie d'argent (et de liens sociaux). Les SEL organisent une densification des relations au sein du groupe local pratiquant ce type d'échange car ils redonnent à la monnaie à travers les liens de dette/créance qu'elle organise et les liens de confiance qu'elle construit sa fonction de ciment social. La socialité primaire reprend ici son plein rôle de socle des liens sociaux par le biais des liens de dette. Le « devoir rendre » qui lie le créancier et le débiteur

[62] L'échange ne peut avoir lieu que pour des valeurs équivalentes puisque les échangistes sont uniquement mus par leur intérêt personnel.
[63] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983.
[64] Voir Charles Malamoud, dir., 1988.
[65] Un membre du Villeneuve d'Asq (souligné par nous).
[66] Voir *supra*.

constitue un puissant facteur de cohésion au sein du groupe.

Sous-section 3. Le « devoir rendre » facteur de cohésion sociale : importance de la médiation du groupe

Paragraphe 1. Le lien de dette

L'entrelacs des dettes et des créances fait lien : le débiteur existe socialement par sa dette ; de même pour le créancier et sa créance. La force de ces échanges locaux est d'organiser un entrelacs de dettes et créances qui fait système, c'est à dire un entrelacs organisé. Tout don est porteur d'un contre-don futur du fait du poids de la dette. Ce lien de dette qui peut être *lien de vie* devient *nœud mortel*[67] en cas de non remboursement, et ce surtout lorsqu'il est perçu comme l'affirmation d'une supériorité, c'est-à-dire lorsqu'il met face à face des personnes ou des groupes désireux d'affirmer leur position dans la hiérarchie sociale. Dans pareil cas le créancier dispose du pouvoir de contraindre le débiteur à rembourser. La verticalité de cette relation de pouvoir se traduit entre autre en terme de prestige. Ainsi, lors de la cérémonie du *potlatch* les chefs ne cessent de (re)donner, de s'endetter mutuellement pour affirmer leur supériorité. La succession de don/contre-don débouche sur la reconaissance d'un vainqueur : le créancier, et d'un vaincu : le débiteur.

> « deux éléments essentiels du potlatch proprement dit sont nettement attestés : celui de l'honneur, du prestige du « mana » que confère la richesse, et celui de l'obligation absolue de rendre ces dons sous peine de perdre ce « mana », cette autorité, ce talisman et cette source de richesse qu'est l'autorité elle-même »[68].

Cette logique est absente du SEL surtout car les statuts des personnes sont pensés comme équivalent indépendemment de leur état d'endettement au sein du système.

Paragraphe 2. Le poids de la dette

L'objet du SEL étant de densifier les rapports entre les personnes il est donc indispensable de se prémunir contre toute manifestation du lien de dette comme *nœud mortel* sans pour autant laisser se multiplier de manière incontrôlée les dettes de chacun. La mise en place d'un seuil d'endettement maximum limite les positions par trop déséquilibrées. L'obligation de rendre qui fait écho au don (et qui permet de créditer un

[67] Voir Charles Malamoud, dir., 1988.
[68] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 155

compte pour le redébiter ultérieurement) ne met pas face à face les deux protagonistes d'un échange l'un comme créancier et l'autre comme débiteur. Car si un échange-SEL se traduit invariablement par la définition d'un créancier et d'un débiteur, ceux-ci ne sont pas liés l'un à l'autre. Le lien financier ne se matérialise par bilatéralement car le groupe se positionne comme médiateur. Dettes et créances ne prennent sens que par rapport au groupe. Lors d'un échange avec bon d'échange, celui-ci est fractionné en trois volets[69]. La partie envoyée aux organisateurs du SEL qui gèrent les transferts de compte à compte constitue le contrôle du groupe sur l'échange. Ce contrôle est double. D'abord même si « le déroulement d'un échange est placé sous la seule responsablité civile et individuelle des deux parties, et n'engage pas la responsabilité de l'association »[70] des questions sont fréquemment soulevées en assemblées en rapport à des biens ou services échangés heurtant l'éthique de certains membres[71]. Ensuite et c'est là le point essentiel soulevé plus haut : le groupe est présent dans l'échange comme un tiers invisible atténuant le poids de la dette et faisant de celle-ci un lien plutôt qu'une contrainte. Le poids de la dette est ressenti moins vivement vis-à-vis d'un collectif que d'un individu. Cependant la contrainte de rembourser est toujours présente car si le groupe ne fait pas ressentir le poids de la dette (comme dans le *potlatch* par exemple où on cherche à affirmer sa supériorité en endettant l'adversaire), en revanche ne pas rembourser conduit à subir l'opprobre collective.

Paragraphe 3. Le tiers inclu garant de la réciprocité

Cette image du tiers inclu dans l'échange et pourtant invisible qui garantit en quelque sorte la réciprocité sous peine de mesures de rétorsion (mise à l'écart du groupe

---

[69] Voir *supra*.

[70] Charte d'adhésion du SEL Lyon Rive Gauche. Ce type d'avertissement est commun à tous les SEL.

[71] Les membres des SEL débattent par exemple en assemblée (nous avons assisté à plusieurs débats de ce type dans le SEL Lyon Rive Gauche) sur l'opportunité d'autoriser ou non l'offre de « services » mystiques : astrologie, numérologie, tarots, etc. Des débats ont également eu lieu autour de la possibilité d'échanger des animaux, etc. Si tous les échanges en cause respectent la législation en vigueur ils ne font pas l'unanimité dans la mesure surtout où les SEL cherchent à promouvoir des échanges « responsables » par opposition à ceux pratiqués sur les marchés économiques. Nous pouvons voir une illustration de la pensée de Maurice Godelier : « il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent la société, s'il n'existe des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons ou aux échanges marchands » (Maurice Godelier, 1996, p. 16). Le non-échange a autant d'importance que l'échange pour caractériser le fonctionnement d'une société : c'est *l'énigme du don*.

généralement) a été mise en évidence partiellement par Marcel Mauss dans son interprétation d'un témoignage maori recueilli par E. Best[72]. Le texte maori décrit une succession d'échanges caractérisés par la contrainte de *rendre* une fois que l'on a reçu, car les objets échangés (*taonga*) ont un esprit (*hau*) : le contre-don permet à l'esprit de l'objet de revenir à sa source :

> « Ce qui, dans le cadeau reçu, échangé, oblige, c'est que la chose reçue n'est pas inerte. Même abandonnée par le donateur, elle est encore quelque chose de lui. Par elle, il a prise sur le bénéficiaire, comme par elle, propriétaire, il a prise sur le voleur. Car le *taonga* est animé du *hau* de sa forêt, de son terroir, de son sol *[…]*. Au fond, c'est le *hau* qui veut revenir au lieu de sa naissance, au sanctuaire de sa forêt et du clan et au propriétaire »[73].

L'esprit de la chose échangée (le *hau*) qui apparaît comme « l'intervention d'une tierce personne »[74] contraignant à donner en retour est le fruit d'usages, de coutumes, de rites magiques ayant pour objet de stabiliser les rapports d'échanges, de les rendre durables. L'usage de la « magie » est l'expression du groupe qui cherche à conserver la cohérence que la réciprocité (le don/contre-don) entretient. Si la sanction qui menace celui qui ne paye pas sa dette est d'ordre « magique » (ensorcellement car « le *hau* poursuit tout détenteur »[75]) la manifestation concrète de cette sanction est le rejet du groupe du fait du « mauvais œil ».

> « *[Marcel Mauss]* orientait toute l'analyse vers une conception de la loi du don en terme de contrat interpersonnel, alors que l'introduction d'un tiers donateur/donataire évoqué par l'informateur maori restituait au jeu du don et du contre-don sa dimension constitutive d'un réseau social. En effet, les sociétés qui privilégient la règle du don protocolaire se fondent sur des réseaux de rapports sociaux entremêlés et multipliés jusqu'aux limites de la communauté, dont leurs confins définissent les contours »[76].

Ainsi par le biais de la « magie » le groupe peut dans la société maori contrôler la réciprocité de l'échange. A la « magie » le SEL substitue un bon d'échange à trois

---

[72] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 158. La lecture maussienne des propos du sage Tamati Ranaipiri, de la tribu des Ngati-Raukawa, recueillis par l'ethnologue Elsdon Best en 1909 a fait l'objet de nombreuses critiques. On retiendra surtout celle de Claude Lévi-Strauss dans son « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », ([1950] 1995). Mauss a sorti le témoignange sur le *hau* de son contexte. En fait il correspond à une cérémonie où les chasseurs doivent donner (contre-donner) une partie du gibier en offrandes aux prêtres et aux esprit de la forêt car le gibier leur « appartient ». Le *hau* est cet esprit de la forêt présent dans le gibier qui doit retourner chez lui. Le témoignage montre cependant que tout en circulant l'objet continue d'appartenir au donateur (l'« âme » dans l'objet est celle du donateur). L'analyse qui fait suite repose sur ce postulat que l'on peut résumé ainsi : « Ce qui oblige à donner est précisément que donner oblige » (Maurice Godelier, 1996, p. 20). Tant que l'on donne (et contre-donne) on se situe dans l'échange, dans la société.

[73] Marcel Mauss, [1923] 1995, pp. 159-160

[74] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 159.

[75] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 159.

[76] Guy Nicolas, 1996, p. 20.

volets qui tout en garantissant des rapports d'endettement sans assujettissement assure une réciprocité dans les échanges. Cette réciprocité fonde la « société-SEL » au même titre qu'elle fonde la société maori.

> « On n'est solidaire que d'un parent ou d'un allié. Une société est avant tout un ensemble d'alliés liés par des promesses tenues, le poids de leur parole, concrétisée par la restitution du don reçu, de fête en fête, de rendez-vous en rendez-vous, de génération en génération »[77].

Paragraphe 4. Le SEL un système financier d'endettement croisé

La force du SEL est de faciliter la mise en place d'un *système financier d'endettement croisé* (système de relation d'endettement mutuel médiatisé par une monnaie) reposant sur un *devoir rendre* garanti par le groupe. Ce *devoir rendre* ne s'inscrivant pas dans un lien bilatéral il n'est pas aliénant et, au contraire, renforce les liens des personnes vis-à-vis du groupe en créant un réseau d'alliances.

Cette logique de don mutuel, d'endettement mutuel n'est pas le réapprentissage du lien social ou sa rematérialisation spontanée, le retour naturel vers un état social plus humain ; elle procède d'une volonté politique. Remplacer le système de paiement libératoire par un système d'endettement (ou de paiement compensatoire[78]) permet d'inscrire les relations dans l'ordre de la finance (au sens anthropologique de système de créances et de dettes) par opposition au modèle libéral qui présuppose l'équivalence/l'interchangeabilité entre les acteurs et où les liens d'échange ne perdurent pas après l'acte d'échange : dette et créance sont éteints après l'échange soit de fait, soit par contrat (obtention de crédit qui n'engage que juridiquement alors que dans des sociétés d'endettement le crédit engage socialement — la pression sociale étant plus forte dans le second cas puisque la sanction est le banissement).

Sous-section 4. Quand je donne, je me donne...

Paragraphe 1. SEL et don de soi

Les échanges au sein du SEL se différencient des échanges marchands à travers la personnalisation de l'échange[79]. En effet les objets ou services échangés dans le SEL reflètent souvent les goûts, les intérêts, les passions des échangistes. On peut supposer en

[77] Guy Nicolas, 1996, p. 20.
[78] Voir Chapitre 2
[79] Voir chapitre précédent.

effet que celui qui propose des « cours d'histoire : Révolution, Premier Empire », un « apprentissage canoë-kayak » ou de la « confiture bio » le fait car ce type d'activité lui plaît. Ainsi c'est en donnant un peu de soi dans l'échange que l'on peut rencontrer l'autre :

> « A partir du moment où on a prété sa voiture une fois on est sauvé. Le plus dur c'est de se jeter à l'eau. Le SEL pour cela peut aider à s'ouvrir l'esprit à se décoincer. C'est être capable de faire confiance. L'autre existe vraiment. Quand l'autre conduit mon auto il existe vraiment. Il y a une autre relation qui s'établit. Il faut se jeter à l'eau mais après cela ne s'oublie pas. C'est une socialisation de l'homme *[...]*. On peut penser que le système libéral telle qu'on nous le propose c'est une glorification de l'égoisme et de la compétition. Albert Jacquard disait que ce que l'homme a fait de pire c'est la compétition *[...]*. L'idée c'est d'écraser son voisin. On le voit par exemple dans le sport ou au Monopoly où pour que je gagne il faut que les autres perdent. Un SEL c'est là où tout le monde gagne. Enfin on a trouvé un jeu de société gagnant - gagnant. On pourrait se dire en poussant un poil que c'est un outil de développement personnel parce que cela permet de faire sauter des barrières qu'on se met soi-même » [80].

Nous avons vu précédemment que la force qui oblige à rendre le don est le *hau* : « il est le principe de circulation des biens auquel il donne vie et mouvement »[81]. L'esprit (*hau*) de la chose donnée (*taonga*) impose de faire retour à son foyer d'origine. Nous avons souligné une première dimension du *hau*, son caractère collectif : la magie du *hau* est l'expression du groupe qui cherche à maintenir la cohérence du groupe sociale que la réciprocité entretien. C'est le caractère d'obligation individuelle manifestée par le *hau* sur lequel nous allons insister. Le donateur possède un pouvoir sur le donataire : ce dernier a l'obligation de faire revenir le *hau*, la fraction d'« âme » du donateur présente dans l'objet donné (fraction d'« âme » qui manifeste la personnalisation de l'objet). Cela remet en question le principe économique de richesse : la richesse ici (comme dans le SEL) n'est plus simplement matérielle mais se gagne par l'échange d'« âmes » ou de manière moins ésotérique par des relations interpersonnelles. Le circuit de l'échange voit se croiser des objets et des « âmes ». Puisque le don est aussi le don de soi, de son âme que le donataire va rendre sous peine d'être « hanté ». Si l'obligation de rendre s'explique par la nécessité de « reconstituer l'âme », à ce stade rien ne fait obligation de donner.

Paragraphe 2. Si je me donne c'est parce que je me dois

L'obligation individuelle de rendre qui entretient la réciprocité dans une relation

[80] Mission locale, Villeneuve d'Asq.
[81] Bruno Karsenti, 1994, p. 36.

entretient par conséquent la relation elle-même et entretient par voie de conséquence le système de relation tout entier (le système social). L'obligation de rendre qui manifeste la contrainte la plus immédiate dans l'échange ne prend sens qu'avec l'obligation de donner et celle de recevoir. Le donataire n'est pas le seul a avoir une dette. Le donateur est également en dette : il *doit* donner. Pourquoi ? Car « on se donne en donnant, et si on se donne, c'est qu'on se « doit » — soit et son bien — aux autres »[82]. De ce fait le donataire possède dès lors « une sorte de droit de propriété sur tous ce qui appartient au donateur »[83] qui oblige le donateur à donner.

Si on donne parce qu'on se doit, parce qu'autrui a déjà une forme de propriété sur soi, si autrui doit recevoir pour confirmer l'alliance et enfin s'il doit rendre la partie de l'âme du donateur qu'il a reçu avec le don « c'est que la vie sociale est commune au sens fort du terme, chacun participant de la vie de l'autre, vivant en l'autre sous la forme de biens pris, donnés, rendus »[84].

Cette économie du don mise en place par le SEL met en évidence le lien qui permet de vivre en société : la réciprocité :

> « L'individu ou le clan considéré globalement, s'intègre à un échange circulaire qui le dispose à la fois comme obligé et obligeant, et passe à travers lui comme un flux continu de forces qui le qualifient différemment sans jamais cesser de l'affecter, sous la forme de droits et de devoirs symétriques et contradictoires »[85].

Le SEL intervient pour faciliter le croisement de ces droits et devoirs symétriques et contradictoires. Il permet de faire prendre conscience à chacun que la cohésion du groupe ne peut se concevoir que grâce au *don de soi* à chacun qui est le seul moyen de compenser la dette due au collectif (à la société dans son entier qui nous accueille). Ce don est une contrainte mais c'est cette contrainte qui manifeste l'intégration dans un corps social. Ainsi les membres du SEL qui se contraignent à échanger perçoivent qu'en se pliant ainsi à l'obligation ils prennent leur place dans le groupe. Le corps social est en définitive le bénéficiaire final de l'échange généralisé puisque celui-ci n'a pas d'autre objet que de perpétuer le système social grâce au moteur de la dette : « La dette inexpugnable qui relance perpétuellement le cycle du don, que ce soit du point de

[82] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 227.
[83] Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 163.
[84] Bruno Karsenti, 1994, p. 42.
[85] Bruno Karsenti, 1994, p. 41.

vue du donataire ou de celui du donateur, est en fait une dette unanimement éprouvée envers la société comme telle et le corps concret qu'elle décrit »[86]. Le SEL organisé comme les économies substantives décrites par Karl Polanyi[87] reflète cette caractéristique qui se situe aux antipodes du libéralisme économique : le collectif prime sur l'individu[88].

[86] Bruno Karsenti, 1994, p. 47.
[87] Voir Karl Polanyi, [1944] 1983.
[88] Voir Louis Dumont, 1983.

SECTION 3. LE SEL ESPACE DE PROXIMITES

Le potentiel d'intégration au groupe-SEL (qui peut éventuellement servir à s'insérer dans la société)[89] est soutenu par la conjonction de deux leviers de socialité primaire : la dette et la proximité. L'importance de cette notion de proximité est sans cesse rappelée par les références au local, à une approche de type communautaire (au sens de groupe partageant un même micro-territoire et des mêmes « valeurs ») dans le discours des SEL. Par exemple : « les systèmes LETS permettent aux gens, sur le plan local, de tirer profit de leurs marchandises et de leurs services *[...]* Le LETS a été adopté par nombre de communautés comme moyen d'auto-réguler leurs difficultés »[90]. La proximité favorise la confiance entre les participants à un SEL (Sous-section 1). Mais cette proximité n'est pas que d'ordre géographique, les idées entre les membres sont assez proches (Sous-section 2). Le SEL instaure un espace d'égalité entre ses membres où la parole est libérée (Sous-section 3). En prenant en main la destinée locale, les membres des SEL favorisent le dynamisme économique de l'espace considéré (Sous-section 4).

Sous-section 1. La proximité facteur de confiance

Les échanges intra-SEL qui se basent sur des rapports de dettes/créances ne perdurent que parce que le SEL maintient un état de confiance. Le SEL, nous l'avons vu, fonctionne comme un *système financier d'endettement croisé* , et de ce fait doit reposer sur une confiance mutuelle de tous les participants sous peine de voir les échanges se raréfier par manque d'offre et les adhérents quitter le SEL alors qu'ils sont en position débitrice. C'est ce qui s'est passé dans le premier SEL mis en place par Michael Linton en 1983 à Vancouver. De trop fortes positions débitrices sur certains comptes ont provoqué la suspicion : comment être certain que ces personnes allaient rembourser ? En absence de confiance la seule attitude qui s'impose est celle de *Free Rider*, c'est-à-dire du « chacun pour soi » (« pourquoi chercher à rembourser mon compte si les autres ne jouent pas le jeu » ; dans ce cas la logique veut que l'on se retire du groupe en essayant d'y gagner ou d'y perdre le moins possible) ce qui accélère la chute du système.

[89] Voir Section 1 de ce chapitre.
[90] « The LETS Info Pack », *ibid*.

Créer et entretenir un état de confiance s'avère indispensable pour la pérennité du collectif : les SEL sont organisés dans ce sens. Plusieurs éléments[91] concourrent à l'établissement de la relation de confiance. Pour faciliter notre analyse nous les classerons selon deux perceptions de la confiance. Un état de confiance peut être garanti par des critères d'ordre sécuritaire sans cesse réactualisés par un contrôle. Dans ce cas il s'agit de mettre en place une règle de fonctionnement et de s'assurer qu'elle sera respectée. Un état de confiance peut également être maintenu par un principe de solidarité entretenu par la fréquence des rapports d'échange.

Paragraphe 1. Fondements sécuritaires de la confiance dans un SEL

D'un point de vue sécuritaire de quelle manière un SEL organise-t-il des relations de confiance ? Le SEL fixe un cadre de règles que les adhérents s'engagent à respecter. Les statuts des associations-SEL se doublent d'une charte ou d'un règlement intérieur que le nouvel arrivant signe lorsqu'il adhère au SEL. Outre un positionnement explicite dans le cadre légal en vigueur, le SEL définit un positionnement éthique (perçu comme une norme minimale commune aux adhérents). Ainsi le SEL *Canterate*[92] fixe en préambule au règlement :

> « Le système d'échange local, c'est une prise de conscience, c'est aussi une possibilité d'acquérir et d'échanger des savoirs, des biens et des services sans utiliser d'argent. C'est également un réseau de communication par lequel les membres d'une communauté donnée peuvent confronter leurs offres et leurs demandes et participer ainsi à une interaction économique, éducative et sociale ».

La légitimité de la charte ou du règlement repose sur une adhésion contractuelle individuelle (chacun signe le document en mentionnant parfois « lu et approuvé »). L'adhésion signée est archivée et constitue une garantie car elle est la preuve d'un engagement preuve d'autant plus forte dans les représentation mentales qu'elle suit un formalisme juridique de type contractuel (ce qui peut surprendre parfois compte tenu de l'image « alternative » que revêtent généralement les SEL). La légitimité des règles est renforcée par une exigence de transparence. En effet : « La confiance est impossible si l'information est nulle ; elle est inutile si l'information est parfaite et totale. Un savoir commum minimum sur les relations entre ceux qui sont impliqués est ce qui permet de

[91] Pour une analyse de la notion de confiance voir le chapitre précédent.
[92] 09600 Montbel.

nouer et de maintenir la confiance »[93].

La transparence est un élément central du SEL : des assemblées sont organisées périodiquement et notamment à la demande d'une personne souhaitant soulever une question ou rendre compte d'un problème. Lorsque le SEL atteint une taille suffisante pour se permettre d'assurer un travail administratif régulier les compte-rendus sont publiés dans une lettre mensuelle où figure également la liste des offres et des demandes (voir par exemple le journal *Le Petit Poucet* pour le SEL de la Croix-Rousse à Lyon[94]). Le fonctionnement minimal du SEL induit une publication périodique des offres et des demandes avec les coordonnées des personnes[95]. A côté des coordonnées figurent systématiquement le solde du compte de chacun. Ainsi peuvent être stigmatisés non seulement certains types d'offres ou de demandes mais aussi les positions débitrices trop proches de la limite fixée. Les expériences passées individuelles (échanges) alimentent et réactualisent la mémoire collective qui se constitue lors des manifestations collectives (assemblées, réunions, goûters, etc.).

Paragraphe 2. La proximité favorise la confiance

La confiance est renforcée dans les relations de solidarité qui représente un pari qui s'avère peu risqué dans le SEL du fait des relations de proximité. Le pari de solidarité induit que les échanges n'ont pas un objet de rentabilité économique, de profit. Ce pari repose sur une double proximité spatiale et socio-culturelle. La proximité spatiale a un côté pratique :

> « En pratique le fonctionnement du LETS exige que les adhérents soient géographiquement à proximité les uns des autres et non éparpillés sur des kilomètres à la ronde. Le temps passé et l'argent dépensé en déplacements constituent le principal facteur de limitation »[96].

De plus la proximité spatiale favorise la fréquence des rencontres (même en-dehors du SEL) et permet à la confiance de se constituer sur le modèle du village ou de la rue[97]. Enfin la proximité spatiale est un facteur constitutif d'une proximité socio-culturelle : on a en commun l'histoire d'un quartier ou d'une région. Les SEL

[93] Jean-Michel Servet, 1997, p. 34.
[94] Voir annexe 3.
[95] Voir annexe 3.
[96] « The LETS Info Pack », *ibid*.
[97] Voir Alain Leménorel, dir., 1994 et Jane Jacobs, [1961] 1991.

entretiennent d'ailleurs les spécificités locales notamment à travers l'appellation des monnaies : le lieu de réunion du SEL de Paris se trouvant proche de la place Edith Piaf c'est ainsi que l'unité monétaire a été dénommée le *piaf* ; de même le *caillou* de la Croix-Rouse à Lyon fait référence au Caillou, point de départ du boulevard de la Croix-Rousse ; la *rize* de Villeurbanne désigne un ancien cours d'eau passant dans la ville ; le *babet* dans le Vivarais-Lignon est un terme patoi désignant une pomme de pin dans une région couverte de connifères ; à Villeneuve d'Asq, la *feuille* fait référence à la feuille dessinée sur le blason de la ville ; en Bourgogne et plus précisément à Cluny la monnaie s'appelle *l'escargot* ; en Ariège, département agricole on échange en *grains*…

L'appellation des monnaies renseigne aussi parfois sur la proximité mentale, idéologique des adhérents qui mêle humour et rejet d'un système d'échange basé sur l'argent roi. Ici on paye en *sourires* (Rodez-Aveyron) ou pour des *prunes* (Montpellier), en *pistaches* (Lyon Rive Gauche) ou en *radis* (Colmar). La proximité mentale a généralement dans les SEL comme dénominateur commun le rejet du « tout économique » et des comportements qui vont avec (individualisme, utilitarisme). Le pari fait sur la solidarité repose donc sur des bases concrêtes. La solidarité prend sens avec la proximité : le « prochain » est avant tout un « proche » : « une conception du 'prochain' comme un proche *[...]* peut se lire en terme de proximité sociale ou géographique, aussi bien qu'à partir de la conception chrétienne de la fraternité entre les hommes »[98].

Ainsi la proximité géographique se double d'une proximité en terme de préoccupation : les membres d'un SEL recherchent avant tout des rencontres dont les échanges sont le prétexte. Dans la recherche de ces rencontres les adhérents sont à la recherche de rapports basés sur la collaboration, l'entraide, la réciprocité plutôt que l'intérêt. La réciprocité, principe de fonctionnement du système constitue un perpétuel pari (car notre interlocuteur/partenaire d'échange peut être mû par des préoccupations moins nobles que les notres). C'est d'autant plus un pari que la seule sanction envers une personne qui ne respecte pas les règles est la stigmatisation qui peut aller jusqu'à l'exclusion du SEL. Or cette sanction n'est que de peu de poids vis-à-vis de quelqu'un qui par son comportement rejette justement les règles du SEL. Ces rapports de proximité en entretienne une forme de socialité primaire entre les personnes.

[98] Robert Castel, 1995, p. 51.

Sous-section 2. La proximité facteur de socialité

Une forte proportion des membres d'un SEL ne travaillent pas (étudiants, chômeurs, RMIstes, retraités, etc.). Dès lors quel levier de socialisation substituer à celui du travail ? Le travail est une notion centrale dans nos société. Quand nous nous trouvons « en société » une fois passés les préliminaires de la conversation le dialogue s'installe fréquemment à partir d'une question du type : « et vous qu'est-ce que vous faites ? ».

Paragraphe 1. La socialisation impossible par le travail

La question du travail ne se pose pas dans un SEL. Nous avons pu constater que lors des réunions et même lorsqu'il s'agit de se présenter le travail n'est pas un thème « porteur » pour la discussion. Plusieurs raisons à cela. Une raison pratique : nombreux sont les membres de SEL qui ne travaillent pas (chômeurs), dès lors se définir par le travail devient problématique. Ainsi se faisant l'écho d'une situation répandue un animateur du SEL de Villeneuve d'Asq explique : « je ne connais même pas la profession des autres selistes ». D'une manière générale l'adhésion à un SEL traduit souvent une attitude de rejet d'un certain type de société dominé par le fonctionnement d'une logique économique que l'on devine fondée sur le travail. Les membres des SEL opposent à ce travail, qui fondent des rapports de domination (hauts salaires contre bas salaires, salariés contre chômeurs), la notion de plaisir. Dans un SEL « chacun fait ce qui lui plait ». Pour définir les offres et les demandes de chacun dans le catalogue on ne dit pas « qu'est-ce que vous *savez* faire ? » mais « Trouvez dix choses que vous ADOREZ faire »[99], « Faites le tour des biens ou services que vous pouvez offrir »[100], etc.

Les personnes vont se définir par leurs passions, leurs hobbies, etc. Dès lors la cohérence du groupe n'est plus fondé sur la complémentarité des compétences des uns et des autres. Il ne s'agit pas de proposer des biens ou services originaux de manière à être très demandé, très compétitif mais plutôt de proposer ce que l'on aime faire pour partager son plaisir. On est d'ailleurs frappé par la diversité des services ou biens demandés et offerts qui correspondent pour beaucoup à des *hobbies* : « apprentissage canoë-kayak », « travaux cuir », « numérologie », « cours d'histoire : Révolution, Premier Empire »,

[99] SEL du Sud-Ouest. Les capitales figurent dans le texte original.
[100] SEL Lyon Rive Gauche

« conseils d'orientation topographique », « initiation à la photo », « initiation chants d'oiseaux », etc. Paradoxalement alors que des inventaires à la Prévert se déclinent au fil des pages du catalogue on trouve également des successions d'offre de services ou biens identiques. Ces offrent correspondent souvent à des activités de type professionnel : ménage, repassage, couture, utilisation outil informatique pour PAO, frappe CV, etc. Il est vrai que comme nous avons l'habitude de nous définir par notre travail et non par nos loisirs, il est plus facile d'offrir des services ou biens liés à notre activité professionnelle. Cela peut prendre du temps de redéfinir les services que l'on peut proposer selon un critère de plaisir.

L'activité professionnelle ne donne pas une identité dans un SEL : la socialisation ne dépend pas de « l'utilité » des compétences. La science économique avance dans un texte d'un de ses pères fondateurs, Adam Smith, une vision du bien-être collectif fondé sur la division du travail :

> « Cette grande multiplication dans les produits de tous les différents arts et métiers, résultant de la *division du travail*, est ce qui, dans une société bien gouvernée, donne lieu à cette opulence générale qui se répand jusque dans les dernières classes du peuples »[101].

Sans établir de manière explicite que la cohérence de la société repose sur cette division du travail la notion d'« opulence générale » peut amener une interprétation dans ce sens. Les sociétés occidentales sont ainsi fondées sur la division du travail ; de ce fait les interrogations sur la « fin du travail »[102] qui reposent sur le constat d'un chômage de masse n'en deviennent que plus vives.

Paragraphe 2. Socialisation par la proximité

La proximité entre les membres du SEL n'est pas seulement d'ordre géographique mais relève fréquemment d'une vision qui relativise la place centrale du « travail » comme fondement de la société. Ainsi les membres du SEL vont s'employer à se constituer une identité autre que celle fondée sur le travail. C'est par une proximité issue du croisement d'échanges que se constitue une identité dans le SEL. Nous avons vu plus haut que ces échanges sont hautement personnalisés car ils concernent des biens et services souvent produits directement par des personnes dont c'est le *hobby*. Cette mise

[101] Adam Smith, [1776] 1991, p. 46.
[102] Voir Dominique Méda, 1995, à ce sujet.

en commun des passions (« peinture de figurines », « échange de livre anciens », etc.) rapproche les membres des SEL.

L'identité dans le SEL est entretenue par l'organisation de rencontres fréquentes où il sera possible d'échanger et ainsi d'affirmer sa spécificité : les « goûters », « banquets » ou « pic-niques » (appélations variant selon l'heure de la réunion et la saison) et les marchés qui sont organisés fréquemment par les SEL apparaissent comme autant de manifestations du désir de se retrouver pour souder le groupe et éventuellement accueillir de nouveaux arrivants. Les rencontres vont ainsi permettre un échange d'idées pour arriver à s'apercevoir que tous les membres partagent des valeurs similaires. Les personnes vont prendre conscience d'une certaine proximité en terme de représentation du monde.

> « Les personnes rentrent dans le SEL pour la convialité et à l'intérieur du SEL elles prennent conscience de l'état des choses, cela leur ouvre les yeux. Le SEL cela leur permet d'exprimer des idées qu'elles avaient depuis des années de manière un peu flou. Les personnes pensent maintenant, le SEL cela leur 'déneuneuifie' les neurones »[103].

La proximité géographique entretenue par les goûters, les nombreuses réunions se traduit progressivement par une proximité de point de vue.

Sous-section 3. SEL et espace public

L'identité par la proximité, par le territoire permet de redécouvrir une forme de solidarité villagoise ou communautaire où la parole est libérée.

Paragraphe 1. De l'*agora* au marché

Le SEL correspond dans son fonctionnement à un espace de prise de parole qui définit une forme de démocratie participative à l'instar de l'*agora* grecque. La précision géographique est importante car en langage d'urbanistes l'agora est un « *espace aménagé pour la circulation piétonnière, dans un ensemble urbain moderne* »[104]. Or la propriété de l'*agora* qui nous intéresse ici c'est d'être un espace de rencontres et non de circulation. Contrairement à sa manifestation actuelle l'*agora* grecque est d'abord un lieu géographique bien *délimité* : une place bordée de commerces de toutes sortes, de tribunaux, etc. La notion de limite est importante car un espace ne devient public (au sens

[103] Un membre du SEL de Villeneuve d'Asq.
[104] *Le Nouveau Petit Robert*, dictionnaire de la langue française, Paris : Dictionnaires le Robert, 1993

d'espace de rencontres et non d'espace de croisement) que si les personnes parviennent à se l'*approprier en commun* : on ne peut s'approprier que ce qui est borné, fini ; l'appropriation pour être réalisée en *commun* doit être réalisée par des personnes se trouvant dans le même espace (c'est-à-dire des personnes proches géographiquement).

L'*agora* est pour les Grecs un lieu de commerce : on se rend dans les boutiques qui la borde pour acheter ; on peut également se rendre sur place comme commerçant ambulant. L'*agora* c'est aussi l'endroit où siège l'assemblée du peuple, c'est le lieu de débat où s'exprime la démocratie c'est-à-dire la souveraineté du peuple (*dêmos*). En définitive l'*agora* grecque possède trois qualités. C'est un espace géographique bien *délimité* où des *citoyens* (ceux qui appartiennent à la même cité, qui partagent une même proximité) se rencontrent pour échanger non seulement des opinions, des idées mais aussi des *marchandises*.

Cette perception de l'*agora* grecque rejoint la description faire par M. de la Pradelle de la place de marché :

> « Sur le marché, en revanche, dans la cohue bruyante de ce moment fort de la vie locale, on assume le statut de membre d'une communauté civile, on établit avec l'autre, qu'il s'agissent du marchand ou des clients qu'on côtoie, une relation d'égalité jouée où les différences de position sociale s'estompent provisoirement, on pratique avec tout un chacun une sorte d' « amitié généralisé », certes superficielle et toute de circonstance, mais qui peut évoquer la fameuse *philia* qu'Aristote met au principe de la cité. C'est pourquoi on ne s'y croise pas seulement on s'y rencontre »[105].

Si l'on vient sur le marché pour échanger des marchandises, la vertu essentielle du marché est de mettre en place un espace d'échanges, de relations au sein duquel une citoyenneté, une égalité se gagne par le côtoiement car « on ne s'y croise pas on s'y rencontre ». Le SEL semble fonctionner sur la même logique : sous prétexte d'un nouveau type de consommation, d'une nouvelle manière d'échanger des services et des marchandises, les membres de SEL vont se réunir pour créer un espace d'échange, de discussion, un espace public.

Paragraphe 2. Le SEL espace de rencontre...

Par le biais d'une proposition de consommer autrement le SEL va réunir des personnes. Nous avons vu plus haut que le SEL organise des rencontres sur une base

[105] Michèle de la Pradelle, 1996, p. 241.

d'une double proximité, géographique et de point de vue. Or le fait de se retrouver ensemble, d'appartenir à un groupe permet de bénéficier des savoirs, des connaissances, des contacts des autres, « *de vivre à peu près normalement* » :

> « On ne peut pas s'empêcher de se dire que le plein-emploi pour tout le monde c'est du domaine du passé. On vit une crise struturelle et il faut trouver d'autres moyens pour permettre à des personnes de vivre à peu près *normalement*. Vivre normalement c'est d'abord et avant tout avoir des *relations*, avoir un *réseau*. Les gens les plus en difficulté sont ceux en mal de relations. Parce que on sait bien que c'est par le réseau qu'on trouve du boulot, un appartement, une voiture d'occasion, etc. *C'est peut être aussi à travers le réseau qu'on trouve une raison de vivre*. Pour échapper à la cannette de bière et à la TV il faut trouver des propositions : pour les jeunes il y a le sport, les bandes, la musique, *[...]*. Reste le problème des adultes ; un problème particulièrement sensible dans notre société c'est femme seule avec enfant, la famille monoparentale c'est souvent douloureux. Il y dans les centres sociaux des lieux de parole ou les gens peuvent se rencontrer et parler. C'est déjà un bon point mais ce n'est pas suffisant. C'est là à mon sens que se situent bien les SEL qui ont le mérite d'abord et avant tout de créer un réseau, de créer des relations. C'est la vertu essentielle. A la limite la monnaie valeur d'échange est secondaire. C'est la carotte, c'est le prétexte pour faire sortir les gens de leur isolement »[106].

Le SEL peut permettre de s'insérer dans un réseau et de profiter de la force du réseau par exemple pour trouver du travail. Dans certains SEL cette approche a été systématisée par la création d'un journal interne distribué mensuellement rassemblant des petites annonces de demande d'emploi.

Paragraphe 3. ... qui fonctionne comme un espace public

Le SEL est d'ailleurs plus qu'un réseau. En effet souvent les réseaux enferment car ils ne rassemblent souvent que des semblables. Le SEL est un réseau de réseaux qui rassemble des personnes d'horizons différents. Ce réseau de réseaux tisse un *maillage social* qui s'oppose à une logique de réseaux au sens strict.

> « Au niveau du type des relations dans le SEL il y a la question des solidarités. Il est clair que aujourd'hui on vit des solidarités horizontales à savoir des solidarités entre pairs. Je suis solidaire des gens de ma classe sociale, je prête ma voiture à mes copains. La difficulté ce sont les solidarités verticales entre les personnes d'un niveau supérieur et ceux qui sont au RMI ou qui n'ont pas de boulot. Comment établir des solidarités verticales ? Un SEL bien structuré à mon avis c'est un SEL où on va trouver des professeurs d'université et des personnes au RMI parce que ce sont des gens qui ne se rencontrent jamais et qui ont peut être aussi des choses à se dire. De voir que la personne au RMI est capable d'échanger valablement avec un professeur d'université et d'une manière relativement équitable c'est une grosse évolution ; de même que découvrir que le professeur d'université peut discuter avec des gens qui sont au RMI et qu'il y trouve un agrément. Les opinions peuvent évoluer à travers ce genre de relations »[107].

[106] Mission locale, Villeneuve d'Asq (souligné par nous).
[107] Mission locale, Villeneuve d'Asq.

Le SEL est un espace neutre où se croisent des réseaux à l'instar de certaines terrasses de café qui rassemblent indifféremment des personnes agées, des adolescents, des gens aisés et des plus pauvres, des étrangers et des autochtones, des femmes et des hommes, etc. Le SEL définit un espace pour se rassembler (c'est en ce sens que nous parlons d'espace neutre : on ne s'y rend que pour s'y rassembler et non dans le but de l'occuper, de faire valoir sa souveraineté). D'un espace de croisement on passe à un espace public si une appropriation collective du lieu est réalisée. Les responsables d'un SEL cherchent précisément à favoriser l'appropriation collective de l'espace SEL. Ainsi les réunions de constitution d'un SEL sont-elles le plus souvent libres. La rédaction d'une chartre d'adhésion est collective ; le principe même de chartre vise à mettre tout participant sur le même pied d'égalité. Le SEL est aussi surtout un espace de discussion qui prend prétexte de l'échange de biens et services pour échanger du discours.

> « — Les décisions se prennent-elles à l'unanimité ou à la majorité ? — On ne vote jamais... en fin de compte on décide comme ça. Il faut sortir des ornières classiques, ici chacun peut donner son avis. La prise de la parole est totale. Même les timides prennent la parole dans le feu de l'action, de la discussion »[108].

Dans le SEL les personne trouve une certaine forme de citoyenneté en ce sens que la parole est libérée et ainsi chaque décision peut véritablement être prise en commun car personne n'est en position d'imposer sa volonté. Le SEL fait de l'individu une personne publique. Celle-ci peut être définie comme la personne qui se comporte sur le marché (ou dans le SEL) « non seulement en commerçant ou en client mais en amateur de discussions interminables ou en flâneur invétéré »[109]. La vertu centrale des SEL serait ainsi d'offrir une tribune laissant libre cours à des « discussions interminables ».

L'entraide, la solidarité fondent le SEL. Le SEL agit comme un mécanisme qui rend ces comportements nécessaires. Marcel Mauss a bien remarqué, chez les peuples qu'il étudie, que le don n'induit pas forcément l'absence d'intérêt[110]. Pour que la communauté se perpétue il suffit de limiter la recherche de l'intérêt individuel. Le SEL fonctionne sur le même mode. Il n'est pas exclu d'être intéressé dans ses échanges pourvu que l'intérêt ne menace pas le collectif. Le développement local qu'induit la mise en

[108] Un membre du SEL de Villeneuve d'Asq.
[109] Michèle de la Pradelle, 1996, p. 240.
[110] Voir Marcel Mauss, [1923] 1995, p. 147.

place du SEL est à la mesure de son instrument d'échange, sa monnaie : fraternel[111].

[111] Voir Frédéric Hontschoote, 1998.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5 : LE SEL PERMET D'EVALUER LE *PRIX DU GRATUIT*

Par la mise en place d'une monnaie de crédit à usage local les SEL organisent un espace de réciprocité, engendrant du lien social, dont les échanges sont le prétexte. Cette monnaie de SEL créée *ex-nihilo* a pour objet d'intensifier les relations sociales au sein d'un même espace géographique en offrant à chacun les moyens d'échanger. Chaque compte en unité de SEL peut être durablement déficitaire sans aucune pénalité — la seule véritable contrainte étant de faire des échanges, de faire fonctionner le système. Ainsi la monnaie de SEL autorise l'accès au crédit et facilite voire encourage les échanges. La moitié au moins des membres d'un SEL adhèrent à ce type de réseaux pour des « raisons économiques » (c'est le terme employé par les personnes rencontrées[112] qui exprime une insuffisance de revenu). En effet, en plus d'une motivation « citoyenne » d'adhésion à une forme de démocratie participative, bon nombre des membres de SEL connaissent des difficultés d'accès à la consommation du fait de leur situation économique (chômeurs, RMIstes, étudiants, etc.).

Les sociétés occidentales conçoivent les échanges à travers un système de paiement libératoire qui n'encourage pas les relations sociales. En effet on n'a de cesse de payer ses dettes et une fois celles-ci payées « on ne se doit plus rien ». D'autres sociétés (c'est le cas de sociétés africaines et plus proche de nous des SEL) conçoivent l'endettement comme une source de relations[113] : chacun a des créances et des dettes (qui doivent quand même globalement se compenser sous peine de déséquilibre du système[114]) qui sont autant de raisons de se rencontrer les uns les autres.

Bénéficier d'un don peut être vécu comme une contrainte. En effet le don correspond fréquemment de la part du donateur à l'affirmation d'une supériorité[115] (c'est notamment l'objet du *potlatch*) ; le bénéficiaire est contraint de rendre plus sous peine de

[112] SEL Lyon Rive Gauche *;* nous avons adhéré à ce SEL en avril 1997.
[113] L'endettement en tant que relation sociale est un facteur de solidarité pour les populations pauvres (voir Chapitre 4). La dette est un lien fondateur des relations sociales (voir Chapitre 2).
[114] Il y a en principe identité entre dettes et créances sauf si des personnes quittent le SEL sans remettre le compte à 0. Dans ce cas ce sont les comptes créditeurs qui sont source de perturbation car ils correspondent à une « fuite » de monnaie donc à moins d'échanges.
[115] Marcel Mauss, [1923] 1995, pp. 152-153.

perdre la face. Même le don oblatif peut être ressenti comme une contrainte, une perte de dignité par son bénéficiaire : accepter de recevoir la charité c'est renoncer à un peu de son amour propre. L'usage de la monnaie dans un SEL introduit un médiateur dans l'échange. Le devoir rendre consubstantiel du don n'est pas adressé à quelqu'un mais au groupe dans son entier ce qui est bien moins contraignant. La dette est libellée en monnaie de SEL. Ce fonctionnement facilite des échanges qui pour pour certains apparaissent comme des dons (de temps, de formation, de savoirs, d'objets) des mieux insérés socialement vers les plus en marge (il arrive fréquemment que des membres du SEL se contraignent à consommer des biens ou services uniquement pour qu'une personne un peu en marge du système puisse s'enrichir et donc échanger). L'introduction d'un tiers dans l'échange, la communauté qui se matérialise dans l'outil monétaire, permet d'échanger des services ou biens (qui ne sont pas équivalents entre eux) non dans une logique de profit (ou de domination) mais une logique de solidarité et sans perte de dignité. Le don est médiatisé par la monnaie de SEL. Celle-ci permet finalement d'évaluer ce que « coûte » le don, le prix du gratuit en quelque sorte, qui mesure l'estime que l'on a de l'autre.

Dans le cadre d'un SEL ce n'est pas le travail qui donne une place dans le groupe. L'identité des personnes se fonde sur l'intensité des échanges (et sur leur caractère réciproque) auxquels elles participent. Ce sont les liens de dette qui s'appuient sur un climat de confiance sous tendu par une double proximité géographique et « idéologique » qui fondent le lien social. La notion de réciprocité est d'autant plus importante qu'elle concerne dans les SEL une forte proportion de personnes à faibles revenus. Dès lors le SEL permet d'accéder à certaines formes de consommation : « *[le SEL]* peut aider toute personne avec de faibles revenus à équilibrer son budget et améliorer son niveau de vie en la faisant accéder à des ressources qui autrement dépasseraient ses moyens »[116]. La contrepartie de ce service n'est pas du domaine stigmatisant de l'assistance puisque « Le système permet de rembourser en services de quelque nature que ce soit (qualifiés ou non-qualifiés) »[117] . Dans cette optique le lien financier n'est qu'une matérialisation du lien social. L'acte de paiement ou d'endettement est pensé comme le prémisse d'une relation. Le rapport d'échange dans le SEL ne

[116] « The LETS Info Pack », *ibid*.
[117] « The LETS Info Pack », *ibid.*

débouche pas sur la rupture d'un lien comme c'est le cas dans le rapport d'échange économique traditionnel (par le paiement libératoire) mais sur l'affirmation d'une relation d'alliance qui déborde le cadre strictement économique pour investir le champ du social par l'affirmation du partage de valeurs communes.

PARTIE 3.

INSTRUMENTATION DES LIENS FINANCIERS

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Les systèmes d'échange local (SEL) illustrent parfaitement de quelles manières la solidarité financière peut soutenir la création d'activités micro-locales. Si l'observation des SEL permet de mettre en évidence les ressorts des liens financier de la petite économie (proximité, confiance, réciprocité), elle révèle également que les activités exercées dans les SEL se situent, pour l'essentiel, au rez-de-chaussée de la maison braudélienne. Il est vrai que ces systèmes n'ont pas pour objet de remédier au chômage. Une solidarité financière de proximité peut jouer aussi en permettant de financer la création de micro-activités et donc le passage du rez-de-chaussée au premier étage de la maison braudélienne. Cette troisième partie cherche à montrer l'enjeu de la mise en place de solidarités financières de proximité pour lutter contre le chômage.

Les techniques financières visant à faciliter la création de micro-activités apparaissent de plus en plus souvent comme des outils très efficaces de lutte contre la précarité économique. De nombreux travaux ont mis en évidence le dynamisme de ces techniques[1]. Ainsi les différentes formes d'épargne rotative ou tontine ont fait l'objet d'études abondantes dans les pays du Sud. Bien entendu, le financement de la création de micro-activité ne peut se résumer aux tontines[2]. Ils concernent l'ensemble des moyens mis en œuvre pour, d'une part, faciliter les prêts à des personnes pauvres susceptibles de créer leur propre activité, et d'autre part, encourager la collecte d'une épargne de proximité qui peu à peu va se substituer aux aides des organisations non gouvernementales et permettre au système financier de s'autonomiser. Le premier Sommet mondial du microcrédit qui s'est tenu du 2 au 4 février 1997 à Washington a consacré l'efficacité des systèmes financiers décentralisés comme outils de développement économique notamment en direction des pays en développement. Le préambule de la déclaration du Sommet mondial du microcrédit commence ainsi[3] : « *We have assembled to launch a global movement to reach 100 million of the world's poorest*

[1] Pour un aperçu, voir le chapitre 6 et notamment la troisième section.
[2] Pour un aperçu sur ces techniques financières voir par exemple Dale Adams, 1995 ; Eddy Bloy, Célestin Mayoukou, 1994 ; Eddy Bloy, 1995 ; Michel Lelart, 1990-1991-1992 ; Celestin Mayoukou, 1994 ; Jean-Michel Servet, 1995c.
[3] « Declaration and Plan of Action », *The Microcredit Summit*, 2-4 février 1997, p.V.

families, especially the women of those families, with credit for self-employment and other financial and business services, by the year 2005 »[4].

Le financement des micro-activités est réalisé généralement en marge du système financier formel composé de banques, ce qui conduit à une situation de dualisme financier. Généralement deux raisons majeures sont avancées pour expliquer le dualisme financier[5] qui favorise l'émergence d'initiatives informelles ou semi-formelles de financement. Certains auteurs soutiennent que l'émergence du secteur informel correspond à une réaction contre un Etat qui s'enrichit au détriment de la population et constitue « une barrière contre le développement »[6]. Dans cette optique le secteur informel apparaît non seulement comme un instrument de croissance économique mais surtout comme un pas vers la liberté et la démocratie[7]. L'Etat peut exercer une contrainte sur le système financier par le contrôle des taux d'intérêt, l'encadrement du crédit, le contrôle des changes, etc. Un système financier très réglementé peut ne pas être attractif. Il arrive également que le système financier officiel n'inspire pas confiance que ce soit au niveau local ou national. Au niveau national, la crise des institutions financières de nombreux pays en développement (notamment africains) a entamé la confiance des populations qui voient dans la faillite du système financier le résultat des stratégies d'enrichissement personnel des hommes au pouvoir. Au plan local, les agences bancaires à l'architecture et l'organisation interne héritées de la colonisation n'inspirent pas non plus confiance aux populations les moins aisées qui se sentent éloignées des valeurs occidentales portées par ces institutions.

La deuxième raison invoquée pour expliquer l'émergence de micro-initiatives de financement est fondée sur l'existence d'une segmentation des populations. Le faible taux d'alphabétisation des nombreuses populations rurales des pays en phase d'occidentalisation peut expliquer la difficulté d'accès au secteur financier formel. De même le caractère vétuste des voies de communication ne favorise pas les déplacements

[4] « Nous sommes réunis pour lancer un mouvement mondial en direction des 100 millions de familles les plus pauvres, particulièrement les femmes de ces familles, en faveur de l'octroi de crédits pour l'auto-emploi ainsi que d'autres services économiques et financiers d'ici l'année 2005 ».
[5] Pour un exposé détaillé de ces deux raisons voir Dimitri Germidis, Denis Kessler, Rachel Meghir, 1991, p. 53 *sq*.
[6] Hernando de Soto, [1986] 1994, p. 5.
[7] Voir Jean-Michel Servet, 1997c.

vers les institutions de crédit localisées en ville. Plus généralement un état de pauvreté avancé, des revenus irréguliers sont des obstacles dans la négociation avec les institutions bancaires.

L'existence d'un dualisme financier dans les pays en développement n'est plus à démontrer. Cependant il convient d'apporter quelques nuances aux raisons invoquées pour expliquer l'existence des systèmes financiers alternatifs au secteur formel. Il est sans doute exact que dans certains pays la contrainte financière exercée par l'Etat favorise l'apparition de systèmes financiers informels. De même, il va sans dire que de nombreuses populations aux revenus faibles ou irréguliers n'ont pas accès au secteur bancaire car elles représentent un risque trop grand pour être géré par un organisme financier soumis à la concurrence. Néanmoins les pratiques financières dites informelles ne sont pas réservées aux populations les plus pauvres.

> « Un même individu dans une même période réalise des dépôts chez un boutiquier ou un garde-monnaie, participe à une tontine, cotise à une association villageoise et peut même régulièrement déposer certains fonds dans une banque, non généralement dans une logique de rémunération de l'épargne mais de diversification des risques »[8].

Nous avons vu[9] que les rapports de dette et de créance représentent bien plus que des rapports économiques. Ils expriment d'abord et avant tout des rapports au groupe et participent à l'édification de liens sociaux. Les termes « finance informelle » caractérisent un secteur de l'économie qui se constitue en opposition à l'économie officielle. Nous situons notre champ d'étude dans le cadre de la *petite économie*[10] où les pratiques financières trouvent un sens dans le maintien de liens entre les personnes. Il ne s'agit pas ici de s'opposer à l'Etat mais de perpétuer des échanges, des pratiques financières qui sont à la fois fondés sur des proximités (géographiques, mentales, etc.) et éléments constitutifs de rapports de proximité. Dans cette perspective, les systèmes financiers de proximité n'apparaissent pas comme une réponse à une situation problématique. Ils ont toujours été présents parmi les populations de manière plus ou moins visible mais sont beaucoup plus sollicités (et donc plus visibles) lorsque les conditions de vie se dégradent. Ces systèmes ont d'autant plus de légitimité pour les organisations non gouvernementales

[8] Jean-Michel Servet, 1995c, p. 10.
[9] Voir Chapitre 2.
[10] Voir Chapitre 4.

qui les soutiennent que les Etats des pays aidés absorbent les aides au développement sans grands effets.

Les systèmes financiers de proximité existent dans les pays occidentalisés avec une grande similitude sur le fond même si la forme diffère. Il s'agit ici aussi de favoriser le maintien des liens sociaux par l'établissement de liens financiers : la coopérative ouvrière de production rassemble des personnes de même origine ; l'entreprise créée grâce à un capital réuni dans la famille resserre les liens familiaux autour d'un projet. Les rapports de créances et de dettes sont les prémisses d'échanges sociaux.

Le **Chapitre 6** illustre de quelle manière les solidarité financières ont été sollicités au XIXe siècle, en France notamment, dans une perspective de création d'activité pour permettre de lutter contre la paupérisation. Les premières organisations de crédit populaire font de la relation créancier/débiteur un rapport d'entraide. Le succès de ces initiatives explique leur essaimage.

La persistance des phénomènes de pauvreté en France ont conduit (depuis une dizaine d'années) au développement d'initiatives visant à faire de la finance un instrument de solidarité à travers l'aide à la création de petites entreprises. Cette finance solidaire, étudiée dans le **Chapitre 7**, est pensée comme un moyen de lutter contre l'exclusion

Chapitre 6.
DU CREDIT POPULAIRE A LA FINANCE SOLIDAIRE

« La Providence, en conduisant l'homme dans la voie miraculeuse du crédit, semble avoir eu pour but de créer au sein de la société une institution générale d'assurance pour la propagation et la perpétuité de la misère ».
Pierre-Joseph Proudhon,
Système des contradictions économiques, [1846] 1982,
volume 2, p. 128.

« Le crédit a été inventé pour secourir le travail, en faisant passer dans les mains du travailleur l'instrument qui le tue : l'argent ».
Pierre-Joseph Proudhon,
Système des contradictions économiques, [1846] 1982,
volume 2, p. 95.

INTRODUCTION DU CHAPITRE 6

La première vague d'industrialisation remet en cause les formes traditionnelles de solidarité basées, notamment, sur les communautés familiales et villageoises [1]. Simultanément elle favorise la constitution d'une nouvelle classe sociale, la classe ouvrière, et par là même l'émergence d'une solidarité de classe (qui se manifeste à travers des organisations professionnelles de solidarité, confraternité, corporation, etc.). Cette solidarité de classe se nourrit d'une forte intégration par le travail.

La Révolution industrielle s'accompagne d'une croissance du paupérisme. Cette « nouvelle pauvreté » diffère de celle de pays « en retard » où la pauvreté est intégrée par des réseaux primaires de sociabilité (famille, religion, communauté). Cette situation est inédite à l'époque car aucune structure n'est prévue pour intégrer cette pauvreté, dont on a conscience qu'elle menace l'ordre social. La misère va faire l'objet d'une stigmatisation sous forme de dégradation ou de danger (on parle de « classes dangereuses »)[2]. Le paupérisme sanctionne l'optimisme du XVIIIe siècle et cristallise la question sociale. Il

[1] Voir Bernard Gibaud, 1986, p. 16
[2] Voir Robert Castel, 1995, p. 218 *sq*.

s'agit donc de trouver le moyen de favoriser l'accès au travail des pauvres sans pour autant remettre en question les principes de l'Etat libéral.

Une solution possible est le crédit. Au fil de l'histoire le crédit et la pauvreté ont longtemps cheminé de paire[3]. Tout au long de l'Ancien Régime la plupart des groupes sociaux modestes, et notamment la paysannerie, ne peuvent vivre qu'à crédit puisque face à des dépenses régulières ne peuvent être opposées que des rentrées d'argent contingentes dépendant de l'emploi trouvé ou de l'état de la récolte. La pauvreté engendre fréquemment le recours à l'usurier car aucun banquier ne consent à faire crédit aux miséreux. Une créance est remboursée par un emprunt et en dernier ressort les reconnaissances de dette s'accumulent chez l'usurier. Pour lutter contre la pauvreté il suffirait donc de faciliter l'accès au crédit de manière à ce que les pauvres se créent leur propre emploi.

Cette problématique du crédit aux pauvres surgit périodiquement quand l'Etat juge ne pouvoir faire face seul à l'élargissement de la pauvreté. A cent-trente-huit ans d'écart le crédit est présenté comme un moyen de lutter contre la pauvreté. Ainsi l'Académie des sciences morales et politiques propose en 1859 le sujet de prix suivant :

> « Les institutions de crédit. Des moyens de crédit dans leurs rapports avec le travail et le bien-être des classes peu aisées. Retracer et faire connaître l'histoire des institutions destinées à faciliter l'application de ces moyens de crédit, notamment des Mont-de-Piété, des banques d'Ecosse, et des banques d'avances de Prusse (*Vorschüssbanken*) »[4].

Plus récemment, le premier sommet mondial du microcrédit organisé à Washington du 2 au 4 février 1997 entérine l'idée selon laquelle le crédit peut être un instrument efficace de lutte contre la pauvreté. Nous abordons dans ce chapitre les initiatives mises en œuvre, à plus d'un siècle d'intervalle, pour faciliter l'accès au crédit des populations pauvres dans la perspective de les aider à créer leur propre emploi. Il ne s'agit pas de les référencer de manière exhaustive. Nous cherchons à cibler celles qui visent de manière explicite à instrumenter le crédit pour permettre le financement d'activité créées à l'initiative d'individus considérés (à tort ou à raison) comme défavorisés. La cible de cette lutte est multiforme. Quelles similitudes en effet entre la situation de chômage d'un ouvrier du XIX et du XXe siècle ? De même quelles que soient

[3] Voir Laurence Fontaine, 1999.
[4] Voir Pierre Dockès *et alii*, 1990, p. XII, note 11.

les époques, ces ouvriers des pays industrialisés ont peu de points communs avec un « pauvre » d'un pays du tiers monde. En définissant l'objectif assigné à l'outil crédit qui est l'amélioration des conditions de vie, le développement socio-économique, on définit par là même une population cible. Celle-ci est globalement caractérisée par une difficulté d'accès aux moyens financiers nécessaires à une transition d'une situation de « pauvreté » pensée comme anormale vers une situation définie comme « normale ». Cependant certaines populations pauvres ne peuvent être concernées par ces actions. Les personnes fortement désocialisées par un état de pauvreté durable sont difficilement en mesure de se servir du crédit comme tremplin. Créer sa propre activité suppose que l'on ne passe pas la majorité de son temps à essayer de survivre.

Si le crédit s'avère être, pour le pouvoir en place, un instrument visant à faire en sorte que les classes peu aisées s'en sortent par elles-mêmes, il peut également être pensé par ces mêmes classes comme un outil d'émancipation, un moyen de s'extraire de la tutelle salariale. S'opposent ainsi plusieurs logiques à travers l'instrumentation du crédit. Par exemple, au XIXe siècle le mouvement ouvrier français utilise le crédit pour constituer des coopératives (et consacrer l'avènement d'une économie sociale[5]) qui concurrencent les fabriques patronales. En revanche, de nos jours, le crédit se situe, toujours en France, en dehors de toute lutte des classes puisqu'il est mis en œuvre essentiellement de manière individuelle, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs (Etats-Unis, Québec)[6].

Ces différentes facettes du crédit sont abordées dans les trois sections suivantes. En premier lieu il convient de montrer comment a pu se constituer au XIXe siècle une pensée du crédit comme moyen d'action sociale. Il s'agit de déterminer les conditions permissives de son utilisation (Section 1). Ensuite sont détaillées les multiples expériences de crédit populaire qui émergent au XIXe siècle qu'elles soient au service de la classe ouvrière ou instrument d'une politique visant à maintenir la paix sociale, ce qui n'est pas forcément contradictoire (Section 2). Ces premières expériences préfigurent celles que nous connaissons actuellement et qui sont abordées dans la troisième section.

[5] Ce terme définit un ensemble d'entreprise coopérative, mutualistes et associatives fonctionnant selon des principes de solidarité et de participation entre les membres et promouvant la citoyenneté (voir André Gueslin, 1998a, Claude Vienney, 1994).
[6] Voir Section 3 de ce chapitre.

Cette dernière section fait un tour d'horizon des moyens mis en œuvre de nos jours pour lutter contre la pauvreté par le crédit dans une optique de création de petites entreprises[7] (Section 3).

[7] Le cas de la France est abordé plus particulièrement dans le chapitre suivant.

SOMMAIRE DU CHAPITRE 6

Section 1. Solidarité financière et émancipation de la classe ouvrière : les principes fondateurs

Sous-section 1. Solidarités financières et organisations ouvrières

Sous-section 2. Une approche politique du crédit populaire : Proudhon et le crédit mutuel

Sous-section 3. Une approche économique du crédit populaire : Léon Walras et les associations coopératives

Section 2. Les organismes de crédit populaire au XIXe siècle

Sous-section 1. L'Allemagne creuset du crédit populaire

Sous-section 2. Les organismes de crédit populaire en France : une implantation tardive

Section 3. Le crédit populaire comme outil de développement : un essaimage international

Sous-section 1. Le développement communautaire nord-américain

Sous-section 2. Les avatars de la Grameen Bank

Sous-section 3. Vers la finance solidaire

Conclusion du Chapitre 6

SECTION 1. SOLIDARITE FINANCIERE ET EMANCIPATION DE LA CLASSE OUVRIERE : LES PRINCIPES FONDATEURS

L'épargne et le crédit populaires s'affirment au cours du XIXe siècle comme des vecteurs d'amélioration de la condition ouvrière. Peu à peu se met en place une véritable solidarité financière qui, initialement envisagée à des fins de prévoyance, va s'étendre au domaine de la production. Les ouvriers s'organisent d'abord au sein de sociétés de secours mutuel qui, les premières, établissent une solidarité financière entre leurs membres. Les coopératives de production rendent, ensuite, possibles l'affranchissement de la tutelle salariale en associant les ouvriers à la propriété du capital. Rassembler ce capital permet une nouvelle fois à la solidarité financière de s'exprimer : ceci consacre la naissance du crédit populaire. Deux auteurs français vont particulièrement s'y intéresser. Dès avant la Révolution de 1848 P.J. Proudhon pose les principes du crédit gratuit. Léon Walras, quant à lui, cherche à faire connaître (en organisant des conférences), à partir du milieu des années 1860, le progrès que représente le crédit populaire. Ces deux théoriciens du crédit populaire s'inscrivent dans la dynamique d'un mouvement ouvrier en plein essor.

Sous-section 1. Solidarités financières et organisations ouvrières

Paragraphe 1. Les organisations ouvrières

Sous l'impulsion de Saint-Simon (1760-1825)[8], Robert Owen (1771-1858)[9], Etienne Cabet (1788-1856)[10] et Charles Fourier (1772-1837)[11] la pensée socialiste se constitue et la classe ouvrière s'organise en vue de lutter contre sa condition misérable. Refusant le monde industriel qu'il voit naître Charles Fourier s'emploie à décrire un monde idéal, une utopie basée sur la réalisation des passions individuelles à travers notamment la forme de l'« association agricole »[12] qui repose sur l'« attraction

[8] Voir André Gueslin, 1998a, p. 38 *sq*.
[9] Pour une biographie synthétique voir Jean Maitron, dir., 1966, Tome 3.
[10] Pour une biographie synthétique voir Jean Maitron, dir., 1966, Tome 1, p. 333.
[11] Pour une biographie synthétique voir Jean Maitron, dir., 1966, Tome 2, p. 204. Pour une biographie complète se reporter à Jonathan Beecher, [1986] 1993.
[12] Voir Charles Fourier, [1829] 1966, p. 6 *sq*. Le terme « association » est popularisé par l'école saint-simonienne et largement repris par l'école fouriériste.

passionnée » [13], c'est-à-dire sur les désirs profonds des associés. Les phalanstères, associations de production et de consommation sont l'illustration de l'utopie fouriériste. Robert Owen met en application ses idées réformatrices dans son usine de cotonnade de New Lanark. Il humanise les conditions de travail. Soucieux de développer son expérimentation à un niveau national il oppose la notion de coopération à l'exploitation capitaliste. Il organise avec succès des coopératives de consommation visant à supprimer les intermédiaires (on compte 500 sociétés en 1831) et donne par là même une impulsion durable au mouvement coopératif britannique[14]. Etienne Cabet imagine que le bonheur est associé à un état de nature où seront supprimés le commerce, l'argent, bref les inégalités. Il décrit ce monde idéal dans *Voyage en Icarie*. Après 1848, il fonde au Texas une communauté dont il devient le patriarche.

En dépit de ces paternités plurielles la date « officielle » et quasi mythique de naissance du mouvement coopératif coïncide avec la fondation, en 1844[15], par 28 ouvriers tisserands en flanelle d'une coopérative de consommateurs : la Société des équitables pionniers de Rochdale (faubourg de Manchester)[16]. Afin de ne pas glisser vers un fonctionnement capitaliste, les associés se sont dotés de quatre règles définissant l'« esprit » coopératif : porte ouverte (adhésion libre) ; pouvoir démocratique (un homme, une voix) ; répartition des bénéfices entre les membres au *prorata* de leurs opérations ; limitation du taux de l'intérêt. Ces règles vont peu à peu être le critère distinctif des coopératives. Elles sanctionnent aussi le désir de prendre en main (*self-help*) sa propre destinée à travers un outil (la coopérative) créé de toutes pièces et non pas hérité des institutions patronales.

Si les coopératives de consommation permettent aux ouvriers de s'approvisionner à moindre coût, les coopératives de production mettent, elles, en pratique les principes d'autogestion prônés par P.J. Proudhon (1809-1865). L'antagonisme entre le capital et le

[13] Voir Charles Fourier, [1829] 1966, p. 72 *sq*.
[14] Il faut noter toutefois que les coopératives britanniques sont *quasi* exclusivement des coopératives de consommation (Charles Gide, 1930, p. 483).
[15] Il semble que la première coopérative de production voit le jour à Paris sous l'impulsion de Jean-Philippe Buchez (pour une biographie synthétique voir Jean Maitron, dir., 1966, Tome 2, p. 318). Il s'agit de l'association des « Bijoutiers en doré » qui fonctionne de 1834 à 1873.
[16] Dans sa première leçon sur les associations populaires Léon Walras précise que les ouvriers apportent un capital de 700 francs dont 600 francs sont immédiatement investis dans la location d'une boutique (350 francs) et en denrées alimentaires (250 francs). En 1863 la société compte plus de 4.000 membres. Voir Léon Walras [1865], 1990, p.32.

travail est ainsi levé puisque les ouvriers sont propriétaires de leur outil de production. Enfin les coopératives de crédit permettent de financer l'obtention du capital de départ nécessaire au démarrage de l'activité des coopératives de production et de consommation.

Les pratiques de solidarité financière — mise en commun de fonds en vue d'un objectif collectif — accompagnent (quand elles ne précèdent pas) le développement du mouvement coopératif. En effet, les principes de solidarité mis en pratique dans les initiatives mutualistes rejoignent les préoccupations anticapitalistes des coopérateurs. Les sociétés de secours mutuelles pratiquent la solidarité financière dans une optique de prévoyance. Dans un premier temps, cette question de prévoyance préoccupe plus une certaine bourgeoisie soucieuse de moraliser les classes populaires que ces dernières, contraintes de placer ses maigres économies dans les caisses d'épargne.

Paragraphe 2. L'apprentissage de la prévoyance : les caisses d'épargne

Ce n'est qu'après quelques à-coups consécutifs à la confusion révolutionnaire[17] qu'est fondé à Paris en 1818, la première caisse d'épargne française : la Caisse d'épargne de Paris. Son président est le duc de La Rochefoucauld-Liancourt[18]. Modèle de l'institution de prévoyance jusqu'en 1840 elle est porteuse de deux espoirs. D'abord elle doit permettre à l'ouvrier de se prémunir contre les aléas de l'existence[19] et surtout, et c'est peut-être là l'essentiel aux yeux de ses promoteurs, elle ouvre l'accès à la propriété par l'accumulation patiente d'un petit pécule. De ce fait, la caisse d'épargne transforme l'ouvrier en capitaliste potentiel. L'ouvrier par l'épargne s'« embourgeoise » et s'éloigne donc de l'influence des « classes dangereuses »[20]. La caisse d'épargne contribue également à la moralisation de l'ouvrier grâce à la « conversion spirituelle »[21] que

[17] Pour un historique complet des organismes de prévoyance voir François Ewald, 1986, et plus particulièrement le chapitre III. On peut voir également André Gueslin, 1998b, p. 204 *sq*.
[18] Il est le seul aristocrate du groupe. Les fondateurs de la Caisse d'épargne de Paris sont des grands bourgeois : Benjamin Delessert, James de Rothschild, Jacques Laffite... (voir André Gueslin, 1998b, p. 205).
[19] C'est « le but philanthropique et avoué de la caisse d'épargne » » (Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 151).
[20] C'est ce que Proudhon appelle « le but politique et dynastique de la caisse d'épargne » qui consiste à « enchaîner, par le crédit qu'on lui demande, la population à l'ordre des choses » (Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, pp. 152). Voir également Giovanna Procacci, 1993, p. 241.
[21] François Ewald, 1994, p. 204.

représente le geste d'épargne. Celui-ci est la manifestation concrète de l'idée de prévoyance.

L'amélioration des conditions de vies ouvrières et l'idée (héritée de la philosophie libérale) selon laquelle les personnes sont elles seules responsables de leur bien-être matériel du moment qu'elles sont aptes à travailler contribuent à répandre le concept de prévoyance. En effet, pour Adam Smith[22] le travail est la mesure réelle de la valeur d'échange de toute marchandise. Toute l'idéologie libérale tient en ces quelques lignes : la liberté du travail doit libérer l'initiative privée, le goût du risque et de l'effort, le sens de la compétition. Le travail est donc source de toute richesse. Dès lors, si les ouvriers souffrent de la misère ce n'est qu'un effet de leur manque de responsabilité, de leur imprévoyance[23]. Tels des enfants incapables d'envisager l'avenir, les ouvriers ne maîtrisent pas leur destin. Il est entendu que ceux-ci vivent au jour le jour, et dès leur paye touchée, s'empressent de se rendre au café.

L'apprentissage de l'épargne contribue à inscrire les classes pauvres dans le temps en leur donnant un futur qu'il s'agit d'anticiper. Cela revient à prévoir la maladie, le chômage, l'accident, et pour ce faire à économiser une épargne. L'épargne permet une moralisation du monde du travail[24] comme le soulignent les fondateurs de la Caisse d'épargne de Paris en se référant à Benjamin Franklin et à la sagesse de son *bonhomme Richard* : « allez plutôt vous coucher sans souper, que de vous lever avec des dettes. Gagner ce qu'il vous est possible et sachez ménager ce que vous avez gagné. C'est le véritable secret de changer votre plomb en or »[25].

Si les ouvriers sont infantilisés par le discours bourgeois[26] cela donne toute latitude pour décider à leur place. Les fondateurs des caisses d'épargne appartiennent tous, du moins au départ, aux classes aisés, il n'est qu'à regarder la composition du conseil

[22] « Le travail a été le premier prix, la monnaie payée pour l'achat primitif de toutes choses. Ce n'est point avec de l'or ou de l'argent, c'est avec du travail que toutes les richesses du monde ont été achetées originairement et leur valeur pour ceux qui les possèdent et qui cherchent à les échanger contre de nouvelles productions, est précisément égale à la quantité de travail qu'elles mettent en état d'acheter ou de commander » (Adam Smith, [1776] 1991, p. 100).
[23] A ce titre le Mont-de-Piété témoigne de l'irresponsabilité populaire car il ne révèle que l'immédiateté du besoin. Sur le Mont-de-Piété voir Chapitre 3.
[24] Voir André Gueslin, 1998b, p. 213.
[25] Benjamin Franklin, *La science du bonhomme Richard ou Moyen facile de payer les impôts*, 1777, cité par André Gueslin, 1998b, p. 210.
[26] Voir Robert Castel, 1995, p. 251.

d'administration de la Caisse d'épargne de Paris pour s'en convaincre[27]. Si une bonne partie d'entre eux est constituée de philanthropes[28], cela ne doit pas masquer la fonction de contrôle de bon nombre de caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne manipulées par les notables sont un pivot du paternalisme industriel. L'Etat libéral abandonne une partie des ses prérogatives aux chefs d'industrie qui se voient confiés un rôle de protection sociale. Le patronage philanthropique ou patronal cherche à restructurer le monde du travail à partir d'un système d'obligations morales. Frederic Le Play (1806-1882) s'est fait le chantre du patronage industriel qui cherche à pallier le manque de justice dans la contractualisation employeur-salarié. C'est par l'intermédiaire de services (médicaux, logement, etc.)[29] « offerts » par les patrons qu'une « protection sociale » est mise en œuvre sans intervention de l'Etat conformément à la doctrine libérale. Cette première réalisation d'une sécurité sociale se paie ainsi de la dépendance absolue de l'ouvrier. Par cette méthode on fixe « l'instabilité » ouvrière. La tutelle se manifeste dans deux institutions : le livret ouvrier et le règlement d'atelier (qui a force de loi). L'épargne ouvrière est souvent imposée par le règlement d'atelier. Afin de contrôler le comportement des ouvriers, le livret mentionne les dépôts effectués à la caisse d'épargne[30]. Le contrôle des ouvriers est « le but, économique et secret, de la caisse d'épargne ». Il s'agit de : « prévenir, au moyen d'une réserve, les émeutes pour les subsistances, les coalitions et les grèves, en répartissant sur toute la vie de l'ouvrier le malheur qui, d'un jour à l'autre, peut le frapper et le mettre au désespoir »[31].

Les caisses d'épargne connaissent malgré tout un certain succès. En 1847, soit 29 ans après la fondation de la première caisse d'épargne, on compte 500 caisses ou succursales qui gèrent 700 000 livrets. Cependant cela est peu par rapport au nombre de clients potentiels (35 millions) d'autant que la proportion d'ouvriers est inférieure à 50%[32]. Plusieurs critiques se manifestent à l'encontre des caisses d'épargne[33]. Ces critiques se résument au constat suivant : l'ouvrier reste seul avec lui-même dans son

[27] Voir *supra.*
[28] Voir André Gueslin, 1998b, pp. 205-206.
[29] Voir Robert Castel, 1995, p. 256.
[30] Voir Giovanna Procacci, 1993, p. 240.
[31] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 152.
[32] Voir André Gueslin, 1998b, p. 215.
[33] Pour le détail voir François Ewald, 1994, p. 206.

geste d'épargne, il n'existe pas de dynamique de groupe.

Paragraphe 3. La prévoyance par la solidarité financière : les sociétés de secours mutuel

La faiblesse majeure de la caisse d'épargne est son incapacité à développer la solidarité. Alors qu'elles sont censées « moraliser » elles ne font rien pour socialiser. Les sociétés de secours mutuel permettent la mise en œuvre d'une solidarité financière entre les membres du groupe : les salariés cotisent pour les chômeurs, les personnes en bonne santé pour les malades et les infirmes, etc. La portée moralisatrice de ces sociétés est accentuée car la prévoyance s'organise collectivement. Le groupe est, dans ce cas, instrument de contrôle sur lui-même puisqu'il exerce une surveillance mutuelle.

Ces institutions ouvrières de secours, héritées de l'ancienne tradition des métiers ont, à l'instar d'autres formes de l'associationnisme ouvrier, été combattu par la loi Le Chapelier (1791). Cependant le modèle libéral de prévoyance se retrouve en partie dans ces sociétés : c'est aux ouvriers d'organiser eux-mêmes leur destin. De ce fait, un grand nombre de ces sociétés est patronné. Toutefois, ces sociétés, permettant l'organisation des ouvriers d'une même profession, apparaissent aussi comme un outil de revendication. Elles peuvent se muer, le cas échéant, en sociétés de résistance par l'établissement d'une solidarité financière envers les grévistes[34].

L'agitation ouvrière du début de la Monarchie de juillet débouche sur une limitation du champ d'action des sociétés de secours mutuel. Une loi de 1834 réduit à vingt le nombre de leurs membres. Par contrecoup du régime de liberté associative, instauré dès les premiers jours de la Révolution de 1848, un second coup d'arrêt est porté à ces sociétés. En 1850 une loi assujettit les sociétés de secours mutuel à des contrôles et des autorisations préalables. Il est vrai que les ouvriers se servent des sociétés de secours mutuel pour contourner les règlements anticoalition[35]. Peu après le coup d'Etat, un grand nombre d'associations ouvrières est interdit. Pourtant Louis Napoléon Bonaparte favorise les sociétés de secours mutuel en les institutionnalisant par un décret-loi du 28 mars 1852[36]. Se côtoient ainsi des sociétés dites « approuvées » contrôlées par des notables et

[34] Voir Edouard Dolléans, [1936] 1967, p. 231 *sq*.
[35] Voir Bernard Gibaud, 1986, p. 27.
[36] Voir Robert Castel, 1995, p. 254.

bénéficiant de privilèges fiscaux et des sociétés « autorisées ». Ces dernières, aux mains des ouvriers, ne possèdent que des droits insignifiants (elles sont notamment privées de la personnalité morale). Elles payent ainsi une relative liberté qui se traduit par la possibilité de verser des secours de chômage (que l'on soupçonne souvent, à raison, d'être des secours de grève).

La société de secours mutuel organise le rassemblement d'ouvriers sur la base d'une solidarité financière dépassant la stricte entraide de type familial ou villageois. L'argent intervient comme le médiateur de cette solidarité. En permettant la solidarité financière, les sociétés de secours mutuel donnent aux ouvriers un instrument d'action qui dépasse la simple protection. Elles sont un terreau fertile pour les organisations coopératives de crédit qui, elles, visent à mettre le capital entre les mains des ouvriers dans le cadre de sociétés coopératives de production concurrentes des fabriques patronales.

Sous-section 2. Une approche politique du crédit populaire : Proudhon et le crédit mutuel

Si les sociétés de secours mutuel expérimentant la solidarité financière forment le terreau de pratiques de solidarité financière par le crédit, Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) [37], tout au long de son œuvre, construit une théorie du crédit au service des classes défavorisées.

Paragraphe 1. Un penseur du peuple

P.J. Proudhon est issu d'un milieu populaire : une famille d'artisan d'origine rurale (son père est tonnelier) habitant à Besançon. Il contribue aux revenus de sa famille d'abord comme bouvier puis, étant allé au collège[38], comme ouvrier compositeur dans une imprimerie. Il en profite pour s'initier à la lecture de nombreux ouvrages dont le *Nouveau monde industriel et sociétaire* que Charles Fourier publie dans l'imprimerie où travaille P.J. Proudhon[39]. Cette expérience de neuf ans dans l'imprimerie donne à P.J. Proudhon une identité de classe et lui fait prendre conscience de l'importance du travail comme moyen de libération des ouvriers. Tout au long de sa vie P.J. Proudhon

[37] Pour une biographie synthétique voir Jean Maistron (dir.), 1966, Tome 3, p. 256.
[38] Les parents de Proudhon peuvent lui payer ses études car l'école fonctionne sur un principe mutualiste (voir Jean Maitron, dir., 1966, Tome 3, p. 256.).
[39] Voir Jonathan Beecher, [1986] 1993, p. 413.

revendique son appartenance à la classe ouvrière[40]. De ce fait P.J. Proudhon se distingue de nombreux penseurs du socialisme ; il voue son existence au service de la cause ouvrière : « Proudhon a été un interprète et un serviteur ; sa vanité ne l'a pas égaré comme tant d'autres idéologues qui ont prétendu s'imposer comme des directeurs de conscience au mouvement ouvrier »[41].

A l'opposé des utopies d'Etienne Cabet ou Charles Fourier il cherche à construire un socialisme rigoureux[42]. Ce souci de rester au plus près des préoccupations ouvrières explique qu'il ait été un des rares auteurs lus par les ouvriers eux-mêmes. Ainsi ses ouvrages sont fréquemment réédités[43], d'autant que P.J. Proudhon est parfaitement au diapason du contexte révolutionnaire de l'époque : « A vrai dire, c'est la Révolution de février qui s'est chargée d'éditer ses œuvres et de lui recruter des lecteurs »[44]. La pensée de P.J. Proudhon va donc se diffuser au sein des classes populaires[45]. C'est notamment le cas de ses réflexions sur le mutualisme qu'il introduit comme voie médiane entre le capitalisme et le socialisme.

Paragraphe 2. Contre le vol, le mutualisme

A la suite d'Adam Smith, P.J. Proudhon fixe la source de toute valeur dans le travail[46]. Par ailleurs le travail rend sa dignité à l'ouvrier et est un moyen de briser son aliénation politique. Nécessairement tout travail doit laisser un excédent, puisqu'il faut que le travailleur vive. Quand plusieurs personnes se groupent pour travailler, l'excédent ainsi créé est supérieur à la somme des excédents individuels. Or, si les outils de production sont la propriété non pas du groupe mais d'un seul, « l'excédent du travail,

[40] Un point culminant de cette revendication est son discours du 31 juillet 1848 devant l'Assemblée constituante (dont il est un élu). Il propose aux députés modérés la « liquidation sociale » de la bourgeoisie et menace : « en cas de refus nous procéderions à la liquidation sans vous ». Sommé de s'expliquer sur ce « vous » il déclare : « lorsque j'ai employé deux pronoms *vous* et *nous*, il est évident que, dans ce moment là, je m'identifiais *moi*, avec le *prolétariat* et que je vous identifiais, *vous*, avec la classe *bourgeoise* » (*Le Moniteur*, séance du 31 juillet 1848, cité par Pierre Ansart, 1984, p. 23).
[41] Edouard Dolléans, [1936] 1967, p. 282.
[42] Voir Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 1, chapitre 1 et plus particulièrement p. 85 *sq*.
[43] Un mois après la sortie d'*Idée générale de la révolution* (3 000 exemplaires), celui-ci est épuisé (voir introduction d'Aimé Berthod *in* Pierre-Joseph Proudhon, [1851] 1982, volume 1, p. 9).
[44] Eugène Forcade, « La guerre du socialisme », *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1848, cité par Roger Picard dans son introduction *in* Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, p. 11.
[45] P.J. Proudhon est d'ailleurs élu à l'Assemblée constituante en juin 1848.
[46] « C'est le travail, le travail seul qui produit tous les éléments de la richesse » (Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 1, p. 108).

essentiellement collectif, passe tout entier, comme la rente, au propriétaire »[47] car les ouvriers sont rémunérés au niveau de l'excédent individuel[48]. Comment faire disparaître cette injustice ? Il s'agit de mettre en place des rapports bilatéraux basés sur la réciprocité. P.J. Proudhon constate que les organisations mutuelles remplissent ce rôle :

> « Le mot français *mutuel, mutualité, mutuation*, qui a pour synonyme *réciproque, réciprocité*, vient du latin *mutuum*, qui signifie prêt (de consommation), et dans un sens plus large, échange. On sait que dans le prêt de consommation l'objet prêté est consommé par l'emprunteur, qui n'en rend alors que l'équivalent, soit en même nature, soit sous toute autre forme. Supposez que le prêteur devienne de son côté emprunteur, vous aurez une prestation mutuelle, un échange par conséquent: tel est le lien logique qui a fait donner le même nom à deux opérations différentes »[49].

Si la propriété prélève indûment son écot sur le travail, source de toute valeur, il convient, pour les ouvriers, de se grouper. Réunis sous une forme mutuelle les ouvriers peuvent se partager l'ensemble de l'excédent produit par leur travail commun[50]. Dès lors le crédit apparaît comme le moyen de rassembler un capital de départ pour l'ouvrier qui se met à son compte ou pour l'organisation ouvrière qui se constitue.

Paragraphe 3. Le crédit « sous le régime du monopole »[51]

L'ouvrier par son travail peut créer de la richesse et « nos institutions de crédit contiennent un million de fois ce qui est nécessaire au prolétariat pour sortir de la misère »[52] : toutes les conditions sont réunies pour améliorer la condition ouvrière ! P.J. Proudhon place deux bémols à cette vision par trop optimiste.

D'abord le crédit est difficilement accessible aux ouvriers. En effet, si l'étymologie de crédit fait ressortir l'idée de confiance[53], cette dernière s'adosse désormais à des

[47] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 244.
[48] C'est ce constat qui est à l'origine de la formule lapidaire de Proudhon (empruntée à Babeuf) « la propriété c'est le vol ».
[49] Pierre-Joseph Proudhon, [1865] 1982, p. 124 (souligné par l'auteur).
[50] De plus une telle association a, selon Proudhon, une plus grande souplesse de fonctionnement car les personnes ne sont pas contraintes par une hiérarchie autoritaire qu'elle soit issue d'un monopole économique ou de l'Etat (voir Jean Bancal, 1970, tome 2, p. 62 *sq*).
[51] « Sous le régime du monopole, l'organisation du crédit est la mise en loterie de l'avoir social » (Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 136).
[52] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 121.
[53] « Crédit est un mot latin francisé, *credit-us,* ou *credit-um*, participe passif, masculin ou neutre, du verbe *credo*, qui signifie également croire et confier. *Vendre à crédit* est une phrase de basse latinité, comme qui dirait, vendre à qui est cru, ou vendre à confiance, c'est-à-dire sur la promesse du chaland d'un payment ultérieur. *Prêter à crédit*, par la même raison, est prêter, non pas sur caution ou gage, mais sur l'espoir de restitution. Crédit est donc confiance : à l'origine on ne l'entendit pas autrement » (Pierre-Joseph Proudhon, [1865] 1982, p. 175).

garanties. Les seules garanties que les ouvriers peuvent apporter sont personnelles : par définition les prolétaires ne sont supposés possèder aucune propriété susceptible d'être mise en gage. Or, alors que « la confiance aux choses est sans borne : la confiance à l'homme, le crédit aux *personnes*, fait défaut partout »[54].

Ensuite, la possibilité d'octroyer crédit étant le monopole des propriétaires du capital, il ressort qu'en l'état actuel des choses, le crédit est facteur d'aliénation, de paupérisation des classes populaires. Facteur de développement du capital, le crédit organise la « royauté de l'argent et la productivité du capital »[55] ; dès lors il entretient et consolide l'asservissement du travailleur : « La Providence, en conduisant l'homme dans la voie miraculeuse du crédit, semble avoir eu pour but de créer au sein de la société une institution générale d'assurances pour la propagation et la perpétuité de la misère »[56].

Le crédit est l'instrument que les propriétaires se donnent pour consolider leur propriété donc asseoir leur pouvoir. Le prélèvement de l'intérêt pèse doublement sur le travail. L'ouvrier contraint d'emprunter passe par l'usurier, qui lui seul consent à lui prêter. Il paye fort cher ce « service » sur la richesse créée par son travail. Or celle-ci se trouve également prélevée par le propriétaire, entre autre afin de payer l'intérêt du capital que lui aussi a éventuellement pu emprunter.

P.J. Proudhon s'insurge contre une vision simplificatrice de la richesse qui consiste à la ramener au fait de posséder de l'argent qu'il qualifie de « l'idole du genre humain »[57]. Ce n'est pas en procurant de l'argent à tous, par le crédit, que la richesse sera partagée, que la pauvreté sera vaincue. Multiplier artificiellement la monnaie en circulation en multipliant le crédit est sans effet sur la richesse réelle qu'est le travail. Tout au plus cela occasionne une dépréciation de la valeur de l'argent. Il faut ainsi se méfier des propriétés lénifiantes du crédit telles que certains les présentent. P.J. Proudhon se gausse des réformateurs sociaux qui réclament du crédit pour les ouvriers sans une organisation préalable du travail : « Du crédit ! du crédit ! s'écrient ces réformateurs[58] aux vastes

[54] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, pp. 130-131 (souligné par l'auteur). La question de l'accès au crédit pour les personnes ne pouvant fournir de garantie réelle est une problématique centrale du crédit populaire. C'est la gageure que les organismes de crédit solidaire cherchent actuellement à relever notamment en France (voir Section 3 de ce chapitre et chapitre suivant).
[55] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 131.
[56] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 128.
[57] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 89.
[58] Proudhon cite entre autres Blanqui et Lamartine.

pensées, à la longue vue : le crédit est tout ce dont nous avons besoin »[59].

L'argent n'est pas suffisant pour enrichir le travailleur puisque la richesse est dans le travail. Le crédit peut permettre une émancipation des travailleurs à condition qu'un mode d'organisation collectif du travail soit défini afin de générer de la richesse et d'interdire son appropriation individuelle. Ce mode d'organisation est le mutualisme.

Paragraphe 4. Le crédit instrument de réforme sociale

P.J. Proudhon considère le crédit comme un outil qui permet d'asseoir la domination d'une classe sur une autre. Sous le régime de la propriété, le crédit entretient le pouvoir des propriétaires. Symétriquement, le crédit est susceptible de faciliter l'émancipation de la classe ouvrière. En effet, il existe des précédents où les classes opprimées ont pu se libérer grâce au crédit. C'est notamment ce qui s'est passé en faveur de la bourgeoisie au détriment de la noblesse et de l'Eglise :

> « Partout, à toutes les époques, ce sont des industrieux opprimés qui découvrent que le prêt à intérêt peut devenir une arme offensive et défensive plus redoutable que l'épée et le bouclier ; partout ce sont les castes privilégiées, la noblesse, la royauté, le sacerdoce, qui se font exploiter par l'usure »[60].

Le crédit a ruiné la noblesse par l'usure et a ainsi permis à la classe bourgeoise de s'affirmer. Ce qu'il a fait pour la bourgeoisie il peut le faire pour la classe ouvrière par une opération différente. L'aliénation des ouvriers s'explique par la non possession du capital. Le crédit doit donc servir à la constitution d'un capital permettant aux ouvriers de travailler en commun et ainsi de se détacher de l'emprise des propriétaires : « Le crédit a été inventé pour secourir le travail, en faisant passer dans les mains du travailleur l'instrument qui le tue, l'argent »[61].

Etant un outil, le crédit s'adapte à son utilisateur, il est intrinsèquement ni bon ni mauvais. De manière à ce qu'il devienne instrument de libération et non d'aliénation, il convient d'organiser son utilisation. Pour cela P.J. Proudhon pose deux principes. Le crédit doit être adossé à une réalité, c'est-à-dire à une richesse, et puis il convient de mutualiser son utilisation de manière à faire disparaître le prélèvement de l'intérêt. L'adossement à une réalité, à une richesse existante est une garantie contre un gonflement

[59] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 92.
[60] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 115.
[61] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 95.

artificielle de la monnaie en circulation et est aussi un moyen de maintenir un climat de confiance. P.J. Proudhon ne veut pas à l'instar de John Law[62] fonder le crédit sur un mythe. Dans la logique proudhonienne, la richesse garantissant le crédit est le travail. La garantie du crédit assise sur le travail instaure la confiance. Ceci n'est pas suffisant néanmoins pour supprimer le « droit d'aubaine »[63] de l'intérêt. Pour ce faire, la seule solution consiste à croiser les dettes et les créances[64] entre capitalistes et ouvriers de manière à, peu à peu, effacer les disparités de leurs positions sociales initiales : « L'équilibre ne peut exister qu'à la condition de faire rentrer sur lui même le crédit, c'est-à-dire de rendre le capitaliste et le travailleur créanciers et débiteurs, en même degré : chose impossible sous le régime du monopole »[65].

L'organisation de rapports réciprocitaires permet la suppression de l'aliénation de l'intérêt. C'est l'association mutualiste, promouvant la solidarité qui rend possible le croisement des dettes et des créances. Dès lors seul le travail, étalon universel de la valeur, est échangé :

> « Sous la tyrannie de l'or, le crédit est *[...] unilatéral* : c'est-à-dire que le détenteur de l'or peut seul donner crédit ; lui-même ne le reçoit pas. D'après la loi de la réciprocité, au contraire le crédit est *bilatéral*, tout le monde se faisant réciproquement crédit d'une partie de son travail *[...]*. *Créditer* sous le régime monarchique de l'or c'est *prêter*. Créditer sous le régime républicain du bon marché, c'est *échanger* »[66].

Dans cette optique le crédit ne peut être que gratuit[67] puisqu'il témoigne d'une collaboration et non d'un échange marchand, et ce même s'il prend la forme de l'escompte de lettres de changes que les personnes se tirent mutuellement les unes sur les autres[68].

Face à l'aliénation de la propriété P.J. Proudhon promeut un mode d'organisation du

---

[62] Financier écossais installé en France, John Law (1671-1729) met en place deux établissements d'Etat pour résorber le formidable déficit public que la France connaît à la mort de Louis XIV : la Banque générale et la Compagnie des Indes. La première emet de la monnaie papier garantie par des dépôts en monnaie métallique, la seconde émet également de la monnaie papier gagée sur l'exploitation commerciale des colonies (entre autres le Canada, le Sénégal, les Antilles). Une perte de confiance dans le papier monnaie précipite l'effondrement du système.

[63] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 133.

[64] Ce croisement de créances et de dettes favorise l'établissements de liens entre les protagonistes de ces échanges. Proudhon imagine ainsi que les liens financiers peuvent devenir des liens sociaux (voir Chapitre 2).

[65] Pierre-Joseph Proudhon, [1846] 1982, volume 2, p. 136.

[66] Pierre-Joseph Proudhon, [1848] 1873, pp. 112-113.

[67] Déduction faite des frais de gestion (voir Jean Bancal, 1970, p. 82).

[68] Proudhon met ses principes en pratique en fondant en 1849 la Banque du peuple (voir Section 2, Sous-section 2 de ce chapitre).

travail basé sur la réciprocité, sur l'association et sur une « réforme économique qu'*[il]* formule provisoirement par ces mots : *Gratuité du crédit* »[69].

Sous-section 3. Une approche économique du crédit populaire : Léon Walras et les associations coopératives

Universellement connu pour sa théorie de l'équilibre général[70], Léon Walras (1834-1910) voit dans le mouvement coopératif (les « associations populaires ») un moyen d'améliorer la condition des ouvriers en leur permettant d'accéder à la propriété du capital[71].

Paragraphe 1. Pour la diffusion « Du principe économique des associations populaires »[72]

Théoricien et acteur[73] du mouvement coopératif, engagement qu'il ne remettra jamais en question, Léon Walras organise entre janvier et février 1865, dans une salle pouvant accueillir deux cents personnes[74], une série de trois conférences publiques sur les « associations populaires de consommation, de production et de crédit » qu'il cherche ensuite à publier à destination d'un très large public[75]. Plus tard, début 1866, il est chargé par les administrateurs de la Caisse d'escompte[76] de rendre compte de l'activité de l'établissement devant un public ouvrier[77]. Pour cela Léon Walras anime une conférence sur le thème de la Caisse d'escompte faisant suite à celle de son ami Léon Say (président du conseil d'administration de la Caisse d'escompte) qui présente « Du crédit populaire et des moyens de le fonder ». Ces conférences rassemblent plus de six cents personnes à chaque fois dans la grande salle du Wauxhall.

Les associations populaires doivent permettre à l'ouvrier de se constituer un

[69] Pierre-Joseph Proudhon, [1851] 1982, p. 399 (souligné par l'auteur).
[70] Voir Léon Walras, [1883] 1990, p. 60 *sq*.
[71] Voir Léon Walras, [1865] 1990, p. 22.
[72] Léon Walras, [1865] 1990, p. 21.
[73] Walras participe à la fondation de la Caisse d'escompte des associations populaires coopératives en 1865. Il met ainsi en application ses conceptions théoriques sur le crédit populaire (Sur la Caisse d'escompte voir Section 2, Sous-section 2, Paragraphe 1 de ce chapitre).
[74] Le Cercle des Sociétés savantes (voir Pierre Dockès *et alii*, 1990, p. 11).
[75] C'est pourquoi il refuse la proposition de Joseph Garnier de publier dans le *Journal des économistes* (voir Pierre Dockès *et alii*, 1990, p. 11).
[76] Sur la Caisse d'escompte voir Section 2, Sous-section 2, Paragraphe 1 de ce chapitre.
[77] Voir Pierre Dockès *et alii*, 1990, p. 91.

capital. Comment ? « en facilitant l'épargne à leurs membres »[78]. Dans le cadre de l'association, l'ouvrier se trouve contraint d'épargner sa quote-part au capital social. De plus ces associations, qu'elles soient de consommation, de production ou de crédit ont pour objet de supprimer les intermédiaires donc de réduire les coûts. Ces économies sont versées au capital social sous la forme d'un prélèvement sur les opérations réalisées[79]. La coopération permet donc d'inciter les ouvriers à épargner et à grouper leurs épargnes afin de constituer un capital conséquent. L'amélioration de la condition ouvrière consiste donc, selon Léon Walras, à faciliter l'obtention d'un capital afin que l'ouvrier devienne capitaliste. L'association populaire doit rendre cette transition effective ; elle est un moyen plus qu'un objectif : « Nous disons généralement que la situation de capitaliste coopératif *[est]* un intermédiaire excellent entre *[une]* position très pénible et très périculeuse, celle de salarié sans capital, *[et]* une position plus agréable et plus sûre celle de capitaliste pur et simple »[80].

Cette amélioration n'apparaît pas sous le jour d'une révolution sociale même si Léon Walras la perçoit comme un pas vers la démocratie[81]. Léon Walras se pose explicitement contre les expériences socialistes visant à réformer la société de manière radicale. D'ailleurs il pense la coopération comme un substitut au socialisme[82]. De ce fait, il s'oppose à P.J. Proudhon[83] ainsi qu'à J.P. Béluze, disciple d'Etienne Cabet et fondateur de la Banque du crédit au travail[84].

Paragraphe 2. Les associations populaires coopératives de crédit

Si Léon Walras contribue à la diffusion des connaissances d'expérimentations réussies en matière de crédit populaire, notamment celles des caisses populaires de Franz Herman Schulze-Delitzsch[85], c'est qu'il constate l'efficacité des associations populaires

[78] Léon Walras, [1865] 1990, p. 35.
[79] Voir Léon Walras, [1865] 1990, p. 22.
[80] Voir Léon Walras, [1866 ?] 1990, p. 398.
[81] « *[Nous avons vu le flot de la démocratie]* rompant la digue du suffrage restreint, se répandre dans le champ de nos institutions politiques. Croyez-m'en, nous le verrons encore, toujours grossissant, envahir nos institutions économiques elles-mêmes, et couvrir la société tout entière. Deux canaux l'y conduiront la réforme de l'impôt et l'application du principe des associations populaires » (Léon Walras, [1865] 1990, p. 42).
[82] Voir Pierre Dockès *et alii*, 1990, pp. XVI-XVII.
[83] Voir *supra* Section 1, Sous-section 3, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[84] Voir *infra* Section 2, Sous-section 2, Paragraphe 1 de ce chapitre.
[85] Voir *infra* Section 2, Sous-section 1, Paragraphe 2 de ce chapitre.

coopératives de crédit en matière de collecte de capital.

Le « drame de l'ouvrier », nous l'avons vu[86], c'est d'être dépourvu de capital qu'il puisse conjuguer avec son travail pour améliorer son état. En effet, l'habileté individuelle n'est pas suffisante pour procurer un revenu à l'ouvrier si elle n'est pas combinée à un capital matérialisé sous la forme d'outils : « on ne fait ni des meubles, ni des habits ni des chaussures avec son esprit et ses dix doigts, si bon ouvrier que l'on soit d'ailleurs »[87]. Dès lors, la question essentielle revient à déterminer comment mettre le capital à disponibilité du travail. C'est là précisément qu'interviennent les associations de crédit. Celles-ci « ont créé le crédit au profit des travailleurs »[88]. Par l'opération de crédit un capital est mis à disposition du travail, ainsi « travail et capital s'unissent et ne restent point isolés »[89]. D'où proviennent les fonds nécessaires à l'opération de crédit ? Qui peut consentir des prêts aux ouvriers si ce n'est les ouvriers eux-mêmes. En regroupant leurs épargnes individuelles les ouvriers constituent un capital qui peut être mis à disposition du travail. Les associations de crédit permettent tout simplement de « trouver les prêteurs naturels de la classe populaire »[90].

Ce type d'établissement permet au sociétaire d'emprunter un montant équivalent à sa part sociale avec comme seule garantie son engagement personnel ; le sociétaire peut également emprunter un montant supérieur à sa part avec la garantie solidaire d'un ou plusieurs autres sociétaires. Le premier cas réduit la portée du crédit pour l'ouvrier qui « s'emprunte, en fin de compte, à lui-même »[91]. Ce serait négliger la dynamique collective des associations de crédit. En effet, la garantie mutuelle qu'offre ce type d'association puisque les membres sont solidairement responsables permet d'accéder à des crédits importants. Cela permet de capter des crédits supplémentaires (venant des banques par exemple) ce qui autorise le financement de projets collectifs conséquents.

Paragraphe 3. Controverse sur le crédit gratuit

Si Léon Walras s'oppose aux visions réformatrices des socialistes, il mène un combat

[86] Voir *supra* Section 1, Sous-section 3, Paragraphe 1 de ce chapitre.
[87] Léon Walras, [1865] 1990, p. 37.
[88] Léon Walras, [1865] 1990, p. 34.
[89] Léon Walras, [1865] 1990, p. 37.
[90] Léon Say, [1866] 1990, p. 283.
[91] Léon Walras, [1865] 1990, p. 42.

violent contre P.J. Proudhon et ses disciples, combat dont l'objet est notamment une réfutation du principe de crédit gratuit. P.J. Proudhon est une cible de choix car ses imprécisions au niveau du raisonnement économique doivent permettre à Léon Walras (de 25 ans son cadet), par une critique judicieuse[92], de s'affirmer devant la communauté scientifique en tant qu'économiste[93].

Dans l'édition du 31 janvier 1867 de son journal, *Le Travail*[94], Léon Walras commente un article commémorant l'anniversaire de la mort de P.J. Proudhon paru dans le journal proudhonien, *Le Courrier Français*. Il focalise sa critique sur le concept de crédit gratuit qu'il considère comme l'« une des niaiseries les plus colossales entre toutes les colossales niaiseries qui se cachent, dans le système de M. Proudhon »[95]. Le crédit gratuit revient selon Léon Walras à payer un bien ou service obtenu par la promesse de la production d'un bien ou service en retour : « Bâtissez aujourd'hui une maison où vous me logerez pour rien ; l'un de ces jours, je construirai peut-être, à mon tour, un chemin de fer sur lequel vous serez transporté sans frais »[96].

Un lecteur du *Courrier Français* ayant pris la peine de répondre à la critique de Walras, ce dernier publie[97] un approfondissement de son argumentation qui vise directement le concept de banque d'échange de P.J. Proudhon (que ce dernier mit en pratique dans sa Banque du peuple). La banque d'échange de P.J. Proudhon rassemble des personnes qui payent en produit de leur profession des produits mis à disposition par d'autres. Les prêteurs (ceux mettant des produits à disposition) ne touchent pas d'intérêt pour le prêt car le motif d'action n'est pas le profit mais la coopération. S'échangent alors des engagements de paiement dont l'unité de mesure est le travail[98]. Léon Walras constate que ce système n'est pas viable car il revient ni plus ni moins à un rétablissement du troc avec tous ses inconvénients. Il faut d'une part que les besoins des uns et des autres soient complémentaires et d'autre part que l'on puisse mesurer la qualité et la quantité des produits fournis afin qu'ils soient parfaitement équivalents. Deux objections que Léon

[92] Il est en cela aidé par des notes fournies par son père Auguste Walras (voir Pierre Dockès, 1996, p. 181).
[93] Voir Pierre Dockès, 1996, p. 181 *sq*.
[94] Voir Pierre Dockès *et alii*, 1990, p. 125 *sq*.
[95] Léon Walras [1867-1] 1990, p. 185.
[96] Léon Walras [1867-1] 1990, p. 186.
[97] *Le Travail* du 31 mars 1867 (voir Léon Walras [1867-2] 1990, p. 197 *sq*).
[98] Voir *infra* Section 2, Sous-section 2.

Walras résume non sans humour[99] :

> « Le rédacteur du Courrier Français qui aurait besoin d'un chapeau ou d'une paire de bottes, serait obligé de chercher et de découvrir le mutuelliste exceptionnel et rare en état 1° de lui confectionner ce chapeau et ces bottes, et 2° de faire son profit de quelques colonnes de bonne prose, pour une dose reconnue équivalente de sa fourniture ».

De plus comment, en étant réaliste, faire abstraction du taux d'intérêt qui représente le sacrifice d'une consommation présente ? Léon Walras souligne la nécessité du paiement d'un intérêt pour le crédit bien qu'il ne remette nullement en question le bien fondé de l'association de producteurs et consommateurs au sein d'un même établissement. L'ordre économique dans lequel s'inscrit Léon Walras connaît la réciprocité dans l'échange mais par là même ne tolère pas la gratuité qui serait un déséquilibre. Fournir un capital à un travailleur peut revenir, si on fait abstraction du numéraire, à lui fournir des outils et un local. Si le capital est sous forme monétaire le prêt est rémunéré par le crédit ; le prêt d'outils ou d'un local est rémunéré par une location ou un loyer, aucune gratuité là-dedans[100] !

Léon Walras considère la réciprocité d'un point de vue économique alors que P.J. Proudhon en fait un principe réformateur de l'organisation du travail. Cette divergence de point de vue les sépare. Une volonté de mettre en pratique leurs idées en matière de crédit populaire rapproche, en revanche, ces deux auteurs. Ils sont néanmoins précédés dans cette voie par des expérimentations mises en œuvre en Allemagne.

[99] Voir Léon Walras [1867-2] 1990, p. 200.
[100] Voir Léon Walras, [1865] 1990, p. 38.

SECTION 2. LES ORGANISMES DE CREDIT POPULAIRE AU XIXe siècle

Le crédit populaire du XIXe siècle est, en France notamment, un moyen d'autonomisation des classes populaires paysannes et ouvrières. Les premières sont directement en lutte contre les abus des usuriers, tandis que les secondes cherchent à supprimer l'aliénation du rapport salarial matérialisée par le livret ouvrier et le règlement d'atelier consacrant le pouvoir arbitraire du patron[101]. Accéder à un crédit peu coûteux transforme les ouvriers en petits capitalistes notamment à travers l'association coopérative de production. En dehors des spécificités inhérentes à chaque pays ou chaque institution il faut souligner une distinction fondamentale. Le crédit populaire peut être adressé soit à des individus, soit à des organisations. Dans le premier cas il s'agit de donner un coup de pouce à un exploitant agricole, un artisan ou un petit commerçant. Dans le second, le crédit s'adresse souvent à une organisation ouvrière de type associatif/coopératif. Cette seconde forme du crédit populaire est particulièrement présente en France jusqu'en 1871, date qui marque un coup d'arrêt durable de ce type d'initiatives.

Dans un premier temps le crédit est perçu par les paysans et ouvriers allemands comme un moyen de se libérer de l'usure.

Sous-section 1. L'Allemagne creuset du crédit populaire

L'expansion du crédit populaire est rapide en Allemagne pendant la deuxième moitié du XIXe siècle. Il se forme indépendamment de l'Etat grâce à la collecte d'une épargne populaire. Les expériences de crédit populaire peuvent être distinguées, pour l'essentiel, selon que leur champ d'application est urbain ou rural. L'affrontement de deux conceptions du crédit populaire est aussi celle de deux hommes : Friedrich Wilhelm Raiffeisen et Franz Herman Schulze-Delitzsch.

Paragraphe 1. Les caisses de crédit mutuel agricole

Friedrich Wilhelm Raiffeisen crée le 1er décembre 1849 au sein d'une petite ville de Rhénanie (Flammersfeld), dans le district dont il est bourgmestre, une caisse de crédit

[101] Giovanna Procacci, 1993, pp. 238-239.

agricole mutuel pour lutter contre l'usure. Le fermier a fréquemment recours à l'usurier pour financer le fonctionnement de son exploitation Ce dernier, en prêtant une première vache, puis une seconde, une troisième, etc. capte l'essentiel des revenus de l'activité agricole. Pour faire face aux échéances le paysan doit vendre quelques têtes de bétail ou un peu de terre. Petit à petit, l'usurier prend le contrôle de l'exploitation.

Témoin de ces abus, Raiffeisen fonde une association qui achète le bétail nécessaire et le cède à crédit sur plusieurs années moyennant un taux modéré. Cependant la société pour acheter les premières bêtes doit trouver un capital qu'il lui faut emprunter. Se pose alors le problème de la garantie. Les membres fondateurs se portent caution. Ils garantissent sur leurs biens que l'argent emprunté sera remboursé à la banque. Devant le succès de l'entreprise, les habitants de Flammersfeld placent leurs économies, moyennant intérêt, dans l'association qui multiplie ses opérations.

Nommé plus tard à Haddesdorf et fort de son succès initial Raiffeisen fonde l'Association charitable de Haddesdorf ayant pour objet d'accorder des prêts à de petits paysans et artisans pour améliorer autant leur condition matérielle que morale[102]. Faute de soutien l'association de bienfaisance périclite. La caisse de prêts destinée aux personnes ne pouvant obtenir un crédit ailleurs, elle, subsiste. Raiffeisen la transforme en association (Association caisse des prêts de Haddesdorf) de manière à ce que les débiteurs soient liés entre eux. Peu à peu le fonctionnement évolue pour arriver au principe final : « Tout demandeur de crédit doit devenir membre de l'association ; son emprunt doit être garanti par un cautionnaire connu comme solvable »[103]. L'objet de départ demeure : ce type d'association vit de l'entraide. Les membres fournissent dépôts ou caution pour aider leur prochain.

Les sociétés de type Raiffeisen qui procurent un crédit très bon marché dans un territoire restreint ont plusieurs caractéristiques. Aucun capital n'est rassemblé pour la constitution de la société (si la loi l'exige un capital minimal est constitué). Par conséquent, les associés n'apportent aucune mise dans la société et ne touchent pas de dividendes. Les profits servent à constituer un fonds indivisible et perpétuel qui lorsqu'il atteint une taille critique doit permettre de se dispenser de faire appel à des capitaux

[102] Jean-Claude Gaudibert, 1980, p. 169.
[103] Jean-Claude Gaudibert, 1980, p. 171.

extérieurs pour financer les prêts et donc de prêter sans intérêt. Les associés sont solidairement responsables sur tous leurs biens ce qui garantit la bonne moralité des membres. Les fonctions sont occupées bénévolement dans la caisse de crédit. La forte cohésion du groupe repose sur une foi religieuse partagée qui d'une part facilite l'acceptation des engagements réciproques et se pose, d'autre part, comme une garantie morale. Le fait que les caisses Raiffeisen évoluent à l'échelle du village est une garantie supplémentaire de la bonne utilisation du crédit obtenu. En effet, les membres du village sont les témoins de l'utilisation du crédit en même temps que des associés de la caisse. Cette organisation territoriale à base paroissiale repose pour l'essentiel sur une confiance dépendant de la proximité géographique et confessionnelle.

Le modèle Raiffeisen, visant à faciliter l'accès au crédit et à libérer de l'usure n'est pas unique. Charles Gide fait remarquer[104] que parmi les 18 000 sociétés de crédit agricole existant en 1930 en Allemagne, les deux tiers ne sont pas issues du modèle Raiffeisen mais sont les émanations d'autres initiatives dont la plus importante est celle des banques populaires.

Paragraphe 2. Les banques populaires

Contrairement à de nombreuses initiatives de crédit mutuel (dont celle de Raiffeisen) Franz Herman Schulze-Delitzsch, magistrat et député à la diète prussienne, privilégie une action en milieu urbain en direction des ouvriers. La première banque populaire est fondée en 1850 dans la ville de Delitzsch (Saxe). Schulze-Delitzsch[105] est au crédit coopératif industriel ce que Raiffeisen est au crédit coopératif agricole. Ces deux formes nouvelles d'organisation débutent à des dates similaires et évoluent conjointement.

L'idée force qui structure ces banques populaires est proche du principe des caisses Raiffeisen. L'ouvrier peut obtenir crédit si à la garantie réelle est substitué un cautionnement mutuel. Individuellement un ouvrier court le risque de ne pouvoir faire face aux engagements pris envers son créancier du fait des aléas de l'existence (chômage, accident, maladie). En revanche, ce risque s'il est mutualisé sur un grand nombre de

[104] Charles Gide, 1930, p. 477.
[105] Franz Herman Schulze a accolé à son nom celui de sa ville, Delitzsch, afin de se distinguer du politicien Max Schulze.

personnes solidaires devient minime, ce qui ne peut que rassurer le créancier. Ici encore les crédits sont faits à découvert. Il ne s'agit pas d'escompter des effets de commerce, mais bien d'accorder un prêt. Le public bénéficiaire de ces prêts est explicitement constitué de personnes n'ayant pas accès aux banques ordinaires. Les prêts sont faits sur la base de fonds apportés au préalable par les sociétaires de la banque ou empruntés à des établissements financiers grâce aux garanties fournies par les sociétaires. Ceux-ci sont en effet solidairement responsables. A l'instar des caisses Raiffeisen la responsabilité est illimitée.

La voie suivie par Schulze-Delitzsch diverge de celle de Raiffeisen en ce sens que les banques populaires ne rassemblent pas des associés mais des sociétaires, propriétaires du capital et rémunérés pour leur placement. Pour cette raison les crédits sont accordés à un taux sensiblement plus élevé que dans les caisses Raiffeisen. De plus les actionnaires, s'il y a lieu, se répartissent le bénéfice et les administrateurs sont rémunérés pour leur travail. Dans ce système contrairement à celui de Raiffeisen, le prêteur est nettement favorisé par rapport à l'emprunteur[106]. Il est vrai qu'un objet spécifique à ces banques est de favoriser le comportement d'épargne dans les classes populaires. C'est ainsi que les actions de ces banques (montant à l'époque de l'ordre de 1 000 marks chacune, ce qui représente une forte somme selon Charles Gide[107]) peuvent être acquises par des souscripteurs modestes car elles sont payables petit à petit par versements échelonnés. Les actionnaires sont intéressés aux bénéfices ce qui facilite d'autant la constitution d'un capital.

Ces deux approches se distinguent nettement même si elles ont en commun de favoriser l'accès au crédit de ceux qui généralement en sont privés. Friedrich Wilhelm Raiffeisen fait appel à la foi et à la solidarité des associés qui composent ses caisses de crédit mutuel. Plutôt que des caisses, Franz Herman Schulze-Delitzsch promeut des banques dont le fonctionnement procède pour partie du modèle capitaliste. Le modèle Schulze-Delitzsch diverge également de celui de Raiffeisen dans le peu d'importance qu'il accorde à agir sur une base de proximité géographique[108]. Il est vrai qu'en milieu

[106] Avec toutefois ce bémol que prêteur et emprunteur appartiennent, par définition, tous deux à la classe populaire.
[107] Charles Gide, 1930, p. 482.
[108] Limiter l'activité financière à une circonscription limitée peut être perçu comme un frein au

urbain il est beaucoup moins aisé de délimiter une communauté comme cela peut se faire en milieu rural. Cependant le principe de responsabilité illimité que ces approches ont en commun, implique une nécessaire cooptation des membres. La pression du groupe doit être suffisamment forte pour que les comportements déviants risquant de ruiner l'ensemble des membres de l'organisation soient découragés.

Malgré leur succès immédiat, les caisses de crédit mutuel de Raiffeisen sont l'objet de critiques surtout en ce qui concerne le fait que ces institutions financières sont fondées sur la solidarité et l'amour chrétien sans intéressement des sociétaires. C'est ainsi que Schulze-Delitzsch, partisan du fameux *selbsthilfe*[109] plus que de la charité chrétienne qualifie de « château de carte coopératif »[110] les initiatives de Raiffeisen. Il a beau jeu, d'ailleurs, de faire remarquer que son modèle capitalistique fonctionne aussi très bien en milieu rural.

Paragraphe 3. Essaimage de ces initiatives

Les principes de caisses de crédit mutuel agricole et de banques populaires vont, partant d'Allemagne, essaimer avec plus ou moins de succès. Alors que la Grande-Bretagne connaît un fort dynamisme des initiatives coopérativistes, essentiellement sous la forme de coopératives de consommation, à la suite du mouvement impulsé par Robert Owen et repris par la Société des équitables pionniers de Rochdale, les coopératives de crédit y sont inexistantes. Charles Gide interprète ce phénomène[111] comme significatif de la lutte inégale que se livre, dans ce pays, la petite propriété contre le grand capital. Aucune réforme ne semble susceptible de pouvoir ébranler le capital, la lutte est sans issue. Seule l'Ecosse fait exception à la règle, les banques ordinaires tenant lieu de banques populaires grâce à une large implantation de succursales, qui, dès lors, rassemblent une clientèle de proximité.

En Italie l'homme d'Etat Luigi Luzzatti fonde en 1864, sur le modèle allemand de

développement des établissements.

[109] Ce qui en anglais donne *self-help*, ce que l'on peut traduire approximativement par « aide-toi toi-même ».

[110] Jean-Claude Gaudibert, 1980, p. 171.

[111] Charles Gide, 1930, p. 483.

Schulze-Delitzsch, la première banque populaire à Milan[112]. Les caisses d'épargne se joignent au mouvement en fondant des sociétés de crédit populaire aussi bien sur le modèle Schulze-Delitzsch que sur celui de Raiffeisen. Parmi ces sociétés, certaines (caisses Wollemborg) accordent même des prêts d'honneur, sans autre garantie que la signature de l'intéressé[113].

Avant d'étudier l'essaimage des idées coopératives en matière de crédit en France précisons que le puissant mouvement coopératif initié au Québec en 1900 par Alphonse Desjardins fait l'objet d'un développement ultérieur. En effet, s'il s'apparente par nombre de points aux modèles allemands ce mouvement a connu et connaît toujours un tel développement qu'il fait figure de modèle encore à l'heure actuelle. A ce titre, nous l'étudions dans la troisième section avec les autres initiatives contemporaines de crédit solidaire.

Sous-section 2. Les organismes de crédit populaire en France : une implantation tardive

Le mouvement coopératif connaît en France un fort développement entre la révolution de février 1848 et la reprise en main du « parti de l'ordre » débouchant sur le coup d'Etat de 1851. Après 1860 les coopératives entrent dans une phase de renouveau avec la libéralisation de l'Empire[114]. C'est dans ce contexte que s'inscrivent successivement les initiatives de Pierre-Joseph Proudhon, Jean-Pierre Béluze et Léon Walras, qui sont trois illustrations d'organisation de crédit au service de l'émancipation de la classe ouvrière.

La répression qui frappe les ouvriers après la Commune (1871) donne un coup de frein aux organisations coopératives et par conséquent au crédit populaire. De plus, alors qu'elle est le berceau de la coopération de crédit et une source potentielle d'inspiration, il est de bon ton, en France, de ne pas parler positivement de l'Allemagne après la débâcle de 1870. Ces éléments expliquent sans doute que l'organisation d'un crédit populaire mette du temps à prendre forme dans le dernier quart de siècle. Ce n'est que tard dans le

[112] Luzzati aménage le modèle allemand en introduisant une responsabilité limitée à la mise des sociétaires et un champ d'action circonscrit (voir André Gueslin, 1998a, p. 330 *sq*.).
[113] Louis Baudin, 1934, p. 101.
[114] La délégation ouvrière, envoyée par l'Empereur, à l'exposition universelle de Londres (1862) est composée en majorité de présidents de mutuelles professionnelles (Bernard Gibaub, 1980, p. 33).

siècle qu'un ensemble d'expériences (où les initiatives ouvrières sont minoritaires) voit le jour. Celles-ci constituent le fondement de trois établissements financiers appartenant toujours au secteur coopératif et mutualiste : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Banque Populaire.

Paragraphe 1. Le crédit aux ouvriers : des expériences malheureuses

L'émancipation de la classe ouvrière passe, pour un grand nombre, y compris des membres de l'opposition libérale, par la constitution de coopératives ouvrières de production. Ces institutions ont l'immense avantage de canaliser l'associationnisme ouvrier au sein de réalisations en conformité avec la doctrine libérale. Les ouvriers poursuivent, par eux-mêmes un objectif d'amélioration de leur existence tout en se pliant aux « lois du marché » et de la concurrence. De plus, s'autogérant, les ouvriers ne représentent pas une charge pour l'Etat. Ainsi l'on comprend la bienveillance de nombreux libéraux pour ces institutions qui déplacent la question fondamentale depuis 1848 du *droit au travail*[115] en la donnant à résoudre par les ouvriers eux-même : mieux vaut favoriser les coopératives de production plutôt que des initiatives du type des ateliers nationaux.

Proudhon, nous l'avons vu, a longuement réfléchi à la question du crédit mutuel et populaire. Il imagine une banque d'échange reposant sur le crédit mutuel et gratuit et organisant la circulation des richesses sans numéraire. Un organisme de ce type vise à lutter, non seulement, contre le parasitisme des intermédiaires dans la vente, mais aussi contre le prélèvement arbitraire de l'intérêt justifié seulement par la propriété du capital[116]. La fondation le 31 janvier 1849[117] de la « Banque du peuple, P.J. Proudhon et Cie » intervient comme la mise en application sur une base mutualiste d'un projet présenté devant la représentation nationale et rejeté. Cette banque, constituée sans capital et n'ayant pas de but lucratif, cherche à organiser entre les producteurs le crédit mutuel et l'échange réciproque des produits. La Banque du peuple se pose comme intermédiaire entre producteurs et consommateurs et pour ce faire elle est adossée à deux syndicats,

[115] Voir Jacques Donzelot, 1984, p. 36 *sq.*
[116] Il n'y a pas de justification économique de ce prélèvement, selon Proudhon (voir Section 1, Sous-section 2 de ce chapitre).
[117] La banque ouvre réellement ses portes le 11 février 1849.

l'un de producteurs, l'autre de consommateurs. Ni prêt de capitaux, ni paiement d'intérêt, seuls circulent des bons d'échange garantis par les produits déposés. Ainsi plus besoin de recours à une monnaie :

> « La suppression du numéraire creuse au travail un débouché sans fond. Car chose remarquable et point du tout remarquée, l'or qu'on se figure comme la clef du commerce, n'en est que le verrou *[...]* Ainsi le véritable commanditaire est le consommateur : entre lui et le nouvel entrepreneur, l'entremise de l'homme d'argent n'est plus nécessaire »[118].

Chaque adhérent, personne physique ou association obtient une créance dont la valeur équivaut au produit de son travail et s'engage à accepter des bons en paiement de sa marchandise, on retrouve ainsi l'esprit de l'expérience owennienne du Marché national et équitable du travail (*National and Equitable Labour Exchange*)[119]. Deux jours après son ouverture la banque rassemble 862 adhérents. Six semaines après ils sont 20 000 dont des correspondants à Lyon, Marseille et Lille.

Pourtant l'activité n'est pas suffisante pour assurer le fonctionnement de l'établissement et P.J. Proudhon ne consacre que peu de temps à la banque[120]. En procès suite à des critiques, publiées dans *Le Peuple*, à l'égard du Prince-Président, il est condamné pour insulte au Président de la République le 28 mars 1849 à trois années d'emprisonnement et écroué le 5 juin. Entre-temps la Banque du peuple est liquidée (le 12 juin).

Jean-Pierre Béluze, ouvrier menuisier et gendre du communautarien Etienne Cabet, fonde en 1863[121] la « Société de crédit au travail » qui se propose de rassembler les capitaux sympathiques aux associations ouvrières. Cette société est tout à la fois, caisse d'épargne pour le travailleur, société de crédit mutuel entre membres et banque de crédit et d'escompte. Son objet est de « réunir les épargnes des travailleurs pour les prêter à d'autres travailleurs qui les fassent fructifier par le travail, l'économie et la prévoyance »[122].

Cinq ans plus tard, la société groupe deux mille membres et continue à diffuser les

[118] Pierre-Joseph Proudhon, [1848] 1873.
[119] Pour une description de son fonctionnement et une analyse de son échec voir Serge Dupuis, 1999 et Jérôme Blanc, 1998, p. 142 *sq*.
[120] Voir André Gueslin, 1998a, pp. 80-81.
[121] Au 3 rue Baillet à Paris, qui est l'adresse de l'ancien siège des « Bureaux icariens » que Béluze dirigent pendant douze ans.
[122] Cabet cité dans Jean Maitron, dir., 1966, Tome 1, p. 164.

idées de Schulze-Delitzsch. Cette initiative bénéficie du soutien de la presse libérale et de personnalités des courants d'opposition. La société en commandite sans action de J.P. Béluze fait des émules. On compte en quelques mois une vingtaine de société sur ce modèle à Paris. Des institutions de crédit ont ouvert leurs portes à Lyon, Lille et Saint-Etienne en empruntant son nom à l'établissement parisien (Crédit au travail). A l'exception de Lyon ces établissements ont d'ailleurs pris la même forme juridique que celui de J.P. Béluze : la société de commandite sans action. Il est vrai que ce statut caractérisé par une responsabilité solidaire et illimitée de certains membres[123] est plus conforme à l'esprit coopératif que celui d'une société à responsabilité limitée (cas de l'établissement de Lyon). Des avances trop nombreuses et imprudentes conduisent la Société de crédit au travail à la faillite en novembre 1868.

Léon Walras a envisagé un moment la création d'une banque du travail (la Banque du Travail Lacour et Cie) alliant les principes de crédit populaire et de coopérative de consommation. Le projet initial vise à mettre en relation clients et fournisseurs. Ces derniers bénéficiant d'une clientèle assurée consentent un rabais sur les ventes. Le rabais ne profite pas directement au consommateur. Il est versé à son compte dans la banque. « La ristourne fait naître l'association de crédit »[124].

Finalement Léon Walras participe à la création, en janvier 1865, de la Caisse d'escompte des associations populaires dont l'objet consiste selon l'article 4 alinéa 1 des statuts de l'établissement : « A faire des avances aux sociétés et groupes dits Association de crédit, de production et de consommation, et constitués sur les bases de la garantie mutuelle ou de la responsabilité solidaire, et à escompter les valeurs créées ou endossées par eux »[125]. Un but moins avouable de la Caisse d'escompte pourrait être la mise en place d'une organisation libérale alternative à la Société de crédit au travail de J.P. Béluze jugée (à raison) « socialiste »[126]. Le modèle Béluze, fortement inspiré des banques

[123] La société en comandite est basée sur les deux principes de responsabilité solidaire et responsabilité limitée. Un ou plusieurs associés le sont en nom collectif tandis que les autres sont des associés commanditaires, responsables dans la seule limite du montant de leur apport (commandite).
[124] Pierre Dockès *et alii*, 1990, p. XX. Le principe est identique pour la Caisse d'escompte. L'expérience de la Caisse d'escompte est décrite pp. XVIII-XXVII.
[125] Léon Walras, [1870] 1990, p. 417.
[126] Voir Pierre Dockès *et alii*, 1990, p. XX.

populaires de Schulze-Delitzsch est une banque d'ouvriers pour les ouvriers (tout comme d'ailleurs la banque de Proudhon). Ce qui n'est pas le cas de la Caisse d'escompte des associations populaires à laquelle Léon Walras participe qui bien qu'elle vise à soutenir les coopératives ouvrières, est constituée à partir d'un capital rassemblé par des financiers prestigieux tels que Alphonse de Rothshild et Benjamin Delessert et dirigée par des notables[127].

Les opérations de la Caisse d'escompte ne débutent qu'en avril 1865 sous la présidence de Léon Say. Léon Walras est administrateur délégué pour la direction. Rapidement l'activité d'escompte s'avère insuffisante. Les organisations ouvrières ont besoin d'avances à long terme, ce que, finalement consent la Caisse. Elle appuie plusieurs associations ouvrières[128] dont la Société des bijoutiers en doré[129]. La Caisse d'escompte est mise en difficulté, dès 1866, par la multiplication des avances à long terme. Elle suspend ses opérations le 22 novembre 1868.

Ces trois établissements financiers ont été pour partie victime de leur succès. Les besoins de financement des organisations coopératives s'étendent à mesure que de nouvelles associations se créent. Les banques traditionnelles se méfient de ces initiatives. Ainsi les ouvriers se tournent vers des organismes de crédit populaire issus eux-mêmes de cette ferveur associative. Les dirigeants de ces organismes n'ont pas l'expérience d'un métier dont ils tendent eux-mêmes à définir les contours. Quoi de commun entre la « haute banque » des Rothschild ou Laffite, ou même les petites banques de proximité, et une banque pour ouvriers ? Léon Walras en faisant le constat de l'échec de la Caisse d'escompte résume la faiblesse des banques pour ouvriers : « Le mal a été, à la Caisse d'escompte, qu'assis en face de gens qui me demandaient du crédit, je me disais : cette affaire peut réussir, je vais la faire. Un vrai banquier se serait dit : cette affaire peut ne pas réussir, je ne la fais pas »[130]. Nulle malversation ne put être imputée aux dirigeants de ces organismes même si la preuve de leur bonne foi dut parfois être établie avec force

[127] Comme le politicien Auguste Casimir-Périer.
[128] Pour le détail voir Léon Walras, [1866] 1990, p. 423 *sq*.
[129] Voir *supra* Section 1, Sous-section 1, Paragraphe 1 de ce chapitre.
[130] Léon Walras, [1902] 1990, p. XXVII.

argumentation[131].

Paragraphe 2. Renaissance du crédit populaire en France

L'idée d'un crédit accessible à tous reste présente d'autant que les banques accompagnant le développement économique investissent moins localement que dans les grandes industries[132] et surtout le commerce international et les colonies[133]. Ce n'est pas le mouvement ouvrier, durement marqué par les événements de 1871 qui organise le renouveau du crédit populaire mais un religieux, le révérend père Ludovic de Besse (1831-1910)[134]. Ce capucin fonde en 1878 la Banque Populaire Angers, puis en 1882 le Crédit Mutuel et populaire auquel peu après se rattacheront quatorze banques populaires. Catholique et libéral, Ludovic de Besse emprunte l'idée d'un crédit populaire urbain à Schulze-Delitzsch sans pour autant complètement délaisser le caractère confessionnel propre aux caisses Raiffeisen. Néanmoins, à l'instar de Luzzati[135], il préfère adopter un principe de solidarité limitée aux apports.

D'autres banques populaires apparaissent en ordre dispersé dans les années 1880[136]. Un début de coordination entre les différents courants du crédit populaire voit le jour en 1889, à Marseille, lors du premier congrès annuel du Centre fédératif du crédit populaire constitué par Eugène Rostand. Le père Ludovic de Besse s'associe avec Eugène Rostand, à l'origine de la Banque Populaire de Marseille et Charles Reynéri, fondateur de nombreuses caisses de crédit agricole et banques populaires (d'abord à Menton en 1883 puis à Bordeaux, Toulouse, etc.). Le congrès permet de réunir les deux principaux

[131] C'est notamment le cas pour Walras. Voir Léon Walras, [1870] 1990, p. 451 *sq*.

[132] Généralement les investissements sont assurés par autofinancement, les patrons d'industrie étant réticents à s'endetter.

[133] Par exemple Jean Bouvier souligne la place énorme que revêtent les placements étrangers (en Russie surtout) pour le Crédit Lyonnais à la fin du XIXe siècle (Jean Bouvier, 1989, p. 54).

[134] On peut d'ors et déjà comprendre le changement qui intervient quant au public du crédit populaire. Si avant 1871 ce type d'institution favorisait les initiatives ouvrières, notamment coopératives, il n'en est plus de même après. Ce sont le petit et moyen commerce et la petite et moyenne industrie qui sont visés désormais. Cela ne change en rien la problématique du crédit populaire. Il s'agit toujours d'accorder des crédits à ceux qui en sont privés (par définitions les personnes de petite condition). Néanmoins, le crédit populaire comme moyen d'arriver à l'abolition du salariat semble passer au second plan.

[135]

[136] Pour une histoires de la Banque populaire qui croise celles des banques populaires voir l'ouvrage abondamment illustré : *Caisse centrales des banques populaires, 1921- 1996, 75 ans d'histoire*, Caisse centrales des banques populaires, 1996, 213 p.

courants du crédit populaire, le courant religieux de Ludovic de Besse et celui libéral[137] de Charles Reynéri. Eugène Rostand devient président du Centre fédératif du crédit populaire, institution qui rassemble les différents courants et qui se dote d'un bulletin d'information (le *Bulletin du Crédit Populaire*) afin de répandre les idées du mouvement.

Les débats idéologiques qui ont cours au sein du Centre fédératif entre les tendances libérale et catholique freinent la mise en place d'une Banque centrale des banques populaires d'autant qu'aux oppositions idéologiques se greffent des différences de préoccupations entre les représentant des banques populaires et ceux des caisses agricoles, ces derniers étant majoritaires.

En 1897, il n'existe que vingt-trois associations urbaines de crédit[138]. Celles-ci souffrent de la concurrence de la multiplication des agences des grandes banques (Crédit lyonnais, Société Générale, Société Générale de crédit industriel et commercial — CIC), et privé d'un statut légal, le crédit populaire ne peut obtenir des appuis financiers suffisants auprès de la Banque de France. L'intervention de l'Etat permet l'institutionnalisation du mouvement des banques populaires et son expansion.

Une loi du 24 octobre 1919 portant sur l'ouverture d'un crédit de cent millions de francs pour l'aide aux artisans et commerçants démobilisés témoigne de l'engagement[139] de l'Etat auprès des banques populaires. Le temps est à la reconstruction. Afin de gérer de manière centralisée le crédit de l'Etat une Union syndicale des banques populaires est créée en 1919 autour de trente banques populaires adhérentes. Elle préfigure la naissance de la Caisse centrale des banques populaires (20 juin 1921).

Paragraphe 3. Le crédit agricole

La France du XIXe siècle, pays d'agriculteurs, connaît une inadaptation structurelle

[137] Nous employons ce terme ici selon son sens original qui consiste à être favorable aux libertés individuelles en opposition aux dérives dirigistes et conservatrices (qu'elles proviennent d'un monarque... ou de l'Eglise).

[138] Parmi elles on trouve la Banque coopérative des associations ouvrières de production de France, créée en 1893. Cette société coopérative est dirigées par un conseil d'administration composé de représentants de coopératives ouvrières de production. La Banque coopérative utilise le capital souscrit par les coopérateurs ainsi que les dons obtenus pour financer le développement de sociétés coopératives de production. Pour un historique de la Banque coopérative voir *1893-1993. De la banque coopérative à la banque d'économie sociale*, Crédit Coopératif, 1993, 31 p.

[139] Engagement tardif si on le met en parallèle avec l'acte fondateur du crédit agricole : la loi Méline de 1894 (voir *infra*).

des circuits de financement vers l'agriculture[140]. Le Crédit Foncier, créé en 1852, ne rend que peu de services. Cette institution a pour objet de consentir des prêts à long terme pour acheter des terres. Or le rendement de la terre est fréquemment inférieur à celui de l'intérêt. De là à dire comme Charles Gide, en parlant du Crédit Foncier, que « le crédit soutient le propriétaire comme la corde soutien le pendu »[141], il n'y a qu'un pas. De plus, le Crédit Foncier ne peut aider que les propriétaires, ce qui n'est pas le cas de tous les fermiers. Enfin, la préoccupation la plus courante des agriculteurs est le financement de leur fonds de roulement et non l'achat de terres. Plus adapté au deuxième cas qu'au premier, la place de cette institution semble, au mieux, secondaire : « En somme, ce qu'on appelle le Crédit Foncier n'est qu'en marge du crédit »[142].

Cette faiblesse de financement de l'agriculture explique la création en 1861, sous l'impulsion de Napoléon III, d'une Société de crédit agricole. Celle-ci fait long feu, spéculant à l'excès elle disparaît en 1876. Il ne reste plus qu'à se tourner vers les exemples d'outre-Rhin.

Bien que l'influence raiffeisenniene soit commune, vont s'opposer un crédit agricole financé par la droite catholique (qui œuvre dans la pure tradition du catholicisme social, tradition confirmée et amplifiée par l'encyclique papale de 1891 *Rerum Novarum*) et un crédit agricole de gauche soutenu par l'Etat.

Jules Méline[143] et les républicains promeuvent un modèle de type Raiffeisen par la loi du 5 novembre 1894 qui fixe un statut de faveur aux futures sociétés de crédit agricole : exemption fiscale, formalités administratives réduites. La syndicalisation exigée des sociétaires établit un lien supplémentaire entre eux[144], allant dans le sens de la responsabilité partagée qui caractérise les coopératives de crédit (dont le principe de fonctionnement est « un homme, une voix »). Par ailleurs, le recours au syndicalisme

[140] Voir André Gueslin, 1985, p. 8. Pour une approche exhaustive des crédits agricoles voir André Gueslin, 1984 Vol. 1 et 2.
[141] Charles Gide, 1930, p. 469.
[142] Charles Gide, 1930, p. 474.
[143] Il est ministre de l'Agriculture (1883-1885 / 1915-1916) ainsi que président du Conseil.
[144] La solidarité syndicale remplace ici la solidarité religieuse du modèle Raiffeisen (voir Jean-Claude Gaudibert, 1980, p. 158).

permet de s'appuyer sur des réseaux existants et donc de faciliter la croissance du mouvement.

Cependant, sans la philanthropie du catholicisme social les « caisses républicaines » connaissent un développement lent[145]. Les caisses catholiques bénéficient de la confiance et des placements des notables[146]. Ceux-ci se méfient d'ailleurs des organisations coopératives. Méline se résout à une intervention financière de l'Etat afin d'impulser une dynamique de croissance. La Banque de France, alors indépendante, ne peut renouveler son privilège d'émission, qu'à la condition de verser une avance de 40 millions de francs-or et d'affecter le paiement sa redevance annuelle (tous deux initialement dus à l'Etat) au financement des établissements de crédit agricole. Si l'Etat, par cette intervention peut exercer un droit de regard, il limite volontairement son activité à une fonction de tutelle, ne remettant pas en cause le caractère mutualiste de ces établissements. Afin de tenir compte des spécificités locales de chaque établissement et plutôt qu'une caisse centrale rappelant trop la Société de crédit agricole impériale, l'Etat fait voter le statut des caisses régionales en 1899. Celles-ci se posent comme des intermédiaires entre le ministère de l'Agriculture et les caisses locales. Critiqués pour son fonctionnement trop lourd, l'Etat confie à un organe administratif créé par la loi du 5 août 1920 la gestion de l'ensemble des caisses : la Caisse nationale du crédit agricole. Les valeurs spécifiques de cet établissement perdurent : organisation par le « bas », entraide et coopération.

A l'opposé du crédit agricole « officiel » ou « d'Etat » on trouve plusieurs initiatives originales, de loin les plus nombreuses (au départ tout du moins). En 1885 naissait à Poligny (Jura) la Banque de crédit agricole, émanation du syndicalisme agricole de droite. Louis Milcent propage ce modèle et on compte rapidement (en 1898) plus de trois cents caisses du type Poligny. Apparaît en 1882 à Wantzeau (Alsace), sur un modèle raiffeisenien, une caisse de crédit populaire. A la fin de la même année on en compte une quinzaine. Ce courant strictement raiffeisenien se détache rapidement du Centre fédératif du crédit populaire des libéraux Reynéri-Rostand.

Le refus de l'intervention de l'Etat, de même qu'un fort engagement religieux

[145] On en compte, en 1897, 75 contre 500 caisses catholiques (André Gueslin, 1985, p. 12)
[146] L'effondrement de l'Union générale en 1882 témoigne cependant des limites si ce n'est de moralité, du moins de compétence des banques catholiques.

caractérise les caisses qui portent le nom de l'avocat lyonnais Louis Durand (1859-1916). Les spécificités des « caisses Durand » sont les suivantes. Leurs membres ne sont pas forcément syndiqués comme c'est le cas pour les « caisses d'Etat » ; elles refusent d'utiliser les avances de l'Etat, ne souhaitant pas subir son contrôle ; le crédit est obtenu que pour un usage déclaré et avalisé[147] ; la signature d'une caution est exigée ; un caractère religieux est prédominant ; enfin la responsabilité est illimitée, ce qui, les opposant aux « caisses d'Etat »[148], fait dire à Charles Gide qu'elles seules « mettent en pratique le principe de solidarité »[149]. Ces sociétés empruntent au modèle Raiffeisen la circonscription de leur champ d'action à l'échelle du village afin que tous les membres se connaissent.

Durand adhère d'autant plus facilement au modèle raiffeisenien que son hostilité à l'Etat républicain le pousse vers le principe de la mutualisation. Ce qui séduit ce juriste catholique est la réduction au minimum de la rémunération de l'argent. Dans la lignée de l'encyclique du Pape Léon XIII, *Rerum Novarum*, sur la condition des ouvriers (1891) il rédige un manuel sur les caisses rurales qu'il publie en 1893. Durand se conforme donc à la volonté du Pape « d'arracher *[les travailleurs]* à la misère et de leurs procurer un sort meilleur »[150].

Un grand nombre de caisses rurales naissent à l'instigation d'ecclésiastiques (surtout dans la région pyrénéenne, dans l'Indre et dans les Landes) qui s'inspirent du livre de Durand. En juillet 1893, celui-ci fonde l'Union des caisses rurales et ouvrières françaises. Près de cinq cents caisses s'y affilient. Les caisses agricoles qui ne souhaitent pas subir la tutelle de l'Etat se maintiennent à l'écart. Elles se situent essentiellement en Alsace et en Bretagne. Emanation de l'Union des caisses rurales, le Crédit Mutuel gardera longtemps cette identité catholique[151].

[147] Un cloisonnement de l'utilisation des sommes prêtés est imposé (sur cette notion voir Chapitre 3), ce qui peut être dit de manière édulcorée : « *[les caisses]* exercent sur l'emploi des sommes prêtées un contrôle paternel » (Charles Gide, 1930, p. 480).
[148] La loi de 1894 fait des caisses locales de crédit agricole des organismes mutualistes à responsabilité limitée.
[149] Charles Gide, 1930, p. 479.
[150] Encyclique *Rerum Novarum*, cité par André Gueslin, 1998b, p. 161.
[151] D'ailleurs jusqu'au milieu des années 1950, certaines caisses restent encore animées par des curés de campagne.

Le passé composite du crédit populaire a abouti à la richesse actuelle du secteur mutualiste et coopératif. Le crédit populaire urbain a donné lieu à la constitution du groupe des banques populaires. Héritiers des multiples crédits agricoles, coexistent toujours le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole mutuel « officiel ». Ce dernier est d'ailleurs plus un dispositif de distribution du crédit à l'agriculture qu'une coopérative d'épargnants emprunteurs. Sur un modèle analogue, mais, cette fois afin d'organiser ses avances financières aux coopératives non agricoles, l'Etat met en place en 1938 un organisme entre le ministère du Travail et les coopératives de production et de consommation : la Caisse centrale du crédit coopératif[152].

Une des spécificités du crédit populaire en France est la forte implication de l'Etat dans son développement. Ainsi les banques populaires, alors qu'elles stagnent auparavant, connaissent une forte croissance dès que l'Etat les emploie comme relais des prêts aux artisans et commerçants pour la reconstruction en 1919. De même, le crédit agricole « officiel », basé non pas sur une solidarité de type religieux mais syndical, ne connaît une croissance significative qu'après une implication financière de l'Etat.

Comment expliquer le moindre dynamisme des initiatives de crédit populaire en France par rapport aux voisins allemands ? Charles Gide avance une explication :

> « c'est parce que les agriculteurs français ne voulaient pas de la solidarité, et par là n'auraient pu trouver de crédit, que l'Etat a dû se substituer aux capitalistes privés et leur fournir des fonds. Le paysan français non seulement n'est guère enclin à solidariser ses intérêts avec ses voisins, mais il n'aime pas à faire connaître ses affaires, et quand il s'agit d'emprunter surtout, préfère recourir au ministère discret du notaire »[153].

Le succès ultérieur du Crédit Agricole s'expliquerait donc par des pratiques financières moins contraignantes que pour le modèle Raiffeisen : « Ces sociétés, à la différence des sociétés à type Raiffeisen n'appliquent presque jamais la règle de la solidarité. A quoi bon puisque l'Etat leur fournit les capitaux nécessaires sans exiger cette condition ? »[154].

Même si les agriculteurs français ne sont pas tous à l'image de la description de Charles Gide (les caisses Durand en sont une illustration exemplaire), il est certain que les facilités offertes par l'Etat ont contribué à un développement sans doute plus rapide qu'il

[152] Voir Claude Vienney, 1994, p. 57 *sq*.
[153] Charles Gide, 1930, p. 479.
[154] Charles Gide, 1930, p. 479.

ne l'aurait été.

En ce qui concerne les banques populaires la raison de leur relative stagnation initiale est sans doute à attribuer aux séquelles de la répression des mouvements ouvriers suite à la Commune. Le crédit populaire après 1871 a perdu de sa substance au sens où les ouvriers n'en sont plus les bénéficiaires principaux. Cette tendance se confirme rapidement et prend de l'ampleur au XXe siècle.

> « Aujourd'hui le crédit populaire n'apparaît plus sous un jour aussi grandiose. On n'y cherche plus les moyens d'émanciper les salariés, mais seulement de ne pas laisser tomber dans le salariat les producteurs indépendants qui subsistent encore ; autrement dit, il ne s'agit plus de transformer les ouvriers en petits capitalistes, mais de sauvegarder et de développer la classe moyenne des artisans et des petits commerçants »[155].

Pourtant il semble qu'à la fin du XXe siècle, le crédit soit à nouveau pensé comme levier pour sortir les personnes en situation de précarité de leur condition.

[155] Charles Gide, 1930, p. 481.

SECTION 3. LE CREDIT POPULAIRE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT : UN ESSAIMAGE INTERNATIONAL

Les initiatives de crédit populaire dans une perspective de lutte contre les situations de précarité économique (par la création d'entreprise) restent marginales en France jusqu'à la fin des années quatre-vingts. En effet la forte croissance économique qui fait suite à l'après guerre favorise l'accès à l'emploi salarié. Ainsi des années trente aux années soixante-dix, le particularisme ouvrier n'a pas été aboli mais a cessé de jouer le rôle d'attracteur du fait de l'accroissement massif de la population salariée, notamment des salariés non ouvriers (2,7 millions en 1931, 7,9 millions en 1975)[156]. La montée du chômage depuis le début des années soixante-dix et l'épuisement du modèle salarial encouragent de nouveaux le recours à des micro-initiatives pour créer son activité. La question du financement de ces activités se pose[157].

La lutte contre la précarité économique passe, encore de nos jours, par l'octroi de crédits à de petites entreprises en création. Les modalités de financements de ces micro-activités varient selon les pays et leurs spécificités culturelles.

Aux Etats-Unis et au Canada, le faible interventionnisme de l'Etat fédéral est pallié par une profonde implication communautaire tant au niveau social qu'à travers le financement de micro-activités économiques (Sous-section 1). Au Bangladesh est initié dans le milieu des années soixante-dix un modèle de banque rurale au service des populations pauvres. Ce modèle va inspirer de nombreuses autres initiatives pour devenir une sorte de modèle de référence (Sous-section 2). La spécificité européenne en matière de financement de micro-activités pour lutter contre le chômage est un foisonnement d'initiatives qui perpétuent en la renouvelant la tradition du financement de l'économie sociale[158] (Sous-section 3).

Sous-section 1. Le développement communautaire nord-américain

Le développement économique communautaire s'appuie sur les établissements de l'économie sociale, coopératives, mutuelles, organisations à but non lucratif qui

[156] Voir Robert Castel, 1995, p. 352.
[157] Nous tentons, pour la France, de répondre à cette question dans le chapitre suivant.
[158] Voir *supra* Section 1 et 2 de ce chapitre. On peut voir également pour une synthèse rapide Claude Vienney, 1994, p. 57 *sq*.

répondent aux principes suivant : servir la collectivité plutôt que rechercher le profit, prise de décision démocratique, priorité aux usagers et aux travailleurs.

Dans ce contexte la notion de « communauté » doit être entendue au sens anglo-saxon de « *community* ». Cette notion désigne les résidents issus d'un territoire donné et « partageant des valeurs, un mode de vie, des problèmes et des intérêts et un attachement à un tissu social et économique qui sert d'encadrement : une sorte de « vivre ensemble » de proximité »[159]. Le territoire est tout autant un espace social et politique autonome sur lequel les habitants se donnent les moyens d'agir. La vie politique locale est indépendante des affrontements politiques nationaux car les enjeux ne sont pas les mêmes.

Paragraphe 1. Les caisses Desjardins

Dans une perspective tout à fait raiffesienienne[160], Alphonse Desjardins (1854-1920), catholique, fonde le 6 décembre 1900 à Levis (faubourg de Québec) la première coopérative d'épargne et de crédit nord-américaine. Cette fondation marque le point de départ du mouvement coopératif canadien dont les établissements Desjardins assument toujours un rôle moteur.

Poussés par le chômage de nombreux canadiens émigrent vers les Etats-Unis à partir du milieu du XIXe siècle. Parmi ces émigrés les cultivateurs sont nombreux. Les banques, implantées en ville, n'aident pas à financer l'activité. Les prêts obtenus ne peuvent l'être qu'auprès d'usuriers. Conscient de ces difficultés, Desjardins, une fois obtenu le soutien du curé de la paroisse, réunit quatre-vingts personnes afin de fonder une caisse populaire permettant de collecter une épargne qui sera prêtée aux agriculteurs de la paroisse. Une réserve toutefois, le prêt doit être employé à bon escient : « Jamais, au grand jamais, une Caisse populaire ne doit prêter pour une dépense improductive, c'est-à-dire une extravagance, une dépense inutile ou un but frivole »[161]. Pour faire respecter ce principe Desjardins compte sur un encadrement moral prodigué par le curé. Il reproduit ce

[159] Louis Favreau et Benoît Lévesque, 1996, p. 194. Un courant de pensées actuel, le communautarisme, cherche, aux Etats-Unis, à faire contre-poids à l'hyperindividualisme de la société libérale en insistant sur le fait que tout droit individuel correspond à des devoirs envers le groupe (voir Amitaï Etzionï, 1993).
[160] En terme de fonctionnement les caisses Desjardins se rapprochent de celles fondées par Luzzatti (voir Section 1, Sous-section 2, Paragraphe 3 de ce chapitre) puisque la responsabilité est limitée à la mise de l'actionnaire. En revanche le principe d'action sur une circonscription localisée reste identique au modèle Raiffeisen.
[161] Alphonse Desjardins cité par Jean-Claude Gaudibert, 1980, p. 293.

modèle pour toutes les caisses : « Je me suis toujours imposé comme règle de ne pas fonder une caisse dans une paroisse sans la participation et, par conséquent, l'approbation du curé, le considérant avec raison comme la principale autorité morale de cette cellule »[162]. De paroisses en paroisses, généralement suite à une demande du curé, Desjardins organise la formation de caisses populaires. A sa mort en 1920, il existe plus de deux cents caisses au Canada. Le modèle s'est également répandu à l'étranger, en Amérique du Sud et aux Etats-Unis. En effet, Desjardins ne s'est pas contenté d'œuvrer au Canada. Ainsi il fonde, en 1908 dans le New-Hampshire (à Manchester), le premier établissement de *Credit Union*.

Aujourd'hui, au Québec, le mouvement des caisses Desjardins s'inscrit au premier rang des institutions financières[163]. Constitué initialement par des caisses coopératives dont les clients sont aussi les propriétaires le mouvement Desjardins s'est étendu et comprend actuellement des sociétés financières non coopératives, spécialisées dans d'autres domaines que l'épargne et le crédit populaire (assurances vie, courtage de valeurs mobilières, etc.). Néanmoins, le contrôle de l'ensemble du groupe revient aux organismes coopératifs et la priorité reste le développement économique communautaire au Québec mais aussi dans une perspective internationale notamment en Afrique et en Amérique du centre et du sud grâce à l'action de la Société de développement international Desjardins.

Les actions du mouvement Desjardins sont multiformes, cependant un trait essentiel est le service aux communautés. Les caisses coopératives largement implantées favorisent une action de proximité qu'il s'agisse d'apporter leur appui à des infrastructures municipales, des établissements de santé, des projets d'habitation pour les personnes âgées, des clubs sociaux, etc. Le développement communautaire passe aussi par la promotion de l'entrepreneuriat, la création d'incubateurs d'entreprises, l'appui à des fonds de développement locaux (sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi — SOLIDE[164]).

[162] Alphonse Desjardins cité par Jean-Claude Gaudibert, 1980, p. 292.
[163] Marie-Claire Malo, 1997, p. 39. Le mouvement emploie environ 40.000 personnes (Yvan Comeau, 1997, p. 103).
[164] Voir *infra* Section 3, Sous-section 1, Paragraphe 3 de ce chapitre.

Paragraphe 2. Les corporations de développement communautaire

Le mouvement communautaire américain prend ses racines dans la lutte pour les droits civiques et contre les discriminations. Dans cette optique la communauté, qui regroupe aussi bien les résidents d'un quartier que les représentants de la paroisse, des syndicats, des services sociaux, apparaît comme un moyen de se faire entendre auprès des autorités locales et ainsi de lutter contre l'exclusion[165]. Jusque dans les années soixante le mouvement communautaire lutte pour l'intégration. Peu à peu le mouvement se tourne vers une prise en charge de l'ensemble de l'économie locale des communautés sans pour autant abandonner la lutte notamment, sur un plan économique, en dénonçant les banques qui canalisent l'épargne locale vers l'extérieur sous prétexte que les résidents ne sont pas solvables[166].

Les populations locales décident de se tourner vers la revitalisation des quartiers en se posant comme acteur de ces changements. Le développement économique communautaire prend forme au sein des *Community Development Corporations* (corporations de développement communautaire). Celles-ci sont engagées dans plusieurs activités qui correspondent à un investissement social[167] : achat et rénovation de l'habitat, action en faveur du microentrepreneuriat (y compris dans le secteur de type coopératif ou associatif), développement de services de proximité (notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux), organisation de petits centres commerciaux, etc.

Les corporations de développement communautaire, organismes sans but lucratif, sont l'outil de l'intervention des résidents sur leur quartier[168]. Ils regroupent, selon des principes démocratiques, non seulement les résidents mais aussi les acteurs locaux : églises, organismes communautaires, organismes sociaux, entreprises locales, etc. Le budget annuel moyen d'une corporation avoisine les 700 000 dollars, ce qui permet de disposer d'une équipe de sept à huit personnes. Ce type d'établissement est

[165] Voir Louis Favreau, 1994, p. 98 *sq*.
[166] Ceci débouche en 1977 sur le *Community Reinvestment Act* qui fait obligation au banque d'investir localement une fraction de leurs crédits. Pour un exposé complet voir Alaistair Thomson, 1997.
[167] Sur le thème de l'investissement social par opposition aux investissements traditionnels basés sur des critères de rentabilité économiques et financiers voir Severyn T. Bruyn, 1987.
[168] La définition du « quartier » est vague puisque les corporations de développement communautaire interviennent sur des territoires dont la population peut varier entre 50 et 100 000 personnes (voir Louis Favreau, 1994, p. 110).

généralement financé pour partie par le gouvernement fédéral[169] (un tiers du financement total), par des fondations et sociétés privées, ainsi que par les gouvernements locaux. Le financement d'activités économiques a favorisé la création ou le développement d'outils financiers d'intervention. Les *Community Development Credit Unions*[170] canalisent l'épargne locale, sur le modèle des caisses Desjardins au Québec, vers le développement des communautés qui sont elles-mêmes à la source de cette épargne. Outre ces caisses d'épargne et de crédit, le financement de l'activité économique s'appuie sur les *Community Loan Funds*. Ces sociétés de financement à but non lucratif acceptent d'octroyer des prêts à des taux avantageux à des personnes ou des organismes sans but lucratif impliqués dans des initiatives de développement communautaire. Ils pallient la difficulté d'accès au financement bancaire des initiatives communautaires. En effet les établissements bancaires éprouvent de la difficulté à évaluer les risques inhérents à de telles initiatives. Fortement implantés localement les *Community Loan Funds* évaluent plus aisément les risques. De plus ils organisent un suivi de l'activité d'une part pour minimiser les risques de cessation d'activité et d'autre part afin de drainer des crédits bancaires qui voient dans l'intervention du *Community Loan Fund* une garantie de viabilité[171]. Ainsi en matière financière le *Community Loan Fund* dispose de trois sécurités : solidarité du groupement fondateur, assistance technique et suivi du *Community Loan Fund* et engagement communautaire de l'emprunteur.

L'indéniable réussite des corporations de développement communautaire[172] n'est pas cantonnée aux Etats-Unis. Au milieu des années quatre-vingts et sur le modèle américain sont apparues au Québec les Corporations pour le développement économique communautaire. En 1989, à l'instigation de la Corporation pour le développement économique communautaire « Grand Plateau » est organisé le premier fonds de prêts rotatifs au Canada[173].

[169] Pendant les présidences Reagan et Bush les corporations de développement communautaire subissent une baisse de 66% de leurs subventions (voir Louis Favreau, 1994, p. 108). Cette tendance est inversée depuis l'élection de Bill Clinton.
[170] Rappelons que Desjardins fonde la première *Credit Union* en 1908.
[171] Pour un approfondissement de la synergie entre banque et organisme de garantie à but non lucratif dans une perspective de développement du microentrepreneuriat, voir le chapitre suivant.
[172] Plus de 2 000 corporations de développement communautaire sont en activité aux Etats-Unis (voir Louis Favreau et Benoît Lévesque, 1996, p. 194 *sq*.).
[173] Voir notamment Marguerite Mendell, 1995, p. 268.

Paragraphe 3. Les fonds de développement local[174]

Le développement économique communautaire passe également au Québec par l'établissement de fonds de développement régionaux et locaux. Ceux-ci favorisent une action économique territorialisée en intervenant dans le financement de l'activité de microentreprises. Les petites entreprises ont de grosses difficultés à se financer auprès du secteur bancaire traditionnel car elles n'apportent que peu de garanties. Pour combler cette lacune et faire face à la récession du début des années quatre-vingts, l'Etat a mis sur pied des fonds d'aide aux entreprises dont la gestion est déléguée aux collectivités locales. Les mouvements communautaires ont pris le relais et monté leurs propres fonds afin de pouvoir intervenir dans leurs champs spécifiques.

Deux tiers des fonds locaux ont été créés depuis 1990. Ces fonds généralement administrés par des organismes sans but lucratif (des corporations de développement communautaire notamment) appuient la création de microentreprises par le prêt ou l'intervention en capital. Ils assurent par le biais de l'organisme administrateur un suivi de la gestion courante.

Le capital investi ou prêté par ces fonds provient pour une forte part du gouvernement fédéral mais aussi pour une part plus réduite du gouvernement du Québec, du mouvement Desjardins[175] et du secteur privé.

Les réussites du modèle de développement économique communautaire nord-américain ne doit pas occulter les écueils qu'il convient perpétuellement d'éviter. Ainsi ce modèle peut être marqué par un manque de vision d'ensemble ce qui risque d'une part d'accroître la méfiance pour ce qui est hors communauté, et d'autre part de faire apparaître la communauté nationale comme un simple agrégat de communautés réduites. Ce risque peut être accentué si les mouvements communautaires concentrent leurs actions sur une base ethnique et ne cherchent pas à mixer leurs interventions.

[174] Pour un aperçu général des fonds de développement au Québec voir Benoît Levesque, Marguerite Mendell et Solange Van Kemenade, 1997. Voir également Louis Favreau et Benoît Lévesque, 1996, p. 127 *sq*.).

[175] Il appuie notamment les sociétés locales d'investissement dans le développement et l'emploi (SOLIDE), voir Marie-Claire Malo, 1997, p. 43.

Sous-section 2. Les avatars de la *Grameen Bank*

A la fin du XIXe siècle le modèle raiffeisennien de crédit mutuel s'est progressivement étendu dans les pays européens et à même fait des émules au Québec. Ces pratiques de crédit mutuel ont peu à peu perdu de leur spécificité en se fondant dans le système capitaliste. En revanche, le mutualisme est présenté dans les états francophones comme un moyen de développement dès les années soixante-dix[176]. Ces programmes visent à drainer l'épargne rurale afin de la mettre au service du développement. Ouvertes à toutes les couches sociales, ces caisses collectent une épargne de proximité qu'elles prêtent en retour à leurs sociétaires. On considère que cette épargne locale, une fois prêtée sera employée de manière responsable puisque chaque emprunteur y a contribué. Il s'agit de promouvoir un « argent chaud » collecté localement par rapport à l'« argent froid » apporté par les organisations non gouvernementales que l'on a plus tendance à gaspiller. La limite d'un tel système est qu'il ne peut toucher les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas capables de cotiser et devenir sociétaire d'une caisse. Il est vrai que l'on considère que ces personnes ne sont pas aptes à recevoir un prêt.

Paragraphe 1. La banque des pauvres

Professeur d'économie à l'université de Chittagong (Bangladesh), Muhammad Yunus enquête sur l'extrême pauvreté dans les villages ruraux. Il constate la forte dépendance des pauvres vis-à-vis des usuriers du fait d'une impossibilité d'accès au secteur financier formel. Le taux d'usure qui peut atteindre 10% par semaine[177] grève dramatiquement les faibles revenus des personnes.

Muhammad Yunus tente sans succès d'impliquer le secteur bancaire[178]. Il n'y parvient finalement qu'en s'offrant lui-même comme garant et met en place une première activité de crédit à partir de 1976[179]. Face à l'incompréhension des établissements financiers il décide de créer sa propre banque. La *Grameen Bank* voit le jour en 1983.

[176] Ainsi, par exemple, le réseau du Crédit Mutuel, au 31 décembre 1996, compte 400 caisses locales en Afrique, ce qui représente plus de 400 000 sociétaires (Crédit Mutuel, 1997).
[177] Voir l'exemple donné par un observateur étranger qui va contribuer à répandre le modèle de la Grameen Bank : Maria Nowak, 1994b, p. 199. Muhammad Yunus, quant à lui, rapporte l'exemple de taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 10% par jour (Muhammad Yunus, 1997, p. 23).
[178] Le processus de création de la *Grameen Bank* est raconté par Yunus lui-même dans Muhammad Yunus, 1997.
[179] Non sans avoir prêté de sa poche dans un premier temps (Muhammad Yunus, 1997, p. 29).

Comme son nom l'indique[180] la banque est essentiellement rurale. La banque cible son action sur les pauvres qu'elle définit comme ceux possédant une valeur en biens équivalente à moins d'une acre de terre arable ou moins de 0,5 acre de terre[181]. En pratique la banque a orienté son action vers les femmes (plus de 90%), fortement touchées par la pauvreté, et qui voient par le crédit un moyen de revalorisr leur rôle dans la société.

Cette population cible est bien entendu incapable d'apporter une quelconque garantie pour contracter un prêt bancaire. De plus l'état de pauvreté est tel que ces personnes sont dans l'incapacité de devenir sociétaire d'une éventuelle caisse mutuelle. Ainsi ce type d'organisme, qui conditionne le prêt à la constitution d'une épargne préalable, atteint ses limites pour des populations fortement paupérisées. La *Grameen Bank* octroie des prêts sans demander d'épargne préalable. De plus la banque n'exige ni caution, ni hypothèque et n'effectue pas de poursuite en cas de non remboursement. Pour se prémunir contre des défaillances la *Grameen Bank* a mis en place une procédure de cautionnement solidaire connue sous le nom de *two-two-one procedure*[182]. Les emprunteurs doivent constituer un groupe de cinq personnes. Le groupe choisit deux membres qui bénéficient en premier d'un prêt. Si les deux personnes remboursent dans le délai imparti de cinquante semaines, des prêts sont accordés à deux nouveaux membres. Le cinquième membre, qui remplit le rôle de chef du groupe, obtient un prêt en dernier. Par cette procédure la banque établit un autocontrôle du groupe renforcé par une volonté d'agir dans la proximité. Les agences de la *Grameen Bank* exercent leurs activités sur une zone géographique réduite (généralement un rayon de 8 km) : les mauvais payeurs sont vite identifiés.

La *Grameen Bank* ne s'autofinance pas complètement. Les fonds nécessaires à ses nombreuses activités de prêts[183] proviennent des dépôts (accumulation de l'épargne des clients mais aussi subventions) et d'emprunts réalisés auprès de bailleurs de fonds étrangers.

[180] « grameen » signifie « villageoise » en bengali.
[181] Voir Pauline Le Stum, 1994, p. 46.
[182] Voir Pauline Le Stum, 1994, p. 45.
[183] Outre le prêt individuel dans le groupe solidaire, la banque accorde des prêts à l'habitat, des prêt saisonniers, des prêts pour les pompes à eau, etc. Pour le détail voir Pauline Le Stum, 1994, p. 41.

Paragraphe 2. Diffusion du modèle de la *Grameen Bank*

La *Grameen Bank* touche plusieurs millions de personnes au Bangladesh[184] et leur permet une amélioration de leurs conditions de vie. De plus un taux de remboursement d'environ 98% indique la viabilité d'une telle structure et consacre l'idée selon laquelle il est possible de prêter aux pauvres. Le succès de la banque fait des émules[185]. Surmontant l'incrédulité de nombreux fonctionnaires du ministère de la Coopération et de banquiers africains, Maria Nowak contribue à la mise en place d'une banque des pauvres sur le modèle de la *Grameen Bank* au Burkina Faso à la fin des années quatre-vingts[186]. Les idées de base restent les mêmes : faire précéder l'épargne par le crédit afin que les personnes s'enrichissent en créant leur emploi et accorder des prêts à des groupes solidaires.

Forte de son expérience africaine Maria Nowak décide d'adapter le fonctionnement de la *Grameen Bank* en France et fonde l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) en 1988[187]. L'association se développe avec le soutien de la Fondation pour le progrès de l'homme, le Comité catholique contre la faim et pour le développement, la Communauté européenne, le Fonds d'action social, etc. Par rapport aux expériences africaines des aménagements doivent être apportés[188]. Il s'agit d'abord de trouver une clientèle. En effet la pauvreté est plus diffuse en France que dans les villages africains et les pratiques financières beaucoup moins répandue dans la population[189]. De plus la technique de groupe solidaire est difficilement adaptable en France où les réseaux sociaux se basent moins sur la proximité géographique de type villageois (ne serait-ce que du fait de l'urbanisation). Néanmoins l'activité se développe et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ouvre plusieurs agences[190].

---

[184] Yunus avance le chiffre de 12 millions soit 10% de la population (voir Muhammad Yunus, 1997, p. 44).
[185] Il faut cependant nuancer ce succès. Des voix s'élèvent pour dénoncer les contraintes pesant sur les emprunteurs et plus généralement une stratégie délibérée de la banque qui consiste à jouer sur la vulnérabilité de la population cible, les femmes en l'occurence. Ces dernières sont acceptées dans le programmes car elles se « soumettent » plus facilement au fonctionnement de la banque (voir Aminur Rahman, 1999).
[186] Voir Maria Nowak, 1994b, p. 202 *sq*.
[187] Les activités de l'ADIE sont abordées au chapitre suivant.
[188] Voir Maria Nowak, 1994, p. 51.
[189] Les pratiques d'épargne et de crédit de proximité (appelées également informelles) sont très développées en Afrique. La tontine en est l'archétype (voir Jean-Michel Servet, 1995a).
[190] Il existe 36 délégations en activité en 1997 (voir chapitre suivant).

Plus récemment, le Québec a rejoint la liste des pays[191] pratiquant le crédit au pauvre sur un modèle se réclamant de la Grameen Bank. Plusieurs cercles d'emprunt[192] ont vu le jour depuis 1996. Les cercles sont portés par des organismes (comme les corporations de développement communautaire) qui abondent leur capital. Les quatre à sept personnes constituant le cercle suivent un programme de formation puis emprunte à l'organisme pilote. Les membres d'un cercle sont responsables collectivement du remboursement des prêts qui leur sont accordés pour la mise en place de leur projet individuel.

Paragraphe 3. La *Grameen Bank*, un modèle international de développement ?

Plus que des techniques financières spécifiques, la *Grameen Bank* a permis de mettre en avant la possibilité de prêter aux pauvres afin qu'ils deviennent acteur de leur développement. Les sommets du microcrédit, qui se tiennent chaque année, ont rassemblé depuis 1997 plusieurs centaines d'intervenants de tous pays. Plusieurs milliers de personnes dans le monde sont régulièrement tenues au courant par la lettre d'information de la campagne du microcrédit : *Countdown 2005*[193]. Les pays en développement ne sont pas les seules cibles des programmes de microcrédit. Le Bureau International du Travail a lancé un programme d'action pour 1998-1999 sur « la micro-finance dans les pays industrialisés : la création d'entreprises par les chômeurs ». Les pays pauvres apparaissent ainsi comme mettant en œuvre des pratiques financières de développement qui font office de modèles. Paradoxalement du fait d'une forte médiatisation ces modèles tendent à occulter les expériences très voisines de crédit populaire expérimentées au siècle dernier en Europe[194].

De fortes disparités existent entre les expériences de crédit aux pauvres et notamment entre les pays dits « développés » et les autres[195]. La notion de pauvreté ne

[191] Ils sont au nombre de 58 selon Muhammad Yunus (voir Muhammad Yunus, 1997, p. 230) dont quatre en Europe : l'Albanie, la France, la Hollande et la Norvège.
[192] Voir Marie-Claire Malo et Nicholas A. Ignatieff, 1997, p. 81 *sq*.
[193] Le titre fait référence à l'objectif fixé par le sommet mondial du microcrédit qui est de toucher par des programmes de crédit 100 millions des familles les plus pauvres d'ici à 2005.
[194] Voir *infra* Sections 1 et 2 de ce chapitre.
[195] Pour une analyse critique des points communs et différences entre pays du Nord et du Sud en matière de technique financières de développement voir Dorothée Pierret, 1999a.

correspond pas aux mêmes critères que l'on se situe dans un pays industrialisé ou dans un pays en développement. L'étendue de la pauvreté et de l'exclusion du système bancaire ne sont pas de même ampleur au Nord et au Sud. Pourtant des questions communes se posent quant à la viabilité de ces initiatives de microcrédit, à la pérennité des entreprises et activités créées par leur biais et plus généralement à l'impact socio-économique qu'elles peuvent avoir sur les populations défavorisées.

Sous-section 3. Vers la finance solidaire

Le crédit peut être employé pour lutter contre le chômage et la précarité aussi bien dans une perspective communautaire que dans des zones de grande pauvreté. Dans cette optique la finance relie les personnes entre elles en leur faisant partager une même expérience.

Paragraphe 1. Expériences européennes contemporaines

Les Etats-Unis et le Canada, les pays en développement ne sont pas les seuls à expérimenter des initiatives de crédit solidaire. L'Europe, au XIXe siècle a été pionnière en ce domaine[196]. La prospérité économique qu'a connu l'Europe après guerre a permis d'alimenter les circuits redistributifs par le biais du principe d'Etat-providence. Ce n'est véritablement qu'à partir de la décennie quatre-vingts que la question de l'emploi se pose avec force. Dès lors dans toute l'Europe des initiatives visant à instrumenter le crédit pour lutter contre le chômage voient le jour. Il s'agit bien souvent de pallier les défaillances du système bancaire traditionnel qui, à l'instar de ce qui se passait un siècle plus tôt, rechigne à prêter à des personnes en situation de précarité.

Assez curieusement les financiers traditionnels de l'économie sociale, les grandes banques coopératives et mutualistes ne sont pas forcément les plus avancées dans ce domaine bien qu'elles jouent, néanmoins, un rôle essentiel. Un grand nombre d'organismes engagés dans l'octroi de crédit pour les personnes défavorisées sont créés au cours de la dernière décennie[197]. Certains font partie de ce que l'on nomme les

[196] Voir Sections 1 et 2 de ce chapitre.

[197] L'association Epargne, financement, informations pour les créateurs d'entreprises et d'activité (EFICEA) a rédigé sous la direction d'Erwan Bothorel et en collaboration avec l'*International Association of Investors in the Social Economy* une synthèse des organismes européens développant des outils financiers pour lutter contre le chômage par la création de micro-entreprises (voir Erwan Bothorel, 1997).

« banques éthiques » ou « environnementalistes ». Ces organismes investissent uniquement dans les projets écologiques, sociaux ou porteurs de valeurs morales. Il s'agit par exemple de la Nouvelle Economie Fraternelle (NEF) en France, de la *Triodos* Bank aux Pays-Bas, de *Merkur* au Danemark. D'autres sont directement liés au secteur coopératif : la Société coopérative de développement et d'entraide (SOCODEN) en France, *Mag 2 Finance* en Italie. Il existe des organismes visant spécifiquement un public féminin (*Goldrauch* en Allemagne[198], le Fonds de garantie pour les initiatives de femmes en France). En Europe aussi le développement communautaire devient un objectif : sur le modèle des *Community Development Corporations* (corporations de développement communautaire) nord-américaines, Aston Reinvestment Trust est le premier organisme de ce type implanté en Europe (à Birmingham en 1996) afin d'assurer la régénération des quartiers urbains défavorisés.

Paragraphe 2. Le champ de la finance solidaire

Qu'ils soient européens, nord-américains ou bengalis ces organismes instrumentent le crédit pour que les liens financiers prennent la forme de véritables liens sociaux. Par le crédit l'appartenance au groupe est confirmée, renforcée. Dans cette optique le crédit n'est pas perçu comme un instrument purement économique susceptible d'enrichir le propriétaire du capital. Créanciers et débiteurs n'ont pas des préoccupations divergentes. Ils partagent un objectif commun, la lutte contre le chômage et la précarité. Les liens créanciers-débiteurs, les rapports de dette-crédit (autrement dit, la finance) sont fondés non pas en premier lieu sur une recherche de profit mais sur la réciprocité, sur le désir de renforcer la cohérence du groupe. « La conception de l'activité économique à partir d'une *impulsion réciprocitaire* peut permettre à celle-ci d'être fondée sur le sens qui lui est donné par les participants et par là même de favoriser des dynamiques de *socialisation* »[199].

Fonctionnant à partir de principes réciprocitaires, les organismes financiers qui luttent contre la pauvreté par le crédit visent à réintégrer dans le groupe (qu'il soit

Des monographies de certains de ces organismes peuvent être consultées dans Jean-Michel Servet, David Vallat, 1998 et Jean-Michel Servet, dir., 1999. Les organismes français sont abordés plus en détail dans le chapitre suivant.

[198] Voir Dorothée Pierret, 1999b.

[199] Jean-Louis Laville, 1994, p. 74.

national ou communautaire) les membres qui en étaient exclus, du fait d'une situation précaire. De la sorte il est possible de qualifier l'activité de ces organismes de *finance solidaire*. Pour les exclus, accéder au crédit est le premier pas vers une resocialisation dans le groupe de référence. Le lien financier est un lien social. La démarche réciprocitaire mise en œuvre par ces organismes est elle-même partie intégrante du processus de resocialisation.

Paragraphe 3. Portée et limites de la finance solidaire

La finance solidaire suscite l'enthousiasme, doit-on pour autant la présenter comme une panacée à la pauvreté et au chômage ? Face à un capitalisme que d'aucuns qualifient de « sauvage » menant à une économie globale au sein de laquelle la souveraineté des Etats est contestée, le microcrédit et plus généralement la finance solidaire apparaissent comme des moyens de résistance. Les personnes ont ainsi l'occasion d'opposer à une économie guidée par la logique du profit, une économie plus humaine fondée sur la réciprocité[200].

Même si l'Etat n'est jamais complètement absent de ces initiatives, ne serait-ce qu'en accordant des subventions à certains projets ou organismes, il se trouve singulièrement en retrait. Cette situation n'est pas nouvelle pour l'exemple nord-américain, habitué au principe fédéraliste et reportant le poids de l'intégration sociale sur la communauté. En revanche en Europe, sauf quelques exceptions, les Etats nationaux ont contribué, par l'exercice de leur souveraineté, à l'élaboration d'une communauté nationale. Celle-ci peut-elle tolérer des situations de précarités, certes se résolvant d'elles-mêmes, mais conduisant néanmoins à une forme de marginalité. En France notamment, la création de microentreprises ne peut-elle être perçue comme un moyen de laisser de côté la législation sur le salaire minimum ? Bien sûr les microentrepreneurs ne sont pas des salariés, mais peut-on tolérer que, pour certains, leur rémunération soit largement inférieure au salaire minimum interprofessionnel garanti ? N'y-a-t-il pas là un risque de voir se constituer une classe d'entrepreneurs au rabais ? Ne percevant que des revenus peu importants, ces personnes risquent de se situer à la marge de la protection sociale. Le

[200] Marguerite Mendell analyse de manière critique l'émergence des organismes de finance solidaire comme une réponse au « tout économique », en prenant, plus particulièrement, l'exemple du Québec (voir Marguerite Mendell, 1998).

risque est que la création d'une microentreprise coupe le lien avec la protection sociale alors que la personne peut encore se situer, du fait de revenus très faibles, dans son champ d'application.

La loi d'orientation contre les exclusions adoptée définitivement en juillet 1998 prévoit qu'une personne puisse cumuler, pendant les trois premiers mois d'exercice d'une activité (pendant les mois suivant le cumul est dégressif), une allocation avec le revenu de l'activité (limité à un demi-smic). Cette approche favorise l'initiative individuelle sans pour autant couper la personne de son lien avec l'Etat.

Plus généralement le risque inhérent aux initiatives de finance solidaire est que l'Etat reporte certaines de ses prérogatives de protection sociale sur les organismes de microcrédit : à eux, dès lors, de s'occuper des chômeurs. Relativisons toutefois ce risque en insistant sur le caractère encore marginal de ces initiatives, ainsi que sur les difficultés qu'elles rencontrent du fait de leur relative nouveauté[201]. La finance solidaire est un moyen de lutter contre la pauvreté parmi beaucoup d'autres. Son originalité consiste à faire valoir des initiatives se situant ni dans le champ de l'assistance, ni dans celui de l'économie marchande traditionnelle, mais considérant les liens financiers comme des liens sociaux.

[201] Voir Jean-Marc Manier, 1999.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Tel Janus le crédit possède deux faces. Entre les mains de l'usurier il est instrument d'appauvrissement et de dépendance. Il établit un lien financier qui enserre le débiteur[202]. Simultanément, le crédit lorsqu'il est envisagé dans une logique réciprocitaire apparaît comme un facteur d'émancipation pour les personnes en état de précarité économique. Mis en place dans une logique collective, que ce soit au sein de coopératives, de corporations de développement communautaire ou de cercles d'emprunteurs, le crédit fond les membres du groupe dans le collectif en mettant en œuvre de véritables liens financiers. Ces derniers ne sont pas identiques selon les expériences (voir tableau ci-après).

[202] C'est toujours l'image du lacet de Varuna qui vient à l'esprit (voir Chapitre 2).

Tableau 14. Du crédit populaire à la finance solidaire : comparaison des principales initiatives

Expériences	Courant de pensée, influence	Objectif / public visé	Filiation	Groupe concerné par le lien financier
Première génération				
Raiffeisen (1849 - crédit mutuel)	christianisme social	lutte contre usurier / paysan	Crédit Mutuel Crédit Agricole Caisses Desjardins	cercle des membres (notion de responsabilité illimitée)
Schultze-Delitzsch (1850 - banque populaire)	libéralisme*	lutte contre usurier / ouvrier	Banques populaires Crédit Coopératif	cercle des membres (notion de responsabilité illimitée)
Proudhon (1849 - Banque du peuple)	socialisme	lutte contre la pauvreté, lutte sociale	échec de l'initiative	référence à une communauté politique
Walras (1865 - Caisse d'escompte)	libéralisme*	lutte contre la pauvreté	échec de l'initiative	financement d'institutions et non d'individus
Deuxième génération				
Grameen Bank	pragmatisme, libéralisme*	lutte contre la pauvreté	Sommets du microcrédit	groupe de cautions solidaires
Community Development Corporations	pragmatisme	développement local, lutte pour les droits civiques	-	*community*
Organismes de finance solidaire en France	pragmatisme, parfois libéralisme*	lutte contre le chômage et l'exclusion	-	lien interindividuel (rares référence au collectif)
	* pris dans le sens de favoriser le développement des libertés individuelles.			

Si les liens financiers jouent le rôle de liens sociaux à travers ces exemples c'est à des degrés divers. Si une motivation solidaire est commune à ces initiatives, l'étendue de l'alliance[203] établie par les liens financiers, l'efficacité de la protection qu'elle induit, dépend de la taille de la totalité sociale de référence. Quelle type de communauté est engagée par la relation de protection ? Ainsi pour un organisme de finance solidaire français tel qu'étudié plus loin le lien financier ne concerne souvent de manière directe que l'organisme et son client. Ce dernier peut parfois s'inscrire dans un groupe de référence (caution solidaire sur le modèle de la *Grameen Bank*) : la protection est limitée. A l'opposée la solidarité financière qui joue dans le mouvement ouvrier engage un

[203] au sens de protection, voir Chapitre 2.

collectif puissant. l'alliance joue ici pleinement son rôle de protection. Notons que plus particulièrement pour le cas français la solidarité financière ne s'inscrit que rarement dans une dynamique collective. Le crédit permet d'accéder à l'argent donc à une marque de la totalité sociale. Il autorise la réinscription dans la société (notamment par la création d'entreprise). L'alliance existe certes mais, en matière de collectif, elle ne concerne que l'Etat (présent dans l'échange monétaire[204]). Bien entendu la réactivation du lien avec l'Etat est un gage de protection. Néanmoins ce lien est abstrait du fait d'un certain éloignement. Aucune communauté plus proche n'est garante d'une réelle alliance même si des liens de solidarité se manifestent entre les organismes de finance solidaire et les créateurs de microentreprise comme nous le voyons plus loin[205].

Contrairement aux pratiques de crédit populaire qui conditionnent l'octroi de crédit à une épargne préalable, la finance solidaire déconnecte complètement épargne et crédit. Le collectif n'est pas constitué pour rassembler une épargne qui n'est prêtée qu'aux seuls membres (comme c'est le cas pour les tontines par exemple ou plus généralement pour les premières expériences de crédit mutuel) mais pour garantir le remboursement du prêt. La notion d'éducation, de moralisation par l'épargne disparaît ainsi. L'absence d'épargne préalable nécessite l'intervention d'un financier qui dispose de liquidités. Ainsi l'auto-organisation des premiers groupes de crédit mutuel n'est plus de mise. Le tiers apportant les liquidités est bien souvent à l'origine de la constitution du groupe de prêt. Il peut s'agir d'une émanation locale de l'Etat ou d'organisations non gouvernementales. Ces dernières peuvent œuvrer purement et simplement pour le développement. Il n'est pas rare que leur action s'inscrive dans un mouvement plus large promouvant les valeurs éthiques de l'économie solidaire et les opposant à l'économie marchande traditionnelle (le Québec apparaît comme un archétype de cette situation).

Faire du crédit un outil de développement et d 'émancipation n'est pas une problématique récente. Nous avons vu comment les techniques de crédit populaire et les réflexions théoriques qui les précédaient ont été initiées en Europe au siècle dernier. C'est encore d'Europe que des banques de développement ont essaimé, au cours des années soixante-dix, dans les pays du Sud. On supposait alors que le crédit mutuel pouvait

[204] Voir Chapitre 2.
[205] Voir chapitre suivant.

devenir une technique financière modèle susceptible d'accompagner le développement socio-économique de ces pays. La fin des années quatre-vingts voit un basculement des sources d'inspiration. Les techniques financières expérimentées avec succès au Sud tendent à devenir des modèles que les pays industrialisés en lutte contre un chômage structurel tentent d'implanter chez eux.

Au-delà de ce croisement de sources d'inspiration qui s'influencent mutuellement, ces expériences bouleversent les visions préconçues que l'on peut avoir du crédit et plus généralement de la finance. Le modèle économique traditionnel qui a longtemps prévalu commence à s'estomper pour rendre à la finance sa dimension de lien. Nous abordons dans le chapitre suivant les liens créancier-débiteur établis par la finance solidaire à travers l'analyse des expérimentations françaises.

Chapitre 7.
FINANCE SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION EN FRANCE[1]

« Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué »
George Orwell, *Dans la dèche à Paris et à Londres,* [1933] 1993, p. 13.

«*Microcredit programs have brought the vibrancy of the market economy to the poorest villages and people of the world. This business approach to the alleviation of poverty has allowed millions of individuals to work their way out of poverty with dignity* »
James D. Wolfensohn (Président de la Banque Mondiale)
The Microcredit Summit, 1997.

INTRODUCTION DU CHAPITRE 7

A la différence des pays du Sud les pays occidentalisés ont connu une lente montée en puissance des Etats centraux qui se sont souvent substitués à l'initiative privée en matière de solidarité. Ceci est tout particulièrement vrai pour la France[2]. Face à la montée du chômage et de son corollaire, l'exclusion, les politiques publiques de solidarité s'essoufflent jusqu'à pousser certains à s'interroger sur l'avenir de l'Etat providence[3]. Voilà plus d'une vingtaine d'années que, en France par exemple, des dispositifs publics et privés sont mobilisés pour lutter contre le chômage et la marginalisation sociale dans une perspective se voulant dynamique. Il s'agit de considérer le chômeur non plus comme un inutile laissé aux bons soins de l'Etat providence mais, comme une personne susceptible de posséder un projet professionnel/projet de vie pouvant être mis en œuvre par la création de son entreprise. Ces dispositifs consistent, pour partie, à réactiver des solidarités financières de proximité afin de favoriser la création de leur propre emploi par

[1] Les études préalables à ce chapitre se sont déroulées à partir de 1996 et constituaient le cœur du programme de l'Agence Rhône-Alpes des Sciences Sociales et Humaines (ARASSH) intitulé *Exclusion, finance et médiation sociale*. Pour un aperçu synthétique de ces travaux voir Isabelle Guérin, David Vallat, 1998a, Jean-Michel Servet, David Vallat, 1998, David Vallat, 1998 et Jean-Michel Servet, David Vallat, 1999.
[2] Voir Robert Castel, 1995, p. 374 *sq*.
[3] Voir Pierre Rosanvalon, 1995.

les personnes en voie de marginalisation.

Nous ne cherchons pas ici à discuter le bien fondé de cette analyse, ce qui nous entraînerait dans des débats houleux entre les chantres de la mise au travail forcée des chômeurs[4] et les personnes remettant en question la place centrale du travail[5] dans les sociétés occidentales, et tout particulièrement en France. Les solidarités financières activées sont suffisamment novatrices pour justifier leur étude. Ceci ne nous empêche pas au demeurant de pointer du doigt les inconvénients de telles initiatives pour les créateurs d'entreprises. Notre propos n'est pas de comparer les systèmes financiers décentralisés du Nord et du Sud ni d'explorer la spécificité du milieu rural[6]. Si nous avons souligné plus haut quelques similarités, c'est uniquement pour insister sur l'impact en matière de lien social de la mise en place de liens financiers. Nous nous intéressons pour l'essentiel, dans ce chapitre, à un champ de l'économie que nous définirons plus loin comme étant la « finance solidaire » qui se constitue, en France, au début des années 1990 mais existe dans de nombreux pays occidentaux depuis plus longtemps. Ce champ caractérise les actions financières favorisant la création de petites entreprises par les personnes défavorisées. Ces actions visent à mettre en place des liens financiers, le plus souvent grâce à la médiation du secteur associatif, dans une perspective de renforcement des liens sociaux.

Nous voyons dans une première section quelles sont les conditions spécifiques qui, en France, légitiment la réactivation de la solidarité financière de proximité (Section 1). Une deuxième section définit précisément le champ d'application de la finance solidaire dans une perspective de lutte contre la marginalisation en France[7] (section 2). Nous insistons ensuite sur l'importance de penser les actions de la finance

[4] On se souvient de la phrase de Raymond Barre, prononcée en 1978 lorsqu'il était premier ministre : « Les chômeurs n'ont qu'à créer leur entreprise ». Lors de la première cohabitation, en 1986, le discours libéral d'Alain Madelin, alors ministre de l'industrie, diverge sur la forme mais non sur le fond : la multiplication des « Points chance » vise à favoriser la création de petites entreprises pour mettre les chômeurs au travail.
[5] Voir notamment Dominique Méda, 1995 ; Jeremy Rifkin, 1995.
[6] Pour une analyse approfondie de ces deux aspects que nous n'avons pas traité, voir la thèse en cours d'Isabelle Guérin sous la direction de Jean-Michel Servet.
[7] Nous bornons ici notre étude de la finance solidaire à la France pour deux raisons. D'abord les expériences internationales en matière de finance solidaire sont abordées, de manière générale dans le chapitre précédent. Surtout, c'est un terrain dont nous avons une connaissance empirique pour avoir enquêté les organismes de finance solidaire depuis 1996. Voir à ce propos Isabelle Guérin, David Vallat, 1998a.

solidaire dans une logique partenariale, les organismes de finance solidaire ne pouvant assurer seuls et de manière autonome l'aide aux chômeurs (Section 3). Enfin, nous nous questionnons sur la viabilité et la pérennité des organismes de finance solidaire et plus généralement des systèmes financiers décentralisés (Section 4).

SOMMAIRE DU CHAPITRE 7

Section 1. Conditions légitimant la réactivation de la solidarité financière de proximité

Sous-section 1. La création de petites entreprises en France : dynamisme et contraintes

Sous-section 2. Une pénurie de financement bancaire

Section 2. La finance solidaire dans la lutte contre le chômage

Sous-section 1. Quelques précisions de vocabulaire

Sous-section 2. Définition de la population cible

Sous-section 3. Les activités des opérateurs de la finance solidaire

Section 3. Finance solidaire et développement de relations de partenariat

Sous-section 1. Complémentarité des dispositifs publics et privés

Sous-section 2. Le rôle du secteur bancaire

Section 4. Viabilité et pérennite des opérations de finance solidaire

Sous-section 1. La question de la viabilité et de la pérennité des systèmes financiers décentralisés

Sous-section 2. Les difficultés d'une démarche comparative

Sous-section 3. Une harmonisation des indicateurs

Conclusion du chapitre 7

SECTION 1. CONDITIONS LEGITIMANT LA REACTIVATION DE LA SOLIDARITE FINANCIERE DE PROXIMITE

L'établissement de liens financiers de proximité en faveur de la création d'activité par les chômeurs et plus généralement les personnes en voie de marginalisation ou de paupérisation repose sur un double constat. La création de très petites entreprises est très dynamique en France et constitue une réponse possible au chômage (Sous-section 1). Cette création d'entreprise est néanmoins handicapée par la nécessité de réunir des fonds propres sans avoir recours au secteur bancaire (Sous-section 2).

Sous-section 1. La création de petites entreprises en France : dynamisme et contraintes

Paragraphe 1. Des entreprises de petite taille créées par des chômeurs

D'après l'enquête INSEE « système d'information sur les nouvelles entreprises » (SINE 1994) complétée par l'Agence nationale pour la création d'entreprise[8], citée plus haut[9], 76% des créations pures représentent des entreprises n'employant aucun salarié, 21% en emploient de 1 à 5 et seulement 2% emploient plus de 5 salariés. La création d'entreprise concerne essentiellement des entreprises de petite taille ayant un capital de départ de faible ampleur (53% des créateurs ont investi moins de 50 000 francs). Un faible investissement en capital caractérise les activités de services et l'on observe que 80% des créations d'entreprise sont réalisées dans le secteur du commerce et des services ; ce chiffre se décompose en 33% dans le commerce, 23% dans les services aux entreprises, 15% dans les services aux ménages, 5% dans les hôtels-cafés-restaurants, 4% dans les transports.

La création d'entreprise concerne une large proportion de chômeurs pour lesquels elle représente la seule alternative au chômage. (47% des créateurs étaient auparavant au chômage). En définitive, 76% des entreprises créées s'inscrivent (dans un premier temps au moins) dans une perspective d'auto-emploi. Ceci s'explique par les faibles coûts d'entrée en matière de capital, mais surtout, en terme de savoir-faire et de

[8] Les chiffres cités dans cette sous-section proviennent de : enquête INSEE « système d'information sur le nouvelles entreprises » (SINE 1994) cité dans Bertrand Larrera de Morel, 1996. Il est à noter que l'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE) se dénomme maintenant l'Agence pour la création d'entreprise (APCE) depuis les fortes réductions budgétaires qu'elle a connu en 1996.
[9] Voir *supra* Chapitre 4, Section 1, Sous-section 1.

concurrence. Les activités de commerce ne nécessitent pas des connaissances techniques poussées. De plus le fait de couvrir un marché essentiellement local et régional expose moins à la concurrence. La clientèle de l'entreprise est en moyenne surtout locale (39%) et régionale (38%), plus rarement nationale (16%) et internationale (7%). On comprend pourquoi généralement il n'y que peu d'étude de marché ou d'étude financière préalables à l'installation. Nous sommes ici au centre d'une petite économie[10] s'inscrivant plus dans une logique de survie que de développement.

Nous avons vu au chapitre 4[11] que le niveau d'étude n'avait pas un impact déterminant sur la création d'entreprise (mais plutôt sur le type d'entreprise créée). Dans cette optique la création d'entreprise par des chômeurs ne parait pas aberrante dès lors que ceux-ci peuvent bénéficier de conseils et d'un suivi. Toute la difficulté réside dans la mobilisation de ce réseau de conseil. Seuls 23% des créateurs font appel au conseil. Il convient d'adapter le type de conseil/suivi à la culture du créateur : la perception de l'endettement n'est pas forcément la même que l'on soit ouvrier ou cadre, les garanties ne seront pas identiques, de même que les contraintes (les cadres ont soit poursuivi des études supérieures, soit ont de l'expérience professionnelle et de ce fait possèdent certaines connaissances et compétences en comptabilité et en gestion).

Paragraphe 2. Les contraintes pesant sur la création de petites entreprises

La pérennité des entreprises est fonction de nombreux facteurs (forme juridique, secteur d'activité, taille de l'entreprise, etc.). Le taux de survie sur 5 ans entre 1987 et 1992 est de 48% pour les créations pures (le taux moyen est de 50%)[12]. Le taux de survie des entreprises sans salariés est de 45% (contre 67% pour celles de plus de 20 salariés). On constate donc une plus grande fragilité des entreprises sans salariés qui se confirme par les différences en terme de taux de cessation d'activité[13] : 31% des entreprises individuelles disparaissent pendant les deux premières années contre 11% des sociétés. Cependant une fois le cap fatidique des deux premières années les taux de cessation demeurent proches pour les entreprises individuelles et les sociétés.

[10] Voir *supra* Chapitre 4.
[11] Section 1, Sous-section 1.
[12] Le taux de survie est la constatation que le même chef d'entreprise est toujours en fonction.
[13] Le taux de cessation est la constatation que l'entreprise a cessé son activité.

Les contraintes administratives liées à la création d'entreprise pèsent lourdement sur les petites entreprises. En effet, quelle que soit la taille de l'entreprise créée les contraintes administratives restent identiques et représentent une charge de temps importante qui détourne l'entrepreneur de son activité. Il existe cependant un régime fiscal simplifié pour les « microentreprises ». De plus, le Commissariat général du Plan a étudié dans une commission présidée par Lucien Pfeiffer[14], la possibilité de créer une nouvelle forme juridique simplifiée d'entreprise fondée non sur l'apport en capital, mais sur celui en compétences. Il est vrai que l'obligation d'apporter un capital minimum pour obtenir un statut juridique constitue également un frein à la création d'entreprise, notamment pour les petites structures. En effet, si l'on cherche à adopter une forme juridique permettant de limiter la responsabilité aux apports, le coût minimum est de 25 000 francs.

Paragraphe 3. Les aides publiques à la création d'entreprise

De nombreuses aides aux entreprises existent en France. Ce sont des subventions, exonérations de charges patronales, prêts bonifiés, prestations de conseil, fonds de garantie, formation, etc. Paradoxalement il n'existe pratiquement pas d'aides directes de l'Etat dont l'objectif soit la création d'entreprise. Cet objectif est subordonné à d'autres : la lutte contre le chômage (exonération de charges du chômeur créateur), l'aménagement du territoire (zones franches), l'innovation (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche – ANVAR), la réduction du risque Petite et Moyenne Entreprise (PME) pour les banques (SOFARIS). L'aide à la création d'entreprise est plus limitée. Il existait jusqu'en 1997 deux aides directes : la prime Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) et les exonérations sur l'impôt sur le revenu (IR) et sur l'impôt sur les sociétés (IS). Les entreprises aidées correspondent à 31% des créations et reprises. Certaines entreprises concentrent un grand nombre d'aides : la « pêche » aux aides caractérise les entreprises ayant des facilités d'accès à l'information. La question de la « rentabilité » de telles aides se posent puisqu'elles ne touchent pas forcément les entreprises les plus fragiles mais les mieux informées. De plus

[14] Voir les travaux de cette commission intitulée *Institutions nouvelles pour pour le développement de l'entreprise* dans Lucien Pfeiffer, dir., 1998. Ces travaux s'appuient sur un ouvrage antérieur : Lucien Pfeiffer, 1986.

80% des aides publiques sont concentrées sur 20% des zones géographiques les plus « riches » (Région Ile de France, Région Rhône-Alpes).

Paragraphe 4. Le financement privé de la création de petites entreprises

La question des systèmes financiers décentralisés comme outil favorisant la création d'entreprise par les chômeurs se trouve justifiée *a priori* par le profil des entreprises créées en France. En effet, les créations d'activités dans le secteur privé concernent pour la plus grande part des très petites entreprises[15] (TPE). Il est vrai, cependant, que les 12,6 millions de salariés du secteur privé ne travaillent pas majoritairement dans les très petites entreprises. Elles ne représentent que 23% des emplois salariés du privé. Ceci ne doit pas faire oublier que la majorité des entreprises nouvellement créées ne comptent aucun salarié et concernent une forte proportion de chômeurs. De plus, même si en terme d'emplois les très petites entreprises n'ont pas un poids déterminant, elles sont en revanche majoritaires en terme de création, comme on l'a vu plus haut, et en nombre absolu (elles représentent la moitié du total des entreprisses françaises) [16].

Un handicap à la création est la difficulté de réunir des fonds propres. Les banques ne financent que 22% des créations d'entreprises (toutes tailles confondues) et se détournent *a fortiori* des très petites entreprises (moins de dix salariés). Parallèlement à cette carence de financement bancaire, la disparition de la prime d'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE), en 1997, accentue la difficulté d'accès à un capital de départ pour les demandeurs d'emploi. Dans un tel contexte les systèmes financiers décentralisés jouent un rôle essentiel. Bon nombre des créateurs bénéficiant d'un financement solidaire sont des personnes dont la seule alternative au chômage est la création de leur propre activité.

Un micro-financement se justifie d'abord par le montant des sommes engagées pour la création (rappelons que 53% des créateurs ont investi moins de 50 000 F). De

[15] Nous désignons par « très petite entreprise », les entreprises de moins de 10 salariés. Ceci correspond à un seuil de mesure fixé par l'INSEE. Dans le Système d'Information sur les Nouvelles entreprises (SINE) des modalités sont distinguées en dessous de 10 salariés. En revanche au-delà de 9 salariés on ne trouve que la modalité « 10 salariés et + ». Ce seuil théorique fixé à 10 salariés ne doit pas faire oublier que 97% des entreprises créées emploient moins de 5 salariés.
[16] Voir Chapitre 4, Section 1, Sous-section 1.

plus, le fort encrage régional voir local des créateurs justifie également l'action des organisations de finance de proximité qui, d'une part se posent comme médiateur avec le secteur bancaire (qui lui s'oriente habituellement, du fait des coûts induits par la concurrence, vers des créations mobilisant plus de capital) et d'autre part, font profiter les créateurs de leur connaissance du milieu local (mise en place de réseaux).

Sous-section 2. Une pénurie de financement bancaire[17]

Paragraphe 1. Faible recours au crédit pour les petits projets

Si la proportion des créations d'entreprises ayant obtenu un crédit bancaire est de 22% tous types d'entreprises confondus, elle est beaucoup plus faible en ce qui concerne les petits projets. Le tableau ci-dessous donne une répartition de la population de créateurs en fonction de l'apport initial en capital. Pour chaque fourchette d'apport en capital est ensuite donné le pourcentage des créateurs ayant bénéficié d'un prêt bancaire.

Tableau 15. Financement bancaire en fonction du capital de départ[18]

Création *ex-nihilo*	**Moins de 25 000 F**	**De 25 000 F à 99 000 F**	**de 100 000 F à 499 000 F**	**500 000 F et plus**	**total**
répartition des créateurs selon l'apport en capital	35%	42%	19%	4%	100%
créateurs bénéficiaires de prêts bancaires selon l'apport en capital	8%	21%	42%	67%	22%

Nous pouvons ainsi noter que les créateurs apportant moins de 25 000 francs représentent 35% de l'ensemble des créateurs et que seulement 8% d'entre eux obtiennent un prêt bancaire. Avant 1997, qui correspond à l'année de mise en place de procédures plus restrictives de sélections et à la suppression de la prime à la création, les bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) étaient 80 000 (77% d'entre eux avaient un projet inférieur à 100 000 francs). Parmi ceux-ci seuls 9 500 bénéficièrent d'un prêt bancaire (12%). Un bon nombre a pu compter sur la solidarité de la famille ou des amis pour réunir le capital de départ. Mais qu'en est-il des autres ?

[17] Pour un aperçu complet du rôle du financement bancaire dans le financement de la création de microentreprises par des chômeurs voir Isabelle Guérin, David Vallat, 1998b.
[18] source : Fondation pour le progrès de l'homme, 1997, p. 9.

Il est possible de penser que les petits projets ne nécessitent pas un recours au crédit. Cependant seulement 3,7% des créateurs avec un capital initial inférieur à 25 000 francs considèrent avoir un apport suffisant. Ils sont 2,2% dans le même cas quand on se situe dans la tranche 25 000 à 49 900[19]. La nécessité d'un financement complémentaire aux apports personnels ne caractérise donc pas seulement les projets de grande envergure.

Les freins au financement bancaire des microentreprises sont liés à la prise en compte par les banques de deux risques, le risque de défaut (lié à l'opportunisme des emprunteurs, à l'asymétrie d'informations), et le risque d'illiquidité (lié à l'incertitude de l'environnement mais aussi à la difficulté de l'emprunteur à évaluer sa propre situation).

Paragraphe 2. Le coût de réduction du risque de défaut

Du fait de sa position d'intermédiaire entre les agents ayant des capacités financières excédentaires et ceux ayant des besoins de financement, les banques se doivent de posséder des informations précises sur les conditions du marché et notamment sur les emprunteurs. Au regard d'une situation fortement concurrentielle, la survie d'une banque dépend de sa capacité à collecter et à interpréter toutes informations à même de réduire ses coûts de transaction. Nous envisageons une définition restrictive des coûts de transaction telle qu'elle a été énoncée par G.J. Stigler : « *the costs of transportation from ignorance to omniscience* »[20]. Cette approche caractérise avec acuité les transactions bancaires. Les coûts de transaction que la banque doit supporter sont dus à une information imparfaite concernant ses clients. Ainsi avant d'ouvrir un crédit il est nécessaire de se renseigner sur la solvabilité du client. L'interrogation du fichier Banque de France pour vérifier si la personne n'est pas interdit bancaire est l'un des nombreux moyens employés pour réduire l'imperfection de l'information.

Cette information peut également être qualifiée d'asymétrique au sens où l'un des deux contractants est en possession de plus d'éléments pour juger du devenir d'une opération de crédit. En effet, le client est plus à même d'anticiper ses capacités de remboursement que le banquier car, par définition, il connaît mieux son activité, les possibilités de croissance future, les risques à venir, sa rectitude morale (lui seul sait s'il a

[19] Fondation pour le progrès de l'homme, 1997, p. 10.
[20] « Les coûts du passage de l'ignorance à l'omniscience ». G.J. Stigler, 1967, pp. 287-292. Pour un aperçu synthétique l'économie des coûts de transaction voir Oliver Williamson, 1994, pp. 77-108.

l'intention de rembourser), etc. En revanche, ce que connaît le banquier de l'activité du client provient pour une grande part de la bouche du client lui-même. Cette asymétrie d'informations met le banquier dans une position de faiblesse lors de la négociation du contrat. Le temps passé à combler ce différentiel d'information a bien entendu un coût. Il correspond au temps d'étude du dossier, à son évaluation comptable. Bien évidemment, plus le banquier a eu de contacts préalables avec le créateur moins le coût de recherche d'information est élevé. De même il faut ramener ce coût au montant du prêt. Les dix heures passées à mettre en place un prêt à un million de francs ne sont pas équivalentes aux mêmes dix heures passées pour un prêt de 100 000 francs. Ceci n'est pas en faveur des chômeurs créateurs qui se lancent rarement dans des opérations de l'ordre d'un million de francs.

Le financement de la création d'une entreprise a comme préalable, pour la banque, la recherche de réduction du risque de défaut. Ceci passe par un investissement temps mis en œuvre pour comprendre le projet et évaluer la fiabilité du créateur. Cet investissement est proportionnel à la fiabilité supposée du créateur. La fiabilité est fondée sur des techniques statistiques du type du *credit scoring*. Cette technique permet d'affecter une note au client potentiel en fonction de différents critères. Pour simplifier cette note reflète la solvabilité de la personne. Il va sans dire que le fait d'être au chômage ne joue pas en la faveur d'un client.

Paragraphe 3. Le coût de réduction du risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est fonction de l'incertitude de l'environnement. Là encore la collecte d'informations permet de réduire l'incertitude. Le financement d'une création d'entreprise est par essence une opération risquée puisque la capacité de remboursement du client ne dépend de sa seule volonté mais de la capacité de l'entreprise de dégager des marges. Le problème central ici est d'avoir affaire à une opération s'inscrivant dans le temps. Le banquier peut chercher à compenser le risque par exemple en jouant sur le taux d'intérêt. Un risque de non-remboursement élevé peut se reporter sur le taux d'intérêt qui se paye plus cher par compensation du risque. Toute la difficulté réside dans le constat que celui qui est prêt à payer un taux d'intérêt plus élevé n'a pas, *a priori*, plus de raison de rembourser son prêt. De même son entreprise n'a pas, non plus, de raisons

supplémentaires de dégager des marges. Le banquier peut, éventuellement, prendre des garanties dans le présent permettant de s'assurer d'un remboursement futur. Outre la faiblesse des sûretés réelles que peut apporter un chômeur, celles-ci n'induisent pas non plus que l'entreprise créée va prospérer. De plus en cas de défaillance de l'entreprise il peut s'avérer que les démarches mises en œuvre pour récupérer les garanties soient d'un coût supérieur au montant des garanties. Rappelons, en effet, que les sommes empruntés par les chômeurs créateurs sont de faible montant.

En définitive, il semble dans ce cas, que l'objectif du banquier soit plus de l'ordre de la réduction du risque plutôt que sa compensation. En effet, il est bien moins coûteux de traiter des dossiers de crédit sans incident même si des sûretés peuvent être prises contre le non-remboursement.

Paragraphe 4. Réduction du risque et construction de la confiance

Si le risque d'une opération de crédit peut être raisonnablement évalué à travers un panel d'indicateurs, ceux-ci ne peuvent être multipliés sous peine de voir grimper les coûts de traitement de l'information d'une manière alarmante. Or la source d'information la mieux documentée sur les facteurs principaux de remboursement du prêt (d'une part l'intégrité de la personne et d'autre part la capacité de développement économique de l'entreprise) est le créateur lui-même. Ce sont les relations de confiance entre prêteur et emprunteur qui conditionnent pour une forte part les coûts de transactions que la banque doit supporter[21]. Moins la relation de confiance est solide plus ces coûts sont élevés. « *Without sufficient trust between borrower and lender, however, the lender* [is] *unable to be sure of the quality of information obtained from the borrower* »[22]. O. Williamson souligne[23] que la confiance ne peut être mise en équation. Ce n'est pas un élément qui peut être perçu en terme de calculs de manière à pondérer un facteur risque.

Attachons-nous ici à identifier quelques éléments susceptibles de jouer sur la confiance que le banquier porte à son client créateur d'entreprise[24]. Trois points nous

[21] Voir Dorothée Riveaud-Danset, 1996.
[22] « Sans une confiance suffisante entre emprunteur et prêteur, ce dernier est incapable d'évaluer la qualité des informations obtenues de l'emprunteur». Andrew Godley, Duncan M. Ross, 1996, p. 8.
[23] Oliver Williamson, 1994, p. 97.
[24] La place de la confiance dans la relation de crédit est approfondie dans la Section 3 de ce chapitre. Sur la notion de confiance voir aussi le Chapitre 4, Section 3.

paraissent jouer un rôle essentiel dans cette relation : une proximité entre le client et le banquier, la mémoire des expériences passées et des éléments de validation, de preuve[25].

La proximité géographique, mentale et/ou relationnelle produit un savoir commun de référence. Il induit que le client est conscient des règles de bonne conduite mais aussi des règles juridiques induites par l'opération de crédit. *A contrario*, face à un client d'origine étrangère le banquier est en droit de se demander si sa propre perception des obligations liées à l'obtention d'un crédit est partagée. Le banquier doit s'assurer, par exemple, que son client considère que les règles régissant l'opération de crédit sont légitimes sous peine de risquer de le voir les transgresser. Des relations fréquentes favorisent la construction de relations de proximité. Ainsi plus un client a contracté de crédits qu'il a remboursés, plus la banque est à même de lui accorder de nouveaux crédits. Les relations de proximité qui garantissent ici le fait que le client a bien intériorisé les règles de la banque se doublent ici d'un phénomène de mémoire qui agit positivement en faveur du client. Le banquier base son jugement sur des situations passées ayant débouché sur des remboursements.

Pour gagner la confiance du banquier, il est bon également d'apporter des éléments de preuve que le crédit est pris à bon escient. Cependant, il ne s'agit pas forcément d'apporter des garanties, puisque celles-ci ne permettent que de compenser le risque alors que l'objectif est de le réduire. Un facteur validant la qualité du projet d'entreprise est le montant de l'apport personnel du créateur. Plus cet apport est important, plus il témoigne de la confiance que le créateur a dans son projet. Si cet apport personnel se compose de fonds rassemblés parmi la famille ou les amis ce sont autant d'éléments validant la qualité du projet. Ils témoignent de la confiance que les proches portent dans ce projet. Le créateur et ses proches étant les personnes ayant le plus d'informations sur le projet, ils sont les plus à même de le juger. Des apports personnels importants se doivent de reposer sur des informations confirmant la capacité du projet à générer des marges. Ainsi la confiance du banquier dans le créateur repose sur « *the willingness of the person(s) with inside information to invest in the project or firm* »[26].

[25] Nous nous bornons à envisager ici uniquement trois des six hypothèses qui définissent la confiance selon Jean-Michel Servet, 1995b.

[26] « l'empressement des personnes connaissant le projet de l'intérieur d'apporter des fonds ». Hayne E. Leland et David H. Pyle, 1977, p. 371.

Paragraphe 5. La situation précaire du chômeur créateur

Le chômeur créateur est peu favorisé dans les deux cas de figure que nous venons d'évoquer. Il n'a pas de raisons particulières d'avoir multiplié les emprunts auprès de son banquier puisque, *a priori*, auparavant il ne possédait pas d'entreprise. De plus, du fait de sa situation, il n'est pas en mesure d'avoir des apports personnels élevés.

A première vue le financement bancaire de micro-projets pour lutter contre le chômage et l'exclusion semble donc être très éloigné de l'activité des établissements bancaires. Tout d'abord, les projets dans les zones urbaines à populations pauvres apparaissent comme étant plus à contenu social qu'économique ; la rentabilité n'y est pas le critère unique de sélection. Ensuite, le coût d'études des dossiers est élevé en rapport au montant des prêts ; les garanties offertes par les emprunteurs potentiels sont limitées alors que les risques sont accrus et l'incertitude forte ; les cadres bancaires sont mal préparés à ce type d'évaluation et disposent de peu de critères de comparaison. Il est symptomatique que les zones urbaines à populations pauvres soient celles où le nombre d'agences d'établissements bancaires est le plus restreint, la rentabilité immédiate de telles implantations étant très limitées, voire négatives. Les banques avancent plusieurs raisons expliquant les surcoûts liés à l'implantation dans de telles zones : faibles montant des opérations, surcoûts liés aux problèmes de sécurité, etc.

De plus le suivi de l'entreprise qui permet au créateur d'être conseillé pendant les premières années de son activité et qui est un facteur important de réduction de la défaillance ne peut être pris en compte par la banque. D'abord cette activité est très coûteuse et peut difficilement être prise en charge par un chômeur créateur sauf à ce que son affaire se développe rapidement, ce qui est peu fréquent. Ensuite la banque craint d'être accusée de soutien abusif en cas de difficulté de l'entreprise. Dans un tel cas, elle risque de ne pas pouvoir faire jouer ses garanties.

SECTION 2. LA FINANCE SOLIDAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Afin de rendre compte des expériences de microfinance permettant la création d'entreprise par les chômeurs nous précisons dans un premier temps à quel niveau se situe notre analyse. Ceci nous conduit à clarifier le vocabulaire employé pour désigner les micro-expériences de financement décrites (Sous-section 1). Avant de rendre compte des multiples activités des opérateurs de la finance solidaire, nous précisons quelle est la population cible de ces initiatives (Sous-section 2). Enfin nous abordons les activités de finance solidaire proprement dite (Sous-section 3). Ce travail d'analyse des activités de la finance solidaire nous permet de dresser une typologie et un descriptif des organismes de finance solidaire présentés en annexe[27].

Sous-section 1. Quelques précisions de vocabulaire

Il convient de distinguer plusieurs champs sémantiques susceptibles de rendre compte de l'activité du financement de l'aide à la création d'entreprise par les chômeurs. En effet, cette activité s'inscrit à des degrés divers, à travers le vocabulaire des acteurs de terrain et la littérature sur le sujet, dans les champs sémantiques suivant : « finance solidaire », « finance de proximité », « économie solidaire », « économie sociale », « crédit/épargne solidaire », « finance/placements éthiques », « microfinance ».

Paragraphe 1. Economie sociale/économie solidaire

Le premier substantif concerne le secteur de l'économie héritier des mouvements ouvriers, secteur qui repose sur des valeurs mutualistes et coopérativistes[28]. Le second substantif correspond à une définition plus générale d'un pan de l'économie guidé non pas par des préoccupations marchandes de rentabilité mais par des valeurs humanistes (ce qui n'implique pas néanmoins une absence totale de rentabilité économique) et réciprocitaires[29]. De manière générale la « finance solidaire » est comprise dans l'« économie solidaire ».

[27] Voir annexe 4.
[28] Voir Chapitre 6.
[29] Jean-Louis Laville, dir., 1994, pp. 9 à 89 et surtout 74-75-76.

Paragraphe 2. La finance solidaire

Les aides aux chômeurs créateurs ne sont pas forcément financières au sens strict (octroi de crédit ou prise de participation) puisqu'elles impliquent souvent la prise en charge du suivi, des activités de conseil (élaboration commune du budget, du plan de financement, étude de marché, mise en contact avec des clients ou fournisseurs potentiels, etc.) et souvent une activité médiatrice avec un opérateur financier du secteur bancaire traditionnel.

La finance entendue comme le croisement de rapports de crédits et de dettes, dans la perspective anthropologique qui est celle développée plus haut[30], rend compte de manière plus complète des pratiques des acteurs : la mise en place de liens sociaux par le biais de liens financiers caractérise de manière essentielle l'action des organismes de finance solidaire. Dans une perspective anthropologique la finance a forcément un caractère solidaire au sens où elle intervient pour établir ou renforcer des liens sociaux[31].

Cependant, l'acception traditionnelle de la finance qui renvoie au champ de l'économique explique la nécessité d'adjoindre l'adjectif « solidaire » afin de préciser que la préoccupation principale des acteurs n'est pas, dans ce cas, la rentabilité économique mais plutôt des principes éthiques ou de solidarité. Dans cette perspective la finance solidaire peut être perçue comme un *continuum* d'activités allant de l'accueil et du conseil aux porteurs de projets jusqu'au suivi de leur entreprise en passant par la collecte d'une épargne éthique et la phase de financement proprement dite (octroi de crédit, prise de participation). Dans notre acception de la finance solidaire, celle-ci concerne l'ensemble des activités favorisant la création d'un projet par une personne en phase de marginalisation. Cela inclut, bien évidemment, les activités financières au sens strict (crédit, prise de participation) mais aussi le conseil, le suivi et la collecte de l'épargne du moment que ces activités sont en rapport avec l'aide à la création d'une entreprise par une personne en phase de marginalisation. Cet ensemble d'activités s'inscrit dans une forme de relation d'alliance[32] financière puisque des liens protecteurs sont tissés pour inverser le processus d'exclusion.

[30] Voir Chapitre 2.
[31] Voir Chapitre 2.
[32] Voir Chapitre 2.

Le champ « finance solidaire » englobe la « finance de proximité », la « microfinance » et les « placements éthiques » qui correspondent à des définitions plus restrictives. Les organismes figurant dans le champ de la finance solidaire ne sont pas forcément partie prenante, de manière centrale, de la lutte contre l'exclusion. Ainsi, les sociétés de capital risque régionalistes (*Herrikoa, Femu Qui*) fondent plus leur action sur le développement économique local (Pays Basque, Corse) que sur la lutte contre le chômage. C'est d'ailleurs le propre des sociétés de capital risque de rechercher la rentabilité. Cependant dans une perspective de finance solidaire cette rentabilité se double de principes éthiques (embauche de salariés au chômage de longue durée, élaboration de produits biologiques, lutte contre la pollution, etc.).

Paragraphe 3. La finance de proximité

Du point de vue des opérations de conseil, de suivi et de crédit la notion de proximité est essentielle car elle est une garantie de confiance entre l'organisme prêteur et le chômeur créateur d'entreprise. Cette notion caractérise également la volonté de nombreux financiers solidaires d'agir localement de manière à voir concrètement dans quels projets sera investie l'épargne collectée. Ce comportement culmine avec les organismes à forte connotation régionale : *Femu Qui* (« Faisons ici ») en Corse, *Herrikoa* au Pays Basque, Banque solidaire de Roubaix dans le Nord. La proximité peut être « mentale », par le partage de valeurs éthiques communes. Ceci caractérise par exemple l'action des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne. La proximité caractérise également une origine/particularité commune qu'elle soit ethnique (tontines immigrées), géographique (les habitants de banlieue sont le public cible du fonds commun de placement Génération banlieue), sexuelle (les Clubs d'épargne pour les femmes qui entreprennent soutiennent les femmes créateurs), etc.

Paragraphe 4. La microfinance

L'emploi de ce terme permet d'insister sur une spécificité du domaine qui est celle des prêts de faible montant pour des projets de petite envergure, généralement d'auto-emploi. On utilise en symétrique l'expression « microentreprise » pour désigner les entreprises créées grâce au recours à la microfinance. Ce terme plus restrictif que celui

de « finance solidaire » permet de limiter le champ d'investigation non pas aux organismes de financement solidaire de petite envergure mais aux prêts de faible montant. En effet ceux-ci peuvent être accordés par des organismes de portée nationale (comme l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique) à travers leurs délégations régionales. Cependant ce terme ne prend pas forcément en compte les activités de capital risque qui concernent parfois des montants très faibles. En effet, généralement, le capital risque intervient sur des montants importants, mais il existe des exceptions (le montant moyen de la prise de participation d'un Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne est seulement de 20 000 francs).

Paragraphe 5. Epargne solidaire/placements éthiques

Les opérations de financement solidaire ne sont pas forcément du *crédit* qui lui même ne provient pas forcément d'une *épargne* préalable. Les activités de conseil, de suivi sont comprises dans le champ de la finance solidaire sans pour autant faire référence au crédit et à l'épargne. Le financement peut aussi être direct par prise de participation.

Il est important de distinguer les opérations de crédit et d'épargne. Ce que l'on appelle les « placements éthiques », par exemple, représentent une épargne collectée en vue de soutenir des projets « éthiques » ; or les montants des crédits solidaires distribués sont relativement faibles par rapport aux besoins. Les placements éthiques sont des produits créés à l'initiative d'organismes ayant des préoccupations éthiques ou de solidarité (Comité catholique contre la faim et pour le développement, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Habitat et Humanisme, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.) et commercialisés par les banques. Parmi les montants collectés par des OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de placement ou de partage[33] seule une part plus ou moins importante de l'épargne est reversée dans la création d'entreprise.

L'épargne solidaire peut dans des cas particuliers financer directement la création d'entreprise par les chômeurs : c'est le cas des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne. Ce cas demeure l'exception car actuellement, en

[33] Pour un OPCVM de placement, l'épargne est investie dans un organisme répondant aux spécificités éthiques exigées par le client. Une personne investissant dans un OPCVM de partage abandonne une partie de ses gains à des organisations de solidarité.

France, la population reste assez peu sensible (par manque d'information ?) aux placements solidaires.

Paragraphe 6. Vocable de référence retenu :

Afin de balayer le champ le plus large possible, nos interrogations porterons sur la *finance solidaire* dans sa globalité. En effet, même si la finance solidaire ne concerne pas uniquement les chômeurs (mais aussi les projets éthiques : protection de l'environnement, affirmation de valeurs humaines dans l'entreprise, substitution et refus de certains produits : armes, alcool, cigarettes, etc.), la création d'entreprise par les chômeurs n'est pas favorisée exclusivement par la microfinance au sens où nous l'avons définie plus haut. Ainsi, par exemple, des OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) éthiques ou de partage qui ne sont pas inclus dans le champ de la microfinance au sens strict mais dans celui de la finance solidaire alimentent des fonds servant à la création d'entreprise par les chômeurs. De même le champ de la finance de proximité ne rend pas compte de l'implication d'organismes nationaux dans des actions d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs.

Sous-section 2. Définition de la population cible

Face au foisonnement des mesures publiques ou privées mise en place pour aider à la création d'entreprise par les chômeurs, nous tentons ici de définir notre population de référence de manière à concentrer notre réflexion sur les organismes idoines.

Paragraphe 1. Des comparaisons internationales et nationales peu aisées

Comment circonscrire une population de référence qui permette d'évaluer les dispositifs de créations d'entreprises non seulement au plan national mais également pour comparer les spécificités nationales. Le Bureau International du Travail a défini la situation de chômage comme caractérisant les personnes en âge de travailler, sans aucun travail ni emploi au cours de la semaine précédent l'enquête, disponible et ayant effectué au cours du mois qui précède un acte effectif de recherche d'emploi[34]. Cette définition, très large, peut être affinée par des indicateurs. Le *Bureau of Labor Statistics* a développé

[34] Bruno Maquart, 1997.

un ensemble d'indicateurs pour préciser les situations de chômage (taux de chômage de longue durée, taux de chômage adulte, taux incorporant la sous-utilisation du travail partiel, etc.). Du fait des normes de calcul des chiffres du chômage internes à chaque pays et de l'utilisation de questionnaires pas toujours compatibles, ce système d'indicateurs doit être manié avec précaution. « Si l'on est tenté d'utiliser *[ce système d'indicateurs],* alors qu'il pose plus de problèmes qu'il n'en résout, c'est pour échapper aux conséquences de la perte de sens de la définition standard qui n'est plus, aujourd'hui, un indicateur satisfaisant »[35] .

Même en se situant au plan national, dans une perspective d'évaluation de l'impact de la microfinance sur la création d'entreprise par les chômeurs, il convient de préciser de manière rigoureuse la population cible. En effet, par exemple, l'association Rhône-Alpes Entreprendre figure généralement parmi les structures recensées comme faisant de la finance de proximité[36]. Cette association aide des chômeurs mais pas n'importe lesquels. D'abord les montants des prêts consentis s'échelonnent de 100 000 à 200 000 francs. Ensuite la sélection des dossiers financés est très forte. Ne seront retenus que les dossiers les plus performants présentés par les créateurs les plus motivés. Les créateurs ont, par ailleurs, l'obligation d'adhérer aux valeurs entrepreneuriales du réseau et de participer au club de créateurs. Cette obligation est présentée comme la réciprocité consécutive à l'octroi du prêt d'honneur par l'association. Peut-on comparer le public de l'association Rhône-Alpes Entreprendre avec celui de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique ? Dans ce dernier cas les prêts ne dépassent pas 30 000 francs et concernent donc des projets de moindre ampleur. L'association Solidarité Emploi à Lyon consent des prêts d'honneur dont le montant est inférieur à 10 000 francs. Ces trois associations peuvent être classées dans le champ de la finance solidaire notamment car, soit elles s'adressent explicitement à un public défavorisé (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Solidarité Emploi) soit elles consentent des prêts d'honneur (Rhône-Alpes Entreprendre, Solidarité Emploi). Pourtant manifestement ces associations ne s'adressent pas au même public.

La comparaison de deux dispositifs insérant des chômeurs par le biais de la

[35] Maurice Comte, 1998, p. 668.
[36] Voir Erwan Bothorel, coord., 1994 et 1996.

finance solidaire peut faire apparaître l'efficience de l'un au détriment de l'autre. Or il se peut que le moins efficient s'adresse à une population de chômeurs de longue durée nécessitant un accompagnement plus lourd. Dans ce cas, la comparaison entre les organismes n'a pas de sens. Ainsi il est peu pertinent de comparer les dispositifs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique s'adressant explicitement aux chômeurs de longue durée (27% du public pris en charge en 1997) et aux allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (46% du public pris en charge en 1997)[37] et ceux de l'association Rhône-Alpes Entreprendre s'adressant à des porteurs de projet très motivés.

La définition d'un public spécifique suppose l'utilisation d'indicateurs complémentaires. Si le public de référence est celui qui connaît des difficultés d'accès au marché du travail, la notion de chômeur de longue durée peut être un indicateur pertinent. Une enquête du Commissariat général du Plan[38] pointe quelques critères d'empêchement d'accès au marché du travail : niveau de qualification, âge, sexe, niveau d'étude, expérience professionnelle, nationalité. Nous pouvons considérer que notre population de référence se caractérise par l'appartenance à certaines catégories plus ou moins bien identifiées (chômeur de longue durée, jeune, étranger, chômeur peu qualifié, allocataire de *minima* sociaux, etc.).

Il n'existe pas un profil type du chômeur créateur. Nous allons néanmoins essayer de cerner quelques critères spécifiques de manière à discerner quels peuvent être les organismes engagés directement dans la lutte contre le chômage par la finance solidaire.

Paragraphe 2. Discrimination par le type d'entreprise créée

Les chiffres de la création d'entreprise en France donne déjà un indicateur du type d'entreprise créée par les chômeurs. En 1995, 78% des entreprises créées ne comptent aucun salarié. Dès lors, si l'activité principale de l'organisme est de financer la création d'entreprises comptant plusieurs salariés il y a peu de chance qu'il corresponde aux critères de la finance solidaire. Il est vrai que plusieurs chômeurs peuvent se grouper

[37] Chiffres extraits de la plaquette de présentation de l'organisme.
[38] Voir Henri Guaino, dir., 1997.

pour créer leur entreprise notamment dans le cadre d'une coopérative ou en bénéficiant des aides spécifiques aux entreprises d'insertion. Ces deux formes d'entreprise ne sont pas très répandues[39] et de plus, elles peuvent facilement être identifiées par les organismes tutélaires (Unions régionales des sociétés coopératives et Unions régionales des entreprises d'insertion).

Le foisonnement des entreprises de petites tailles (78% des créations concernent un apport initial inférieur à 100 000 francs) a conduit à la création d'un régime fiscal simplifié pour les « microentreprises »[40]. Les critères d'obtention de ce régime fiscal donnent du même coup une définition de la « microentreprise ». Ce régime s'adresse aux entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux. Sont donc exclues de ce régime les personnes morales (société anonyme, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). Pour bénéficier du régime des microentreprises, il faut en outre réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 francs hors taxes. Les entreprises soumises à ce régime bénéficient d'une franchise de taxe sur la valeur ajoutée, d'un abattement forfaitaire sur le montant des recettes annuelles et d'obligations comptables (dispense de production d'un bilan et d'un compte de résultat) et fiscales (pas de déclaration spéciale pour le résultat) réduites.

Quel type d'entreprise retenir pour cerner un champ d'application pertinent pour la finance solidaire ? Le régime des microentreprises tel que défini plus haut fixe une norme simple. Permet-il de couvrir l'ensemble du champ ? Les petites associations sont-elles prises en compte par ce régime fiscal ? De manière plus générale, le questionnement sur la forme d'entreprise idéale en vue d'une création par des chômeurs renvoie à l'inadaptation, en France, des types juridiques d'entreprises face aux besoins d'une population de créateurs potentiels. En effet, par exemple, l'obligation d'amener un capital minimum pour pouvoir obtenir un statut juridique handicape la création d'entreprise[41]

[39] Moins de 500 entreprises d'insertion et approximativement 1 500 sociétés coopératives de production. En ce qui concerne les entreprises d'insertion voir Alain Bernier, 1998 et Claude Alphandéry, 1994, pp. 46-81. Le secteur coopératif est abordé par Guy Babolat, 1998.

[40] « Le régime des micro-entreprises », *note d'information de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon*, direction de l'information des entreprises, juillet 1997.

[41] Des propositions se font jour dans la perspective d'adopter une forme juridique d'entreprise non plus fondée sur l'apports en capitaux mais sur l'apport en industrie (capacité de travail, compétences, savoir-faire, etc.). Dans cette perspective voir le projet de société de partenaires discuté dans Lucien Pfeiffer, 1986.

surtout pour les populations ne pouvant réunir qu'un capital de faible montant. Dans le même ordre d'idée, que l'entreprise compte 50 personnes ou une seule, ce sont les mêmes formulaires qu'il faudra remplir pour l'URSSAF, les ASSEDIC, ce qui occasionne pour le créateur seul une énorme perte de temps.

En définitive nous considérons l'appellation « microentreprise » comme représentative du type d'entreprise créée par les chômeurs. En effet, les termes « microentreprise » rendent plus précisément compte de la taille des projets initiés par des chômeurs créateurs que les termes « très petite entreprise ». Ces derniers font référence au nombre de salarié de l'entreprise, ce qui semble peut pertinent pour caractériser des projets individuels, pour l'essentiel.

Paragraphe 3. Discrimination par le type de population

Nous avons vu plus haut que selon les statistiques nationales 47% des créateurs sont au chômage et 14% sont inactifs. Le chômage touchant en priorité les populations fragiles (personnes sans qualification, femmes, personnes en situation précaires, etc.) les organismes de finance solidaire entrant dans le cadre de la lutte contre le chômage et l'exclusion se caractérisent par une surepresentation de ces populations. Le tableau ci-après compare les populations de différents organismes de la finance solidaire avec la population de référence des créateurs d'entreprise au niveau national.

Tableau 16. Comparaison des publics des organismes de finance solidaire[42]

Organismes et année de référence pour les chiffres	Activité de l'organisme de finance solidaire	Taux de créateur d'entreprise au chômage avant la création	Taux de créateur d'entreprise au chômage de longue durée avant la création	Taux de créateur d'entreprise allocataire du RMI avant la création	Taux de créateur d'entreprise avec un niveau d'étude inférieur au bac	Taux de créateur d'entreprise de sexe féminin
INSEE (SINE 1994)	-	*47%*	*17%*	*nc*	*56%*	*28%*
ADIE (1997)	prêt	90%	27%	46%	71%	30%
France Initiative Réseau (1995)	prêt	53%	13%	7%	45%	18%
Club d'épargne pour les femmes qui entreprennent	prêt	nc	nc	nc	nc	100%
Boutiques de gestion (1996)	conseil	83,6%	nc	16,86%	46%	nc
Fondation 3CI (Rhône) - 1997	conseil	82,66%	22,37%	30,63%	61,11%	26,42%
ACCRE (1996)	-	100%	nc	17%	55%	30%

Si l'indicateur du taux de créateur préalablement au chômage permet de donner une idée du degré d'implication de l'organisme dans une action de solidarité, il convient de nuancer ce taux avec par exemple le taux d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion ou le taux de chômeurs de longue durée. Ainsi, il apparaît que si l'on compare les dispositifs boutique de gestion et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique force est de constater que la population de référence n'est pas la même. Alors que ces deux organismes s'occupent de populations de chômeurs à plus de 80%, manifestement l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique s'adresse à des chômeurs en situation plus précaire (46% d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion contre 16,86% seulement pour les boutiques de gestion ; de plus le niveau de qualification des créateurs passant par les boutiques de gestion est sensiblement plus élevé que la moyenne nationale). Dans le même ordre d'idée la prime ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) spécifiquement accordée à des chômeurs touchent assez peu les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion.

Il convient donc de garder à l'esprit que les organismes de finance solidaire ne s'adressent pas à des populations identiques même s'ils orientent leurs actions vers les

[42] source : plaquettes de présentation des différents organismes.

chômeurs créateurs.

Paragraphe 4. Discrimination par l'activité de l'organisme de finance solidaire

Si notre population de référence se caractérise non seulement par l'appartenance à certaines catégories plus ou moins bien identifiées (chômeurs de longue durée, jeunes, étrangers, chômeurs peu qualifiés, allocataires de *minima* sociaux, etc.) mais aussi par le type d'entreprise susceptible d'être créée, dès lors les organismes de finance solidaire composant le groupe de référence que nous allons chercher à classer doivent posséder certaines caractéristiques spécifiques. Ainsi une activité de finance solidaire orientée vers des populations marginalisées implique des montants de prêts ou de prises de participations peu importants et une prise de garantie non basée sur des biens mobiliers ou immobiliers. De ce fait, par exemple, la plupart des organismes de capital risque se trouvent exclus du champ des comparaisons car impliquant des sommes en moyenne supérieures à 100 000 francs il est clair qu'ils s'adressent à des créateurs non marginalisés. Il existe bien entendu des exceptions (notamment les Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne). Toujours est-il que généralement l'activité de capital risque suppose de pouvoir rémunérer les souscripteurs de capitaux, ce qui implique donc un investissement dans des entreprises non seulement viables mais aussi rentables et susceptibles de se développer. Ceci ne caractérise pas forcément les entreprises créées par des chômeurs de longue durée ou des chômeurs peu qualifiés.

Le montant du prêt accordé caractérise donc le type de créateur. Quelle limite retenir ? Si l'on se réfère à la définition de la microentreprise vue plus haut il est possible de ne considérer que des prêts ou des prises de participation d'un montant inférieur à 100 000 francs. Si le plafond des sommes prêtées est de 100 000 francs cela doit correspondre pour les statistiques de l'organisme de finance solidaire à un prêt moyen d'un montant très inférieur.

Les types de prises de garantie peuvent éclairer sur le public cible de l'organisme. Si les garanties hypothécaires sont envisagées (comme c'est le cas pour la Nouvelle Economie Fraternelle) cela exclut de fait les personnes ne pouvant en fournir. Les organismes demandant des garanties réelles ne s'adressent pas par conséquent aux populations marginalisées. A ces garanties réelles peuvent être substituées des sûretés

personnelles (caution solidaire par exemple) ou l'absence de garantie (prêt d'honneur). Cependant, le fait de ne pas demander de garanties réelles n'est pas une condition suffisante (même si elle est nécessaire) pour que l'organisme concerne une population marginalisée. Le critère du montant du prêt semble être le moyen le plus objectif de caractériser la population de référence. Cependant il ne peut être retenu seul et doit se combiner avec les critères discriminants les populations de chômeurs (longue durée, peu qualifiée, etc.) et ceux discriminants les formes d'entreprises créées.

En définitive, les organismes de finance solidaire qui orientent explicitement leurs actions d'aide à la création vers des chômeurs marginalisés sont peu nombreux. De plus la majorité des organismes qui le font touchent peu de bénéficiaires. L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, avec environ 1 000 prêts par an semble être le seul organisme à entrer dans le champ de l'aide aux chômeurs marginalisés avec un impact conséquent. Cependant nous nous intéressons plus aux initiatives de finance solidaire pour leur originalité (et notamment le fait de considérer le lien financier comme un lien social) que pour leur impact. C'est pourquoi nous prenons aussi en compte dans notre typologie[43] et dans nos réflexions des organismes de finance solidaire qui ne sont pas directement des sources d'aides pour les chômeurs créateurs marginalisés (société de capital risque par exemple) ou qui ont un faible impact. Le fait que la population des chômeurs créateurs ne soit pas exclue *a priori* du prêt souligne déjà une démarche particulière de l'organisme.

Il convient cependant de garder à l'esprit que deux organismes de finance solidaire aidant les chômeurs créateurs ne touchent pas forcément le même public comme nous l'avons montré ci-dessus.

Sous-section 3. Les activités des opérateurs de la finance solidaire

Les expériences de finance solidaire nous apprennent à bien distinguer les différentes phases constitutives de ce type d'activité, ainsi que les risques liés à chaque phase : la collecte des ressources destinées à alimenter les prêts, l'étude des projets présentés, les systèmes de garanties, de cautions mis en place, l'opération de prêt ou d'apport en capital, et le suivi et l'assistance technique du projet lui-même.

[43] Voir annexe 4.

Certaines phases peuvent relever de l'Etat ou des collectivités locales (directement ou sous forme de couverture du coût d'intervention), d'organismes caritatifs ou de type ONG (organisation non gouvernementale), alors que d'autres verront les établissements financiers jouer pleinement leur rôle spécifique. Le succès de ces opérations d'aide à la création d'entreprise par des chômeurs peut précisément s'appuyer sur une complémentarité des rôles des uns et des autres. Un suivi technique du projet diminue la probabilité de défaillance et par conséquent les risques pris par l'établissement prêteur.

Dans le champ que nous avons défini comme étant celui de la finance solidaire, les activités des opérateurs sont au nombre de cinq. Parmi ces activités seulement trois correspondent au secteur financier traditionnel : l'épargne, le crédit/la prise de participation et la recherche de garanties. Une des spécificités du champ de la finance solidaire est de laisser une large place aux activités d'accueil, de suivi, d'assistance technique du porteur de projet. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des organismes de finance solidaire en fonction de leur activité principale.

Tableau 17. Quelques opérateurs de la finance solidaire et leur activité principale

activité de prêt	activité de fonds de garantie	activité de capital risque solidaire	activité de conseil à la création	activité de collecte d'épargne solidaire
- ADIE - Nouvelle Economie Fraternelle - France Initiative Réseau - Solidarité Emploi	- France Active	- Garrigue - Génération banlieue - Herrikoa - Femu Qui - CIGALE	- boutiques de gestion - Fondation 3CI	- Crédit Coopératif (FCP Epargne solidaire, CODEVI solidaire) - Crédit Mutuel (FCP Insertion emploi) - Caisse des dépôts (Insertion emploi)

Paragraphe 1. Epargne préalable

Généralement les opérations de crédit solidaire ou de microcrédit sont pensées comme nécessitant une collecte d'épargne préalable. En la matière nos représentations sont peut-être influencées par les techniques financières de développement du Sud[44] : les caisses villageoises de crédit doivent être alimentées par une épargne préalable pour

[44] Une revue faisant autorité sur la question ne se nomme-t-elle pas *Epargne sans frontière*.

ensuite permettre des opérations de crédit. En France, il semble que les pratiques d'épargne solidaire ne soient pas toujours liées à l'octroi de crédit. Il faut ici dissocier les organismes de capital risque de ceux ayant une activité de crédit. Le capital risque nécessite une épargne préalable, souvent réunie par appel public à l'épargne (avec autorisation de la Commission des opérations de bourse). Cette épargne est parfois réunie par des cotisations mensuelles comme c'est le cas pour les Clubs d'investissement pour une gestion alternative et solidaire de l'épargne. Chaque membre du club verse mensuellement entre 50 francs et 3 000 francs.

Les organismes de crédit solidaire accordent généralement des crédits sans avoir collecté d'épargne préalable, ce qui tendrait à freiner leur activité. Les fonds nécessaires pour financer ces crédits proviennent d'opérateurs nationaux de la finance solidaire (Caisse des dépôts, Fondation de France, etc.) et de l'Etat. Il existe cependant des organismes de placements collectifs en capital variable (OPCVM) dont l'objet est de collecter des fonds (Fonds commun de placement Insertion emploi, Fonds commun de placement Epargne solidaire, etc.) pour les organismes de finance solidaire faisant des prêts. France Active bénéficie des sommes apportés par les fonds communs de placement Epargne solidaire et France emploi. La Nouvelle Economie Fraternelle et Autonomie et solidarité reçoivent des capitaux en provenance du fonds commun de placement Insertion emploi. La Société d'investissement à capital variable Eurco solidarité verse des fonds à France Active et à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces organismes de finance solidaire fonctionnaient avant de bénéficier des fonds collectés auprès d'une épargne éthique. L'épargne éthique ne concerne en effet qu'une très faible part des fonds utilisés par les organismes de finance solidaire, la majeure partie provenant de la sphère publique. Plus que le financement de l'activité l'épargne éthique apparaît comme le moyen de sensibiliser le grand public aux problèmes d'exclusion et au moyen de lutter contre. L'épargne éthique est aussi un produit d'appel pour certaines banques qui retirent de leur commercialisation une amélioration de leur image de marque. Nous donnons ci-dessous un aperçu des principaux produits d'épargne solidaire proposés par les établissements financiers en France.

Tableau 18. Organisme de placements collectifs en capital variable et autres produits bancaires éthiques ou solidaires[45]

Produits bancaires	Initiateurs / date création	Encours	Objectif	Type
OPCVM Insertion emploi	- Caisse des Dépôts et Consignations / CFDT - 1994	85 millions de francs	- participer au développement des entreprises à vocation solidaires	Fonds commun de placement (FCP) de distribution
OPCVM Epargne solidaire	- Crédit Coopératif - 1987	45 millions de francs	- participer au développement des entreprises à vocation solidaires - lutter contre l'exclusion	FCP de partage
OPCVM France emploi	- Crédit Mutuel - 1994	23 millions de francs	- soutenir des entreprises employant des personnes en difficulté	FCP de partage
OPCVM Eurco solidarité	- CCFD, Crédit lyonnais, Crédit Coopératif, Caisse des dépôts	153 millions de francs	- favoriser les personnes en difficulté dans les Pays de l'Est - lutter contre l'exclusion en France	Société d'investissement à capital variable (SICAV)
CODEVI solidaire	- Crédit Coopératif	230 millions de francs	- l'épargne mobilisée est affectée en majorité vers des organismes de lutte contre l'exclusion (centre d'aide par le travail, entreprise d'insertion, etc.)	Compte pour le développement industriel (CODEVI) rémunéré à 3,5%
Livret B des solidarités	- Crédit Coopératif et NEF - 1994	nc	- l'épargne mobilisée est affectée en majorité vers des projets à vocation sociale selon les engagements de la NEF (chômeur créateur d'entreprise) et écologique (agriculture biologique)	Livret d'épargne rémunéré à 3,5%
Compte à terme de la NEF	- NEF - 1989	21 millions de francs	- l'ensemble de l'épargne mobilisée est affecté vers des projets à vocation sociale selon les engagements de la NEF	Compte à terme avec une période de dépôt minimum de deux ans (les souscripteurs choisissent leur rémunération dans une fourchette de 0% à 4%)

L'association Finansol[46] (association pour le *finan*cement *sol*idaire) créée en 1996 a pour objectif de favoriser la promotion d'une pratique solidaire de l'épargne. Pour ce faire, l'association accorde un label (le label finansol) à des produits financiers (pour une durée de deux ans). Ce label indique que le produit est orienté vers la lutte contre l'exclusion et pour l'emploi et qu'il tient compte des intentions éthiques des souscripteurs. Le label finansol peut être également attribué à des opérateurs financiers solidaires. Lorsque c'est le cas, cela signifie que l'opérateur consacre les ressources collectées à des actions favorisant la création de petites entreprises par des personnes en

[45] source : plaquettes de présentation des différents organismes et Tableau 4a. Produits financiers / produits bancaires solidaires : essai de typologie (voir annexe 4).
[46] Voir Jean-Paul Vigier, 1998.

situation d'exclusion. Les membres de l'association Finansol veillent à ce que le label soit attribué uniquement par rapport à des critères éthiques. L'association compte trois collèges de membres. Le premier regroupe des opérateurs financiers solidaires (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, France Active, Nouvelle Economie Fraternelle, Fédération Habitat et Humanisme, etc.), le second des banques et établissements financiers (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Caisses d'épargne, etc.) et le troisième des institutions et personnalités jouant un rôle central dans les activités de finance solidaire (Fondation pour le progrès de l'Homme, Comité catholique contre la faim et pour le développement, etc.).

Paragraphe 2. Accueil/conseil, suivi et portage

Tous les organismes de finance solidaire n'ont pas des activités d'accueil et de suivi similaires. Ces activités varient selon le type de population accueillie et le degré de sélectivité des dossiers. Certains organismes exigent du créateur potentiel, un projet formalisé qui nécessite uniquement d'être finalisé. Ceci implique que le créateur soit en mesure d'avoir réalisé une petite étude de marché, d'avoir une formation suffisante pour construire un plan de financement et un budget. Lorsque la population ciblée par l'organisme concerne des chômeurs de longue durée, des personnes handicapées par un faible niveau d'étude, des allocataires de *minima* sociaux, populations qui, à des degrés divers, se trouvent durablement en marge du travail, la nécessité d'un accueil personnalisé se fait sentir plus vivement.

Sous-paragrahe 1. La phase d'accueil/conseil

L'accueil prend parfois la forme d'un support psychologique face à des personnes désespérées. Parler de l'entreprise que l'on projette de créer revient à partager un espoir. Dans un tel cas la phase d'accueil peut s'étaler sur plusieurs entrevues. Le créateur est aiguillé dans la phase de conception de son projet. Il peut être orienté vers un organisme dont l'activité première est le conseil à la création (comme les boutiques de gestion) ou le projet peut être élaboré intégralement en interne. Ainsi, par exemple, Solidarité Emploi Lyon accueille un grand nombre de personnes en situation de marginalisation qui sont aidées alors que leurs projets sont parfois très flous. Dans ce cas,

le faible montant des prêts accordés (prêt d'honneur avec un plafond de 10 000 francs) explique que les plans de financement des projets, leur potentialité de croissance ne sont pas déterminants dans le choix d'accorder un prêt.

La phase d'accueil ne se borne pas à aider à formaliser le projet du créateur. Il s'agit de présenter un dossier devant le comité de crédit de l'organisme. Généralement ces comités de crédit sont composés de bénévoles, banquiers, experts comptables, chefs d'entreprise. Le porteur de projet et le chargé de mission qui l'a soutenu présentent conjointement le dossier devant le comité de crédit. Avant cela, budget et plan de financement sont réalisés. Parfois une petite étude de marché est conduite, par exemple en prenant conseil auprès des bénévoles travaillant dans la même branche que l'entreprise à créer. Le chargé de mission se rend aussi sur place pour étudier le quartier : y-a-t-il une clientèle potentielle suffisante ? Le magasin se situe-t-il sur un point de passage ou est-il à l'écart ? Trouve-t-on des magasins de même type à proximité qui pourraient faire concurrence, etc.

Sous-paragraphe 2. La phase de suivi

Le passage devant le comité de crédit entérine le projet et permet l'octroi de crédits ou l'apport en capital. Fréquemment le créateur est suivi pendant les deux ou trois premières années d'exercice qui sont celles où ont lieu la majorité des cessations d'activité des petites entreprises (31% des entreprises individuelles disparaissent pendant les deux premières années contre 11% des sociétés[47]). Le suivi consiste à mettre en place un tableau de bord que l'entreprise doit rendre régulièrement et qui permet au chargé de mission d'anticiper les difficultés. Dès qu'un indicateur du tableau de bord reflète un dysfonctionnement, le chargé de mission prend contact avec le créateur pour que la situation lui soit expliquée. Eventuellement si le chargé de mission anticipe des difficultés plus graves, il peut se rendre sur place et travailler avec le créateur sur une solution. Le réseau de l'organisme de finance solidaire peut être mis à contribution : d'autres créateurs peuvent être contactés pour épauler l'entreprise défaillante, par exemple en lui passant des commandes. De plus en plus il tend à se développer dans de nombreux organismes de finance solidaire une forme de suivi collective au sein de cercle de créateurs. Ceux-ci sont

[47] Voir Bertrand Larrera de Morel, 1996.

rassemblés plus ou moins régulièrement pour suivre des modules de formation, échanger des expériences et parfois nouer des contacts commerciaux.

Selon les dispositifs, le rôle d'accompagnement est assumé par l'association de finance solidaire ou délégué à d'autres associations. Quelle que soit la méthode d'approche, un travail en réseau et en partenariat ainsi qu'une très forte intégration dans l'espace local sont indispensables : il s'agit en fait de jouer un rôle de médiation entre le créateur et les différents acteurs locaux, acteurs économiques mais aussi relais d'informations (boutiques de gestion, chambres consulaires, etc.).

Sous-paragraphe 3. Le portage économique d'entreprise

Le conseil/suivi peut prendre une forme peu répandue, le portage économique d'entreprise[48]. Ce service consiste, lorsqu'il s'adresse à un public de chômeurs comme c'est le cas pour l'association lyonnaise Créons, à donner à des personnes souhaitant créer leur activité dans le domaine des services aux entreprises, notamment, la possibilité de tester au préalable leur projet[49]. Outre les traditionnelles activités d'accueil, de conseil et de suivi, l'association Créons héberge les futurs créateurs. Ceux-ci sont déclarés comme des salariés de Créons. Ainsi le créateur développe son activité, trouve des clients, obtient des commandes mais les factures sont libellées à l'ordre de Créons. A partir des rentrées d'argent issues de son activité, le créateur choisit, soit de se faire rémunérer par Créons sur la base d'un salaire, soit de se faire rembourser les frais liés à l'activité (soit une combinaison des deux). Créons prélève 10% du chiffre d'affaires réalisé par le créateur pour couvrir une partie des frais de suivi (tenue d'un tableau de bord d'activité, conseils, etc.) et la gestion administrative de l'activité (émission de factures, tenue de la comptabilité, relations avec l'URSSAF, etc.). Le schéma ci-après illustre comment le chiffre d'affaires d'un porteur de projet peut être ventilé entre des remboursements de frais et l'établissement d'un contrat à durée déterminée.

[48] Mentionnons également le cas des pépinières d'entreprises mises en place dans des quartiers défavorisés. Celles-ci accueillent, en mettant à disposition des locaux aménagés, des entreprises peu capitalistiques qui trouvent un support pour leur activité (voir Olivier Gros, 1998).
[49] Voir Laurent Voillard, 1999.

Figure 5. Répartition du chiffre d'affaires d'un porteur de projet dans le cadre d'une activité de portage économique d'entreprise : cas de l'association Créons à Lyon[50]

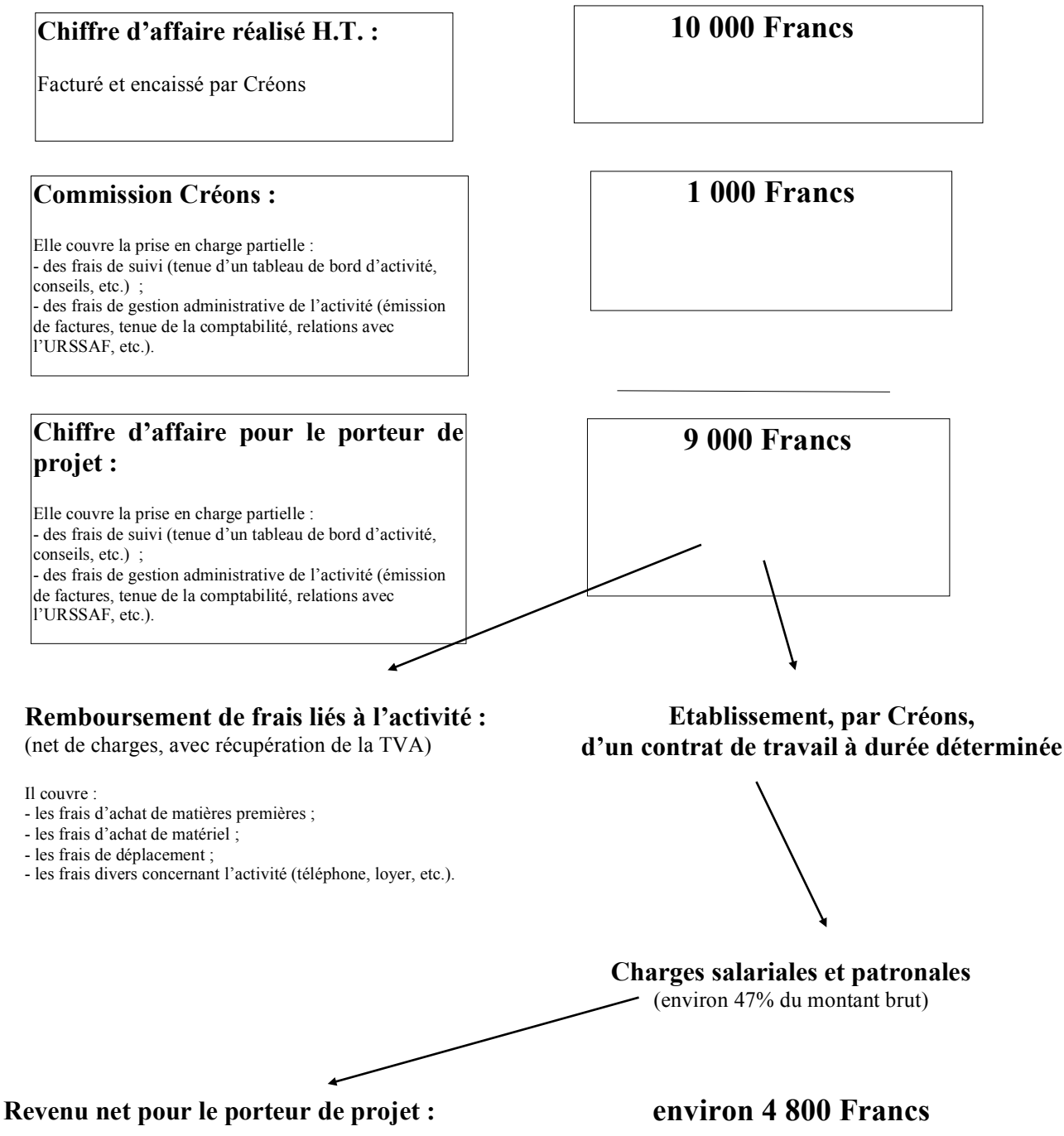

[50] source : documentation Créons, 1998.

Le fait que l'association se charge de toute la gestion administrative libère le créateur de ces contraintes très prenantes et lui permet de se concentrer sur son activité. Au bout d'une période qui est, en moyenne, d'une année (mais dépend de la bonne marche de l'entreprise et du degré d'autonomie du créateur) le créateur quitte la structure de portage et crée son entreprise.

Pendant la période de portage, le créateur a pu tester son projet, chercher des clients et des fournisseurs et même réunir un capital de départ. Dans cette perspective la création n'est pas un bon vers l'inconnu. Le créateur sait déjà qu'il peut vivre de son activité. Il est dégagé de bon nombre de contraintes administratives qu'il a eu le temps de maîtriser. Il possède un réseau commercial et des réserves financières. Très souvent il n'a même pas besoin d'un recours au crédit puisqu'il s'est constitué au fil de l'année écoulé un capital suffisant pour créer son entreprise.

Le tableau ci-dessous résume les activités d'accueil/conseil/suivi des organismes de finance solidaire.

Tableau 19. Activités d'accueil/conseil/suivi des organismes de finance solidaire.

Activité de l'organisme de finance solidaire	Phase de la conception de l'entreprise à créer	Description	Exemples d'organismes de finance solidaire
Accueil	une idée d'entreprise	Préciser l'idée, la finaliser	Chambres consulaires, Fondation 3CI, Boutiques de gestion
Conseil	un projet (des démarches ont été faite pour se renseigner sur la pertinence du projet)	Préparer le démarrage du projet : étude de marché, études comptables, recherches de partenaires	Fondation 3CI, Boutiques de gestion, ADIE, RDI, Solidarité Emploi
Suivi	l'entreprise a été créée et fonctionne	Contrôler la bonne marche de l'entreprise par des tableaux de bord	Boutiques de gestion, ADIE, RDI, Solidarité Emploi
Portage	les trois phases précédentes	Tester « grandeur nature » le projet d'entreprise avant de se lancer dans la création proprement dite	Créons

Quelle que soit la forme de suivi mise en place par l'organisme de finance solidaire elle s'avère indispensable pour assurer la pérennité de l'entreprise créée. C'est face aux coûts engendrés par cette activité de suivi que l'imbrication avec le secteur

public s'avère nécessaire[51]. En effet eu égard au public concerné, ce type d'activité ne peut être rentable. Dans une enquête réalisée en 1997 et portant sur l'ensemble de son activité sur le territoire national, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique est parvenue à évaluer l'ampleur du travail d'accueil et de suivi. Deux tiers du temps des chargés de mission de cette association est consacré à l'accueil et à la préparation des dossiers avant le passage devant le comité de crédit. Le tiers restant est consacré au suivi. De 10 à 20% du temps de suivi s'exerce sous forme de cercle de créateurs. Selon l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique la moitié du temps de suivi représente des entretiens entre le chargé de mission et le créateur. Le temps de suivi restant (entre 30 à 40% du temps de suivi total) est occupé en travail administratif consistant à contrôler les dossiers.

Paragraphe 3. Prise de garantie

En matière de crédit la question centrale est celle du risque de défaillance du débiteur. Comment réduire ce risque d'une manière suffisante afin qu'il ne menace pas la pérennité de l'organisme de prêt ? De manière générale les organismes de prêt prennent des garanties ou sûretés qui peuvent prendre plusieurs formes : sûretés personnelles (caution), sûretés réelles (gage, hypothèque, antichrèse) et sûretés fondées sur une réserve de propriété (crédit-bail). Le champ de la finance solidaire concerne un panel assez large de publics. Certains emprunteurs disposent de garanties mobilières ou immobilières. Ainsi la Nouvelle Economie Fraternelle prend pour des prêts d'un montant important jusqu'à 120% du montant du prêt sous forme de garanties hypothécaires. Cette forme de garantie est à mettre en parallèle avec le montant moyen du prêt, 200 000 francs. Il est clair que le public visé par de tels prêts n'est pas celui des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. Il apparaît que les créateurs bénéficiaires potentiels de financements solidaires ne se situent pas en majorité dans la tranche de population visée par la Nouvelle Economie Fraternelle : 53% des entreprises créées en 1995 ont nécessité moins de 50 000 francs de capitaux au démarrage. Si un prêt d'un montant inférieur ou égal à 50 000 francs n'a pu être obtenu au sein du secteur bancaire c'est que, sans doute, le projet présente un risque évalué comme étant élevé par la banque. Une absence de

[51] Voir Section 3 de ce chapitre.

garanties est facteur de risque. Lorsque l'on a affaire à des emprunteurs ne disposant que de peu de garanties mobilières ou immobilières, il convient de mettre en place d'autres formes de garanties s'articulant sur des relations de proximité et de confiance.

Sous-paragraphe 1. Garantie offerte par la proximité

L'établissement de relations de proximité, personnalisées dues à des contacts fréquents favorise la mise en place de liens de confiance. La proximité relationnelle va faciliter l'établissement de relations de confiance et donc l'obtention d'un crédit. Cette proximité relationnelle s'alimente de la proximité géographique, sociale et mentale. « La proximité mentale peut être celle des savoir-faire et des connaissances partagées par un même groupe ethnique, professionnel, religieux, ou par ceux ayant une éthique ou une idéologie commune, etc. »[52]. Cette confiance s'appuie sur la parfaite connaissance du créateur et de son projet. Contrairement à une banque qui souffre des asymétries d'informations liées à sa méconnaissance du client, les organismes de finance solidaire construisent progressivement des relations de confiance avec le créateur d'entreprise. La proximité relationnelle entre le créateur et le chargé de mission implique une évaluation très fine de la viabilité du projet. Une fois le crédit accordé, le suivi de l'entreprise permet de s'assurer du remboursement du crédit. La garantie du risque favorisée par une proximité relationnelle est un dispositif commun à de nombreux organismes de proximité. C'est la forme de garantie essentielle lors de l'octroi de prêts d'honneur (qui par définition sont sans garantie).

Se rendre sur les lieux de la création et/ou au domicile du créateur est une étape clef dans la construction de la relation de confiance. C'est un moyen d'évaluer les risques et de mieux cerner l'activité (notamment en évaluant la clientèle potentielle), mais c'est aussi un moyen de mieux rentrer dans l'intimité de la personne ; il est plus facile d'aborder certains points délicats lorsque la personne est dans un environnement qui lui est familier.

Au-delà d'une garantie assise sur des relations de proximité, deux autres mesures peuvent être mobilisées : le recours au cautionnement solidaire et au fonds de garantie.

[52] Jean-Michel Servet, 1997a, p. 31.

Sous-paragraphe 2. Garantie par cautionnement solidaire et mutualisation

Une mesure répandue consiste à organiser autour du créateur un réseau de personnes se portant caution solidaire. L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique demande par exemple que le créateur trouvent des cautions solidaires garantissant 50% du montant prêté. Cette pratique de cautionnement solidaire ne constitue pas une garantie du fait des sommes gagées. En effet, en cas de défaillance les procédures de recouvrement sont très rares. Du fait des faibles montants des prêts chercher à se faire rembourser peut occasionner des coûts équivalents à la somme due. Le cautionnement solidaire apporte une garantie à travers le réseau de personnes mobilisées par le créateur. Les organismes prêteurs considèrent les cautions solidaires comme reflétant le sérieux du projet : on fait forcément plus confiance à un créateur capable de mobiliser son entourage autour du projet. En effet, les personnes s'étant constituées cautions solidaires sont susceptibles de s'impliquer dans la bonne marche du projet pour préserver leurs intérêts.

Le risque peut être mutualisé par prélèvement d'une partie du montant du prêt comme contribution au fonds de garantie. Ainsi l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique prélève 3% du montant de chaque prêt. Le fonds de garantie est parfois alimenté par des cotisations : les souscripteurs des Clubs d'épargne pour les femmes qui entreprennent cotisent 100 francs par mois.

Sous-paragraphe 3. Les fonds de garantie

Lorsqu'un établissement bancaire est impliqué dans l'opération de crédit il peut ne pas se satisfaire des dispositifs de garantie par suivi et cautionnement mutuel. C'est dans cette optique que des fonds de garantie sont mis en place dans le cadre de plate-forme de développement local. Une plate-forme regroupe sous un statut associatif, des partenaires économiques et institutionnels locaux soucieux de favoriser, par des actions concrètes, la création de microentreprises. L'objectif de la plate-forme est de faciliter la constitution des fonds propres des petites entreprises notamment par l'accès au crédit bancaire. Cet accès est facilité lorsque les prêts de la banque sont assis sur un fonds de garantie local. Les fonds de garantie mis en place par les plateformes de développement local sont alimentés par des dons d'entreprises, des subventions de collectivités et des apports de la société France Active garantie. Le risque de défaillance est ainsi réduit pour

la banque puisque 65% du prêt est garantie par le fonds, la part du risque pour la banque ne s'élevant plus qu'à 35%[53].

Paragraphe 4. Opérations de crédit et d'apport en capital.

Dans la perspective de la finance solidaire le crédit est perçu comme un lien entre le créateur et l'organisme de financement. Ce lien repose sur une confiance mutuelle : confiance du créateur qui s'adresse à l'organisme après avoir essuyé de nombreux refus dans le secteur bancaire classique ; confiance de l'organisme qui bien souvent prête sans garantie. L'opération de crédit n'est pas une simple opération commerciale : le *credo* de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, « faire crédit c'est faire confiance », ou celui de la Nouvelle Economie Fraternelle, « pour que l'argent relie les hommes » inscrivent cette opération dans le champ de la solidarité. Même si la motivation du prêt est la lutte contre le chômage, il n'en reste pas moins que toutes les précautions seront prises pour que le prêt soit remboursé. Cela consiste généralement comme on l'a vue plus haut par une prise de garanties : prise de sûretés sur les biens de l'emprunteur, activité de conseil au démarrage et de suivi pendant les deux ou trois premières années qui correspondent au délai de remboursement et à la phase où la survie de l'entreprise est la plus menacée.

L'aspect financier au sens strict concerne deux opérations : l'octroi de crédit ou la prise de participation en capital. L'octroi de crédit est l'opération la plus répandue car elle s'adresse à un large panel de populations : les prêts peuvent être inférieurs à 5 000 francs et peuvent atteindre des sommes supérieures à 100 000 francs (alors que la prise de participation concerne souvent des montants supérieurs en moyenne).

Sous-paragraphe 1. L'octroi de crédit

Le crédit peut prendre plusieurs formes. Il est porteur d'intérêts ou à taux zéro. Certains organismes considèrent que le prêt à intérêt responsabilise l'emprunteur en lui faisant prendre conscience du coût de l'opération. D'autres estiment que vue la situation financière de certains emprunteurs, le fait de payer un intérêt est pénalisant. Il est à noter que quand les prêts sont réalisés en impliquant un fonds apporté par une collectivité

[53] Pour plus d'information sur les plates-formes de développement local voir le paragraphe suivant.

(comme c'est le cas par exemple pour les plateformes d'initiative locale), ils doivent être faits sans intérêt, une collectivité locale n'étant pas autorisée à faire des prêts à intérêt.

Un crédit est accordé sur les fonds propres de l'organisme de finance solidaire ou par une banque. Il faut ici distinguer les organismes par leur statut. Les sociétés financières (Nouvelle Economie Fraternelle, Banque solidaire de Roubaix) prêtent sur leurs fonds propres. La plupart des autres organismes de finance solidaire cherchent à développer le partenariat bancaire afin de prêter le moins possible sur fonds propre de manière à libérer du capital pour d'autres actions. Au début de son activité l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique accordait des crédits sur ses fonds propres. En 1997, seulement 25% des crédits accordés par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique le sont encore sur des fonds propres, les banques ayant pris le relais. Cependant, il arrive fréquemment que les crédits bancaires n'interviennent que comme un complément. Un premier crédit accordé par l'organisme de finance solidaire a un effet multiplicateur. Une fois qu'un premier crédit a été obtenu par le créateur, la banque a moins de réticences à accorder un prêt. Le premier crédit obtenu valide le sérieux du projet et constitue un élément de garantie pour la banque. La prime ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) jouait ce rôle de garantie avant sa suppression début 1997.

Un dispositif vient pallier partiellement l'effet multiplicateur en matière d'octroi de crédits de l'ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise). Il s'agit des plateformes de développement local. Ces dispositifs combinent prêt d'honneur, fonds de garantie, prêt bancaire et suivi. Une plate-forme de développement local est un ensemble de partenaires publics et privés œuvrant en faveur de la création de petites entreprises par des personnes en difficulté. L'objectif de la plate-forme est de faciliter la constitution des fonds propres des petites entreprises et le soutien, par le biais d'activité de conseil, de parrainage, du créateur pendant la période de création. Les membres de la plate-forme mettent en place un fonds de garantie pour faciliter l'accès aux prêts bancaires. Un fonds est constitué pour accorder des prêts d'honneur. Une association loi 1901 centralise les activités de la plate-forme. C'est cette association qui a en charge la gestion des prêts d'honneur. Ainsi à Lyon, l'association Rhône Développement Initiative

(membre de France Initiative Réseau) remplit ce rôle de coordonnateur[54]. Elle gère un compte destiné à des prêts d'honneur. Ce compte a été alimenté par la Région Rhône-Alpes (ce qui explique l'usage des prêts d'honneur, une collectivité locale ne pouvant avoir une activité de prêt à intérêt). Les remboursements des prêts sont reversés dans ce compte et réutilisés pour d'autres prêts d'honneur. Parallèlement l'association se charge d'accueillir les créateurs et d'évaluer les projets. Une fois que le projet est finalisé et qu'il a été financé par un prêt d'honneur (donc après passage devant le comité de crédit de la plate-forme), la banque partenaire (le Crédit Coopératif) est sollicitée. Le fait d'avoir obtenu un prêt d'honneur suppose d'avoir l'aval du comité de crédit de la plate-forme. Ceci favorise l'octroi d'un crédit bancaire d'autant que le fonds de garantie local couvre 65% du risque, 35% restant à la charge de la banque[55].

Un fonds de garantie peut être mis en place sans l'intervention des collectivités locales. L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique de Lyon dote, en partenariat avec le Crédit Municipal, un fonds de garantie permettant d'adosser les prêts consentis par le Crédit Municipal aux créateurs ayant monté un projet avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique de Lyon[56].

Il arrive fréquemment pour un public de chômeurs ou de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion que les crédits accordés soient finalisés. Cela signifie qu'ils sont attribués à des dépenses biens précises dont l'organisme prêteur valide la pertinence. Les fournisseurs peuvent être réglés directement par la banque partenaire de l'organisme de finance solidaire qui a soutenu le porteur de projet. Le prêt peut également être débloqué en plusieurs tranches successives en fonction des besoins du créateur (après validation par l'organisme de finance solidaire).

Nous donnons ci-après un aperçu des formes que peut prendre l'activité de crédit solidaire. Le tableau ne décrit que l'activité d'organismes de finance solidaire. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'en matière d'octroi de crédit les établissements financiers

[54] Ce même rôle est rempli à Marseille par le Centre de promotion de l'emploi par la microentreprise : voir à ce sujet Alexandre Leclere, 1998.
[55] Voir Figure « Partenariats d'un organisme local de finance solidaire : plate-forme de développement local pilotée par Rhône développement initiative (Rhône - 1997) » dans la Section 3, Sous-section 1 de ce chapitre.
[56] Voir Figure « Partenariats d'un organisme local de finance solidaire : l'Association pour le droit à l'initiative économique (délégation Rhône-Alpes - 1997) et le Crédit municipal » dans la Section 3, Sous-section 3 de ce chapitre.

sont des partenaires de plus en plus mobilisés dans les activités de finance solidaire[57].

Tableau 20. Diversités des activités de crédit des organismes de finance solidaire[58]

Organismes	Activité principale de crédit	Montant financé	Mode de gestion du risque
Banque solidaire de Roubaix (Nord-Pas-de-Calais) société coopérative financière créée fin 1997	- prêt à intérêt	- de 30 000 à 150 000 francs - taux de 8%	- garantie auprès d'organismes de caution (SOFARIS) sur 50% du montant du prêt - garantie par caution solidaire sur 30% du montant du prêt
ADIE - association nationale ayant des délégations locales - 36 délégations en activité en 1997	- prêts sur fonds propres (75% des prêts sont financés par les banques en 1997 contre 25% en 1995) - aides à l'obtention d'un prêt bancaire	- 2 000 à 30 000 francs - taux de 6,5% (pour prêts sur fonds propres) - prélèvement de 3% du montant du prêt au titre de contribution au fonds de garantie - montant du projet de 15 000 à 100 000 francs	- prélèvement de 3% du montant du prêt comme contribution au fonds de garantie - garantie par caution solidaire sur 50% du montant du prêt - suivi de l'activité
Clubs d'épargne pour les femmes qui entreprennent (CLEFE) - 23 clubs en France	- prêt avec un taux de 5 à 8% - suivi du créateur	- moyenne des prêts : 20 000 francs - taux de 5 à 8% sur une durée de 2 à 5 ans	- suivi de l'activité - rapport de proximité - fonds de garantie (cotisation de 100 francs par souscripteur)
France Initiative Réseau - fédération de 90 associations d'intérêt général à caractère social - organise des plateformes de développement avec des collectivités locales	- prêt d'honneur sur fonds alimenté par une collectivité locale partenaire - aides à l'obtention d'un prêt bancaire (effet multiplicateur du prêt d'honneur)	- de 10 000 à 200 000 francs - montant moyen du projet : 340 000 francs (1997)	- variable selon structures locales - suivi de l'activité - constitution d'un fonds de garantie local
Nouvelle Economie Fraternelle société financière regroupant 1 800 sociétaires; créée en 1988 (l'association NEF a été créée en 1979)	- prêt aux activités « socialement utiles »	- prêts de 200 000 francs en moyenne - taux de 8 à 10%	- garantie par caution solidaire - hypothèque pour des prêts importants

Sous-paragraphe 2. L'apport en capital

L'apport en capital, deuxième type d'opération financière au sens strict, est une prise de participation du capital de l'entreprise créée. Généralement les prises de participation concernent des sommes supérieures à 100 000 francs. Le public concerné est ici moins un public de personnes en difficulté que des créateurs porteurs de « projets éthiques » défendant l'environnement, développant une région particulière (*Femu Qui*, *Herrikoa*) ou susceptibles d'insérer des chômeurs. Toutefois certains organismes ne visent pas des montants aussi important (Génération banlieue, Garrigue) ou mixent des

[57] Voir Section 3, Sous-section 3 de ce chapitre.
[58] source : plaquettes de présentation des différents organismes (1997) et Tableau 1a-b-c-d. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie et Tableau 2a-b-c-d. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie (voir annexe 4).

opérations importantes avec d'autres plus modestes. Ainsi, l'apport moyen des Clubs d'investissement pour une gestion alternative et solidaire de l'épargne (CIGALE) est de 20 000 francs. Il existe, en effet, tout un panel d'organismes faisant du capital risque. Selon que l'organisme privilégie la rentabilité financière ou non, les sommes investies seront plus ou moins importantes et les projets plus ou moins finalisés. Les organismes faisant du capital risque sont souvent financés pour partie par appel public à l'épargne. Ceci implique qu'il faut pouvoir rembourser les souscripteurs et leur verser des dividendes. Dès lors les projets sont sélectionnés plus sur leur potentialité à se développer qu'en fonction du type de créateur. Les Clubs d'investissement pour une gestion alternative et solidaire de l'épargne (CIGALE) favorisent non pas les projets porteurs de rentabilité financière mais les « projets éthiques », y compris les créations d'entreprise par des chômeurs.

La prise de participation peut être limitée dans le temps comme c'est le cas pour les CIGALE. Ils sont dissous automatiquement dix ans après leur création. L'entreprise doit racheter ses parts avant cette échéance. Certains organismes limitent leur apport en capital pour ne pas avoir de minorité de blocage (Autonomie et solidarité, *Herrikoa*).

Les organismes de finance solidaire n'exercent pas tous l'une ou l'autre des activités précédentes. En effet ils peuvent s'inscrire dans une démarche complémentaire du crédit en développant une activité de garantie ou une activité de suivi et de conseil. Le conseil à la création peut être pris en charge par un organisme qui va orienter les créateurs, soit sur le réseau de financement standard, soit sur des acteurs de la finance solidaire. C'est le cas par exemple du réseau des boutiques de gestion qui sont spécialisées dans le conseil. L'activité de garantie peut être développée par un organisme de manière spécifique. Il est possible de citer SOFARIS dont l'objet premier n'est pas l'aide aux chômeurs mais qui peut occasionnellement contre-garantir un projet de très petite entreprise. France Active à travers la société de gestion, France Active Garantie développe une activité de garantie à la création d'entreprise par les chômeurs qui s'exerce souvent au niveau local avec des collectivités.

Les organismes de finance solidaire spécialisés dans le capital risque ont généralement un montant moyen d'intervention supérieur à celui des organismes de crédit

solidaire (voir tableau ci-après). Ceci s'explique par leur obligation de rentabilité (il faut rémunérer le capital placé par les sociétaires) qui favorise la sélection de projets appelés à se développer rapidement. Ce type de projet dynamique nécessite souvent un capital de départ plus important que le projet moyen du chômeur créateur.

Tableau 21. Diversités des activités d'apport en capital des organismes de finance solidaire[59]

Organismes	Forme de la prise de participation	Montant financé	Mode de gestion du risque
intervenant nationalement			
Génération Banlieue société anonyme de capital risque créée en 1991	- capital risque - intervention en compte courant associés	- prise de participation dans le capital des entreprises à hauteur de 30% maximum (entre 20 000 et 40 000 francs) - apports en compte courant jusqu'à 50 000 francs	- suivi de chaque créateur par deux parrains
Garrigue société coopérative de capital risque créée en 1985	- capital risque - intervention en compte courant associés à un taux de 6%	- prise de participation de 5 000 à 300 000 francs - les investissements ne dépassent pas en général 40% du capital - Garrigue souhaite avoir la minorité de blocage - durée de l'investissement : 5 à 10 ans - intervention également en compte courant associé à un taux de 6% (max. 100 000 francs)	nc
intervenant localement			
Autonomie et Solidarité (Nord-Pas-de-Calais) société coopérative de capital risque créée en 1990	- capital risque - intervention en compte courant	- prise de participation dans le capital des entreprises à hauteur de 150 000 francs en moyenne (jamais plus de 33% pour ne pas avoir de minorité de blocage) - apports en compte courant 150 000 francs en moyenne à 6%	- parrain accompagnant le créateur
Femu Qui (Corse) société de capital risque créée en 1992	- capital risque - intervention en compte courant	- prise de participation dans le capital des entreprises de 100 000 francs en moyenne. - jamais plus de 30% du capital - apports en compte courant	- forte sélection
Herrikoa (Pays Basque) société de capital risque créée en 1981	- capital risque - intervention en compte courant	- prise de participation dans le capital des entreprises entre 50 000 et 500 000 francs (300 000 francs en moyenne) - jamais plus de 30% du capital pour ne pas avoir de minorité de blocage - apports en compte courant sur cinq ans jusqu'à 250 000 francs à 8%	- forte sélection

[59] source : plaquettes de présentation des différents organismes (1997) et Tableau 1a-b-c-d. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie et Tableau 2a-b-c-d. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie (voir annexe 4).

SECTION 3. FINANCE SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT DE RELATIONS DE PARTENARIAT

Le rôle du secteur associatif est central en matière de finance solidaire notamment par sa fonction de médiation entre le porteur de projet et les acteurs susceptibles de l'aider à le réaliser (notamment par son financement). Les organismes associatifs de finance solidaire se situent également à un point charnière entre plusieurs institutions avec lesquelles ils travaillent en partenariat ou auprès desquelles ils se font financer : collectivités locales, banques, entreprises, etc. Cette section a pour objet de faire le point sur les partenariats développés par les organismes de finance solidaire notamment vis-à-vis de l'Etat (et des collectivités locales) et des établissements financiers.

Sous-section 1. Complémentarité des dispositifs publics et privés

Paragraphe 1. Des préoccupations complémentaires

En France, actuellement, les dispositifs d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs peuvent difficilement être distingués selon qu'ils sont publics ou privés du fait de la multiplication des dispositifs publics complétant les initiatives des organismes de finance solidaire[60]. Cependant la complémentarité des actions des organismes de finance solidaire et des pouvoirs publics est récente. Cela est dû essentiellement à la relative jeunesse de ces initiatives. Rappelons que lors de sa création, en 1989, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique a plus bénéficié de soutiens privés que publics. Des organismes de type associatif exerçant des activités de développement dans les pays du Sud étaient sans doute plus à même de comprendre la démarche du microcrédit par leur connaissance du succès des initiatives de microcrédit appliquées au développement (notamment celui de la Grameen Bank). C'est pourquoi, la création de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique a été soutenu par des fondations ou associations privées comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) ou la

[60] Les dispositifs publics d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs sont détaillés dans le Paragraphe 3 de cette Sous-section.

Fondation de France[61].

Un organisme privé (association, société) ayant une activité de crédit dans le champ de la finance solidaire peut recevoir des aides de l'Etat pour son fonctionnement, ces aides complétant par exemple des dons privés. Dans ce cas les aides de l'Etat sont perçues au titre d'une activité favorisant la lutte contre le chômage. Par définition ce type d'activité est peu rentable, l'Etat permet de ce fait de viabiliser l'organisme de finance solidaire et d'inscrire son action dans la durée. Le soutien de l'Etat n'est pas forcément direct. De nombreux organismes de finance solidaire bénéficient du soutien de l'Etat par le biais de la Caisse des dépôts et consignations et de son programme Développement et solidarité[62]. Il peut y avoir plusieurs institutions écran entre l'Etat et l'organisme de finance solidaire subventionné, ce qui rend difficile l'identification des sources de financement.

Les collectivités locales interviennent également comme des partenaires de nombreuses actions. Ainsi elles peuvent accorder des fonds pour le fonctionnement d'un organisme de finance solidaire. Elles peuvent également, et c'est le cas pour les plateformes de développement local[63], constituer un fonds pour des prêts d'honneur en partenariat avec des organismes privés. Le fonds de la plate-forme est déposé sur un compte spécifique géré par l'association support sous sa seule responsabilité. C'est à l'association de gérer au mieux les prêts d'honneur accordés. Ici encore le croisement de fonds publics et de fonds privés rend difficile l'élaboration de critères discriminants.

Les seuls dispositifs d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs facilement identifiables sont ceux versés directement aux créateurs. Ces aides sont assorties d'une condition unique : faire partie de la catégorie ciblée (chômeur, chômeur de longue durée, jeune, etc.). Evaluer l'ampleur de telles aides est relativement aisé puisqu'il suffit de dénombrer la population cible et d'identifier la ligne budgétaire correspondant à l'aide[64].

Dès que l'on sort du champ d'intervention macro-sociétal de l'Etat, la distinction des dispositifs d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs selon un critère action publique/action privée devient plus problématique. Comment déterminer la part de l'Etat

[61] Voir Maria Nowak, 1994a.
[62] Voir Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, 1993, p. 161 *sq*.
[63] Voir le Paragraphe 3 de cette Sous-section.
[64] Voir Bertrand Larrera de Morel, 1996.

dans l'ensemble des mécanismes publics, privés ou mixtes qui concourent à financer la création d'entreprise par les chômeurs d'une manière décentralisée à travers des organismes de finance solidaire ? Ces organismes peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement d'une collectivité mêlées à des aides privées. Ils peuvent être des délégations d'organismes nationaux eux-mêmes bénéficiaires de subventions. Ils peuvent être privés mais bénéficier d'exonérations fiscales au titre de leur activité. Les subventions de l'Etat peuvent transiter par des organismes semi-publics, etc. Devant la difficulté à démêler cet écheveau, nous classons les organismes de finance solidaire[65], d'une part en fonction de leurs sources de financement qui peuvent être publiques, privées ou mixtes. D'autre part la gestion de l'organisme est considérée comme privée si la prise de décision en matière de financement (octroi de crédit, participation au capital) est laissée à initiative de l'organisme.

Plutôt que d'opposer dispositifs publics et privés, il nous semble plus opportun d'insister sur leur complémentarité. La plupart des expériences de finance solidaire dépendent étroitement des autorités publiques à travers les subventions dont elles bénéficient, le plus souvent de la part des collectivités locales. Par ailleurs l'évolution de la finance solidaire est étroitement liée à la mise en place progressive au cours de la dernière décennie des outils de financement local à utilité sociale (notamment les fonds de garantie locaux), issus de la décentralisation et de la territorialisation des financements publics. Parmi les différentes filiations d'origine des outils de financement local, on note le rôle prépondérant des collectivités locales.

Les organismes de finance solidaire de proximité complètent les politiques publiques par une action locale, personnalisée qui repose sur des partenariats avec les collectivités notamment à travers les plateformes de développement local. Le croisement de financements publics et d'une action locale d'initiative privée permet d'agir dans la proximité. Ceci autorise la mise en place de relations personnalisées avec toutes les richesses humaines que cela implique, ce que des aides publiques directes ne permettent pas. On trouve ici, toute proportion gardée, un fonctionnement similaire à celui des

[65] Voir annexe 4.

Community Loan Funds aux Etats-Unis[66]. Les *Community Loan Funds* captent une épargne locale qui va ensuite être reversée à des associations de quartier pour mettre en œuvre des programmes de développement local (développement économique, culturel, santé, etc.). Ce sont les grands opérateurs financiers solidaires (France Active, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.) qui, en France, interviennent dans le champ qui est celui des *Community Loan Funds* aux Etats-Unis. Les fonds sont publics à forte majorité mais l'utilisation des fonds est laissée à l'initiative des opérateurs de proximité.

On observe donc une forte complémentarité entre une action publique indirecte qui se situe au niveau de la mise à disposition de fonds et une action directe de proximité prenant forme à l'initiative d'opérateurs qui bien que dépendant de fonds publics pour leur fonctionnement exercent une gestion privée de leurs opérations de finance solidaire.

Paragraphe 2. L'écheveau des aides à la création d'entreprise par les chômeurs

La figure ci-après « Circuit simplifié des aides à la création d'entreprise par les chômeurs » fait apparaître de manière simplifiée l'entrecroisement des aides publiques et des initiatives privées qui caractérisent le domaine de la création d'entreprise par les chômeurs. Les aides sont identifiées dans le texte ci-dessous par des lettres qui sont reportées dans le schéma. Les acteurs principaux du circuit sont eux identifiés par des chiffres romains.

Il est possible d'ores et déjà de distinguer les aides directes des aides indirectes. Par aides directes nous entendons les soutiens attribués soit à la personne, soit à la création elle-même sous la condition d'appartenir à la population cible : chômeur créateur. Dans le premier cas il s'agit des allocations chômages et autres *minima* sociaux permettant au chômeur de (sur)vivre et d'envisager relativement sereinement la création de son activité (A). Dans le second cas, nous trouvons les mesures de soutien à la création d'entreprise spécifiques pour les chômeurs. Le dispositif ACCRE (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise), même s'il n'est plus assorti d'une prime à la création depuis 1997, constitue toujours une aide directe à travers les exonérations de charges sociales et d'impôt consenties (B).

[66] Voir Chapitre 6.

Les aides indirectes transitent par des intermédiaires : les organismes locaux de finance solidaire (I). Ceux-ci vont sélectionner les projets éligibles à l'obtention d'une aide. Celle-ci est donc conditionnée par un nombre plus ou moins important de critères qui cependant tournent autour de l'objectif de rendre le projet de création viable et pérenne. Les plateformes de développement local[67] illustrent ce type d'aide.

L'intervention de l'Etat pour favoriser le financement de la création d'entreprise par des chômeurs passe également par le subventionnement de bon nombre d'organismes de finance solidaire. Ces subventions peuvent avoir deux objets. D'abord, elles interviennent souvent pour couvrir les frais de fonctionnement des organismes en partant du principe que leur activité ne peut être rentable vu le public concerné (C). Ainsi les Conseils généraux accordent fréquemment des subventions pour les organismes qui s'occupent d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. En effet, depuis l'entrée en vigueur des lois de décentralisation les dépenses d'aides sociales (aux handicapés, aux personnes âgées, aux jeunes en difficulté, aux allocataires du Revenu Minimum d'Insertion) sont à la charge des départements[68]. De même le Fonds d'action social (pour les publics de créateurs d'origine immigrée), la Politique de la Ville (pour le développement d'activités dans les quartiers défavorisés) soutiennent les organismes favorisant le développement d'activités par les chômeurs. Certains obtiennent également des soutiens des communes ou de la Communauté européenne.

Les subventions ne sont pas les seules formes d'aides indirectes consenties par des organismes publics pour favoriser la création d'entreprises par les chômeurs. Ainsi dans le cadre des plateformes de développement local les conseils régionaux abondent un fonds local de garantie (D) et mettent à disposition des fonds (gérés par une association locale) qui servent à accorder des prêts d'honneur aux créateurs[69].

De plus les grands opérateurs nationaux (II) de la finance solidaire (Caisse des Dépôts et Consignations, France Active) qui interviennent pour soutenir l'action d'organismes de finance solidaire sont eux-mêmes tributaires des deniers publics pour leur fonctionnement.

---

[67] Voir *infra* Paragraphe 3 de cette sous-section.
[68] A titre d'exemple, le département du Rhône affecte, en 1996, 2,2 milliards de francs sur un budget de 5,3 milliards à l'aide sociale.
[69] Pour plus de détails voir *infra* Paragraphe 3 de cette sous-section.

Deux types d'acteurs supplémentaires (outre les organismes de finance solidaire dont les activités ont été envisagées plus haut[70]) interviennent pour soutenir la création d'entreprise par les chômeurs. Il s'agit des entreprises (III) et des banques (IV). Ces dernières accordent des prêts (E) aux chômeurs créateurs dans le cadre de partenariats avec des organismes locaux de finance solidaire qui se chargent du montage et du suivi des projets. Ces prêts peuvent être considérés comme des aides dans la mesure où ils représentent fréquemment pour les banques partenaires une opération à rentabilité zéro. Enfin les entreprises en activité participent à la création d'activités par les chômeurs soit en mettant à disposition des fonds sous formes de dons (F) pour alimenter un fonds de garantie ou soutenir un organisme de finance solidaire, soit en encadrant le créateur, en lui offrant des conseils, en l'intégrant dans un réseau (G). France Initiative Réseau, fédération de quatre-vingt-dix associations d'intérêt général à caractère social, qui organise des plateformes de développement avec des collectivités locales, fonde une bonne part de son action sur la mise en réseau des créateurs avec des entrepreneurs installés.

[70] Section 2, Sous-section 3 de ce chapitre.

Figure 6. Circuit simplifié des aides à la création d'entreprise par les chômeurs

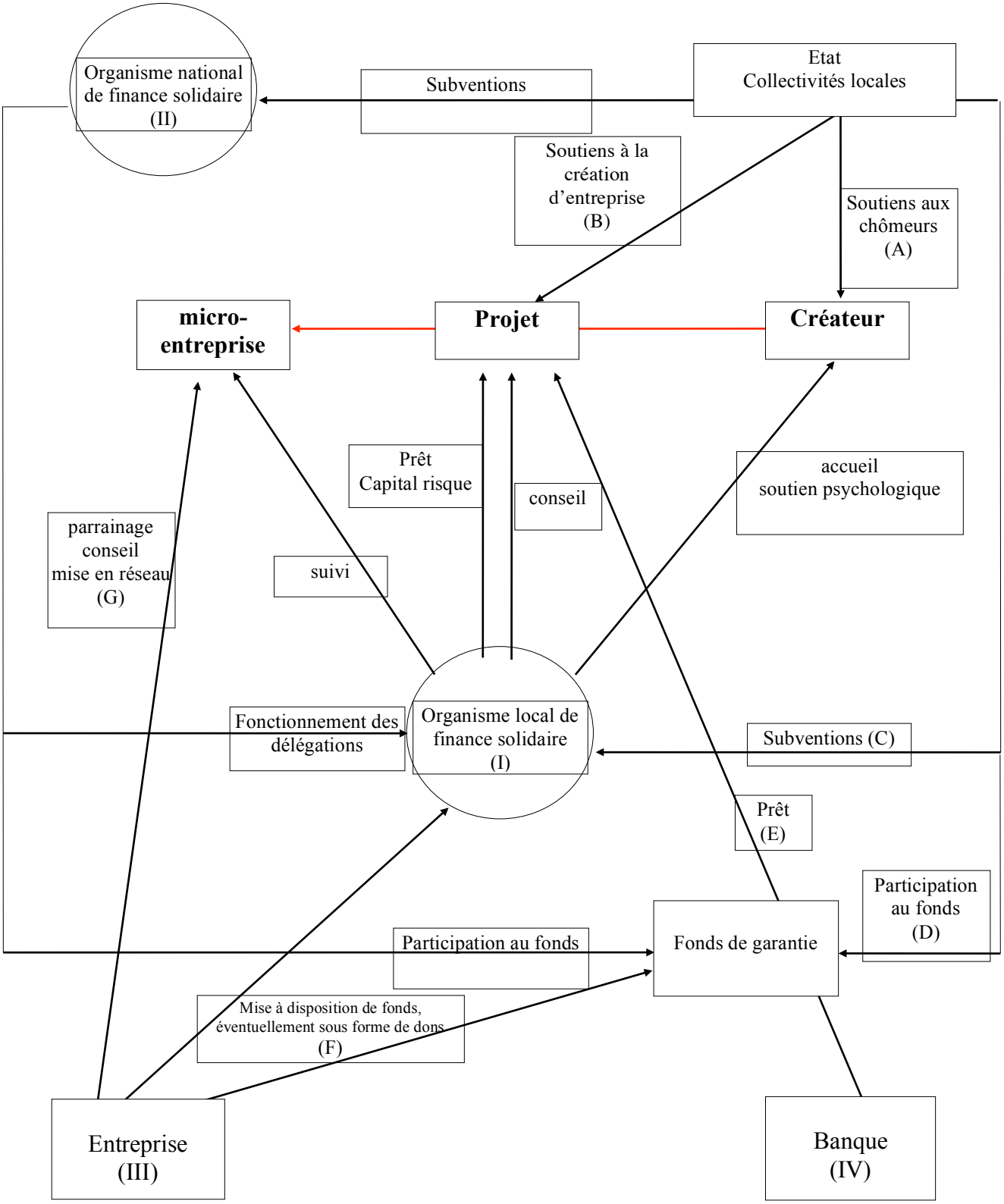

Paragraphe 3. Les différentes formes d'interventions publiques

Les interventions publiques en matière de création d'entreprise sont nombreuses. Toutes cependant ne concernent pas les chômeurs. Nous nous attachons plus particulièrement à l'étude des mesures que les praticiens de la finance solidaire considèrent comme efficaces et en rapport avec la population cible, qui est celle des chômeurs créateurs, investissant un montant peu important dans son projet[71]. Ainsi nous laissons de côté plusieurs mesures qui semblent peu adaptées à la population cible (prêts bonifiés à l'artisanat, exonération pour le créateur qui embauche, exonération d'impôt touchant les sociétés, contre-garantie SOFARIS) ou qui touchent une population très restreinte (aides aux personnes handicapées : AGEFIPH, aides aux projets innovants : Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche).

La commission du Commissariat général du Plan chargée d'évaluer les aides à la création d'entreprise fait remarquer le faible impact de ces aides en terme de créateurs concernés : « A l'intérieur même de la trentaine d'aides spécifiques à la création, il est important de noter que seulement six groupes de mesures concernent plus de 10 000 créateurs par dispositif et par an »[72]. Parmi ces dispositifs nous en laissons deux de côté qui concernent peu la population cible : les prêts bonifiés à l'artisanat et la réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital initial ou aux augmentations de capital des sociétés non cotées (loi Madelin). Les quatre dispositifs restant sont reportés dans le tableau ci-après (et portent un astérisque) en prenant en compte s'il y a lieu les modifications depuis 1994 (année de référence pour les enquêtes répertoriées par le Commissariat général du Plan).

Nous avons complété ce tableau par deux dispositifs particulièrement bien adaptés pour le public cible : les plateformes de développement local et le régime fiscal simplifié des microentreprises[73].

[71] Voir Section 2, Sous-section 2 de ce chapitre.
[72] Commissariat général du Plan, 1996, p. 55.
[73] Ce point est détaillé Section 2, Sous-section 2, Paragraphe 2 de ce chapitre.

Tableau 22. Principales aides publiques à la création d'entreprise pouvant être perçues par les chômeurs[74]

A	I	C	D	E
Type d'aide / Année de référence pour données chiffrées	**Principaux relais de l'aide**	**Public cible**	**Forme de l'aide**	**Coût total / nombre de bénéficiaires**
* Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) / 1998	- organismes solidaires	- chômeur (80% concerne les créations nouvelles)	- gratuité pendant 12 mois de la couverture sociale	nc
Chèque conseil (lié au dispositif ACCRE) / 1994	- organismes solidaires	- chômeur	- chèque acheté 100 francs par le créateur et ayant un pouvoir d'achat de 400 francs pour payer du conseil	- 19 millions de francs - 64 000 chèques-conseil utilisés
* Accueil-suivi-formation-conseil mis en œuvre au sein du réseau « Entreprendre en France » (mis en place par l 'Association Française des Banques et les Chambres de commerce) / 1994	- chambres consulaires	- tout public	- programme d'accueil des créateurs « Entreprendre en France »	- 600 millions de francs - 450 000 entretiens réalisés - 100 000 créateurs / repreneurs
* Zone franche urbaine (ZFU), zone de redynamisation urbaine (ZRU), zone urbaine sensible (ZUS) / 1997	- commune	- création dans la zone éligible à l'aide - tout public	- exonération IS, taxe professionnelle, taxe foncière, charges sociales patronales (ZFU) - exonération IS, taxe professionnelle et charges sociales patronales (ZRU) - exonération de la taxe professionnelle (ZUS)	- 44 zones franches urbaines - 350 zones de redynamisation urbaine - 700 zones urbaines sensibles
* Exonération d'IS et d'IR / 1994	- chambres consulaires	- création pure	- exonération d'impôt	- 3,9 milliards de francs - 20 000 bénéficiaires
Plateformes de développement local / 1998	- organismes solidaires	- chômeur - projets susceptibles de favoriser le développement économique et social	- prêt d'honneur (sans garantie, sans intérêt) - mise en contact avec des institutions financières - conseil et suivi	nc
Régime fiscal simplifié pour les microentreprises / 1998	- chambres consulaires	- chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 100 000 francs	- allégement des charges fiscales (abattement forfaitaire sur les recettes annuelles, dispense de paiement de la TVA, etc.) - obligations comptables et fiscales réduites (dispense de production d'un bilan et d'un compte de résultat, pas de déclaration spéciale pour le résultat, etc.)	nc

[74] source : outre des informations recueillies à la Chambre de commerce et d'industrie et auprès des organismes, une synthèse des aides à la création d'entreprise se trouve dans Bertrand Larrera de Morel, 1996, pp. 131-134.

Abordons plus en détail les mesures Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) et plateformes de développement local qui comportent de nombreux points communs dont le plus fondamental est de réserver une large part d'autonomie à l'organisme de finance solidaire partenaire. D'une manière générale on constate fréquemment dans le tableau récapitulatif des aides l'action d'un organisme solidaire. En effet la plupart des dispositifs d'aide sont relayés par un organisme solidaire appartenant au secteur associatif. L'Etat trouve dans l'organisme solidaire un partenaire plus proche des réalités locales. La fonction de médiation des associations reste essentielle, et ceci d'autant plus pour des personnes en voie de marginalisation. Ce point vaut surtout pour les dispositifs Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) et plateformes de développement local.

Le dispositif ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) n'a pas, à l'origine, pour vocation de favoriser la création d'entreprise par des chômeurs en voie de marginalisation. Mis en place en 1977 pour les cadres ce dispositif combinant des exonérations (charges sociales et impôts) et une prime (32 000 francs en 1994) est étendu à tous les demandeurs d'emploi indemnisés en 1986 et aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion en 1991. A partir de 1994 le dispositif devient plus sélectif puisqu'il concerne les chômeurs depuis plus de six mois. Il touche néanmoins environ 80 000 personnes à cette époque. Le tableau ci-après décrit l'évolution du nombre des bénéficiaires de ce dispositif.

Tableau 23. Bénéficiaires de l'ACCRE[75]

Année	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**
nombre de bénéficiaires	53 000	78 862	86 729	40 000
pourcentage des créations pures	31%	43%	49%	nc

L'année 1996 marque une forte réduction du budget consacré à cette mesure et se traduit par une diminution des bénéficiaires. La disparition de la prime ACCRE début

[75] source : Fondation pour le progrès de l'homme, 1997, pp. 7-8.

1997 est fortement critiquée par les organismes de finance solidaire[76]. En effet cette prime que les organismes de finance solidaire aidaient à obtenir permettait au chômeur créateur d'envisager un prêt bancaire. L'apport en capital que constitue la prime joue en faveur de l'obtention d'un prêt d'autant que l'association partenaire a aidé le créateur à finaliser son projet. Supprimer la prime contraint à trouver un autre dispositif susceptible d'avoir un effet de levier sur le crédit.

C'est le rôle que joue maintenant les plateformes de développement local (voir le schéma ci-après). Plusieurs partenaires (dont une collectivité locale) abondent un fonds local de garantie pour faciliter au créateur, l'accès au prêt bancaire. La collectivité locale met à disposition de l'association chargée d'évaluer les projets et de suivre les créateurs, un fonds pour accorder des prêts d'honneur. Le prêt d'honneur a le même effet multiplicateur sur le crédit que la prime ACCRE. Il est, de plus, doublé d'un fonds de garantie. La banque partenaire prend peu de risques à accorder un prêt.

[76] Voir par exemple Maria Nowak, 1997b et Claude Mukeba, 1998.

Figure 7. Partenariats d'un organisme local de finance solidaire : plate-forme de développement local pilotée par Rhône Développement Initiative (Rhône - 1997)

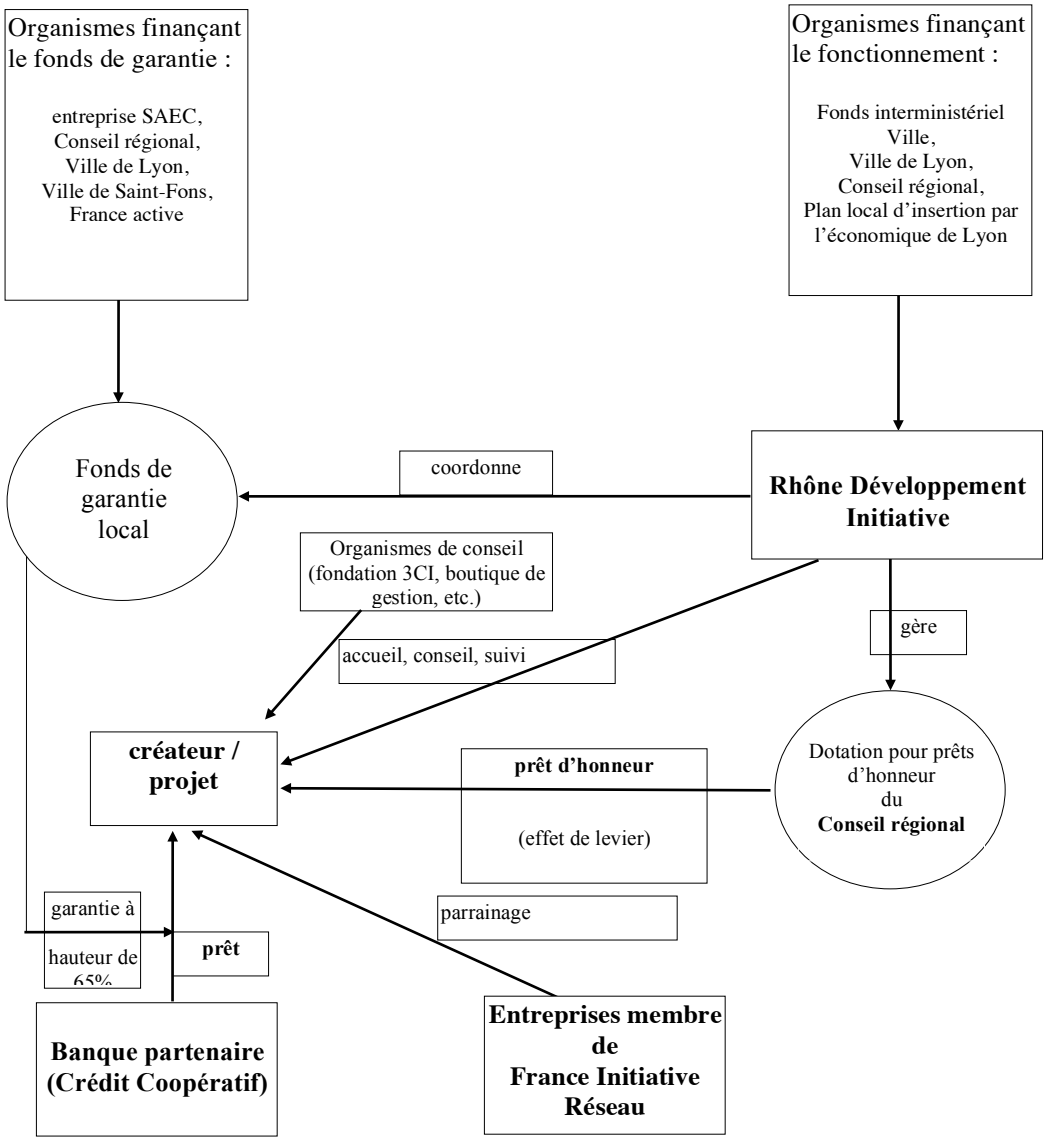

Sous-section 2. Le rôle du secteur bancaire

Nous avons vu précédemment[77] que les projets des chômeurs créateurs trouvent difficilement des financements bancaires. Ils supposent, en effet, un investissement temps conséquent consacré à l'étude de leur viabilité. Cet investissement mis en balance avec la rentabilité escomptée du projet représente un coût élevé pour la banque. De plus, les chômeurs créateur d'entreprise qui n'apportent généralement qu'un capital de faible montant et qui, plus généralement, vivent une situation économique précaire ne présentent pas de garanties suffisantes pour la banque. A la lumière des éléments précédents, un frein majeur à l'obtention d'un crédit est le manque d'informations dont dispose la banque sur le créateur et son projet.

Paragraphe 1. Méthodes bancaires de réduction du risque

Un contrat de crédit rentable représente, pour la banque, une opération où les coûts engagés sont inférieurs à l'espérance de gain. Il s'agit donc de minimiser les coûts et de maximiser les gains potentiels. Une forte part des coûts sont engagés par la banque pour s'informer sur le client. La réduction du risque pour la banque passe par l'obtention d'informations sur ses clients. En effet ce qui caractérise une relation de crédit contractuelle[78] est l'asymétrie d'informations entre la banque et son client. Ce dernier est le seul à savoir si son intention de rembourser est avérée. La banque applique trois méthodes pour réduire l'asymétrie d'informations et faire respecter les contrats :

> « *First, banks try to screen applicants by sorting them into different categories of creditworthiness. Second, they introduce some form of monitoring so as to minimise the risk of moral hazard once the loan has been granted. Third, the rough justice meted out and complained of is the sharp end of banks' methods of enforcing contacts* »[79].

Il se trouve qu'aucune des méthodes citées précédemment ne semble adaptée au public des chômeurs créateurs. En effet la sélection (*screening*) des candidats selon leur solvabilité (en recourant à la technique du *credit scoring* par exemple) exclut, de fait, la population envisagée. De même un contrôle de l'activité (*monitoring*) du créateur n'est

[77] Section 1, Sous-section 2 de ce chapitre.

[78] Dans le cas présent, il n'est pas question des rapports d'endettement régulés par un contrôle social comme cela est envisagé dans le Chapitre 2, mais uniquement de rapports de type commercial.

[79] « D'abord les banques essaient de sélectionner les candidats en les classant dans différentes catégories selon leur solvabilité. Ensuite, elles établissent certaines formes de contrôle. Enfin, en dernière instance, la justice brutale dont on peut se plaindre est la dernière des méthodes bancaires pour faire respecter les contrats ». Andrew Godley, Duncan M. Ross, 1996, pp. 2-3.

pas souhaité par les banques qui risquent d'autant plus d'être accusées de soutien abusif que le projet est risqué. Une création d'entreprise par un chômeur est un projet considéré comme risqué car le risque est difficilement quantifiable du fait des asymétries d'informations et du manque de garantie apporté. Or « *unquantifiable risks are treated as high risks* »[80]. Enfin le recours en justice pour faire respecter (*enforcing*) le contrat de crédit ne peut déboucher sur un résultat satisfaisant pour la banque. En effet un chômeur créateur contracte des prêts de faibles montants et n'apporte que peu de garanties. Dans ce cas de figure les frais de recours peuvent, pour la banque, dépasser le préjudice. Les faibles montants empruntés ne génèrent que peu d'intérêts (source de rémunération non négligeable pour la banque). La modestie des projets mis en œuvre par les chômeurs créateurs n'occasionne que peu de mouvements de fonds sur les comptes bancaires. De même ces créateurs sont peu demandeurs de produits bancaires annexes (produits d'épargne ou d'investissement).

Ainsi si l'on met en balance les coûts des opérations de crédit pour les projets de chômeurs créateurs et l'espérance de revenus, le résultat est fortement déséquilibré en négatif. Cependant même si l'espérance de gains élevés est relativement faible, n'est-il pas possible d'œuvrer pour la réduction des coûts, notamment en déléguant les fonctions de *screening*, *monitoring* et éventuellement *enforcing*.

Paragraphe 2. Délégation des fonctions de *screening*, *monitoring* et *enforcing*

Un intermédiaire dans la relation de crédit peut intervenir à plusieurs niveaux. Il s'agit de mettre face à face non pas un banquier et un client seul mais un banquier et un client porté par un organisme de finance solidaire (évoluant fréquemment en partenariat notamment avec des collectivités locales) qui va garantir la viabilité du projet et mettre le banquier en confiance surtout si l'un des partenaires est une collectivité locale.

Les organismes de finance solidaire tendent à mettre en place des partenariats au sein desquels les porteurs de projet sont accueillis et conseillés. Les phases d'accueil et de conseil peuvent être prises en charge par un organisme qui orientera le créateur vers l'organisme plus particulièrement chargé d'aider à trouver un financement (c'est par exemple le cas à Lyon de 3CI qui monte un projet avec le créateur et pour le financement

[80] « des risques inquantifiables sont considérés comme élevés ». Duncan M. Ross, 1996, p. 17.

l'adresse à Rhône Développement Initiative). De ce fait les coûts sont partagés entre les différents organismes. Les activités d'accueil et de conseil réalisées par les organismes de finance solidaire, telles qu'elles ont été décrites précédemment[81] remplissent une fonction de *screening*. Les asymétries d'informations sont ici fortement réduites puisque le projet du créateur va être examiné en détail non seulement sur un plan comptable (plan de financement, gestion prévisionnelle) mais également par étude de marché et observation sur place. Un rapport de confiance[82] entre le créateur et un chargé de mission de l'organisme se construit au fil des rencontres. Il repose sur le constat de la motivation et de la bonne foi du créateur. Paradoxalement la levée des asymétries d'informations ne repose pas sur une formalisation des rapports entre la banque et son client mais sur les liens de confiance plus ou moins formels établis entre le créateur et le chargé de mission de l'organisme de finance solidaire[83]. La personnalisation des rapports crée la confiance.

La fonction de *monitoring* est, elle aussi, mise en œuvre par les organismes de finance solidaire qui, à des degrés divers, assure le suivi de l'activité du créateur et ceci, généralement, pendant une période d'au moins une année[84]. Il s'agit dans ce cas de prévenir tout risque de défaillance.

Le respect du contrat de crédit (*enforcing*), lorsqu'il concerne un partenariat avec un organisme solidaire, ne se fonde généralement pas sur la menace de poursuites pénales. La pression du groupe, lorsqu'il est partie prenante du contrat (par le mécanisme du cautionnement solidaire) peut être fortement incitative. Andrew Godley et Duncan M Ross brossent un large éventail de moyens de coercition mis en place par le groupe pour faire respecter le contrat : « *But in certain conditions networks have access to additional tools of enforcement varying from the use of shame and exclusion in a culture/ethnic-based network to the rather severe punishments meted out by criminal networks such as the Mafia and Triads !* »[85].

Sans aller jusqu'à de telles extrémités, les organismes s'assurent du

[81] Voir Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 2 de ce chapitre.
[82] Voir Section 1, Sous-section 2, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[83] Voir John Holland, 1994, p. 375.
[84] Voir également Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 2 de ce chapitre.
[85] « Mais, en certaines circonstances, les réseaux disposent de moyens supplémentaires pour faire respecter les contrats allant de l'utilisation de la honte et l'exclusion dans des réseaux ethniques vers les châtiments quelque peu sévères infligés par des réseaux criminels comme la Mafia ou les Triades ». Andrew Godley, Duncan M. Ross, 1996, p. 5.

remboursement du crédit de plusieurs manières. La technique du cautionnement solidaire[86] permet d'impliquer l'entourage du créateur dans le projet. L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) demande une garantie par caution solidaire pour un montant équivalent à 50% de la valeur du prêt. Cette association conditionne l'octroi d'un deuxième prêt, d'un montant supérieur, à l'effectivité du remboursement du premier. De plus multiplier les rapports de crédit joue en faveur d'un rapprochement des contractants (la banque et le créateur avec la médiation de l'organisme de finance solidaire).

Paragraphe 3. Deux outils facilitant l'accès au prêt bancaire : le fonds de garantie et le prêt sur fonds propre de l'organisme de finance solidaire

Les organismes de finance solidaire évoluent rarement seuls. Ils s'inscrivent dans des partenariats afin, d'une part de constituer des fonds de garantie notamment avec des collectivités locales, et d'autre part de permettre la mise en place de prêts qui ont un effet de levier auprès des banques.

Les fonds de garantie qui peuvent être abondés également par des organismes privés réduisent les risques pour les banques. Ces fonds sont soit mis en place au sein d'une plate-forme de développement local associant plusieurs acteurs, soit alimentés en commun par la banque et l'organisme de finance solidaire. La plate-forme de développement local pilotée par l'association Rhône Développement Initiative[87] est constituée autour d'un fonds de garantie abondé par plusieurs acteurs : France Active, l'entreprise SAEC, le Conseil régional, la Ville de Lyon, la Ville de Saint-Fons. Ce fonds de garantie prend en charge 65% des risques. Le Crédit Coopératif, la banque partenaire de Rhône Développement Initiative, assume la part de risque restante, soit 35%. Les fonds de garantie peuvent être mis en place uniquement par un organisme de finance solidaire et son partenaire bancaire. L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) du Rhône a mis en place avec le Crédit Municipal un fonds de garantie qui couvre 50% des risques (les 50% restant sont couverts par la caution solidaire), les deux partenaires ayant participé d'un montant égal au fonds[88].

[86] Voir Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[87] Voir *supra.*schéma Section 3, Sous-section 1, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[88] Voir schéma page suivante

Figure 8. Partenariats d'un organisme local de finance solidaire : l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (délégation Rhône-Alpes - 1997) et le Crédit Municipal

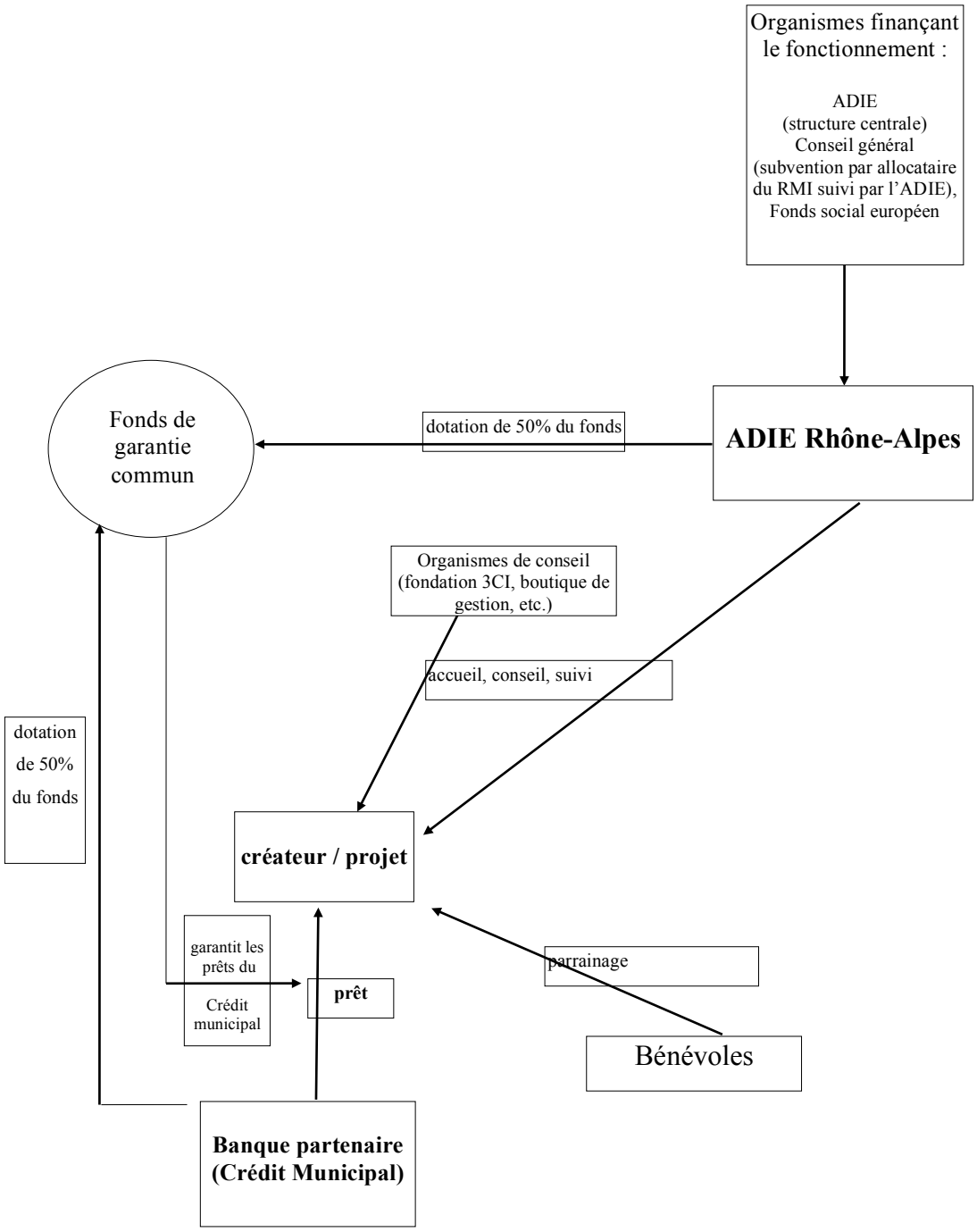

Si les banques prêtent peu facilement à un chômeur créateur c'est aussi du fait de son faible apport en capital. Or l'apport en capital représente l'implication du créateur dans son projet[89]. Un premier prêt octroyé par un organisme de finance solidaire constitue un capital de départ et un apport personnel. Les prêts sur fonds propres de certains organismes de finance solidaire (comme L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique) ou les prêts d'honneur (octroyés par une collectivité par le biais d'un organisme de finance solidaire[90]) ont un effet multiplicateur pour l'octroi de crédit bancaire. Ainsi selon les statistiques de France Initiative Réseau[91] si le créateur apporte 1 franc la banque partenaire prête 1,45 franc.

Les mesures d'accompagnement, de suivi, de conseil, le développement de réseaux de partenaires limitent les risques de défaillance comme le montre le tableau ci-dessous. Ceci ne peut que rassurer la banque partenaire.

Tableau 24. Taux de survie des entreprises créées

Taux de survie[92] (chiffres 1997)	Association pour le Droit à l'Initiative Economique	Plateformes d'initiatives locales portées par France Initiative Réseau	Moyenne nationale INSEE (SINE-1994)
	55% au bout de cinq ans	80% au bout de trois ans	50% au bout de cinq ans

Les différentes mesures mises en œuvre pour réduire le risque n'étant pas à la charge de la banque, cette dernière n'a pas à reporter le coût du risque sur le taux d'intérêt qui de ce fait s'apparente à celui du marché.

Paragraphe 4. Les avantages d'un partenariat bancaire pour les organismes de finance solidaire

Plusieurs facteurs concourent à pousser un organisme de finance solidaire de type associatif à construire un partenariat avec un établissement bancaire. D'abord pour les organismes associatifs faisant des prêts sur fonds propres, un partenaire bancaire permet de réduire la pression sur les comptes de l'organisme. Il peut dès lors disposer

[89] Voir Section 1, Sous-section 2, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[90] Voir Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 4 de ce chapitre.
[91] *Observatoire de France initiative réseau*, août-septembre 1996.
[92] Indique que le chef d'entreprise créateur est toujours en fonction.

autrement de ses fonds propres, libérer une partie de sa trésorerie. De plus, la loi bancaire de 1984 définit précisément les organismes qui sont habilités à collecter des fonds pour les prêter. Ainsi les organismes qui ne peuvent exercer leur activité sous la forme d'une société de capital risque ou d'une société financière soit que leur statut les en empêche (associations) soit que le capital leur manque (il faut réunir 17 millions de francs pour constituer une société financière[93]) sont handicapés dans la collecte de fonds. Les prêts n'en deviennent que plus rares et donc plus sélectifs. Ainsi un partenariat avec un établissement bancaire permet une pérennisation de l'activité puisque l'activité de prêt est adossée aux circuits financiers existants. L'intérêt consiste aussi à profiter des compétences spécifiques en matière financière de l'établissement bancaire. En 1997, 75% des prêts accordés aux créateurs suivis par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique sont financés par les banques contre 25% en 1995.

Cela a un double impact positif sur le chômeur créateur (ce qui se répercute sur les résultats de l'organisme de finance solidaire). D'abord le fait d'avoir un banquier comme interlocuteur agit sur le chômeur créateur comme une pression supplémentaire à rembourser. Ensuite, et c'est un élément capital, l'obtention d'un crédit bancaire valide le projet d'une personne qui jusqu'alors était en position de marginalisation. En ayant « une histoire de crédit auprès d'une banque »[94], le chômeur créateur retrouve la normalité des rapports entre un entrepreneur et son banquier.

Il faut souligner néanmoins que seuls un petit nombre d'établissements bancaires sont impliqués dans des partenariats avec des organismes de finance solidaire (la Caisse d'épargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Coopératif et le Crédit Municipal pour l'essentiel). La majorité des banques perçoivent ces activités comme étant à caractère plus social qu'économique. Elles ne semblent être, de ce fait, cantonnées qu'à des établissements bancaires ayant des préoccupations solidaires (réseaux coopératifs et mutualistes).

SECTION 4. VIABILITE ET PERENNITE DES OPERATIONS DE FINANCE SOLIDAIRE

Les opérations de finance solidaire s'inscrivent, en France, explicitement dans le

[93] C'est le cas de le Nouvelle Economie Fraternelle et de la Banque solidaire de Roubaix.
[94] Jean-Marc Ewald, 1998.

champ de la lutte contre le chômage et l'exclusion. Il s'agit, par le biais d'une nouvelle conception de la finance se voulant solidaire et dynamique, de faciliter le retour à l'emploi de personnes se situant en marge. Ce retour à l'emploi passe par le financement de leur projet d'entreprise. Deux situations d'exclusion ou plus précisément de non-accès sont ici combattues par les organismes de finance solidaire : l'accès à l'emploi et l'accès au crédit. La création de sa propre entreprise doit permettre au chômeur de créer son propre emploi. Un financement initial s'avère souvent essentiel pour permettre le démarrage de l'entreprise. Les organismes de finance solidaire ont pour objet de faciliter l'accès au crédit (et plus généralement au financement) du chômeur créateur.

Nous avons vu précédemment qu'un grand nombre d'organismes s'inscrivent dans le champ de la finance solidaire et œuvrent pour soutenir les chômeurs créateurs d'entreprises. Quel est l'impact de ce type d'initiatives ? Sont-elles viables et pérennes ? Peuvent-elles être étendues ? Que deviennent les entreprises créées par les chômeurs ?

Sous-section 1. La question de la viabilité et de la pérennité des systèmes financiers décentralisés

Lorsque l'on parle de finance solidaire les exemples venant généralement à l'esprit sont ceux de la *Grameen Bank* au Bangladesh, la *Banco Sol* en Bolivie, la *BRI* en Indonésie présentés comme des réussites. Le Sommet du Microcrédit organisé à Washington du 2 au 4 février 1997 a montré que les opérations de microcrédit toucheraient, dans le monde, environ 13 millions de personnes. Les objectifs fixés au Sommet du Microcrédit (100 millions de pauvres créateurs bénéficiaires d'un prêt avant 2005) semblent dérisoires au regard de l'étendue du problème de la pauvreté. En effet, dans le monde, plus d'un milliard et demi de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour. Ces éléments nous obligent à nuancer toute réflexion sur l'impact que peut avoir le microcrédit (et par contrecoup la finance solidaire) en matière de développement et de lutte contre le chômage.

Si la question de la pérennité et de la viabilité des systèmes financiers décentralisés se pose au Sud[95] dans une perspective d'autonomisation des opérations de développement, il n'est pas certain que la question se pose dans les mêmes termes dans

[95] Voir Jean-Michel Servet, 1997b.

les pays occidentaux et en particulier en France. Ainsi les actions de finance solidaire au Sud ont souvent pour origine des fonds provenant d'organisations internationales et/ou d'ONG (organisations non gouvernementales). L'objectif est d'autonomiser les opérations pour que des acteurs locaux prennent le relais des organismes étrangers. Dans les pays du Sud la finance solidaire apparaît non pas comme un complément au secteur bancaire classique mais se substitue à des organismes financiers en qui, généralement, la population fait peu confiance[96]. La mise en place d'organismes de finance de proximité comble donc le vide d'un secteur bancaire peu crédible. L'organisme de microcrédit ne peut pas compter sur des fonds issus du secteur bancaire comme apports complémentaires. La question de la pérennité se pose donc dans ce cas avec force. Combien de temps l'organisme indigène de microcrédit peut-il fonctionner sans un recours au capital financier et technique de l'ONG ? La pérennité de l'organisme dépend d'une part de sa capacité à s'approprier les outils de gestion de l'organisation non gouvernementale et d'autre part à mobiliser des fonds locaux. La viabilité d'un tel organisme est fonction de l'équilibre financier des opérations réalisées.

Pour s'inscrire dans la durée, pour être pérenne et indépendant un organisme doit d'abord être viable. La viabilité d'un organisme dépend de sa capacité à générer une activité suffisante pour, au minimum, assurer le paiement des coûts d'exploitation. Une activité dans le champ de la finance solidaire induit des surcoûts que l'on se situe au Nord ou au Sud. Les montants en jeu sont peu élevés donc la marge sur les prêts sera faible. L'absence de garanties implique un provisionnement supplémentaire pour les risques sachant qu'il est difficile de reporter le coût du risque sur le taux d'intérêt à moins de pratiquer des taux quasi usuraires. La nécessité d'effectuer du conseil auprès du créateur afin de viabiliser son projet, puis de suivre l'activité de la microentreprise créée pour vérifier son bon fonctionnement, occasionnent également un surcoût par rapport au financement d'une entreprise classique.

Les surcoûts liés à une activité de financement de projets portés par des chômeurs peuvent-ils être réduits de manière à ce que l'activité soit rentable ? A moins d'effectuer un tri sélectif des chômeurs, cela semble peu probable. Il est néanmoins possible, à type de population équivalent, de déterminer parmi un ensemble de dispositifs,

[96] Voir Jean-Michel Servet, 1995b.

celui occasionnant le moins de coûts pour les résultats les plus sensibles. Il s'agit donc de mettre en place une grille d'analyse permettant de comparer les actions des organismes de finance solidaire.

Sous-section 2. Les difficultés d'une démarche comparative

Paragraphe 1. Une synthèse des informations recueillies

Les organismes de finance solidaire rendent fréquemment compte de leur activité en produisant des bilans de l'impact de leur action auprès des chômeurs. Ces bilans regroupent un grand nombre de variables que l'organisme considère comme significatives. Les tableaux ci-après synthétisent les informations recueillies auprès des principaux organismes nationaux et des organismes de proximité situés en Rhône-Alpes.

Tableau 25. Analyse d'impact des actions d'organismes nationaux de finance solidaire[97]

Organisme / localisation	Statut juridique / date création	Analyse d'impact	Années de référence pour données chiffrées
ADIE - association nationale ayant des délégations locales - 36 délégations en activité en 1997	- association loi 1901 - créée en 1988	- 3 646 entreprises financées depuis sa création - taux de remboursement : 75% - taux de survie au bout de cinq ans : 55% - 46% des créateurs sont RMIstes et 27% des chômeurs de longue durée - environ 1 000 prêts accordés par an	1997
France Active - association nationale ayant des délégués régionaux (- société anonyme : France Active Garantie créée en 1996)	- association loi 1901 - créée en 1988	- plus de 10 000 emplois créés ou consolidés depuis 1990 (date création fonds de garantie) - depuis 1988, plus de 26 millions de francs ont été garantis - depuis 1988, plus de 60 millions de francs ont été prêtés (par le biais de la Société d'Investissement de France Active aujourd'hui disparue)	1997
France Initiative Réseau - fédération de 90 associations d'intérêt général à caractère social - organise des plateformes de développement avec des collectivités locales	- association loi 1901	- taux de viabilité moyen des entreprises financées : 80% au-delà de trois ans après la création - plus de 1 000 prêts déjà octroyés représentant la création de 2 600 emplois - environ 1 000 prêts accordés par an à partir de 1996	1995
Nouvelle Economie Fraternelle	- société financière regroupant 1 800 sociétaires - créée en 1988 (l'association NEF a été créée en 1979)	- 560 prêts accordés depuis 1988 - encours de 40 millions de francs	1997
Boutiques de gestion - 97 boutiques réparties sur le territoire français	- divers (généralement statut associatif) - 1979	- 4 064 entreprises créées - 5 603 emplois - 83,6% des créateurs sont demandeurs d'emploi 16,86% sont RMIstes - 74,52% des créations concernent des entreprises individuelles - 46% des créateurs ont un niveau d'étude inférieur au bac	1996
Clubs d'épargne pour les femmes qui entreprennent (CLEFE) - 23 clubs en France	- club d'épargne en indivision - 1991	- 25 entreprises soutenues (aucun dépôt de bilan) - 36 emplois créés - 400 000 francs collectés - 150 épargnants dans 23 clubs	1997
Société coopérative de développement et d'entraide (SOCODEN)	- société financière coopérative - 1965	- 1/3 des concours va au SCOP de moins de 5 salariés (1/3 à des SCOP de plus de 15 salariés) - 1/3 des concours va au SCOP en difficulté - 15 à 20% des financements vont à des SCOP en création	1994
Génération Banlieue	- société anonyme de capital risque - 1991	- 4 entreprises financées	1997
Garrigue	- société coopérative de capital risque - 1985	- 1,3 millions de francs investis dans 45 entreprises - création de 150 emplois	1997
Réseau des CIGALE (Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne) - 200 clubs en France	- sociétés de capital risque en indivision - 1983	- 350 entreprises soutenues - 11 millions de francs investis	1997

[97] source : enquêtes auprès des organismes.

Tableau 26. Analyse d'impact des actions d'organismes de finance solidaire de Rhône-Alpes[98]

Organisme / localisation	Statut juridique / Création / Taille structure	Analyse d'impact	Années de référence pour données chiffrées
Rhône Développement Initiative	- association loi 1901 - 1993 - 2 salariés	- sur une année effective d'exercice (1996) 350 personnes accueillies, 40 entreprises financées, 200 emplois créés ou consolidés	1997
ADIE Rhône-Alpes	- association loi 1901 - 1993	- 82 projets financés en 1996 - 30% des créations par RMIstes - 90% des créations sont des entreprises individuelles - 65% des entreprises financées sont toujours en activité	1997
Solidarité Emploi Lyon	- association loi 1901 - 1988 - 4 salariés / 20 bénévoles	- en 1996 : 124 personnes reçues (dont 31 allocataires du RMI), 34 entreprises créées	1996
Fondation pour le Conseil à la création d'entreprises et la coopération internationale (3CI) - Rhône	- association loi 1901 - 1992 - 4 salariés	- en 1997 : 617 porteurs de projet accueillis, 131 ont fait l'objet d'un accompagnement pour 56 entreprises créées (63 emplois) - en 1997 : accueil de 189 bénéficiaires du RMI, 46 ont fait l'objet d'un accompagnement pour 28 entreprises créées (35 emplois) - emplois créés dans la période 1992-1997 : 654	1997
Union régionale des entreprises d'insertion (UREI)	- association loi 1901 - 1983	- 60 entreprises d'insertion adhérente à l'UREI dans la région - plus de 750 emplois	1996
Créons	- association loi 1901 - 1993 - 2 salariés	- 97 personnes en portage début 1998 dont 1/5e d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion	1998

La colonne « Analyse d'impact » regroupe les informations que les organismes de finance solidaire mettent à disposition pour rendre compte de leur activité. Nous constatons une grande diversité des critères retenus pour illustrer leur action dans la lutte contre le chômage et l'exclusion.

Paragraphe 2. Disparité des indicateurs

Dans la perspective d'une analyse de l'impact des actions des organismes de finance solidaire, deux questions se posent. D'abord quels sont les indicateurs susceptibles de rendre compte de l'amélioration de la situation du chômeur ayant eu recours à l'organisme de finance solidaire. Ensuite, une fois l'indicateur choisi, comment le mettre en œuvre.

Les tableaux du paragraphe précédent rassemblent un grand nombre

[98] source : enquêtes auprès des organismes.

d'indicateurs. Ceux-ci vont du comptage du nombre d'emplois créés au nombre de prêts consentis en passant par l'importance des sommes investies ou le nombre de personnes reçues. La disparité des indicateurs reflète la diversité des organismes de finance solidaire. Ainsi les organismes dont l'activité principale est le crédit mesurent leurs actions en fonction du nombre de prêts accordés. Les organismes de capital risque prennent en considération le montant des sommes engagées dans les entreprises. Si l'organisme se concentre sur la création, le nombre d'entreprises créées peut être un indicateur significatif. En revanche si le soutien financier s'adresse indifféremment aux entreprises créées ou reprises, c'est l'ensemble des entreprises soutenues qui doit être pris en considération pour l'évaluation. Toutefois, un indicateur paraît central : le nombre d'emplois créés. Cependant notre définition de la finance solidaire[99] inclut dans ce champ l'activité de conseil. Certains organismes privilégient les activités d'accueil, de suivi, de conseil (Fondation 3CI, Boutiques de gestion) alors que d'autres combinent le prêt et l'accueil et le suivi (Solidarité Emploi, Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Dès lors, les indicateurs les plus pertinents pour rendre compte de ces activités sont, le nombre de personnes reçues, le nombre de personnes conseillées ou le nombre de personnes suivies. Il faut garder à l'esprit que même si l'accueil d'un porteur de projet ne se traduit pas immédiatement par une création d'entreprise, la personne peut être renvoyée vers d'autres organismes afin de préciser son projet. Dans tous les cas, seule la viabilité de celui-ci est discutée. La situation de la personne n'est pas mise en avant pour la décourager d'entreprendre. De ce fait il est possible de considérer la simple phase d'accueil comme le point de départ d'une démarche insérante.

En admettant que certains indicateurs puissent être retenus afin d'évaluer l'impact de l'activité des organismes de finance solidaire, la difficulté consiste également à établir une norme de comptage. Si l'indicateur « nombre d'emploi créé » est retenu quel emploi faut-il considérer ? S'agit-il de l'emploi du chômeur qui, devenant chef d'entreprise, créé son propre emploi ? Doit-on prendre en compte l'activité des personnes qui lui donnent un « coup de main » plus ou moins régulièrement ? Ainsi la création d'un petit commerce induit fréquemment la création de plusieurs « emplois ». Il est fréquent que la femme du créateur ou ses enfants participent à l'activité sans pour autant être

[99] Section 2, Sous-section 1 de ce chapitre.

salariés de l'entreprise. Toujours dans la perspective des effets induits, faut-il considérer les emplois créés ou sauvegardés chez les fournisseurs de la microentreprise créée ? Certains organismes comptabilisent les effets induits de la création d'entreprise d'une part sans donner un contenu précis au terme « emploi » et d'autre part sans jamais prendre en compte les effets induits négatifs : il est possible que l'emploi ait été créé au détriment d'une autre personne[100].

Plus généralement la question de la définition précise de chaque indicateur retenu se pose. Qu'est ce qu'un « emploi » créé[101] ? Une personne reçue quelques minutes dans un organisme avant d'être orienté vers un autre entre-t-elle dans le total des « personnes accueillies ». Un même créateur peut obtenir plusieurs prêts d'un organisme de finance solidaire. Ce dernier doit-il comptabiliser tous les prêts ? A partir de quel montant d'apport en capital peut-on considérer qu'une entreprise est « soutenue » par un organisme de finance solidaire ? Ces questions se trouvent justifiées à partir du moment où une comparaison entre organismes solidaires s'impose. Or avec la multiplication des organismes de finance solidaire les collectivités locales et plus généralement les pouvoirs publics cherchent à maximiser la rentabilité de leurs subventions. Dans ces circonstances, il est possible que les résultats des organismes de finance solidaire puissent être artificiellement gonflés si des normes de comptage ne sont pas mises en place et adoptées collectivement.

Paragraphe 3. Disparité entre les organismes

La disparité entre les indicateurs mesurant l'efficacité de l'activité d'un organisme de proximité n'est que le reflet de la diversité des organismes de finance solidaire. Si tant est que des indicateurs de comparaison fiable soient mis en place conjointement par ces organismes (la question se posant ici étant celle de la prise en charge de ce surcoût), les comparaisons seront-elles significatives ?

[100] Il faut toutefois considérer que la création de très petites entreprises se situant à un niveau micro-local répond à une demande de proximité qui *a priori* n'était pas satisfaite auparavant (la concurrence joue peu au niveau micro-local). Dans ces conditions le porteur de projet créé son propre « marché ».

[101] Symétriquement la situation de « chômage » mise en avant par les organismes de finance solidaire pour qualifier le public cible mériterait d'être précisée : s'agit-il d'un statut officiel (inscription à l'Agence nationale pour l'emploi) ou du constat d'une situation de sous-activité ?

Sous-paragraphe 1. Distinction par activité et par public cible

Nous avons vu précédemment que les organismes de finance solidaire diffèrent grandement selon le public[102] auquel il s'adresse ou selon leur activité principale[103]. Il paraît en effet malaisé de comparer l'impact d'un organisme de conseil avec celui d'un organisme de capital risque. Ceux-ci ont des activités fort différentes impliquant des modes de gestion spécifiques : le capital risque induit une obligation de rentabilité (donc une forte sélection du public) puisque les fonds investis proviennent de l'épargne de sociétaires qui attendent un rendement positif (même s'il est faible). Une activité de conseil ne peut pas être autosuffisante si le public cible est constitué de chômeurs : il est impossible de compter sur ces derniers pour payer les frais d'accompagnement. Ainsi il convient de ne comparer les organismes de finance solidaire qu'à activité équivalente, ce qui serait possible si ces organismes se contentaient d'exercer une seule activité. Or nous avons vu que, par exemple, une activité de conseil ou d'accompagnement est exercée conjointement avec une activité de crédit ou de capital risque au sein du même organisme[104].

De plus deux organismes ayant la même activité principale et s'adressant à des chômeurs n'ont pas forcément à faire au même type de population. L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique accueille 46% d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. De ce fait l'association doit faire face à des frais d'accompagnement liés à ce public spécifique. Le public de France Initiative Réseau (7% d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion) nécessite sans doute un accompagnement moins lourd. Dans ces conditions vouloir comparer des organismes s'adressant à un public différent revient à avantager les organismes qui, certes travaillent avec des chômeurs créateurs, mais qui ne sont pas en situation de forte précarité. Dans ce cas les coûts d'accompagnement sont plus faibles. De ce fait le risque consiste à voir se mettre en place une sélection de plus en plus serrée des candidats à la création afin de réduire les coûts et d'apparaître « rentable » auprès des bailleurs de fonds.

[102] Voir Section 2, Sous-section 2, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[103] Voir Section 2, Sous-section 2, Paragraphe 4 de ce chapitre.
[104] Voir Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 2 de ce chapitre.

Sous-paragraphe 2. Distinction par taille et ancienneté

Aux différences dues à des disparités au niveau de l'activité principale et du public cible, d'autres facteurs viennent s'ajouter pour compliquer les comparaisons entre les organismes de finance solidaire. L'ancienneté de l'organisme conditionne fortement ses résultats. L'expérience accumulée, les contacts, les réseaux de relations entretenus auprès de partenaires dépendent de l'histoire de l'organisme. De fait un organisme créé récemment ne peut prétendre aux mêmes résultats qu'un organisme qui a capitalisé une longue expérience en matière de finance solidaire. Une mesure couramment employée par les organismes de finance solidaire pour rendre compte de l'activité est le nombre d'entreprises encore en activité au bout d'une période de trois ans après la création. Or cette mesure ne peut être effectuée que si la durée d'exercice de l'organisme excède cette période, ce qui n'est pas fréquemment le cas vu la « jeunesse » des organismes de finance solidaire. En effet, pour mesurer la survie des entreprises créées sur trois ans il faut avoir au moins quatre ou cinq ans d'existence. Il s'agit, d'une part, d'avoir un outil de mesure opérationnel et d'autre part de pouvoir rendre compte de chiffres de création reflétant une activité de finance solidaire dépassant la phase de démarrage (donc ayant adopté un « rythme de croisière »). Ceci nous amène à considérer la taille des organismes de finance solidaire. Celle-ci est bien entendue fonction de l'ancienneté de l'organisme. Toute comparaison entre des organismes de finance solidaire doit ramener les résultats obtenus aux moyens mis en œuvre. Dans ce cas il convient de considérer un calcul de ratio consistant à rapporter l'indicateur de résultat retenu par personne.

Sous-paragraphe 3. Différences au niveau de la prise en charge des coûts

L'efficacité d'un organisme de finance solidaire se mesure en comparant les résultats obtenus avec les coûts afférents. Dans un souci d'efficacité l'organisme peut agir à un double niveau : amélioration du résultat et réduction des coûts. Or l'amélioration du résultat passe peu ou prou par une sélection accrue du public cible. Si tant est que l'organisme ne transige pas sur la sélection du public et continue à s'adresser à des chômeurs créateurs, alors un coût majeur auquel il doit faire face est celui de l'accueil-

conseil-suivi[105]. Ce coût n'est pas supporté de la même manière selon les organismes. Ainsi, la présence de bénévoles (cadre bancaire à la retraite, chef d'entreprise parrainant un créateur, etc.) qui, par exemple, se chargent du suivi, réduit fortement les coûts de l'organisme.

Celui-ci peut également externaliser ses coûts sur d'autres structures. La multiplication des partenaires permet de partager les coûts. Un organisme spécialisé dans l'accueil se charge d'adresser les créateurs, une fois que leur projet a été finalisé, à un organisme accordant des prêts d'honneur et assurant le suivi de l'activité du créateur. Cet organisme peut lui même travailler en partenariat avec une banque accordant un crédit complémentaire au prêt d'honneur et se chargeant de la gestion courante du compte[106]. Les deux organismes de finance solidaire évoqués dans le cas précédant ne font pas face aux mêmes coûts. L'organisme d'accueil a vocation à passer du temps avec le créateur pour le conseiller, ce qui induit un surcoût.

L'externalisation de certains coûts peut être effectuée au sein d'un même organisme possédant des « filiales » ou représentants locaux. La gestion administrative, la communication, la capitalisation de l'information sont confiées au siège tandis que les agences locales se concentrent sur leur activité de finance solidaire. Dans ce cas les coûts pris en charge par le siège doivent être imputés par « filiales ».

Sous-section 3. Une harmonisation des indicateurs

Devant la diversité non seulement des organismes de finance solidaire mais aussi des indicateurs mesurant leurs résultats faut-il renoncer à toute possibilité de mesure et de comparaison ?

Paragraphe 1. Un impact quantitatif difficilement mesurable

Dans une enquête réalisée en 1997 et portant sur l'ensemble de son activité en France, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique est parvenue à évaluer son impact sur la création d'entreprise. En 1996 cette association a contribué au financement d'environ 950 entreprises individuelles ; ceci représente 0,7% des entreprises

[105] Voir Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 2 de ce chapitre.
[106] Ce cas de figure correspond au fonctionnement des plates-formes de développement local (voir Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 4 de ce chapitre).

individuelles créées cette année là sur le territoire national. Si l'on ne considère que les départements où la présence de l'association est significative (c'est-à-dire où elle a financé au moins dix prêts en 1996), le taux de financement atteint 1,23%. La même année, France Initiative Réseau a financé environ 1 000 créations d'entreprise. Ces deux associations qui représentent les deux réseaux les plus importants en matière de finance solidaire ont donc financé moins de 2 000 prêts en 1996. Dans ces conditions la question de l'évaluation a peu de sens compte tenu d'un impact quantitatif global peu significatif.

Une évaluation relative des dispositifs est néanmoins pertinente. Il s'agit de choisir le dispositif se révélant, pour les pouvoirs publics, le moins coûteux à soutenir tout en débouchant sur des résultats significatifs. Ainsi, en théorie tout dispositif permettant à un chômeur de créer son emploi pour un coût inférieur à ce que la collectivité débourse pour lui en tant que chômeur est rentable. La comparaison entre le coût de la création et le coût d'un chômeur doit intégrer le retour sur investissement que représentent les rentrées fiscales consécutives au démarrage d'une activité.

Il convient auparavant de préciser la situation de « chômage ». En effet si le calcul vise à comparer deux coûts supportés par la collectivité, encore faut-il que le créateur ait connu préalablement une situation de chômeur indemnisé. Ainsi une personne vivant de petits boulots, donc se trouvant dans une situation de sous-emploi manifeste, et décidant de créer son entreprise ne peut être prise en compte dans ce type de calculs. Or la personne, dans ce cas, voit une amélioration de sa condition (stabilisation de sa situation, amélioration des revenus, etc.) sans que cela apparaisse dans les chiffres. Restreindre l'accès des organismes de finance solidaire aux seuls chômeurs indemnisés permettrait de faciliter les calculs. Ce n'est pas, bien évidemment, une mesure concevable, étant donné la diversité des populations qui s'adressent à ces organismes.

En définitive l'évaluation de l'impact des actions des organismes de finance solidaire se heurte à la difficulté que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de quantifier des résultats n'apparaissant pas forcément sous forme de données quantitatives. C'est la difficulté générale rencontrée pour évaluer l'impact d'une mesure d'aide sociale[107].

Paragraphe 2. Se recentrer sur le créateur

[107] Voir Daniel Friedlander, David H. Greenberg, Philip K. Robins, 1997.

La difficulté liée à l'évaluation quantitative d'une mesure dont l'impact paraît pour l'essentiel qualitatif (le paragraphe précédent a montré que quantitativement la finance solidaire ne donnait pas de résultats significatifs) peut être partiellement contournée en focalisant l'analyse sur les créateurs d'entreprise eux-mêmes. Cette démarche se concentre sur les résultats sans véritablement faire grand cas des moyens mis en œuvre pour les obtenir. Nous avons vu, en effet, que compte tenu de la population considérée, un organisme de finance solidaire a peu de chance d'avoir une activité « rentable », c'est-à-dire dont le financement des coûts de production est assuré intégralement par les produits réalisés.

Se focaliser sur les trajectoires des créateurs revient à recentrer l'analyse sur l'objet même de la finance solidaire : les personnes. Or assez curieusement si le passé du chômeur créateur est relativement bien connu par les organismes de finance solidaire (connaître le créateur permet d'évaluer son sérieux et le degré de maturation de son projet), sa situation *post* création n'est pas transcrite en détail. Bien entendu, même un organisme de finance solidaire effectuant le suivi du créateur ne peut s'immiscer au-delà d'une certaine limite dans l'activité de l'entreprise. Toujours est-il que le contenu de l'activité créée est mal connu. Le créateur peut-il vivre décemment de son activité ? La réponse à cette question passe au moins par la connaissance des revenus mensuels du créateur rapporté au nombre d'heures travaillées. L'existence d'un régime fiscal allégé pour les microentreprises[108], c'est-à-dire les entreprises réalisant un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 100 000 francs amène deux réflexions. D'une part ce cas doit être suffisamment répandu pour faire l'objet d'un régime fiscal spécifique et d'autre part quel peut être le revenu mensuel d'un entrepreneur dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est de 100 000 francs ?

Nous nous bornons ici à indiquer des critères objectifs d'évaluation du niveau de vie du créateur. Il serait, peut-être nécessaire de s'interroger sur le contenu de l'activité pour éviter une dérive qui consisterait à percevoir les microentrepreneurs soit comme des sous-traitants tributaires des exigences d'entreprises de plus grande taille, soit comme des

[108] « Le régime des micro-entreprises », *note d'information de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon*, direction de l'information des entreprises, juillet 1997.

entrepreneurs de seconde zone spécialisés dans des activités peu qualifiées[109].

Paragraphe 3. Le poids de la formation

Le taux de survie des entreprises créées est un indicateur fréquemment mis en avant par les organismes de finance solidaire. Il est quasiment systématiquement supérieur à la moyenne nationale[110]. Cet élément se doit d'être souligné. La plupart des organismes de finance solidaire consacrent un temps considérable à l'information et à la formation des chômeurs créateurs[111] et c'est là peut-être leur utilité première. La population de chômeurs créateurs compte selon les organismes de finance solidaire une proportion plus ou moins importante de personnes ayant un niveau d'étude inférieur au baccalauréat[112] (par exemple 71% pour l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Or la création d'entreprise suppose un minimum de compétences en comptabilité, gestion et fiscalité. Il s'agit pour bon nombre de créateurs de faire l'apprentissage de notions jamais abordées auparavant. Il n'est pas exceptionnel que la formation du créateur dépasse le cadre strict de la gestion d'une entreprise : 15% des créateurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique ont un niveau d'étude inférieur ou égal au primaire et 3% sont illettrés. Cet ensemble de soutiens visant à accroître la formation des personnes doit être mis au crédit de ces organismes indépendemment du succès de la création d'entreprise.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

Les expériences de finance solidaire valent plus pour les principes qu'elles mettent en avant que pour les résultats qu'elles enregistrent. On estime à moins de 4 000 les entreprises créées en 1997 suite à un financement solidaire[113]. Si la création d'entreprise par des chômeurs n'est pas un thème novateur dans la lutte contre le chômage, les organismes de finance solidaire ont cette spécificité de considérer le crédit (et plus généralement la finance) comme un outil de développement socio-économique. La finance est, dans cette optique, bel et bien instrumentée en vue de devenir un lien entre

[109] Ces deux cas de figure sont envisagés, dans un contexte similaire par André Gorz, 1988.
[110] Voir Section 3, Sous-section 2, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[111] Voir à ce propos Section 2, Sous-section 3, Paragraphe 2 de ce chapitre.
[112] Voir Section 2, Sous-section 2, Paragraphe 3 de ce chapitre.
[113] Isabelle Guérin, David Vallat, 1998a.

le créateur et le financier. La relation ainsi établie repose non pas sur une simple contractualisation qui serait le point de rencontre de deux intérêts mais sur la construction de liens de confiance dont le point de départ est l'octroi d'un financement.

Les rapports de dette et de créance ne sont pas du même ordre si l'on a un organisme de finance solidaire plutôt qu'une banque traditionnelle comme interlocuteur. Dans le premier cas, la relation de crédit peut déjà être considérée comme une fin en soi, car elle constitue un lien. Dans le second cas le crédit est un déséquilibre qu'il s'agit de combler. Seuls les organismes de finance solidaire peuvent se prévaloir d'agir *pour que l'argent relie les hommes*[114].

La spécificité « solidaire » de ces organismes tient beaucoup à des personnalités phares qui ont imposé une vision alternative de la finance et de la création d'entreprise. La mise en place de la plupart des organismes de finance solidaire d'une taille significative repose sur les efforts de quelques personnes[115] sensibilisées depuis longtemps (par leur fonction dirigeante, leur engagement militant, etc.) à ces questions. Ces personnes apparaissent comme des *leaders*[116] de la finance solidaire. Les réseaux de relation de ces *leaders* ont été fortement mobilisés (et parfois le sont toujours) pour convaincre du bien fondé de leurs initiatives, collecter des fonds et monter les organismes[117]. Dans ces conditions la question de la reproductibilité des initiatives de finance solidaire se pose d'autant que ces initiatives répondent souvent à des spécificités territoriales[118]. Comment dès lors, chaque *leader* peut-il démultiplier ses réseaux en dehors de sa zone d'influence, si tant est qu'il en ai le désir ?

Gardons-nous cependant d'avoir une vision par trop idéale du fonctionnement des organismes de finance solidaire. L'argent ne peut relier que certains hommes : les

[114] Cette devise inscrite sur les plaquettes de présentation de la Nouvelle Economie Fraternelle rend parfaitement compte de l'engagement des opérateurs de la finance solidaire.
[115] Par exemple Maria Nowak pour l'ADIE, Christian Tytgat pour Autonomie et solidarité, etc. Voir annexe 4.
[116] Ce terme anglo-saxon rend bien compte de la multiplicité de leurs rôles, de leurs origines et de leurs actions : dirigeant (souvent), chef de file, guide (pour certains).
[117] Il est intéressant à cet égard de consulter l'historique de création des organismes de finance solidaire pour constater la quantité de réseaux à mobiliser pour mener à bien le projet. A titre d'exemple, le descriptif de la création de la Banque solidaire de Roubaix, organisme de finance solidaire ayant vu le jour récemment, peut être consulté dans *Le Monde* du 16/10/97.
[118] Ainsi la Banque solidaire de Roubaix constitue une réponse à un double problème constaté dans la région Nord : un taux de chômage au-dessus de la moyenne nationale et une plus faible proportion de création d'entreprises qu'ailleurs.

chômeurs créateurs d'entreprise qui, non seulement présentent des projets viables, mais qui acceptent un droit de regard sur l'activité de la part de l'organisme de finance solidaire. Or tous les créateurs ne souhaitent pas établir des liens financiers qui soient aussi des liens sociaux. Pour un certain nombre, l'organisme de finance solidaire est un organisme de crédit au même titre que d'autres avec peut-être la spécificité d'être plus souple qu'une banque. Dans ce cas le créateur ne cherche pas à personnaliser ses relations avec son financeur. Il est possible d'imaginer que les organismes de finance solidaire se multipliant, risquent de voir la composante « solidaire » perdre de sa substance et de ce fait d'être considérés comme des organismes de crédit standard.

Penser la finance comme un lien et non comme une opération commerciale est la caractéristique centrale des organismes de finance solidaire. Le risque de dériver vers la commercialisation et ainsi de voir se détériorer le lien financier dépend des soutiens fianciers accordés à ces organismes. Ces opérations, n'étant pas rentables du fait du public, ne peuvent s'autofinancer (à moins de changer les modes de séléctions des chômeurs créateur d'entreprise). Un financement de la puissance publique est indispensable. Il intervient, dès lors, comme une manifestation de l'alliance dont l'organisme de finance solidaire devient le médiateur. La « protection » obtenue grâce au lien financier est en définitive accordée par l'Etat. L'intérêt de cette protection est qu'elle est active. La personne qui en bénéficie a la possibilité de faire acte de réciprocité par le remboursement (en multipliant des paiements compensatoires[119] ; il ne s'agit pas de se libérer de cet endettement car ce dernier est synonyme d'une protection qui prend par exemple la forme d'un suivi de la bonne marche de l'entreprise). Le créateur d'entreprise se trouve pris dans un lien financier qui non seulement n'est pas stigmatisant (il n'est pas de l'ordre de l'assistance) mais de plus correspond à une protection (une alliance)[120].

[119] Voir Chapitre 2.
[120] Voir Chapitre 2.

CONCLUSION GENERALE

L'emploi offre non seulement un revenu et un statut social, mais ouvre également un accès de plein droit à la solidarité nationale : sécurité sociale, assurance chômage. Etre partie prenante du premier étage de la maison braudélienne[1], l'« économie de marché », reste l'objectif de la majorité. Pourtant, la persistance du chômage et le développement de formes précaires d'emplois questionnent la capacité intégratrice de ce modèle. Il est dès lors possible de s'interroger sur les stratégies expérimentées par les personnes pour pallier cette difficulté d'accès à l'emploi. Il s'agit souvent, pour elles, de se servir du rez-de-chaussée de la maison braudélienne comme marchepied vers l'emploi. Une possibilité consiste à créer sa propre entreprise. Même si le nombre d'entreprises créées est en diminution depuis 1987, la proportion de chômeurs parmi les créateurs s'accroît constamment pour approcher aujourd'hui les 50%. Dans cette optique l'accès au crédit se révèle être bien plus qu'une condition permissive du démarrage de l'activité. Il est validation de l'utilité sociale du projet.

RESUME DE LA PROBLEMATIQUE

L'observation des stratégies mises en œuvre pour contourner les difficultés d'accès à l'emploi nous conduit d'une part à tenter de comprendre le fonctionnement de la petite économie, et d'autre part à nous concentrer sur les usages spécifiques de monnaie qui ont lieu dans cette optique.

Pourquoi privilégier les pratiques monétaires ? Si le problème posé est celui d'une exclusion ou plus justement d'un non-accès à la normalité sociale (à l'emploi) l'usage de la monnaie pour inverser le phénomène nous paraît judicieux. En effet, ce travail a pour objet de montrer que la monnaie est bien plus qu'un instrument neutre facilitant les échanges. Elle représente un lien avec le tout social, avec la société dans son entier. Obtenir un crédit inscrit créancier et débiteur dans un nœud d'obligations réciproques que les pratiques marchandes dominantes tendent à occulter. Bien plus, l'obtention d'un crédit renoue le lien avec la totalité sociale.

Nous avons montré dans une première partie que la monnaie est le médiateur privilégié du lien de dette, ce dernier étant un puissant facteur de cohésion sociale. Nous avons ensuite, dans une seconde partie, mis en avant les facteurs permettant la mise en

[1] Voir Chapitre 1.

place de liens financiers en analysant les ressorts de la petite économie. Ceci fait, nous avons pu montrer, dans une troisième partie, comment les liens financiers peuvent être instrumentés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Le déroulement de notre raisonnement est synthétisé dans le tableau suivant.

Tableau 27. Architecture du raisonnement

Hypothèse générale : La monnaie établit un lien avec la totalité sociale de référence

	Objectifs	Méthodologie / concepts utilisés
Chapitre 1. Le phénomène « exclusion »	Constat de l'étendue des phénomènes de pauvreté et d'exclusion en France. Définitions de ces phénomènes. Faire ressortir en quoi ils sont des construits (mythe). Etablir l'impossibilité d'une analyse en termes strictement économiques.	Le chômage remet en question la division du travail. Petite échelle d'analyse pour observer les trajectoires d'existence des personnes.

PARTIE I.
Les liens financiers (objectif : montrer comment les liens d'endettement médiatisés par la monnaie renforcent la cohésion sociale)

PI/Chapitre 2. Dette et monnaie	Montrer que la dette est un élément fondateur de la socialité primaire. Montrer que la monnaie est l'instrument privilégié du règlement des dettes. Montrer que l'accès à la monnaie représente un accès à la totalité sociale.	Approche anthropologique de la dette qui révèle la dimension sociale de la monnaie.
PI/Chapitre 3. Argent, monnaies et pauvreté	Montrer que l'accès à la monnaie est un levier d'intégration sociale. Illustrer la dimension sociale de la monnaie par des exemples contemporains.	Analyser les pratiques monétaires d'une population qui a tout intérêt à avoir un usage rationnel de la monnaie.

	Objectifs	Méthodologie / concepts utilisés
PARTIE II. **Les ressorts des liens financiers** (objectif : déterminer les facteurs rendant possible l'établissement de liens financiers afin de les instrumenter pour lutter contre l'exclusion)		
PII/Chapitre 4. Exclusion et petite économie	Montrer quelles sont les règles de fonctionnement d'une économie à petite échelle. Montrer que ces règles garantissent le fonctionnement des liens financiers.	Observer les stratégies des personnes cherchant à pallier leur difficulté d'accès à l'emploi. Chercher à comprendre comment les échanges sont régulés au sein du rez-de-chaussée de la maison braudélienne. Définir le concept de petite économie. Montrer que l'économique est immergé dans le social.
PII/Chapitre 5. Un circuit d'endettement facteur d'intégration : l'expérience des SEL	Illustrer le fonctionnement des ressorts des liens financiers (proximité, confiance, réciprocité). Montrer comment la monnaie peut être instrumentée pour devenir un outil d'intégration sociale.	Analyse du fonctionnement des systèmes d'échange local ; mise en exergue de la dimension sociale de la finance dans ces systèmes.

	Objectifs	Méthodologie / concepts utilisés
PARTIE III. **Instrumentation des liens financiers** (objectif : montrer comment les liens financiers peuvent être utilisés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion)		
PIII/Chapitre 6. Du crédit populaire à la finance solidaire	Historique des pratiques de solidarité financière et de leur essaimage.	Comparaisons historiques et internationales.
PIII/Chapitre 7. Finance solidaire et lutte contre l'exclusion en France	Montrer comment les liens financiers peuvent être instrumentés pour lutter contre le chômage et l'exclusion. Définir la finance solidaire.	Etablir un panorama des initiatives de finance solidaire en France

L'AVENIR DE LA FINANCE SOLIDAIRE

En considérant que dans les sociétés occidentales le facteur d'intégration sociale essentiel est l'emploi, les initiatives de finance solidaire interviennent pour faciliter un retour à cette norme par le soutien des projets des chômeurs créateurs d'entreprise. La création d'entreprise peut être vue, à la limite, comme un moyen. En effet, il se peut que l'entrepreneur trouve un employeur chez un client ou un fournisseur grâce à ce nouveau réseau de relations. L'objectif est le retour à l'emploi. Pour contrebalancer les coûts induits par ces personnes vivant une situation de précarité et favoriser la viabilité des projets soutenus il convient de prendre en considération plusieurs points essentiels :

- *personnalisation de la relation.* C'est l'une des clefs du succès d'un contrat de crédit solide. Elle induit un comportement de l'ordre de la réciprocité et non de la recherche de la rentabilité maximale, ce à quoi le client ne peut être que sensible. Elle permet de sensibiliser aux valeurs de l'entreprise, de faire en sorte que le client ait confiance dans sa banque (il ne suffit pas de dire que « votre banque vous doit des comptes » comme une célèbre banque française). Cela suppose de travailler en proximité avec les personnes pour développer une compréhension mutuelle des contraintes vécues par les uns et les autres. Ainsi la négociation du crédit repose non pas sur un objectif de rentabilité commerciale de court terme mais sur un objectif de rentabilité de la relation. La banque parie ainsi sur le long terme. La culture et le métier des banques coopératives les prédisposent à ces stratégies. Il ne s'agit pas de baser la relation sur la prise de garanties qui dénotent une pure relation commerciale, un manque de confiance. En définitive ici la garantie repose sur une convergence de point de vue, une compréhension mutuelle.

- *développement de partenariats banque/association.* Les organismes de finance solidaire semblent être des partenaires privilégiés des banques du secteur mutualiste et coopératif. Les organismes de finance solidaire tendent à mettre en place des partenariats au sein desquels les porteurs de projet sont accueillis et conseillés. Les phases d'accueil et de conseil peuvent être prises en charge par un organisme qui orientera le créateur vers l'organisme plus particulièrement chargé d'aider à trouver un financement. De ce fait les coûts sont partagés entre les différents organismes. Les activités d'accueil et de conseil

réalisées par les organismes de finance solidaire remplissent une fonction de sélection. Les asymétries d'informations sont ici fortement réduites puisque le projet du créateur va être examiné en détail non seulement sur un plan comptable (plan de financement, gestion prévisionnelle) mais également par étude de marché et observation sur place. Un rapport de confiance entre le créateur et un chargé de mission de l'organisme se construit au fil des rencontres. Il repose sur le constat de la motivation et de la bonne foi du créateur. Paradoxalement la levée des asymétries d'informations ne repose pas sur une formalisation des rapports entre la banque et son client mais sur les liens de confiance plus ou moins formels établis entre le créateur et le chargé de mission de l'organisme de finance solidaire. La personnalisation des rapports crée la confiance. Le suivi de l'activité est aussi assuré par les organismes de finance solidaire à des degrés divers et ceci, généralement, pendant une période d'au moins une année. Il s'agit dans ce cas de prévenir tout risque de défaillance. Le respect du contrat de crédit, lorsqu'il concerne un partenariat avec un organisme solidaire, ne se fonde généralement pas sur la menace de poursuites pénales. La pression du groupe, lorsqu'il est partie prenante du contrat (par le mécanisme du cautionnement solidaire par exemple) peut être fortement incitative.

- *engagement de l'Etat.* Les initiatives de finance solidaire ne peuvent perdurer que grâce à un engagement soutenu de l'Etat. Il peut, par le biais de collectivités locales, avoir un rôle incitatif en soutenant les fonds de prêts à dimension territoriale comme c'est le cas de la région Rhône-Alpes notamment. Pour autant, favoriser le prêt n'est pas suffisant. Un des effets pervers de la prime ACCRE était le déficit d'accompagnement se traduisant par des échecs[2]. Si obtenir des fonds pour prêter semble relativement aisé, les organismes de finance solidaire ont des difficultés pour trouver le financement de l'accompagnement des créateurs, alors que c'est cette opération qui permet d'inscrire la relation créancier/débiteur dans le registre de l'alliance[3]. Sans cet accompagnement qui personnalise la relation comment payer en retour le ***kred* obtenu ? Rembourser le prêt revient à achever la relation créancier/débiteur. L'accompagnement est ce qui rend possible un dépassement de la stricte logique marchande.

[2] Voir Anne-Lise Aucouturier et *alii*., 1996.
[3] Voir Chapitre 2.

Quatre voies s'ouvrent à la finance solidaire (voir la figure suivante).

Figure 9. Devenir des initiatives de finance solidaire

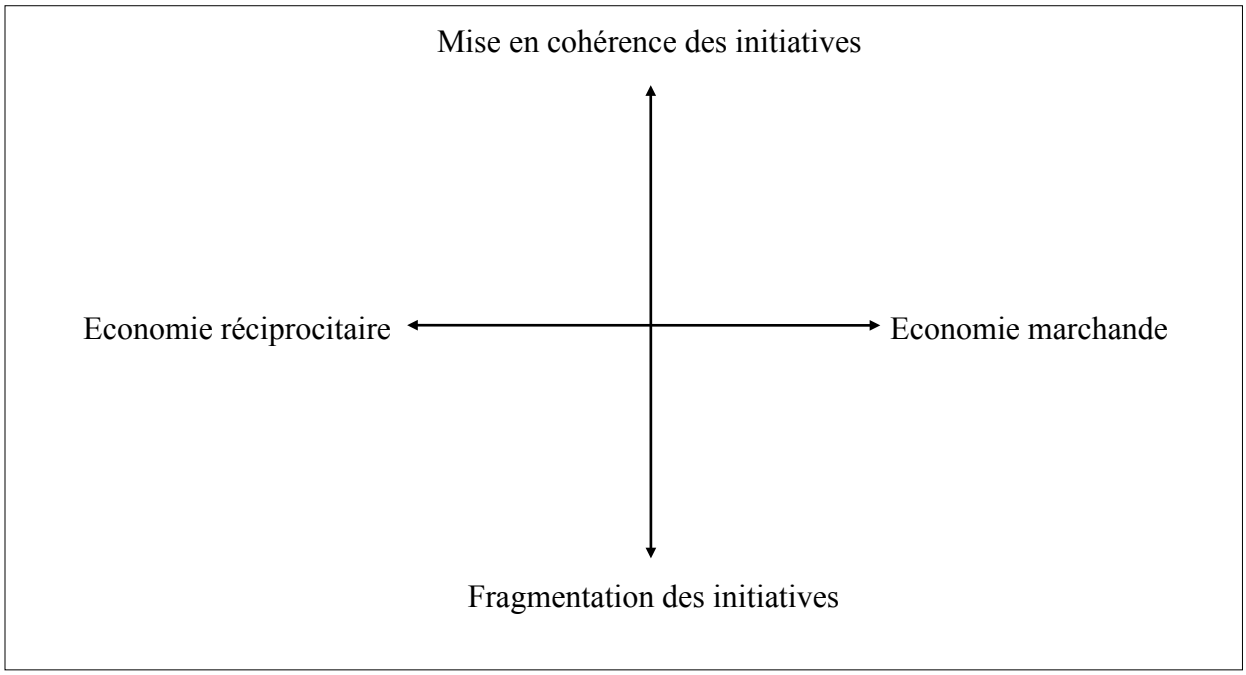

L'axe horizontal décrit la forme d'économie dominante au sein de laquelle les organismes de microcrédit se situent. L'axe vertical rend compte de la structuration ou non des initiatives de finance solidaire. Le croisement de ces axes donne quatre cas de figure.

Le cas idéal se situe dans le cadran nord-ouest qui combine des organismes de microcrédit faisant fortement référence à des valeurs réciprocitaires, et qui par ailleurs sont bien structurés. Dans ce cas, la finance solidaire remplit son rôle spécifique tout en apparaissant comme une composante à part entière du paysage économique et financier du pays. Dans le cadran sud-ouest, la finance solidaire est marginale dans l'économie du

pays mais joue un rôle essentiel pour ceux qui y ont recours. La France, actuellement, relève de ce cas. Le cadran nord-est rend compte d'une situation où les organismes de finance solidaire se sont institutionnalisés en perdant pour partie leur spécificité réciprocitaire au profit d'une certaine logique marchande. Nous pouvons établir un parallèle entre ce cas et celui des banques de l'économie sociale (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, etc.), dont les valeurs mutualistes sont bien moins marquées que lors de leur fondation. Le cadran sud-est renvoie à une situation où les organismes de finance solidaire ont perdu toute spécificité sans pour autant se structurer efficacement, ce qui laisse vraisemblablement présager leur disparition.

Si une structuration des organismes de finance solidaire sans perte de leur spécificité apparaît comme une évolution souhaitable du mouvement, il faut garder à l'esprit que, pour l'instant, les expériences de finance solidaire françaises valent plus pour les principes qu'elles mettent en avant que pour les résultats qu'elles enregistrent. On estime à moins de 4 000 les entreprises créées en 1997 grâce à un financement solidaire[4]. Si la création d'entreprise par des chômeurs n'est pas un thème novateur dans la lutte contre le chômage, les organismes de finance solidaire ont cette spécificité de considérer le crédit (et plus généralement la finance) comme un outil de développement socio-économique. La finance est, dans cette optique, bel et bien instrumentée en vue de devenir un lien entre le créateur et le financier.

Les initiatives de finance solidaire bouleversent les visions préconçues que l'on peut avoir du crédit et plus généralement de la finance en tant que rapport créancier/débiteur. Elles questionnent la place que peut prendre la création d'entreprise face aux difficultés d'accès à l'emploi. Généralement la pauvreté, l'exclusion appellent deux types d'interventions dans des registres opposés. Dans un cas les chômeurs, exclus et autres pauvres sont considérés comme les victimes plus ou moins temporaires du fonctionnement d'un système économique. Dès lors, la société assume sa « responsabilité » vis-à-vis de ceux situés à la marge, en instaurant des mesures de solidarité visant à réintégrer les exclus. Ainsi la pauvreté est combattue par une meilleure répartition des richesses. Dans le second cas, d'aucuns considèrent que la

[4] Isabelle Guérin, David Vallat, 1998.

« responsabilité » du chômage incombe aux chômeurs eux-mêmes, qu'ils soient insuffisamment concurrentiels (qualifiés), trop peu volontaires ou tout simplement « fainéants ». Dans ce cas la seule mesure préconisée est de limiter toute aide sociale susceptible d'être mise en balance avec le revenu, même minime, d'un emploi. La création d'entreprise est favorisée pour permettre aux initiatives de se libérer. La pauvreté est ici combattue par les pauvres eux-mêmes en devenant créateurs de leur propre richesse.

Où situer les initiatives de finance solidaire entre ces deux cas de figure extrêmes ? Il semblerait que le champ de la finance solidaire s'exerce entre la solidarité (Etat) et l'esprit d'entreprise (marché). L'autonomie de la personne est préservée. Elle a la liberté de faire un choix d'existence, ce que ne permet pas la solidarité sans contrepartie (assistance)[5]. Ceci ne doit pas faire oublier que les créateurs qui font appel aux organismes de finance solidaire font souvent ce choix contraint du fait d'un chômage dont ils n'arrivent pas à sortir. Ouvrir la voie de l'autonomie à ces personnes ne doit pas occulter le fait que leur situation sociale est précaire. La solidarité nationale doit continuer à s'exercer par le biais de la protection sociale.

Le crédit a été un puissant outil d'émancipation pour le mouvement ouvrier au XIXe siècle. Il a permis de créer des coopératives de consommation et de production qui sont venues concurrencer les magasins et les usines du « capitalisme ». Emettre des crédits, c'est créer de la monnaie, créer de la circulation, de l'échange, bref de la richesse. Les membres de *Local Exchange Trading Systems* dans le monde anglo-saxon ou de systèmes d'échange local en France[6] ne s'y sont pas trompés. En créant une monnaie locale ils enrichissent leurs relations. De nombreuses monnaies locales ont existé et existent encore qui facilitent l'échange[7]. Dans un registre similaire mais à une autre échelle les quelques quatre-vingt-cinq millions de membres de *Credit Union* dans le monde sont là pour montrer l'impact que peut avoir l'usage d'outils financiers sur une

[5] Ce processus va dans le sens du développement des « capabilités humaines » prôné par Amartya Sen (voir Amartya Sen, 1999, p. 64 *sq*.)
[6] Voir Jean-Michel Servet, dir., 1999.
[7] Voir Jérôme Blanc, 1998.

base communautaire[8]. Ces actions locales, qu'elles soient pensées sur une base communautaire et/ou associative, marquent une implication de la société civile dans un domaine dévolu jusqu'alors à la banque commerciale, celui du crédit.

Entre les mains de l'usurier le crédit est instrument d'appauvrissement et de dépendance. Il établit un lien financier qui enserre le débiteur. Simultanément, le crédit lorsqu'il est envisagé dans une logique réciprocitaire apparaît comme un facteur d'émancipation pour les personnes en état de précarité économique. Mis en place dans une logique collective, que ce soit au sein de coopératives, de corporations de développement communautaire ou de cercles d'emprunteurs, le crédit fond les membres du groupe dans le collectif en mettant en œuvre d'authentiques liens financiers. Le social ne s'oppose pas à l'économique, il le fonde.

[8] Voir Louis Favreau, 1994, p. 97.

BIBLIOGRAPHIE

« 1893-1993. De la banque coopérative à la banque d'économie sociale », *Crédit Coopératif*, 1993, 31 p.

« Caisse centrale des banques populaires, 1921- 1996, 75 ans d'histoire », *Caisse centrale des banques populaires*, 1996, 213 p.

« Declaration and Plan of Action », *The Microcredit Summit*, 2-4 février 1997.

« Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté », *Journal Officiel* 27/07/95, Avis et rapport du Conseil Economique et Social, session de 1995.

« Institutionnalisation des mouvements de Crédit Mutuel », *Centre International du Crédit Mutuel*, séminaire 1997.

« Santiago, Lyon, Montréal. Partenaires pour le développement urbain », *Economie et Humanisme* n° 346, novembre 1998.

« Vers un revenu minimum inconditionnel ? » *revue du M.A.U.S.S.* n°7, 1er semestre 1996, Paris : La découverte/M.A.U.S.S.).

Abramovici (Gérard), « La consommation des ménages depuis 1959 », in *Données sociales 1996. La société française*, Paris : INSEE, 1996, 534 p.

Adams (Dale) ; Fitchett (Delbert A.), dir., *Finance informelle dans les pays en développement*. Presses universitaires de Lyon, 1995.

Aglietta (Michel), Cartelier (Jean), « Ordre monétaire des économies de marché », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998, 398 p.

Aglietta (Michel), Orléan (André), « Introduction générale », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995, 417 p.

Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998, 398 p.

Aglietta (Michel), Orléan (André), *La violence de la monnaie*, Paris : PUF, 1982, 324 p.

Alphandéry (Claude), *Insertion sociale et Economie*, rapport d'étape au conseil national de l'insertion par l'activité économique, Paris : La documentation Française, 1995, 179 p.

Ancori (Bernard), « Les sciences sociales, la place du troisième homme et l'interprétation de l'économie historique », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Ansart (Pierre), *Proudhon*, Paris : Le Livre de Poche, 1984, 413 p.

Anspach (Mark R.), « La monnaie, la confiance, la transcendance : sacrifiant et paiement dans l'Inde ancienne », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995, 417 p.

Anspach (Mark R.), « Les fondements rituels de la transaction monétaire, ou comment remercier un bourreau », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998, 398 p.

Apruz (Daniel), *L'an deux mil*, Paris : éditions Méréal, 1996, 173 p.

Arendt (Hannah), *Condition de l'homme moderne*, Paris : Calmann-Lévy, [1961] 1994, 368p.

Arendt (Hannah), *Les origines du totalitarisme. Le système totalitaire*, Paris : Seuil, [1951] 1996, 315 p.

Arnold (Rosemary), « Ouidah : port de commerce sur la côte de Guinée », *in* Polanyi (Karl), Arensberg (Conrad), eds, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, (1957) 1975, 348 p.

Arnold (Rosemary), « Séparation du commerce et du marché : le grand marché d'Ouidah », *in* Polanyi (Karl), Arensberg (Conrad), eds, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, (1957) 1975, 348 p.

Artus (Patrick), « Les entreprises françaises vont-elles recommencer à s'endetter ? », *Revue d'économie*

financière, n°46, mars 1998.

Atkinson (Tony), « La pauvreté et l'exclusion sociale en Europe », *in* Conseil d'Analyse Economique, *Pauvreté et exclusion*, Paris : La documentation Française, 1998, 139 p.

Aucouturier (Anne-Lise), Cealis (R.), Charpail (Christine), *Itinéraire d'un chômeur créateur d'entreprise*, Paris : La Documentation Française, 1996, 325 p.

Babeau (André) et Caylou (Didier), « Observatoire national des produits financiers 1993. Les quartiers modestes », *étude réalisée pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations*, octobre 1993.

Babolat (Guy), « Ethique et valeurs, conditions de l'efficacité financière : l'exemple des SCOP » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), (dir.), *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Bancal (Jean), *Proudhon*, Paris : Aubier-Montaigne (collection R.E.S.), 1970, 2 tomes.

Barnes (Helen), North (Peter), Walker (Perry), « LETS on low income », Londres : *New Economics Foundation*, 1995.

Barnoux (Yves) et Dughéra (Jacques), « CIGALE Chemin Vert, un bilan de dix ans », *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris : Le Seuil, 1957, 252 p.

Baslé (Louis), « La figure de la dette ou la ronde des dieux et des choses », *Cahier du GRATICE*, n°9902, juin 1992.

Baslé (Maurice) *et alii*, *Histoire des pensées économiques*, Tome 1, *Les fondateurs*, Paris : Sirey, 1988, 373 p.

Baudrillard (Jean), *La société de consommation*, Paris : Gallimard, 1970, 318 p.

Bataille (George), *La part maudite*, Paris : Les éditions de Minuit, [1949] 1995, 231 p.

Baudin (Louis), *Le crédit*, Paris : Aubier-Montaigne, 1934, 264 p.

Bayon (Denis), *Les SEL, pour un vrai débat*, Levallois-Perret : Editions Yves Michel, 1999, 129 p.

Becker (Solomon Howard), *Outsiders*, Paris : Métaillé, 1985, 247 p.

Beecher (Jonathan), *Fourier*, Paris : Fayard, [1986] 1993, 618 p.

Begag (Azouz), *Place du Pont ou la médina de Lyon*, Paris : Autrement, 1997, 83 p.

Bellet (Michel), Kirat (Thierry) et Largeron (Christine), *Approches multiformes de la proximité*, 1998, 343 p.

Benveniste (Emile), *Le vocabulaire des institutions indo-européennes.* Tome 1*, Economie, parenté, société*, Paris Editions de Minuit, [1969] 1993, 378 p.

Benveniste (Emile), *Le vocabulaire des institutions indo-européennes.* Tome 2*, Pouvoir, droit, religion*, Paris Editions de Minuit, [1969] 1994, 340 p.

Bernier (Alain), « L'intégration de l'entreprise d'insertion dans le secteur commercial » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), dir., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Bernoux (Phillipe) et Servet (Jean-Michel), éds*, La construction sociale de la confiance*, Paris : AEF/Montchrestien, 1997, 484 p.

Berthoud (Gérald), « The Human Body as a Commodity : Universal Values and Market Truths » *in* Mendell (Marguerite), Salée (Daniel), eds., *The Legacy of Karl Polanyi*, London : MacMillan, 1991, 276 p.

Birouste (Jacques), « Métapsychologie du lien monétaire » *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995, 417 p.

Birouste (Jacques), « Les ressorts psychologiques de la confiance. La confiance, processus spirituel aux confins du psychisme », *in* Bernoux (Philippe), Servet (Jean-Michel), éds, *La construction sociale de la confiance*, AEF/Montchrestien, 1997, 484 p.

Blanc (Jérôme), *Les monnaies parallèles*, Thèse de doctorat en sciences économiques sous la direction de Jean-Michel Servet, Université Lyon 2, 1998, 738 p.

Blanchet (A.) et *alii*, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris : Dunod, 1987, 197 p.

Bloch (Laurence) et Estrade (Marc-Antoine), « Les emplois précaires sont-ils un marchepied vers les emplois stables en France », *in* Conseil d'Analyse Economique, *Pauvreté et exclusion*, Paris : La documentation Française, 1998, 139 p.

Bloy (Eddy), Mayoukou (Célestin), « Analyse du risque et réintermédiation de l'épargne en Afrique SubSaharienne", *African Review of money, finance and banking*, n° 1, 1994 , pp. 73-95.

Bloy (Eddy), « Les tontines : une analyse financière » *in* Jean-Michel Servet, dir., *Epargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières*, Paris : AEF, 1995, 306 p.

Bothorel (Erwan), coordonnateur du dossier, *Financement de proximité. 382 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France* , Dossier pour un débat n°33, Fondation pour le progrès de l'Homme / Fédération des CIGALE, juin 1994, 302 p.

Bothorel (Erwan), coordonnateur du dossier, *Financement de proximité. 324 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France* , Dossier pour un débat n°66, Fondation pour le progrès de l'Homme / EPICEA, septembre 1996, 194 p.

Bothorel (Erwan), dir., « Les instruments financiers d'Economie sociale en Europe et la création d'emploi », rapport d' EPICEA/INAISE pour la Commission européenne, DG5, 1997.

Boudon (Raymond), Bourricaud (François), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris : PUF, [1982] 1994, 714 p.

Bourdieu (Pierre), dir., *La misère du monde*, Paris : Le Seuil, 1993, 950 p.

Bourdieu (Pierre), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Les éditions de Minuit, [1979] 1996, 670 p.

Bourdieu (Pierre), *Sur la télévision*, Paris : Liber, 1996, 95 p.

Bouvier (Jean), « Le mouvement d'une civilisation nouvelle » *in* Duby (Georges), dir., *Histoire de la France*, Volume 2, 1989, 662 p.

Bouzois (Charles), « Régies de Quartier : entre social, économique et politique, le possible arbitrage », *Economie et Humanisme*, n°334, octobre 1995.

Braudel (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle* (Tome I*, Les structutes du quotidien*), Paris : Armand Colin (Le Livre de Poche) , [1979] 1998, 736 p.

Braudel (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle* (Tome II, *Les jeux de l'échange*), Paris : Armand Colin, 1979, 600 p.

Brewer (John) et Fontaine (Laurence), « Homo creditus et construction de la confiance au XVIIIe siècle » *in* Bernoux (Philippe) et Servet (Jean-Michel), dir., *La construction sociale de la confiance*, Paris : AEF, 1997, 484 p.

Bruyn (Severyn T.), *The field of social investment*, Cambridge University Press, 1987, 304 p.

Caillé (Alain), *Splendeurs et misères des sciences sociales*, Genève : Librairie Droz, 1986, 411 p.

Caillé (Alain), « Tout le monde gagne. Comment un état d'endettement mutuel positif est-il possible ? », *revue du MAUSS semestrielle,* n°4, deuxième semestre 1994a (A qui se fier ?).

Caillé (Alain), *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris : La Découverte, 1994b, 304 p.

Caillé (Alain), « Notes sur la question de l'origine du marché et de ses rapports avec la démocratie », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Capecchi (Vittorio), « The Informal Economy and the Development of Flexible Specialization In Emilia-Romagna », *in* Portes (Alejandro), Castells (Manuel), Benton (Lauren A.), eds, *The Informal Economy, Studies in Avanced and Less Developed Countries*, Londres : The John Hopkins University Press, (1989) 1991, 327 p.

Carsten (Janet), « Cooking money : gender and the symbolic transformation of means of exchange in a Malay fishing community » *in* Parry (J.) et Bloch (M.), *Money and the Morality of Exchange*, Cambridge : Cambridge University Press, [1989] 1993, 276 p.

Castel (Robert), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat.* ed. Fayard, 1995, 490 p.

Castells (Manuel) et Portes (Alejandro), « World Underneath : The Origins, Dynamics, and Effets of the Informal Economy », *in* Portes (Alejandro), Castells (Manuel), Benton (Lauren A.), eds, *The Informal Economy, Studies in Avanced and Less Developed Countries*, Londres : The John Hopkins University Press, (1989) 1991, 327 p.

Centlivre (Pierre), dir., *Histoires de vie, approche pluridisciplinaire*, Neuchâtel (Suisse) : éd. de l'Institut d'ethnologie, 1987, 129 p.

Chapman (Anne C.), « Les enclaves des ports de commerce dans les civilisations aztèques et maya », *in* Polanyi (Karl), Arensberg (Conrad), eds, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, [1957] 1975, 348 p.

Ching-lang (Hou), « Les Monnaies de la Trésorerie et la notion de Destin fondamental », *in* Malamoud (Charles), éd., *Lien de vie, nœud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1988, 207 p.

Comeau (Yvan), « La structuration du mouvement de développement économique communautaire à Québec », *Economie et Solidarité*, Revue du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC Canada), Volume 29, numéro 1, 1997.

Comte (Maurice), « L'approche du chômage par les variantes dans les comparaisons internationales : intérêt et limites », *Revue d'économie politique*, n°5 septembre-octobre 1998, pp. 645-669.

Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts (CSERC), *Minima sociaux, entre protection et insertion*, Paris : La documentation Française, 1997, 222 p.

Coppet (Daniel de), « La monnaie dans la communauté 'aré'aré. Les relations sociales en formes de totalité », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995, 417 p.

Coppet (Daniel de), « Une monnaie pour une communauté mélanésienne comparée à la nôtre pour l'individu des sociétés européennes », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998, 398 p.

Cordonnier (Laurent), *Coopération et réciprocité*, Paris : PUF, 1997, 209 p.

Cresswell (Robert) et Godelier (Maurice), *Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Paris : Maspero, 1976, 290 p.

Crozet (Yves), « *Grande Transformation ou 'alliage sans formule précise' ?* — discussion sur le texte de Guy Roustang », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Degenne (Alain) et Forsé (Michel), *Les réseaux sociaux*, Paris : Armand Colin, 1994, 288 p.

Déléaz (Frank) *et alii*, « La gratuité des soins facteur de lien social : l'utilisation du Passeport Rhône-Soins à Vaulx-en-Velin en médecine générale », *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), (dir.), *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Derrida (Jacques), *Donner le temps. La fausse monnaie*, Paris :Galilée, 1991, 219 p.

Deschodt (Eric), *Histoire du Mont-de-Piété*, Paris : Le Cherche Midi, 1993, 214 p.

Dieng (Seydi Ababacar), « Fondements théoriques et méthode d'analyse de l'enquête par entretien », *document de travail* du Centre Walras, juin 1998, 46 p.

Dieng (Seydi Ababacar), « Comportement financier des migrants maliens et sénégalais de France », *Revue d'économie financière*, octobre 1998b.

Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Dockès (Pierre), *L'économie n'est pas un pique-nique. Léon Walras et l'économie sociale*, Paris : Economica, 1996, 308 p.

Dolléans (Edouard), *Histoire du mouvement ouvrier* (Tome 1 : 1830-1871), Paris : Armand Colin, [1936] 1967, 399 p.

Donzelot (Jacques), *L'invention du social*, Paris : Fayard, 1984, 263 p.

Douglas (Mary), Isherwood (Baron), *The World of Goods. Toward an Anthropology of Consumption*, Londres : Routledge, [1979] 1996, 169 p.

Douthwaite (Richard), *Short Circuit. Strengthening Local Economies for Security in an Unstable World*, Dublin : Resurgence Book, 1996, 386 p.

Dughéra (Jacques), « Les clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), éds, *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Dumont (Louis), *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris : Le Seuil, 1983, 314 p.

Dumont (Louis), *Homo aequalis,* Tome I*, Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris : Gallimard, [1977] 1985, 271 p.

Dumont (Louis), « Vers une théorie de la hiérarchie » (Postface pour l'édition « Tel », 1978), *in* Dumont (Louis*), Homo hierarchicus. Le système des classes et ses implications*, Paris : Gallimard (Tel), [1966] 1986, 449 p.

Dupuis (Serge), « Robert Owen et le mouvement des marchés du travail en Grande-Bretagne : 1832-1834 » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Dupuy (Dominique), « Un projet de structure de traitement et de prévention du surendettement des familles » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), éds, *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Dupuy (Jean-Pierre), « La philosophie sociale et politique face à la misère de l'économie », *in* Paugam (Serge), dir., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 1996, 583 p.

Dupuy (Jean-Pierre), *Le sacrifice et l'envie. Le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Paris : Calmann-Lévy, 1992, 374 p.

Durkheim (Emile), *De la division du travail social*, Paris : PUF (Quadrige), [1893] 1991, 416 p.

Durkheim (Emile), *Le suicide*, Paris : PUF (Quadrige), [1897] 1991, 463 p.

Durkheim (Emile), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF (Quadrige), [1894] 1992, 149 p.

Elias (Norbert) et Scotson (John L.), *Logiques de l'exclusion,* Paris : Fayard, [1965] 1997, 279 p.

Elster (Jon), *Le laboureur et ses enfants*, Paris : Les éditions de Minuit, [1983] 1987, 200 p.

Eme (Bernard), « Usages de l'argent public, création d'emplois et 'appartenance déliée' », *in* Bouilloud (J.-P.) et Guienne (V.), *Questions d'argent*, Paris : Desclée de Brouwer, 1999.

Eme (Bernard), Laville (Jean-Louis), dir., *Cohésion sociale et emploi*, Paris : Desclée de Brouwer, 286 p.

Etzionï (Amitaï), *The Spirit of Community,* New York : Crown Publishers Inc., 1993, 323 p.

Ewald (François), *L'Etat providence*, Paris : Grasset, 1994, 608 p.

Ewald (Jean-Marc), « L'ADIE en Aquitaine » » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), dir., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Favreau (Louis) et Lévesque (Benoit*), Le développement économique communautaire. Economie sociale et intervention*, Canada : Presses de l'Université du Québec, 1996, 230 p.

Favreau (Louis), « L'économie solidaire à l'américaine : le développement économique communautaire », *in* Laville (Jean-Louis), dir., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris : Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.

Ferraton (Cyrille), « Les associations, une dynamique intermédiaire entre l'Etat et le marché », thèse en cours dirigée par Jean-Michel Servet, Centre Walras - CNRS/Université Lyon 2.

Fondation pour le progrès de l'homme, « L'aide à la création d'entreprises », *document de travail n°85*, juillet 1997.

Fontaine (Laurence), « Pauvreté et crédit en Europe à l'époque moderne » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Foucault (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, [1975] 1981, 318 p.

Fourier (Charles), *le Nouveau Monde industriel et sociétaire,* œuvres complètes de Charles Fourier (Tome I), Paris : éditions anthropos, [1829] 1966, 336 p.

Friedlander (Daniel), Greenberg (David H.), Robins (Philip K.), « Evaluating Government Training Programs for the Economically Disadvantaged », *Journal of Economic Literature*, Volume XXXV, n°4, décembre 1997.

Galbraith (John Kenneth), *L'argent*, Paris : Gallimard, [1975] 1976, 506 p.

Galey (Jean-Claude), éd., *Différences, valeurs, hiérarchie*, Paris : EHESS, 1984, 520 p.

Gallet (Charles-Henri), *Le surendettement des particuliers*, Paris : Delmas, 1996, 173 p.

Gallouj (Faïz), Gadrey (Jean) et Ghillebaert (Edwige), « La Poste : mondes de production, types de produits, contribution à la cohésion sociale », *rapport de recherche pour la Direction de la stratégie de La Poste*, Laboratoire LAST-CLERSE (Université de Lille I et IFRESI), octobre 1996.

Gaudelier (Maurice), *L'énigme du don*, Paris : Fayard, 1996, 315 p.

Gaudibert (Jean-Claude), *L'hydre aux oeufs d'or*, Paris : Serge Bodin, 1980, 394 p.

Geremek (Bronislaw), *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Gallimard, [1978] 1990, 330 p.

Germidis (Dimitri), Kessler (Denis), Meghir (Rachel), *Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel ?* Étude du Centre de Développement, Paris : OCDE , 1991.

Gesell (Sylvio), *L'ordre économique naturel,* Paris : [1911] 1948, 8e éd., 401 p.

Gibaud (Bernard), *De la mutualité à la sécurité sociale*, Paris : les éditions ouvrières, 1986, 264 p.

Giddens (Anthony), *Les conséquences de la modernité*, Paris : L'Harmattan, 1994, 192 p

Gide (Charles), *Cours d'économie politique*, Paris : Recueil Sirey, 1930 (dixième édition), 614 p.

Gillard (Lucien), « Un cas de construction sociale de la confiance : les lettres de change dans les foires de Lyon au XVIe siècle », *in* Bernoux (Philippe), Servet (Jean-Michel), éds, *La construction sociale de la confiance*, AEF/Montchrestien, 1997, 484 p.

Gilles-Simon (Marie-Odile), Legros (Michel), « Pauvreté présumée, pauvreté constatée. Une construction empirique de la pauvreté », *Revue économique*, volume 47, n°3, mai 1996.

Gislain (Jean-Jacques) et Steiner (Philippe), *La sociologie économique*, Paris : PUF, 1995, 235 p.

Glaude (Michel), « La pauvreté, sa mesure et son évolution », *in* Conseil d'Analyse Economique, *Pauvreté et exclusion*, Paris : La documentation Française, 1998, 139 p.

Godbout (Jacques), « L'état d'endettement mutuel », *revue du MAUSS semestrielle,* n°4, deuxième semestre 1994 (A qui se fier ?).

Godbout (Jacques), « Qui a peur de la communauté » *in revue du MAUSS semestrielle,* n°13, premier semestre 1999 (Le retour de l'ethnocentrisme), 372 p.

Godefroy (Thierry), « Les activités informelles entre trafic et entraide : l'exemple de l'automobile » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 287 p.

Godley (Andrew), Ross (Duncan M.), « Introduction : Bank, Network and Small Firm Finance », *Business History*, (Special Issue on *Bank, Network and Small Firm Finance*, Godley (Andrew), Ross (Duncan M.), eds) Volume 38, n°3, juillet 1996.

Goffman (Erving), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les édition de Minuit, [1963] 1993, 177 p.

Gonseth (Marc), Maillard (Nadja), « L'approche biographique en ethnologie : points de vue critiques », in *Histoires de vie, approche pluridisciplinaire*, Neuchâtel (Suisse) : éd. de l'Institut d'ethnologie, 1987, 129 p.

Gorz (André), *Métamorphose du travail. Quête du sens ; critique de la raison économique*, Paris : éditions Galilée, 1988, 310 p.

Gotman (Anne), « De l'héritage à la dilapidation », *in* Spire (Antoine), éd., *L'argent, pour une réhabilitation morale*, Paris : Autrement, 1992, 203 p.

Granovetter (Marc), *Getting a job*, The University of Chicago Press, [1974] 1995, 251 p.

Granovetter (Marc), « La notion d'*embeddedness* » *in* Jacob (A.) et Vérin (H.), *L'inscription sociale du marché*, Paris : L'Harmattan, 1995, 296 p.

Gros (Olivier), « Un centre d'affaires dans des HLM » in Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), dir., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Guaino (Henri), dir., *Chômage : le cas français*, Paris : La documentation Française, 1997, 179 p.

Guérin (Isabelle), « Epargne-crédit en milieu rural : méthodologie d'intervention, l'exemple de l'Ouest-Cameroun », mémoire de DEA sous la direction de Jean-Michel Servet, Université Lumière Lyon2, faculté de sciences économiques et de gestion, juillet 1996, 294 p.

Guérin (Isabelle), Vallat (David), « Impact socio-économique de l'adhésion au SEL : essai de typologie », *Revue Silence*, Hors-Série premier trimestre 1998 (Les SEL : pour changer, échangeons).

Guérin (Isabelle), Vallat (David), « Les réseaux de la finance solidaire en France : un état des lieux », *Document de travail n°217*, Centre Walras, 1998a, 88 p.

Guérin (Isabelle), Vallat (David), « Les banques et le financement du micro-entrepreneuriat en France : l'émergence de nouveaux partenariats », communication aux XVe Journées Internationales d'Economie Monétaire et Bancaire, Toulouse, 4-5 juin 1998b.

Gueslin (André), *Histoire des crédits agricoles*, Paris : Economica, 1984, 2 tomes.

Gueslin (André), *Le Crédit Agricole*, Paris : La Découverte, 1985, 124 p.

Gueslin (André), *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans le France du XIXe siècle*, Paris : Economica, 1998a (2e édition), 430 p.

Gueslin (André), *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIXe siècle*, Paris : Aubier, 1998b, 314 p.

Guibert (Bernard), « le fétichisme de l'argent », *in* Droit (Roger-Pol), dir., *Comment penser l'argent ?,* Paris : Le Monde édition, 1992, 427 p.

Guibert (Bernard), « A propos de Polanyi, Braudel et du roi du Dahomey de A. Salsano », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Hadjian (Joseph), « L'actualité paradoxale de la Grande Transformation », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Halbwachs (Maurice), *Les classes ouvrières et les niveaux de vie. Recherche sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Paris : Gordon et Breach, [1912] 1970, 495 p.

Hatzfeld (Hélène), Hatzfeld (Marc) et Ringart (Nadja*), Quand la marge est créatrice. Les interstices urbains initiateurs d'emploi*, Paris : éditions de l'Aube, 1998, 158 p.

Hatzfeld (Hélène), Hatzfeld (Marc) et Ringart (Nadja), « La ville travaille la question de l'emploi dans ses interstices » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 287 p.

Hirschman (Albert O.), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris : Fayard, 1991, 294 p.

Hoggart (Richard), *La culture du pauvre*, Paris : Les éditions de Minuit, [1957] 1991, 420 p.

Holcblat (Norbert), Marioni (Pierre) et Roguet (Brigitte), « Les politiques de l'emploi depuis 1973 », in *Données sociales*, Paris : INSEE, 1999, 506 p.

Holcman (Robert), *Le chômage. Mécanisme économiques, conséquences sociales et humaines*, Paris : La documentation Française, 1997, 170 p.

Holland (John), « Bank lending relationships and the complex nature of bank-corporate relations », *Journal of Business Finance & Accounting*, 21 (3), Avril 1994.

Hontschoote (Frédéric), *La monnaie fraternelle*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Paris VII Jussieu, 1998.

Hubert (Henri), Mauss (Marcel), « Essai sur la nature du sacrifice », extrait de l'*Année Sociologique*, 2, 1899 *in* Mauss (Marcel), *Œuvres*, tome 1, *Les fonctions sociales du sacré*, Paris : Editions de Minuit, 1968, 633 p.

Hugo (Victor), *Les Misérables*, Paris : Gallimard, [1862] 1995, tome I, 955 p.

Hugo (Victor), *Quatrevingt-treize*, Paris : Gallimard, 1979, 533 p.

Insel (Ahmet), « La part du don. Esquisse d'évaluation », *in* Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales (MAUSS), *Ce que donner veut dire. Don et intérêt*, revue du MAUSS semestrielle, Paris : La Découverte, 1993, 274 p.

Jacobs (Jane), *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Liège : Mardaga, [1961] 1991, 435 p.

Join-Lambert (Marie-Thérèse), « "Exclusion" : pour une plus grande rigueur d'analyse », *Droit social*, n°3, mars 1995.

Karsenti (Bruno), *Marcel Mauss, Le fait social total,* Paris : PUF, 1994, 128 p.

Kessler (Denis), « Quelle est la valeur économique de la vie humaine », *in* Droit (Roger-Pol), éd., *Comment penser l'argent ?,* Paris : le Monde éditions, 1992, 427 p.

Laé (Jean-François) et Murard (Numa), *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris :

Seuil, 1985, 218 p.

Laé (Jean-François), *Travailler au noir*, Paris : Métaillé, 1989, 227 p.

Laé (Jean-François), « Un minimum alimentaire », *in* Spire (Antoine), (dir.), *L'argent, pour une réhabilitation sociale*, Paris : Autrement, n°132, octobre 1992, 203 p.

Laroulandie (Fabrice), « le Mont-de-Piété sous la Révolution française » *in Etat, finances et économie pendant la Révolution française* (Colloque tenu à bercy les 12, 13, 14 octobre 1989 à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française), Paris : Imprimerie nationale, 1991.

Larraechea (Ignacio) et Nyssens (Marthe), « L'économie solidaire, un autre regard sur l'économie populaire au Chili », *in* Laville (Jean-Louis), éd, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris : Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.

Larrera de Morel (Bertrand), dir., *Evaluation des aides à la création d'entreprise*, Paris : La documentation Française, 1996, 162 p.

Latouche (Serge), « Mondialisation et auto-organisation des laissés-pour-compte au Nord et au Sud. Les SEL et l'informel » in *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, Paris : AEF/Montchrestien, 1997, 451 p.

Latouche (Serge), « Il n'y a plus de Persans ! », *revue du MAUSS semestrielle,* n°13, premier semestre 1999 (Le retour de l'ethnocentrisme), 372 p.

Lautier (Bernard), *L'économie informelle dans le Tiers-monde*, La Découverte, 1994.

Laville (Jean-Louis), « Economie et solidarité : esquisse d'une problématique » *in* Laville (Jean-Louis), dir., *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris : Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.

Laville (Jean-Louis), dir., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris : Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.

Laville (Jean-Louis), « L'association comme lien communautaire propre à la démocratie », *Economie et Humanisme* n°332, mars 1995.

Laville (Jean-Louis), « Les services de proximité : un choix de société », CRIDA-LSCI, *Etude pour La Poste*, mars 1996.

Le Stum (Pauline), « Grameen Bank : instrument bancaire ou instrument de développement ? » *Techniques financières et développement* n°33 décembre 1993 / janvier 1994, publication de l'association Epargne sans frontière.

Leclere (Alexandre), « le Centre de promotion de l'emploi par la micro-entreprise » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), dir., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Leland (Hayne E.) et Pyle (David H.), « Informational asymmetries, financial structure, and financial intermediation », *The Journal of Finance*, vol. 32, n°2, Mai 1977.

Lelart (Michel), « Les circuits parallèles de financement : état de la question » in : HENAULT, Georges et M'RABET, Rachid. (eds), *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone*, AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris, 1990, pp. 45-63..

Lelart (Michel), « Les Tontines et le financement de l'entreprise informelle », *Réseau thématique Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne*, Paris : AUPELF-UREF, n°1991-18.

Lelart (Michel), « Mobilisation de l'épargne », *Techniques financières et développement* n°28-29, Epargne sans frontière, septembre-décembre 1992.

Leménorel (Alain), éd., *La rue, lieu de sociabilité ?,* Actes du colloques (16-19 novembre 1994), Publication de l'Université de Rouen n°214, 469 p.

Lenoir (Daniel), « L'exclusion face au droit », *in* Paugam (Serge), dir., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 1996, 583 p.

Lenoir (René), *Les exclus, un Français sur dix*, Paris : Le Seuil, 1974, 172 p.

Lévesque (Benoît), Mendell (Marguerite) et Van Kemenade (Solange*), Fonds de développement local et régional au Québec*, Ministère des Approvisionnements et Service, Canada, 1997, 51 p.

Lévi-Strauss (Claude), « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in *Sociologie et anthropologie,* Paris : PUF, [1950] 1995, 482 p.

Lewis (Oscar), *Les enfants de Sanchez : autobiographie d'une famille méxicaine*, Paris : Gallimard [1961] 1993, 638 p.

Lipietz (Alain), *La société en sablier*, Paris : La Découverte, 1998, 387 p.

Lollivier (Stéfan), Verger (Daniel), « Pauvretés d'existence, monétaire et subjective. Facteurs de persistance et corrélations sur données de panel », *Revue économique*, volume 50, n°3, mai 1999.

Maitron (Jean), dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier.* Première partie : *1789-1864 : De la Révolution Française à la fondation de la Première Internationale*, Paris : Les éditions ouvrières, 1966, 3 volumes.

Malamoud (Charles), éd., *Lien de vie, nœud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1988, 207 p.

Malamoud (Charles), « Dette et devoir dans le vocabulaire sanscrit et dans la pensée brahmanique », *in* Malamoud (Charles), éd., *Lien de vie, nœud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1988, 207 p.

Malamoud (Charles), *Cuire le monde. Rite et pensée dans l'Inde ancienne*, Paris : La Découverte, 1989, 335 p.

Malamoud (Charles), « Finance et monnaie, croyance et confiance : le paiement des actes rituels dans l'Inde ancienne », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995, 417 p.

Malamoud (Charles), « Le paiement des actes rituels dans l'Inde védique », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998, 398 p.

Malinowski (Bronislaw), *Les argonautes du Pacifique occidental,* Paris : Gallimard, [1922] 1989, 606 p.

Malo (Marie-Claire), « Le Mouvement des caisses Desjardins : modèle de développement d'une économie solidaire », *Economie et Solidarité*, Revue du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC Canada), Volume 29, numéro 1, 1997.

Malo (Marie-Claire), Ignatieff (Nicholas A.), « Caisses Desjardins et cercles d'emprunt à Montréal : quelle configuration partenariale ? », *Economie et Solidarité*, Revue du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC Canada), Volume 29, numéro 1, 1997.

Malthus (Thomas Robert), *Essai sur le principe de population*, trad. de E Vilquin, Institut National d'Etudes Démographiques, diffusion : P.U.F, Paris, [1798] 1980, 166 p.

Manier (Jean-Marc), « L'incertaine utilité du financement solidaire français » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Maquart (Bruno), « Le chômage », *in* Montalbert (Marc de), dir., *La protection sociale en France*, Paris : La documentation Française (les notices), 1997, 176 p.

Maris (Bernard), « Nord-Sud : l'argent du riche et l'argent du pauvre », *in* Droit (Roger-Pol), éd., *Comment penser l'argent ?,* Paris : le Monde éditions, 1992, 427 p.

Marx (Karl), « Economie et philosophie » (Manuscrits parisiens 1844), in *Philosophie*, Paris : Gallimard, 1994, 684 p.

Marx (Karl), *Economie et Philosophie (Manuscrits parisiens, 1844), Ecrits économiques*, t. II, Paris : Gallimard (La Pléiade), [1844] 1968, édition établie et annotée par Maximilien Rubel, 1970 p.

Marx (Karl), *Le Capital. Critique de l'économie politique*, Livre I, Paris : PUF (Quadrige), [1872 pour la première édition française] 1993, 940 p.

Marx (Karl), *Le manifeste communiste*, Ecrits économiques, Tome I, Paris : Gallimard (La Pléiade), [1848] 1994, 1821 p.

Maucourant (Jérôme), « Karl Polanyi et l'économie historique de la monnaie », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), eds, *La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Mauss (Marcel), « Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques », extrait de l'*Année Sociologique*, seconde série, 1923-1924, t. I in *Sociologie et anthropologie* (préface de Claude Lévi-Strauss), Paris : PUF, 1995, pp. 143-279.

Mauss (Marcel), « Les origines de la notion de monnaie », communication faite à l'Institut français d'anthropologie, 1914 in *Œuvres*, tome 2, *Représentations collectives et diversité des civilisations*, Paris : Editions de Minuit, 1974, 739 p.

Mayoukou (Célestin), *Le Système des tontines en Afrique, un système bancaire informel*, Paris : L'Harmattan, 1994, 144 pages.

Mazel (Olivier), *L'exclusion, le social à la dérive*, Paris : Le Monde Editions, 1996, 248 p.

Méda (Dominique), *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, Paris : Aubier, 1995, 358 p.

Mendell (Marguerite), « De nouveaux partenariats sociaux » *in* Servet (Jean-Michel), dir., *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières,* Paris *:* Association d'économie financière - Caisse des Dépôts et Consignations - AUPELF-UREF, 1995, 306 p.

Mendell (Marguerite), « Karl Polanyi et l'éducation socialiste », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Mendell (Marguerite), « Local Finance in a Global Economy : Palliative or Panacea ? », ronéo, centre Walras, 1998.

Merrien (François-Xavier), « Etat-providence et lutte contre l'exclusion », *in* Paugam (Serge), dir., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 1996, 583 p.

Minder (Gabriel), « 'FIGARO' : un renouveau de la garantie bancaire comme moyen de lutter contr l'exclusion », *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, *L'insertion par l'activité économique*, Paris : Syros, 1993, 214 p.

Molière, *L'Avare*, Paris : Gallimard, 1993 (collection Folio Théâtre), 279 p.

Moreau de Bellaing (Louis), *La misère blanche. Le mode de vie des exclus*, Paris : l'Harmattan (Logiques Sociales), 1988, 167 p.

Mozère (Liane), « Informalité sans protection. Une lecture de travaux relatifs à l'économie informelle », *Lettre de commande n°47 du 13/12/1995 du Plan Urbain*, Centre d'études, de recherche et de formations institutionnelles du Sud-Est, octobre 1997, 122 p.

Mukeba (Claude), « Aide à la création d'entreprise par les chômeurs et les allocataires du RMI » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), dir., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Nasse (Philippe), dir., *Exclus et exclusions. Connaître les populations, comprendre les processus*, Paris : Commissariat Général di Plan / La documentation Française, 1992, 224 p.

Nicolas (Guy), *Du don rituel au sacrifice suprême*, Paris : La Découverte / M.A.U.S.S., 1996, 174 p.

North (Douglas C.), « Markets and other allocation system in History : The Challenge of Karl Polanyi », *Journal of european economic history* (6), 3, Winter 1977, pp. 703-716, traduction par Laurence Collaud et Jérôme Maucourant, *document de travail* du Centre Walras n°198.

Nowak (Maria), *La banquière de l'espoir*, Paris : Albin Michel, 1994a, 293 p.

Nowak (Maria), « Le crédit au service de l'insertion », *Techniques financières et développement* n°33 décembre 1993 / janvier 1994b, publication de l'association Epargne sans frontière.

Nowak (Maria), « Le micro-crédit dans le monde », dossier Finance et emploi : engager le débat, *Echange et projet* n°78, novembre 1997.

Orléan (André), « La légitimité de la monnaie », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995, 417 p.

Orléan (André), « Sur le rôle respectif de la confiance er de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand » *in* Revue du Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales (MAUSS), *A qui se fier ? Confiance interaction et théorie des jeux*, Paris : La Découverte, n°4, 2e semestre 1994, 316 p.

Orwell (George), *Dans la dèche à Paris et à Londres*, Paris Ivréa, [1933] 1993, traduction de Michel Pétris, 277 p.

Ould Raghani (Mohammed), « Le processus d'octroi du crédit : l'exemple des banques mauritaniennes » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), éds, *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Pairault (Thierry), *L'intégration silencieuse, la petite entreprise chinoise en France*, Paris : L'Harmattan, 1995, 250 p.

Paugam (Serge), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté,* Paris : PUF, [1991] 1994, 255 p.

Paugam (Serge), dir., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 1996, 583 p.

Perret (Bernard) et Roustang (Guy), *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris : Le Seuil, 1993, p. 282.

Pétonnet (Colette), *On est tous dans le brouillard*, Paris : Galilée, 1985, 329 p.

Pezard (Alice), « Droit au crédit : approche juridique et problèmes éthiques » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Pfeiffer (Lucien), *Libre entreprise et socialismes*, Paris : éditions Encre, 1986, 192 p.

Pfeiffer (Lucien), dir., « Institutions nouvelles pour le développement de l'entreprise », *Rapport ronéo*, Commissariat général du Plan, décembre 1998, 429 p.

Pierret (Dorothée), « Programmes de microcrédit du Nord et du Sud. Croisement des sources d'inspiration, cloisonnement des réflexions » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999a, 434 p.

Pierret (Dorothée), « Le militantisme au service de la finance, Goldrauch : une expérience de microcrédit à Berlin » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999b, 434 p.

Pine (Frances), « Maintenir l'économie domestique. Travail, argent et éthique dans les montagnes polonaises », revue *Terrain*, n°22 (Les usages de l'argent), octobre 1994.

Polanyi (Karl), Rotstein (Abraham), *Dahomey and the Slave Trade : an Analysis of an Archaic Economy*, Seattle : University of Washington Press, 1966.

Polanyi (Karl), « L'économie en tant que procès institutionnalisé », *in* Polanyi (Karl), Arensberg (Conrad), eds, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, [1957] 1975, 348 p.

Polanyi (Karl), Arensberg (Conrad), eds, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, [1957] 1975, 348 p.

Polanyi (Karl), Arensberg (Conrad), Pearson (Harry W.), « Place de l'économie dans les sociétés », *in* Polanyi (Karl), Arensberg (Conrad), eds, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, [1957] 1975, 348 p.

Polanyi (Karl), *The Livelihood of Man,* Academic Press : New York-San Francisco-London, 1977, 280 p.

Polanyi (Karl), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, [1944] 1983, 419 p.

Polanyi Levitt (Kari), « Karl Polanyi socialiste », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Polanyi-Levitt (Kari), ed., *The Life and Work of Karl Polanyi*, Montréal : Black Rose Books, 1990, 264 p.

Portes (Alejandro), « The Informal Economy and Its Paradoxes » *in* Neil J. Smelser et Richard Swedberg (eds), *The Handbook of Economic Sociology*, Russell Sage Foundation/Princeton University Press, Etats-Unis, 1994, 835 p.

Portet (François), « L'argent de la moto. Créer une richesse ou accepter la pénurie », revue *Terrain*, n°22 (Les usages de l'argent), octobre 1994.

Pradelle (Michèle de la), *Les vendredis de Carpentras,* Paris : Fayard, 1996, 374 p.

Procacci (Giovanna), *Gouverner la misère*, Paris : Le Seuil (l'univers historique), 1993, 361 p.

Proudhon (Pierre-Joseph), *Oeuvres complètes*, Tome 6, *Solution du problème social,* Paris : Lacroix et Cie [1848] 1873 (26 volumes), 312 p.

Proudhon (Pierre-Joseph), *De la capacité politique des classes ouvrières*, œuvres complètes de P.-J. Proudhon (Tome 3) publiées sous la direction de Bouglé (C.) et Moysset (H.), introduction de Maxime Leroy, Paris : Slatkine, [1865] 1982, 423 p.

Proudhon (Pierre-Joseph), *Idée générale de la révolution au XIXe siècle*, œuvres complètes de P.-J. Proudhon (Tome 2) publiées sous la direction de Bouglé (C.) et Moysset (H.), introduction et notes d'Aimé Berthod, Paris : Slatkine, [1851] 1982, 462 p.

Proudhon (Pierre-Joseph), *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère*, œuvres complètes de P.-J. Proudhon (Tome 1) publiées sous la direction de Bouglé (C.) et Moysset (H.), introduction de Roger Picard, Paris : Slatkine, [1846] 1982, 426 p.

Quilès (Yvonne), « Le rêve des pauvres » *in* Spire (Antoine), (dir.), *L'argent, pour une réhabilitation sociale*, Paris : Autrement, n°132, octobre 1992, 203 p.

Rabelais (François), *Le Tiers Livre*, in *Œuvres complètes*, texte établi et annoté par Jacques Boulanger, édition revue et complétée par Lucien Scheler, Paris : Gallimard (La Pléiade), 1965, 1033 p.

Radkowski (Georges-Hubert de), *Les jeux du désir*, Paris : PUF (Croisées), 1980, 262 p.

Rahman (Aminur), « Micro-credit Initiatives for Equitable and Sustainable Development : Who Pays ? », *World Development*, Vol. 27, n°1, 1999, pp. 67-82.

Raymond (Michel), « Pauvreté, précarité, RMI », in *La protection sociale en France*, Paris : La documentation Française (les notices), 1997, 176 p.

Rifkin (Jeremy), *La fin du travail*, Paris : La Découverte, 1996, 436 p.

Rivallain (Josette), Echanges et pratiques monétaires en Afrique du Xve au XIXe siècles à travers les récits de voyageurs, Lyon : Musée de l'Imprimerie et de la Banque, Paris : Musée de l'Homme, 1994, 150 p.

Rivaud-Danset (Dorothée), « Les contrats de crédit dans une relation de long terme. De la main invisible à la poignée de main », *Revue Economique*, volume 47, numéro 4, juillet 1996, pp. 937-962.

Rosanvallon (Pierre), *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris : Le Seuil, 1995, 227 p.

Ross (Duncan M.), « The Unsatisfied Fringe in Britain, 1930s-80s » », *Business History*, (Special Issue on *Bank, Network and Small Firm Finance*, Godley (Andrew), Ross (Duncan M.), eds) Volume 38, n°3, Juillet 1996.

Roustang (Guy), « Grande Transformation ou 'alliage sans formule précise' ? », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Sagna (Lamine), *Les usages sociaux et culturels de la monnaie : une clientèle en difficulté à la Poste et la gestion de ses incertitudes*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Louis Moreau de Bellaing, Université Caen, 1998a, 398 p.

Sagna (Lamine), « Le client et sa guichetière ' préférée' : circulation monétaire et facteur de légitimation du guichetier chez les personnes en difficulté » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), éds, *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998b, 287 p.

Sahlin (Marshall), *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris : Gallimard, [1972] 1991, 411 p.

Saint-Exupéry (Antoine de), *Le Petit Prince*, Paris : Gallimard, [1946] 1999, 99 p.

Salmona (Michèle), « Anthropologie sociale et clinique des pratiques de l'argent en France et formation, 1950-1990 », Communication au *Congrès international d'éducation des adultes* - Université de Grenade, CAESAR, juin 1993.

Salsano (Alfredo), « Polanyi, Braudel et le roi du Dahomey », *in* Maucourant (Jérôme), Servet (Jean-Michel) et Tiran (André), éds*, La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 1998, 419 p.

Sassen-Koob (Saskia), « New York City's Informal Economy », *in* Portes (Alejandro), Castells (Manuel), Benton (Lauren A.), eds, *The Informal Economy, Studies in Avanced and Less Developed Countries*, Londres : The John Hopkins University Press, (1989) 1991, 327 p.

Sassier (Philippe), *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique*, XVIe-XXe siècle, Paris : Fayard, 1990, 450 p.

Say (Jean-Baptiste), *Traité d'économie politique*, Paris : Calmann-Lévy, [1803] 1972, 571 p.

Say (Léon), « Du crédit populaire et des moyens de le fonder » [1866], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Schumpeter (Joseph A.), *Histoire de l'analyse économique*, Tome 1, *l'âge des fondateurs*, Paris : Gallimard, [1954] 1983, 519 p.

Sédillot (René), *Histoire morale et immorale de la monnaie*, Paris : Bordas, 1989, 383 p.

Seibel (Claude), « Le chômage de longue durée et les politiques d'emploi », *in* Conseil d'Analyse Economique, *Pauvreté et exclusion*, Paris : La documentation Française, 1998, 139 p.

Sen (Amartya), *Ethique et économie*, Paris : PUF, [1991] 1993, 364 p.

Sen (Amartya), *L'économie est une science morale*, Paris : La Découverte, 1999, 126 p.

Servet (Jean-Michel), *Nomismata. Etat et origines de la monnaie*, Lyon : PUL, 1984, 191 p.

Servet (Jean-Michel), « L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi », *Revue économique*, volume 44, n°6, novembre 1993.

Servet (Jean-Michel), « la fable du troc », revue *Dix-Huitième Siècle* n°26, Paris : PUF, 1994, pp. 103-115.

Servet (Jean-Michel), « Formes, raisons et devenir des modes informels d'épargne » *in* Servet (Jean-Michel), dir., *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières,* Paris *:* Association d'économie financière - Caisse des Dépôts et Consignations - AUPELF-UREF, 1995a, 306 p.

Servet (Jean-Michel), « Le lien de confiance, fondement nécessaire des relations financières et de la mobilisation de l'épargne », *Technique financière et développement*, n°38-39, Mars/Juin 1995b, pp. 42-49.

Servet (Jean-Michel), dir., *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières,*Paris : Association d'économie financière - Caisse des Dépôts et Consignations - AUPELF-UREF, 1995c, 306 p.

Servet (Jean-Michel), « Légitimité et illégitimité des pratiques monétaires et financières. Exemples africains », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995d, 417 p.

Servet (Jean-Michel), « Les avatars d'un dollar chinois », *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, Paris : AEF, 1996.

Servet (Jean-Michel), « Le chapeau », *in* Bernoux (Phillipe) et Servet (Jean-Michel), éds*, La construction sociale de la confiance*, Paris : AEF/Montchrestien, 1997a, 484 p.

Servet (Jean-Michel), « Pérennité et viabilité des systèmes financiers décentralisés », communication au séminaire Banque nationale du Cambodge, Phnom Penh, 15-16 décembre 1997b.

Servet (Jean-Michel), « Les limites du partenariat des la mise en place et le développement de systèmes financiers décentralisés au Sud. Modèle démocratique versus hiérarchie », Contribution aux Vèmes journées du réseau entrepreneuriat - UREF/AUPELF - *Partenariats d'entreprises et mondialisation*, Hanoï-Ho Chi Min, 24-28 Mars 1997c.

Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), dir., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Servet (Jean-Michel), « Démonétisation et remonétisation en Afrique-Occidentale et Equatoriale (XIXe-XXe siècles) », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998a, 398 p.

Servet (Jean-Michel), *L'euro au quotidien*, Paris : Desclée de Brouwer, 1998b, 156 p

Servet (Jean-Michel), dir., *Exclusion et liens financiers* 1999-2000, rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Servet (Jean-Michel), dir., *Une économie sans argent : les SEL*, Paris : Seuil, 1999, 349 p.

Servet (Jean-Michel), Vallat (David), « Solidarité, finance et création d'entreprises » in *Exclusion et liens financiers* 1999-2000, rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Silver (Hilary), « Exclusion sociale et solidarité sociale : trois paradigmes », *Revue internationale du travail*, Volume 133, Numéro 5-6, Genève : BIT, 1994.

Simmel (Georg), *Philosophie de l'argent*, Paris : PUF, [1907] 1987, 662 p.

Smelser (Neil J.) et Swedberg (Richard), « The Sociological Perspective on the Economy » *in* Neil J. Smelser et Richard Swedberg (eds), *The Handbook of Economic Sociology*, Russell Sage Foundation/Princeton University Press, Etats-Unis, 1994, 835 p.

Smith (Adam), *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris : Flammarion, [1776] 1991, Tomes I et II, trad. Germain Garnier revue par Adolphe Blanqui ; introduction et index de Daniel Diatkine, 531 p.

Soto (Hernando de), [1986] 1994, *L'autre sentier. La révolution informelle dans le tiers monde*, Paris : La Découverte, 245 p.

Soulier (Nicolas), « Urbanité ou réseau ? Urbanité artificielle ou la perte de l'entre-deux », *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1997*,* coordonné par Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Stigler (G.J.), « Imperfections in the capital market », *Journal of Political Economy*, 75(3), 1967.

Stoléru (Lionel), *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris : Flammarion, 1974, 314 p.

Swedberg (Richard), *Une histoire de la sociologie économique*, Paris : Desclée de Brouwer (Coll. « Sociologie Economique »), [1987] 1994, préface d'A. Caillé, 315 p.

Tardella (Armand), « Le SEL de Saint-Quentin-en-Yvelines et la mise en place d'une monnaie fondante » *in* Rapport *Exclusion et liens financiers* 1999-2000*,* rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Théret (Bruno), « De la dualité des dettes et de la monnaie dans les sociétés salariales », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998, 398 p.

Thiveaud (Jean-Marie), « Le roi, l'Etat, la finance - Souveraineté et légitimité de la monnaie », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Paris : AEF/CREA, 1995a, 417 p.

Thiveaud (Jean-Marie), *Histoire de la finance en France*. Tome 1, *Des origines jusqu'en 1775*, Editions P.A.U., 1995b, 418 p.

Thiveaud (Jean-Marie), « De la foi publique », *in* Bernoux (Philippe), Servet (Jean-Michel), éds, *La construction sociale de la confiance*, AEF/Montchrestien, 1997, 484 p.

Thiveaud (Jean-Marie), « Fait financier et instrument monétaire entre souveraineté et légitimité. L'institution financière des sociétés archaïques », *in* Aglietta (Michel), Orléan (André), éds, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 1998, 398 p.

Thomson (Alaistair), « Un appel aux banques. Leçons tirées de la loi sur les réinvestissements dans les communautés locales aux Etats-Unis », *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, Paris : AEF/Montchrestien, 1997.

Traimond (Bernard), « La fausse monnaie au village », revue *Terrain*, n°22 (Les usages de l'argent), octobre 1994.

Vallat (David), « La finance solidaire, un champ d'application varié », *Rapport Moral sur l'Argent dans le Monde*, Paris : AEF/Montchrestien, 1998, pp. 499-519.

Valtriani (Patrick), « Pauvreté, système fiscal, redistribution des revenus en France », *Document pour l'Enseignement Economique et Social*, n°91, mars 1993, pp. 67-96.

Veblen (Thorstein), *Théorie de la classe des loisirs*, Paris : Gallimard, [1899] 1978, 278 p.

Vienney (Claude), *L'économie sociale*, Paris : La Découverte, 1994, 126 p.

Vigier (Jean-Paul), « Finansol, association pour le financement solidaire ou la promotion de l'économie solidaire » *in* Servet (Jean-Michel) et Vallat (David), dir., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 1997), Paris : AEF/Montchrestien, 1998, 287 p.

Voillard (Laurent), « Le portage économique. Un outil d'insertion pour les créateurs d'entreprise » in *Exclusion et liens financiers* 1999-2000, rapport coordonné par Jérôme Blanc, Isabelle Guérin, Jean-Michel Servet et David Vallat, Paris : Economica, 1999, 434 p.

Walras (Léon), *Eléments d'économie politique pure*, Edition comparée des éditions de 1874, 1889, 1896,

1900 et 1926 (et de l'édition de l'Abrégé de 1938) augmentée de la traduction des notes de William Jaffé dans *Elements of Pure Economics*, 1954. Edité par Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), Paris : Economica, [1874] 1988, 888 p.

Walras (Léon), « Les associations populaires de consommation, de production et de crédit » [1865], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Walras (Léon), « A ce propos, qu'il nous soit permis... » [1866 ?], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Walras (Léon), « Caisse d'escompte des associations populaires. Assemblée générale du 31 mars 1866... » [1866], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Walras (Léon), « Le crédit gratuit réciproque » [1867-1], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Walras (Léon), « De la gratuité par la réciprocité dans les banques d'échange » [1867-2], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Walras (Léon), « Réfutation du rapport à Monsieur le Gouverneur de la Banque de France... » [1870], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Les associations populaires coopératives*, œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome VI), 1990, 562 p.

Walras (Léon), « Théorie mathématique de la richesse sociale » [1885], *in* Dockès (Pierre), Goutte (Pierre-Henri) Hébert (Claude), Mouchot (Claude), Potier (Jean-Pierre), Servet (Jean-Michel), éditeurs de *Théorie mathématique de la richesse sociale et autres écrits d'économie pure* , œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras (Tome XI), 1993, 743 p.

Weber (Max), *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris : Plon (Agora), [1922] 1995, tome I, 411 p.

Weil (Alain), *Les pouvoirs cachés de la monnaie*, Paris : Fayard, 1980, 212 p.

William (Colin C.), « The Role of the Informal Sector in Regenerating Peripherical Areas : an Evaluation of Local Exchange and Trading Systems (LETS) », article présenté au Congrès *The Regeneration of Peripheral Regions*, University of Strathclyde, Glasgow, Ecosse.

Williamson (Oliver), « Transaction Cost Economics and Organization Theory » in Smelser (Neil J.) et Swedberg (Richard), (eds), *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton: Princeton University Press, 1994, 835 p.

Xiberras (Martine), *Les théories de l'exclusion*, Paris : Armand Colin, 1996, 204 p.

Yunus (Muhammad), *Vers un monde sans pauvreté*, Paris : Jean-Claude Lattès, 1997, 345 p.

Zelizer (Viviana), « Human Values and the Market : The Case of Life Insurance and Death in 19th-Century America », in Granovetter (Marc), Swedberg (Richard), *The Sociology of Economic Life*, Boulder : Westview Press, 1992, 399 p.

Zelizer (Viviana), « Making Multiple Monies », *in* Swedberg (Richard), ed., *Explorations in Economic Sociology*, New York : Russel Sage Foundation, 1993, 452 p.

Zelizer (Viviana), *The Social Meaning of Money*, New York : Harper & Collins Publishers (Basic Books), 1994, 286 p.

Zola (Emile), *Germinal*, Paris : Librairie Générale Française (Le Livre de Poche), [1885] 1983, 536 p.

Zola (Emile), *L'argent*, Paris : Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), [1891] 1993, tome V, 1898 p.

ANNEXES

Annexe 1. Tableau synoptique de la thèse

Annexe 2. Tableau comparatif du champ de la sociologie économique et de celui du courant économique dominant

Annexe 3. Les systèmes d'echange local (SEL)

Annexe 4. Typologie des organismes de finance solidaire et des placements solidaires

ANNEXE 1.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA THESE

Hypothèse générale : La monnaie établit un lien avec la totalité sociale de référence

	Objectifs	Méthodologie / concepts utilisés	Mots-clefs	Eléments bibliographiques
Chapitre 1. Le phénomène « exclusion »	Constat de l'étendue des phénomènes de pauvreté et d'exclusion en France. Définitions de ces phénomènes. Faire ressortir en quoi ils sont des construits (mythe). Etablir l'impossibilité d'une analyse en termes strictement économiques.	Le chômage remet en question la division du travail. Petite échelle d'analyse pour observer les trajectoires d'existence des personnes.	chômage, exclusion, mythe, pauvreté, socialité primaire.	R. Barthes, P. Bourdieu, F. Braudel, A. Caillé, R. Castel, E. Durkheim, A. Smith.

PARTIE I.
Les liens financiers (objectif : montrer comment les liens d'endettement médiatisés par la monnaie renforcent la cohésion sociale)

PI/Chapitre 2. Dette et monnaie	Montrer que la dette est un élément fondateur de la socialité primaire. Montrer que la monnaie est l'instrument privilégié du règlement des dettes. Montrer que l'accès à la monnaie représente un accès à la totalité sociale.	Approche anthropologique de la dette qui révèle la dimension sociale de la monnaie.	holisme, individualisme, tiers inclu, totalité sociale, fait social total, paiement libératoire, paiement compensatoire, souveraineté, légitimité, alliance.	M. Aglietta, A. Caillé, D. de Coppet, L. Dumont, C. Malamoud, M. Mauss, A. Orléan, K. Polanyi, J.-M. Servet, G. Simmel, B. Théret, J.-M. Thiveaud V. Zelizer.
PI/Chapitre 3. Argent, monnaies et pauvreté	Montrer que l'accès à la monnaie est un levier d'intégration sociale. Illustrer la dimension sociale de la monnaie par des exemples contemporains.	Analyser les pratiques monétaires d'une population qui a tout intérêt à avoir un usage rationnel de la monnaie.	hiérarchie de valeurs, droit au crédit, cloisonnement des usages monétaires, fongibilité monétaire.	J. Blanc, J. Elster, M. Halbwachs, J.-F. Laé, N. Murard, M. Salmona J.-M. Servet, T. Veblen, M. Weber, V. Zelizer.

	Objectifs	Méthodologie / concepts utilisés	Mots-clefs	Eléments bibliographiques
PARTIE II. **Les ressorts des liens financiers** (objectif : déterminer les facteurs rendant possible l'établissement de liens financiers afin de les instrumenter pour lutter contre l'exclusion)				
PII/Chapitre 4. Exclusion et petite économie	Montrer quelles sont les règles de fonctionnement d'une économie à petite échelle. Montrer que ces règles garantissent le fonctionnement des liens financiers.	Observer les stratégies des personnes cherchant à pallier leur difficulté d'accès à l'emploi. Chercher à comprendre comment les échanges sont régulés au sein du rez-de-chaussée de la maison braudélienne. Définir le concept de petite économie. Montrer que l'économique est immergé dans le social.	création d'entreprise, économie informelle, proximité, confiance réciprocité, construction sociale des marchés, économie formelle, économie substantive.	F. Braudel, M. Castells, E. Durkheim, M. Granovetter, J.-L. Laville, M. Mauss, K. Polanyi, A. Portes, M. Sahlin, J.-M. Servet.
PII/Chapitre 5. Un circuit d'endettement facteur d'intégration : l'expérience des SEL	Illustrer le fonctionnement des ressorts des liens financiers (proximité, confiance, réciprocité). Montrer comment la monnaie peut être instrumentée pour devenir un outil d'intégration sociale.	Analyse du fonctionnement des systèmes d'échange local ; mise en exergue de la dimension sociale de la finance dans ces systèmes.	monnaie locale, proximité, confiance réciprocité, dette.	R. Douthwaite, M. Gaudelier, M. Mauss, G. Nicolas, J.-M. Servet.

	Objectifs	Méthodologie / concepts utilisés	Mots-clefs	Eléments bibliographiques
PARTIE III. **Instrumentation des liens financiers** (objectif : montrer comment les liens financiers peuvent être utilisés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion)				
PIII/Chapitre 6. Du crédit populaire à la finance solidaire	Historique des pratiques de solidarité financière et de leur essaimage.	Comparaisons historiques et internationales.	crédit populaire, prévoyance, caisse d'épargne, société de secours mutuel, crédit gratuit, crédit agricole, crédit mutuel, Grameen Bank, finance solidaire.	E. Dolléans, J. Donzelot, L. Favreau, A. Gueslin, J.-L. Laville, M. Mendell, P.-J. Proudhon, C. Vienney, L. Walras.
PIII/Chapitre 7. Finance solidaire et lutte contre l'exclusion en France	Montrer comment les liens financiers peuvent être instrumentés pour lutter contre le chômage et l'exclusion. Définir la finance solidaire.	Etablir un panorama des initiatives de finance solidaire en France	création d'entreprise, aide à la création d'entreprse, très petite entreprise, financement bancaire, risque, partenariat bancaire, microfinance, fonds de garantie, capital-risque, formation, épargne solidaire	I. Guérin, J.-M. Servet, D. Vallat.

ANNEXE 2.

TABLEAU COMPARATIF

DU CHAMP DE LA SOCIOLOGIE ECONOMIQUE ET DE CELUI DU COURANT ECONOMIQUE DOMINANT

	Sociologie économique	Courant économique dominant (théorie néo-classique)
Concept d'acteur	*acteur social* (individu, groupe, institution) L'acteur est influencé par d'autres acteurs et appartient à des groupes et à la société ; les acteurs ont des identités spécifiques (femmes, minorité ethnique, etc.)	*acteur isolé* (individus, ménages et entreprises) L'acteur n'est pas influencé par d'autres acteurs (individualisme méthodologique) ; l'acteur est une abstraction
Sphère de l'action	le système économique comme partie intégrante de la société	toute situation où apparaissent un choix et des ressources rares ; essentiellement le marché
Types d'action économique	Plusieurs types d'action économique sont employés y compris l'action rationnelle ; la rationalité est une *variable*	Toutes les actions économiques sont supposées rationnelles ; accent mis sur les choix et les procédures de maximisation ; la rationalité est une *hypothèse*
Contraintes de l'action	Les actions économiques sont contraintes par la rareté des ressources, par les structures sociales et les représentations individuelles et collectives ; importance de la notion de pouvoir	Les actions économiques sont contraintes par les préférences individuelles et par la rareté des ressources (y compris la technologie) ; les échanges sont réalisés entre égaux
Résultat de l'action économique	Stabilisation/régulation des conflits d'intérêt	Convergence vers l' équilibre
Rapport entre économie et société	L'économie fait partie intégrante de la société (notion d'immersion : *embeddedness*) ; la société est toujours la référence élémentaire	le marché et l'économie sont les références élémentaires ; la société est une « donnée » ; hypothèse d'absence de tensions, de conflits dans la société
Objectif des analyses	Description et explication fondées empiriquement ; rarement prévision	Prévision et explication ; rarement description
Méthodes employées	Plusieurs méthodes employées, comme celles relevant d'une approche historique ou comparative ; les données empiriques (de type statistique, ethnographique, etc.) sont souvent élaborées par le chercheur	Modèles formels employés (modèles mathématiques) ; emploi peu fréquent de données empiriques
Concept de temps	Temps concret qui dépasse l'action analysée (*concept de temps socio-historique*)	Temps abstrait, stationnaire ; coïncide avec l'action qui est analysée (*concept de temps stationnaire et adaptatif*)
Tradition intellectuelle	Marx, Weber, Durkheim, Schum-peter, Polanyi, Parsons/Smelser ; les classiques sont couramment enseignés et réinterprétés	Smith, Ricardo, Walras, Mill, Marshall, Keynes, Samuelson ; les classiques appartiennent au passé ; on se concentre sur les constructions théoriques en cours et les résultats obtenus

sources : Richard Swedberg, 1994, p. 30 ; Neil J. Smelser et Richard Swedberg, 1994, p. 4.

ANNEXE 3.

LES SYSTEMES D'ECHANGE LOCAL (SEL)

Charte d’adhésion

Bon d'échange

Les offres et les demandes

ANNEXE 4.

TYPOLOGIE DES ORGANISMES DE FINANCE SOLIDAIRE ET DES PLACEMENTS SOLIDAIRES

Critères de la typologie, description et pertinence .....
Typologie des organismes de finance solidaire .....
Tableau 1a. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie .....
Tableau 1b. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie .....
Tableau 1c. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie .....
Tableau 1d. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie .....
Tableau 1'a. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite) .....
Tableau 1'b. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite) .....
Tableau 1'c. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite) .....
Tableau 1'd. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite) .....
Tableau 2a. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 2b. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 2c. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 2d. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 3a. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 3b. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 3c. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 3d. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie .....
Tableau 4a. Produits financiers / produits bancaires solidaires : essai de typologie .....
Tableau 4b. Produits financiers / produits bancaires solidaires : essai de typologie .....

Critères de la typologie, description et pertinence

• (B) le statut juridique de l'organisme de financement de proximité

Les statuts principaux sont :

- la banque ;
- la société financière ;
- la société de capital risque (sous forme de société anonyme comme Génération banlieue et Garrigue, de société coopérative comme Autonomie et solidarité ou de société en indivision comme les Clubs d'investisseur pour une gestion alternative et locale de l'épargne) ;
- l'association.

Quelles implications peut avoir le statut juridique sur l'action des organismes de finance solidaire ? La forme juridique traditionnelle de l'organisme financier est la banque. Or, selon la loi bancaire de 1984, créer une banque suppose un capital de départ de 35 millions de francs français. Somme quasiment impossible à rassembler à moins d'être « coopté » par une banque déjà en place (quelle pourrait être son intérêt ?). La seconde forme juridique d'organisme financier est la société financière. Le capital de départ est de 17 millions de francs français. Cette structure possède une activité de crédit mais son champ d'intervention est limité à certaines opérations définies d'après la technique financière utilisée (crédit-bail, caution, etc.), la nature de la clientèle (particulier ou entreprise) ou la nature des biens financés (immobilier, biens d'équipement, informatique, etc.). La société de capital risque possède également comme fonction initiale le financement d'entreprise, non pas par le crédit mais par la prise de participation.

Le statut associatif concerne un grand nombre d'organismes de financement solidaire. La souplesse de ce statut autorise un fonctionnement de conseil, de suivi, la perception de subventions, une activité médiatrice vis-à-vis des banques, des collectivités. L'activité médiatrice est facilitée par un statut qui n'est pas concurrentiel avec les banques notamment. Les associations sont particulièrement bien adaptées à la mise en place de relations partenariales car le financement de leur activité suppose l'existence préalable d'un réseau de partenaires. Enfin le secteur associatif véhicule une identité de solidarité en adéquation avec les pratiques de finance solidaire.

• (C) secteur de l'intervention

- public
- privé

La plupart des organismes évoluant dans le champ de la finance solidaire s'inscrivent dans des partenariats avec des organismes publics ou avec des organismes privés bénéficiant de financements publics. Généralement une partie des fonds de ces organismes proviennent du secteur public. Il existe quelques exceptions notables d'organismes soutenus par du mécénat ou ayant par ailleurs des activités complémentaires rentables permettant d'investir dans le soutien aux créateurs (le groupe Malakoff, la Nouvelle Economie Fraternelle, Rhône-Alpes Entreprendre, l'Union régional des entreprises d'insertion, l'Union régional des sociétés coopératives de production, etc.). Il arrive que même dans ces cas des aides publiques soient reçues au titre d'actions de développement local, de lutte contre l'exclusion, la désertification, etc.

Il devient dès lors difficile de trancher sur le caractère public ou privé de tel ou tel organisme de financement de proximité. Ainsi il semblerait plus adapté de faire la distinction public/privé non pas sur les fonds mis en œuvre mais sur l'initiateur direct de l'aide. Pour simplifier, si l'initiative de l'aide à la création est le fait d'un fonctionnaire ou assimilé, l'opération relève de l'Etat sinon du secteur privé.

• (D) activité de l'organisme de financement de proximité / les outils de la finance solidaire

EPARGNE SOLIDAIRE

- OPCVM éthiques ou de partage

CREDIT SOLIDAIRE

- prise de participation directe (société de capital-risque)
- prêt à taux normal
- prêt bonifié
- prêt d'honneur (sans intérêt, ni garantie)
- fonds de garantie / cautionnement de prêt bancaire

AUTRE

- conseil

- suivi
- médiation bancaire (pour obtention d'un prêt)
- médiation commerciale (mise en réseau avec clients / fournisseurs)

Il est possible d'établir un classement plus ou moins chronologique des aides en 8 phases :

1) idée du projet (conseil à conception/formalisation du projet)

2) faisabilité du projet (étude de marché, conseil pour l'établissement d'un plan de financement)

3) crédits/prise de participation effectués sur fonds propres de l'organisme de financement de proximité (opérations de finance proprement dite)

4) recherche crédits privés pour soutenir le projet (prêt bancaire)

5) suivi comptable du projet (par des tableaux de bord)

6) mise en réseau avec d'autres créateurs (cercle de créateurs, parrainage)

6') mise en réseau avec client/fournisseur

• (E) type de public visé / de projet soutenu / type d'exclusion
- exclus / RMIstes / chômeurs
- personnes d'origine étrangère
- femmes
- jeunes

Certaines structures de finance solidaire orientent leurs crédits vers des publics spécifiques qui ne sont pas forcément des chômeurs. Cependant les « minorités » visées possèdent des difficultés d'accès au marché du travail et au crédit bancaire. Par là même ces minorités rentrent indirectement dans la catégorie qui nous intéresse ici. Il s'agit des jeunes, des femmes, des personnes d'origine étrangère, des habitants des zones stigmatisées (banlieue).

• (E') zone d'activité prioritaire
- urbaine
- rurale
- banlieue
- aucune

• (F) montant des financements

Si l'objet de l'étude est le crédit solidaire en direction des chômeurs créateurs d'entreprise, il convient de pas prendre en considération bon nombre de dispositifs d'aides publiques et d'organismes qui, même s'ils n'excluent pas a priori les chômeurs concernent des montants tels que les chômeurs ne peuvent y prétendre par manque de garanties. Seule une faible proportion de chômeurs, dans des conditions exceptionnelles (chômage transitoire d'un cadre supérieur par exemple) est éligible à de tels prêts et ne constitue en aucun cas un profil représentatif. Les organismes s'orientant explicitement vers la création d'entreprise par les chômeurs font des prêts dont la moyenne tourne autour de 40 000 francs. Cependant la finance solidaire concernant aussi des entreprises exerçant des activités éthiques (protection environnement, développement des compétences humaines, etc.), dans ce cas les prêts éventuellement octroyés à des chômeurs peuvent être d'un montant largement supérieurs. C'est à partir de ces réflexions que doit être précisé le champ d'application de la micro-finance.

Même si nous ne fixons pas de limite a priori, le montant moyen de prêt annoncé par un organisme de finance solidaire doit permettre de le classer (et éventuellement de comparer le public visé et le montant moyen afin d'évaluer la cohérence) : peut-on considérer un organisme faisant des prêts de l'ordre de 200 000 francs comme un opérateur de la micro-finance ? Pourtant cet organisme peut très bien accorder un prêt à un groupe de chômeurs pour qu'ils montent une coopérative. Dès lors un indicateur de prêt per capita serait plus représentatif. Toujours est-il que l'appellation « micro-finance » interroge sur le seuil à partie duquel on bascule à la « finance » tout court ?

• (G) critères d'attribution des financements aux créateurs
- critères de sélection des dossiers

Quels éléments sont retenus : aspects comptables, prise en compte de la personnalité du porteur de projet, du projet, etc. Qui prépare les dossiers ? Le créateur seul, avec des membres de l'organisme de financement de proximité, grâce à une boutique de gestion, une association de conseil, etc.

- structure du comité de crédit
Qui prend la décision ? Composition du comité de crédit.
- critères variables selon clientèle, montants désirés, etc.

Par ordre croissant d'exigence on trouve :
- projet viable (le projet doit permettre au créateur de vivre)
- projet viable respectant public/zone cible (le projet doit permettre au créateur de vivre mais aussi respecter certaines exigences comme une implantation en banlieue, un créateur femme, un créateur au chômage de longue durée, une entreprise à vocation sociale, etc.)
- projet dynamique (le projet doit être susceptible de se développer, notamment dans une perspective de création d'emplois)
- projet dynamique respectant valeurs éthiques (le projet doit être susceptible de se développer et doit concerner un secteur « éthique » : insertion, relations Nord-Sud, environnement)
- projet innovant (le projet doit être susceptible de se développer rapidement dans une perspective de rentabilité économique et financière forte)
- projet innovant respectant valeurs entrepreneuriales (le projet doit être susceptible de se développer rapidement dans une perspective de rentabilité économique et financière et le créateur doit adhérer aux valeurs entrepreneuriales des bailleurs de fonds)

• (H) le mode de gestion du risque
- prise de garantie : montant et nature
- garantie par réseau (cautionnement mutuel, cautionnement solidaire, réseau ethnique, etc.)
- partage du risque par fonds de garantie
- « endogénéisation » du risque par suivi renforcé
- répercussion sur le taux d'intérêt (une fraction de celui-ci peut servir à abonder un fonds de garantie)

• (I) le mode d'accompagnement du créateur
- en amont du projet / en aval
- étude de marché complémentaire
- suivi périodique par tableau de bord
- vérification sur place
- périodicité et durée
Nous pouvons arriver au classement suivant des types d'accompagnement qu'ils soient en amont ou en aval :
1) aucun / léger (amont : contrôle des équilibres de gestion / aval : suivi par un tableau de bord envoyé pas plus d'une fois par trimestre)
2) moyen (amont : déplacements pour observer l'entrepreneur in situ / aval : suivi par un tableau de bord avec une périodicité d'envois plus restreinte)
3) fort (amont : aide à constitution du plan de financement / aval : suivi par tableau de bord et organisation de cercles de créateurs)
4) lourd (comme précédemment avec « obligation » d'adhésion à des valeurs commune / soutien psychologique des personnes)

• (J) les ressources de l'organisme de financement de proximité
Il faut distinguer les sources de financement qui correspondent aux frais de structure et de fonctionnement de l'organisme de proximité de celle qui seront orientées vers la création proprement dite.
- appel public à l'épargne (Femu qui, Génération banlieue, ENL développement)
- OPCVM de placement et de partage
- subventions publiques
- prises de participation d'organismes privés (banque), ou parapublics (Caisse des dépôts)
- dons / mécénat
Les organismes de financement de proximité que nous avons rencontré rencontrent tous un problème récurant : le temps passé à chercher des fonds nécessaires soit à l'activité de prêt proprement dite (fonds pour constituer une garantie auprès des banques ou fonds permettant de dégager des lignes de crédit) soit aux frais de fonctionnement de l'organisme qui par définition ne peut être rentable puisqu'il s'adresse à un

public défavorisé et peu solvable. Il serait possible d'imaginer de combiner les types de créateurs (chômeurs et porteurs de projet à fort potentiel de développement) de manière à ce que les plus efficaces « financent » les moins dynamiques. D'une part ceci semble peu réaliste et d'autre part cela engendrerait certainement des coûts de gestion supplémentaires. La collecte régulière de fonds de crédit et/ou de fonctionnement constitue pour l'organisme de financement de proximité une condition essentielle de pérennité.

Certaines subventions sont soumises aux aléas des politiques publiques. Toutes les subventions impliquent la constitution de dossiers pour habilitation qui peuvent renouvelables régulièrement. Certaines subventions sont assorties d'un droit de regard sur la gestion. Ces contraintes pèsent différemment sur l'organisme de financement de proximité et l'obligent parfois à adopter des stratégies de diversifications qui si elles lui assurent une meilleure autonomie financière le distraient de son objectif premier : l'aide au chômeur créateur.

Ces éléments soulignent l'importance des partenariats sur lesquels l'organisme de financement de proximité va s'appuyer.

• (K) les stratégies partenariales de l'organisme de financement de proximité
- descriptif des montages financiers
- partenaires financiers principaux
- partenaires économiques amont (organisme de conseil) / aval (organisme de suivi)

• (L) mode d'organisation interne
- mode d'organisation marchand
- mode d'organisation solidaire
- mode d'organisation technocratique

L'organisme de finance de proximité a une organisation interne reflétant pour partie la manière dont il est financé. On trouve ainsi des organismes qui ont un fonctionnement de type « marchand » car la difficulté d'obtention de subventions publiques stables les oblige à maintenir une rentabilité interne de manière à rester pérenne. Une organisation de type « solidaire » caractérise un fonctionnement où les objectifs initiaux de l'organisme sont à respecter en priorité sans s'en laisser dévier par des préoccupations de rentabilité (dans un autre domaine que le microcrédit on peut citer l'exemple de la Croix Rouge). Les relations internes et externes sont très personnalisées dans ces structures. L'appel au bénévolat n'est pas rare. Le troisième type d'organisation, l'organisation « technocratique » caractérise des structures fortement liées à des services publics (Caisse des dépôts, Plan local d'insertion par l'économique, mission locale, Agence nationale pour l'emploi, etc.).

Les frontières entre ces trois types d'organisation sont poreuses, une forme organisationnelle n'excluant aucunement une autre au sein de la même structure. Nous proposons d'associer dans un binôme les deux modes organisationnels principaux, le premier correspondant à l' « esprit »/aux « valeurs » de l'organisme et le second permettant éventuellement d'apporter une nuance. Par exemple :

- le binôme « solidaire/marchand » caractérise un organisme priorisant ses finalités solidaires sans pour autant exclure une gestion « rentable » ;

- le binôme «marchand/solidaire» caractérise un organisme qui malgré un objectif de solidarité possède plus de contraintes en terme de rentabilité que l'organisme précédent ;

- le binôme «solidaire/solidaire» caractérise un organisme de solidarité sans impératifs économiques a priori du type de la Croix Rouge. Ce type d'organisme n'intervient généralement pas directement dans le champ de la finance solidaire. Cependant il peut être un partenaire comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) ;

- le binôme «marchand/marchand» caractérise un organisme ayant des impératifs de rentabilité prioritaire (comme les banques par exemple)

- la composante « technocratique » dans un binôme illustre des liens étroits avec les pouvoirs publics.

Il est parfois nécessaire de nuancer cette classification. En effet deux organismes croisant des préoccupations solidaires et des impératifs de rentabilité sont classés dans le champ « marchand/solidaire ». Or les impératifs de rentabilité ne sont pas les mêmes si l'organisme est une banque soumise à la concurrence ou une association de finance de proximité. Les impératifs de rentabilité ne sont pas les mêmes. Nous aurons recours au trinôme pour affiner la classification. Un organisme de finance de proximité soumis à certaines contraintes de rentabilité économique est classé normalement sous le binôme

« marchand/solidaire », tandis qu'une banque impliquée dans des actions de finance solidaire, mais néanmoins soumise à la concurrence se classe sous le trinôme «marchand/marchand/solidaire».

• (M) *leaders* de la finance solidaire

Un grand nombre d'organismes de financement solidaire ont vu le jour grâce à l'action de personnalités. Une connaissance approfondie des initiateurs de tels ou tels projets d'organismes de finance solidaire permettrait de révéler éventuellement une logique de « réseau de création » d'organisme de financement solidaire, ce qui tendrait à poser des questionnements quant à la reproductibilité des expériences.

• (N) conditions permissives d'implantation
- réseau associatif dense
- volonté politique
- taux de chômage important
- sous activité économique
- spécificité territoriale liée à l'histoire (par exemple le Nord est traditionnellement mutualiste du fait de la forte implantation de la culture ouvrière)

• (O) première analyse d'impact
- nombre de dossiers financés
- nombre d'emplois créés / sauvés
- taux de casse
- montant des encours financiers

Dans les tableaux décrivant les organismes de finance solidaire et leur activité nous avons retenu uniquement les organismes qui sont susceptibles de concerner directement les créations d'entreprise par des chômeurs. Sont exclus les organismes :

- qui excluent du financement certaines activités comme le commerce de détail (Association pour favoriser la création d'entreprise) ;
- qui exigent une forme juridique pour l'entreprise a priori inadaptée aux chômeurs autres que cadres (comme la société anonyme : Association nationale pour le capital risque de proximité) ;
- qui sont orientés vers un public spécifique de :
  - cadres (Caisse générale de retraite des cadres par répartition)
  - employés d'un groupe (Société pour le développement de l'industrie et de l'emploi / USINOR-SACILOR)
  - créateurs dans région minière (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières)
- qui concentrent l'essentiel de leurs actions au Sud (Société d'investissement et de développement international).

Typologie des organismes de finance solidaire

Nous verrons successivement les organismes de portée nationale, les organismes régionaux hors Rhône-Alpes et les organismes de Rhône-Alpes.

La typologie n'a pas pour vocation d'être exhaustive mais de donner un panel représentatif d'organismes. Les organismes dont l'activité de finance solidaire, bien que fondamentale en terme de support financier et de plate-forme d'information, se situe à la marge de leur activité propre (Caisse des dépôts, SOFARIS, ANPE, SOCODEN) ne sont pas mentionnés. Certains organismes sont mentionnés uniquement par le biais des opérateurs financiers affiliés (ainsi le Réseau pour une économie alternative et solidaire — REAS — ne figure qu'à travers l'action de Solidarité Emploi, de Garrigue, de Génération banlieue, etc.)

Sauf indication contraire, les tableaux qui suivent synthétisent des informations recueillies auprès des organismes cités ainsi que de deux ouvrages : Bothorel (Erwan), coordonnateur du dossier, « Financement de proximité. 382 structures locales et nationales pour le financement et la création de petites entreprises en France », *Dossier pour un débat* n°33, Fondation pour le progrès de l'Homme /

Fédération des CIGALE, juin 1994, 302 pages et « Les placements alternatifs et solidaires », *Alternatives économiques*, Hors série pratique n°1, deuxième trimestre 1997.

L'année de référence pour les chiffres cités est celle correspondant à l'année des enquêtes et non l'année de publication des résultats.

Tableau 1a. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie

	A	B	C	D
	Organisme / localisation	**Statut juridique / Création**	**Secteur de l'intervention**	**Activité de l'organisme**
1	ADIE - association nationale ayant des délégations locales - 36 délégations en activité en 1997	- association loi 1901 - créée en 1988	- initiative privée - fonds publics et privés	- prêts sur fonds propres (75% des prêts sont financés par les banques en 1997 contre 25% en 1995) - prêt d'honneur - aides obtention prêt bancaire - suivi / parrainage du créateur - essentiellement phases 2-3-4-5-6 même si des activités ont lieu dans le cadre des autres phases
2	France Active - association nationale ayant des délégués régionaux (- société anonyme : France Active Garantie créée en 1996)	- association loi 1901 - créée en 1988 (- société anonyme : France Active Garantie créée en 1996)	- initiative privée - fonds publics et privés	- constitution et alimentation en partenariat (avec collectivités, mécènes, banques, etc.) de fonds de garantie régionaux. - phases de 1 à 6' à travers l'action des délégués régionaux
3	France Initiative Réseau - fédération de 90 associations d'intérêt général à caractère social - organise des plateformes de développement avec des collectivités locales	- association loi 1901	- initiative privée - fonds publics et privés	- prêt d'honneur sur fonds alimenté par une collectivité locale partenaire - aides obtention prêt bancaire (effet multiplicateur du prêt d'honneur) - suivi / parrainage du créateur - variable en fonction association locale
4	Nouvelle Economie Fraternelle	- société financière regroupant 1.800 sociétaires - créée en 1988 (l'association NEF a été créée en 1979)	- initiative privée - fonds privés	- prêt aux activités « socialement utiles »
5	Boutiques de gestion - 97 boutiques réparties sur le territoire français	- divers (généralement statut associatif) - 1979	- initiative privée - fonds publics	- conseil et suivi - phases 1-2-5-6-6'
6	Clubs d'épargne pour les femmes qui entreprennent (CLEFE) - 23 clubs en France	- club d'épargne en indivision - 1991	- initiative privée - fonds privés	- prêt avec un taux de 5 à 8% - suivi du créateur
7	Société coopérative de développement et d'entraide (SOCODEN)	- société financière coopérative - 1965	- initiative privée - fonds privés	- conseil - prêt participatif aux SCOP pour financer le fonds de roulement - apport de garanties et bonifications d'intérêt sur des prêts aux créateurs - assistance financière à la création de sociétés financières créées pour les SCOP régionales

Tableau 1b. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie

	E	F	G	H
	Public / zone visé(e)	**Montant financé / montant du projet**	**Critère attribution financement**	**Mode de gestion du risque**
1	- chômeurs, bénéficiaires du RMI, personnes n'ayant pas accès au secteur bancaire - pas de zone d'intervention spécifique	- 2 000 à 30 000 francs - taux de 6,5% (pour prêts sur fonds propres) - prélèvement de 3% du montant du prêt au titre de contribution au fonds de garantie - montant du projet de 15 000 à 100 000 francs	- projet viable respectant public/zone cible	- prélèvement de 3% du montant du prêt comme contribution au fonds de garantie - garantie par caution solidaire sur 50% du montant du prêt - suivi de l'activité
2	- entreprises d'insertion - PME embauchant des chômeurs - créateurs d'entreprise exclus de l'accès au crédit	- variable selon structures de délégation locale	- projet viable	- variable selon structures de délégation locale
3	- aide à la création d'entreprise	- de 10 000 à 200 000 francs - montant moyen du projet : 340 000 francs (1997)	- projet viable	- variable selon structures locales - suivi de l'activité - constitution d'un fonds de garantie local
4	- création d'entreprise (d'insertion, par des chômeurs, etc.) - financement de projets éducatifs, culturels et environnementaux - agriculture biologique	- prêts de 200 000 francs en moyenne - taux de 8 à 10%	- projet viable respectant valeurs éthiques	- garantie par caution solidaire - hypothèque pour des prêts importants
5	- tout public	nc	- projet viable	- conseil et suivi
6	- femme créateur d'entreprise (63% des chômeurs de longue durée sont des femmes)	- moyenne des prêts : 20 000 francs - taux de 5 à 8% sur une durée de 2 à 5 ans	- projet viable respectant public/zone cible	- suivi de l'activité - rapport de proximité - fonds de garantie (cotisation de 100 francs par souscripteur)
7	- sociétés coopératives de production (SCOP) - financer la création et le développement de SCOP - soutenir les SCOP en difficulté	- participation dans 14 sociétés financières pour un total de 30 millions de francs - 20 millions de francs de concours financier par an (prêt participatif, prêt bonifié, apport de garantie) - pour 1 franc apporté par SOCODEN, 4 francs sont apportés par d'autres ressources	- projet viable respectant public/zone cible	nc

Tableau 1c. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie

	I	J	K	L
	Mode d'accompagnement du créateur	**Ressources de l'organisme**	**Stratégies partenariales de l'organisme**	**Mode d'organisation interne**
1	3) fort (amont : aide à constitution du plan de financement / aval : suivi par tableau de bord et organisation de cercles de créateurs)	- initiales : Fondation de France, Caisse des Dépôts et Consignations, Comité catholique contre la faim et pour le développement, etc. - OPCVM Eurco solidarité (CCFD) : 1,7 millions de francs	Au niveau local des partenariat existent avec les collectivités (département, région) et des banques (Crédit Municipal et Crédit Mutuel notamment).	solidaire/marchand
2	- variable selon structures locales	- membres fondateurs : Fondation de France, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Fondation Macif - OPCVM : Eurco solidarité (2,2 millions), Epargne solidaire (1,4 millions), France emploi (602 Kf)	Au niveau local des partenariat existent avec les collectivités (département, région) et des banques par le biais d'organismes de finance de proximité.	solidaire/marchand
3	- variable selon structure locale	nc	Une plate-forme locale n'est pas un organisme supplémentaire mais la réunion (sous forme associative) des opérateurs de finance solidaire locaux.	marchand/solidaire
4	1) faible	- membres fondateurs : réseau Steiner - deux appels publics à l'épargne (1988, 1995) - produits d'épargne et compte chèque que la société financière gère en partenariat avec le Crédit Coopératif	La NEF propose des produits financiers en partenariat avec le Crédit Coopératif.	marchand/solidaire
5	2) moyen	- divers dont subventions	- partenariat avec l'Etat, l'ANPE, les collectivités, les chambres consulaires, de grandes entreprises	marchand/solidaire
6	2) moyen	- chaque club est composé de 5 à 15 personnes (homme ou femme) versant tous les mois entre 300 et 500 francs.	nc	solidaire/marchand
7	nc	- cotisation de l'ensemble des SCOP	nc	solidaire/marchand

Tableau 1d. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie

	M	N	O	P	Q
	***Leader* de finance solidaire**	**Conditions permissives d'implantation**	**Analyse d'impact**	**Années de référence pour données chiffrées**	**Notes**
1	Maria Nowak	non applicable pour organisation nationale	- 3.646 entreprises financées depuis sa création - taux de remboursement : 75% - taux de survie au bout de cinq ans : 55% - 46% des créateurs sont RMIstes et 27% des chômeurs de longue durée - environ 1 000 prêts accordés par an	1997	Organisme phare de la finance solidaire par le développement rapide de son activité et sa médiatisation.
2	Claude Alphandéry	non applicable pour organisation nationale	- plus de 10 000 emplois créés ou consolidés depuis 1990 (date création fonds de garantie) - depuis 1988, plus de 26 millions de francs ont été garantis - depuis 1988, plus de 60 millions de francs ont été prêtés (par le biais de la Société d'Investissement de France Active aujourd'hui disparue)	1997	
3		- réunir partenaires économiques et institutionnels locaux concernés par la création de microentreprise - collecte d'un capital pour effectuer des prêts d'honneur	- taux de viabilité moyen des entreprises financées : 80% au-delà de trois ans après la création - plus de 1 000 prêts déjà octroyés représentant la création de 2.600 emplois - environ 1 000 prêts accordés par an à partir de 1996	1995	- Chaque association PFIL se doit par l'entremise de son président de signer une charte précisant les engagements du réseau. - Une plate-forme locale n'est pas un organisme supplémentaire mais la réunion (sous forme associative) des opérateurs de finance solidaire locaux.
4		nc	- 560 prêts accordés depuis 1988 - encours de 40 millions de francs	1997	- La NEF et le Crédit Coopératif envisagent à terme de fonder une banque d'utilité sociale.
5			- 4.064 entreprises créées - 5.603 emplois - 83,6% des créateurs sont demandeurs d'emploi 16,86% sont RMIstes - 74,52% des créations concernent des entreprises individuelles - 46% des créateurs ont un niveau d'étude inférieur au bac	1996	
6		- réunir des épargnants soucieux d'aider les femmes créateur d'entreprise	- 25 entreprises soutenues (aucun dépôt de bilan) - 36 emplois créés - 400 000 francs collectés - 150 épargnants dans 23 clubs	1997	- les CLEFE sont l'outil financier du Réseau d'accompagnement des créations et initiatives par une nouvelle épargne de solidarité (RACINES) qui est l'organe de référence (créé en 1989)
7	nc	nc	- 1/3 des concours va au SCOP de moins de 5 salariés (1/3 à des SCOP de plus de 15 salariés) - 1/3 des concours va au SCOP en difficulté - 15 à 20% des financements	1994	- outil financier central du secteur coopératif - actions basées sur le principe de la mutualisation des moyens mis en commun par l'ensemble des SCOP afin de permettre une

			vont à des SCOP en création		solidarité entre les SCOP - forts principes éthiques (transparence, etc.)

Tableau 1'a. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite)

	A	B	C	D
	Organisme / localisation	**Statut juridique / Création**	**Secteur de l'intervention**	**Activité de l'organisme**
	Capital risque			
8	Génération Banlieue	- société anonyme de capital risque - 1991	- initiative privée - fonds privés	- capital risque - intervention en compte courant associés - suivi par deux parrains
9	Garrigue	- société coopérative de capital risque - 1985	- initiative privée - fonds privés	- capital risque privilégiant les critères d'utilité sociale - intervention en compte courant associés à un taux de 6% - suivi
10	Réseau des CIGALE (Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne) - 200 clubs en France	- sociétés de capital risque en indivision (art. 1873 du Code civil) - première CIGALE : 1983	- initiative privée - fonds privés	- capital risque de proximité privilégiant les critères d'utilité sociale

Tableau 1'b. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite)

	E	F	G	H
	Public / zone visé(e)	**Montant financé / montant du projet**	**Critère attribution financement**	**Mode de gestion du risque**
	Capital risque			
8	- projets se développant en banlieue - projets portés par des jeunes issus de la banlieue	- prise de participation dans le capital des entreprises à hauteur de 30% maximum (entre 20 000 et 40 000 francs) - apports en compte courant jusqu'à 50 000 francs	- projet viable respectant public/zone cible	- suivi de chaque créateur par deux parrains
9	- société innovantes favorisant l'insertion sociale, l'environnement et les rapports Nord-Sud	- prise de participation de 5 000 à 300 000 francs - les investissements ne dépassent pas en général 40% du capital - Garrigue souhaite avoir la minorité de blocage - durée de l'investissement : 5 à 10 ans - intervention également en compte courant associé à un taux de 6% (max. 100 000 francs)	- projet dynamique respectant valeurs éthiques	nc
10	- projet d'utilité sociale	- prise de participation moyenne : 20 000 francs (de 10 à 20% du capital de l'entreprise ; le maximum est 33% pour ne pas avoir une minorité de blocage)	- projet viable respectant valeurs éthiques	- suivi de l'activité - rapport de proximité

Tableau 1'c. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite)

	I	J	K	L
	Mode d'accompagnement du créateur	**Ressources de l'organisme**	**Stratégies partenariales de l'organisme**	**Mode d'organisation interne**
	Capital risque			
8	2) moyen	- initiales : REAS, associations de quartier (de Bondy, Lille, Toulouse et Vaulx-en-Velin) - appel public à l'épargne (67 actionnaires pour un capital de 700 000 francs)		marchand/solidaire
9	2) moyen	- 63 actionnaires pour moitié composés de personnes morales (Fondation pour le progrès de l'Homme, Institut de développement de l'économie sociale, Réseau de l'économie alternative et solidaire, etc.)	nc	marchand/marchand/solidaire
10	2) moyen	- chaque club est composé de 5 à 20 personnes versant tous les mois entre 50 francs et 3 000 francs.	non	solidaire/marchand

Tableau 1'd. Organismes de finance solidaire de portée nationale : essai de typologie (suite)

	M	N	O	P	Q
	***Leader* de finance solidaire**	**Conditions permissives d'implantation**	**Analyse d'impact**	**Années de référence pour données chiffrées**	**Notes**
	Capital risque				
8	nc	nc	- 4 entreprises financées	1997	- fortement lié au Réseau pour une économie alternative et solidaire (REAS)
9	nc	nc	- 1,3 millions de francs investis dans 45 entreprises - création de 150 emplois	1997	- fortement lié au Réseau pour une économie alternative et solidaire (REAS)
10	Jacques Dughera	- réunir des adhérents soucieux de donner un sens à leur épargne par le développement d'initiatives de proximité centrées sur l'homme et non sur le profit	- 350 entreprises soutenues - 11 millions de francs investis	1997	- les CIGALE ont une durée de vie de cinq ans renouvelable une fois. Lors de la dissolution les entreprises capitalisées doivent, si elles le peuvent, racheter les parts des adhérents.

Tableau 2a. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie

	A	B	C	D
	Organisme / localisation	**Statut juridique / Création**	**Secteur de l'intervention**	**Activité de l'organisme**
1	Banque solidaire de Roubaix (Nord-Pas-de-Calais)	- société coopérative financière - créée fin 1997	- initiative privée - fonds mixtes	- prêt à 8%
2	Rennes emplois solidaires	- association loi 1901 - 1994	- initiative privée - fonds privés	- prêt d'honneur sur fonds propres - conseil / suivi - phases 2-3 et éventuellement 5
	Capital risque			
3	Autonomie et Solidarité (Nord-Pas-de-Calais)	- société coopérative de capital risque - 1990	- initiative privée - fonds privés	- capital risque - intervention en compte courant
4	Femu Qui (Corse)	- société de capital risque - 1992	- initiative privée - fonds privés	- diagnostic de projet (gratuit) - capital risque - intervention en compte courant
5	Herrikoa (Pays Basque)	- société de capital risque - 1981	- initiative privée - fonds privés	- capital risque - intervention en compte courant

Tableau 2b. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie

	E	F	G	H
	Public / zone visé(e)	**Montant financé / montant du projet**	**Critère attribution financement**	**Mode de gestion du risque**
1	- prêts à la très petite entreprise (TPE) - prêts aux associations - solidarité régionale	- de 30 000 à 150 000 francs	- projet viable respectant public/zone cible	- garantie auprès d'organismes de caution (SOFARIS) sur 50% du montant du prêt - garantie par caution solidaire sur 30% du montant du prêt
2	- chômeur de longue durée et RMIstes dans la région de Rennes	- prêt d'honneur de 28 000 francs en moyenne	- projet viable respectant public/zone cible	- étude de pérennité réalisée par des comptables, responsables d'entreprise, etc. (bénévoles)
	Capital risque			
3	- investissement dans des entreprises en création ou en développement à forte plus-value social (emploi de 50% de chômeur par exemple)	- prise de participation dans le capital des entreprises à hauteur de 150 000 francs en moyenne (jamais plus de 33% pour ne pas avoir de minorité de blocage) - apports en compte courant 150 000 francs en moyenne à 6%	- projet dynamique respectant valeurs éthiques	- parrain accompagnant le créateur
4	- PME en création ou développement en Corse	- prise de participation dans le capital des entreprises de 100 000 francs en moyenne. - jamais plus de 30% du capital - apports en compte courant	- projet dynamique en Corse	- forte sélection
5	- PME en création ou développement au Pays Basque	- prise de participation dans le capital des entreprises entre 50 000 et 500 000 francs (300 000 francs en moyenne) - jamais plus de 30% du capital pour ne pas avoir de minorité de blocage - apports en compte courant sur cinq ans jusqu'à 250 000 francs à 8%	- projet dynamique au Pays Basque	- forte sélection

Tableau 2c. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie

	I	J	K	L
	Mode d'accompagnement du créateur	**Ressources de l'organisme**	**Stratégies partenariales de l'organisme**	**Mode d'organisation interne**
1	2) moyen	- initiales : 15 millions de francs (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Crédit Coopératif, Caisse des dépôts, Institut de développement de l'économie sociale, Autonomie et solidarité, etc.) - dépôts sur compte à terme	- associés non coopérateurs (voir ressources initiales de l'organisme) - associés coopérateurs : Réseau pour une économie alternative et solidaire, CIGALE, etc. -	marchand/solidaire
2	2) moyen	- 800 000 francs de dons directs des adhérents (220 personnes physiques et morales dont la CFDT, la Mutualité rennaise, etc.) - 117 000 francs du FCP Epargne solidaire	nc	solidaire/marchand
	Capital risque			
3	2) moyen	- deux appels publics à l'épargne (9 millions de francs de capital) - 2 000 souscripteurs	nc	marchand/marchand/solidaire
4	1) léger	- appels publics à l'épargne (3 millions de francs de capital) - 1.300 actionnaires(98% personnes physique mais aussi Crédit Agricole)	nc	marchand/marchand/solidaire
5	2) moyen	- appels publics à l'épargne (11 millions de francs de capital) - 3 600 actionnaires (66% personnes physique mais aussi Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Caisse d'épargne)	nc	marchand/marchand/solidaire

Tableau 2d. Organismes régionaux de finance solidaire hors Rhône-Alpes : essai de typologie

	M	N	O	P	Q
	***Leader* de finance solidaire**	**Conditions permissives d'implantation**	**Analyse d'impact**	**Années de référence pour données chiffrées**	**Notes**
1	Christian Tytgat	- profite de l'expérience de la réussite d'Autonomie et solidarité - fort soutien du Conseil régional - déficit en matière de création d'entreprise dans la région par rapport à la moyenne nationale / taux de chômage de deux points supérieur	nc	1997	
2			- 24 projets soutenus	1997	
	Capital risque				
3	Christian Tytgat		- 4 millions de francs investis dans 50 entreprises - 550 emplois	1997	
4			- 3 millions de francs investis dans 9 entreprises - 50 emplois créés ou maintenus	1997	
5			- fonds investis dans 126 entreprises - 1 340 emplois créés ou maintenus	1997	- première société de capital risque régionaliste

Tableau 3a. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie

	A	B	C	D
	Organisme / localisation	**Statut juridique / Création / Taille structure**	**Secteur de l'intervention**	**Activité de l'organisme**
1	Rhône Développement Initiative	- association loi 1901 - 1993 - 2 salariés	- initiative privée - fonds mixtes	- aides obtention prêt d'honneur des collectivités - aide obtention garantie France Active - aides obtention prêt bancaire - suivi / parrainage du créateur - phases 2-3-4-5-6 et éventuellement 6'
2	ADIE Rhône-Alpes	- association loi 1901 - 1993	- initiative privée - fonds mixtes	- prêts sur fonds propres (pour les personnes interdit bancaire) - aides obtention prêt d'honneur des collectivités - aides obtention prêt bancaire - suivi / parrainage du créateur - essentiellement phases 2-3-4-5-6 même si des activités ont lieu dans le cadre des autres phases
3	Solidarité Emploi Lyon	- association loi 1901 - 1988 - 4 salariés / 20 bénévoles	- initiative privée - fonds mixtes	- phases 1,2 et 5 - oriente les créateurs sur des organismes partenaires (ADIE, RDI) pour recherche de financement - parfois prêt d'honneur sur fonds propres (max. 10 000 francs
4	Fondation pour le Conseil à la création d'entreprises et la coopération internationale (3CI) - Rhône	- association loi 1901 - 1992 - 4 salariés	- initiative privée - fonds publics	- phases 1,2 et 5 - environ 10% des créateurs sont orientés vers des organismes de finance solidaire (Solidarité Emploi, ADIE, etc.) le reste s'adressent aux banques ou s'autofinancent.
5	Rhône-Alpes entreprendre	- association loi 1901 - 1992 - 2 salariés	- initiative privée - fonds privés	- phases 3 à 6'
6	Union régionale des entreprises d'insertion (UREI)	- association loi 1901 - 1983	- initiative privée - fonds publics	- toutes les phases sauf 3)
7	URSCOP	- 1948	- initiative privée - fonds privés	- phases 2 à 6'
8	Créons	- association loi 1901 - 1993 - 2 salariés	- initiative privée - fonds mixtes	- phases 1,2 et 5 - oriente les créateurs sur des organismes partenaires (ADIE, RDI) pour recherche de financement
9	ANPE	- établissement public d'Etat - 1984 (espace cadre)	- initiative publique - fonds publics	- phase 1-2

Tableau 3b. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie

	E	F	G	H
	Public / zone visé(e)	**Montant financé / montant du projet**	**Critère attribution financement**	**Mode de gestion du risque**
1	- chômeurs - structure d'insertion - TPE ou PME insérantes	- le fonds de garantie local est de 700 000 francs - prêt d'honneur de la région - prêt bancaire du Crédit Coopératif	- projet viable	- fonds de garantie régional - suivi de l'activité en partenariat avec d'autres organismes
2	- chômeurs, bénéficiaires du RMI, personnes n'ayant pas accès au secteur bancaire	- 2 000 à 30 000 francs - taux de 6,5% (pour prêts sur fonds propres) - prélèvement de 3% du montant du prêt comme contribution au fonds de garantie - montant du projet de 15 000 à 100 000 francs - prêt d'honneur de la région - prêt bancaire du Crédit Municipal	- projet viable respectant public/zone cible	- prélèvement de 3% du montant du prêt comme contribution au fonds de garantie - garantie éventuelle par caution solidaire - suivi de l'activité
3	- chômeurs, bénéficiaires du RMI - personnes à faible niveau de qualification	- prêt d'honneur sur fonds propres (max. 10 000 francs)	- projet viable	- suivi de l'activité
4	- chômeurs, bénéficiaires du RMI - personnes originaires de banlieue	nc	- projet viable	- suivi de l'activité
5	- dynamiser le tissu économique local en responsabilisant les porteurs de projet	- prêts d'honneur sur fonds propres de 100 000 à 200 000 francs remboursables en deux ou trois échéances sur 4 ans	- projet innovant respectant valeurs entrepreneuriales	- sélection sur dossier - critères de sélection exigeants - adhésion à un club de créateur - suivi par un parrain
6	- entreprise d'insertion	- facilite obtention aides de l'Etat pour la création d'une entreprise d'insertion (de l'ordre de 76 000 francs par poste d'insertion)	- projet viable respectant public/zone cible	- sélection dossier par le Crédit Coopératif
7	- coopérative	- SOCODEN accorde des prêts sur la base du taux de base bancaire moins trois points	- projet viable respectant public/zone cible	nc
8	- public lyonnais - public en insertion	- « cellule de portage » où les projets sont testés pendant une année (par prise en charge des coûts) avant d'envisager la création proprement dite	- projet viable	- suivi de l'activité
9	- tout public	nc	- projet viable	nc

Tableau 3c. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie

	I	J	K	L
	Mode d'accompagnement du créateur	**Ressources de l'organisme**	**Stratégies partenariales de l'organisme**	**Mode d'organisation interne**
1	3) fort (amont : aide à constitution du plan de financement / aval : suivi par tableau de bord et organisation de cercles de créateurs)	- fonctionnement : fonds interministériel Ville, Ville de Lyon, Conseil régional, Plan local d'insertion par l'économique de Lyon - fonds de garantie : entreprise SAEC, Région, Ville de Lyon, Ville de Saint-Fons, France Active	- aval / amont : organismes préparant les dossiers et/ou assurant le suivi - partenaire bancaire : Crédit Coopératif - partenariat avec collectivités (commune, département, région)	marchand/solidaire
2	3) fort	- fonds social européen, département, région	- aval / amont : organismes préparant les dossiers et/ou assurant le suivi (fondation 3CI, boutique de gestion Action conseil, association Solidarité Emploi, association Créons, etc.) - partenaire bancaire : Crédit Municipal - partenariat avec collectivités (commune, département, région)	solidaire/marchand
3	3) fort	- Solidarité Emploi (structure nationale) - dons de particulier alimentant le fonds pour les prêts d'honneur - Conseil général (RMIstes)	- partenariat avec collectivités (commune, département, région) - partenariat avec organismes de financement solidaire (ADIE, RDI)	solidaire/marchand
4	2) moyen	- Politique de la Ville - Conseil général (RMIstes) - Fonds d'action social	- de nombreux créateurs sont orientés vers 3CI pour formaliser le projet par les Chambres consulaires, l'ADIE, RDI, etc.	solidaire/marchand
5	4) lourd	- famille Mulliez - dons des entreprises partenaires permettant d'offrir des prêts d'honneur d'honneurs	- réseau d'entreprises partenaires - réseau de créateurs	marchand/marchand/solidaire
6	3) fort	- Région Rhône-Alpes	- partenaire bancaire : Crédit Coopératif	solidaire/marchand
7	2) moyen	- réseau des coopératives	- France Active, RDI	solidaire/marchand
8	3) fort (parfois gestion sociale)	- 50% autofinancement - 50% ressources publiques (Conseil général, Plan local d'insertion par l'économique	- partenariat avec des organismes de finance solidaire de la région (3CI, Solidarité Emploi, RDI, etc.) - partenariat avec structures publiques (Conseil général, Plan local d'insertion par l'économique, etc.)	solidaire/marchand
9	1) léger	- Etat	- Etat	technocratique/solidaire

Tableau 3d. Organismes de finance solidaire de proximité de Rhône-Alpes : essai de typologie

	M	N	O	P	Q
	Leader **de finance solidaire**	**Conditions permissives d'implantation**	**Analyse d'impact**	**Années de référence pour données chiffrées**	**Notes**
1		nc	- sur une année effective d'exercice (1996) 350 personnes accueillies, 40 entreprises financées, 200 emplois créés ou consolidés	1997	- représentant du réseau FIR sur le Rhône - représentant de France Active sur le Rhône
2		nc	- 82 projets financés en 1996 - 30% des créations par RMIstes - 90% des créations sont des entreprises individuelles - 65% des entreprises financées sont toujours en activité	1997	- délégation Rhône-Alpes Nord (Rhône, Ain) de l'ADIE
3		nc	- en 1996 : 124 personnes reçues (dont 31 allocataires du RMI), 34 entreprises créées	1996	- délégation Rhône-Alpes de Solidarité Emploi
4		nc	- en 1997 : 617 porteurs de projet accueillis, 131 ont fait l'objet d'un accompagnement pour 56 entreprises créées (63 emplois) - en 1997 : accueil de 189 bénéficiaires du RMI, 46 ont fait l'objet d'un accompagnement pour 28 entreprises créées (35 emplois) - emplois créés dans la période 1992-1997 : 654	1997	- délégation Rhône-Alpes de 3CI
5		nc	nc	1996	- lié à la Fondation Nord Entreprendre (famille Mulliez)
6		nc	- 60 entreprises d'insertion adhérente à l'UREI dans la région - plus de 750 emplois	1996	
7		nc	nc	1997	- structure régionale chargée d'organiser le financement des SCOP
8		nc	- 97 personnes en portage début 1998 dont 1/5e d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion	1998	
9		nc	nc	1997	

Tableau 4a. Produits financiers / produits bancaires solidaires : essai de typologie

	A	B	C	D	E
	OPCVM (organisme de placements collectifs en capital variable) et autres produits solidaires	**Initiateurs / date création**	**Années de référence pour données chiffrées**	**Objectif**	**Type**
1	Insertion emploi	- Caisse des Dépôts et Consignations / CFDT - 1994	1997	- participer au développement des entreprises à vocation solidaires	Fonds commun de placement (FCP) de distribution - 90% des sommes collectées est placé dans des actions de sociétés françaises cotées en bourse et jugées « éthiques » - 10% sont versés dans des entreprises non cotées à vocation solidaire par le biais de la NEF et de Autonomie et solidarité
2	Epargne solidaire	- Crédit Coopératif - 1987	1997	- participer au développement des entreprises à vocation solidaires - lutter contre l'exclusion	- FCP de partage - Chaque année le souscripteur fait don de la moitié du revenu du FCP à une association de son choix
3	France emploi	- Crédit Mutuel - 1994	1997	- soutenir des entreprises employant des personnes en difficulté	- FCP de partage - Chaque année le souscripteur fait don de la moitié du revenu du FCP à l'association France Active
4	Eurco solidarité	- CCFD, Crédit lyonnais, Crédit Coopératif, Caisse des dépôts	1992	- favoriser les personnes en difficulté dans les Pays de l'Est - lutter contre l'exclusion en France	Société d'investissement à capital variable (SICAV)
5	Codevi solidaire	- Crédit Coopératif	1997	- l'épargne mobilisée est affectée en majorité vers des organismes de lutte contre l'exclusion (centre d'aide par le travail, entreprise d'insertion, etc.)	- compte pour le développement industriel (CODEVI) rémunéré à 3,5%
6	Livret B des solidarités	- Crédit Coopératif et NEF - 1994	1997	- l'épargne mobilisée est affectée en majorité vers des projets à vocation sociale selon les engagements de la NEF (chômeur créateur d'entreprise) et écologique (agriculture biologique)	- livret d'épargne rémunéré à 3,5%
7	Compte à terme de la NEF	- NEF - 1989	1997	- l'ensemble de l'épargne mobilisée est affecté vers des projets à vocation sociale selon les engagements de la NEF (chômeur créateur d'entreprise) et écologique (agriculture biologique)	- compte à terme avec une période de dépôt minimum de deux ans - les souscripteurs choisissent leur rémunération dans une fourchette de 0% à 4% (30% ont décidé de laisser la totalité de la rémunération à la NEF) - la moyenne de la rémunération choisie est 2,9%

Tableau 4b. Produits financiers / produits bancaires solidaires : essai de typologie

	F	G	H	I
	Encours	**Placements**	**Bénéficiaires**	**Souscripteurs**
1	85 millions de francs	- décidés par un comité de gestion - dans des grandes entreprises françaises « pratiquant une politique de l'emploi dynamique et courageuse »	- 3 millions ont été reversés à la SIFA, à la NEF, et à Autonomie et solidarité	- personnes physiques et morales - majorité de personnes morales
2	45 millions de francs	- placements sécuritaires	- associations œuvrant pour l'emploi dont France Active, Rennes emploi solidaire, - organismes humanitaires - 3 millions de francs ont été reversés	- personnes physiques et morales - majorité de personnes physique - 450 souscripteurs
3	23 millions de francs	- placements sécuritaires	- plus de 600 000 francs donnés à France Active depuis 1995 (ces fonds sont affectés en garantie bancaire) - les dons doivent être utilisés à 50% au moins dans la région d'origine du souscripteur	- personnes physiques et morales - majorité de personnes physique - 169 souscripteurs
4	153 millions de francs	- placements sécuritaires / rentables	- don de 19 millions au CCFD (aides aux pays de l'est) - don de 3,9 millions à France Active et à l'ADIE	- personnes physiques et morales (70% encours) - majorité de personnes physique - 650 souscripteurs
5	230 millions de francs	- prêts ayant une utilité sociale au taux de 6,5%	nc	- personnes physiques uniquement - 15 000 souscripteurs
6	nc	- prêts ayant une utilité sociale (gérés par la NEF)	- le Crédit Coopératif accorde 75% des sommes collectées à la NEF - la NEF prête l'argent collecté par ce livret B (voir NEF pour plus de précision)	- 600 comptes - majorité de personnes physique
7	21 millions de francs	- prêts ayant une utilité sociale (gérés par la NEF)	- la NEF prête l'argent collecté par les comptes à terme (voir NEF pour plus de précision) - la fraction de rémunération de chaque compte laissé à la NEF est également utilisée pour des prêts	- 480 souscripteurs - majorité de personnes physique

INDEX DES PERSONNES ET DES ORGANISMES

—A—

Abramovici (Gérard) 133; 439

Adams (Dale) 277; 439

Aglietta (Michel) 9; 64; 80; 94; 439; 440; 442; 448; 449; 452; 453; 460

Alphandéry (Claude) 363; 439; 480

Ancori (Bernard) 207; 439

Ansart (Pierre) 293; 439

Anspach (Mark R.) 96; 98; 99; 439

Apruz (Daniel) 133; 439

Arendt (Hannah) 25; 44; 197; 439

Arensberg (Conrad) 184; 194; 202; 204; 205; 439; 442; 450

Arnold (Rosemary) 205; 439

Artus (Patrick) 67; 439

association Créons 374; 376; 377; 413; 489; 491

Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) 8; 142; 187; 192; 331; 359; 362; 365; 367; 369; 370; 372; 377; 378; 380; 381; 382; 383; 385; 389; 404; 405; 406; 407; 408; 412; 413; 414; 416; 419; 422; 423; 443; 477; 489; 491; 492; 494

Atkinson (Tony) 19; 439

Aucouturier (Anne-Lise) 433; 440

Autonomie et solidarité 370; 386; 423; 472; 487; 488; 493; 494

—B—

Babeau (André) 146; 150; 440

Babolat (Guy) 363; 440

Bancal (Jean) 295; 298; 440

Banque Mondiale 200; 341

Banque Populaire 310; 315

Banque solidaire de Roubaix 358; 382; 385; 424; 485

Barnes (Helen) 238; 440

Barnoux (Yves) 216; 221; 440

Barre (Raymond) 342

Barthes (Roland) 17; 35; 36; 37; 39; 40; 440; 460

Baslé (Louis) 70

Baslé (Maurice) 124

Bataille (George) 128; 209; 440
Baudin (Louis) 309; 440
Baudrillard (Jean) 128; 440
Bayon (Denis) 3; 225; 236; 440
Becker (Solomon Howard) 30; 440
Beecher (Jonathan) 286; 293; 440
Begag (Azouz) 184; 440
Bellet (Michel) 213; 440
Béluze (Jean-Pierre) 300; 310; 312; 313
Benton (Lauren A.) 441; 442; 452
Benveniste (Emile) 63; 70; 75; 105; 106; 440
Bernier (Alain) 363; 440
Bernoux (Phillipe) 141; 163; 217; 440; 441; 444; 452; 453
Berthoud (Gérald) 198; 440
Besse (Ludovic de) 315
Best (Elsdon) 254
Birouste (Jacques) 104; 163; 440
Blanc (Jérôme) 3; 83; 86; 88; 90; 92; 153; 169; 225; 226; 311; 436; 440; 441; 443; 444; 445; 446; 448; 449; 450; 453; 454; 460
Blanchet (A.) 51; 441
Bloch (Laurence) 29
Bloch (M.) 442
Bloy (Eddy) 277; 441
Bothorel (Erwan) 333; 362; 441; 476
Boudon (Raymond) 11; 441
Bourdieu (Pierre) 37; 52; 53; 129; 160; 441; 460
Bourricaud (François) 11; 441
Boutique de gestion 365; 377; 412; 414; 477
Bouvier (Jean) 315; 441
Bouzois (Charles) 220; 441
Braudel (Fernand) 45; 46; 47; 48; 202; 204; 441; 445; 451; 460; 461
Brewer (John) 251; 441
Bruyn (Severyn T.) 325; 441
Bureau International du Travail 3; 8; 50; 178; 332; 361; 453

—C—

Cabet (Etienne) 286; 293; 300; 312
Caillé (Alain) 31; 57; 66; 98; 112; 188; 202; 211; 213; 227; 441; 453; 460
Caisse d’escompte 299; 313; 314; 338; 454
Capecchi (Vittorio) 183; 190; 441
Carsten (Janet) 87; 88; 89; 442

Cartelier (Jean) 64; 439
Castel (Robert) 24; 25; 31; 35; 108; 109; 228; 263; 282; 290; 292; 322; 341; 442; 460
Castells (Manuel) 182; 183; 441; 442; 451; 461
Caylou (Didier) 146; 150; 440
Centlivre (Pierre) 48; 442
Centre Régional de la Consommation 139; 142; 145; 149; 155; 156
Chapman (Anne C.) 91; 442
Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne (CIGALE) 216; 221; 359; 369; 386; 440; 441; 476; 481; 484; 487
Clubs d'épargne pour les femmes qui entreprennent (CLEFE) 359; 380; 385; 412; 477; 480
Comeau (Yvan) 324; 442
Comte (Maurice) 361; 442
Coppet (Daniel de) 97; 98; 101; 103; 442; 460
Cordonnier (Laurent) 208; 442
Crédit Agricole 310; 320; 338; 434; 445; 487
Crédit Coopératif 316; 338; 369; 371; 372; 383; 405; 408; 434; 439; 479; 480; 487; 490; 491; 493; 494
Crédit Foncier 316
Crédit Municipal 119; 134; 135; 136; 383; 405; 408; 479; 490; 491
Crédit Mutuel 310; 315; 320; 328; 338; 369; 371; 372; 408; 434; 439; 479; 493
Cresswell (Robert) 49; 442
Crozet (Yves) 202; 442

—D—

Degenne (Alain) 216; 442
Déléaz (Frank) 57; 442
Delessert (Benjamin) 288; 313
Derrida (Jacques) 212; 442
Deschodt (Eric) 135; 442
Desjardins (Alphonse) 309; 323; 324; 326; 328; 338; 448
Dieng (Seydi Ababacar) 3; 51; 187; 442
Dockès (Pierre) 283; 299; 300; 302; 313; 443; 452; 454
Dolléans (Edouard) 291; 293; 443; 462
Donzelot (Jacques) 311; 443; 462
Douglas (Mary) 129; 161; 202; 443; 449
Douthwaite (Richard) 233; 234; 443; 461
Droit au Logement (DAL) 37
Dughéra (Jacques) 216; 221; 440; 443
Dumont (Louis) 10; 11; 58; 59; 93; 94; 103; 109; 193; 197; 200; 201; 203; 259; 443; 460
Dupuis (Serge) 311; 443
Dupuy (Dominique) 138
Durand (Louis) 319; 321

Durkheim (Emile) 42; 43; 44; 45; 213; 214; 215; 443; 460; 461; 464

—E—

Elias (Norbert) 35; 443
Elster (Jon) 149; 443; 460
Eme (Bernard) 111; 222; 443
Engel 125; 126; 131
Estrade (Marc-Antoine) 29; 441
Etzionï (Amitaï) 323; 443
Ewald (François) 31; 288; 289; 291

—F—

Favreau (Louis) 190; 220; 323; 325; 326; 327; 436; 443; 444; 462
Femu Qui 221; 358; 369; 385; 388; 485
Ferraton (Cyrille) 3; 186; 187; 444
Finansol 3; 371; 454
Fondation pour le Conseil à la création d'entreprises et à la coopération internationale (3CI) 365; 369; 377; 403; 413; 414; 489; 491; 492
Fontaine (Laurence) 251; 282; 441; 444
Forsé (Michel) 216; 442
Foucault (Michel) 23; 40; 444
Fourier (Charles) 286; 287; 293; 440; 444
France Active 187; 369; 370; 372; 381; 386; 392; 394; 404; 412; 477; 480; 489; 491; 492; 493; 494
France Initiative Réseau (FIR) 365; 369; 383; 385; 394; 407; 412; 417; 419; 477; 492
Franklin (Benjamin) 289; 290
Freund (Julien) 21
Friedlander (Daniel) 421; 444

—G—

Gadrey (Jean) 146; 444
Galbraith (John Kenneth) 84; 85; 444
Galey (Jean-Claude) 58; 444
Gallet (Charles-Henri) 138; 140; 444
Gallouj (Faïz) 146; 444
Garrigue 369; 385; 388; 412; 472; 476; 481; 482
Gaudelier (Maurice) 444; 461
Gaudibert (Jean-Claude) 305; 306; 308; 317; 324; 444
Geremek (Bronislaw) 21; 22; 23; 444
Germidis (Dimitri) 278; 444
Gesell (Sylvio) 233; 444

Ghillebaert (Edwige) 146; 444
Gibaud (Bernard) 281; 292; 444
Giddens (Anthony) 217; 218; 444
Gide (Charles) 127; 287; 306; 308; 309; 317; 319; 320; 321; 444
Gillard (Lucien) 67; 444
Gislain (Jean-Jacques) 11; 444
Glaude (Michel) 27; 28; 444
Godbout (Jacques) 68; 69; 202; 232; 444
Godefroy (Thierry) 181; 191; 445
Godelier (Maurice) 49; 254; 255; 442
Godley (Andrew) 353; 401; 403; 404; 445; 451
Goffman (Erving) 30; 35; 445
Gonseth (Marc) 51; 445
Gorz (André) 422; 445
Gotman (Anne) 69; 445
Grameen Bank 8; 9; 13; 222; 285; 328; 329; 330; 331; 332; 338; 389; 409; 447; 462
Granovetter (Marc) 59; 184; 216; 445; 455; 461
Greenberg (David H.) 421; 444
Gros (Olivier) 374; 445
Guaino (Henri) 19; 30; 110; 362; 445
Guérin (Isabelle) 3; 152; 225; 238; 341; 342; 343; 349; 423; 435; 440; 443; 444; 445; 446; 448; 449; 450; 453; 454; 462
Gueslin (André) 49; 283; 286; 288; 290; 291; 309; 312; 316; 318; 319; 445; 462
Guibert (Bernard) 202; 250; 445

—H—

Hadjian (Joseph) 201; 445
Halbwachs (Maurice) 126; 127; 130; 131; 160; 445; 460
Hart (Keith) 178
Hatzfeld (Hélène) 44; 181; 191
Hatzfeld (Marc) 44; 181; 191
Herrikoa 221; 358; 369; 385; 386; 388; 485
Hirschman (Albert O.) 37; 38; 446
Hoggart (Richard) 49; 158; 160; 163; 446
Holcblat (Norbert) 9; 446
Holcman (Robert) 28; 29; 446
Holland (John) 403; 446
Hontschoote (Frédéric) 237; 270; 446
Hubert (Henri) 96; 120; 121; 158; 446; 451
Hugo (Victor) 7; 10; 123; 446

—I—

Ignatieff (Nicholas A.) 331; 448
Insel (Ahmet) 211; 446
Isherwood (Baron) 129; 161; 443

—J—

Jacobs (Jane) 217; 263; 446

—K—

Karlin (Daniel) 120; 144
Karsenti (Bruno) 257; 258; 259; 446
Kessler (Denis) 97; 278; 444; 446
Kirat (Thierry) 213; 440
Klanfer (Jules) 17

—L—

Laé (Jean-François) 68; 123; 144; 147; 148; 149; 151; 153; 157; 159; 160; 161; 162; 163; 164; 165; 166; 183; 191; 446; 460
Laffite (Jacques) 288; 314
Lainé (Rémi) 120; 144
Largeron (Christine) 213; 440
Laroulandie (Fabrice) 134; 446
Larraechea (Ignacio) 190; 191; 446
Larrera de Morel (Bertrand) 179; 180; 184; 204; 345; 374; 390; 397; 446
Latouche (Serge) 10; 68; 446
Lautier (Bernard) 182; 183; 447
Laville (Jean-Louis) 184; 204; 220; 222; 334; 357; 443; 444; 446; 447; 461; 462
Le Play (Frederic) 290
Le Stum (Pauline) 329; 330; 447
Leclere (Alexandre) 383; 447
Legros (Michel) 7; 32; 444
Leland (Hayne E.) 354; 447
Lelart (Michel) 277; 447
Leménorel (Alain) 263; 447
Lenoir (Daniel) 34
Lenoir (René) 17; 18; 19
Lévesque (Benoit) 220; 323; 327; 443; 447
Lewis (Oscar) 48; 51; 52; 53; 447
Linton (Michael) 233; 248; 260

Lipietz (Alain) 29; 31; 447
Lollivier (Stéfan) 26; 447
Luzzati (Luigi) 309; 315

—M—

Madelin (Alain) 189; 342; 396
Maillard (Nadja) 51; 445
Maitron (Jean) 286; 287; 293; 312; 447
Malamoud (Charles) 71; 72; 73; 74; 75; 76; 77; 78; 79; 96; 105; 137; 251; 253; 442; 447; 448; 460
Malinowski (Bronislaw) 199; 202; 209; 210; 448
Malo (Marie-Claire) 324; 328; 331; 448
Malthus (Thomas Robert) 124; 125; 196; 448
Manier (Jean-Marc) 336; 448
Maquart (Bruno) 361; 448
Marioni (Pierre) 9; 446
Maris (Bernard) 67; 448
Marx (Karl) 23; 25; 42; 249; 250; 448; 464
Maucourant (Jérôme) 10; 92; 194; 195; 202; 439; 441; 442; 445; 448; 449; 450; 451
Mauss (Marcel) 58; 68; 69; 70; 75; 83; 95; 96; 101; 102; 103; 128; 175; 191; 210; 211; 212; 213; 219; 225; 244; 245; 246; 247; 253; 254; 255; 258; 270; 272; 441; 446; 447; 448; 460; 461
Mayoukou (Célestin) 277; 441; 448
Mazel (Olivier) 27; 448
Méda (Dominique) 228; 266; 342; 448
Meghir (Rachel) 278; 444
Méline (Jules) 316; 317; 318
Mendell (Marguerite) 194; 327; 335; 440; 447; 449; 462
Merrien (François-Xavier) 31; 35; 449
Milcent (Louis) 318
Minder (Gabriel) 216; 449
Molière 84; 449
Monnet (Jean) 200
Moreau de Bellaing (Louis) 157; 161; 449; 451
Mozère (Liane) 191; 449
Mukeba (Claude) 399; 449
Murard (Numa) 3; 68; 144; 147; 148; 149; 151; 153; 157; 159; 160; 161; 162; 163; 164; 165; 166; 191; 446; 460

—N—

Nasse (Philippe) 40; 449
Nicolas (Guy) 217; 255; 256; 449; 453; 461
North (Douglas C.) 202

North (Peter) 238
Nouvelle Economie Fraternelle 187; 333; 367; 369; 370; 371; 372; 378; 381; 382; 385; 408; 412; 423; 472; 477; 479; 480; 493; 494
Nowak (Maria) 329; 330; 331; 390; 399; 423; 449; 480
Nyssens (Marthe) 190; 191; 446

—O—

Orléan (André) 9; 64; 80; 94; 102; 216; 439; 440; 442; 448; 449; 452; 453; 460
Orwell (George) 49; 115; 121; 122; 135; 341; 449
Ould Raghani (Mohammed) 141; 449
Owen (Robert) 286; 309; 443

—P—

Pairault (Thierry) 187; 191; 449
Parry (J.) 442
Paugam (Serge) 17; 34; 35; 238; 443; 447; 449; 450
Perret (Bernard) 32; 198; 440; 450
Pétonnet (Colette) 144; 157; 158; 159; 166; 450
Pezard (Alice) 140; 450
Pfeiffer (Lucien) 347; 364; 450
Piaf (Edith) 263
Pierret (Dorothée) 332; 334; 450
Pine (Frances) 90; 450
Polanyi (Karl) 3; 10; 22; 23; 86; 90; 91; 92; 93; 97; 175; 184; 193; 194; 195; 196; 197; 198; 199; 200; 201; 202; 203; 204; 205; 206; 207; 208; 209; 210; 212; 213; 219; 232; 251; 259; 439; 440; 441; 442; 445; 448; 449; 450; 451; 452; 460; 461; 464
Polanyi Levitt (Kari) 193; 194; 450
Portes (Alejandro) 178; 182; 183; 189; 190; 441; 442; 450; 451; 461
Portet (François) 67; 68; 450
Pradelle (Michèle de la) 267; 268; 270; 450
Procacci (Giovanna) 289; 290; 304; 450
Proudhon (Pierre-Joseph) 13; 281; 285; 286; 288; 289; 291; 292; 293; 294; 295; 296; 297; 298; 300; 302; 303; 310; 311; 312; 313; 338; 439; 440; 450; 451; 462
Pyle (David H.) 354; 447

—Q—

Quilès (Yvonne) 157; 451

—R—

Rabelais (François) 61; 70; 451
Radkowski (Georges-Hubert de) 120; 121; 158; 451
Rahman (Aminur) 330; 451
Raiffeisen (Friedrich Wilhelm) 304; 305; 306; 307; 308; 309; 315; 317; 319; 320; 323; 338
Raymond (Michel) 11; 45; 342; 441; 451
Reynéri (Charles) 315; 319
Rhône Développement Initiative (RDI) 187; 377; 383; 400; 403; 405; 413; 489; 491
Rifkin (Jeremy) 342; 451
Ringart (Nadja) 44; 181; 191; 445; 446
Rivallain (Josette) 85; 86; 451
Robins (Philip K.) 421; 444
Roguet (Brigitte) 10; 446
Rosanvallon (Pierre) 31; 451
Ross (Duncan M.) 353; 401; 402; 403; 404; 445; 451
Rostand (Eugène) 315; 319
Rothschild (James de) 288; 314
Rotstein (Abraham) 205; 450
Roustang (Guy) 32; 198; 201; 442; 450; 451

—S—

Sagna (Lamine) 144; 146; 451
Sahlin (Marshall) 210; 211; 451; 461
Salmona (Michèle) 145; 147; 148; 158; 451; 460
Salsano (Alfredo) 184; 205; 445; 451
Sassier (Philippe) 26; 109; 452
Say (Léon) 299; 301; 314
Schumpeter (Joseph A.) 10; 452
Scotson (John L.) 35; 443
Sédillot (René) 82; 452
Seibel (Claude) 29; 452
Sen (Amartya) 27; 116; 435; 452
Servet (Jean-Michel) 3; 10; 50; 64; 78; 80; 82; 83; 85; 86; 88; 91; 94; 95; 106; 113; 141; 163; 184; 185; 186; 189; 194; 195; 199; 202; 205; 216; 217; 218; 225; 240; 242; 247; 262; 277; 278; 279; 331; 333; 341; 342; 353; 379; 410; 411; 436; 439; 440; 441; 442; 443; 444; 445; 447; 448; 449; 450; 451; 452; 453; 454; 460; 461; 462
Silver (Hilary) 38; 41; 42; 453
Simmel (Georg) 97; 453; 460
Smelser (Neil J.) 450; 453; 454; 464
Smith (Adam) 23; 24; 42; 63; 86; 195; 199; 244; 245; 265; 289; 294; 453; 460; 464
Société Coopérative de Développement et d'Entraide (SOCODEN) 334; 412; 476; 477; 478; 490

Solidarité Emploi 187; 362; 369; 373; 377; 413; 414; 476; 489; 491; 492
Soto (Hernando de) 182; 189; 278; 453
Soulier (Nicolas) 217; 453
Steiner (Philippe) 11; 444; 479
Stigler (G.J.) 351; 453
Stoléru (Lionel) 17; 18; 19; 453
Swedberg (Richard) 11; 450; 453; 454; 455; 464

—T—

Tardella (Armand) 233; 242; 453
Terris (François) 245
Théret (Bruno) 109; 110; 453; 460
Thiveaud (Jean-Marie) 64; 70; 77; 78; 80; 82; 112; 453; 460
Thomson (Alaistair) 325; 453
Thurnwald (Richard) 202; 209
Tiran (André) 3; 10; 194; 195; 202; 439; 441; 442; 445; 448; 449; 450; 451
Traimond (Bernard) 92; 453
Truman (Harry) 200
Tytgat (Christian) 423; 488

—U—

Union régionale des entreprises d'insertion 413; 489; 492
Union régionale des sociétes coopératives de production 489

—V—

Vallat (David) 187; 225; 238; 333; 341; 343; 349; 423; 435; 440; 442; 443; 445; 447; 449; 451; 452; 453; 454; 462
Valtriani (Patrick) 27; 454
Van Kemenade (Solange) 327; 447
Varuna 78; 337
Veblen (Thorstein) 128; 129; 454; 460
Verger (Daniel) 26; 447
Vienney (Claude) 3; 283; 320; 322; 454; 462
Vigier (Jean-Paul) 372; 454
Voillard (Laurent) 375; 454

—W—

Walker (Perry) 238; 440
Walras (Léon) 3; 13; 63; 87; 225; 285; 286; 287; 299; 300; 301; 302; 303; 310; 313; 314; 338; 442; 443; 444; 445; 449; 452; 454; 462; 464

Weber (Max) 42; 130; 454; 460; 464
Weil (Alain) 80; 82; 97; 454
William (Colin C.) 237; 454
Williamson (Oliver) 351; 353; 454

—X—

Xiberras (Martine) 21; 241; 455

—Y—

Yama 74; 75; 76; 78; 105
Yunus (Muhammad) 8; 329; 330; 331; 455

—Z—

Zelizer (Viviana) 92; 115; 152; 153; 154; 155; 163; 164; 198; 455; 460
Zola (Emile) 24; 123; 134; 455

INDEX DES CONCEPTS

—*—

**kred* 70; 73; 76; 104; 107; 112; 431

—A—

âme 44; 95; 252; 255; 256

—B—

blood money 163; 168
bon d'échange 241; 248; 251; 253; 310

—C—

cloisonnement monétaire 85; 89; 90; 117; 118; 144; 146; 148; 149; 151; 152; 153; 156; 158; 159; 166; 167; 168; 202; 317; 448
communauté 10; 24; 31; 58; 61; 62; 63; 73; 87; 88; 89; 96; 102; 157; 158; 160; 164; 165; 169; 188; 189; 190; 191; 193; 195; 204; 205; 209; 212; 215; 217; 218; 219; 221; 224; 226; 230; 232; 238; 239; 244; 246; 253; 258; 259; 265; 268; 270; 279; 285; 307; 322; 323; 324; 325; 327; 334; 337; 440; 442; 451
confiance 8; 47; 51; 52; 53; 54; 67; 70; 73; 99; 112; 133; 134; 140; 141; 151; 164; 172; 174; 184; 186; 187; 188; 189; 207; 212; 216; 217; 218; 221; 224; 227; 229; 235; 250; 254; 258; 259; 260; 261; 270; 275; 276; 293; 295; 305; 316; 353; 354; 358; 379; 380; 381; 401; 402; 409; 421; 429; 430; 437; 438; 439; 442; 446; 447; 450; 451; 459
contrat 9; 14; 23; 29; 42; 43; 51; 57; 61; 101; 135; 136; 140; 141; 144; 183; 190; 207; 215; 216; 217; 221; 224; 235; 245; 253; 254; 351; 375; 400; 401; 402; 403; 430; 431; 449
créance 8; 12; 14; 49; 61; 62; 67; 68; 72; 73; 74; 76; 77; 78; 79; 80; 88; 91; 108; 109; 111; 116; 132; 147; 148; 163; 164; 172; 173; 184; 226; 229; 241; 244; 248; 249; 250; 251; 254; 258; 269; 277; 280; 295; 296; 305; 310; 333; 339; 421; 427; 431; 433
crédit 8; 10; 13; 14; 15; 16; 49; 50; 57; 58; 59; 63; 64; 66; 67; 69; 70; 71; 73; 74; 76; 78; 84; 97; 104; 107; 113; 117; 118; 131; 132; 133; 134; 135; 136; 137; 138; 139; 140; 141; 142; 143; 145; 151; 153; 155; 158; 172; 175; 199; 205; 221; 230; 232; 233; 234; 237; 241; 245; 248; 249; 254; 269; 275; 276; 277; 279; 280; 281; 283; 284; 286; 287; 290; 292; 293; 294; 295; 296; 297; 298; 299; 300; 301; 302; 303; 304; 305; 306; 307; 308; 309; 310; 311; 312; 313; 314; 315; 316; 317; 318; 319; 321; 322; 323; 324; 325; 327; 328; 329; 330; 331; 332; 333; 334; 336; 337; 338; 339; 349; 350; 351; 352; 353; 354; 356; 357; 358; 359; 368; 369; 370; 373; 377; 378; 379; 380; 381; 382; 383; 384; 385; 386; 389; 390; 398; 400; 401; 402; 403; 406; 407; 408; 413; 415; 417; 420; 421; 422; 427; 429; 430; 431; 433; 434; 438; 442; 443; 447; 448; 449; 450; 452; 460; 470; 471; 472; 476
crédit gratuit 237; 284; 299; 300; 452; 460
crédit mutuel 221; 283; 290; 303; 305; 306; 307; 309; 311; 327; 337; 338; 339; 460

—D—

démocratie 42; 107; 219; 265; 269; 276; 298; 439; 445
dette 3; 7; 8; 9; 10; 12; 13; 15; 58; 59; 61; 62; 63; 64; 65; 66; 67; 69; 70; 71; 72; 73; 74; 75; 77; 78; 79; 80; 87; 91; 92; 93; 99; 101; 104; 105; 107; 108; 109; 110; 111; 112; 116; 132; 138; 148; 149; 160; 162; 163; 164; 165; 169; 172; 173; 186; 190; 210; 211; 225; 226; 227; 229; 239; 241; 244; 245; 246; 248; 249; 250; 251; 253; 254; 255; 256; 258; 269; 270; 277; 280; 287; 295; 296; 333; 357; 421; 427; 428; 438; 440; 445; 451; 458
devoir 68; 73; 78; 92; 93; 108; 134; 227; 243; 244; 250; 253; 270; 445
dieu(x) 11; 61; 63; 69; 70; 71; 72; 73; 74; 75; 76; 77; 78; 79; 80; 91; 93; 94; 95; 101; 103; 104; 105; 107; 108; 109; 111; 162; 169; 210; 248; 438
don/contre-don 9; 47; 57; 63; 69; 94; 96; 100; 127; 151; 162; 174; 188; 208; 209; 210; 211; 233; 244; 245; 246; 248; 250; 251; 252; 253; 254; 255; 256; 268; 269; 442; 444; 446; 447; 491; 492
droit au crédit 117; 118; 133; 138; 139; 140

—E—

économie formelle 181; 182; 183; 198; 203; 207; 215; 216; 459
économie informelle 13; 47; 88; 172; 173; 174; 176; 177; 180; 181; 182; 183; 186; 187; 188; 189; 190; 203; 445; 447; 459
économie substantive 197; 207; 215; 240; 459
embeddedness 9; 174; 183; 204; 208; 212; 443; 462
endettement 9; 12; 13; 16; 60; 61; 63; 66; 68; 69; 70; 73; 78; 87; 107; 108; 109; 111; 117; 137; 138; 159; 162; 164; 167; 210; 223; 224; 226; 232; 244; 248; 249; 251; 253; 254; 258; 269; 271; 346; 400; 423; 428; 429; 439; 442; 458; 459
enfermement 23
épargne 14; 50; 108; 144; 146; 148; 150; 154; 156; 163; 186; 187; 215; 220; 275; 277; 284; 286; 287; 288; 289; 297; 299; 303; 306; 308; 311; 322; 323; 324; 325; 327; 328; 329; 330; 338; 356; 357; 358; 359; 360; 365; 366; 368; 369; 370; 371; 380; 384; 385; 391; 401; 407; 411; 415; 439; 441; 445; 450; 460; 470; 472; 475; 477; 478; 479; 481; 482; 485; 491
exclusion 7; 8; 9; 10; 11; 12; 13; 14; 15; 16; 17; 18; 19; 20; 21; 25; 26; 30; 31; 32; 33; 34; 35; 36; 37; 38; 39; 40; 41; 42; 43; 44; 45; 47; 48; 49; 50; 51; 52; 54; 57; 58; 59; 60; 93; 100; 103; 111; 112; 114; 115; 116; 120; 132; 133; 137; 138; 139; 141; 172; 174; 185; 187; 189; 205; 223; 232; 243; 262; 324; 331; 335; 337; 341; 355; 358; 365; 370; 371; 403; 408; 412; 427; 428; 429; 433; 437; 439; 441; 442; 445; 446; 447; 448; 450; 453; 458; 459; 460; 470; 471; 491

—F—

fait social total 102; 210; 444; 458
finance solidaire 8; 9; 13; 14; 16; 49; 50; 59; 97; 107; 113; 142; 172; 175; 187; 188; 191; 202; 205; 207; 211; 215; 218; 219; 221; 222; 232; 278; 279; 283; 331; 333; 334; 335; 337; 338; 339; 342; 344; 349; 356; 357; 358; 359; 360; 362; 363; 364; 365; 366; 367; 368; 369; 370; 371; 372; 374; 377; 378; 379; 381; 382; 383; 384; 385; 386; 387; 388; 389; 390; 391; 392; 393; 395; 397; 398; 399; 401; 402; 403; 405; 406; 407; 408; 409; 410; 411; 412; 413; 414; 415; 416; 417; 418; 419; 420; 421; 422; 429; 430; 431; 432; 433; 443; 446; 451; 452; 455; 460; 469; 470; 471; 473; 474; 475; 476; 477; 478; 479; 480; 481; 482; 483; 484; 485; 486; 487; 488; 489; 490

foi 104; 138; 141; 217; 305; 306; 313; 402; 430; 451
fonds commun de placement 358; 369; 370; 371; 485; 491
fonds de garantie 187; 347; 369; 380; 382; 383; 384; 390; 393; 398; 403; 411; 470; 472; 475; 476; 478; 488; 489
fongibilité monétaire 65; 81; 85; 86; 89; 90; 92; 117; 152
formation 3; 18; 29; 79; 80; 119; 191; 192; 270; 323; 325; 326; 330; 346; 347; 355; 357; 358; 359; 362; 368; 372; 373; 374; 377; 379; 380; 381; 382; 384; 385; 387; 389; 393; 396; 402; 406; 412; 413; 415; 417; 419; 420; 423; 431; 447; 449; 470; 471; 472; 473; 475; 476; 477; 478; 479; 480; 481; 483; 485; 487; 488; 489; 490

—G—

garantie 24; 62; 64; 99; 100; 101; 136; 140; 141; 142; 173; 187; 195; 207; 209; 210; 211; 216; 217; 218; 221; 259; 293; 295; 299; 304; 305; 308; 312; 325; 326; 328; 332; 346; 347; 352; 354; 355; 358; 366; 367; 368; 369; 378; 379; 380; 381; 382; 383; 384; 385; 390; 393; 395; 396; 398; 400; 401; 403; 409; 411; 430; 447; 470; 471; 472; 475; 476; 478; 484; 487; 488; 489; 492
gratuité 16; 158; 190; 211; 237; 269; 270; 284; 296; 299; 300; 301; 309; 396; 440; 452; 460; 483

—H—

hiérarchie 10; 12; 27; 48; 58; 61; 62; 77; 90; 91; 92; 93; 99; 102; 103; 105; 107; 108; 112; 116; 117; 118; 126; 128; 129; 139; 143; 149; 150; 151; 156; 165; 166; 169; 240; 250; 292; 441; 442; 443; 450
histoire de vie 12; 51
holisme 58; 59; 61; 69; 78; 92; 96; 97; 99; 101; 103; 106; 107; 109; 458
honneur 92; 147; 161; 162; 167; 168; 209; 251; 308; 361; 367; 373; 379; 382; 384; 389; 393; 396; 398; 406; 417; 470; 475; 478; 483; 484; 487; 488; 489

—I—

individu 11; 24; 31; 41; 42; 43; 44; 48; 53; 58; 59; 61; 62; 63; 64; 67; 73; 78; 79; 92; 93; 96; 101; 102; 103; 106; 108; 111; 119; 126; 174; 196; 205; 206; 207; 208; 209; 212; 213; 216; 218; 232; 238; 240; 242; 244; 252; 256; 257; 268; 277; 281; 303; 337; 440; 462
individualisme 10; 12; 58; 59; 61; 62; 66; 88; 89; 96; 97; 99; 101; 103; 106; 107; 108; 109; 111; 194; 196; 214; 249; 261; 441; 458; 462
inégalité 58; 92; 103; 112; 190; 226; 285
insertion 14; 16; 19; 27; 37; 44; 50; 110; 114; 115; 119; 121; 123; 124; 132; 144; 146; 147; 151; 185; 190; 224; 227; 228; 233; 234; 235; 236; 238; 239; 242; 258; 266; 362; 363; 365; 369; 370; 371; 378; 383; 385; 392; 397; 412; 415; 437; 438; 440; 447; 452; 470; 472; 473; 476; 480; 487; 488; 489; 490; 491
intégration 7; 10; 12; 16; 25; 27; 30; 41; 42; 43; 44; 45; 47; 48; 54; 57; 58; 59; 60; 61; 63; 93; 103; 111; 117; 165; 172; 174; 184; 185; 187; 188; 191; 205; 208; 223; 227; 228; 238; 239; 256; 258; 279; 324; 334; 374; 418; 428; 429; 430; 438; 448; 458; 459

—K—

kula 208; 209; 210

—L—

légitimité 9; 15; 63; 64; 65; 99; 103; 104; 105; 106; 107; 108; 109; 116; 259; 277; 437; 438; 440; 446; 447; 450; 451; 458

libéralisme 41; 192; 194; 195; 197; 198; 199; 200; 201; 204; 209; 217; 218; 249; 257; 337; 441

lien de dette 12; 58; 78; 104; 108; 111; 162; 225; 248; 250; 251; 427

lien financier 8; 9; 11; 12; 13; 14; 15; 16; 41; 50; 54; 55; 78; 79; 97; 99; 108; 109; 116; 132; 143; 159; 163; 165; 170; 172; 173; 176; 177; 184; 185; 187; 191; 202; 224; 226; 227; 232; 240; 251; 271; 273; 277; 295; 333; 334; 335; 336; 337; 342; 345; 357; 367; 422; 427; 428; 429; 434; 438; 440; 441; 442; 443; 444; 445; 446; 447; 448; 449; 450; 451; 452; 458; 459; 460

—M—

marché autorégulateur 89; 194; 195; 196

microcrédit 8; 14; 275; 280; 331; 334; 335; 337; 369; 388; 408; 409; 432; 448; 473

microentreprise 326; 334; 338; 347; 349; 350; 359; 363; 364; 366; 383; 396; 414; 419; 478

monnaie 9; 11; 12; 13; 15; 41; 50; 54; 60; 61; 62; 63; 64; 65; 66; 76; 79; 80; 81; 82; 83; 84; 85; 86; 87; 88; 89; 90; 91; 92; 93; 94; 95; 96; 97; 99; 100; 101; 102; 103; 104; 105; 106; 107; 108; 109; 111; 112; 114; 115; 116; 117; 118; 143; 144; 145; 152; 153; 154; 158; 163; 166; 167; 168; 169; 172; 173; 183; 184; 191; 194; 199; 223; 224; 229; 230; 231; 232; 236; 240; 241; 243; 245; 246; 247; 248; 250; 253; 261; 266; 268; 269; 270; 277; 287; 294; 295; 310; 427; 428; 429; 434; 437; 438; 439; 440; 444; 446; 447; 449; 450; 451; 452; 458; 459

monnaie locale 13; 92; 105; 112; 173; 191; 229; 230; 231; 232; 240; 247; 434

monnaie parallèle 82; 84; 89; 91; 152; 153; 224; 439

mort 69; 71; 73; 74; 75; 76; 77; 78; 80; 83; 94; 96; 100; 102; 104; 152; 163; 168; 197; 248; 295; 300; 323; 341

mythe 15; 20; 21; 33; 35; 36; 37; 39; 40; 285; 295; 428; 458

—O—

obligation 8; 69; 71; 73; 78; 87; 95; 109; 111; 138; 140; 159; 163; 164; 166; 209; 210; 231; 232; 244; 246; 249; 251; 255; 256; 288; 324; 347; 353; 361; 364; 386; 396; 415; 427; 472

—P—

paiement compensatoire 80; 95; 96; 104; 112; 254; 423; 458

paiement libératoire 80; 94; 96; 254; 269; 271; 458

paléomonnaie 84; 86

pauvreté 7; 8; 12; 14; 15; 17; 18; 19; 20; 21; 22; 23; 25; 26; 27; 28; 29; 31; 32; 33; 34; 35; 36; 37; 38; 39; 40; 45; 48; 49; 50; 51; 60; 83; 89; 91; 113; 114; 115; 116; 117; 118; 119; 121; 122; 123; 124; 131; 133; 134; 137; 143; 144; 146; 151; 153; 154; 155; 156; 157; 159; 163; 165; 166; 167; 168; 177; 180; 191; 194; 221; 223; 224; 233; 246; 267; 269; 275; 276; 278; 279; 280; 282; 287; 294; 321; 327; 328; 329; 330; 331; 334; 335; 337; 355; 408; 428; 429; 433; 437; 442; 443; 444; 446; 448; 449; 450; 451; 453; 458; 460

petite économie 10; 13; 15; 40; 48; 49; 50; 54; 172; 173; 174; 175; 176; 177; 180; 182; 183; 184; 185; 186; 187; 188; 190; 191; 192; 202; 206; 207; 210; 212; 216; 218; 221; 224; 275; 277; 346; 427; 429; 459

potlatch 127; 208; 209; 210; 251; 252; 270
précarité 7; 29; 31; 33; 34; 57; 67; 132; 136; 137; 139; 187; 190; 235; 236; 275; 319; 321; 332; 333; 334; 336; 354; 365; 400; 416; 427; 430; 434; 439; 449
prime ACCRE 348; 349; 350; 365; 366; 382; 392; 396; 397; 398; 431
propriété 24; 141; 142; 177; 249; 256; 265; 284; 286; 292; 293; 294; 296; 307; 309; 378

—R—

rationalité 117; 129; 149; 166; 205; 249; 462
réciprocité 10; 58; 87; 162; 172; 173; 174; 201; 205; 206; 207; 209; 210; 211; 212; 221; 224; 225; 227; 233; 240; 242; 244; 245; 246; 248; 249; 252; 253; 255; 256; 261; 269; 270; 275; 292; 296; 301; 310; 333; 334; 361; 423; 429; 430; 440; 452; 459
réseau 12; 31; 59; 63; 67; 68; 83; 184; 186; 187; 189; 191; 215; 216; 224; 226; 230; 237; 238; 242; 253; 254; 259; 266; 267; 269; 279; 316; 327; 330; 346; 349; 361; 374; 377; 380; 386; 393; 396; 403; 406; 416; 418; 421; 422; 430; 440; 443; 450; 451; 470; 471; 472; 473; 477; 478; 489; 490
revenu minimum 7; 19; 27; 44; 114; 115; 119; 121; 131; 145; 168; 228; 234; 267; 365; 366; 372; 391; 412; 447; 449; 476; 488; 490
rite de passage 161; 167; 168
rna 71; 72; 73

—S—

sacrifice 64; 65; 66; 70; 71; 73; 74; 75; 76; 77; 78; 79; 94; 97; 101; 107; 111; 217; 248; 301; 441; 444; 447
salariat 10; 24; 29; 32; 47; 54; 57; 59; 108; 174; 226; 313; 319; 440
services de proximité 203; 221; 324; 445
socialité primaire 31; 47; 54; 57; 59; 111; 172; 188; 212; 224; 225; 250; 258; 262; 428; 458
socialité secondaire 47; 58; 59; 188; 224; 225
solidarité 8; 9; 12; 13; 14; 16; 19; 27; 29; 31; 41; 42; 43; 44; 47; 49; 50; 54; 57; 58; 97; 113; 114; 142; 159; 167; 168; 172; 173; 175; 180; 182; 183; 184; 186; 187; 188; 189; 190; 191; 193; 199; 202; 205; 207; 211; 215; 218; 219; 221; 222; 228; 230; 232; 235; 240; 242; 243; 253; 259; 260; 261; 265; 267; 268; 269; 270; 275; 277; 278; 279; 281; 283; 284; 286; 289; 290; 293; 296; 299; 305; 306; 307; 308; 311; 312; 313; 316; 317; 319; 325; 329; 330; 331; 332; 333; 334; 335; 337; 338; 339; 341; 342; 344; 345; 349; 350; 356; 357; 358; 359; 360; 362; 363; 364; 365; 366; 367; 368; 369; 370; 371; 372; 374; 377; 378; 379; 380; 381; 382; 383; 384; 385; 386; 387; 388; 389; 390; 391; 392; 393; 395; 396; 397; 398; 399; 401; 402; 403; 405; 406; 407; 408; 409; 410; 411; 412; 413; 414; 415; 416; 417; 418; 419; 420; 421; 422; 427; 429; 430; 431; 432; 433; 442; 443; 444; 445; 446; 451; 452; 455; 460; 469; 470; 471; 472; 473; 474; 475; 476; 477; 478; 479; 480; 481; 482; 483; 484; 485; 486; 487; 488; 489; 490; 491; 492
souveraineté 15; 63; 65; 78; 80; 99; 102; 103; 104; 105; 106; 107; 108; 112; 195; 230; 231; 265; 267; 334; 451; 458
statut social 24; 427
surendettement 67; 118; 136; 137; 140; 142; 143; 233; 441; 442
système d’échange local 3; 13; 16; 48; 50; 59; 63; 93; 107; 112; 173; 174; 175; 183; 185; 187; 188; 191; 202; 203; 204; 207; 209; 211; 215; 218; 219; 221; 222; 223; 224; 226; 227; 228; 229; 230; 231; 232; 233; 234; 235; 236; 237; 238; 239; 240; 241; 242; 243; 244; 245; 246; 247; 248; 249; 250; 251; 252; 253; 254; 255; 256; 258; 259; 260; 261; 262;

263; 264; 265; 266; 267; 268; 269; 270; 275; 429; 434; 438; 443; 444; 451; 455; 459; 463
système de paiement 241; 254; 269

—T—

taux d'intérêt 134; 276; 328; 352; 406; 409; 472
tiers inclu dans l'échange 100; 252; 458
totalité sociale 9; 10; 15; 41; 50; 58; 59; 60; 62; 63; 64; 65; 72; 79; 92; 93; 96; 97; 99; 100; 102; 109; 111; 112; 169; 172; 205; 337; 427; 428; 458
travail 3; 7; 8; 10; 11; 13; 14; 15; 20; 21; 22; 23; 24; 25; 29; 30; 31; 32; 35; 37; 42; 43; 44; 45; 47; 50; 54; 57; 58; 59; 77; 85; 111; 122; 123; 129; 148; 150; 167; 172; 174; 177; 178; 180; 182; 183; 185; 188; 190; 192; 194; 195; 200; 210; 212; 223; 224; 225; 226; 235; 237; 240; 242; 243; 260; 262; 263; 264; 266; 270; 279; 280; 285; 286; 287; 288; 291; 292; 293; 294; 295; 296; 298; 300; 301; 306; 309; 310; 311; 312; 342; 356; 361; 362; 364; 371; 372; 374; 378; 389; 427; 428; 440; 441; 442; 443; 447; 449; 451; 458; 471; 491
travail au noir 13; 47; 148; 150; 167; 180; 185; 190
très petite entreprise 48; 179; 180; 182; 183; 185; 345; 348; 364; 386; 414; 484; 488
troc 46; 47; 58; 84; 85; 87; 198; 203; 228; 243; 245; 300; 450

—U—

usure 134; 138; 140; 280; 294; 302; 303; 322; 328; 336; 337; 409; 434

début index

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1. Comparaison des approches de la pauvreté 33
Tableau 2. Evolution de la pauvreté de 1984 à 1994 34
Figure 1. Le cumul des précarités 38
Tableau 3. Mythe et langage 45
Tableau 4. Trois paradigmes de l'exclusion sociale 47
Tableau 5. Formes d'intégration à la maison braudélienne 52
Encadré 1. Terrains d'expérimentation 54
Tableau 6. Monnaie(s) / argent : quelques définitions 89
Figure 2. Les usages de la monnaie 102
Figure 3. Le Pacte d'alliance 110
Tableau 7. Comparaison du trinôme souveraineté/légitimité/monnaie dans deux types de sociétés 111
Tableau 8. Cloisonnement des usages monétaires chez les populations pauvres 169
Tableau 9. Catégories socioprofessionnelles des créateurs 180
Tableau 10. Répartition des emplois des salariés du privé en fonction de la taille de l'entreprise .. 180
Tableau 11. Nombre d'entreprises en fonction du nombre de salariés 181
Tableau 12. Place de la petite économie dans la maison braudélienne 190
Figure 4. Croisement des densités matérielle et dynamique 220
Tableau 13. Degrés de confiance et forme de régulation des échanges 224
Tableau 14. Du crédit populaire à la finance solidaire : comparaison des principales initiatives 337
Tableau 15. Financement bancaire en fonction du capital de départ 349
Tableau 16. Comparaison des publics des organismes de finance solidaire 364
Tableau 17. Quelques opérateurs de la finance solidaire et leur activité principale 367
Tableau 18. Organisme de placements collectifs en capital variable et autres produits bancaires éthiques ou solidaires 369
Figure 5. Répartition du chiffre d'affaires d'un porteur de projet dans le cadre d'une activité de portage économique d'entreprise : cas de l'association Créons à Lyon 373
Tableau 19. Activités d'accueil/conseil/suivi des organismes de finance solidaire. 374
Tableau 20. Diversités des activités de crédit des organismes de finance solidaire 381
Tableau 21. Diversités des activités d'apport en capital des organismes de finance solidaire 383
Figure 6. Circuit simplifié des aides à la création d'entreprise par les chômeurs 391
Tableau 22. Principales aides publiques à la création d'entreprise pouvant être perçues par les

chômeurs 393
Tableau 23. Bénéficiaires de l'ACCRE 394
Figure 7. Partenariats d'un organisme local de finance solidaire : plate-forme de développement local pilotée par Rhône Développement Initiative (Rhône - 1997) 396
Figure 8. Partenariats d'un organisme local de finance solidaire : l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (délégation Rhône-Alpes - 1997) et le Crédit Municipal 402
Tableau 24. Taux de survie des entreprises créées 403
Tableau 25. Analyse d'impact des actions d'organismes nationaux de finance solidaire 408
Tableau 26. Analyse d'impact des actions d'organismes de finance solidaire de Rhône-Alpes 409
Tableau 27. Architecture du raisonnement 424
Figure 9. Devenir des initiatives de finance solidaire 428

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS **7**

INTRODUCTION GENERALE **9**

Sommaire de la thèse **21**

Chapitre 1. (chapitre introductif) Le phénomène « exclusion » **23**

Introduction du chapitre 1 ..... *23*

Sommaire du chapitre 1 ..... *26*

Section 1. Le mythe de l'exclusion, la réalité du travail *27*

Sous-section 1. De la pauvreté à l'exclusion, histoire d'une notion 27

Sous-section 2. Les contours d'une notion vague : l'exclusion conséquence de la précarisation de l'emploi 31

Sous-section 3. Le mythe de l'exclusion 39

Section 2. Contre l'exclusion : le lien social *44*

Sous-section 1. Une approche de la pauvreté en terme de lien social : une spécificité française 44

Sous-section 2. Une petite échelle d'analyse 49

Sous-section 3. Méthodologie applicable à la petite échelle 53

conclusion du chapitre 1 ..... *59*

PARTIE 1. LES LIENS FINANCIERS **60**

Introduction de la première partie *62*

Chapitre 2. Dette et monnaie **66**

Introduction du chapitre 2 ..... *66*

Sommaire du chapitre 2 ..... *70*

Section 1. La dette, « l'équilibre de déséquilibre » *71*

Sous-section 1. Du profane au sacré 71

Paragraphe 1. La dette un concept économique ? 71

Paragraphe 2. Dettes et relations sociales 72

Paragraphe 3. Les racines de la dette 74

Sous-section 2. La dette dans l'Inde védique 76

Paragraphe 1. Au commencement était la dette 76

Paragraphe 2. Dette et devoir 77

Paragraphe 3. Dette et mort 78

Sous-section 3. Le sacrifice 79

Paragraphe 1. L'origine du sacrifice 79

Paragraphe 2. Le déroulement du sacrifice 80

Paragraphe 3. La victime du sacrifice et la cuisson du monde ... 81
Sous-section 4. Dette et finance ... 82
Paragraphe 1. Le sens de la dette ... 82
Paragraphe 2. Inscrire les relations sociales dans l'ordre de la finance ... 82
Paragraphe 3. Dette et monnaie ... 83
Section 2. La monnaie instrument de paiement et de compensation ... 86
Sous-section 1. Quelques précisions ... 86
Paragraphe 1. Vers une définition de la monnaie ... 86
Paragraphe 2. Distinction monnaie/argent ... 87
Paragraphe 3. Contre la fable du troc ... 89
Sous-section 2. Non fongibilité de la monnaie ... 90
Paragraphe 1. « *Cooking money* » ... 90
Paragraphe 2. Des *special purpose monies* à la *all purpose money* ... 94
Paragraphe 3. Hiérarchies monétaires ... 96
Sous-Section 3. Ambivalence de la monnaie : monnaie qui lie / monnaie qui tranche ... 98
Paragraphe 1. La monnaie qui tranche ... 98
Paragraphe 2. La pacification monétaire ... 99
Paragraphe 3. Paiement compensatoire / paiement libératoire ... 101
Section 3. Monnaie et totalité sociale : les questions de légitimité et souveraineté ... 103
Sous-section 1. La monnaie comme totalité sociale ... 103
Paragraphe 1. Difficulté de penser la totalité ... 103
Paragraphe 2. Le nécessaire tiers ... 105
Paragraphe 3. Monnaie et appartenance sociale ... 106
Sous-section 2. Légitimité du tiers souverain ... 107
Paragraphe 1. Souveraineté ... 107
Paragraphe 2. Légitimité monétaire et alliance ... 108
Paragraphe 3. Déterminant moderne de la légitimité ... 110
Sous-section 3. Crise du lien financier ... 112
Paragraphe 1. Désacralisation de la dette ... 112
Paragraphe 2. Remise en question du pacte d'alliance / crise du lien financier ... 113
Conclusion du chapitre 2 ... 115
Chapitre 3. Argent, monnaies et pauvreté ... 118
Introduction du chapitre 3 ... 118
Sommaire du chapitre 3 ... 122
Section 1. Les pauvres et l'argent : un accès limitÉ ... 123
Sous-section 1. Gérer le manque : comptage et rétention forcée ... 123
Sous-section 2. Consommer, une fonction de subsistance ... 125
Sous-section 3. ... et un acte social ... 128
Sous-section 4. Les hiérarchies de valeurs ... 131
Section 2. L'accès au crédit ou comment consommer sans argent ? ... 135

Sous-section 1. La question de l'accès au crédit et le *Crazy George's* 135
Sous-section 2. Une institution faisant crédit aux pauvres : le Crédit Municipal 136
Sous-section 3. Le surendettement 139
Sous-section 4. Un droit au crédit ? 141
Section 3. Les usages sociaux des monnaies chez les pauvres 146
Sous-section 1. Une budgétisation de survie 146
Paragraphe 1. Les instruments de paiement : liquide et Livret A 146
Paragraphe 2. Budgétisation et cloisonnement monétaire 148
Paragraphe 3. « Manger » l'épargne 150
Paragraphe 4. Hiérarchiser les urgences 151
Sous-section 2. Un cloisonnement monétaire imposé : préaffectation autoritaire des revenus 153
Paragraphe 1. Une utilisation contestée de l'argent 153
Paragraphe 2. Des monnaies imposées 154
Paragraphe 3. Un budget contrôlé 155
Sous-section 3. Marquages affectif et social de l'argent : l'affrontement des hiérarchies de valeurs 157
Paragraphe 1. L'argent véhicule du désir : le marquage affectif de l'argent 158
Paragraphe 2. Affirmer son rang : la part de l'ostentation 159
Paragraphe 3. Etre ensemble : la part du groupe 160
Paragraphe 4. L'argent des rites de passage et de l'honneur 162
Paragraphe 5. L'argent de la dette 164
Conclusion du chapitre 3 167

PARTIE 2. LES RESSORTS DES LIENS FINANCIERS 171

Introduction de la deuxième partie 173
Chapitre 4. Exclusion et petite économie 175
Introduction du chapitre 4 175
Sommaire du chapitre 4 177
Section 1. Délimitation du champ d'étude de la petite économie 178
Sous-section 1. Création d'entreprises et économie informelle 178
Sous-section 2. De l'économie informelle à la petite économie 181
Sous-section 3. La petite économie comme champ d'étude des liens financiers 186
Sous-section 4. Des échanges personnalisés 190
Section 2. Une grille de lecture polanyienne de la petite économie 195
Sous-section 1. Cadre général de la pensée polanyienne 195
Paragraphe 1. Eléments biographiques 195
Paragraphe 2. Quelle *Grande Transformation* ? 197
Paragraphe 3. Economie formelle, économie substantive 200
Sous-section 2. Des critiques fondées ? 202
Paragraphe 1. Remise en question des conclusions polanyiennes 202
Paragraphe 2. Critiques méthodologiques 204
Paragraphe 3. Dépassement des critiques 206

Sous-section 3. Petite économie et construction sociale des marchés 207
Paragraphe 1. Petite échelle d'analyse : *trade* et *market* 207
Paragraphe 2. L'économique est encastré (*embedded*) dans le social 209
Paragraphe 3. Formes de régulation des échanges 210
Section 3. Les ressorts de la petite économie 212
Sous-section 1. Réciprocité 212
Paragraphe 1. Les intuitions polanyiennes 213
Paragraphe 2. Formalisation maussienne de la réciprocité 214
Paragraphe 3. L'actualité de la réciprocité 216
Sous-section 2. Proximité, confiance 218
Paragraphe 1. Proximités 218
Paragraphe 2. Confiance 222
Sous-section 3. Communauté 225
Paragraphe 1. La communauté régulatrice des échanges 225
Paragraphe 2. Une dimension politique non négligeable 226
Conclusion du chapitre 4 228
Chapitre 5. Un circuit d'endettement facteur d'intégration : l'expérience des systèmes d'échange local (SEL) 231
Introduction du chapitre 5 231
Sommaire du chapitre 5 234
Section 1. Insertion sociale par intégration communautaire, la dynamique des SEL 235
Sous-section 1. Qu'est-ce qu'un SEL ? 235
Paragraphe 1. Motivations présidant à la constitution d'un SEL 235
Paragraphe 2. Le formalisme du SEL 237
Sous-section 2. SEL et accès à la consommation 237
Paragraphe 1. Une monnaie locale pour dynamiser les échanges 237
Paragraphe 2. Quand un revenu peut faire lien 239
Pragraphe 3. Le SEL, une double fonction d'insertion 241
Sous-section 3. Une typologie des formes de disqualification sociale appliquée aux SEL 242
Paragraphe 1. Fragilité 243
Paragraphe 2. Dépendance 244
Paragrahe 3. Rupture de lien social 244
Sous-section 4. La dialectique insertion / intégration 245
Section 2. SEL et lien financier 246
Sous-section 1. SEL et réciprocité 246
Paragraphe 1. Le déroulement d'un échange 246
Paragraphe 2. Le SEL : une organisation de la réciprocité 247
Paragraphe 3. Les échanges-SEL ne sont pas du commerce 248
Paragraphe 4. Le don contre l'échange marchand 249
Paragraphe 5. La réciprocité organisée du SEL 251

Sous-section 2. Instrumentation financière de la réciprocité : la dette ... 252
Paragraphe 1. « L'argent c'est autrui » ... 252
Paragraphe 2. L'imaginaire de la dette ... 253
Paragraphe 3. Une vision anti-utilitariste des échanges ... 254
Sous-section 3. Le « devoir rendre » facteur de cohésion sociale : importance de la médiation du groupe ... 256
Paragraphe 1. Le lien de dette ... 256
Paragraphe 2. Le poids de la dette ... 256
Paragraphe 3. Le tiers inclu garant de la réciprocité ... 257
Paragraphe 4. Le SEL un système financier d'endettement croisé ... 259
Sous-section 4. Quand je donne, je me donne ... 259
Paragraphe 1. SEL et don de soi ... 259
Paragraphe 2. Si je me donne c'est parce que je me dois ... 260
Section 3. Le SEL espace de proximités ... 263
Sous-section 1. La proximité facteur de confiance ... 263
Paragraphe 1. Fondements sécuritaires de la confiance dans un SEL ... 264
Paragraphe 2. La proximité favorise la confiance ... 265
Sous-section 2. La proximité facteur de socialité ... 267
Paragraphe 1. La socialisation impossible par le travail ... 267
Paragraphe 2. Socialisation par la proximité ... 268
Sous-section 3. SEL et espace public ... 269
Paragraphe 1. De l'*agora* au marché ... 269
Paragraphe 2. Le SEL espace de rencontre ... 270
Paragraphe 3. ... qui fonctionne comme un espace public ... 271
Conclusion du chapitre 5 : le sel permet d'évaluer le prix du gratuit ... 274

PARTIE 3. INSTRUMENTATION DES LIENS FINANCIERS ... 277

Introduction de la troisieme partie277 ... 279
Chapitre 6. Du crédit populaire à la finance solidaire ... 283
Introduction du chapitre 6 ... 283
Sommaire du chapitre 6 ... 287
Section 1. Solidarité financière et émancipation de la classe ouvrière : les principes fondateurs ... 288
Sous-section 1. Solidarités financières et organisations ouvrières ... 288
Paragraphe 1. Les organisations ouvrières ... 288
Paragraphe 2. L'apprentissage de la prévoyance : les caisses d'épargne ... 290
Paragraphe 3. La prévoyance par la solidarité financière : les sociétés de secours mutuel ... 293
Sous-section 2. Une approche politique du crédit populaire : Proudhon et le crédit mutuel ... 294
Paragraphe 1. Un penseur du peuple ... 294
Paragraphe 2. Contre le vol, le mutualisme ... 295
Paragraphe 3. Le crédit « sous le régime du monopole » ... 296

Paragraphe 4. Le crédit instrument de réforme sociale 298
Sous-section 3. Une approche économique du crédit populaire : Léon Walras et les associations coopératives 300
Paragraphe 1. Pour la diffusion « Du principe économique des associations populaires » 300
Paragraphe 2. Les associations populaires coopératives de crédit 301
Paragraphe 3. Controverse sur le crédit gratuit 302
Section 2. Les organismes de crédit populaire au XIXe siècle 305
Sous-section 1. L'Allemagne creuset du crédit populaire 305
Paragraphe 1. Les caisses de crédit mutuel agricole 305
Paragraphe 2. Les banques populaires 307
Paragraphe 3. Essaimage de ces initiatives 309
Sous-section 2. Les organismes de crédit populaire en France : une implantation tardive 310
Paragraphe 1. Le crédit aux ouvriers : des expériences malheureuses 311
Paragraphe 2. Renaissance du crédit populaire en France 315
Paragraphe 3. Le crédit agricole 316
Section 3. Le crédit populaire comme outil de développement : un essaimage international 322
Sous-section 1. Le développement communautaire nord-américain 322
Paragraphe 1. Les caisses Desjardins 323
Paragraphe 2. Les corporations de développement communautaire 325
Paragraphe 3. Les fonds de développement local 327
Sous-section 2. Les avatars de la *Grameen Bank* 328
Paragraphe 1. La banque des pauvres 328
Paragraphe 2. Diffusion du modèle de la *Grameen Bank* 330
Paragraphe 3. La *Grameen Bank*, un modèle international de développement ? 331
Sous-section 3. Vers la finance solidaire 332
Paragraphe 1. Expériences européennes contemporaines 332
Paragraphe 2. Le champ de la finance solidaire 333
Paragraphe 3. Portée et limites de la finance solidaire 334
Conclusion du Chapitre 6 336

Chapitre 7. Finance solidaire et lutte contre l'exclusion en France 341
Introduction du chapitre 7 341
Sommaire du chapitre 7 344
Section 1. Conditions légitimant la réactivation de la solidarité financière de proximité 345
Sous-section 1. La création de petites entreprises en France : dynamisme et contraintes 345
Paragraphe 1. Des entreprises de petite taille créées par des chômeurs 345
Paragraphe 2. Les contraintes pesant sur la création de petites entreprises 346
Paragraphe 3. Les aides publiques à la création d'entreprise 347
Paragraphe 4. Le financement privé de la création de petites entreprises 348

Sous-section 2. Une pénurie de financement bancaire 349
Paragraphe 1. Faible recours au crédit pour les petits projets 349
Paragraphe 2. Le coût de réduction du risque de défaut 350
Paragraphe 3. Le coût de réduction du risque d'illiquidité 351
Paragraphe 4. Réduction du risque et construction de la confiance 352
Paragraphe 5. La situation précaire du chômeur créateur 354
Section 2. La finance solidaire dans la lutte contre le chômage 355
Sous-section 1. Quelques précisions de vocabulaire 355
Paragraphe 1. Economie sociale/économie solidaire 355
Paragraphe 2. La finance solidaire 356
Paragraphe 3. La finance de proximité 357
Paragraphe 4. La microfinance 357
Paragraphe 5. Epargne solidaire/placements éthiques 358
Paragraphe 6. Vocable de référence retenu : 359
Sous-section 2. Définition de la population cible 359
Paragraphe 1. Des comparaisons internationales et nationales peu aisées 359
Paragraphe 2. Discrimination par le type d'entreprise créée 361
Paragraphe 3. Discrimination par le type de population 363
Paragraphe 4. Discrimination par l'activité de l'organisme de finance solidaire 365
Sous-section 3. Les activités des opérateurs de la finance solidaire 366
Paragraphe 1. Epargne préalable 367
Paragraphe 2. Accueil/conseil, suivi et portage 370
Sous-paragrahe 1. La phase d'accueil/conseil 370
Sous-paragraphe 2. La phase de suivi 371
Sous-paragraphe 3. Le portage économique d'entreprise 372
Paragraphe 3. Prise de garantie 375
Sous-paragraphe 1. Garantie offerte par la proximité 376
Sous-paragraphe 2. Garantie par cautionnement solidaire et mutualisation 377
Sous-paragraphe 3. Les fonds de garantie 377
Paragraphe 4. Opérations de crédit et d'apport en capital. 378
Sous-paragraphe 1. L'octroi de crédit 378
Sous-paragraphe 2. L'apport en capital 381
Section 3. Finance solidaire et développement de relations de partenariat 385
Sous-section 1. Complémentarité des dispositifs publics et privés 385
Paragraphe 1. Des préoccupations complémentaires 385
Paragraphe 2. L'écheveau des aides à la création d'entreprise par les chômeurs 388
Paragraphe 3. Les différentes formes d'interventions publiques 392
Sous-section 2. Le rôle du secteur bancaire 397
Paragraphe 1. Méthodes bancaires de réduction du risque 397
Paragraphe 2. Délégation des fonctions de *screening*, *monitoring* et *enforcing* 398
Paragraphe 3. Deux outils facilitant l'accès au prêt bancaire : le fonds de garantie et le prêt sur

fonds propre de l'organisme de finance solidaire 400
Paragraphe 4. Les avantages d'un partenariat bancaire pour les organismes de finance solidaire 403
Section 4. Viabilité et pérennite des opérations de finance solidaire 404
Sous-section 1. La question de la viabilité et de la pérennité des systèmes financiers décentralisés 405
Sous-section 2. Les difficultés d'une démarche comparative 407
Paragraphe 1. Une synthèse des informations recueillies 407
Paragraphe 2. Disparité des indicateurs 409
Paragraphe 3. Disparité entre les organismes 411
Sous-paragraphe 1. Distinction par activité et par public cible 412
Sous-paragraphe 2. Distinction par taille et ancienneté 413
Sous-paragraphe 3. Différences au niveau de la prise en charge des coûts 413
Sous-section 3. Une harmonisation des indicateurs 414
Paragraphe 1. Un impact quantitatif difficilement mesurable 414
Paragraphe 2. Se recentrer sur le créateur 415
Paragraphe 3. Le poids de la formation 417
Conclusion du chapitre 7 417

CONCLUSION GENERALE 421

Résumé de la problématique 423
L'avenir de la finance solidaire 426

BIBLIOGRAPHIE 433

ANNEXES 453

Annexe 1. Tableau synoptique de la thèse 453
Annexe 2. Tableau comparatif du champ de la sociologie économique et de celui du courant économique dominant 453
Annexe 3. Les systèmes d'echange local (SEL) 453
Annexe 4. Typologie des organismes de finance solidaire et des placements solidaires 453

INDEX DES PERSONNES ET DES ORGANISMES 493

INDEX DES CONCEPTS 505

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES 513

TABLE DES MATIERES 515